

ÉCOLE DOCTORALE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES PERSPECTIVES EUROPEENNES – ED 519

Dynamiques Européennes – UMR 7367

THÈSE

présentée par :

Bocar DIALLO

soutenue le : **16 décembre 2016**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/Spécialité : Sociologie

Actions de prévention face aux violences juvéniles ordinaires ou urbaines : l'exemple du Département du Bas-Rhin. Théories et pratiques

THÈSE dirigée par :

Madame DELCROIX Catherine Professeure, université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Madame INOWLOCKI Lena Professeure, université Goethe à Francfort
MUCCHIELLI Laurent Directeur de recherche (CNRS à Aix Marseille)

AUTRES MEMBRES DU JURY :

LAPEYRONNIE Didier Professeur, université Paris IV (Sorbonne)
MATAS Juan Professeur, université de Strasbourg

Remerciements

Ce travail de recherche ne serait pas ce qu'il est sans le précieux soutien et la collaboration intelligente de plusieurs personnes pour lesquelles j'exprime ma plus vive gratitude et ma sincère considération.

Je remercie très sincèrement et tout particulièrement :

Madame Catherine Delcroix et Monsieur Juan Matas, respectivement directrice et ancien directeur, pour leurs précieux conseils, soutiens et différents apports théoriques et méthodologiques.

Les membres du jury de m'avoir consacré leur temps pour évaluer ce travail et autoriser sa soutenance.

Monsieur Daniel Berteaux, pour son précieux soutien, sa relecture et ses corrections.

Mes parents, mes proches au Sénégal et en France ainsi que les familles Faye et Hane à Strasbourg.

Monsieur Guy-Dominique Kennel, ancien Président du Conseil du Bas-Rhin et Madame Nadine Guerret, ancienne Directrice de la Prévention spécialisée.

Toutes les associations de prévention spécialisée établies à Strasbourg.

L'OPI Strasbourg, notamment son Directeur Monsieur Michel Hamm et son Directeur adjoint Monsieur Driss Wahbi.

Les éducateurs et éducatrices de l'OPI Neuhof : Hodeifa, Touatia, Camille, etc.

Les jeunes, leurs familles et les habitants du Neuhof pour leurs précieux témoignages, implications et disponibilités.

J'aimerais également témoigner de la reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu participer et contribuer à ce travail de recherche.

Table des matières

Remerciements	1
INTRODUCTION	6
I. Orientations de la recherche : les raisons de cette recherche	15
II. Questions et trois hypothèses pour progresser dans la compréhension de la problématique	24
III. Problématique de la recherche.....	25
IV. Méthodologie de recherche	26
V. Articulation et modèle d'analyse de la recherche	38
VII. Les jeunes de notre recherche	55
Première partie : Précisions théoriques, recontextualisation et regard sur les violences ordinaires ou urbaines en France: Etat des lieux	62
<i>Quelques approches de la violence</i>	64
Chapitre 1 : Regard sur la jeunesse, la banlieue, le quartier populaire et : les sous-entendus en arrière-plan.....	74
I. Jeune : une catégorie difficile à cerner pour plusieurs raisons.....	74
II. Une histoire de banlieue.....	90
III. Jeunes de quartiers populaires : les sous-entendus en arrière-plan.....	95
IV. Le territoire : une donnée incontournable	96
Chapitre 2 : Focus sur les violences juvéniles ordinaires ou urbaines: Définition, Evolutions et mesures	102
I. Tentatives de définition juridique et sociologique des violences urbaines	103
A. Cadre juridique	104
B. Cadre sociologique.....	110
C. Cadre historique : Quelques dates charnières	112
II. Evolutions des violences juvéniles urbaines et autres phénomènes identiques	114
III. La mesure des violences juvéniles urbaines : De l'Etat 4001 à l'interprétation de l'échelle Bui-Trong	127
Chapitre 3 : Les facteurs à l'origine des violences juvéniles (urbaines) et les pratiques délinquantes d'une partie des jeunes du Neuhof : entre perceptions et représentations du phénomène).....	132
I. De la théorie sur les processus et facteurs des violences juvéniles.....	132
II. ... aux pratiques délinquantes d'une frange des jeunes du Neuhof (entre perceptions et représentations).....	157
A. Tentative d'explication des pratiques délinquantes de certains jeunes.....	157
B. Officialisation du parcours délinquant et modification du rapport à l'avenir.....	170
Deuxième partie : L'action des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse et la stigmatisation à l'encontre des jeunes délinquants.....	174

Chapitre 1 : Fondement de l'action des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse : L'ordonnance de 1945 et la justice pénale des mineurs délinquants.....	176
I. L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante : les différentes évolutions	177
II. Les incertitudes dans les réformes de l'ordonnance de 1945.....	181
III. La prévention de l'inadaptation sociale : l'ordonnance de 1958 sur l'enfance en danger	195
IV. La PJJ : fonctionnement et rôle dans la lutte contre les violences juvéniles.....	204
V. Les représentations des professionnels : l'éducateur comme créateur de lien et spécialiste de la rencontre.....	210
Chapitre 2 : Les jeunes des quartiers populaires : entre stigmatisation et autres phénomènes du genre	215
Troisième partie : De la prévention spécialisée du Département du Bas-Rhin aux interventions des éducateurs de l'association l'OPI Neuhof.....	227
<i>Introduction à l'histoire de la prévention spécialisée dans le Département du Bas-Rhin et les changements amorcés en 2005</i>	<i>234</i>
Chapitre 1 : Historique, cadre juridique de la prévention spécialisée du Département du Bas- Rhin, la convention triennale et l'organisation des différentes associations	235
I. Rappel historique, cadre juridique et les mutations des modèles familiaux	235
II. La convention triennale et les différentes associations.....	238
Chapitre 2 : Les changements opérés après les modifications de 2005 au sein des équipes de prévention du Bas-Rhin	253
I. Des formes d'isolement.....	253
II. Le public cible des éducateurs bas-rhinois	255
III. Les interventions des équipes de prévention	258
V. L'échange entre les différents acteurs de terrain : un élément déterminant pour assurer l'harmonie dans les quartiers	263
Chapitre 3 : Travail de rue au Neuhof : des coulisses à la scène publique.....	270
I. Travail de rue : une préparation complexe en coulisse avant l'entrée sur scène.....	272
II. Le « sens » du travail de rue : d'une cible centrale à un traitement global	282
Chapitre 4 : Le travail interne et en réseau des éducateurs de l'OPI Neuhof : soutien aux habitants	289
I. Actions des éducateurs autour du triptyque : soutien scolaire, soutien à l'insertion socioprofessionnelle, soutien à la fonction parentale	291
II. Projets, Travail en réseau et en Partenariat	315
Chapitre 5 : Les éducateurs de l'OPI et ses partenaires face à la violence sociale: lutte contre la précarité et d'autres phénomènes.....	321
I. Les dynamiques de la précarité : aspects et effets.....	324
II. Le trafic de stupéfiants, l'origine ethnique des habitants, l'insécurité: éléments exacerbant les représentations sociales du quartier.....	337
CONCLUSION	348

BIBLIOGRAPHIE	355
ANNEXES	368
Résumé	377

INTRODUCTION

Issues d'un vocable policier, les « violences urbaines » suscitent des débats et controverses auprès des hommes politiques, de l'opinion publique et dans les médias français. Cette expression est en soi complexe dans la mesure où elle ne constitue pas une catégorie sociologique pertinente et qu'elle est issue d'une contraction entre deux termes : « violence » et « urbaine » dont les contours sont eux-mêmes relativement flous. D'autre part, la nature du sujet, la multiplicité des sources qui le nourrissent, la transdisciplinarité de tous ceux qui s'intéressent à ce dit phénomène (politiciens, sociologues, théoriciens et praticiens, psychologues et juristes, pédagogues et éducateurs, animateurs et médiateurs, etc.) ne font qu'ajouter et susciter : ambiguïté, fantasme ou encore amalgame.

Amalgame, tout d'abord, dans ce que recouvre le terme « violence » qui peut englober autant l'insulte verbale que le meurtre¹ et qui, faute de nuance, n'est bien souvent abordé que sur un angle émotionnel et moral avec en toile de fond l'impression d'être dans une société ultra dangereuse. Or, ainsi que le rappelle David le Breton, il est indispensable de faire la différence entre le *danger* : c'est-à-dire une menace à laquelle nous sommes directement voire physiquement exposée et le *risque* : c'est-à-dire la probabilité d'être exposé à ce danger. Dans le cas contraire, les probabilités peuvent vite se transformer en des certitudes (expérience de victimisation imminente, hypersensibilité...) et la peur peut alors être moins liée à l'objectivité du risque qu'aux imaginaires subjectives qu'elle induit.²

De fait, l'expression « violences urbaines » prête à confusion ou plutôt participe à la « confusion des esprits »³ pour reprendre Laurent Mucchielli, d'autant que les thématiques sécuritaires sont souvent instrumentalisées à des fins électorales ou encore mises en scène par les médias à travers des approches « spectaculaires »⁴. C'est dans cette perspective que certains reportages notamment télévisuels⁵ ayant vocation à faire

¹ Il est, en effet, important de souligner que s'il n'existe pas une différence de nature entre ces deux événements (pour ne prendre que ces exemples) il faut toutefois insister sur leur degré /niveau d'intensité pour apporter du relief à l'analyse (échelle de valeur en terme d'impact social...).

² Le Breton D., *La Sociologie du risque*, PUF, Paris, 1995, pp. 31.

³ Mucchielli L., *L'invention de la violence*, Fayard, 2011, pp. 7 à 11.

⁴ Les événements se déroulant dans ces quartiers font souvent l'objet de récupération médiatique qui, par des approches spectaculaires, amplifient et dramatisent la situation en créant une représentation de la réalité qui s'éloigne parfois du réel. Avenel C., « *Sociologie des quartiers sensibles* », Armand Colin, 2005, pp. 35 et 36.

⁵ La télévision est l'un des médias les plus influents puisqu'elle stimule (plus que les autres) par l'imagerie vivante des émotions qui s'ancre dans la mémoire du spectateur. Amos Tversky et Daniel Kahneman qui ont travaillé sur l'aspect psychologique des individus dans leur rapport au risque montrent que l'imagerie vivante laisse des traces plus riches dans la mémoire là où une information moins vivante s'évanouit. (Tversky, Kahneman, 1982. Op.cit, Le Breton, 1995, pp. 82.

du « chiffre » ou sous le dictat de l’audimat participant, tout comme les discours politiques manichéens, à l’écriture visuelle à la fois symbolique et métaphorique des phénomènes qui se déroulent dans les quartiers dits « populaires » - *lieux supposés être générateurs de crime* - et des individus qui y habitent particulièrement les « jeunes », *supposés être à l’origine des dites « violences »*. Cette brève présentation nous a amené à nous mobiliser autour de la question des « violences juvéniles urbaines ».

La violence ? La tentative de définition proposée par les auteurs Xavier Rousseaux et Xavier De Weirt permettent de faire ressortir deux conceptions : l’une plus axée sur la dimension culturelle et l’autre sur la description des pratiques. Ces deux approches peuvent aider tout chercheur à montrer les évolutions que connaissent le rapport à la violence de ces jeunes. En fonction des observations de terrain, des étapes de parcours dans lesquels se situent les jeunes concernés, on peut s’interroger sur les apports et les limites de chacune de ces approches.

Quant au terme « urbain », il reste très peu défini et semble se poser comme une « évidence »⁶ bien que le recours à l’histoire nous offre également quelques pistes d’explications.

Les « jeunes » dont il est question ici et qui forment notre population d’enquête sont ainsi nommés « jeunes de banlieue » ; une appellation « d’origine contrôlée », dénuée de chair ethnographique, qu’il est de plus en plus difficile de distinguer dans les discours labellisés de droite ou de gauche et dont les propos simplistes ne font qu’entretenir l’illusion d’une unité. Dans un cas comme dans l’autre, ils développent, en effet, une essence fantasmée de cette dite jeunesse qui est réduite à une image figée de la racaille incivile ou de la victime sociale. « Excusés sociologiques » pour les uns (misérabilisme ou populisme : Bourdieu/la brute et le truand héros), « Coupables » pour les autres (vandalisme/légitimiste : surveiller et punir les brutes et truands), les politiciens ont une vision très caricaturale des jeunes vivant dans ces lieux.⁷

En parallèle, on note qu’entre la représentation ancestrale ou l’« atavique image »⁸ de la banlieue et les phases d’émeutes observées depuis les années 1980⁹ en son sein,

⁶ De Weirt X., Rousseaux X., *Violences juvéniles urbaines en Europe. Histoire d'une construction sociale*, Presse Universitaires de Louvain, 2011, p. 16

⁷ Truong F., *Des capuches et des hommes*, Buchet-Chastel, Paris, 2013, pp. 16 à 20.

⁸ En faisant un recul historique, Messu montre que les représentations négatives de la banlieue ne sont pas nouvelles. Lieu où les ouvriers entreprendront la révolution dans la 1ère moitié du 20^{ème} siècle, l’auteur prend notamment l’exemple de la banlieue Parisienne, espace dans lequel était finalement « jeté » les fonctions que le centre-ville ne pouvait ou ne voulait pas assumer. Des fonctions non productives et encombrantes (entrepôts, dépôts divers) industrielles (entreprises les plus ingrates et exigeante en terme d'espace et de mains d'œuvres), d'accueil des migrants (à travers notamment les cités

l'imaginaire sociale inscrit ce lieu comme une « zone de non-droit » où la délinquance et l'insécurité règnent en maître. Ainsi, devenue une préoccupation majeure dans le paysage socio-politique français, force est de constater que l'expression « jeune de banlieue » évoque, dans la vulgate, une *pourriture* que les politiques sont sommés de nettoyer « au karcher ».

Ce terme comme le note Pierre Joxe a une puissance symbolique tridimensionnelle qui repose sur trois vecteurs : l'eau, la violence et la mort. Premièrement, le karcher n'emploie que de l'eau : l'eau purificatrice, l'eau lustrale, l'eau bénite des exorcistes. Il est également synonyme de violence lorsqu'on sait que cette même eau est projetée avec une puissance extrême (à travers un puissant compresseur, elle fuse sous une pression de 100 bars soit 100 fois la pression atmosphérique). Ce qui en fait quelque part une *arme létale*. Enfin, l'usage du karcher contre des êtres humains ramène à une image de mort dans le sens où elle rappelle certaines dérives historiques à l'instar de la « purification ethnique »¹⁰.

Cette dernière assertion nous permet de souligner que, bien souvent, « jeune de banlieue » est un euphémisme faisant référence aux jeunes dits « issus de l'immigration »¹¹ dont l'intégration voire l'assimilation sont - dans le prolongement des

dortoirs et les grands ensembles) ... La sociogenèse et les fonctions attribuées à la banlieue permettent de comprendre comment celle-ci s'est construite historiquement sur une image mythologique d'inquiétude. Ainsi, lorsque les médias mettent en « une » des scènes d'émeute dans ces quartiers situés en périphérie des agglomérations urbaines , (...) des escadrons de CRS ou de gendarmes mobiles à des jeunes bien souvent issus des dernières vagues de l'immigration - il s'agit peut-être instinctivement de - l'atavique image de la banlieue qui ressurgit. In Messu M., La société protectrice. Le cas des banlieues sensibles, CNRS Sociologie, Paris, 1997, pp. 117 à 119).

⁹ Un retour historique permet d'observer que les grands soulèvements populaires voire plus largement, les contestations sociales et politiques qui ont parfois marqué l'histoire du pays sont depuis la fin de la seconde guerre mondiale, de plus en plus rares et s'expriment à travers des formes moins violentes et surtout plus institutionnalisées (à travers des mouvements associatifs, des partis politiques ou encore les syndicats). Ainsi hormis les événements de Mai 68, la Vème République a connu entre 1950 et 1980 un climat relativement stable. Cependant, force est de constater que depuis les années 1980 (notamment 1981 avec les « rodéos des Minguettes ») et surtout depuis les années 1990-2000, la France doit faire face à des processus émeutiers dont les origines sont plurifactorielles. In : Mucchielli L., et Le Goaziou V., *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La découverte, 2006, pp. 5 à 30.

¹⁰ Joxe P., *Pas de quartier. Délinquance juvénile et justice des mineurs*, Fayard, Paris, 2013, pp. 176 à 179.

¹¹ « Issus de l'immigration » ?, autre expression aux contours évanescents, qui n'est bien souvent pas une nomination mais plutôt une surdétermination qui sert commodément à désigner comme telles des populations pour masquer l'impossible détermination identitaire de leur supposée non appartenance à un collectif et un état culturel. Vieille-Grosjean H., *De la transmission à l'apprentissage. Contribution à une modélisation de la relation pédagogique*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 161.

« peureux » et des « véreux »¹² - pensées comme « impossibles » par une partie des autochtones.

Vu sous cet angle, la France, qui se veut être une nation « civilisée », transforme, dans une certaine mesure, ces jeunes voire l'ensemble des habitants des banlieues en des « sauvages ». Une image pas tant dénuée de sens lorsqu'on note que déjà chez les anciens grecs, les jeunes ou encore les étrangers étaient assimilés à des bêtes sauvages, des brutes, incapables de domestiquer leurs passions¹³. L'hypothèse se renforce, par ailleurs, lorsqu'on se réfère à l'analyse de Didier Lapeyronnie qui montre que les habitants des ghettos se vivent - bien plus que des pauvres ou des exclues - comme des *colonisés* qui ont le sentiment d'être définis par un déficit permanent de *civilisation* dans des discours politiques où la question de l'intégration revient obstinément alors que dans le même temps la société les prive des moyens de la construire¹⁴.

Une autre réalité à laquelle doit faire face notre population d'enquête est de devoir composer avec un certain nombre d'autochtones qui ne font pas la différence entre jeunes français descendants d'immigrés et immigrés alors que d'autres, eux, légitiment la pratique du contrôle au faciès au motif que :

(...) *la plupart des trafiquants sont des noirs et des arabes (...) c'est un fait*¹⁵.

Ce type de discours est aussi superficiel que la couche de peau qu'elle incrimine. Il se focalise sur l'ethnie, la race voire sur les gènes des protagonistes comme ce fût le cas avec les théoriciens du « criminel-né » au XIXe siècle¹⁶. Il est pourtant plus juste de dire que les violences et les actes de délinquances résultent d'un ensemble de logiques complexes convoquant des responsabilités individuelles et collectives qui s'imbriquent entre elles. De fait, on ne peut faire de corrélation entre l'origine ethnique et ce type de phénomènes sans expliquer la nature de cette relation et en faisant notamment

¹² La raciologie française du 18e siècle et 19e siècle, dominée par le polygénisme, opposait à l'époque : les « généreux » (qui soutenaient l'idée que les « sauvages » pourraient s'assimiler aux « civilisés », aux « peureux » (tenant de la thèse de l'impossible transformation et donc du rejet nécessaire des colonisés) et aux « véreux » (estimant que l'éducation des esclaves noirs serait contre-productive. Manço A., *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Edition De Boeck Université, Bruxelles, 1999, p. 37).

¹³ Hintermeyer P., Des jeunes dans la violence, In : *Jeunesse à risque. Rite et passage*, Les presses de l'Université Laval, 2005, p. 83.

¹⁴ Lapeyronnie D., *Ghetto urbain. Ségrégation violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, Paris, 2008, p. 19.

¹⁵ Propos du journaliste Éric Zemmour, invité de l'émission « Salut les terriens » sur Canal + le 06 Mars 2010.

¹⁶ Joxe P., Op.cit., 2013, p. 168.

abstraction de la dimension socio-économique. *Violence sociale génératrice de violence urbaine ?*

Sans apporter de réponses tranchées dans cette partie introductive, on peut néanmoins noter que la police et la justice poursuivent et sanctionnent essentiellement les pauvres et que le traitement judiciaire de la violence et de la délinquance est fortement influencé par l'origine sociale ou encore culturelle. Comme une réponse aux propos de Zemmour, la formule proposée par Mucchielli nous semble plus en phase avec les réalités observées et soutenues dans cette thèse, à savoir :

La plupart des condamnés (...) sont issus du peuple et même des catégories les plus pauvres de celui-ci.

Encore faut-il noter qu'il existe un « deux poids, deux mesures » et que les actes commis par les « cols blancs » bien que relevant d'actes délinquants, ne sont souvent pas traités comme tels « avec pour effet et peut-être pour but » d'ailleurs, d'éliminer les stigmates faisant référence au crime¹⁷.

Devenues à tort « une et indivisibles », les populations vivant dans les « quartiers » elles, ne bénéficient pas d'un tel traitement de faveur alors même que leur déficit de supports matériels (pauvreté, faible accès aux biens de consommation, etc.) et symboliques (fierté d'être quelqu'un, de travailler, etc.) les rend - plus qu'ailleurs - particulièrement vulnérables.

De l'islamisation de la France en passant par le triptyque : banlieue=immigration=violence, celles-ci sont - bien au contraire - touchées de plein fouet par une stigmatisation aux manifestations plurielles. Comme s'il s'agissait d'une *contre-offensive*, certains s'attachent alors - particulièrement au niveau du public jeune - à incarner l'étiquette de « racaille violente » des cités qui leur est imputée. Au sommet de leur art et dans des rôles attendus par la « société du spectacle », leurs propos, leurs alphabets corporels ou leurs actes sont, de fait, orchestrés dans ce sens. Toutefois, généralement, les préjugés dépréciatifs auxquels les « banlieusards » sont exposés, finissent par être intériorisés et par produire des représentations mentales disqualifiantes de soi ; ils n'arrivent pas ou peu à rapporter l'accomplissement de leur existence comme quelque chose qui est investie d'une signification positive à l'intérieur de leur propre communauté.¹⁸

¹⁷ Mucchielli L., Op.cit., 2011, pp. 181 à 202.

¹⁸ Honneth A., *La Lutte pour la reconnaissance*, Edition Folio, Paris, 2000, p. 283.

In fine, les discours et clichés ramenant incessamment une frange de la population vivant en banlieue à leur origine supposée, nous amène à penser que beaucoup s'éloignent chaque jour un peu plus du « *fumer des Gauloises* », « *du rêver en français* », « *du dire ‘chez nous’ en parlant de la France* »¹⁹, puisque pour faire face à la relégation et à la stigmatisation, ils développent de plus en plus un « contre monde » et des stratégies de compensation/de survie - quitte à mener des actions violentes - pour affronter les blessures infligées par ceux qui vivent en dehors des murs, ceux qui expérimentent au quotidien « la vraie vie »²⁰. Ces quartiers « ghettos » deviennent dès lors des « usines » qui fabriquent un tissu socio-territorial dans lequel des modes de vie, des valeurs venues d'ici et d'ailleurs ou construites sur place, s'entremêlent pêle-mêle, pour créer des visions du monde, des règles et des lois qui leur sont propres.

Délimitation du cadre d'enquête

En vue d'approfondir nos connaissances autour des phénomènes évoqués précédemment, nous nous sommes intéressés au cadre particulier Strasbourgeois. A priori, il s'agit d'une ville dynamique et plutôt calme, même si parfois, à l'instar des autres villes françaises, elle peut être le théâtre de tensions/confrontations²¹ voire dans de rares cas, elle peut « s'embraser »²². Strasbourg semble donc être une ville qui s'inscrit dans une délinquance plutôt bien maîtrisée. En effet, pour essayer de réduire les violences dans certains quartiers, des modalités d'actions en direction de l'ensemble des jeunes (reconnus délinquants ou non) se sont multipliées tout en se diversifiant.

Dans le cadre de cette thèse, nous nous sommes plutôt intéressés aux *actions de prévention spécialisée en destination des 12-25 ans à Strasbourg* et plus particulièrement au *Neuhof* par le biais de l'*association l'OPI* (Orientation-Prévention-Insertion). Nous avons suivi des jeunes de ce quartier. Parmi ces derniers, nous avons distingué deux profils : d'un côté, *les jeunes qui sont dans des actions légitimes* et de l'autre *les jeunes en difficulté voire en « errance »*²³. Nous y reviendrons ultérieurement (à l'issue de cette introduction générale).

¹⁹ Noiriel G., *Le creuset français histoire de l'immigration XIXème-XXème siècle*, Éditions du Seuil, Paris, réed., 2006, p. 193.

²⁰ Lapeyronnie D., Op.cit, 2008, pp. 11 et 604.

²¹ Bris de vitrines, vol en bande organisée, jet de projectiles ou de cocktails Molotov sur des véhicules de la police, des sapeurs-pompiers, des incendies de voitures, de poubelles, des abris bus etc.

²² « Policiers, pompiers et SAMU caillassés au Neuhof », Dernières Nouvelles d'Alsace, article du 3 mars 2015.

²³ Ce groupe de jeunes a été approchée durant nos différentes tournées de travail de rue.

Par rapport à l'accès de notre terrain, nous avons ciblé dès les premiers instants de notre recherche plusieurs *associations de prévention spécialisée de Strasbourg*. Ainsi, pour délimiter notre sujet et notre territoire d'investigation, nous avons effectué un stage de longue durée au niveau de l'OPI Neuhof. C'est ainsi que nous avons recentré notre étude sur ce quartier au sud de Strasbourg, tout en continuant à mener en parallèle d'autres investigations auprès d'autres associations de prévention spécialisée de la place²⁴. Cela nous a permis de voir comment les actions des éducateurs de cette institution sont menées dans d'autres secteurs ou territoires.

D'autre part, nous avons noté, l'importance qu'occupaient les questions relatives à la sécurité urbaine dans les programmes des décideurs politiques au niveau local avec en toile de fond l'interrogation à savoir : Faut-il plutôt mettre l'accent sur les politiques répressives ou préventives ou plutôt articuler les deux ? Grace au *co-financement du Conseil général du Bas-Rhin*, nous avons pu tenter d'apporter une réponse à cette question, notamment, par le biais d'une immersion plus ou moins prolongée au sein de structures parmi lesquelles figurent : l'Orientation Prévention Insertion (OPI Neuhof), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la Protection des mineurs de la Ville de Strasbourg (PM), etc.

Enfin, l'étude des violences juvéniles ordinaires ou urbaines et les réponses politiques face à ces phénomènes (action de prévention), nous a emmené à nous pencher sur l'importance de certaines notions telles que : jeune, banlieue, quartier, territoire, etc. Celles-ci, à défaut de définitions claires ou précises, ont dû parfois faire l'objet d'une série de déconstructions ou de quelques précisions théoriques par rapport au sens qui leur est donné dans cette recherche. Certaines de ces notions ont été abordées : *d'un point de vue sociologique* : à travers le regard croisé des chercheurs spécialisés dans cette discipline mais également *d'un point de vue historique* : puisque, nous sommes partis du postulat que le sociologue ne reste sociologue que dans la mesure où il est sans cesse rappelé à l'ordre historique. Le raisonnement sociologique apparaît dès lors comme un «va-et-vient» incessant entre : contextualisation historique et raisonnement expérimental²⁵.

Cette recherche est divisée en trois partie : dans un premier temps, nous porterons un regard sur l'ensemble des notions évoquées précédemment, une seconde partie sera

²⁴ A titre d'exemple l'association JEEP (Jeunes Equipes d'Education Populaire).

²⁵ Passeron J-C, *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991, p. 41.

consacrée aux actions des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (en mettant l'accent sur l'évolution de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante), aux effets de la stigmatisation sur les jeunes délinquants et la troisième ligne directrice s'attachera à présenter les différentes actions menées par les éducateurs de l'OPI Neuhof en destination des jeunes, des habitants de leur secteur d'intervention. L'une des questions fondamentale dans cette dernière partie étant : Comment se construisent les parcours d'accompagnement socio-éducatif/professionnel et quelles sont les modalités d'une interactivité relationnelle - si elle existe - entre les jeunes du quartier et ces professionnels de la prévention? Autrement dit, comment s'élabore, se déploie et est accueilli le travail mené par les éducateurs (les *carer* ou soigneurs) face à une population qui se trouve (temporairement ou de manière chronique) dans des situations objectives de repli, de vulnérabilités ou de dépendances qui en font souvent des *cared* ou soignés.²⁶

Premiers pas dans le quartier Neuhof

Dans le cadre de notre mémoire (Master 2 à l'IEP de Strasbourg), nous avions mené des enquêtes de terrain dans le quartier du Neuhof sur la thématique relative aux *difficultés liées à l'accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration*. Pour ce travail, nous avions pu pénétrer ce quartier par l'entremise de l'ancien chef de service de l'OPI-Neuhof (M. Hamm). Ce dernier nous avait présenté un groupe de jeunes suivis par son association dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (*Pass'accompagnement*²⁷). Ce groupe de jeunes avait constitué l'essentiel de notre échantillon. A travers cette enquête, nous avions sympathisé avec quelques jeunes et nous avons gardé le contact (car j'avais l'ambition de mener une thèse de doctorat sur la même population).

Par la suite, nous avions pris l'habitude de nous promener dans ce quartier et chemin faisant, nous avions découvert certaines zones, parmi lesquelles : Neuhof-Nontron, Ziegelwasser, Lyautey, Polygone etc.

²⁶ Bertiaux D., Le care comme partie émergée de la production de la vie, In : Vers une société du care ?, *Revues des sciences sociales* n°52, Université de Strasbourg, 2014, p. 118.

²⁷ Après quelques années d'expérimentation par le Conseil départemental, le *Pass'accompagnement* est devenu en 2014 un dispositif. Il est destiné aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans souhaitant accéder à une insertion socio-professionnelle, résidentielle (accès à un logement de manière pérenne) durable. Il permet aussi de développer une autre approche complémentaire à la prévention spécialisée. Au sein de l'OPI Neuhof, la mise en place d'acteurs de la formation et de l'insertion a permis de réaliser des parcours encourageants.

A l'époque, nous avions remarqué que le Polygone était des zones difficiles d'accès du Neuhof (cette situation était due à une forte présence de trafiquant de stupéfiants et de toxicomanes). D'ailleurs, en nous avançant vers le Polygone (à côté de l'Ecole primaire Guynemer), un jour, nous avions été apostrophés par un jeune surexcité sur son scooter. Il nous avait demandé quel était l'objet de notre présence dans son secteur ? En ne nous donnant aucune opportunité de réponse, il continua à nous menacer. Par ces gestes menaçants, il nous avait assimilé à un représentant des Renseignements généraux (RG) de la ville.²⁸

Pour les jeunes de cette partie du Neuhof, les inconnus sont souvent suspectés de collaborer avec la police, dans le but de dénoncer leurs trafics. Autrement dit, les inconnus sont considérés comme des délateurs, travaillant pour la police.

Ce même jeune nous avait signifié que d'autres membres de son groupe étaient prêts à nous attaquer violemment, si jamais nous ne quittons immédiatement leur lieu de vie. Heureusement !, pendant son monologue, une patrouille de la police nationale fut irruption juste à côté de nous. Ce fut un ouf de soulagement !

Profitant de cette occasion inespérée, nous avions eu le bon réflexe de décliner notre identité. Pour ce faire, nous avions mis en avant nos liens avec le chef de service de l'OPI-Neuhof (M. Hamm) qui est très connu par toute la population de ce secteur.

Notre interlocuteur, qui était très menaçant par ses propos au début de notre croisement, a automatiquement commencé à se calmer : bizarrement, il commença à dialoguer correctement avec nous. Lors de notre discussion, il nous faisait part de ses difficultés ainsi que celles auxquelles sont confrontées la majeure partie des jeunes et habitants de son secteur.

Notre expérience de terrain nous a appris que dans certains coins du Neuhof, le seul fait d'être un inconnu peut nous mettre parfois en danger. Ainsi, peut-on constater que dans ces endroits - prenant parfois la figure de « zones de non-droit », les éducateurs de l'OPI constituent une clé de voûte, une porte d'entrée et de sortie dans certains cas.

I. Orientations de la recherche : les raisons de cette recherche

Les problématiques liées à la jeunesse et surtout celle des quartiers populaires ont toujours suscité notre intérêt voire notre curiosité. Nous nous sommes souvent posés de nombreuses questions parmi lesquelles, celles relatives aux trajectoires sociales,

²⁸ Au moment des faits, beaucoup de descentes policières avaient lieu. Celles-ci avaient souvent abouti à d'énormes coups de filet et de nombreuses arrestations de dealers ou de trafiquants d'armes.

scolaires, professionnelles, résidentielles et aux conditions de vie d'une frange de jeunes français habitant les quartiers dits populaires. Cet intérêt peut s'expliquer, peut-être, par le fait que beaucoup de nos concitoyens sénégalais (parmi lesquels, nous avons des binationaux), une partie nos cousins ou cousines sont nés et ont grandi dans la banlieue parisienne ou dans d'autres quartiers du territoire métropolitain des grandes agglomérations françaises. Certains de ces jeunes sont parfois montrés du doigt pour leur implication dans des faits divers, des incivilités ou des délits etc. C'est dans ce contexte que nous nous sommes demandés : *pourquoi, ce sont toujours ces jeunes qui sont désignés comme les principaux fauteurs de trouble dans les espaces publics des quartiers populaires ? Est-ce que c'est le fait qu'ils soient français descendants d'immigrés ?*

Pour répondre à ces questions, nous essayerons de nous appuyer sur les savoirs scientifiques disponibles dont notamment l'ouvrage de Laurent Mucchielli : *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits.* Mucchielli dans son ouvrage, nous invite à nous souvenir de ces propos de Coluche :

« La société n'a pas voulu de nous ? Qu'elle se rassure, on ne veut pas d'elle ! ». Au stigmate répond le contre-stigmate. Au racisme répond le contre racisme²⁹.

Ce discours entre en résonnance avec les propos tenus par une frange de jeunes du Neuhof tout au long de notre enquête ethnographie.

Mucchielli souligne que :

« Les jeunes que l'on dit « issus de l'immigration » (pendant combien de générations encore le dira-t-on ?) sont plus fragiles et plus discriminés que les autres, et ils se rebellent donc plus fortement. Il n'y a là rien d'étonnant.³⁰ ».

Les jeunes des quartiers populaires se sentent parfois rejeter par la société qui les a pourtant vu naître. Pour montrer leur colère, certains d'entre eux n'hésitent pas à faire usage de la violence (en attaquant les forces de l'ordre ou en détruisant les biens communs publics de leur quartier).

Depuis que nous nous sommes installés en France (en 2003), nous fréquentons occasionnellement certains de nos concitoyens vivant dans les banlieues françaises

²⁹ Mucchielli L., *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Fayard, 2011, p. 102.

³⁰ Ibid., p. 102.

(surtout pendant les grandes vacances ou bien dès que le temps nous le permet pendant l'année scolaire) et nous étions marqués par leur situation. Nous dirons que, malgré le peu de temps passé avec ces derniers, nous faisons partie des témoins de leurs parcours, de leurs trajectoires difficiles pour ne pas dire chaotiques ou semés d'embûches (ces derniers nous racontent à chaque fois leur situation et ils nous disent très souvent qu'ils nous admirent, car nous avons poursuivi des études supérieures). Parmi eux, nous avons d'un côté ceux qui se débrouillent ou s'en sortent bien (ils ont mené une trajectoire scolaire et professionnelle plus ou moins normale) et de l'autre, ceux qui sont empêtrés dans des difficultés au quotidien et vivent dans la galère (ils ont parfois des rapports conflictuels avec leur environnement immédiat et sont fâchés avec certaines institutions de la République et ses représentants).

Pour les jeunes en difficulté, nous retrouvons parmi eux, ceux qui ont connu un parcours scolaire, social, familial, professionnel parfois chaotique. Une partie des jeunes « en errance » que nous avons rencontrés, ont eu des démêlés avec la Justice. D'après leurs discours : « *ils ont eu du mal à décoller sur tous les plans* ». Ils mettent l'accent sur leur réputation qu'ils jugent « sulfureuse ». Ils n'arrivent pas « *à avancer et à se ressaisir, à se réinsérer dans la société* ».

A partir de ces situations, plusieurs questions ont défilé dans notre tête, parmi lesquelles celle-là : *Pourquoi une partie des jeunes des quartiers n'arrivent pas à trouver leur voie et n'évoluent pas. Autrement dit, quels sont les facteurs à l'origine de leurs problèmes, de leurs désespérances ?*

Dans le cadre de nos études en Sciences sociales, en Droit ou encore en Sciences politiques, nous avons été amenés parfois à réaliser des travaux d'enquêtes inter-année (notamment pour les premières années de Licence de Sociologie) mais aussi des rapports et mémoires. De fait, nous avions toujours choisi des sujets ayant trait aux problématiques liées à la jeunesse des quartiers populaires, que ce soit leur échec scolaire ou les discriminations dans le monde du travail, dans l'obtention du logement, etc. auxquelles ils sont confrontés. A travers ces différents sujets, nous cherchions toujours à comprendre pourquoi les jeunes issus de ces quartiers ont plus de difficultés que leurs autres camarades pourtant eux-aussi confrontés parfois aux mêmes difficultés. D'autre part, nous avons porté notre intérêt sur la problématique des violences ordinaires et urbaines, puisqu'en France, certains hommes politiques et une partie des médias montrent toujours du doigt cette jeunesse des quartiers populaires comme étant le seul responsable du désordre social.

C'est pour déconstruire cette image stéréotypée des jeunes de quartiers véhiculée par certains types de médias ou par certaines personnes que nous avons choisi *in fine* de travailler sur la problématique des actions de prévention pour faire face à ces phénomènes.

Nous sommes originaires du Sénégal (un pays d'Afrique de l'Ouest, situé au Nord de la Mauritanie, à l'Ouest de l'océan atlantique, à l'est du Mali et au Sud des deux guinées). Ayant grandi et étudié au Sénégal jusqu'à l'obtention de notre diplôme de baccalauréat, nous avons comme beaucoup de jeunes africains fantasmé sur la vie en Occident et particulièrement en France (l'ancienne puissance coloniale). La France, celle que nous voyions à longueur de journée à la télévision était celle de l'opulence, de la richesse, symbole de réussite etc. Elle est considérée comme un eldorado. L'expression sénégalaise : « Paris-la France » résume l'idée que nous nous faisions de ce pays : la tour Eiffel, les grands musées, la capitale de l'amour, etc. Pour nous, les quartiers de relégation, les jeunes en difficulté, les casseurs, le chômage, la pauvreté, la précarité, ou encore moins la misère n'existaient pas, ou n'étaient que fantasmes. Après tout, a-t-on déjà vu au Sénégal un français pauvre voire en errance... ou sans domicile fixe ? Y a-t-on jamais parlé, à propos de la France, de quartier populaire? Pour nous, avant de fouler le territoire français, nous aurions eu tendance à répondre « Non, jamais ! ».

En effet, nous nous sommes posés à plusieurs reprises la question de savoir : *Pourquoi certains jeunes Français d'origine étrangère tombent souvent dans la spirale de la violence, de la délinquance, ou s'impliquent dans des trafics de drogues, alors qu'ils ont presque tout ce qu'il faut à leur disposition pour essayer de réussir leur parcours de vie, tant sur le plan scolaire que professionnel?*

Parallèlement, nous nous sommes intéressés à la perception que certains français ont de la violence perpétrée par cette frange de jeunes vivant dans des zones urbaines sensibles, ou tout simplement dans les quartiers populaires ou en difficulté. *Qu'est-ce que la violence ordinaire ? Qu'en est-il de la violence urbaine ? Pourquoi, y-a-t-il un tel déchainement de violence chez certains jeunes, et pourquoi particulièrement chez ceux vivant des quartiers défavorisés ? Est-ce un problème, le fait que des jeunes noirs et arabes soient plus souvent impliqués dans ces phénomènes ? Est-ce parce qu'ils sont descendants d'immigrés ? Ou simplement des enfants de familles pauvres (à noter que le phénomène de délinquance des jeunes des quartiers pauvres est très ancien en France comme ailleurs).*

Le sociologue américain Robert K. Merton en a donné une explication possible. Dans le cadre de notre raisonnement, nous nous inspirons de cet auteur pour déconstruire certains préjugés à l'encontre d'une frange des jeunes vivant dans les quartiers périphériques des grandes agglomérations françaises. Par exemple, en simplifiant les choses, certains jeunes ont envie des mêmes vêtements et objets que tous les autres jeunes. Comme ils n'ont pas d'argent pour les acheter, ils vont essayer de les voler dans les enseignes ou vont receler les objets volés. C'est ce qu'ils appellent entre eux les objets « tombés du camion ». Mais ceci n'a rien à voir avec l'ethnicité ou l'origine ethnique, et cela a peut-être quelque chose à voir avec l'origine sociale.

Est-ce le fait d'un rejet inconscient, comme le dit David Le Breton, d'une société du risque qui est interdit ?

La violence des jeunes des milieux populaires est perçue par une frange de la population française comme un phénomène anormal et qui dérange et contamine une partie de la société. Il s'agit d'une violence délégitimée par la société, tandis que les violences, les incivilités et les dégradations perpétrées par exemple par les « bonnets rouges » (les entrepreneurs de transport bretons qui se sont attaqués aux portiques écotaxes de leur région) apparaissent légitimes aux yeux de bon nombre de personnes.

Donc, peut-on dire que c'est la perception sociale et médiatique qui contribue à amplifier les violences juvéniles ordinaires ou urbaines qui ont lieu dans les quartiers populaires ou en difficulté ?

Pour nous qui venons du Sénégal, le rapport à la violence est forcément différent de celui de quelqu'un qui est né et a grandi ici. Pour quelqu'un qui a habité dans des zones reculées ou enclavées, en brousse, et qui est confronté aux difficultés quotidiennes telles que la pauvreté, la faim ou autres phénomènes, ce n'est pas la même chose que celui qui vit en France (pays développé) depuis sa naissance. Au Sénégal, avec toutes les difficultés auxquelles les personnes sont confrontées, les violences sociales (telle que la pauvreté, la précarité, etc.) font partie intégrante de la vie de tous les jours, et les gens n'ont pas le temps de regarder les autres formes de violences, surtout celles perpétrées par les jeunes des quartiers défavorisés (même si ces violences sont souvent sporadiques).

Abdel Malek Sayad explique bien que l'immigré qui partait et qui revenait (en faisant référence à la noria³¹), autrement dit, l'immigré du provisoire, celui qui était là sans être

³¹ Ce terme, dont la définition courante est une suite de véhicules qui vont et viennent, est utilisé par l'auteur pour décrire des hommes qui quittent leur village pour quelques années, puis y reviennent laissant

là. Cet immigré décrit par Sayad n'attendait pas la même chose que l'enfant d'immigré qui, lui, a grandi ici. Par exemple, un jeune noir ou arabe qui est né et a grandi en France n'est pas dans la même logique qu'un étranger qui a débarqué de son pays pour poursuivre ses études supérieures ou pour chercher du travail (immigration économique) afin de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille restée en Afrique. A notre égard, on peut nous dire : « *tu te tais, car tu n'es qu'un invité* », nous le comprendrons. Dans cette maison France, nous étrangers, nous sommes des invités bien que nous ayons aussi des droits à faire valoir normalement, mais aussi des devoirs. C'est autre chose pour quelqu'un qui est né ici, qui le sait et qui rêve, comme le disait Gérard Noiriel dans une émission de télévision : « *le jeune d'origine immigrée est quelqu'un qui rêve en français et qui fume des gauloises (...)* ».

L'enfant d'immigré (notamment s'il est adulte et de nationalité française³²) est un citoyen à part entière. Il faut donc l'intégrer, le considérer comme un fils de la nation, car il a les mêmes droits, les mêmes devoirs que ceux qui sont natifs d'ici depuis plusieurs générations (puisque l'on est toujours immigré de quelque part ou descendant d'ailleurs). Nous étrangers, nous n'avons pas les mêmes attentes, les mêmes aspirations que le fils d'immigré (devenu citoyen français) qui, lui, est né et a grandi en France. Pour nous, par exemple, face à des difficultés d'intégration en France, nous avons d'autres alternatives, c'est-à-dire quelque part où aller (le pays dans lequel nous sommes nés et avons grandi avant de venir en France). Une personne qui est née, qui a grandi ici, qui ne connaît rien du pays d'origine de ses parents, qui « rêve en français », si on ne l'intègre pas comme il fallait, ou bien si elle ressent un certain rejet, elle ne vivra pas cette situation de la même manière : elle n'aura pas d'autres lieux où aller, car elle est française. Elle se dira alors : « *ils nous traitent tous comme des « abrutis », des violents, des trublions, des chômeurs en puissance, des éternels assistés. Pourquoi ils généralisent dans leur stigmatisation ? Pourquoi on m'accuse d'une chose que je n'ai pas faite, juste parce que je suis du même quartier, de la même origine que ceux qui s'adonnent à certaines pratiques illégales ou délinquantes, etc?* »

Pour essayer d'expliquer cette logique, nous nous appuyons sur deux concepts sociologiques : la *macrosociologie* et la *microsociologie*.

un de leurs parents partir à son tour. Cela permet de ne pas rompre avec le pays, d'assurer la reproduction de la communauté paysanne et évite à la métropole d'avoir à gérer sur son sol une immigration de caractère permanent.

³² Pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité, ils ont quand même des droits et devoirs mais pas la citoyenneté.

La logique du misérabilisme, du tout victimaire n'est pas une approche sociologique adéquate pour appréhender certains phénomènes sociaux. Ainsi, le sociologue est celui qui ne reste pas dans un penchant, mais il étudie le phénomène dans sa globalité. Quand il y a un conflit, c'est toujours deux entités qui s'opposent. Les torts sont partagés par les deux protagonistes. Que ce soit les réactions de la société face à la violence des jeunes, alors que certains jeunes vont dire que « c'est la société qui nous fait de la violence donc on lui renvoie sa violence en cassant tout ce qui appartient au collectif. » Pour étudier cette situation, la *microsociologie* semble être l'approche la plus adaptée. En effet, à côté de la microsociologie, nous avons la *macrosociologie*. Ces deux concepts sont différents mais se complètent: le premier s'intéresse à des situations concrètes de petits groupes (l'individu...) tandis que le second, lui, étudie des ensembles plus vastes qui incluent la *microsociologie*.

La *microsociologie* et la *macrosociologie* sont deux niveaux à travers desquels on peut observer la réalité sociale. Même si tous les deux paradigmes ont leur légitimité, ils sont aussi interdépendants (la *macrosociologie* doit alimenter la *microsociologie*, qui à son tour, nourrit la première). Ces deux dimensions sont considérées comme des vérités provisoires. Dans cette perspective, nous ne pouvons avoir une vision globale des choses, en affirmant que c'est la faute de la société (car elle stigmatise une partie des jeunes français etc.). Pour expliquer un fait social, plusieurs dimensions doivent être prises en compte.

La stigmatisation de certaines personnes à l'égard des jeunes des quartiers répond à des logiques, des représentations, etc. souvent fantasmagoriques. Force est de constater que certaines personnes n'arrivent pas à intégrer dans leurs imaginaires ou dans leurs discours que : « les descendants des migrants sont devenus aujourd'hui les enfants de la nation ». Ces logiques émanant des « populations dites autochtones » s'expliquent parfois par les réalités locales qui font qu'il subsiste un sentiment de crainte à l'égard d'une frange de jeunes vivant les quartiers de logement social. Ces dernières ont l'impression que leur « France d'antan » est en train de se déconstruire à cause des immigrés, des étrangers, etc. qui changent le paysage français. Parmi ceux qui véhiculent ce discours, nous prenons à rebours les propos d'Éric Zemmour : « La

France se couche. La France se meurt³³ » et de Michel Houellebecq, qui, lui parle de « soumission »³⁴ de la France.

Ces deux auteurs défendent la thèse que la France doit rester « blanche ». Ce qui au passage suppose l'existence de « français de souche » pour reprendre l'expression d'Hervé Le Bras. Nous rejoignons ce dernier lorsqu'il se pose la question à savoir : « les français de souche existent-ils ? »³⁵

Est-ce rien d'autre qu'une affaire d'apparences ? Ne parle-t-on pas finalement de français issus de l'immigration visible lorsque les problèmes d'intégration sont soulevés. ? On en vient à l'interrogation : ne peut-on pas être par exemple « noir » de peau et « blanc » dans l'âme ou l'inverse ?

Sous la IIIème République, la notion « d'étranger » n'appartient qu'au vocabulaire juridique. Le lexique de l'immigration lui-même a fait son apparition dans le dictionnaire des sciences médicales tardivement (en 1878). Dans la France des années 1880, il y a :

« (...) une multitude d'individus qui, établis en France de père en fils depuis un temps immémorial, n'ont pas obtenu la naturalisation proprement dite, mais jouissent néanmoins de la possession d'état de Français (...) il peut s'en trouver qui occupent en fait des emplois dans des conseils municipaux par suite d'une erreur de leurs électeurs, tout le monde les croyants français. »³⁶

Peut-on légitimement parler dans ces conditions de « français de souche » avec une identité propre et exclusive ? Nous rejoignons de ce point de vue Renan lorsqu'il dit qu'en réalité, il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie sont ceux où le sang est le plus mêlé. Il n'y a pas, rappelle l'historien, dix familles capables de fournir la preuve d'une origine Franque et même une telle preuve serait essentiellement biaisée par les mélanges indéchiffrables qui peuvent déranger tous les systèmes de généalogistes³⁷.

³³ Zemmour E., *Le suicide français, Ces quarante années qui ont défait la France*, Albin Michel, Collection Documents politiques, 2014.

³⁴ Houellebecq M., *Soumission*, Flammarion, 2015.

³⁵ Le Bras H., « Les français de souche existent-ils ?, *Quaderni n°35*, Automne 1998.

³⁶ Noiriel G., *Le creuset français histoire de l'immigration XIXème-XXème siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 2006.

³⁷ Renan E., *Qu'est-ce qu'une nation ?* Mille et une nuits, 1997, pp. 15 à 21.

Par ailleurs, la question de l'intégration des populations, lorsqu'elle est posée à une échelle humaine montre qu'il ne s'agit pas d'un processus niant et détruisant les cultures d'origine des immigrés. L'image de l'étranger qui serait absorbé, comme digéré dans la société d'accueil en perdant toute son originalité et toute identité particulière est une utopie³⁸.

Pourtant, en dépit de cette réalité, beaucoup continuent de penser ou laisse à croire dans leurs discours que l'intégration doit reposer sur un modèle convoquant « la fabrication d'un même ». Contrairement aux propos véhiculés par Zemmour et Houellebecq, nous soulignons que l'altérité fait partie intégrante de nos vies. Elle va du plus proche au plus intime. Les altérités peuvent être successives. Par contre, il est à toute fin utile de rappeler que l'altérité n'est pas d'abord une opposition, même si elle peut aussi l'être. Nous suggérons d'abord de comprendre la diversité pour ensuite essayer de la juger.

D'autre part, nous avons aussi porté notre intérêt sur ce sujet épique des violences juvéniles ordinaires et urbaines car, presque toutes les semaines, les médias relatent des faits de violences parfois sordides perpétrées par les jeunes habitant la banlieue ou les zones urbaines sensibles des grandes agglomérations françaises. A chaque fois que nous entendons cela aux informations ou dans la rubrique « faits divers » des quotidiens locaux ou nationaux, etc. nous sommes choqués et nous nous interrogeons :

« Pourquoi ce sont toujours ces mêmes jeunes qui manifestent leur mécontentement, leur ras-le-bol en s'attaquant aux forces de l'ordre, les représentants des autorités publics, en saccageant ou en dégradant les biens communs, etc. dans leurs quartiers ? »

Bon nombre d'auteurs, à l'instar de Sébastien Roché constatent que la violence orchestrée par les mineurs a augmenté dans les quartiers populaires. Cette situation nous interpelle. Ainsi, l'approche spectaculaire de ces phénomènes de violences a été déjà étudiée par des sociologues tels que Laurent Mucchielli et Cyprien Avenel.

De nos jours, l'hypermédiation de la violence dans certains médias donne l'impression qu'elle croît d'une manière spectaculaire dans ces lieux. Pour une partie de la population française, nous vivons dans un monde où il y a une hyper violence notamment dans certains quartiers dits difficiles. Cette situation amène certaines personnes à avancer l'idée selon laquelle, la violence augmente de plus en plus (sans préciser la catégorie des auteurs et le type de violence perpétrée). Pour ceux qui défendent cette idée, nous vivons dans une société différente des années après seconde

³⁸ Schnapper D., *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Gallimard, Paris, 2007, p.14.

guerre mondiale, donc forcément la violence juvénile a changé de forme, de dimension et d'acteurs (les jeunes délinquants sont de plus en plus jeunes et de plus en plus violents).

Historiquement, la mesure des phénomènes de violence a toujours existé. Depuis quelques décennies, les instruments de mesures ont évolué. Par conséquent, et on note un intérêt grandissant des chercheurs pour cette thématique des violences juvéniles ordinaires et urbaines. De plus, certains hommes politiques mettent en exergue les problématiques liées aux violences juvéniles, à l'insécurité dans certains quartiers pour nourrir leurs campagnes électorales et récupérer des voix. Certains médias ont aussi véhiculé ces discours pour faire de l'audience.

Dans un passé lointain, les délinquants étaient mis au bagne. Aujourd'hui, ce qui a changé, c'est la systématisation du recours aux fichiers. Les autorités (par le biais des services compétents en matière de sécurité intérieure) croisent les différents fichiers afin de mieux repérer les actes de délinquances, d'incivilités et autres phénomènes du genre. D'autre part, si nous remontons à l'après seconde guerre mondiale, nous constatons que beaucoup de chercheurs et statisticiens se sont intéressés à l'évolution du phénomène des violences juvéniles (par exemple, c'est le cas des blousons noirs, les apaches, etc.) De plus, le concept d'immigré au sens qu'on l'entend aujourd'hui, était relativement rare à l'époque. Dans ce sens, Hervé Le Bras et Gérard Noiriel nous expliquent bien quand le mot lui-même est apparu dans le dictionnaire français.

II. Questions et trois hypothèses pour progresser dans la compréhension de la problématique

Par le biais d'un travail de terrain sur le long terme (trois ans) au sein du quartier Neuhof classé en zone urbaine sensible et en Zone de sécurité prioritaire, voici les questions qui nous sont apparues les plus importantes :

- 1) Dans quelle mesure les violences juvéniles ordinaires ou urbaines sont-elles un fantasme et quelle est leur réalité au quartier du Neuhof?
- 2) Quels sont les facteurs/causes à l'origine de ces phénomènes dans ce quartier décrit comme difficile?
- 3) Quelles sont les principales motivations des jeunes auteurs d'actes de violences au sein de ce quartier?
- 4) Quelles sont les sanctions encourues par les jeunes délinquants (sanctions pénales et sociales) ?

5) Comment les éducateurs de l'association de prévention spécialisée OPI mettent-ils en place leurs actions pour prévenir ou remédier aux différentes formes de violence auxquelles sont confrontés les habitants?

Ensuite, pour approfondir notre recherche, nous nous appuyons sur ces trois embryons d'hypothèses :

1) Les problèmes qui surgissent dans un certain nombre de familles, le milieu social, le lieu de vie, l'absentéisme et l'échec scolaire, le chômage, la personnalité du jeune, l'environnement amical, la dégradation des conditions de vie, le rejet de la société etc. sont autant d'éléments qui peuvent générer des dérapages juvéniles dans ce quartier strasbourgeois (comme sans doute ailleurs).

2) Au Neuhof à l'instar des autres quartiers populaires français, les violences juvéniles urbaines sont le produit, au moins partiel, d'une relation parfois tendue et conflictuelle entre une partie des jeunes délinquants et les forces de l'ordre.

3) Le discours tenu par les éducateurs de l'OPI Neuhof ainsi que leurs pratiques sont fortement liés à la réalité objective/subjective des jeunes rencontrés.

III. Problématique de la recherche

Après avoir réuni plusieurs informations, notamment à travers notre stage de longue durée (6 mois) et nos différentes explorations de terrain (observations in situ par le biais du travail de rue avec les éducateurs de l'association OPI Neuhof), nous avons opté pour la problématique suivante :

Il s'agit d'abord, d'examiner comment se mettent en place les politiques publiques vis-à-vis de la question des violences juvéniles ordinaires, urbaines et notamment les dispositifs de prévention spécialisée. Puis, nous tenterons de voir comment elles s'articulent à notre terrain.

Face aux phénomènes de violences juvéniles, la société va développer à la fois des instruments punitifs, éducatifs et préventifs. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le préventif et l'éducatif prennent le dessus sur le répressif. A l'époque, après le traumatisme de la guerre, les autorités avaient eu la volonté de faire différemment les choses, en mettant l'accent sur le préventif et l'éducatif même si le répressif était pris aussi en compte.

Pour mener à bien notre travail, nous allons tout d'abord porter un regard sur le concept de violence proprement dite (notamment sur les violences juvéniles ordinaires et urbaines), avant de nous intéresser aux sanctions à l'encontre des jeunes délinquants,

enfin nous allons nous pencher sur les actions menées par les éducateurs de l’OPI Neuhof auprès des habitants de ce quartier.

IV. Méthodologie de recherche

Concernant nos explorations de terrain, dès le début de notre thèse, nous avions essayé de construire une relation de travail avec les éducateurs des associations de prévention spécialisée, notamment, ceux de l’OPI Neuhof.

Nous avons fait le choix de nous appuyer sur l’équipe des éducateurs de l’OPI Neuhof pour explorer notre terrain et rencontrer notre public cible (c'est-à-dire les jeunes de 12-25 ans). Au fil du temps, nous avons rencontré deux groupes : les jeunes « en errance » et les jeunes « dynamiques ».

L’investissement sur le quartier que nous avons mené et que nous menons toujours nous a par ailleurs permis de nous intégrer réellement dans le cadre d’une observation participante aux actions de prévention de l’OPI. Aussi, cet investissement dans la longue durée peut être rapprochée de l’expérience menée par Sami Zegnani dans le cadre de son doctorat dans un quartier de la banlieue parisienne.

Dans le quartier du Neuhof, les éducateurs sont présents et impliqués directement auprès des jeunes. Ils ont un rôle important au sein du quartier. Donc, il était nécessaire de passer par eux pour explorer notre terrain. C'est ainsi qu'ils seront nos intermédiaires privilégiés tout au long de notre stage et immersion de terrain. Parlant de jeunes, Joëlle Bordet³⁹, soulignait que : ceux-ci auront un rôle de « portier » au sens de Whyte⁴⁰. En ce qui nous concerne, pour la réalisation de notre étude, ils seront des référents, des confidents pour accéder aux jeunes, à leurs familles, ou à d’autres acteurs sociaux et aux divers représentants associatifs ou institutionnels du quartier.

Pour ce faire, nous avons étroitement collaboré avec Monsieur Hamm (ancien Chef de service de l’association, devenu depuis fin 2014 Directeur de l’OPI Strasbourg (au siège) qui chapeaute l’OPI Neuhof et quelques autres associations de prévention spécialisée conventionnées par le Département au niveau de Strasbourg), mais aussi avec les autres éducateurs qui composent l’équipe. Dès notre premier jour de travail de rue, Monsieur Hamm nous a mis à l’aise. Il nous a d’abord fait visiter le quartier avant de nous présenter aux habitants, à quelques autorités qui y sont implantées. Lors de

³⁹ Bordet J., *Les « jeunes de la cité »*, PUF, 1998, p. 9.

⁴⁰ William Foote W., *Street Corner Society, the social structure of an Italian slum*, The University Chicago Press, 1991, 3eéd. revue et augmentée.

chaque « tournées de rue⁴¹ » dans le quartier, M. Hamm nous fait la description des modes d'appropriation et d'investissement de l'espace du quartier par les jeunes en « errance ».

Ainsi, face à nos interrogations initiales, nous avons fait le choix de réaliser une enquête qualitative (en adoptant une approche d'observation participante) impliquant un groupe de jeunes tout en y associant le travail d'acteurs professionnels de la prévention spécialisée et d'autres professionnels de divers horizons, travaillant dans des structures accueillant des jeunes. Nous avons opté pour ce choix, car l'enquête qualitative permet d'aller le plus loin possible dans les discours des individus et le décryptage de leurs représentations.

Cette démarche ethnographique nous a permis d'observer les interactions entre les différents acteurs du terrain et aussi de créer un lien de confiance⁴² avec les participants de manière à recueillir leurs témoignages sous forme d'entretiens approfondis. Il nous est apparu indispensable d'étudier les parcours de vie de ces derniers pour voir quels ont été les facteurs en cause dans l'apparition de phénomènes violents ou délinquants perpétrés par une partie d'entre eux. L'objectif était alors d'aller puiser dans leur histoire, les mécanismes ou encore les événements biographiques⁴³ permettant de comprendre comment sont-ils arrivés à adopter certains comportements jugés incompatibles au vivre ensemble.

Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier notre position de chercheur face aux jeunes adultes qui sont parfois contraints, pour la plupart, de participer à une mesure d'insertion sociale ou d'accompagnement dans leur projet d'insertion professionnelle et qui peuvent, par conséquent, témoigner d'une méfiance à l'égard du chercheur, en raison, notamment, de l'usage des informations recueillies. A ce propos, Catherine

⁴¹⁴¹ Dans le langage des éducateurs, « tournée » veut dire « travail de rue ». Des plages horaires sont aménagées pour cette pratique.

⁴² Comme le souligne Beaud et Weber, un des enjeux du travail d'enquête sur le terrain repose sur la nécessité de le construire avec le soutien des « enquêtés clés » : ceux qui leveront les obstacles principaux, qui faciliteront l'introduction au sein d'un milieu...., In : Beaud S., Weber S., Guide de l'enquête de terrain, Paris, La découverte, 2008, p. 126.

⁴³ A noter qu'à l'instar de Matias Millet et de Daniel Thin, nous nous sommes heurtés à une double difficulté. D'un côté, il nous a fallu mener l'analyse du processus d'engendrement de chaque trajectoire, donc s'attacher à leur caractère singulier, sans perdre de vue les « conditions sociales de possibilité communes » qui ont mené à ces derniers (leur dénominateur communs). D'autre part, la difficulté a été de savoir comment donner une description de ces conditions communes sans omettre qu'elles se réalisent de manière combinée dans le cadre d'une histoire et d'un parcours biographique nécessairement individuel. In Millet M., Thin D., Scolarités singulières et déterminants sociologiques, *Revue Française de Pédagogie* n°161, 2007, pp. 41 à 51.

Delcroix souligne l'importance de la phase d'entrée en relation avec l'interviewé et la question du lien de confiance :

« Ce qui compte alors c'est la perception par l'interviewé de la personne qu'il ou elle a en face; et dans cette perception il entre bien autre chose que la « place de la classe » : le sexe, l'âge, la couleur de peau, et même – en France du moins – le halo de l'attitude politique générale, qui s'exprime – à l'insu sans doute de l'interviewer – dans sa façon de se présenter et d'être. Au cours des premiers instants on est intensément scruté (e), la perception d'autrui est aiguisée, subtile, et sa machine à typifier fonctionne à plein régime (« Qui est cette personne qui me demande un entretien ? Qui l'envoie, que me veut-elle ? Puis-je lui faire confiance ? »)⁴⁴.

Cette phase d'entrée peut être également exacerbée par le fait que l'entretien de recherche est vécu comme un entretien en service social dont une des caractéristiques est l'approche biographique qui vise à vérifier la cohérence du discours de l'usager en lien avec sa demande :

« Il est l'occasion pour ceux qui s'y prêtent, d'un travail d'un « sens », d'une « cohérence » dans le récit d'une vie marquée par les accidents, les ruptures, les changements, assigne à l'enquêteur une position de quasi-analyste⁴⁵. »

En relation avec les propos de Mauger, Delcroix précise que la dimension biographique de l'entretien peut servi d'outil managérial qui peut être utilisé contre les individus en situation de vulnérabilité :

« On les rend responsables des difficultés liées à la précarité de leur emploi, de l'obtention d'un logement, de leur faible revenu [...]»⁴⁶.

A propos de notre entrée en relation avec les jeunes de notre enquête, le chef de service de l'association OPI nous a présenté à ces derniers comme étant stagiaire dans son service et doctorant en Sociologie. Ainsi, au fil du temps, à travers nos tournées de travail de rue, nous nous sommes fait connaître dans certains secteurs du quartier.

⁴⁴ Delcroix C., « S'engager dans la durée. De la relation d'enquête aux effets de la publication ». In Payet J-P., Rostaing C., Giuliani F., (Sous la dir). La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles, *Rennes, PUR*, pp. 131 à 160, p. 135.

⁴⁵ Mauger G., « La situation d'enquête. » In : *Informations sociales* n°47, Paris, 1995, pp. 24 à 31, p. 28.

⁴⁶ Delcroix C., « Fomes de mobilisation de ressources subjectives contre le précarité ». In : Bertaux D., Delcroix C., Pfefferkorn R., (sous la dir.), *Précarités : contraintes et résistances*, Paris, l'Harmattan, pp. 179 à 185, p. 181.

L'observation participante et ses conséquence sur la relation aux enquêtés

Comme nous l'avons souligné précédemment, notre entrée sur le terrain de recherche a été grandement facilitée par le fait que nous connaissions le responsable du Service de l'OPI Neuhof, car nous l'avions rencontré deux ans auparavant dans le cadre de notre mémoire de Master. Cette première collaboration a été un facteur déterminant dans le processus d'intégration au sein de cette association.

Nous avions débuté par du travail administratif pour la première semaine, avant de nous lancer la semaine suivante dans le travail de rue accompagné du chef de service. Durant les deux premiers mois, nous avons allié travail de rue et réunions informelles avec les habitants du quartier. Cet investissement au sein du quartier nous a permis de présenter directement le sens de notre démarche auprès des jeunes rencontrés ainsi que leurs familles et de réaliser les premiers entretiens.

Les jeunes qui ont accepté de s'entretenir avec nous ont été ceux avec lesquels nous avions engagé une relation grâce aux éducateurs de l'association dans le cadre de certains dispositifs. Puis d'autres jeunes ont été approchés dans la rue, au pied des immeubles du quartier (il s'agit notamment de jeunes en « errance ») lors de nos tournées ou travail de rue dans le quartier.

A propos de la méthode d'observation participante, Georges Lapassade distingue trois types d'implication⁴⁷. Tout d'abord, il signale que la pratique de l'observation participante périphérique engage le chercheur dans une nécessaire implication.

Elle se distingue par la partage du chercheur à un groupe en tant que membre, sans pour autant qu'il soit au centre d'une activité. Le chercheur essaye donc de trouver un équilibre dans une intégration permettant une position intéressante d'observation, mais en même temps y préservant, entre autres, son propre système de valeurs :

« La participation des chercheurs aux groupes marginaux reste, en général, périphérique. Laurence (1974) a tenté de pratiquer l'observation participante dans un centre de transit (Halfway House) hébergeant des jeunes ex-prisonniers, arrêtés pour des affaires de drogue, et libérés sur parole (en liberté provisoire et sous contrôle). Il s'est heurté, très vite, au fait que ces jeunes classaient les gens en deux catégories opposées : ceux qui étaient de leur monde, et les autres, qui tous étaient vus comme des ennemis : parmi eux figuraient les psychologues, les éducateurs, les sociologues, et, par conséquent Wieder lui-même. Ce

⁴⁷ Lapassade G., L'ethnosociologie. Les sources anglo-saxonnes, Paris, Mériidiens Klincksieck, 1991, p. 33.

dernier aurait pu passer dans leur camp, comme cela lui fut proposé. Mais il était lié par un contrat avec l'administration pénitentiaire qui assumait les frais de cette recherche ; ensuite, s'il avait basculé dans l'autre camp il n'aurait pu étudier l'institution en son ensemble, avec ses gardiens et psychologues. Enfin, comme cela arrive fréquemment, les valeurs de Wieder n'étaient pas celles des ex-prisonniers, ce qui est une limite courante sur le chemin d'une participation « totale » à la vie des groupes marginaux⁴⁸. »

Cette situation montre à quel point le chercheur doit s'efforcer de préserver les intérêts lui permettant de mener dans de bonnes conditions son étude. A ce propos, Michel Burawoy⁴⁹ explique que notre présence en tant que chercheur nous déséquilibre dans l'environnement que nous étudions en raison de notre implication aux côtés des personnes que nous observons. Il relève que cette difficulté est soumise à une autre question qui est celle de l'ethnologue à savoir que la production de théories, de concepts et de faits déstabilisent le monde que nous cherchons à saisir. Afin de compenser cet état de fait, il est recommandé d'avoir une méthodologie qui nous permette d'appréhender plus sereinement le terrain dans lequel nous nous trouvons et qui est en perpétuel évolution.

Le deuxième type de pratique est l'observation participante active. Une pratique qui permet au chercheur d'adopter ou d'incarner un rôle qu'il jouera au sein du groupe ou de l'institution qu'il envisage d'étudier. Ainsi, ce statut lui permettra de participer comme membre de manière active. Néanmoins, Lapassade attire notre attention sur le risque que comporte cette pratique. En effet, cet auteur pense que le danger se situe dans les conséquences de la participation du chercheur en termes de changements, notamment dans les institutions éducatives :

« Un problème se pose quant à l'observation active, en particulier dans les établissements d'éducation : comment pratiquer une ethnographie vraiment « participante » active, en évitant de « participer » à des changements, ou même de les provoquer, ce qui serait alors une forme de recherche-action, d'intervention de type psychosociologique, et non plus d'observation participante stricto sensu ? L'observateur participant actif ne risque-t-il pas d'introduction d'autres valeurs dans la situation qu'il étudie ?⁵⁰ »

⁴⁸ Ibid

⁴⁹ Burawoy M., « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain ». In : Cefai D., (Sous la dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La découverte-MAUSS, 2003, pp. 425 à 464, p. 441.

⁵⁰ Ibid, p. 35.

Enfin, le dernier type d'observation concerne la participation complète et Lapassade mentionne une subdivision de cette manière d'étude :

« [...] la participation complète fondée sur une appartenance préalable à la situation étudiée et la participation complète par conversion⁵¹. »

Avant d'essayer de nous référer à l'un des trois types d'observation, nous souhaitons encore évoquer deux situations qui impliquent les dimensions que sont « le dehors et le dedans ». Lapassade les nomme observation participante externe (OPE) et observation participante (OPI). En ce qui concerne l'OPE, le chercheur provient du dehors et il va observer, le temps de son investigation, un milieu qui lui est parfois étranger. Il observe souvent à temps partiel car il est en même temps étudiant ou jeune chercheur. A propos l'OPI, c'est un membre d'une institution qui est en même temps chercheur. D'acteur permanent du terrain, il doit accéder au rôle de chercheur :

« On n'insistera jamais assez sur l'ambigüité de la notion ethnographique du « dedans », liée au projet de l'interactionnisme symbolique : saisir « le point de vue du membre », « participer », au point de vivre soi-même « du dedans », les valeurs du groupe. En réalité, le seul chercheur qui soit réellement dedans, qui puisse voir vraiment les choses de l'intérieur, c'est celui qui est déjà membre effectif d'une communauté, d'une ethnie, avant d'y mener une recherche. De plus, être « membre d'une culture » ne veut pas dire qu'on est ipso facto membre de toutes les sous-cultures de cette culture⁵². »

A propos de la position prise dans notre recherche de thèse, elle a été celle d'une observation participante active et externe. Le caractère actif de cette observation se traduit dans le fait que nous participions activement aux différents projets et actions en destination des jeunes de l'association de prévention spécialisée du quartier. Elle est externe puisque la dynamique venait de l'extérieur à l'intérieur.

Ce positionnement n'a pas été chose aisée car nous étions pris dans des conflits de loyauté entre le devoir de respecter les règles institutionnelles pour conserver une relation de confiance suffisante pour nous maintenir dans l'organisation et le besoin de créer une collaboration avec les jeunes suivis par les éducateurs et ceux rencontrés dans la rue de façon à garder un lien pour mener d'autres entretiens. Pour Burawoy, tout chercheur dans une approche réflexive, introduit des modifications dans le groupe qu'il

⁵¹ Ibid, p. 37.

⁵² Ibid, p. 41.

observe. L'observation participante n'est pas une position de neutralité mais a pour conséquence une perturbation du système en raison de l'inscription d'un nouveau membre. Même l'acteur-observateur le plus passif crée des interférences. Burawoy précise que les deux moments les plus importants sont l'entrée et la sortie du terrain. En effet, selon lui, les individus dont preuve de résistances plus ou moins formelles par rapport au fait d'être observé. Il s'agit de comprendre ce moment de tension comme l'expression de valeurs et d'intérêts dans leur stratégie d'évitement pour pouvoir écarter le danger potentiel. L'expérience de cet anthropologue nous permet de comprendre également que le second moment de perturbation (qui est la sortie du terrain) provoque l'expression de secrets ou facilite l'émergence de questions :

« Peu de gens aiment être traités de manière partielle, réduits à des forces réifiées ou, de l'une ou l'autre façon, devenir des objets de recherche sociologique. Par ailleurs, la plupart des communautés sont traversées par des conflits qui rendent impossible une restitution qui satisfasse tout le monde, et ce, quelles que soient les précautions prises par l'observateur. Même si la chose est pénible, l'ethnographe apprend toujours beaucoup de son intervention finale⁵³. »

Notre implication dans les actions de l'association de prévention du quartier, le travail de rue, les réunions informelles avec les habitants ont été des facteurs clés pour créer une proximité avec nos différents interlocuteurs afin de leur faire comprendre le but de notre recherche. Néanmoins, un des contrecoups provoqués par cette proximité a été de ne pas pouvoir accéder à certaines informations retracant les trajectoires d'une petite partie de nos interlocuteurs, notamment le groupe des jeunes en « errance ». Ces jeunes craignent d'être jugés ou de se faire dénoncer car ils sont le plus souvent dans des pratiques illégales.

Face à cette situation, nous avons, nous aussi craint de faire une réputation auprès de ce groupe de jeunes. Ces derniers peuvent nous appréhender comme un intrus dans leur « quartier » ou comme quelqu'un qui essaye des épier pour ensuite les dénoncer (cela nous rappelle la scène vécue par un jeune du Polygone qui nous avait assimilé à un allié des RG).

De fait, dans un certain sens, nous avions l'impression d'être observés et donc nous étions obligés d'adapter ou de contrôler nos attitudes :

⁵³ Burawoy M., Op.cit., pp. 425 à 464, p. 441.

« [...] l'enquêteur n'a pas le monopole de l'observation : nul ne peut enquêter sans s'exposer à l'enquête de l'enquêté qui peut se manifester sous les formes les plus diverses, muettes, discrètes, détournées ou au contraire ouvertes, directes, voire volontairement provocantes⁵⁴. »

C'est bien cette dernière attitude qu'une partie des jeunes du groupe des jeunes « en errance » ont parfois adopté à notre égard en acceptant de répondre à nos sollicitations pour des entretiens.

A l'issue la pratique de l'observation participante, nous nous sommes rendus compte que ce type de méthode n'est pas toujours la plus appropriée, notamment lorsque l'objet de recherche nécessite une certaine proximité avec la réalité des interviewés.

Avant d'explorer notre terrain, nous espérions que notre regard serait assez détaché pour ne pas être marqué par les effets de l'environnement et les attitudes de certains enquêtés de manière à appréhender la problématique des violences juvéniles ordinaires, les incivilités de manière différente. Comme le rappellent Beaud et Weber :

« Ne choisissez pas un thème trop familier. Car le ressort le plus sûr de l'enquête ethnographique reste de se décenter pour voir le monde social, pour découvrir sous des faits apparemment banals, naturels, évidents, des relations sociales, une histoire : le dépaysement permet une conversion du regard⁵⁵. »

Face aux comportements déplacés de certains jeunes en « errance », nous avions perdu une partie de nos motivations pour interviewer ces derniers.

Ces écueils auraient pu être limités ou évités selon Michael Burawoy. En effet, il existe deux voies possibles pour répondre à cette exigence d'équilibre : contenir des inconvénients ou les transformer en avantages. Concernant la première option, il propose de limiter notre implication en vue de réduire les difficultés. Cette posture se traduit par une observation extérieure distanciée de l'objet étudié et qui peut passer par des intermédiaires. Cette approche qu'il qualifie de positive s'illustre par l'utilisation de l'enquête par questionnaire comme moyen de récolte des informations. Le chercheur, dans ce cas, se positionne hors du « monde » pour éviter d'affecter l'objet qu'il étudie et en standardisant l'obtention des données⁵⁶.

La seconde option consiste à procéder par une étude thématique notre intervention. Selon l'auteur, la condition de réalisation de cette démarche de thématisation passe par

⁵⁴ Mauger G., Op.cit., pp. 24 à 31, p. 25.

⁵⁵ Beaud S., Weber F., Op.cit., p. 46.

⁵⁶ Burawoy M., Op.cit., p. 425.

un encrage théorique qui sert de repérage et d'orientation dans le dialogue que nous avons avec les participants. Citant Polanyi, il souligne :

« [...] et il plaide en faveur d'un engagement dans le monde pour la « rationalité » de la théorie – les cartes cognitives à travers lesquelles nous saisissons le monde. Cette théorie est à la base de ce que j'appelle le modèle de la science réflexive⁵⁷. »

Il s'agit de comprendre que c'est l'engagement qui permet d'accéder à la connaissance et non le détachement. L'auteur relève encore que la science réflexive peut développer des dialogues multiples pour expliquer les phénomènes empiriques, à condition que le chercheur prenne le risque d'une participation raisonnée.

Selon l'auteur, l'objectivité est effective qu'à condition qu'il y ait une croissance de la connaissance dans une perspective de recomposition inventive et économique de la théorie. En effet, il ne croit pas que l'objectivité ne peut être mesurée par des théories.

D'autre part, notre choix d'utiliser la méthode de l'observation participante avait été motivé par notre première expérience de terrain positive de la recherche-action menée au sein du Neuhof.

Entrée en relation avec notre population d'enquête

Notre population d'enquête a été sélectionnée par le biais du volontariat, d'une adhésion libre (à l'instar de l'esprit de la prévention spécialisée) et les entretiens ont essentiellement eu lieu au sein l'association OPI Neuhof, OPI siège, au CSC Neuhof, au sein de l'association Etage, dans la rue (dans le cadre du travail de rue), aux Collèges Solignac et Stockfeld, à la Direction de la PJJ de Strasbourg, dans les locaux du Stemo⁵⁸, dans les bureaux du Service de la protection des mineurs (nous avons mené trois entretiens avec trois éducateurs de la PJJ) et au sein du Pôle jeunesse du Conseil général (entretiens avec l'ex directrice, Madame Nadine Guerret).

Pour la réalisation de cette recherche, **25 jeunes garçons** habitant au Neuhof, suivis par les éducateurs de l'OPI ont été interviewés. Aussi, au total, **14 professionnels** de la prévention (*voir tableau en annexes*), dont **11** de la prévention spécialisée et **3** de la Pjj ont été aussi interrogés.

Les questions posées ont été réalisées à travers de grilles d'entretien semi-directif et nous avons choisi d'enregistrer et de retranscrire les entretiens qui durent en moyenne

⁵⁷ Ibid., p. 426.

⁵⁸ Stemo : Service territorial en milieu ouvert.

45 minutes. Nous avons choisi d'utiliser une méthode ethnographique d'étude du quartier en un certain moment et dans certains contextes. Nous avons donc choisi de faire des entretiens plus ou moins approfondis. Nous adoptons une approche plutôt fondée sur une enquête qualitative, même si elle mobilise aussi des données quantitatives, notamment, en ce qui concerne le chômage, la précarité, l'échec scolaire, les données relatives à la violence/délinquance juvénile, etc. Dans les faits, nous avons choisi plutôt la méthode qualitative pour explorer les perceptions, les représentations, les vécus, etc. des personnes que nous avons interrogées. Au niveau qualitatif, l'objectif était d'étudier certaines situations en profondeur avec un petit nombre de personnes au lieu d'entreprendre auprès d'une grande étude d'une population représentative du quartier. De ce point de vue, nous avons mis la priorité sur la méthode qualitative donnant une place à ce que nous appelons des récits de vie dans la mesure où certains entretiens ont été poussés et la personne a été vue et revue plusieurs fois⁵⁹.

Un guide d'entretien a permis d'aborder la trajectoire du jeune et ses représentations à travers quelques thématiques : origine sociale et histoire familiale ; trajectoire scolaire et représentation de l'école ; trajectoire résidentielle des parents (les différents lieux de vie, rapport au quartier, rapport au voisinage...); rapports à la violence, aux incivilités, aux dégradations...; rapports avec les institutions, les forces de l'ordre, à l'autorité... ; rapports avec les éducateurs...; implications dans les actions menées par les éducateurs ; identités, valeurs et représentation...

Ce guide a été utilisé de manière simple en fonction de l'interlocuteur en face, en privilégiant l'échange et la discussion, dans le but d'éviter une communication trop rigide. Avant chaque entretien avec les jeunes, il nous a fallu préciser notre objectif, l'intérêt de notre travail : nous avons dû expliquer qu'il s'agissait d'un travail de thèse dont le but est de réaliser une enquête sociologique afin de comprendre et de déconstruire certains préjugés (c'est-à-dire que les jeunes des quartiers sont les principaux auteurs des violences juvéniles urbaines. Ce sont ces derniers qui manifestent leur colère dans la voie publique en s'attaquant aux biens communs et à tout ce qui est en rapport avec les institutions de l'Etat) et de voir comment les éducateurs de

⁵⁹ Daniel Bertaux a défini le récit de vie. Selon cet auteur : « En Sciences sociales, le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif, au cours duquel un chercheur (lequel peut être un étudiant) demande à une personne ci-après dénommée « sujet » de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue⁵⁹ ».

l’OPI Neuhof, par le biais de leurs actions essayent de remédier à cela. Nous avons insisté sur le fait qu’il n’y avait aucune obligation de participer à cette étude.

Nous avons également eu recours à plusieurs techniques de terrain (discussion de groupe, entretien informel etc.) ainsi que des observations directes notamment durant les rencontres entre les éducateurs, les partenaires, les familles et les jeunes.

Par ailleurs, bien qu’ils soient généralement présentés comme un groupe «homogène» sur le critère de l’âge, il est apparu à l’issu des entretiens que ces derniers sont très différents aussi bien au niveau de leurs (dés)-espérances ou attentes que dans leurs rapports aux institutions et associations d’aide. En dépit de cette réalité, nous avons essayé de réaliser une typologie des expériences individuelles et collectives ayant eu ou qui ont un impact dans la construction de leurs parcours de jeune homme dans un quartier populaire.

Nous avons pu constater au cours de notre stage et immersion dans du quartier, que certains jeunes marchent vers un horizon incertain parfois semé d’embûches, de délinquance, d’incivilités, de désespérances, de frustration, de mal être etc. mais que les pas qu’ils réalisent chaque jour laissent des traces qui font apparaître: famille, amis, connaissances et autres acteurs notamment professionnels de la prévention spécialisée qui ont été présents dans le suivi, lorsqu’ils étaient dans des situations compliquées et ne savaient pas où aller ou quoi faire, à part errer dans les artères du quartier sans motif et manifester leur rancœur envers la société sans raison manifeste.

Nous avons donc voulu autant que possible montrer l’impact des réseaux sociaux (famille, enseignants, groupe de pairs, amis, éducateurs...) dans la trajectoire de vie des enquêtés tout en y impliquant une vision dynamique. Autrement dit, notre objectif ne se résume pas à la présentation de la situation passée du jeune (auquel cas, il s’agirait de faire une «photo historique») mais surtout de faire un travail de recontextualisation afin de voir comment à partir de ce passé souvent sulfureux, certains jeunes arrivent à se redresser et à réintégrer ou à se réinsérer dans la société et à créer des dynamiques leur permettant de trouver leur voie, par le biais notamment des actions entreprises par les éducateurs de la prévention spécialisée.

Par ailleurs, en utilisant la méthode d’observation participante (*in situ*) particulièrement par le biais du travail de rue avec les éducateurs, nous nous sommes intéressés aux activités des éducateurs, ou pour être plus précis à ce qui dans leurs pratiques professionnelles se rapportent à leurs pratiques éducatives afin d’en cerner les contours. Cette initiative permet d’avoir un aperçu des nombreux «à cotés» informels qu’ils

doivent intégrer dans leur fonction d'agent (adaptation face aux contraintes extérieures, marges de manœuvre ...) parfois au détriment des règles et normes de la hiérarchie.

Pendant notre stage, nous avions mené plusieurs actions telles que : le travail de rue, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives et les animations au collège Solignac, les cafés rencontres etc. pilotées par les éducateurs de l'association ainsi que les habitants du quartier. En collaboration avec les éducateurs, à plusieurs reprises, nous avions animé des débats autour des problématiques liées à la jeunesse des quartiers. Nous avions eu aussi la chance d'organiser deux sorties dans le cadre des animations éducatives.

D'autres acteurs impliqués dans le domaine de la prévention des phénomènes de délinquance et de violence juvénile, de la sécurité urbaine ont également accepté de répondre à nos sollicitations. C'est le cas du magistrat Denis Salas, lors de son passage à Strasbourg, dans le cadre d'une ses conférences à la Faculté de Droit en 2011 sur : « *La justice dévoyée. Critique des utopies sécuritaires* ». A la fin de sa prestation, nous avions eu la chance de l'approcher dans les couloirs de la Faculté et lui avions posé quelques questions relatives à la sécurité urbaine. Le Commissaire divisionnaire de l'Hôtel de Ville de Strasbourg, Monsieur Alain Winter nous a fourni les statistiques sur les infractions, les délits dans le Département du Bas-Rhin sur une période de 4 ans (2009-2012). Nous avons pu approcher la Directrice du Service de la protection des mineurs de la Ville ainsi que la Directrice de la PJJ (Madame Véronique Notter), la Directrice du Stemo (Madame Nathalie Hartmann).

D'autres personnes comme Monsieur Henry Veille-Grosjean (maître de conférences en Sciences de l'Education, lui-même membre du conseil d'administration de l'OPI Strasbourg) nous a consacré quelques heures de discussion sur les questions relatives à la prévention spécialisée.

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés à d'autres professionnels ayant parfois des regards extérieurs à notre terrain de recherche. Nous pensons que leurs expériences ouvrent des pistes de réflexions et aident à la compréhension des problématiques tournant autour de notre groupe d'enquête.

Dans un tout autre registre nous faisons appel dans nos analyses à nos savoirs acquis au sein de l'association OPI, et d'autres expériences acquises (à travers d'autres stages).

Dans cette recherche, nous ferons parfois des retours historiques afin de comprendre les transformations, les configurations qui sous-tendent certaines représentations, pratiques ou encore expériences sociales de nos enquêtés.

V. Articulation et modèle d'analyse de la recherche

De prime abord, il nous a semblé indispensable de nous intéresser à certaines problématiques liées à la jeunesse des quartiers populaires, dans la mesure où cette partie de la population française constitue l'essentiel de notre étude. Indispensable également puisque cette population est souvent confrontée à plusieurs difficultés : une partie d'entre elle vit dans la précarité, etc.

D'autre part, à entendre certains discours, la relégation, la pauvreté, la précarité, le chômage, les violences juvéniles, l'insécurité, etc. sont les maux qui caractérisent la plupart de ces quartiers. A propos de l'insécurité, cette thématique paraît essentielle pour une partie de la vulgate qui cherche à promouvoir le nouvel ordre sécuritaire largement influencé par celui des USA.

Il convient dès à présent de souligner la complexité qu'entraîne le choix de ce sujet d'étude en tant que chercheur. En effet, on notera la double proximité nous liant à notre objet d'étude de par notre âge et de par nos origines étrangères. Dans ce cas, certains éléments peuvent parfois remettre en cause notre objectivité et alimenter des interrogations quant à la place à tenir à l'intérieur de notre terrain. De fait, le recours à la notion d'altérité nous permet d'avoir une autre vision des choses voire prendre une distance avec le terrain observé et étudié. Cette situation nous pousse à ne pas prendre en compte certains détails qui peuvent nous sembler anodins (par habitude) alors qu'ils auraient constitué une richesse.

VI. Contexte de la recherche : Du Neuhof ... à l'association de prévention spécialisée

A présent, nous revenons sur le contexte global de la recherche (cela consiste à présenter le Neuhof, la prévention spécialisée et les secteurs d'intervention de l'OPI Neuhof).

1. Le quartier Neuhof : Présentation générale du quartier

Nous présentons dans un premier temps le quartier du Neuhof⁶⁰ dans son ensemble afin d'en dégager certaines dynamiques. Pour cela, nous nous intéressons à son histoire, et à ce qui constitue sa particularité. Appelé anciennement « nouvelle ferme », le mot Neuhof est traduit littéralement par la « nouvelle cour ». En effet, le Neuhof fait partie

⁶⁰ Voir en annexes la cartographie du Neuhof.

de ces quartiers dont la seule prononciation du nom renvoie au soufre (cette allusion fait plutôt référence à la mauvaise réputation du quartier qu'à la méconnaissance des autres habitants de la ville).

Le Neuhof est un quartier strasbourgeois situé au sud de la ville. En 2014, il comptait, selon les statistiques de l'INSEE, près de 20000 habitants, soit, près de 8% de la population totale de la ville de Strasbourg. Ce quartier se caractérise par sa multiculturalité, autrement dit par les différentes cultures qui le composent.

Cette entité n'a commencé à exister qu'à partir 18^{ème} siècle et s'est ensuite peu à peu développée, notamment avec la construction de la cité du Stockfeld, destinée à abriter une partie de la population du centre-ville, déplacée pour cause de réaménagement urbain. Actuellement, le Neuhof peut être découpé en trois parties distinctes, que nous allons présenter désormais.

a) Le Neuhof Village

L'ancien Neuhof ou Neuhof Village, est situé à l'extrême sud du quartier. Il accueillait à l'origine des populations démunies (ouvriers et artisans). A l'origine, le Neuhof village était un peu à l'écart du reste de la ville de Strasbourg. Il s'est raccordé peu à peu à la ville de Strasbourg. Aujourd'hui, sa situation a beaucoup changé. Il n'est plus considéré comme un quartier démuni, pauvre, bien qu'il pâtit de l'image négative du reste du Neuhof. La population cette localité est plutôt hétérogène par rapport à certains secteurs du Neuhof.

b) Le Polygone

Le polygone a été construit dans l'immédiat après-guerre pour reloger des populations sans-abris après les destructions causées par la seconde Guerre mondiale. On parlait à l'époque de cités d'urgence. Cette partie du Neuhof comprend trois entités distinctes.

La première, le *Kieffersgut* est composée de grandes maisons individuelles. Les habitants de cette entité ont moins de difficultés, car ils ont une meilleure insertion professionnelle.

La seconde entité est composée des *terrains des gens du voyage* nomades et semi-sédentaires. Une bonne partie des populations vivant dans ce secteur habitent dans des caravanes, mais aussi dans des maisonnettes construites par les autorités de la Communauté Urbaines de Strasbourg (CUS).

Enfin, nous avons la cité des *Aviateurs*. Ces terrains rencontrent de grandes difficultés, notamment d'hygiène, du fait du manque d'équipements et du grand nombre d'habitants qui les occupent.

Une association, LUPOVINO (Lutte Pour Une Vie Normale au Polygone et en Alsace des populations nomades sédentarisées, créée en 1995 par les femmes Tziganes/Manouches du Polygone, cherche à faire sortir les habitants de la cité des Aviateurs de leurs situations difficiles voire précaires, etc.

L'association l'OPI Neuhof, pour sa part, intervient aussi dans cette cité des Aviateurs depuis plus de trente ans. Son travail consiste à rencontrer les habitants, notamment les jeunes. Les jeunes rencontrés participent eux aussi aux différentes animations organisées par les éducateurs de l'association.

Cette cité construite dans les années soixante-dix est aujourd'hui en voie de restructuration grâce au plan de la rénovation urbaine. Ainsi, on y distingue deux types de maisons, les anciennes, souvent très abîmées, et les nouvelles composées de petits pavillons gris, aux toits plats, construites depuis presque dix ans. Actuellement, ce secteur comprend deux entités distinctes : depuis Septembre 2012, avec le projet de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les terrains des gens du voyage sont constitués de petites maisons de bonne qualité (que les occupants louent à un moindre coût), qui remplacent les caravanes⁶¹ et la Cité des Aviateurs, qui comprend environ quatre-vingt pavillons. Elle fut construite entre 1972 et 1975 pour remplacer la cité provisoire. Cette partie est toujours en restructuration.

Par ailleurs, le Polygone accueille en grande majorité des personnes de la communauté Tsigane (c'est un quartier à forte population Tsigane, sédentarisée ou non). Le mot Tsigane recouvre différents peuples, le Polygone étant majoritairement constitué de Manouches, de Gitans, et enfin de Yéniches, considérés comme n'appartenant pas à la culture tsigane mais s'en revendiquant. Il est donc important de revenir sur l'histoire de ces différents peuples, en rappelant que de grandes disparités existent à l'intérieur même de ces catégories, entre les différents clans.

Selon l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), les Manouches représentent le groupe tsigane majoritaire en Alsace où ils vivent pour certains depuis le

⁶¹ Une cinquantaine de pavillons pour gens du voyage sédentarisés ont été inaugurés en Septembre 2012 à l'emplacement d'un ancien bidonville sur lequel s'était établie une communauté tsigane au début des années 1960.

15ème siècle. L'« appellation manouche désigne les Tsiganes qui se sont principalement installés en Europe du Nord et de l'Ouest⁶² ».

Les gitans sont quant à eux arrivés en Alsace à partir des années 1960 et sont davantage présents dans les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal). Ils ont adopté un mode de vie majoritairement sédentaire et leur culture est fortement hispanisée.

Enfin, les Yéniches (ou vanniers) « sont répartis sur l'ensemble de la région où ils sont majoritairement sédentaires. Ils sont originaires de l'Alsace, de la Lorraine, de l'Allemagne Rhénane et de la Suisse⁶³ ». Christian Bader explique que l'appartenance à cette communauté est uniquement définie par la langue Yéniche. Selon cet auteur, le Yéniche est celui qui parle le Yéniche.

Les Yéniches : « exerçaient une foule de petits itinérants qui étaient sans doute autant la cause que la conséquence de l'existence nomade qu'ils menaient jadis et dont la disparition début 20ème siècle a largement contribué à la sédentarisation de la communauté Yéniche.⁶⁴ »

Il existe des points communs entre ces trois communautés, du fait d'une culture nomade commune. Il est important de revenir sur l'histoire de cette communauté, car, d'une part elle donne lieu depuis toujours à un ensemble de représentations, souvent négatives pour les personnes qui ne la pratiquent pas. D'autre part, elle est toujours présente, même pour les individus sédentarisés depuis des dizaines d'années. Le nomadisme génère un mode de vie particulier. Christian Bader souligne que c'est un mode de vie :

« auquel sont attachés un certain nombre de coutumes qui sont communes aux deux groupes [Tsigane et Yéniche] : citons, dans les domaines familial et social, l'existence d'une très forte solidarité, de nature quasi 'clanique', forgée par les mêmes contraintes d'une existence marginale, précaire et perpétuellement menacée par les représentations d'un ordre fait par et pour les sédentaires, dans le domaine religieux, la même foi catholique, [...] la même approche superstitieuse de l'Au-delà, la crainte du Mulo ou 'esprit des morts', un goût marqué pour les pèlerinages, [...] la consommation de nourriture considérée comme impropre par les sédentaires [...].⁶⁵ »

Ensuite, il est intéressant de souligner, comme le fait Alain Reyniers, que le mode de vie nomade a inscrit les personnes le pratiquant dans la vie au jour le jour et la polyvalence. Pour cet auteur, cela est dû notamment à la pratique de métiers itinérants:

⁶² *Observation Régional de l'Intégration et de la Ville*, Etrangers et immigrés en Alsace, guide pour comprendre et agir. Volet gens du voyage, Octobre 2005, fiche N°1 Mieux connaître les gens du voyage.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Bader C., Yéniches, *Les derniers nomades d'Europe*, L'Harmattan, 2007.

⁶⁵ Bader C., Op.cit. p. 19.

« Si vous travaillez en vous échinant à développer un seul type d'activité économique, forcément, vous risquez de vous trouver devant rien. Par exemple, si vous êtes vannier, et que d'autres Tsiganes vanniers sont passés avant vous, vous n'aurez pas de débouchés. Ce qui nécessite dès lors l'entretien d'une certaine polyvalence [...]. Mais on demande, peut-être, dans la municipalité où vous passez, un bon musicien. Et bien, à ce moment-là, il faudra montrer qu'on est musicien. Il faut donc avoir plusieurs atouts (la polyvalence), mais en même temps s'adapter, voire innover soi-même pour répondre à la demande ou, pourquoi pas, la susciter. On a donc des gens qui vivent dans le quotidien, qui ont longtemps maintenu une relation économique au jour le jour.⁶⁶ »

Ainsi, il apparaît que le nomadisme inscrit les personnes dans un mode de vie spontané, ce qui est intéressant à souligner, car il semble qu'au Polygone, cette manière d'agir soit toujours intacte.

Enfin, il est important de souligner quelques impacts dus à la sédentarisation. Selon l'ORIV : « Les familles ayant adopté un mode de vie sédentaire subissent davantage des situations de précarité économique. La pratique des métiers est en effet devenue difficile suite à plusieurs facteurs : l'évolution du système économique français et international, les législations et réglementations en matière d'habitat, d'exercice d'activités ambulantes mais aussi les conditions de qualifications imposées pour la pratique de certaines activités professionnelles, notamment artisanales et commerciales⁶⁷ ». Ainsi, il faut souligner que «près de 90% des chefs de familles sont sans activité⁶⁸» au polygone. Enfin, les conditions de sédentarisation génèrent, comme nous l'avons vu pour les habitations des voyageurs de gros problème d'insalubrité et d'hygiène.

Par ailleurs, il est important d'aborder la question des origines de la population du Polygone pour trois raisons. D'une part, parce que la culture nomade subsiste malgré la sédentarisation et reste porteuse d'un ensemble de représentations négatives pouvant générer certaines dynamiques (stigmate, discrimination...). Ensuite, parce que cette culture génère des modes de vie particuliers et des manières d'agir qui peuvent expliquer certains parcours. Enfin, parce que les conditions de sédentarisation ne sont pas toujours idéales et créent une grande précarité.

⁶⁶ Reyniers A., Tsiganes et Voyageurs. Identités, rapport au voyage, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine. *Conférence CASNAV-CAREP* de Nancy-Metz, 12 février 2003, pp. 13 à 14.

⁶⁷ *Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville*, Op.cit., Fiche n°7 : Les gens du voyage sédentarisés.

⁶⁸ Communauté Urbaine de Strasbourg, Convention Territoriale du Neuhof, 2000-2006, Grand Projet De la Ville de Strasbourg, Février 2003, p. 58.

c) Le Neuhof-cités : Le Ziegelwasser et la Place de Hautefort-Nontron

Le Neuhof est composé en majorité de grands ensembles ou plus précisément de logements sociaux. A l'époque, lors de sa construction, il s'agissait d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP). Une grande partie des logements fut construite entre 1951 et 1973, faisant du Neuhof le quartier à plus forte concentration de locatif social de la ville⁶⁹. Le Neuhof-cités est une entité composée par le *Ziegelwasser* et la *place de Hautefort-Nontron*.

Le Ziegelwasser se compose de trois cités de grand-ensembles : *Gribeauval*, *Lyautey* et *Solignac*. A l'époque, au niveau urbanistique, la cité Solignac avait une caractéristique qui l'isolait du reste du continuum du Neuhof. Mais aujourd'hui, avec la nouvelle politique de rénovation urbaine, la situation a beaucoup changé. De nouveaux logements sont construits à la place des anciennes tours et bâtisses.

Ces dernières sont décrites par les éducateurs de l'association de la manière suivante: « La cité Gribeauval se compose de barres de logements relativement hautes et denses qui ont déjà bénéficié de réhabilitation (bailleur social CUS Habitat). La cité Lyautey est composée d'un habitat vertical et dense. Une petite épicerie était le seul commerce de proximité (bailleur social : Habitation Moderne). La cité Solignac est composée d'un habitat vertical un peu moins dense que sa voisine avec quelques espaces verts plus importants et une petite épicerie comme seul commerce de proximité (bailleur social : Habitation Moderne).⁷⁰ »

Dans cet ensemble, au centre socio-culturel du Ziegelwasser⁷¹, nous avons rencontré beaucoup de jeunes venant des différents secteurs du Neuhof.

Toutefois, nous déplorons de n'avoir rencontré que quelques jeunes (5) de cet ensemble. Cette situation peut s'expliquer pour partie par le fait que les habitants de ce quartier semblent mieux intégrés professionnellement, faisant qu'ils se revendiquent de la Meinau (quartier voisin) et non du Neuhof.

Il apparaît que le secteur d'intervention de l'OPI regroupe des populations très diversifiées. La population du Polygone se caractérise par une forte présence Tsigane, qui, malgré la sédentarisation ou semi-sédentarisation, conserve une culture liée au nomadisme. Cela génère des dynamiques internes, comme l'organisation spontanée, et externes, telles la discrimination, la stigmatisation, le rejet....

⁶⁹Plan d'Occupation des Sols de la ville de Strasbourg, 1992, p. 374. Site internet : http://pos.strasbourg.fr/images/pdf-rapport/09_Neuhof.pdf.

⁷⁰Association Locale de Prévention (ALP, devenue l'OPI Neuhof), Rapport d'activité 2007.

⁷¹ Lieu où se tiennent régulièrement les rencontres, les réunions avec une partie des jeunes qui sont dans des actions légitimes (un groupe de notre recherche) pour les besoins du projet humanitaire au Sénégal sous la houlette d'Hodeifa et moi-même.

Les personnes rencontrées à la place de Hautefort sont très souvent liées aux stupéfiants, en tant que revendeurs ou usagers, ce qui génère un ensemble de problématique, telles que celles des addictions, de la précarité...

Enfin, le Ziegelwasser semble présenter des caractéristiques moins défavorables, mais reste, quand même, un quartier précaire, regroupant un grand nombre de nationalités.

Pour la seconde entité du Neuhof-cité, à savoir la place de Hautefort, l'association l'OPI est mandatée pour intervenir sur l'ensemble de ce secteur, mais son action se concentre particulièrement sur la place du même nom. Cette dernière regroupe un ensemble de commerces situés dans la place de Hautefort : un nouveau magasin Norma (à l'arrière du local de l'OPI), un Leclerc Express, un Tabac-presse, un Bar PMU, une Pharmacie et quelques services publics parmi lesquels une antenne de la bibliothèque municipale, une mairie de quartier, un bureau de police, un bureau de poste...

De par cet ensemble de services, la place de Hautefort-Nontron accueille une population variée : d'un côté les habitants du quartier qui viennent faire leurs commissions et démarches, et de l'autre toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux trafics de stupéfiants, dont notamment les jeunes « en errance » de notre recherche

En effet, comme le souligne l'un de nos enquêtés habitant la Place de Hautefort :

« Tout le monde cherche toutes formes de drogues parce que c'est la plaque tournante du quartier. Alors tout le monde est barré à fond là-dessus etc. C'est pour ça que ça devient comme un aimant. Un aimant pour tous, pour chacun qui est comme moi, pour le shit je suis obligé de passer par-là pour m'acheter ma barrette. Un autre qui est camé est obligé de passer par-là pour avoir sa dose... et vice versa quoi⁷² ».

Les personnes s'intéressant aux produits illicites (les drogues) peuvent être répertoriées en trois groupes⁷³ :

- le *groupe des dealers*, composé de jeunes garçons en scooter, avec souvent un visage caché par des écharpes ou des cagoules et qui attendent leur probable client. Ce groupe a un mode de fonctionnement spécifique : il s'agit d'une rotation par équipe. On ne trouve pas les mêmes personnes en fonction des heures de la journée, des « équipes » se relayant, comme pour les « trois huit ». Sa composition se modifierait également du fait des dénonciations en vue de remplacer un réseau de trafic par un autre.

- Le second groupe est celui que l'on pourrait qualifier des *usagers de drogue*, d'une trentaine voire quarantaine d'années. Ces derniers, plutôt des hommes, passent le plus

⁷² Entretien avec Nadir.

⁷³ Nous reviendrons ultérieurement sur les trafics de stupéfiants au Neuhof.

clair de leur temps dans cette place. Ce groupe semble plutôt mal en point, notamment au niveau de la santé, à cela s'ajoute la grande précarité de certains, qui vivent à la rue ou dans les cages d'escalier.

- Enfin, nous avons un autre groupe, qui est celui des *passants occasionnels* (c'est-à-dire, des personnes qui « errent » mais qui ne sont pas spécialement près des deux autres groupes). A cela s'ajoute la présence de personnes extérieures au quartier qui viennent pour s'approvisionner en stupéfiants.

Cette place réunit quotidiennement des populations d'horizon différent : nous avons d'un côté les habitants du quartier qui y viennent pour faire leurs courses, et de l'autre, tout un ensemble d'individus qui y gravitent pour les stupéfiants (revente et achat).

Le travail de rue, comme nous l'avons remarqué lors de nos tournées, peut parfois y être difficile. Certaines personnes sont dans des situations de manque, d'autres peuvent présenter des problèmes psychiques, enfin, il s'agit d'un lieu de haut trafic, que les éducateurs peuvent sembler perturber. Les populations rencontrées dans cet espace sont donc très précaires, souvent au mauvais état physique et en grande marginalité et souffrance.

Comme nous l'avons vu précédemment, les cités de grands-ensembles accueillaient à l'origine des populations déplacées du centre-ville (pour des raisons de rénovation urbaine). Ils accueillaient également d'autres populations ayant subi des pertes de logement pendant la grande guerre. Des familles nombreuses étaient aussi admises. For A l'époque des grands ensembles, les immigrés étaient minoritaires dans ce type de logement. Peu à peu, cette population va accéder aux grands ensembles, avec l'accession à la propriété des classes moyennes.

L'accès des immigrés à ce type de logement, va susciter certains discours déplacés. Une partie de l'opinion assimilait ces habitations à des zones de « relégation ».

A ce propos, Robert Castel soulignait que :

« C'est une double dynamique extérieure qui va profondément dégrader l'image des grands-ensembles: l'ethnicisation et la paupérisation »⁷⁴.

En effet, avec la fermeture des frontières et le regroupement familial de 1974, on va assister à une transformation considérable de l'immigration : d'une migration de main

⁷⁴ Castel R., *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Seuil, Octobre 2007.

d'œuvre se substitue une migration de peuplement. Cette nouvelle donne va permettre à la plupart des familles nouvellement reconstituées d'accéder aux grands ensembles.

Au fur et à mesure que les immigrés accèdent à ce type d'habitat, ces lieux vont être caractérisés par une certaine « ethnicisation ».

La seconde dynamique est celle de la paupérisation, due à l'augmentation du chômage, de la précarisation du travail et de la pauvreté, qui va avant tout frapper les populations des cités, les empêchant d'accéder à la propriété.

Ainsi, comme le montre Olivier Masclet :

« Les quartiers sont désormais voués à regrouper les exclus de la propriété, les laissés pour compte de la mobilité résidentielle, ceux qui, pour des raisons économiques, se trouvent coincés en ces lieux.⁷⁵ »

Cependant, malgré cela, les cités de grands-ensembles ne sont pas homogènes. Cette situation est observable au Neuhof. Ce quartier présente des différences en fonction des îlots. Il s'avère par exemple que le quartier de Hautefort-Nontron est beaucoup moins intégré à l'emploi que son voisin du Ziegelwasser.

De plus, comme le souligne Hacène Belmessous :

« Certains habitants ont adopté des stratégies résidentielles à l'intérieur du quartier en s'identifiant à des rues ou des immeubles pour se différencier des plus marginaux.⁷⁶ »

A l'instar des habitants décrits par Hacène Belmessous, une partie des résidents du Ziegelwasser se considèrent comme étant de la Meinau (quartier moins dévalorisé et moins médiatisé).

D'autre part, comme nous l'avons vu, le Neuhof est composé de trois entités : l'ancien Neuhof, le Polygone et le Neuhof cités. Le vieux Neuhof occupe une place particulière car il rencontre l'ensemble des difficultés à niveau moindre que ses voisins. Les habitants de cette localité sont touchés par une forte logique de précarisation, qui donne lieu à des dynamiques de distinction au sein du quartier. A cela s'ajoute la particularité du Polygone du fait de la population accueillie.

Pour terminer avec la présentation du Neuhof-Cités, nous pouvons dire qu'en 2014, en dépit des transformations engagées par les autorités de la ville de Strasbourg, ce secteur

⁷⁵ Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*. In : Sauvadet Thomas, *le capital guerrier : concurrence et solidarité entre jeunes de cités*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 24.

⁷⁶ Belmessous H., *Voyage en Sous France*, Les éditions de l'atelier, Paris, 2004, p. 12.

continue de présenter des signes préoccupants de précarité sociale, illustrés par des indicateurs chiffrés et par le constat des acteurs locaux : presque un jeune sur 2 est au chômage, le revenu fiscal annuel médian s'élève à 7270 euros contre 16865 euros pour Strasbourg⁷⁷. A noter que le cœur du quartier qui correspond à la place de Hautefort-Nontron connaît encore des problèmes liés aux incivilités, à la violence quotidienne et aux trafics de stupéfiants.

2. Le Neuhof : Un quartier sinistré dans le passé et en voie de réhabilitation aujourd’hui

Nous nous penchons, à présent, sur les difficultés rencontrées dans ce quartier, de manière générale, en se basant sur quelques statistiques. Ensuite, nous verrons que le Neuhof a toujours été au cœur des politiques de la ville.

a) Des indicateurs sociodémographiques bas par rapport au reste de Strasbourg

A l’instar d’un grand nombre de quartiers d’habitat social en France, le Neuhof accueille beaucoup de populations en grande difficulté sociale et cumulant des facteurs d’exclusion, comme en témoignent les données suivantes.

Indicateurs socio-économiques	Neuhof ZUS	Strasbourg
Taux de chômage	27,5%	13,6%
Taux des non-diplômés	48%	19%
Taux des moins de 25 ans	46%	36%
Population étrangère	25%	13%
Familles monoparentales	25%	16%
Revenu médian par unité de consommation	6991	14911
Ménages non imposés sur les revenus	68%	41%
Locatif HLM	77%	24%

Tableau des indicateurs socio-économiques du Neuhof et de Strasbourg en 2008

(Source : Délégation interministérielle à la ville (DIV)⁷⁸.)

Le tableau ci-dessus présente les principaux indicateurs et leur taux dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) du Neuhof, en comparaison de la moyenne de l’agglomération

⁷⁷ Source : Cahiers de quartier – documents de travail 03/11/2014, Communauté Urbaine de Strasbourg, Cf. tableau : Chiffres clés Quartiers politiques de la Ville (QPV) Neuhof-Meinau, p. 1.

⁷⁸Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), Système d’Information Géographique (SIG), Site internet : <http://sig.ville.gouv.fr/symfony/detail/codezone/4201180>.

strasbourgeoise en 2008. Cet ensemble de données permet de constater que le quartier du Neuhof se trouve en rupture pour un grand nombre d'indicateurs, avec la moyenne strasbourgeoise. On peut tout d'abord constater le faible niveau de revenus, dû notamment à l'importance du taux de chômage. D'après le Diagnostic Territorial du Neuhof⁷⁹, un ménage sur quatre est concerné par les minima sociaux tels que le RSA (Revenu de solidarité active), l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou par l'Allocation Parent Isolé (API), contre un ménage sur dix à Strasbourg. De plus, 61,5% de l'ensemble de ces ménages se trouve sous le seuil des bas-revenus.

Aujourd'hui, ces indicateurs se maintiennent dans ce quartier. Elles se sont même dégradées dans certains secteurs depuis quelques années. Par exemple, au Neuhof, le taux de chômage avoisine les 30% voire plus.

D'autre part, le Neuhof est en grande partie un quartier d'habitat social. Par conséquent, la majorité de la population vit dans des Habitations à Loyer Modéré (HLM). La plupart de ces HLM ont été construits entre 1949 et 1967. Ces HLM dépendent des bailleurs sociaux suivants qui partagent la part du marché: CUS Habitat (3036 logements), Habitation Moderne (949 logements), SOCOLOPO (731 logements), SONACOTRA et Logiest 39 logements chacun, Domial...

Enfin, pour finir avec les indicateurs, nous constatons que le Neuhof enregistre un fort taux d'ancrage résidentiel par rapport à Hautepierre par exemple (un autre quartier de la ville) : 51% de la population a accédé à son logement social avant 1990⁸⁰. De plus, le quartier subit une forte défection de la part de l'ensemble de la population, 2% seulement souhaiterait y emménager⁸¹.

Malgré les améliorations apportées par la Ville de Strasbourg, le Neuhof est toujours confronté à un certain nombre de difficultés sociales engendrées par la faiblesse des revenus d'une partie de la population. Face à ses difficultés socio-économiques, le Neuhof a très vite été au cœur des politiques de l'Etat (c'est le cas de l'ANRU, etc.)

Dans la dernière partie de notre thèse, nous aurons l'occasion de revenir (de manière détaillée) sur les caractéristiques démographiques, sur les violences sociales caractérisées par la précarité, etc. d'une frange des habitants du Neuhof.

⁷⁹Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale (COMPAS), Analyse partagée/Diagnostic territorial NEUHOF, Direction de l'Action Sociale, mise à jour Mai 2014, Strasbourg, p. 15.

⁸⁰Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), Recensement de 2007.

⁸¹Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA), Si vous deviez déménager..., avril 2007.

b) Un quartier au cœur de la politique de la ville

La concentration d'une population très précaire a rapidement inscrit le Neuhof au cœur de la politique de la ville. Cette dernière, comme le note Jacques Bordonne :

« Est une politique publique contractuelle territoriale et mettant en œuvre des actions à dominantes économique, sociale et urbanistique en direction des quartiers en difficulté.⁸² »

Ainsi, dès juin 1979, la municipalité de Strasbourg constitue un dossier de réhabilitation du quartier dans le cadre de l'opération : « Habitat et Vie Sociale » (HVS)⁸³, décrit par Hacène Belmessous.

Neuhof-cités comprend une Zone Urbaine Sensible bénéficiant d'un Projet de Rénovation Urbaine (Neuhof-Cités). Il représente près de 8 % de la population strasbourgeoise⁸⁴. Ce secteur est aussi classé en zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) et en Zone Franche Urbaine (ZFU). Il bénéficie ainsi, depuis de nombreuses années d'un ensemble de politiques ayant pour but de redresser certains indicateurs, notamment ceux ayant un rapport avec l'emploi, l'insertion socio-professionnelle.

De plus, il était bénéficiaire d'un dispositif Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (CUCS) : selon le ministère du logement et de la ville⁸⁵, les CUCS sont des contrats passés entre l'Etat et les collectivités territoriales engageant chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concernées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (accès à l'emploi, développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté, prévention de la délinquance et santé). Ces contrats reprennent donc l'ensemble des thèmes abordés par la politique de la ville en lui donnant une certaine lisibilité.

Neuhof-Cités est également une Zone d'Education Prioritaire et bénéficie à ce titre de deux dispositifs. Il est tout d'abord classé en « *Ambition Réussite* ». Ce dispositif vise à soutenir davantage les établissements ZEP dont les élèves connaissent les plus grandes difficultés sociales et scolaires et ceux dont la mixité sociale est très faible. Il bénéficie également du *Projet de Réussite Educative* (PRE). Son but est de favoriser le parcours scolaire et éducatif de l'enfant vers la réussite, en lui assurant un accompagnement

⁸² Bordone J., *Guide des politiques locales d'insertion*, Dunod, Paris, 1999, p. 33.

⁸³ Belmessous H., Op.cit.

⁸⁴ <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention/Securite-publique/Les-Zones-de-Securite-Prioritaires-ZSP-dans-le-Bas-Rhin>, mis à jour le 26 novembre 2013.

⁸⁵ Site du ministère du logement et de la ville en 2003 : www.ville.gouv.fr

individualisé, à lui et à sa famille⁸⁶. A cela s'ajoutent d'autres dispositifs, tels que l'école ouverte qui accueille, par exemple, les enfants au collège pendant les vacances scolaires. Le quartier est également en rénovation continue. Il a ainsi bénéficié d'un *Grand Projet de Ville* (GPV), dans le cadre de la loi de *Solidarité et de Renouvellement Urbain* (SRU), à cela s'ajoute le programme de *Résorption de l'Habitat Insalubre* (RHI pour le secteur du Polygone).

Le Neuhof a donc été au cœur du *Programme National de Rénovation Urbaine* de 2003 pour remédier aux dégradations des conditions de logement et du cadre de vie général.

Globalement, le Neuhof a été au centre d'un ensemble de politiques, visant un grand nombre de domaines, dont la liste est ici non-exhaustive. Par exemple, dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV), la communauté urbaine de Strasbourg a mis en place dès les années 2000 une stratégie de développement urbain et économique basée sur trois leviers majeurs : les opérations ambitieuses de renouvellement urbain des secteurs le plus dégradés, le classement en *Zone Franche urbaine* (ZFU) et l'arrivée du tramway en août 2007 pour désenclaver le Neuhof. La ZFU a permis l'installation de nouvelles entreprises, porteuses d'une image renouvelée et d'une dynamique économique locale, et l'offre de commerces et services de proximité s'est progressivement étoffée. Néanmoins, comme nous l'avons vu, il présente des taux très élevés quant à l'exclusion sociale de ses habitants, cela questionnant la manière dont les politiques de la ville traitent la question des quartiers en difficultés. En effet, comme le montre Loïc Wacquant : « Le traitement social de la marginalité urbaine par le biais de la politique de la ville peut sans doute en soulager les symptômes ; il ne fait rien pour en extirper les causes.⁸⁷ »

Depuis quelques années, Neuhof-Cites est classé en Zone de sécurité prioritaire (ZSP). La création des zones de sécurité prioritaire a pour but de réussir comme ce fut le cas pour la police de proximité à l'époque (malgré quelques résultats positifs, la police de proximité a été supprimée par les mesures sécuritaires de Sarkozy, ministre de l'intérieur à l'époque). Pas moins de 80 quartiers en France ont été retenus et mis en place en trois phases successives. Ce dispositif cherche à combattre l'économie souterraine, le trafic de tout genre et les incivilités, la délinquance juvénile et les violences urbaines dans les quartiers dits sensibles. Ainsi, le Neuhof est un quartier sensible de Strasbourg gangréné par une économie souterraine de stupéfiants et faisant partie de la toute première vague des ZSP. La mise en place ZSP, impulsée par le

⁸⁶ <http://www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/enfance-education/soutien-a-l-education/pre>: Plaquette de la ville de Strasbourg, « Rapport d'activité 2013-2014 du projet de Réussite Educative pour Strasbourg ».

⁸⁷ Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*, La découverte, Paris, 2007, p. 40.

Ministre de l'Intérieur en juillet 2012, répond à la nécessité d'apporter à ces territoires des réponses durables et concrètes. Dans le cadre de ce dispositif sécuritaire, on distingue actuellement deux zones hétérogènes à l'intérieur du Neuhof : le «Vieux Neuhof» et le «Neuhof-Cités».

Avant de finir avec la présentation du Neuhof, il est intéressant d'ajouter que ce quartier comprend un très grand nombre d'associations à vocation sociale.

En définitive, nous avons vu que le quartier du Neuhof pouvait être découpé en trois entités distinctes. Nous nous sommes particulièrement intéressés à deux d'entre elles, le Polygone et le Neuhof-cités, qui présentent de forts indicateurs d'exclusion sociale. La grande précarité du Neuhof génère des dynamiques de distinction et de défection au sein du quartier. Les politiques de la ville se sont intéressées à ce quartier, dès 1979 et agissent actuellement sur un ensemble de variables ayant trait à l'habitat, l'emploi et l'éducation. A cela s'ajoutent différentes associations qui interviennent sur l'ensemble de ces variables. Poser ces premiers constats ne constitue qu'un élément de contexte qui nous a permis de nous intégrer au sein du quartier et des différentes associations le composant.

3. ... à l'association de prévention spécialisée l'OPI-Neuhof: Un Sas d'entrée dans le quartier

Désormais, nous nous penchons sur un autre point du contexte, celui qui nous a permis d'accéder et d'explorer notre terrain d'étude. Dans les pages suivantes, nous étudierons l'histoire de la prévention spécialisée, ses principes généraux et ses différentes pratiques.

a) Histoire de la prévention spécialisée

Nous commencerons par présenter l'histoire de la prévention spécialisée pour comprendre son développement et appréhender sa spécificité. Pour mener à bien notre travail, nous nous sommes appuyés sur l'ouvrage de Vincent Peyre et de Françoise Tétard, *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*⁸⁸, dans lequel ils distinguent cinq phases dans l'histoire de la prévention spécialisée.

⁸⁸ Peyre V., Tétard F., *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, La découverte, Alternatives sociales, Paris, 2006.

La première débute dans l'immédiat après-guerre, lorsque se pose la question des bandes d'enfants, livrés à eux-mêmes, dans les quartiers populaires des grandes villes françaises.

Comme l'explique l'un des précurseurs de cette pratique à Lille, le but est :

« d'utiliser les bandes telles qu'elles sont constituées, avec leur hiérarchie naturelle et (de leur proposer), sans en avoir l'air, des activités. Peu à peu grâce à la conjonction d'une foi solide et d'une technique achevée, un noyau se forme.⁸⁹ »

L'idée est donc d'aborder les jeunes de manière collective, dans leur environnement naturel, cela allant *a contrario* de la pratique de l'internat en vogue à l'époque. Cette intervention est alors largement improvisée, ne repose sur aucune théorie connue et est pratiquée par un ensemble de bénévoles, souvent issus du scoutisme. Le but est alors de proposer des activités aux jeunes, de l'animation.

La seconde période est celle qui débute dans les années 1950, alors que les premières équipes de prévention partent prospecter pour des financements. On assiste à une certaine organisation, qui se traduit par la recherche de locaux et par l'arrivée de professionnels (issus des premières promotions d'éducateurs spécialisés), en vue d'obtenir des postes salariés. Simultanément se développe un certain savoir quant à la manière de pratiquer (approche des jeunes, création de la confiance, nécessaire connaissance du quartier...).

La troisième phase commence à la fin des années cinquante, au moment où la prévention spécialisée va être présentée lors de différents congrès nationaux et internationaux. Cela lui donne une légitimité et lui permet de rechercher des financements durables auprès des pouvoirs publics. A cela s'ajoute sa reconnaissance officielle dans une circulaire d'application datée du 20 avril 1959, au travers d'un texte du ministre de la Santé publique et de la population :

« J'appelle en outre votre attention sur la nécessité de soutenir les clubs et équipes qui fonctionnent dans certaines grandes villes, créés par des associations privées. Ces clubs, organisés dans les quartiers les plus populeux et le plus déshérités des grandes villes, ont pour but d'attirer les jeunes le plus souvent constitués en bandes, dont la rue est le domaine et qui échappent totalement aux cadres normaux de la société. Etant donné le caractère fluctuant de leur clientèle et les conditions très particulières de leur action, ces clubs ne peuvent être financés qu'au moyen de subventions. Ils constituent une action de premier ordre qui doit être encouragée. »⁹⁰

⁸⁹ Ibid. p. 11.

⁹⁰ Ibid. p. 120.

Cette période se caractérise par la création d'une fédération en mai 1959, condition au financement régulier des clubs.

La quatrième période est celle de l'institutionnalisation de la prévention spécialisée. Cela se caractérise par la création en 1963 d'un « Comité National des Clubs et Equipes de préventions contre l'inadaptation sociale de la jeunesse », rattaché au Haut Comité de la jeunesse. Il y sera mis fin dix ans plus tard, alors que l'arrêté du 4 juillet 1972 crée un Conseil Technique des clubs et équipes de prévention pour en définir les fonctions et la composition. C'est ensuite la circulaire du 17 octobre 1972, qui fera de la prévention spécialisée une action institutionnelle, en définissant, et en lui donnant une place réelle dans les dispositifs de protection de l'enfance. A cela s'ajoute la création d'un Comité National de Liaison (CNL) en mai 1972, devenu Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS) définissant la prévention spécialisée comme un :

« renversement des perspectives de l'action sociale classique. Il ne s'agit pas de soigner ou de prévenir les déviances sociales des jeunes que l'on voudrait nous confier, mais de faire connaître et faire exister les marginaux dans leur liberté d'adhésion à notre action et de favoriser, en milieu naturel, l'apprentissage de leur liberté de décision, en interpellant les personnes et les institutions qui les entourent, à leur sujet. Il ne s'agit pas de normaliser, mais de favoriser une expression sociale.⁹¹ »

Enfin, Vincent Peyre et Françoise Tétard abordent dans leur ouvrage *la période actuelle* en montrant que la prévention spécialisée est depuis 1984 sous la compétence des départements, et qu'elle a été rattachée à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en 1986.

Il apparaît qu'elle n'est plus indépendante des aléas politiques du fait de son institutionnalisation. Elle est donc :

« Contrainte de réaffirmer sa position, sa spécificité, dans le paysage en transformation de l'action sociale.⁹² »

Ces deux auteurs montrent également que la prévention spécialisée a su développer un grand nombre d'activités, prétextes à l'action prévention.

⁹¹ Ibid. p. 209.

⁹² Ibid. p. 211.

La prévention spécialisée présente la particularité d'intervenir dans l'environnement social des jeunes, ce qui permet de les aborder de manière collective et individuelle. Elle s'est développée petit à petit, souvent dans l'ombre, avant d'être reconnue comme une action éducative à part entière. Sa pratique s'est développée en grande partie grâce à l'animation. Sa reconnaissance lui a permis de s'institutionnaliser, ce qui l'a rendu plus dépendante des pouvoirs publics.

A présent, dans les pages suivantes, nous abordons les principes actuels de la prévention spécialisée.

b) Les principes généraux de la prévention spécialisée

Il s'agit ici de lister les grands principes sur lesquels se base la prévention spécialisée, afin d'en comprendre la spécificité vis-à-vis d'autres types d'interventions en direction des jeunes.

Le premier principe est celui de la libre adhésion du public : la relation éducative ne peut être imposée à la personne qui adhère, et celle-ci n'est soumise à aucune contrepartie.

Le second principe est l'absence de mandat nominatif: les personnes ne sont désignées par aucune autorité (Juge, Conseil Général etc.).

La troisième est le respect de l'anonymat : la confidentialité et la discréetion garantissant en effet la confiance des personnes).

Le dernier principe est celui du partenariat et de l'inter-institutionnalité : cela signifie que les éducateurs aident d'une part les jeunes à s'intégrer aux dispositifs de droit commun, et conseillent d'autre part ces dispositifs pour qu'ils s'adaptent aux jeunes. Cela signifie également que la prévention spécialisée a pour mission de faire remonter les besoins du terrain pour que les politiques puissent s'ajuster. Elle se base sur des principes spécifiques qui la différencient d'autres actions éducatives, telles que l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), qui sont par exemple mandatées, soumises à contrepartie et sans libre adhésion. Cette spécificité induit donc un rapport particulier à la personne, ce qui demande du temps pour la construction d'une relation éducative.

c) Les pratiques de la prévention spécialisée

Comme nous l'avons souligné précédemment, la prévention spécialisée s'effectue par la rencontre entre un éducateur spécialisé et une personne dans le milieu social de cette

dernière. De ce fait, l'éducateur n'est pas « protégé » par son institution et doit s'adapter à la situation qu'il ne peut déterminer à l'avance.

Ainsi, comme le note le rapport du Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée :

« (...) la posture du professionnel en prévention spécialisée est tout à fait singulière. Ce n'est pas son statut qui détermine le cadre, la situation d'exercice et sa capacité à faire. Il doit d'abord se faire accepter sur le territoire de vie des jeunes, et sans l'appui d'un cadre institutionnel formel et visible, être en capacité de construire et de vivre une position et une relation d'adulte à jeune dans une configuration situationnelle variable et parfois imprévisible.⁹³ »

Ainsi, l'éducateur va devoir imaginer des moyens pour entrer en contact avec les jeunes et pour établir une relation avec eux. Les quatre principaux modes d'action sont : le travail de rue, l'accompagnement éducatif et social, les actions collectives de quartier dans le but de promouvoir et de soutenir la capacité organisatrice et créative des populations et la coopération avec d'autres structures.

L'ensemble de ces modes d'actions seront détaillés ultérieurement (troisième partie) avec des exemples à l'appui.

VII. Les jeunes de notre recherche

Après une longue période d'immersion au sein du quartier Neuhof et de l'association l'OPI, nous avons pu distinguer deux profils types⁹⁴ de jeunes qui vont constituer notre panel d'enquête: nous avons d'un côté le *groupe des jeunes en « errance »*⁹⁵ et de l'autre les jeunes qui sont dans des actions légitimes (que nous nommons dans cette recherche : *les jeunes « dynamiques »*⁹⁶).

⁹³ Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, Pratiques éducatives et politiques territoriales. Quelles marques construire ? L'expérience de la prévention spécialisée ?, 2006, pp. 11-12.

⁹⁴ Voir en annexes le profil des jeunes.

⁹⁵ Sur le terrain, nous n'avons pu accrocher que 10 jeunes « en errance ». La plupart des jeunes appartenant à ce groupe sont méfiants. Ils refusent de répondre à nos sollicitations, car pensant que nous sommes avec le système. Etant donné qu'ils sont dans des activités illicites, ils ne se dévoilent pas. Ils nous considèrent même comme de potentiels alliés avec la police. Nous avons donc eu certaines difficultés que d'autres recherches avaient déjà relevées, notamment la difficulté d'intégrer le groupe de jeunes « en errance ». Ces jeunes, nous les avons rencontré au fil du temps. Nous avons pu petit à petit gagner leur confiance pour obtenir d'eux individuellement des témoignages mais cependant, nous n'avons pas été jusqu'à mener une observation participante allant jusqu'à observer leurs pratiques délinquantes. Néanmoins, nous avons pu négocier auprès d'eux notre rôle de chercheur et construire avec un petit nombre d'entre eux des rapports de confiance.

⁹⁶ Les jeunes « dynamiques », car ils sont toujours dans des actions positives et légitimes.

Les jeunes « en errance »

Ce groupe est composé le plus souvent de jeunes hommes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, de chômage, de précarité, sans perspectives d'avenir concrètes et qui au fil du temps finissent par tenir les « *murs de la glande et de l'ennui* » du quartier. Ces jeunes appartiennent à la catégorie que les éducateurs nomment « *les perdus de vue* », les « *anti-système* ou les anti-conformistes».

C'est dans ce sens que l'éducatrice Camille expliquait :

« (...) les jeunes « en errance », sont ceux qui se sont retrouvés en un moment en échec scolaire ont trouvé un refuge dans la rue et une forme de valorisation à travers des activités alternatives, comme le deal, quelque chose qui les favorise, quelque chose qui va leur permettre d'avoir de l'argent facilement. Mais, c'est surtout quelque chose qui les valorise. Je me rappelle une fois, je suis passée dans le Hautefort-Nontron, il y avait une trentaine de jeunes qui faisaient une espèce de masse, quelque chose comme ça. Je suis passée et il y en a un qui sort du lot avec des liasses de billets et qui me dit : ‘Ouais, tiens, regarde, j'ai eu ça tu as vu, je n'ai pas besoin d'aller travailler, d'aller à l'école’. J'avais l'impression que c'était une manière de dire que j'emmerde le système, je n'ai pas besoin du système. Le système n'a pas voulu de moi et bien, je n'ai rien à foutre de lui, j'arrive quand même à me faire pleins, pleins de thunes. C'est moi le roi du monde... »

En théorie, il s'agit de jeunes qui ont le plus besoin d'un réseau institutionnel. Pourtant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce sont ceux-là mêmes qui restent aveugles et fermés à cette structure qu'ils évitent généralement d'investir. Ce sont des jeunes qui sont dans un refus d'adhésion et comme la prévention spécialisée a comme principe fondamental la libre adhésion, il s'agira pour les éducateurs de trouver des stratégies au quotidien pour les intéresser. C'est dans cette perspective que le travail de rue réalisé par les éducateurs prend une dimension essentielle. A noter, toutefois, que, même ceux qu'ils ont réussi à convaincre y entrent *le plus souvent* dans un mouvement de va-et-vient, qui, en même temps qu'il fragilise les liens entre éducateurs/jeunes, donne à cette collaboration le visage de l'incertitude.

Les jeunes de ce groupe sont, par ailleurs, ceux qui courent le plus grand risque de tomber dans la spirale de la délinquance, la violence, la transgression des normes, dans des conduites à risques, des trafics de drogues et dans la toxicomanie. D'où la création

de l'*Opali-ne*, structure médicale se trouvant entre le Polygone et la place de Hautefort-Nontron (secteurs les plus touchés par les phénomènes de déviance). Dans cette structure socio-médicale, médecins et éducateurs de l'OPI collaborent au quotidien pour remédier aux phénomènes d'addictions.

Schématiquement, trois étapes se dégagent dans ce premier profil :

Etape 1 : sortie scolaire précoce

Etape 2 : période d'errance

Etape 3 : A défaut d'une aide ou d'une intervention : risque potentiel d'entrer dans une spirale de délinquance, violence ou encore de souffrances qu'elles soient physiques ou mentales. Les jeunes « en errance » sont aussi potentiellement exposés à des arrestations policières qui les mèneront parfois fatallement prison, du fait de leurs activités illégales.

A ce propos, l'éducatrice Camille témoignait que :

(...) *Mais, après voilà, ce qui est évident, c'est que ces jeunes ne sont pas à l'abri de la prison et dans le lot, même s'il y en a ceux qui sont très jeunes, il y a une bonne partie qui a fait un passage par la case prison. »*

Ce qui caractérise ce groupe, c'est son enractement dans l'errance et les pratiques délinquantes. En effet, l'errance a toujours existé dans nos sociétés, mais n'est pas simple à définir. Il existe une définition polysémique. Les auteurs Louis Moreau De Bellaing et Jacques Guillou soulignent que :

« L'errance s'oppose à la sédentarité mais ne signifie pas toujours sans domicile fixe.

L'errance pourrait se définir comme un déplacement plus ou moins long sur un territoire.⁹⁷ »

Le Petit Robert ajoute que l'errance désigne : «la trajectoire chaotique et complexe au sein de laquelle les exclus circuleraient sans objectif précis, c'est l'action d'errer ici et là».

Définie comme un processus mouvant et évolutif, l'errance est un phénomène généralement causé par des difficultés affectives, économiques, psychologiques, sociales ou encore géographiques. Elle peut renvoyer au vagabondage, à l'aventure, mais également à l'égarement voire à l'erreur. Elle peut aussi bien être mobile qu'immobile, faisant référence aux allers-retours entre le domicile familial, conjugal et l'ailleurs. Il existe diverses formes d'errance : l'« *errance dure* » de l'« *errance*

⁹⁷ De Bellaing L-M., et Guillou J., *Les sans domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 23.

floue »⁹⁸. L’« *errance dure* » est une errance où les personnes n’ont que la rue et les hébergements précaires (urgence publique ou habitat de fortune). L’« *errance floue* » quant à elle, concerne toute une population « flottante » en situation de précarité, soumise à une mobilité des statuts et une imprévisibilité de l’avenir. Pour les autres personnes qui ne se déplacent pas forcément très loin (ce qu’on appelle souvent l’« *errance locale* »), ce qui est le cas de notre groupe de jeunes en « *errance* » (qui eux errent dans les secteurs de leur quartier), le passage dans la rue ou les hébergements précaires sont un moment pour ces derniers de se sentir exister.

M. Wahbi, Directeur adjoint de l’OPI Strasbourg, définit l’errance comme :

« Le fait d’aller d’un côté et de l’autre, à l’aventure, s’éloignant des dispositifs, des institutions et de la norme sociale ».

Ainsi, les jeunes « *en errance* » sont définis comme déviants. Ce sont des jeunes qui ont des comportements qui échappent et s’écartent aux règles admises par la société.

Hodeifa, quant à lui, note que :

« L’errance apparaît comme un échec de la construction du rapport social du jeune à son environnement familial, amical, sociale... Toutefois, l’errance peut également avoir des fonctions psychiques qui viennent répondre à des souffrances vécues. De ce fait, l’errance est une fuite de soi et des autres ».

Les jeunes « *en errance* » de notre recherche sont en quête de sens à donner à leur existence, à leur histoire passée, présente et future. Pour ces jeunes, l’errance aurait pour objectif de pallier à leur souffrance et à leur manque de repère. L’errance participe donc à leur cheminement qui consiste à une quête de leur identité. En ce sens, ils témoignent avoir trouvé dans l’errance « *une solution pour fuir leur existence incertaine et leur environnement familial souvent précaire et pesant.* »

En résumé, après leur avoir donné la parole, nous constatons que pour les jeunes « *en errance* » que l’errance est une forme d’aboutissement d’une succession de décrochages progressifs (vis-à-vis de la famille, des proches, du travail, des institutions, etc.). Le phénomène d’errance est donc une des manifestations du processus de leur marginalisation.

Dans cette optique, Patrice Pattegay souligne que :

⁹⁸ Pattegay P., « L’errance des jeunes » - *Revue Sauvegarde de l’Enfance – UASEA* – vol 55 – n°4 – 2000, p. 2.

« L'errance est liée à la difficulté pour nombre d'entre eux à s'autonomiser durablement par le travail, mais elle semble toucher plus particulièrement des jeunes fragilisés par leur histoire personnelle et familiale. De plus, elle reflète une recherche de liberté, et une certaine forme de quête, qui expliquent les attitudes fréquentes de refus des règles imposées par les structures.⁹⁹ »

Ce qui nous a marqué chez ces jeunes, c'est d'abord leur méfiance envers les travailleurs sociaux. Nous avons relevé aussi un certain malaise chez eux, notamment dans leur manière de créer du lien social. En ce sens, un éducateur de l'OPI explique que les jeunes errants : « rencontrent des difficultés à entrer en relation avec eux. Mais au-delà des éducateurs, ce qui leur est compliqué c'est la relation à l'adulte en général ». Pourtant, les éléments abandonniques de leur histoire et le rejet supposé de la société les amènent à chercher auprès d'autres personnes en errance ou à la rue une famille de substitution. Aussi, la rue permet la mise en œuvre de certaines solidarités même si finalement le lien de la confiance entre les individus ne se crée pas toujours et qu'une méfiance est toujours présente. Une organisation se met en place permettant l'entraide et le soutien entre les membres du même groupe.

Néanmoins, la cohabitation dans la rue est souvent source de confrontation des cultures, des modes de fonctionnement et est soumise aux difficultés qu'elle engendre (vols, agression, violence, drogue, alcool, toxicomanie etc.)

Les jeunes « dynamiques »

Ce groupe, à l'instar du premier, est composé aussi de jeunes de 16 à 25 ans dont les trajectoires scolaires, professionnelles... sont beaucoup plus variées et diversifiées. Ces jeunes sont en général titulaires d'un CAP, bacheliers et à notre étonnement des étudiants fréquentant l'Université de Strasbourg, même les décrocheurs scolaires de ce groupe sont dans une dynamique plus positive (quête d'un projet/emploi) ou travaillent déjà (généralement dans des emplois peu qualifiés de type : livraison, restauration, magasinier, etc.)

Parmi les jeunes constituant ce groupe, nous distinguons, d'une part, ceux qui ont des difficultés scolaires sans doute moindre que les jeunes « en errance » et d'autre part, ceux n'ayant aucune difficulté. Ces jeunes « dynamiques » constituent l'essentiel de notre échantillon. Nous les côtoyons régulièrement puisque nous avons construit des liens forts. Nous nous sommes même engagés avec eux dans un projet humanitaire ;

⁹⁹ Patteguy P., L'actuelle construction en France du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique, *médecine & hygiène / déviance et société*, 2001, p. 263.

projet qu'ils ont eux-mêmes entrepris et sollicités notre accompagnement et participation. Après avoir récolté des fonds (d'abord en organisant des soirées payantes, mais aussi en bénéficiant du financement participatif de la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Député Philippe Biès, etc.), nous irons construire un puits, début 2017, dans un village du Sénégal, dont l'accès à l'eau potable est difficile.

Ce groupe est celui que les éducateurs appellent les « bons exemples », « les battants », « les éclaireurs du quartier ». Ces derniers sont moins touchés par les affres de la précarité (même si certains d'entre eux sont issus de familles très modestes, ils ne sont pas autant exposés à la précarité, à la violence... que les jeunes du premier groupe, qui sont eux, souvent en rupture, en errance, et sans emploi).

En définitive, ces jeunes « dynamiques » ont su en tout cas prendre ce que Catherine Delcroix appelle les ressources existantes et usé notamment de ce réseau de sociabilité qu'est l'OPI¹⁰⁰. Ils sont dans une volonté, ne serait-ce qu'en allant vers cette structure et bien d'autres, dans une action et quête d'ouverture pour « s'en sortir ».

Pour reprendre les propos d'Ibrahim, habitant du Neuhof :

« (...) Ces jeunes, contrairement à ceux qui squattent et qu'on croise tout temps dans la rue, ont une certaine assise, car il faut pouvoir déjà s'asseoir pour pouvoir se projeter. Quand on est en train de courir dans tous les bords et qu'on a nulle part où aller et dans la tête quand on est dans le désert, on aura tendance à avoir des oasis et à ne pas trop y croire, c'est-à-dire- avoir des points d'eau qui existent réellement et se dire : « non ce n'est pas pour moi, c'est faux »; alors que quelqu'un qui croit en lui va aller tenter sa chance, va aller voir ce qu'il en est de ce point d'eau ».

En acteurs stratégiques, les jeunes de ce groupe que nous avons eu la chance de rencontrer utilisent à bon escient ce point d'eau : l'OPI.

Ce qui les distingue du premier groupe et qui permet de comprendre cet écart de conduite est selon nous lié au fait que : même si dans le passé, certains ont eu un parcours tumultueux (petite délinquance, petits larcins, dégradation, etc.), leurs parcours scolaires relativement stables ont constitué cette assise dont parle Ibrahim leur permettant de se projeter positivement dans l'avenir et « d'oser » faire des démarches allant dans ce sens.

¹⁰⁰ Catherine D. (dir.), *Education(s) et réseaux de sociabilité. Parcours de jeunes en difficulté*, Éditions Pétra, coll. « Education, art du possible », 2010.

Le travail avec l'association n'en est que plus stable car ils sont plus réguliers et plus dynamiques et sont porteurs de projets. Ils sont plus dans l'ouverture et moins absents que les jeunes « en errance » ou les « perdus de vue ».

**Première partie : Précisions théoriques, recontextualisation et regard sur les
violences ordinaires ou urbaines en France: Etat des lieux**

Presque dans toutes les sociétés, la violence est appréhendée comme « gratuite » voire sans revendication précise. Elle est aussi très souvent décrite comme instrumentale. Elle prend pour cible les institutions, les personnes, les biens etc. Ce phénomène est interprété comme une réaction d'une partie des jeunes et parfois des moins jeunes face à leur désarroi lié à leurs conditions de vie : exclusion, stigmatisation, discrimination, etc. A propos des *violences urbaines*, en ce qui nous concerne, nous les définissons comme des phénomènes faiblement organisés, qui vont d'une simple dégradation à la confrontation avec les forces de l'ordre. Elles peuvent revêtir une grande diversité de formes: dégradation des biens publics communs, provocation ou injures verbales ou gestuelles contre le voisinage, les agents des institutions, les forces de l'ordre, etc. D'autres manifestations de violence peuvent aussi intégrer la définition des violences urbaines : les agressions physiques, les trafics de drogues, les incivilités (bris de glace, destruction des abribus, etc.).

L'expression « violences urbaines » doit sans doute une partie de son succès médiatique à l'absence de définition légale. C'est une notion dite fourre-tout¹⁰¹. Elle peut être considérée comme floue et trompeuse : en pratique, elle semble surtout désigner tout ou partie des formes de désordres, de révoltes et de délinquances que l'on attribue à une frange de jeunes des quartiers populaires. Les enjeux que signalent l'apparition et la banalisation de cette expression dans le débat public s'éclairent cependant lorsque l'on interroge son origine et que l'on découvre qu'il ne s'agit pas d'une catégorie sociologique mais policière, qui s'est progressivement imposée dans les discours politiques et médiatiques¹⁰². Il faut donc essayer de la déconstruire.

Les « violences urbaines » sont définies par Monsieur ou Madame tout le monde comme des phénomènes d'explosion de violences collectives perpétrés par une frange de jeunes des quartiers populaires des grandes agglomérations. S'estimant humiliés ou traités de manière injuste, certains jeunes s'attaquent aux biens publics communs pour montrer leur colère. Dans les « banlieues françaises », ces phénomènes apparaissent de

¹⁰¹ Le mot «violence» est général et l'adjectif « urbain» n'ajoute rien de plus précis. Le qualificatif «urbain» est flou. Si «urbain» renvoie à l'espace concret de la ville, il peut être inapproprié parce que trop vague. La dimension urbaine renvoie plutôt à un espace public et politique conflictuel de cette violence. En ce sens le contraire de « violence urbaine » serait «violence rurale».

¹⁰² En parlant de « violences urbaines », les médias, l'opinion publique, les politiques voudraient faire croire à l'unicité des causes, et surtout ils masquent le fait qu'il s'agit d'une violence sociale qui est inhérente à des conditions de vie de certains jeunes des quartiers défavorisés (par exemple, il peut s'agir de la frustration scolaire, la précarité, la discrimination, les relations souvent tendues avec les forces de l'ordre...)

façon sporadique, notamment à la suite d'une rumeur ou des faits perçus comme des abus d'autorité, une supposée bavure policière, etc.

Dans cette première partie, nous essayerons d'introduire quelques aspects de la violence avant de nous intéresser dans un premier chapitre au regard porté sur les notions suivantes : *jeune, banlieue, quartier populaire*. Puis, dans un deuxième chapitre nous verrons les tentatives de définitions légales, sociologiques, historiques des violences urbaines (en mettant en perspective leurs évolutions) et un troisième chapitre abordera les facteurs à l'origine de ces phénomènes.

Quelques approches de la violence

La violence est considérée comme une forme d'expression face à une situation que la victime suppose injuste, etc. Ainsi, pour tenter de trouver une définition à la violence, nous avons demandé à un éducateur de l'OPI Neuhof (Hodeifa) de nous la définir :

Comment définirais-tu la violence perpétrée par certains jeunes du Neuhof?

Hodeifa souligne que :

« La violence juvénile, pour moi, est une forme d'expression des jeunes qui n'arrivent pas à s'exprimer autrement. Donc, ils s'expriment de manière violente. Dans le quartier, il s'agit de jeunes qui ont eu une accoutumance à la montée d'adrénaline. Ils aiment ça. Et du coup, quand ils se retrouvent dans ces situations de violences, ils ont toutes leurs sensations. On est dans du sensationnel, dans de la frustration (sociale, scolaire...). Ils l'expriment à leur manière, c'est-à-dire par de la violence. »

Pour bon nombre de professionnels rencontrés, la violence est avant tout une forme particulière d'expression de la colère ou de la frustration des jeunes en manque de « repères ». En ce sens, elle revêt différentes formes et sa définition dépend de l'angle d'approche choisi. Ainsi, au-delà de ses diverses formes d'expression (individuelle ou collective, domestique ou publique) et de son intensité, nous distinguons quelques catégories de violence : violence symbolique/violence physique, violence politique/violence sociale, violence libératrice et violence inéluctable.

- De la violence symbolique à la violence physique

Michel Foucault a étudié les mécanismes de violences qui s'adaptent à l'idéologie naturelle d'une société donnée à une époque précise.

Dans son ouvrage *Surveiller et punir*¹⁰³, Foucault décrit une nouvelle discipline collective qui se met en place, permettant un contrôle toujours plus étroit des hommes dont l'efficacité tient à la fois à l'absence de douleurs, au refus du spectacle et au discours scientifique qui le légitime. D'autres auteurs abondent dans ce sens et prolongent la pensée de Foucaldienne. Ils mettent l'accent sur la progression dans le monde moderne de violences plus symboliques que physiques, aboutissant à relativiser la thèse d'une pacification de notre environnement.

En distinguant la « paix négative » (l'absence de guerre) de la « paix positive » (fin de la violence structurelle), Johan Galtung¹⁰⁴ propose quant à lui une définition extensive de la violence qui dépasse le cadre de la « violence directe ». Il s'agit de la violence structurelle, c'est-à-dire, celle résultant des coups et agressions. Pour Galtung, cette forme de violence correspond à l'action systématique d'une structure sociale ou d'une institution empêchant les gens de réaliser leurs besoins élémentaires. Elle est considérée comme un phénomène invisible et provoquée par les institutions sociales.

S'agissant de la *violence symbolique*, cette dernière connaît une notoriété particulière sous la plume de Pierre Bourdieu, qui en fait l'un des axes de sa pensée sociologique. Selon Bourdieu, la violence symbolique fonctionne grâce à un double mécanisme de reconnaissance et de méconnaissance. La domination des uns n'est possible (hors les cas, rares en démocratie, de recours à la force physique) que parce que les dominés reconnaissent légitime l'ordre social dominant tout en méconnaissant son caractère arbitraire d'ordre aliénant. Pour Bourdieu l'Etat ainsi que ses institutions et pratiques de l'ordre dominant (par exemple l'école, l'université, les médias, le langage politique) sont autant de lieux ou d'expressions d'une violence symbolique tendant à masquer sous le couvert du naturel de rapports de domination invisibles mais aux effets sociaux parfois redoutables. Les travaux du sociologue doivent donc conduire à dévoiler aux yeux des dominés, comme à ceux des dominants, la réalité dissimulée des mécanismes de violence dans leur rapport.

La *violence physique*, quant à elle, semble à l'inverse beaucoup plus facile à déterminer. Elle est directement liée à l'exercice d'une agression, d'une atteinte et immédiatement fondée sur le ressenti d'une douleur. Mais si sa définition est facile, la pluralité de ses modes d'expression rend la notion complexe à aborder. On distingue trois façons d'analyser la violence.

¹⁰³ Foucault M., *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975.

¹⁰⁴ Galtung J. « *Violence, war and their impact* », 2004.

La première revient à considérer la violence comme «contingente» à l'ordre ordinaire, manifestation rendue nécessaire par le dysfonctionnement de la société. On peut parler aussi de violence passionnelle, c'est-à-dire celle qui sert à exprimer une rage collective ou individuelle, une frustration et une colère. Ces formes de violence sont les plus visibles et les plus effrayantes car en apparence, elles sont soudaines et radicales. Cette violence dite pulsionnelle est considérée comme gratuite, sans autre fondement que le simple plaisir du passage à l'acte. Elle repose souvent sur une frustration objective et peut compter sur des mécanismes de justification culturelle. C'est dans cette perspective que certains soulèvements urbains dans les grandes agglomérations sont interprétés par la vulgate, les politiques, etc. comme étant des formes de violences colériques, résultant d'une frustration économique et politique de la part de jeunes en manque de repère. Contrairement à ce courant de pensée, nous ne réduirons pas les violences urbaines qu'à ces processus. Elles doivent être considérées comme notion d'origine policière et donc « ambiguë ».

La seconde, à l'inverse, appréhende la violence comme quelque chose qui est « inhérente » à l'action et au système politique. Autrement dit, la violence est perçue comme une expression collective, répondant à une logique de calcul, de stratégie, etc. Des auteurs comme Philippe Braud¹⁰⁵ parlent de «violence instrumentale» pour désigner la violence proportionnée à un objectif à atteindre. Autrement dit, il s'agit de la violence d'Etat, celle relative au maintien de l'ordre (par exemple, dont l'objectif mesuré n'est pas d'anéantir un ennemi mais de ramener dans le droit chemin une personne momentanément en perdition ou en marge). Cette violence est aussi celle qui est utilisée par certains groupes contestataires (syndicats, mouvements sociaux, manifestants, etc.) pour se faire entendre du pouvoir.

Enfin, la dernière façon de lire la violence consiste à s'intéresser à sa dimension identitaire. La violence n'est plus seulement pensée comme une expression de colère ou une modalité non conventionnelle d'expression politique, mais elle est avant tout appréhendée comme un moyen d'affirmer l'identité collective de ceux qui la pratiquent ou, à l'inverse, une façon de dénier l'identité de ceux qui la subissent.

¹⁰⁵ Braud Ph., *La Violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1992.

En ce sens, une partie de la société pense que la violence pourrait être assimilée au phénomène tribal, décrit par Michel Maffesoli¹⁰⁶.

Le rapport entre la violence et le phénomène tribal, nous fait penser dans notre recherche aux propos évoqués par les jeunes en « errance ». Ces derniers pensent que: « *la violence nous permet d'acquérir un statut de guerrier au sein du quartier. Elle participe à souder notre groupe, à renforcer nos liens, etc.* »¹⁰⁷

A l'inverse, la violence peut aussi servir à refuser de reconnaître aux victimes l'identité qu'elles réclament ou qu'elles méritent.

- De la violence politique à la violence sociale

Dans certains cas, le fait de définir une violence comme une manifestation d'une cause politique ou sociale semble relativement simple voire réducteur. Par exemple, la violence domestique ou conjugale, ou la violence en milieu scolaire ne paraît pas entrer dans la catégorie des violences politiques.

A l'inverse, les attentats terroristes peuvent être classés dans cette catégorie. Les violences politiques et les violences sociales se distinguent par leur objet, par le statut des acteurs qui les pratiquent, mais aussi par leurs discours de justification et leurs effets. Beaucoup d'éléments rendent la distinction instable, à tel point que des auteurs comme Isabelle Sommier parlent d'une véritable «porosité des frontières¹⁰⁸». Il faut noter que c'est tout d'abord le biais moral qui fragilise l'opposition entre les différentes formes de violences. Qualifier son acte comme politique, c'est lui offrir une justification noble, une explication toujours acceptable. La personne violente cherche alors à se faire entendre quand bien même ses motivations profondes différeraient de son propos tenu. A l'inverse, dénoncer la criminalité de l'autre ou son seul désir d'abuser ou de s'approprier les biens publics communs, c'est dénier toute dimension politique pour ne retenir de l'acte qu'un petit intérêt. Aussi, dire quel acte violent est politique et quel acte ne l'est pas, c'est déjà peser sur les processus de légitimation d'une pratique moralement répréhensible et condamnable. Le cas des émeutes urbaines peut illustrer ce propos. Si, pour certains auteurs, à l'instar de Laurent Mucchielli, les émeutes relèvent d'une action politique qui s'inscrit dans une tradition de révolte face au pouvoir et

¹⁰⁶ Maffesoli M., *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, La table Ronde, 3^{ème} édition, 2000.

¹⁰⁷ Extrait d'entretien avec certains jeunes en « errance ».

¹⁰⁸ Sommier I. « *Violence politique et violence criminelle : la porosité des frontières* ». In Crettiez X. et Ferret J., *Le silence des armes ?* Paris, La Documentation française, 1999, p. 33.

témoignent d'une volonté collective de se faire entendre par un Etat défaillant et distant, pour d'autres, comme Sébastien Roché, les cibles de la violence (voitures, crèches, écoles, centres commerciaux etc.) attestent l'ambition prédatrice des violents, forts éloignés de toutes prétention politique. Derrière l'analyse se dissimulent inévitablement des lectures plus ou moins orientées avec des effets importants.

En effet, tout dépend des critères adoptés pour la définition de la violence politique. En s'en tenant à l'idéologie et aux cibles de la violence, on pose une équation plus tangible qu'en retenant les effets possibles dans le champ politique. Car, à ce titre, une violence domestique qui connaît l'intérêt des médias et aboutirait à un projet de loi sur les violences faites aux femmes pourrait être qualifiée de politique.

D'autre part, Michel Wieviorka, en étudiant les violences, a proposé une typologie des violences politiques selon leur rapport à la chose publique.

Wieviorka souligne que:

« Les significations qui installaient hier la violence au niveau politique [...] s'en écartent aujourd'hui, par le bas, en se privatisant, en prenant quelque distance avec la sphère publique (c'est la violence infrapolitique et, par le haut, en conférant à l'action des dimensions religieuses qui subordonnent le politique à un principe supérieur, le sacré, c'est la violence métapolitique.¹⁰⁹ »

L'évolution de la violence tendrait vers un spectre plus large, non seulement au cœur du politique, mais également à sa marge. Les mutations de la violence rendent désormais inextricable la question de leur ancrage politique ou social.

Autrement dit, si on se met à penser la violence, qu'elle soit sociale ou politique, on se rend compte qu'elle est présente dans nos sociétés. En effet, trois regards philosophiques peuvent lui offrir à chaque fois une place importante.

Tout d'abord, c'est la *violence répudiée* qui, pour les penseurs du contrat social, les libéraux ou les conservateurs, est à l'origine du vivre-ensemble. La crainte du désordre ou les vertus du commerce doivent suppléer à la nature hostile dans laquelle évolue l'homme.

La violence peut à l'inverse devenir constructive, variable positive d'affranchissement de soi, du peuple ou des peuples. Il s'agit de la *violence libératrice* qui est développée par une partie de la pensée marxiste et anarchiste.

¹⁰⁹ Wieviorka M., *La Violence*, Paris, Balland, 2004, p. 57.

Enfin, ni condamnée ni louée, la violence est dans une perspective plus psychologique et nettement plus neutre politiquement, considérée comme propre à l'espèce et, pour certains, comme une nécessité pratique au fondement des sociétés anciennes. Sur le plan ethnologique, les analyses de Konrad Lorenz, le regard psychanalytique de Sigmund Freud ou celui, empreint de symbolisme, de René Girard révèlent l'existence d'une violence inéluctable au cœur de l'humanité.

- *La violence dite libératrice*

Depuis le culte de la terreur vertueuse portée par Robespierre jusqu'aux tentatives de conceptualiser la décolonisation, en passant par l'apologie de la guerre, de la confrontation comme mode de valorisation de soi, la violence a pu trouver chez de nombreux penseurs des qualités indéniables.

D'autre part, en renforçant la morale du groupe qui la pratique, la violence peut permettre une cohésion de classe. Ce dévoilement s'opère à la fois parmi la classe prolétaire qui prend dans l'action consciente de sa force et de son unité, mais aussi face à l'adversaire bourgeois, constraint de montrer son vrai visage, qui peut correspondre à celui d'une « dictature policière » camouflée sous les traits d'une démocratie de façade. Pour d'autres penseurs, à l'instar des marxistes, la violence, préparée et non spontanée, est un moyen parfois nécessaire pour faire advenir le nouveau monde libéré de l'oppression capitaliste. Mais elle est aussi une nécessité psychologique comme le théorisent Frantz Fanon ou Jean-Paul Sartre, soucieux de montrer au colonisé ou à l'ouvrier la voie de la libération. En effet, Fanon, l'auteur des *Damnés de la terre*¹¹⁰, fait de la violence l'outil d'affranchissement du colonisé, devenu homme par le fait de tuer.

- *La violence inéluctable*

La pensée psychanalytique freudienne accorde une place prépondérante et cruciale à la violence intrinsèque à l'homme soumis à la nécessité sociale de brider ses désirs, à commencer par sa quête d'assouvir ses besoins primaires. La violence est le propre de l'homme parce qu'elle constitue la réponse à la confrontation entre le principe de désir et le principe de réalité.

En effet, pour Freud :

« La culture permet de maîtriser cette violence inhérente mais, dans le même temps, son emprise doit être telle qu'elle engendre à son tour des interdits continus qui sont autant de

¹¹⁰ Fanon F., *Les Damnés de la terre*, Editions Maspero, 1961.

contraintes difficilement maîtrisables et supportables, à leur tour source de tourment. C'est le surmoi, producteur d'un sentiment de culpabilité, qui peut seul empêcher le moi jouisseur de ne pas totalement s'exprimer dans sa démesure violente.¹¹¹»

Freud, fait référence en l'espèce à la pulsion de mort qui domine en chacun et pousse à l'autodestruction. Pour éviter celle-ci, la violence se dirige non plus vers soi-même mais vers l'extérieur, essentiellement au service de la fonction sexuelle.

Pour d'autres auteurs comme Laborit ou Lorentz, la violence serait une réalité endogène au comportement humain qui signe ainsi son appartenance au monde animal. Ainsi, le triptyque humanité-animalité-violence serait aussi affaire de chromosomes. Au même titre que la poussée d'hormones mâles rend les bêtes agressives, des chromosomes Y surnuméraires conduiraient l'homme à adopter des comportements violents.

A la même époque et dans la même perspective, le docteur Lombroso¹¹² mettait en exergue l'idée selon laquelle il y aurait un rapport entre la physionomie des individus et leurs réflexes violents. Ainsi, il existerait des traits criminogènes décelables à l'observation dont on hériterait naturellement. Ce constat appuyé par un discours scientiste va donner naissance à la fin du XIXe siècle, à l'identification policière chargée de débusquer les « stigmates de la dégénération criminelle¹¹³ », qui coïncidaient bien souvent avec les traits de la pauvreté.

Avec René Girard¹¹⁴, la violence devient fondatrice de l'ordre social. Elle s'impose comme une nécessité aux sociétés quelles qu'elles soient. A la violence de tous contre tous, il faut substituer la violence de tous contre un seul en faisant d'un bouc émissaire le pôle de stabilité de la société.

Autres types de violence rencontrée dans les quartiers populaires

Nous nous intéressons à présent à quelques typologies de violence : la violence urbaine quotidienne, la violence ordinaire, les atteintes contre la force publique, les autres cibles potentielles et la violence scolaire.

Les violences urbaines sont surtout caractérisées par une violence régulière, parfois latente, dont les cibles sont multiples. Elles revêtent plusieurs visages et se révèlent quotidiennement et gangrènent de nombreux secteurs de la société et visent majoritairement les particuliers et les représentants de l'autorité publique.

¹¹¹ Sigmund F., *Malaise dans la culture*, Paris, PUF, 1995, p.53.

¹¹² Lombroso C., *L'Homme criminel*, 1876.

¹¹³ Crettiez X., Op.cit., 2008, p. 18.

¹¹⁴ Girard R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1980.

- La violence urbaine quotidienne

Au quotidien, dans certains quartiers les plus chauds de France, les policiers, mais aussi les enseignants, les pompiers, le monde médical et d'autres acteurs, sont confrontés à des phénomènes de violence ou d'incivilités. Cela va d'un composé savant d'injures variées à des menaces, etc.

- La violence ordinaire

Elle se caractérise également par des destructions ou dégradations de biens publics. En outre, les policiers symboles de l'autorité publique sont souvent pris pour cible principale des groupes de jeunes déchaînés, qui cherchent à protéger leurs trafics illicites, etc.

Concernant les atteintes aux forces de l'ordre, elles peuvent revêtir plusieurs formes : insultes gestuelles ou verbales, outrages, attroupement hostiles, menaces téléphoniques à la famille d'un policier, caillassages des voitures de police, manifestations devant le commissariat, invasions de locaux, agressions physiques, etc. A travers ces actions, s'apparentant à la défense du territoire, les jeunes espèrent repousser les policiers ou les autres intervenants institutionnels en dehors de leur quartier, sans pour autant rechercher la confrontation physique directe.

D'autre part, dans certains quartiers, les interpellations de délinquants par les forces de l'ordre ne peuvent plus s'opérer sans risque. Ainsi, lors des interventions, une partie des jeunes s'opposent et s'interposent pour perturber l'action policière. Ces ripostes ont pour but de permettre la fuite ou la libération du délinquant.

D'autres cibles potentielles des jeunes déchainés

Généralement, lors des « soulèvements urbains », une partie des jeunes s'attaquent aux symboles les plus significatifs de l'Etat. Outre les particuliers, principales victimes des casseurs, la plupart des corps professionnels (ayant pour mission de faire respecter des règles incarnant la société, ou qui sont seulement étrangers au territoire) sont des cibles potentielles. Les vigiles (gardiens d'immeubles, gardiens des biens de consommation et donc obstacles aux désirs d'appropriation de certains jeunes), les professeurs (chargés d'inculquer des règles et de faire respecter une discipline de groupe), les conducteurs de bus (qui, parfois, ont la lourde tâche d'obliger les jeunes de s'acquitter du paiement de leur titre de transport) ou de tramways, et même les pompiers sont souvent confrontés à la violence perpétrée par une frange des jeunes délinquants. Les commerces ne sont pas aussi en reste : lors des manifestations urbaines, ils sont pillés et dégradés.

Par ailleurs, la violence qui sévit dans les quartiers est parfois transportée à l'école par les petits délinquants. Ces derniers n'arrivent pas à faire la différence entre le quartier (leur lieu de vie) et l'établissement scolaire (lieu de transmission de savoir).

Les violences scolaires dans les quartiers périphériques

Dans certains quartiers, la violence perpétrée par une minorité des jeunes se propage à travers les établissements scolaires qui y sont implantés.

Faisant l'état des lieux sur la question brûlante des violences scolaires, M. Hamm souligne que :

« Les embrouilles, les disputes, les bagarres et les violences perpétrées dans le quartier sont parfois colportées jusqu'au collège Solignac ou dans d'autres établissements environnants. Certains élèves ne font pas la différence entre le quartier et le collège. Ils règlent leurs problèmes du quartier dans l'enceinte du collège... Nous, en tant qu'éducateurs collaborant avec cet établissement, nous sommes sollicités par le principal du collège pour essayer d'enrayer ce phénomène ».

L'école est la première institution étatique à être confrontée à la violence locale et elle est aussi victime de ce phénomène. Souvent fréquentée par une partie des jeunes délinquants, l'école n'est plus à l'abri des violences.

Certains jeunes (étiquetés comme étant les «durs» du quartier), frustrés de ne pas avoir réussi ou de ne pas avoir trouvé leur place à l'école (les décrocheurs), n'hésitent plus à empêter leurs pratiques délinquantes vers cette institution.

La plupart des recherches soulignent la part de l'échec scolaire dans ce phénomène, plus encore que l'origine sociale, dans la propension aux transgressions ou aux conduites violentes et à risque. Pour ce qui défendent cette idée, en se démocratisant, le système éducatif a fabriqué ses propres logiques ségrégatives et a engendré des frustrations immenses au moment où les aspirations à la réussite montent. En tant qu'elle incarne le lieu essentiel de promotion sociale, l'école ne peut qu'être fortement interpellée, dès lors qu'elle peut symboliser tout à la fois une promesse d'intégration et l'incapacité d'y parvenir. Il se développe des attentes très fortes, en même temps que des comportements de rejet face à une école perçue elle-même comme inégalitaire.

L'école ne reproduit pas seulement les inégalités sociales et spatiales, mais elle transforme les problèmes scolaires en problèmes de personnalité, la sélection en humiliation, l'échec en perte de respect de soi-même.

Agnès Van Zanten¹¹⁵ abonde dans ce sens et souligne l'importance des « mauvaises classes » dans la fabrique de la déviance au sein de certains établissements scolaires.

La concentration des élèves de faible niveau scolaire dans des classes homogènes contribue à installer un chahut permanent. Ainsi, progressivement s'installent des conduites anti-scolaires qui doivent se comprendre comme une production proprement scolaire. Cette situation peut engendrer des comportements néfastes chez certains jeunes.

En revanche, Van Zanten nous montre que « *l'école de la périphérie* » demeure malgré tout une institution de socialisation après la famille. Selon elle, même si le quartier étouffe et colonise le collège par un ensemble spécifique de comportements et de langage, les adolescents valorisent la singularité de l'institution qui incarne les normes et les règles émanant du centre. Mais le respect de ces normes ne garantit ni l'implication des élèves dans leurs études ni leur transposition à l'extérieur de l'école. Au cœur de la situation des jeunes élèves se trouve une tension entre les normes de la culture scolaire et les normes de la culture de la rue.

¹¹⁵ Van Zanten A., *L'Ecole de la périphérie, Scolarité et ségrégation en Banlieue*, Paris, PUF, collection « Le Lien social », 2001.

Chapitre 1 : Regard sur la jeunesse, la banlieue, le quartier populaire et : les sous-entendus en arrière-plan

Après avoir vu quelques formes/typologies de violence, nous étudierons dans le premier chapitre quelques notions clefs (en essayant de décrypter/déconstruire les sous-entendus ou les stéréotypes).

I. Jeune : une catégorie difficile à cerner pour plusieurs raisons

La jeunesse est une notion définie comme la « partie de la vie comprise entre l'enfance et l'âge adulte ».¹¹⁶ Elle est ainsi floue et ne constitue qu'une réalité objective.

Celle-ci résulte, en premier lieu, d'une pratique permettant de catégoriser les différents stades de la vie de manière superficielle¹¹⁷. Autrement dit, il s'agit d'un moyen permettant de subdiviser la population; d'associer à chaque découpage des images ou des attentes (indicateur permettant de s'assurer de la normalité du comportement d'un individu) ainsi qu'un moyen de contrôle social.

D'un point de vue sociologique, selon Nicoletta Diasio, ce besoin de catégoriser par les âges peut être mise en perspective avec l'incomplétude des corps. Vu sous cet angle, cette pratique se présente comme une manière de domestiquer des incertitudes inhérentes à l'être humain. C'est dans ce sens que Monique Legrand et Ingrid Voléry soulignaient que :

« Les catégorisations d'âge et de genre me semblent (...) deux manières de réguler ces incertitudes auxquelles toute société doit faire face : celle d'un corps fluide, à la croisée entre la continuité du biologique et des marquages sociaux et culturelles qui introduisent des ruptures dans la continuité du vivant et l'aléa de la continuité du groupe, et son horizon temporel de survivance, impliquant par là une forte normativité des relations sexe/genre.¹¹⁸ »

Lorsque l'on se situe sur le terrain juridique ou au niveau des politiques publiques, la jeunesse représente des périodes de la vie délimitées par des âges précis.

Néanmoins, ces limites varient en fonction du registre sur lequel on se situe : pénal, civil ou administratif. Par exemple, il existe des sanctions éducatives applicables dès

¹¹⁶ Dictionnaire Encyclopédique illustré, Hachette, 2000.

¹¹⁷ Les catégories sont avant tout des agrégats d'individus ne possédant aucune caractéristique commune autre qu'un rapport égal au vieillissement biologique.

¹¹⁸ Monique L., Ingrid V., Voléry I.: Introduction au dossier « *genre et vieillissement* »), Sociologies (en ligne), *Dossier, Genre et Vieillissement*, novembre 2012.

l'âge de 10 ans. La responsabilité pénale est à 13 ans. Elle peut être renforcée à 16 ans. Le passage à la majorité civile est à 18 ans. Nous avons aussi plusieurs dispositifs destinés aux jeunes majeurs allant jusqu'à l'âge de 21 ans. Les « jeunes » de 25 ans voire 30 ans peuvent bénéficier des dispositifs politiques de la prévention spécialisée. Aussi, un mineur qui commet un acte de délinquance n'est pas un adulte en miniature, mais un adulte en devenir. Il s'agit alors de faire advenir en lui un principe de responsabilité. La sanction exige par conséquent un cadre socialisant et structurant.

Des champs de réflexion et d'action complémentaires se sont dessinés au fil des auditions et du recensement des pratiques efficientes. Il apparaît dès lors nécessaire de tenir compte de l'ensemble de ces considérants pour donner à une politique de prévention globale et durable la densité requise. Dès lors, cette nécessité de délimiter ce champ pour permettre de cibler et d'adapter des dispositifs et des dispositions spécifiques à cette période de la vie ne doit pas cacher qu'avant tout, la jeunesse recouvre en grande partie une période de changement et de transformation marquée par le processus de passage de l'enfance à l'âge adulte : celle de l'adolescence. Période d'entre-deux où d'anciens repères disparaissent tandis que les nouveaux ne sont pas encore installés. Période de recherche, de choix et donc de contradictions entre multiplication des risques et besoin de sécurité. Période d'affrontement avec le monde où la liberté est revendiquée et permet au jeune de grandir, tout en ayant encore besoin du soutien des adultes.

Au final, l'adulte peut devenir un sujet pleinement responsable, mais à condition qu'il ait pu trouver les ressources nécessaires à l'adolescence pour y parvenir, tant sur le plan de son autonomie matérielle et affective que de son intégration sociale et familiale.

L'adolescence est donc une période déterminante, qui peut autant favoriser qu'altérer les potentialités du sujet à devenir adulte. Or ce passage à l'âge adulte est aujourd'hui à la fois plus différé et plus dilué.

Définir les termes ne doit pas revenir à figer les catégories et les personnes. Un parcours éducatif doit permettre une construction du jeune tendue vers une vie d'adulte socialement reconnue et insérée. Cela commence déjà en ne reproduisant pas les freins qui l'empêchent d'y parvenir. C'est ainsi que paradoxalement, il peut arriver que la répétition d'interventions socio-éducatives de même nature ait l'effet inverse de celui recherché: marginaliser et entretenir une dépendance et le maintien dans une situation de jeune assisté, plutôt que d'insérer et de développer une autonomie vers l'entrée dans l'âge adulte. En effet, si les interventions institutionnelles sont progressivement

ressenties comme nécessaires, puis quasiment normales pour le fonctionnement familial, les enfants devenus plus grands auront une plus forte propension à solliciter les services sociaux: dans ce cas, les régulations institutionnelles, loin de renforcer les régulations familiales, s'y substituent, instaurant de fait peu à peu une logique de dépendance.

Par ailleurs, la jeunesse d'aujourd'hui, et en particulier celle des quartiers populaires, est le plus souvent considérée comme un « problème », une « difficulté » voire un « danger » pour certaines personnes. Pour ces dernières, la proportion de jeunes dans un quartier populaire peut être par exemple considérée comme un facteur de dangerosité.

Ainsi, souvent, les politiques privilégient une approche essentiellement en termes de réparation, de traitement des manques, de prévention des risques : « lutte contre l'échec scolaire, le décrochage scolaire », « lutte contre l'illettrisme », « lutte contre les phénomènes de violence, d'incivilités ».

1. La naissance de la jeunesse

La société est organisée en tranche d'âge constituant le découpage social de l'existence en cycles de vie. *Enfance, jeunesse, adolescence, vieillesse* sont aujourd'hui les différents passages communément reconnus par la société avec des représentations et des rôles sociaux prédéfinis. Aussi, loin d'être une séparation naturelle et figée, les diverses catégorisations des âges rendent complexe la définition de chaque étape. A quelle moment sommes-nous « vieux » dans une France où l'espérance de vie prolongée mènera dès les années 1970, à subdiviser la « vieillesse » en deux catégories : le « troisième âge » : symbole paradoxal d'une nouvelle jeunesse et le « quatrième âge » image associée au vieillissement. De fait, comme le fait remarquer Jack Messy¹¹⁹, la personne âgée tout comme les autres catégories n'existe pas. Il s'agit de terminologies qui n'ont pas de réalité humaine.

La notion de « jeunesse », bien plus que les autres n'échappent pas à cette complexité. En effet, s'il est possible d'affirmer aujourd'hui que l'ensemble des enfants sont passés par cette étape dans laquelle ils ont grandi, évolué, mûri avant de devenir adulte ; il n'en reste pas moins que la reconnaissance de la « jeunesse » au sens moderne, est relativement tardive dans l'histoire. En effet, la représentation de la jeunesse comme catégorie d'âge distinctif aussi bien des adultes que des enfants n'existe pas au Moyen

¹¹⁹ Messy J., *La personne âgée n'existe pas. Une approche psychanalytique de la vieillesse*, Paris, Rivage, 1992, p. 183.

âge, il existe plutôt comme statut social. Ainsi, nous pouvons voir que le terme latin *juvenis* correspond aux personnes non mariées (par exemple, un célibataire de 40 ans pourra être considéré comme jeune).

Comme les recherches de Philippe Ariès en attestent le sentiment de l'enfance n'existait pas :

« L'enfant est considéré comme un adulte en miniature.¹²⁰ »

Aussi, jusqu'à l'Ancien Régime, la jeunesse n'était pas réellement reconnue comme un groupe social à part entier.

La découverte et la promotion de l'enfance puis celle de la jeunesse ont réellement vu le jour au XVIII^e siècle avec l'émergence d'une bourgeoisie grandissante. Notons, toutefois, que le terme de « découverte » est à relativiser dans la mesure où des historiens médiévistes ont noté la présence de groupes d'étudiants, qui constituaient une « communauté juvénile » identifiable et identifiée¹²¹. Il n'en reste pas moins que ce sont les enfants des familles bourgeoises en quête d'autonomie et de liberté (qui commencent à se rebeller face aux contraintes comme les mariages arrangés etc.) qui seront en partie les catalyseurs de la catégorie « jeunesse » en France.

Leurs manifestations « juvéniles » s'inscrivent dans une époque où l'extension de l'économie marchande implique une plus grande liberté de mobilité et où la transmission du patrimoine attachée à la terre qui jusque-là maintenait l'enfant dans la dépendance totale vis-à-vis de l'économie familiale, s'essouffle. Progressivement, la famille conjugale se développe au sein de la bourgeoisie au détriment des familles de type ancien fondé sur l'autorité paternelle, la notion de lignage et de conservation du patrimoine. D'autre part, la fin du XVIII^e siècle étant marqué par le contrôle des naissances et la baisse de la fécondité, l'attachement des parents pour leurs enfants se développe. Il en découle un sentiment nouveau à l'égard de l'enfant qui, dorénavant, occupe une place centrale au sein de la famille. Au même moment, l'idéologie révolutionnaire qui exalte l'égalité sociale et la promotion de l'individu va faire de l'éducation de l'enfant un enjeu de lutte. C'est donc également grâce à la scolarisation dont la vocation est de préparer à la vie adulte que la catégorie « jeunesse » va apparaître notamment lorsque les enfants vont être séparés des adultes durant les

¹²⁰ Etienne J., Bloess F., Noreck J-P., Roux J-P, Cités par Ariès Ph., « *Dictionnaire de sociologie* », Edition Hatier, Paris, 2004, p. 20.

¹²¹ La revue historique Annales de l'Est a montré que les étudiants au Moyen âge étaient un groupe social particulier qui se faisait remarquer notamment par leurs manifestations spectaculaires et parfois violentes pour revendiquer leur particularisme dans les cités qui les accueillaient durant leur voyage universitaire. Cité par Galland Oliver, « *Les jeunes* », La découverte, Paris, 2009, p. 7.

apprentissages. Les notions d'adolescence et les lois encadrant le travail des enfants au XIXème siècle vont à leur tour renforcer son « apparition ».

Quelques moments clés de la jeunesse

Un résumé historique de la « jeunesse » nous permet de voir qu'elle s'est construite progressivement mais autour de quatre moments clés. Dans un *premier temps* d'abord au XVIIIème siècle avec la reconnaissance de l'enfant dans les milieux bourgeois et de la promotion de l'idée moderne d'éducation finalisée par l'obtention d'une position sociale. Il s'en suit une *seconde période* qui s'étend tout au long du XXe siècle, période durant laquelle la bourgeoisie tente de structurer les enfants et les jeunes des classes populaires dans un projet éducatif global. Aussi, sous l'impulsion des nouveaux courants de pensées, la tutelle des adultes devient moins contraignante et permet l'apparition de mouvements juvéniles (jeunesse ouvrière catholique, jeunesse ouvrière chrétienne féminine, les faucons rouges, etc..). D'abord accès sur une dimension éducative la notion de « jeunesse » va alors peu à peu être liée à des thèmes plus larges tels que les loisirs populaires ou encore celui de la culture. La *troisième phase* se caractérise par l'introduction du politique avec le Front populaire (avec Léo Lagrange) puis Vichy (l'enfance inadaptée) au sein de la jeunesse devenue « une affaire d'État ». L'objectif était principalement de l'encadrer (hors du temps scolaire) car bien plus qu'une simple catégorie sociale, elle constitue un enjeu social et politique. *Enfin*, le contexte social de l'après-guerre marqué par une explosion scolaire et l'État providence (politique de lutte contre la délinquance, protection des mineurs...) autorise le développement d'une réelle culture et sociabilité adolescente autonome. La politisation de la jeunesse est d'ailleurs fortement liée à ces nouvelles cultures juvéniles (comportement, vêtements, musiques...) qui émergent et aux mouvements de protestations (phénomène de bandes, les blousons noirs, révolte étudiante, Mai 1968, etc.) De ce fait, à mesure que s'accroît l'importance de l'éducation scolaire et extrascolaire, le XXème siècle va voir défiler une série de dispositifs politiques en direction de la jeunesse (loi, ordonnance de 1945, création du métier d'éducateur spécialisé, maison des jeunes et de la culture, etc.). La ligne directrice à l'époque était l'éducation comme moyen de prise en charges des jeunes adultes.

Par ailleurs, alors même que la jeunesse comme catégorie sociale prend une visibilité certaine dans la société, il apparaît en cette fin du XXème siècle que ses bases et sa définition sont de plus en plus floues au sein de la société contemporaine. En effet,

force est de constater que celle-ci se dévoile sur un nouveau jour avec une entrée et une sortie qui relève plus de l'expérimentation que d'un fait établi.

2. Les contours troubles de la jeunesse contemporaine

Des rites de passage ... qui servaient de repères aux jeunes

Qu'il s'agisse de l'accouchement, du deuil, de l'accueil d'un étranger etc. les sociétés traditionnelles ont longtemps eu recours à des rituels (rites de séparation, rites de marge, rites d'agrégation¹²²). Ces événements savamment codifiés permettaient le passage d'une situation à une autre et/ou d'accéder à un nouveau statut avec des représentations et des attentes « nouvelles ». L'aspect formel des rites a une dimension moindre par rapport à leurs portées et à leur signification sociale. Ces derniers, au-delà de se charger de la transformation et de la formation de l'individu :

« (...) assure la pérennité d'un idéal social nécessaire à la survie du groupe, en convoquant des symboles expressifs de sa culture. Si c'est à l'individu que le rite parle, c'est aussi au groupe, et du groupe lui-même, de ses valeurs et de ses croyances.¹²³ »

Parmi ces rituels, l'un des plus importants est celui permettant de marquer le passage de l'enfance à celui de l'entrée de la jeunesse puis de la jeunesse à celui du monde adulte. La première étape communément appelée par les ethnologues par abus de langage « rite de la puberté »¹²⁴ se basent sur divers critères selon les cultures (l'âge, la dentition, les poils pubiens, la situation sociale etc.) et se décomposent généralement en quatre phases :

- La séparation de l'initié avec son milieu social (réclusion dans une forêt sacrée, ...)
- La séparation avec la mère (Rites de « Remerciement de la mère »¹²⁵ chez les Fou-Tcheou en Chine par exemple) puis avec les autres femmes.
- Une période de marge (mutilation, épreuves, purification, apprentissage des tabous, éducation sexuelle....)

¹²² Le rite de séparation permet la rupture avec l'état antérieur, le rite de marge correspond au moment où l'individu est en attente d'un nouvel état et le rite d'agrégation marque l'intégration au sein d'un groupe.

¹²³ Pesce S., « Le rite de passage comme forme d'autorisation mutuelle : analyse d'un rituel produit sur un mode coopératif », extrait de « Adolescences, entre défiance et confiance », sous la direction de Casanova R. et Vulbeau A., Presses Universitaires de Nancy, p.221 à 232.

¹²⁴ L'une des principales critiques faite à l'encontre de l'appellation « rite de la puberté », c'est qu'il omet de voir que les changements corporels liés à la puberté débutent à une échelle variable d'un individu à l'autre voire d'une ethnie à l'autre. La « puberté sociale » est une expression beaucoup plus adaptée. Van Gennep A., « les rites de passage », Edition Picard, 2011, p. 98 à 102.

¹²⁵ Van Gennep A., Op.cit., 2011, p. 88.

- Le retour dans le milieu social avec des cérémonies marquant la sortie définitive de l'enfance.

Il est important de souligner que ces étapes sont considérées soit comme le début de l'âge de la maturité (processus inachevé d'un adulte en puissance) soit comme l'entrée définitive dans la vie adulte. Mais dans la plupart des sociétés traditionnelles, l'entrée réelle dans l'âge adulte se fait principalement par le mariage ; moment où le jeune devient un géniteur légal et accède à la plénitude sociale par la paternité.¹²⁶

D'autre part, comme dans la plupart des pays européens, les rites de passages en France ont la particularité de permettre une transition instantanée d'un statut à l'autre, avec une période de marge réduite. Bien qu'il y ait eu des rites et cérémonies à caractères sacrées et initiatiques beaucoup plus proches des sociétés dites non occidentales¹²⁷, nous allons surtout nous intéresser à ceux qui vont perdurer jusqu'au XXème siècle. Ainsi, les recherches ethnographiques de Michel Bozon¹²⁸ relatives aux rites de passage au XIXe siècle montrent que l'initiation de la jeunesse était principalement constituée par trois événements majeurs :

- *La première communion* : (avec une signification autant profane que religieuse) vers l'âge de 12-13 ans. Les filles portaient des robes blanches et les garçons des pantalons. Respectivement, les filles commencent à apprendre la couture alors que les garçons quittent la maison pour se déplacer comme apprenti ou valet de ferme. Ce passage constitue plus ou moins l'entrée dans la jeunesse.

- *Le service militaire* : appelé conscription au XIXe siècle. Réservé au genre masculin et symbole de l'intégration au groupe des hommes, ce rite initiatique a par excellence les mêmes mécanismes que celui des sociétés traditionnelles : séparation avec le milieu et la famille, épreuves physiques/mentales (avec la « classe de conscrits » /le « conseil de révision » qui réalise des examens physiques collectifs) et enfin le retour dans le milieu qui accueille dorénavant un adulte. La conscription était une étape forte puisque qu'elle précédait les décisions importantes de la vie de l'homme comme le choix d'une femme, la décision d'aller en ville...

¹²⁶Balandier G., « Anthropo-logiques », PUF, Paris, 1974. Cité par Galland O., « Sociologie de la jeunesse », Armand Colin, Paris, 2011, p. 62.

¹²⁷ Il s'agissait de rites carnavalesques et d'autres cérémonies à caractère sacré et initiatique observés dans les premières sociétés rurales. Selon André Varagnac, ces rites qui permettaient l'introduction privilégiée de la jeunesse au « commerce surnaturel avec les trépassés » vont disparaître sous l'impulsion du Christianisme bannissant les sacerdoce païens et les mythes. Varagnac A., « Civilisation traditionnelle et genres de vie », Albin Michel, Paris, 1948, In : Galland O., Op.cit., 2011, p. 67 à 68.

¹²⁸ Bozon M., « Des rites de passage aux « premières fois Une expérimentation sans fins », Revue Agora débats/jeunesses n°28, 2002, p. 24.

- *Le mariage* : Cet événement avait une dimension beaucoup plus importante pour les jeunes femmes qui, d'une certaine manière sortent du cocon familial de leur jeunesse pour rejoindre la maison du mari (déjà initié et préparé pour sa nouvelle position sociale).

La jeune femme était alors à son tour initiée pour la première fois à la vie sexuelle par son mari et son changement d'état de jeune fille à femme mariée était instantané.

Ce type de pratiques va se pérenniser dans la société occidentale moderne mais sous l'effet des métamorphoses de la société, certains de ces rites vont disparaître (service militaire) d'autres vont perdre de leur force symbolique (fiançailles, mariage...) alors que de nouveaux rites vont entrer en jeu.

Aux nouveaux rites républicains

Nous parlons de rites républicains dans le sens où leurs fondements sont plus démocratiques (concernent tous les milieux sociaux) et laïcs/rationnels (beaucoup moins imprégnés d'un caractère religieux). Alors que la « jeunesse » a été l'apanage des classes bourgeoises, la scolarisation qui va longtemps servir de base, l'entrée va s'étendre à toutes les classes sociales au cours du XXème siècle. C'est dans cette perspective que progressivement, les concours (examen d'entrée en sixième...), la remise de diplômes, les bizutages, les « rites des premières fois » à l'image du permis de conduire, l'accès à la première voiture¹²⁹, etc. vont remplacer les rites de passage traditionnels pour devenir les nouvelles épreuves à traverser pour devenir un adulte¹³⁰. L'expression « remplacer » est sans doute exagérée mais il semble adaptée tant les rites traditionnelles, depuis les années 1960, ont perdu de leur valeur, de leur superbe, de leur « force symbolique et de leur pouvoir de scansion »¹³¹ pour reprendre l'expression d'Oliver Galland.

Aujourd'hui, les points de repères pour marquer l'entrée dans la vie d'adulte se réduisent principalement aux attributs suivants :

« (...) l'occupation d'un emploi stable et l'autonomie financière qui garantissent une certaine pérennité des moyens d'existence, l'autonomie résidentielle qui est le signe d'une

¹²⁹ Bozon M., Op.cit., 2002, p. 32.

¹³⁰ Dans la 1ère moitié du XXème siècle, la jeunesse correspondait à la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans le monde de l'emploi. Les jeunes vivaient avec les adultes sans se confondre avec eux. Ils n'étaient pas encore « responsable » d'une famille et avait donc le droit de vivre un peu différemment. C'est le cas notamment des ouvriers Anglais de l'entre-deux guerres qui pouvaient se défouler après le travail plus que les adultes. De Singly F. Op.cit., 2006, p. 20.

¹³¹ Galland O., « *Sociologie de la jeunesse* », Armand Colin, 2011, p. 76.

indépendance acquise à l'égard des parents, et enfin la vie en couple qui représente l'accès à une certaine stabilité affective.¹³² »

Malheureusement, contrairement aux rites de passages formels, c'est-à-dire, avec une valeur d'initiation à la société qui avait une dimension irréversible et solennelle, les nouveaux rites sont plutôt des formes d'apprentissages progressives¹³³ reposant sur des procédures informelles. Autrement dit, il s'agit de :

« (...) processus uniformes et administratifs, dont les trajectoires scolaires constituent le modèle. Les nombreux rites qui parsèment aujourd'hui le trajet vers l'âge adulte ne préludent qu'à des évolutions ponctuelles, réversibles, symboliques au sens étroit etc.¹³⁴ »

Ainsi, durant les deux dernières décennies du XXème siècle, la définition et les frontières de la jeunesse se sont particulièrement complexifiées. En effet, les phases de transition pour passer dans le monde adulte se sont allongées, multipliées et désynchronisées sous l'impulsion notamment de l'allongement de la scolarité qui, par effet boule de neige vont retarder l'entrée dans la vie active et décaler la sortie définitive du domicile parental qui aujourd'hui est beaucoup graduel voire réversible¹³⁵. Puis, sous l'effet du contexte économique moins favorable à l'emploi, la sortie des études et l'entrée dans le monde du travail ne coïncident plus. A ce constat s'ajoute le fait que le mariage et la naissance du premier enfant (maîtrise de la fécondité...) sont également de plus en plus tardifs. La France est particulièrement concernée par cette problématique car elle figure dans l'OCDE, parmi les pays qui maintiennent un plus grand nombre de jeunes dans la formation initiale (20-24 ans)¹³⁶.

Un ensemble de facteurs qui se généralise au point que dans la représentation commune des âges, la jeunesse commence à se différencier de l'adolescence et les notions de préadolescent, d'adolescent et de post adolescent vont se développer face à une jeunesse qui semble être sans « éternelle ».

Nous avons perdu cette force qu'avaient les rites traditionnels de marquer très clairement une place assignée voire héritée à chacun (mariage arrangé, être fils ou fille de...). Preuve de la montée de l'individualisme dans la société, chacun est amené à

¹³² Galland O., « Adolescence, post-adolescence, jeunesse: retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie* n°42-4, 2001, p. 632.

¹³³ La « propriété de soi » devenu un impératif depuis la seconde moitié du XXème siècle, il s'est opéré un glissement d'une conception par rites de passages à une conception d'apprentissage progressive valorisant l'autonomie et l'indépendance. Op.cit., De Singly F., 2006, p. 60.

¹³⁴ Bozon M., Op.cit., 2002, p. 26.

¹³⁵ Galland O. « L'allongement de la jeunesse en Europe. », *Revue de l'OFCE*. n° 72, 2000, p. 190.

¹³⁶ Galland O., Op.cit. 2000, p. 187.

s'inventer une définition pour soi et par soi-même de la jeunesse dans un contexte social où l'indépendance et l'autonomie (piliers du monde adulte) sont le produit de choix ou de point de vue individuel. En éternelle construction, le jeune se construit, se déconstruit, se reconstruit sur le modèle de l'aléatoire, dans un champ des possibles. La société, en exigeant à l'individu d'être acteur de son devenir, fait de l'entrée dans la vie adulte une situation davantage liée à une représentation de soi qu'à un acquis statutaire.

Il s'agit là d'une nouvelle réalité qui trouble les contours de la jeunesse et peuvent être perçus selon les cas comme causes ou symptômes des difficultés des jeunes à se situer dans la société. Ce lien avec l'individualisme se confirme lorsque nous observons que de plus en plus d'enfants de 7 à 11 ans ne veulent plus être considérés comme des « petits » mais comme des jeunes. Il s'agit d'« 'adonaissants' qui, au cours de leur processus d'individualisation, cherchent à se distinguer du « nous » familial et tentent par l'image »¹³⁷ (vêtement, maquillage, trousse, mode de consommation...) de trouver la « *bonne taille symbolique* » entre l'appartenance générationnelle revendiquée et l'appartenance dont ils veulent se séparer.

3. Les représentations de la jeunesse de la seconde moitié du XXème siècle à aujourd'hui

Image insaisissable¹³⁸, les représentations sociales à l'égard de la jeunesse sont multiples et prennent plusieurs formes dans le temps. Mais l'avancée majeure concernant cette catégorie est son changement dans sa conception savante. Celle-ci va ainsi passer d'un rapport de filiation sous l'ancien Régime à un rapport de génération au XIXème siècle pour finir par être perçu au XXème siècle comme un processus de socialisation et de maturation psychologique.¹³⁹

Par ailleurs, les éléments dont nous avons fait mention précédemment ainsi qu'un ensemble d'autres facteurs contribuent à des sentiments parfois contradictoires à l'égard de ce groupe social. Ces sentiments ambigus tiennent avant tout du manque de considération par rapport à l'hétérogénéité de cette population. Miroir déformé de la réalité, il subsiste des différences au sein de la jeunesse que les découpages d'âge

¹³⁷ Sous l'influence de l'histoire de la philosophie de l'individu en Occident, il se développe l'idée selon laquelle l'identité personnelle ne peut se révéler que par l'action, par l'extériorisation de ce qui est caché au fond de soi. De Singly F., Op.cit., 2006, p. 23, 41 et 55.

¹³⁸ Insaisissable, parce que la jeunesse se fractionne à l'infini tout en gardant quelque chose de commun: sa réversibilité et son ambivalence. Bier B., « Comprendre les jeunes », *Revue de philosophie et de sciences sociales* n° 5, sous la direction de François D., Olivier G., Éric D., octobre, 2004, p. 115.

¹³⁹ Galland O., Op.cit, 2011, p. 56.

souvent arbitraires et changeants (démographique, institutionnelle...) ne font qu'entretenir l'illusion d'une unité.

Suscitant tantôt l'admiration (puissance, force...) tantôt l'angoisse (violence, déviance...) c'est dans un mouvement de va et vient fortement lier au contexte social que son image positive ou négative se construit.

En fait :

« Les perceptions sociales de la jeunesse sont ... ambivalentes, mettant l'accent tantôt sur sa capacité d'innovation, tantôt sur le danger potentiel qu'elle représente pour la cohésion du corps social. Selon les périodes historiques, l'une ou l'autre de ces formes de représentations a dominé, selon que le corps social avait intérêt à insister sur son unité ou au contraire sur sa volonté de changement.¹⁴⁰ »

C'est d'ailleurs l'idée que sous-entend Françoise Tétard¹⁴¹ pour qui la « jeunesse » est d'abord et avant tout un ensemble de représentations sociales évoluant au rythme et de la façon dont la société des « adultes » se projette dans son avenir. Ainsi, peut-on voir une vision négative d'une jeunesse insolente, en perdition et dangereuse à la fin année 1960. Epoque qui sera le témoin d'une jeunesse révolutionnaire qui tente sur fond de lutte de s'émanciper du poids des traditions et de la morale ; du pouvoir arbitraire de l'université puis des adultes et du pouvoir politique (l'un incarnant l'autre).

En réalité, dans un premier temps, les jeunes révolutionnaires de mai 68 ont une image très négative notamment à cause du traitement médiatique de leur révolte. Les titres spectaculaires mais surtout l'iconographie de Mai 68 sont riches d'enseignement à cet égard. Comme l'observe Audrey Leblanc¹⁴², les images sont facilement instrumentalisées et vont jouer un rôle très important à l'époque avec le développement des photoreportages qui participent à l'écriture visuelle à la fois symbolique et métaphorique de l'événement (échanges violents entre jeunes et policiers ...). Les photos faisaient l'objet de choix, de montage et de techniques graphiques savamment étudiées en fonction de ce qui voulait être suscité dans l'imaginaire du lecteur. C'est le cas avec le choix de la photo en noir et blanc qui, si elle a pu être utilisée pour souligner

¹⁴⁰Blöss Th. et Feroni I., « Jeunesse : objet politique, objet biographique », *Enquête* [En ligne], 1991, novembre 2005, <http://enquête.revues.org>.

¹⁴¹Tétard F. « Les trente glorieuses. Recherche politiques de la jeunesse désespérément », *Revue Territoires* n°362 -363, nov-déc. 1995, p.56.Cité par Koebel M., Thèse de doctorat : « Le recours de la jeunesse dans l'espace politique locale. Les conseils de jeunes en Alsace. », Sous la direction de Michon B., *Université des Sciences Humaines de Strasbourg*, 1997, p. 23.

¹⁴²Blanc A., « L'iconographique de Mai 68. Un usage intentionnel du photoreportage en noir et blanc ou couleur. L'exemple de Paris-Match », *Revue Internationale, Sens public*, 2009.

une dimension historique, a également eu comme effet de nourrir une idée fausse de cet événement.

Serge July disait ainsi concernant Mai 68 :

« Les photos, qui servent d'aide-mémoire à chacun d'entre nous, ne rendent pas compte de cette effervescence extraordinaire. Elles ont privilégié en noir et blanc les ballets nocturnes mêlant manifestants et policiers, figeant dans la conscience collective l'histoire d'un face-à-face dramatique avec le pouvoir politique en une sorte de préface à une guerre civile. Cette vision enferme Mai 68 dans un autre siècle (...) Alors que les Français baignent déjà dans les couleurs éclatantes des sixties, il y a une sorte de régression du regard, une sorte d'atrophie historique qui réduit Mai 68 à une caricature de révolution politique à laquelle rêvaient les groupes gauchistes (dont j'étais), mais qui n'était pas du tout la réalité des mouvements en cours. »¹⁴³

Paradoxalement, il aura fallu quelques années pour observer que cette même jeunesse de Mai 68 va susciter chez de nombreux contemporains une image positive associée à celle de la libération, du courage ou encore de l'innovation. Une représentation positive qui n'est pas sans rappeler celle de la révolution française¹⁴⁴.

Le cas particulier de la jeunesse populaire

Les représentations majeures de la jeunesse du XIII^e siècle jusqu'aux années 1970 concernent essentiellement la jeunesse des classes dominantes et au sein de celle-ci les garçons en particulier. Bien que disposant d'une visibilité moins grande dans l'Histoire, la jeunesse des classes populaires a elle aussi fait l'objet d'une succession de clichés. Avec un portrait beaucoup moins glorieux, cette jeunesse renvoie à une double image : l'une évoquant la peur, le désordre, les violences des périphéries¹⁴⁵ et l'autre, la jeunesse qui jadis fut réduite en esclavage dans les usines, aux mendians, aux apaches ou encore aux pâles voyous des faubourgs. Dans un horizon plus récent, elle est associée aux Zazous, aux Teen-agers, aux Blousons noirs ou encore aux mouvements de jeunes lycéens et étudiants issus de la massification scolaire inquiets pour leur avenir¹⁴⁶.

¹⁴³ July S., Marzorati J-L., « La France en Mai 68 », *Hoëbeke-AFP*, Paris 2007, p. 11. In : Blanc A., Op.cit., 2009, p. 33.

¹⁴⁴ La révolution française « grande pourvoyeuse de mythologie » vole un véritable culte à sa jeunesse. Elle la célèbre et la vénère pour ses capacités supposées de régénération. (Même si comme nous allons-le voir une image peut en cacher une autre) Ludivine B., « Les jeunes, sujets et enjeux politiques », *Revue Politique, culture, société* n°4, jan-avr 2008, p. 1. Dubet François, « La jeunesse est une épreuve », *Comprendre* n°5, PUF 2004, p. 278.

¹⁴⁵ Galland O., Op.cit., 2011, p. 29.

¹⁴⁶ Dubet F., « La jeunesse est une épreuve », *Comprendre* n°5, PUF, 2004.

Aussi, c'est surtout dans les années 1970-1980 que l'image de la jeunesse des classes populaires va particulièrement avoir une visibilité sur l'échiquier politico-social. L'époque est alors fortement marquée par des difficultés d'insertion professionnelle et des problèmes de délinquance liés à une crise économique qui s'accroît. A ce tableau s'ajoute un climat de crise dans les zones urbaines appauvries portant en leur sein une forte proportion de populations d'origine étrangère qui modifient la morphologie culturelle du paysage. Depuis cette époque, force est de constater que la jeunesse populaire pâtit plus que les autres d'une image négative au point de donner l'impression que lorsqu'on parle de jeunesse, on fait référence à celle appartenant aux classes populaires.

Par ailleurs, les jeunes des quartiers populaires d'aujourd'hui subissent une triple peine: un échec scolaire important, un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne et s'y ajoute désormais une inégalité de traitement des territoires.

Ainsi, cette représentation persistante souvent stigmatisante à l'égard de ces jeunes nous amène à nous intéresser aux enjeux et aux effets qu'engendre la catégorisation de la jeunesse.

La jeunesse n'est qu'un mot ... : la catégorisation des âges

Nous utilisons régulièrement le découpage de l'âge comme critère de mesure de la jeunesse dans nos sociétés modernes, autant d'un point de vue politique, social, économique, démographique que médiatique (sondage). A tel point que l'âge fait partie des critères catégoriels les plus utilisés pour décrire et compter les individus, il s'agit d'un âge social. Dès lors, celui-ci est utilisé comme une ressource d'identification lors des interactions. Il permet d'être associé à des représentations, à des attentes et est un indice permettant de s'assurer de la normalité du comportement d'un individu (crise d'adolescence à 15 ans qui ne sera pas acceptable à 30 ans par exemple...) ainsi qu'un bon moyen de contrôle social¹⁴⁷.

Dans la même dynamique, ce critère est également utilisé sur le plan judiciaire. La catégorie des âges varie en fonction du registre sur lequel on se situe : pénal, civil ou administratif. Nous notons ainsi des possibilités de sanctions éducatives dès l'âge de 10 ans, la responsabilité pénale est à 13 ans et est renforcée à 16 ans, le passage à la majorité civile est à 18 ans ou encore des politiques de prévention spécialisée dont des

¹⁴⁷ Blöss Th. et Feroni I., « Jeunesse : objet politique, objet biographique », Enquête [En ligne], n° 6, 1991, Juin 2013, p. 3.

jeunes âgées de 25 voire de 30 ans peuvent bénéficier. Toutefois, les frontières pour délimiter ces catégories sont très étanches, la question des sanctions des mineurs délinquants montre ce travail d'ajustement à réaliser sur le plan judiciaire. Peut-on par exemple juger un mineur de 16 ans multirécidiviste comme un « jeune adulte » de 18 ans censé être responsable ?

Enfin, d'un point de vue institutionnel, cette pratique permet d'adapter au mieux les plans d'actions en fonction des besoins et spécificités de chaque groupe d'âge.

Aussi, loin de remettre en cause la pertinence du découpage des âges et sa dimension nécessaire, il faut toutefois garder à l'esprit qu'il s'agit d'une logique qui n'est pas sans conséquence. Son utilisation répétée et généralisée tend à produire des « *effets d'évidences* » qui empêchent souvent de s'interroger sur les fondements et la logique de cette pratique. Autrement dit, le découpage des âges ne doit pas masquer une réalité sous-jacente : il aboutit rapidement à une « *naturalisation* » et à la « *substantialisation* » des classes d'âge »¹⁴⁸.

C'est dans cette perspective qu'une analyse plus poussée concernant les politiques en faveur des jeunes montre que ces découpages ont un triple impact : non seulement, ils tendent à masquer la diversité des profils qui se trouvent au sein des catégories¹⁴⁹, d'autre part, ils confondent voire enferment les âges et les problèmes. En fait, avec les intitulés « 16-18 » ans ou « 18-25 » ans (...) tout se passe comme si l'appartenance à une classe d'âge était, en elle-même, la source principale des difficultés d'insertion... Enfin, la jeunesse en tant qu'« *objet politique* » influence grandement les représentations et les traitements institutionnels imputés à chaque découpage d'âge. Nous prendrons pour illustrer la situation le cas d'un jeune qui au moment de sortir d'une catégorie (par exemple 15-25 ans) va être privé de certains droits et ce peu importe sa situation. Il sera immédiatement exclu et mis dans la catégorie « vieux jeunes », catégorie dans laquelle il sera censé avoir vu ses problèmes ou difficultés d'insertion sociale disparaître sous l'effet du vieillissement¹⁵⁰. Le système de ce point de vue restera « aveugle » et pourrait être en décalage avec la réalité vécue par le jeune.

Pour conclure, nous constatons que le critère d'âge, lorsqu'il est essentialisé, crée des représentations communes négatives à l'égard de certaines catégories. En effet,

¹⁴⁸ Percheron A., « Classe d'âge en question », *Revue Française de science politique*, Volume 38, n° 1, 1988, p. 107.

¹⁴⁹ Les classes d'âges ne sont pourtant que des agrégats d'individus ne possédant aucune caractéristique commune autre qu'un rapport égal au vieillissement biologique.

¹⁵⁰ Blöss Th. et Feroni I., Op.Cit., Juin 2013, p. 3.

comme le note Thévenot¹⁵¹, les jeunes sont souvent considérés comme « *grands* » lorsqu'ils sont productifs, qualifiés.... et ils seront considérés comme « *petits* » s'ils sont au chômage, improductifs, non qualifiés... Cet ordre symbolique est particulièrement peu avantageux pour les jeunes des classes populaires, dont le statut d'adulte s'il n'est pas retardé par l'obtention tardive d'un emploi peut revêtir un caractère instable en raison de leurs carrières professionnelles en dent de scie (intérim, période de chômage répété...).

A l'inverse, les jeunes des catégories supérieures ont plus de chance d'obtenir l'image d'individus responsables, le statut d'adultes aux yeux de la société pour les raisons que nous avons évoqué mais également grâce à leur héritage socioculturel. Proposant de faire une observation entre les jeunes des différentes fractions de la classe dominante, Bourdieu disait d'ailleurs que :

« Si l'on comparait tous les élèves qui entrent à l'École Normale, l'ENA, [...] on verrait que ces « jeunes gens » ont d'autant plus les attributs de l'adulte, du vieux, du noble, du notable, etc., qu'ils sont plus proches du pôle du pouvoir.¹⁵² »

La jeunesse, comme nous l'avons vu, change donc de visage et de représentation selon l'angle d'approche. A la fois « une et multiple », il apparaît clairement que parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement est en soi un abus de langage. Cette vision au singulier ne prend pas en compte les univers sociaux différents et les inégalités très marquées qui se trouvent au sein de cette catégorie. A défaut de parler d'une jeunesse, il serait plus adapté de parler de « deux ou plusieurs jeunesse » ou de « jeunesse de classes ». ¹⁵³ Une pluralité de jeunesse que l'on pourrait assimiler de manière caricaturale par : d'une part par la jeunesse bourgeoise, « les héritiers » de Bourdieu, ceux des « beaux quartiers » et de l'autre les enfants des quartiers populaires, à l'image des « enfants illégitimes » d'Abdelmalek Sayad¹⁵⁴.

D'autre part, parler de la jeunesse comme catégorie dessine dans une version peut être extrême les contours d'une jeunesse à la fois manipulable et manipulée. Comme le

¹⁵¹ Blöss Th., et Feroni I., Op.Cit., Juin 2013, p. 3.

¹⁵² Bourdieu P., « *La jeunesse n'est qu'un mot* », Entretien avec Anne Marie Métaillé, Questions de sociologie, Éditions de Minuit, Paris, 1992.

¹⁵³ Ibid., 1992, p. 145.

¹⁵⁴ Sayad A., « L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes », Éditions : Raison d'agir, Paris, 2006.

montre Ludivine Bantigny, déjà durant la Révolution française¹⁵⁵, les discours élogieux à l'égard de la jeunesse de l'époque étaient en fait une stratégie visant à pouvoir assurer en pratique le pouvoir des aînés. Il en est de même, sous la monarchie constitutionnelle¹⁵⁶ où ce même traitement avait vocation à assurer la passivité des jeunes. Actuellement, force est de constater que le mot jeunesse n'a jamais autant été mis en relation avec la notion de «banlieue». Les événements se déroulant dans ces quartiers font souvent l'objet de récupération médiatique. Des médias qui, par des approches spectaculaires, amplifient et dramatisent la situation en créant une représentation de la réalité qui s'éloigne parfois du monde réel.

Aujourd'hui, Dubet constate que :

« c'est la jeunesse dangereuse des banlieues qui dominent les représentations médiatiques, celle des victimes de la crise, celle de la délinquance et de la violence scolaire, celle qui fut au centre de la campagne présidentielle d'avril 2002 où tout semble s'être jouée sur l'insécurité.¹⁵⁷ »

.... mais les mots ont un sens : Quand la jeunesse rime avec la banlieue

Les banlieues sont souvent perçues comme des « zones de non-droit » où la « délinquance » et « l'insécurité¹⁵⁸ » synonymes de menace sont les caractéristiques principales et comme l'observe Cyprien Avenel¹⁵⁹, les médias, adeptes du sensationnel :

« ... ont leur part de responsabilité dans la diffusion du sentiment d'insécurité... ». L'un des médias les plus influents étant la télévision puisqu'elle stimule (plus que les autres) par l'imagerie vivante des émotions qui s'ancrent dans la mémoire du spectateur.¹⁶⁰ »

On entrevoit dès lors une possible manipulation « par la peur » des médias à l'égard de cette jeunesse dans une société où la notion de risque n'est plus acceptée qu'à des

¹⁵⁵ De Baecque A., « La Révolution française et les âges de la vie », Sous la direction de : Annick P., René R. « Âge et politique », Paris, Économica, 1991, p. 39. In : Ludivine B., « Les jeunes, sujets et enjeux politiques », *Revue Politique, culture, société* n°4, janv-avr 2008, p. 1.

¹⁵⁶ Chaline Nadine-J., Demier F., Le Bégué G., « Jeunesse et mouvements de jeunesse en France aux XIXe et XXe siècles. Influence sur l'évolution de la société française », dans *La jeunesse et ses mouvements. Influence sur l'évolution des sociétés aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Éditions du CNRS, 1992, pp. 97. In Ludivine B., Op.Cit., 2008, p. 1.

¹⁵⁷ Dubet F., Op.cit., 2004, p. 278.

¹⁵⁸ Avenel C. Op.cit., 2005, p. 35.

¹⁵⁹ Avenel C., Op.cit., 2005, p. 36.

¹⁶⁰ Amos T. et Daniel K. qui ont travaillé sur l'aspect psychologique des individus dans leur rapport au risque montrent que l'imagerie vivante laisse des traces riches dans la mémoire là où une information moins vivante s'évanouit. Cf. : Amos T. et Daniel K., « *Judgement under uncertainty: heuristics and biases* », Cambridge University Press, Cambridge, 1982. Cité par Le Breton David, « *La Sociologie Du Risque* », PUF, Paris, 1995, p. 82.

degrés limités. En effet, avec les avancées technologiques (organismes génétiquement modifiés, le nucléaire, les champs électromagnétiques ...), l'exposition au risque est plus présent du fait de notre longévité (espérance de vie) ou encore de l'apparition de nouvelles maladies tels que le Sida ; nous vivons ainsi dans un « monde incertain » qui contribue à une « hypersensibilité » du risque dans nos sociétés modernes.¹⁶¹. Aussi, force est de constater que nous faisons souvent un amalgame entre le « danger », c'est-à-dire une menace à laquelle nous sommes physiquement exposés et le « risque » c'est-à-dire la probabilité (inhérent à la condition de l'homme) d'être exposé à ce danger. Autrement dit, les probabilités deviennent vite des certitudes.

Pour reprendre David le Breton :

«... La peur est moins liée à l'objectivité du risque qu'aux imaginaires induits.¹⁶² »

Nous observons que certains risques, statistiquement minimes, font parfois l'objet de grandes craintes tandis que d'autres risques, plus importants et surtout plus susceptibles de nous toucher, sont minimisés.

Pour en revenir à la question des banlieues mais surtout des jeunes avec qui on l'assimile, nous allons d'abord tenter d'apporter quelques précisions.

II. Une histoire de banlieue

Dans les années 50, malgré une urbanisation à marche forcée, à coup de bétons et de grands ensembles, les crises du logement étaient un problème majeur. La France gaullienne inventait un nouveau concept urbanistique : la banlieue. Dans ces villes nouvelles qui encerclent les grandes agglomérations, les barres, les tours incongrues se dressent au milieu des terrains vagues et des vieux immeubles.

Aujourd'hui, quand on parle de banlieue, c'est bien souvent aussi en termes géographiques, pour reprendre les mots de Farid R. (sociologue et directeur de projet au centre socio-culturel de Ziegelwasser au Neuhof): « *la banlieue est une zone qui est posée quelle part par rapport à un territoire donné, en général, la banlieue est en périphérie de la ville (...) à l'époque des grands ensembles, la banlieue était définie comme une zone mise au ban de la société. On mettait dans la banlieue, les gens qui n'étaient plus désirables sur le territoire d'une ville ou d'un centre-ville. Ils étaient mis à l'écart c'est-à-dire dans un lieu banni, d'où l'appellation du mot banlieue (...) Les*

¹⁶¹Callon M., Lascoumes P. et Barthes Y., « *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique* », Editions du Seuil, Paris, 2001.

¹⁶² Le Breton D., Op.cit., 1995, p. 31.

habitants de ces lieux sont différents des autres, on les stigmatise parfois à tort à travers la dimension banlieue.¹⁶³ »

La banlieue est souvent décrite dans les médias comme une zone de relégation par rapport au reste de la ville. Une bonne partie des habitants de ces lieux sont considérés par la vulgate comme des personnes vivant avec des difficultés. Certes, beaucoup de résidents des banlieues vivent dans des conditions difficiles, il est toutefois à noter qu'aujourd'hui, on constate une mixité sociale dans la banlieue « chic ». Certains habitants appartenant à la classe moyenne voire aisée y habitent ou ont des résidences secondaires (c'est le cas de certaines banlieues parisiennes).

A propos des banlieues, Hervé Vieillard-Baron note que :

« D'un point de vue historique, le mot « banlieue » est chargé d'ambiguïtés puisqu'il recouvre trois significations qui se suivent chronologiquement : une signification juridique se rapportant aux « banalités », c'est-à-dire aux droits et devoirs de ses habitants à l'époque médiévale, une signification géographique, celle de ceinture urbanisée dépendante du centre, une signification symbolique relative au discrédit qui pèse sur ceux qu'on qualifie d'« exclus » par réduction hâtive.¹⁶⁴ »

Il poursuit en soulignant qu' :

« Aujourd'hui, la banlieue est une ceinture bâtie qui agglomère une très grande diversité de territoires, aussi bien des communes qui ont connu une longue histoire que de petits noyaux villageois démesurément agrandis par l'arrivée des lotissements pavillonnaires et des grands ensembles dans les années 1960-1970.¹⁶⁵ »

Cet auteur relève la confusion qui existe entre la ceinture périphérique et le quartier sensible. Selon lui, il existe plusieurs villes-centres ayant des secteurs à problèmes. Il souligne aussi que :

« De nombreuses communes de banlieue ne connaissent pas de difficultés spécifiques (...)¹⁶⁶. »

En ce qui nous concerne, nous rejoignons les propos d'Hervé Vieillard-Baron qui souligne : qu'il est difficile de donner une définition légale voire exacte de la « banlieue ». Souvent associées aux quartiers « sensibles », « défavorisés »,

¹⁶³ Extrait d'entretien avec Farid R.

¹⁶⁴ Hervé Vieillard-B., pp. 28 à 29.

¹⁶⁵ Hervé Vieillard-B., Op.cit., p. 30.

¹⁶⁶ Hervé Vieillard-B., Op.cit., p. 31.

« relégués », « chauds » ou encore « cités », les banlieues sont, en fait, des quartiers regroupant des populations hétérogènes et des réalités tout aussi diverses et variées. L'utilisation de la notion d' « exclusion » est significative : les chercheurs ne mettent pas en doute l'existence empirique du phénomène, mais ils rejettent, pour la plupart, l'utilité théorique du terme, tout en continuant par « commodité de langage » de parler d' « exclusion »¹⁶⁷.

Même si une frange des habitants de ces zones bénéficient d'un emploi stable, beaucoup d'autres, notamment les jeunes, basculent parfois dans la précarité, le chômage et se retrouvent dès lors exclus. Nous sommes, alors, conduits à parler de quartiers « pauvres », étant donné le poids des indicateurs socio-économiques, de marginalité dans ces quartiers.

Par ailleurs, plus généralement, on pourrait décrire la banlieue comme un lieu situé à la périphérie de la ville et confronté à plusieurs difficultés. C'est en ce sens que nous rejoignons Robert Castel lorsqu'il définit les banlieues comme :

« (...) espaces, qui sont aujourd'hui souvent perçus comme des lieux relégués, ont d'abord été conçus comme des innovations audacieuses qui allaient satisfaire aux exigences d'une manière moderne d'habiter et de vivre la ville.¹⁶⁸ »

Historiquement, c'est dans la seconde moitié du XIXème que les banlieues se développent à la périphérie des villes lorsque la classe ouvrière est peu à peu exclue des grands centres urbains en plein essor.

La description de Engels est d'ailleurs riche à cet égard :

« L'extension des grandes villes modernes confère au terrain dans certains quartiers, surtout dans ceux situés au centre, une valeur artificielle, croissant parfois dans d'énormes proportions ; les constructions qui y sont édifiées, au lieu de rehausser cette valeur, l'abaissent plutôt, parce qu'elles ne répondent pas aux conditions nouvelles ; on les démolit donc et on les remplace par d'autres. Cela a lieu surtout pour les logements ouvriers qui sont situés au centre et dont le loyer, même dans les maisons surpeuplées, ne peut jamais, ou du moins qu'avec une extrême lenteur, dépasser un certain maximum. On les démolit et à leur place on construit des boutiques, des grands magasins, des bâtiments publics... Il en résulte que les travailleurs sont refoulés du centre des villes vers la périphérie, que les logements ouvriers, et d'une façon générale les petits appartements, deviennent rares et

¹⁶⁷ Paugam S., « *L'Exclusion : l'état des savoirs* », Paris, La découverte, 1996.

¹⁶⁸ Castel R., *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Editions du Seuil et La République des Idées, octobre 2007, p. 16.

chers et que souvent même ils sont introuvables. Car, dans ces conditions, l'industrie du bâtiment, pour qui les appartements à loyer élevé offrent à la spéculation un champ beaucoup plus vaste, ne construira jamais qu'exceptionnellement des logements ouvrier.^{169»}

Péripthèses souvent surpeuplées et reléguées, crise du logement, taudis urbain, insalubrité, voilà la nouvelle réalité qui se dessine progressivement face à la structure libérale du marché de l'immobilier¹⁷⁰. Un ensemble de facteurs qui va donner lieu à l'émergence d'une politique de logement social avec comme avancée majeure les lois de 1850¹⁷¹ et de 1894¹⁷². Des logements HBM (logement Bon Marché) avec notamment la Société Française des Habitations Bon Marché (SFHBM) fédérant les aides du patronat au sein des cités ouvrières vont alors voir le jour. L'objectif était principalement de favoriser l'intégration sociale et politique des « citoyens modestes », terme qui vient se substituer à celui « d'ouvriers ou de populations démunies. »¹⁷³ Au-delà de cette vision humaniste, l'intérêt des instances publiques à l'égard de leurs logements et de leurs conditions de vie est lié à la préoccupation des classes supérieures de voir des manifestations de violences et des scènes de rébellion urbaine suivant l'expression : « *classe laborieuse, classe dangereuse* ». Ces logements HBM vont pourtant se développer assez lentement¹⁷⁴ et vont surtout être bénéfique à la couche supérieure des classes populaires, celles qui sont plus stables sur le plan économique. Par ailleurs, des années 1880 et jusqu'aujourd'hui, les questions relatives au logement des classes populaires, la peur de l'émergence des banlieues rouges, l'indignation des « mal logés » restent des sujets d'actualité. Du déficit de logements construits dans l'avant-guerre en passant par le baby-boom et les destructions liées à la seconde guerre, une série d'interventions publiques vont être mis en place (construction des grands

¹⁶⁹ Friedrich E., *La Question du logement* (publié en 1887), réédité aux Editions sociales, 1957, p. 23.

¹⁷⁰ Guerrand. Marie-Geneviève R. « Les origines du logement social en France. », *Revue française de sociologie*, 1968, vol. 9, n° 2, p. 262.

¹⁷¹ Il s'agit de la première loi concernant le logement ouvrier et relative à l'assainissement et à l'interdiction des logements insalubres. Elle permet aux conseils municipaux de mettre en place des travaux pour assainir les logements.

¹⁷² Cette loi appelée « loi Siegfried » permet de développer, dans un cadre juridique, les initiatives privées en termes de construction et de location de logement. Elle va également favoriser l'accession à la propriété grâce à des exonérations fiscales et des systèmes de prêts pour la classe ouvrière.

¹⁷³ En région parisienne par exemple, seulement 21 600 logements HBM locatifs sont construits entre 1919 et 1930. Foucault Annie, « *Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres* ». In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée T. 105, n° 2. 1993. pp. 441 à 457.

¹⁷⁴ En région parisienne, par exemple, seulement 21 600 logements HBM locatifs sont construits entre 1919 et 1930. Foucault Annie, « *Du lotissement au quartier. Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres* ». In: Mélanges de l'Ecole française de Rome. Italie et Méditerranée T. 105, N°2. 1993. pp. 441 à 457.

ensembles urbains et des plans de rénovation urbains ...) et continuent jusqu'à nos jours (Zone urbaine sensible).

Les banlieues: terre d'accueil des provinciaux puis des immigrés

Aujourd'hui, les banlieues se caractérisent par une importante population jeune, toujours supérieure à celle de l'agglomération de référence, alors qu'à l'inverse, la population de 60 ans et plus est faiblement représentée. Ainsi, le pourcentage des jeunes de moins de 25 ans est sensiblement supérieur à celui de la population jeune de l'ensemble des communes. Ces quartiers populaires sont presque toujours caractérisés par un fort taux de population étrangère et sont souvent éloignés du centre-ville.

Les images véhiculées par rapport aux « quartiers » insistent sur les caractéristiques urbanistiques visibles (tours...), résultant notamment des politiques d'habitat des années 1960 et 1970, comme marquant une rupture dans le paysage urbain. La relégation physique (enclavement géographique) s'accompagne toujours d'une importante coupure d'ordre social pour ces quartiers qui se distinguent des autres par leurs caractéristiques sociodémographiques. Les populations subissent également une stigmatisation liée aux territoires, qui sont souvent tous connotés négativement. Les peurs et les fantasmes concernant ces quartiers, accentués par la médiatisation des violences, renforcent ce phénomène. Le point commun de ces quartiers est certainement à chercher dans le cumul des formes d'exclusion objective (discrimination à l'emploi, échec scolaire, chômage...) et subjective (sentiment d'être victime de relégation...). Toutefois, même si ces quartiers présentent des caractéristiques sociodémographiques proches, il n'en reste pas moins, que chaque quartier garde une certaine spécificité (chacun a ses propres difficultés).

Contrairement à l'image courante, ces quartiers ne sont pas des espaces homogènes cumulant uniformément les mêmes handicaps. L'apparente unité qui donne la définition des « zones » de concentration de problèmes dissimule en fait des situations sociales et urbaines différentes.

De plus, l'image de ces quartiers périphériques ne doit pas se résumer qu'à une situation désespérée voire parfois « explosive ». C'est pour casser cette fameuse image, représentation véhiculée par une partie de la vulgate, des médias, des hommes politiques qu'Evelyne Perrin, dans son article sur les jeunes des quartiers populaires (*Sortir de la nasse*), prônait une thèse à contre-courant de certains types de discours négatifs à l'endroit de ces lieux de vie.

Elle souligne que :

« Lorsqu'on parle de « quartier en relégation » ou en décrochage, on laisse entendre que ce seraient les habitants de certains quartiers qui se détourneraient de la République par leurs pratiques culturelles et notamment religieuses, et se replieraient dans un communautarisme choisi. Nous soutiendrons ici la thèse qu'il s'agit au contraire de quartiers abandonnés de la République, que l'absence de politiques volontaristes depuis bientôt dix ans, en même temps que l'apparition de politiques et discours gouvernementaux de plus en plus clairement xénophobes, a enfermé dans une spirale de déclassement et de difficultés sociales grandissantes, dans une situation de pourrissement et de pauvreté explosive, comme si le pouvoir à cette période (la droite de Nicolas Sarkozy) misait sur cette explosion dans une stratégie pré-électorale de reconquête sécuritaire de l'opinion.¹⁷⁵ »

Les quartiers populaires font la plupart du temps l'objet de fantasmes. Certaines personnes n'hésitent pas à les attribuer des qualificatifs non appropriés, comme : quartiers de relégation, quartiers de non-droit, « quartiers à problèmes », « ghettos », etc. En ce qui nous concerne, nos observations de terrain au Neuhof nous ont montrées que ces représentations sont fausses, dans la mesure où, en temps ordinaire, ces quartiers ressemblent sensiblement aux autres quartiers « chic » ou pas de la ville.

III. Jeunes de quartiers populaires : les sous-entendus en arrière-plan

Parler de jeunes de quartiers populaires ou de banlieues comme pour la définition de la « jeunesse » constitue une catégorisation qui prête à discussion ; une logique pour désigner des jeunes, à partir d'un recouvrement incertain dont les réalités peuvent être fort différentes et nous en avons conscience. Mais la première question nous venant à l'esprit est : *Peut-on réduire l'analyse de ces jeunes à partir de leur quartier d'habitation et eu égard aux problèmes qu'ils recouvrent ?*

Cette question est d'autant plus importante que les mots ne sont pas neutres et qu'ils assignent aux situations et aux individus une identité et une signification profonde. C'est donc tout en nuance et non sans souligner le caractère équivoque de cette identification que nous allons travailler sur cette partie de la jeunesse en partant du postulat qu'ils agissent (souvent) selon les contraintes d'un environnement créé par notre société¹⁷⁶.

Nous préférons l'utilisation de l'expression de « jeunes de quartiers» que celle de « jeunes de banlieue », dans la mesure où cette dernière est plus riche de sous-entendus

¹⁷⁵ Perrin E., Les jeunes des quartiers populaires. Sortir de la nasse, *article* publié dans son blog, juillet 2011, p. 2.

¹⁷⁶ Sauvadet Th., « *Le capital guerrier* », Armand Colin, Paris, 2006.

et de présupposés idéologiques fondés sur les origines ethniques. En effet, lorsqu'on entend parler des « jeunes des banlieues », c'est très souvent pour faire un parallèle avec l'immigration. Pourtant, une observation plus objective montre qu'il ne s'agit pas de territoires exclusivement habités par des personnes d'origine étrangère, des français de « souches », le plus souvent issus de milieux ouvriers y habitent également (comme le montre notre échantillon de recherche).

Cependant, il est vrai que la diversité culturelle y est plus élevée notamment pour des raisons historiques puisque c'est dans ces zones géographiques que se trouvait « *le foyer des sans famille* » à l'origine pour reprendre Sayad. Des logements, qui tout comme la perception des immigrés ont été construits sur le modèle du « provisoire »¹⁷⁷ pour des immigrés (hommes souvent d'origine maghrébine et algérienne en particulier).

A présent nous nous penchons sur la notion de territoire, qui est une donnée importante pour voir ce qui se cache derrière les phénomènes de violence.

IV. Le territoire : une donnée incontournable

Les violences juvéniles ordinaires ou urbaines sont fondamentalement liées à la notion de territoire. Le territoire est un lieu de solidarité, d'échanges et d'identification. Par conséquent, la notion de territoire est indispensable pour comprendre ces phénomènes. En se référant à l'étymologie du terme, le quartier est la quatrième partie d'un tout, mais par extension, il désigne la fraction d'un ensemble partagé en un nombre indifférent de morceaux. Dans le langage courant, le quartier désigne une partie de la ville, sans faire référence à une quelconque partition mathématique. En fait, le quartier est une simple fraction d'un territoire urbain. Module social de base, il met en jeu de multiples affects. Il est en quelque sorte la prolongation du logement et tout ce qui s'y trame n'est pas anodin. C'est un espace à la fois vaste et intime où chacun doit pouvoir se sentir chez lui. Il offre les services les plus courants et il devrait inspirer la sécurité. Souvent, il possède un nom qui correspond à un ancien lieu-dit et qui permet l'appropriation. Le quartier est aussi la cible de tous les enjeux pour une frange des jeunes. Donc, ces jeunes vont recours aux violences urbaines pour prétendre défendre leur territoire ou plus précisément leur quartier contre les personnes n'y habitant pas. Ces phénomènes de violence visent autant à marquer un territoire, caractérisé par un recul des normes

¹⁷⁷ L'immigré est défini comme provisoire dans les représentations sociales. Résident provisoire par définition, l'immigré n'a à être logé que provisoirement, travailleur pauvre, il n'a à être logé que pauvrement. In : Sayad Abdelmalek, « *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire.* », Edition Raison d'Agir, Paris, 2006, p. 87.

sociales au profit de la loi du plus fort, qu'à protéger une activité illicite en repoussant les forces de l'ordre ou tout autre concurrent potentiel.

En outre, force est de noter que dans un quartier, il peut y avoir un mécanisme qui peut contribuer à le déstructurer et à altérer les relations avec les personnes extérieures. En effet, les violences urbaines n'apparaissent pas par hasard. Elles s'intègrent dans l'évolution quotidienne d'un quartier. Si les émeutes ont presque toujours comme stimulus un événement précis, les violences urbaines quotidiennes (incendies de voitures ou harcèlement ou provocation des forces de l'ordre) sont considérées par la vulgate, es médias, les hommes politiques comme le résultat de la dégradation progressive du climat d'un quartier.

D'autre part, nous concernant, même si le quartier est parfois le théâtre de tensions ou de certaines formes de violence, la plupart des jeunes que nous avons rencontrés s'identifient fièrement à celui-ci. C'est ainsi que ces jeunes aiment très souvent rappeler leur attachement à leur quartier : « *nous sommes fiers d'habiter ici et nous avons le Neuhof dans notre sang, nos gênes, nos veines* »¹⁷⁸.

Le territoire : une notion pleine de sens et de significations pour les jeunes

Pour étudier le territoire autrement dit le quartier, nous nous appuyons sur cet extrait d'entretien avec un de nos enquêtés appartenant au groupe des « dynamiques »:

« (...) *On peut quitter le Neuhof mais le Neuhof ne te quitte pas, il ne te quitte jamais... »*

Tout au long de nos observations de terrain, l'ensemble des jeunes que nous avons rencontrés (les deux catégories confondues) n'ont cessé de clamer leur fierté d'appartenir à leur territoire, leur lieu de naissance et de vie. D'ailleurs, un de ces jeunes, Youssef¹⁷⁹, nous disait avec beaucoup d'enthousiasme ceci:

« *Oui, j'aime mon quartier plus que tout et j'en suis vraiment fier. C'est comme on dit ici : 'tu peux quitter le Neuhof mais le Neuhof ne te quitte pas, jamais ; tu reviendras toujours, car c'est ton identité, c'est ta vie... C'est aussi un quartier où il y a un bon vivre ensemble (...) Quitter le quartier, non. Mais aller voir de temps en temps les choses qui se passent ailleurs, aller voir le monde dans le cadre de mes projets humanitaires, oui. Mais, jamais je ne pourrais quitter le Neuhof pour un autre quartier*

¹⁷⁸ Extrait d'entretien avec les jeunes « dynamiques ».

¹⁷⁹ Youssef est le leader des jeunes « dynamiques ». Il poursuit ses études en STAPS à l'Université de Strasbourg.

de Strasbourg. Pour moi, c'est Neuhof for life. Habiter dans un autre quartier ça ne m'intéresse même pas. J'ai tous mes repères ici...¹⁸⁰ ».

Un autre jeune du groupe de ceux en « errance », Mourad, nous témoigne aussi son amour et son bonheur d'appartenir au Neuhof. Il nous disait :

« (...), j'aime beaucoup mon quartier. Ça fait 24 ans que je suis dans la merde, car je suis d'un quartier dit difficile. Mais cela ne m'empêche pas d'y rester car, e suis bien ici. Avant, j'étais parti de mon quartier pendant 8 ans. Mais, je revenais de temps en temps, c'est-à-dire tous les deux jours, voir mes parents et mes amis. J'étais parti m'installer dans un autre quartier avec mon ancienne copine à Koenigshoffen et je suis revenu après. C'est pour montrer que je suis attaché à mon quartier. Je ne peux pas vivre loin du Neuhof. Même si je suis dehors, je préfère errer ici que dans un autre endroit.

Ici, tout le monde se connaît, tout le monde s'aime bien. On vit ensemble, on vit la même galère dans la rue et à l'intérieur du quartier. Quand, il y a une famille en détresse, tout le monde compatit. Il y a une forte solidarité.¹⁸¹ ».

A travers le discours de ces deux jeunes, nous pouvons voir à quel point le quartier est une donnée importante à intégrer et à prendre en compte dans leur sociabilité. Le quartier est leur dénominateur commun. Ils sont fiers d'appartenir à leur quartier et s'identifient à lui. En effet, les appartenances à un espace, à un territoire participent à construire les individus, les identités. Chacun garde un souvenir du lieu de son enfance. De même, le quartier où on habite révèle un parcours social, l'expression d'un choix de vie, une fatalité, un investissement dans la durée, pour ses futurs enfants notamment. Dans cette perspective, le quartier sera investi, défendu éventuellement, pour le préserver du regard stigmatisant des autres, mais aussi l'embellir.

Par ailleurs, nous notons que certaines formes d'exclusion sociales renforcent les logiques de territoires, avec des processus identitaires développés et démonstratifs, surtout pour les personnes impliquées dans la sociabilité des espaces publics (notamment les jeunes). Ces relations au territoire sont présentes en d'autres lieux, mais le cumul de difficultés leur donne, ici, un sens plus collectif, pouvant accentuer parfois les replis.

Dans certaines circonstances, le territoire est une composante de l'identité. Cela dit, le territoire et le terme identité sont fortement imbriqués. Cette imbrication est d'autant

¹⁸⁰ Youssef, Ibid.

¹⁸¹ Entretien avec Mourad.

plus forte que la stigmatisation et la marginalisation de ces espaces rejoignent les mêmes phénomènes affectant les habitants, surtout les plus vulnérables d'entre eux, en raison de l'origine ou du statut social. Si chacun des habitants a tendance à territorialiser son espace de vie quotidienne, à y être attaché, à se l'approprier, en revanche la relation à ce territoire n'est pas homogène. Généralement, plus un jeune participe à la vie de l'espace public, et plus il est en défaut d'insertion durable, plus il valorise la vie locale. C'est en premier lieu le cas d'une frange de jeunes qui se définissent eux-mêmes comme des «sans avenir», des «cas sos¹⁸²». La vie locale, dans une certaine mesure, fournit à cette catégorie de jeunes une identité positive s'opposant à un sentiment de rejet social et à la difficulté à exister à l'extérieur du quartier.

Cependant, les comportements ne sont pas monolithiques. En fonction des personnalités, des difficultés sociales du quartier, des périodes de la vie, le quartier est plus ou moins surinvesti, apportant une identité de substitution, apportant localement une réussite difficile à trouver ailleurs. La territorialisation de l'identité, à son tour, marginalise, freine l'insertion dans la société. Ces processus concernent avant tout ceux qui participent fréquemment à la sociabilité de rue et, de plus, qui ne sont pas dans une dynamique de succès à l'extérieur du quartier, aussi bien à l'école que sur le marché de l'emploi.

D'autre part, géographiquement, de nombreux quartiers populaires français se caractérisent par leur emboîtement ou assemblage. De l'extérieur, la perception des quartiers déconsidérés est plutôt schématique. Elle se réfère souvent aux formes urbaines, aux coupures physiques ou, tout simplement, aux réputations.

Pour les habitants et, tout particulièrement, pour les jeunes qui animent la sociabilité de bas d'immeubles, la réalité est plus précise. Ils vivent non seulement dans le quartier mais, ils en sont aussi les principaux moteurs. Pour eux, le quartier a un sens très fort. Il n'est pas homogène même si son urbanisme semble l'être. Dans ce sens, le même jeune vit plusieurs territorialités. Il y a tout d'abord celle autour du domicile, une ou des allées ou halls d'immeubles, un ou plusieurs immeubles, selon le cas et selon les amitiés, selon les sociabilités qui s'y sont construites. Les lieux de rendez-vous sont connus ; ils changent parfois en fonction des saisons ou des dérangements. Puis, selon la taille des quartiers, existe une territorialité de sous-quartier, avec ses limites spatiales et territoriales, avec sa sociabilité et ses interconnaissances. Ensuite, si le quartier est de

¹⁸² Diminutif du terme : Cas sociaux.

grande taille, une territorialité de quartier. Enfin, une territorialité dépassant le quartier proprement dit, exprimant des solidarités avec d'autres quartiers considérés comme socialement proches face à d'autres espaces perçus comme « bourgeois » ou « différents ».

Ces territorialités correspondent à des attachements forts qui peuvent aller jusqu'à la défense du quartier. Cette distinction entre les espaces territorialisés n'est pas forcément consciente chez certains jeunes. Il y a un emboîtement des territorialités dans le sens où les relations aux espaces et aux hommes sont à la fois basées sur des connaissances et des reconnaissances, mais aussi sur des rivalités. Une fois de plus, cela existe ailleurs mais, pour des raisons de stigmatisation, d'intériorisation d'une exclusion et de marginalité, ces rivalités s'expriment avec plus de force, voire avec violence. Le poids des pratiques sociales locales participe également à renforcer cet aspect. Dans les espaces publics, les jeunes vont se connaître mais aussi, éventuellement, se mesurer à d'autres, ceux des quartiers proches. Car le proche est ce qui est le mieux connu et ce dernier constitue une concurrence de proximité où les rivalités sont plus sensibles. Ces relations ambivalentes entre interconnaissances, solidarités et rivalités se manifestent à tous les niveaux. On peut affronter le quartier voisin et se retrouver avec lui pour s'opposer à la police ou pour s'unir, dans la même colère, contre les autorités, les forces de l'ordre et la société toute entière lors d'un fait divers déclenchant des violences urbaines. Dans ce cadre, le territoire, et les territoires de même ordre, se pensent comme des territoires à part.

D'autre part, au sein de ces territoires se développent des microsociétés locales. Toute vie sociale s'organise autour de règles, de codes. La vision des autres y est centrale, intégrant ou excluant, hiérarchisant et différenciant. Dans les quartiers en difficulté, les réalités sont identiques. Toutefois, elles sont accrues par l'acceptation de normes qui ne sont pas forcément comprises et surtout acceptées par la société globale.

Ainsi, une personne très insérée dans la sociabilité locale de rue risque de connaître un parcours d'insertion sociale et sociétale plus chaotique. Dans les quartiers, on ne peut pas parler d'automatisme à propos des comportements délinquants. Par exemple, on note que les jeunes les plus impliqués dans la sociabilité de rue finissent parfois par s'insérer véritablement. De même, d'autres habitants, ne participant pas à cette sociabilité peuvent subir également un parcours social en dents de scie ou marginalisant. Néanmoins, les pratiques sociales d'une frange des jeunes peuvent marquer la vie du quartier et constituer en même temps un élément supplémentaire d'exclusion.

Par ailleurs, dans les quartiers populaires, une partie des jeunes à l'instar de ceux « en errance » perçoivent le groupe comme une forme d'assurance et de défense de leur identité.

En ce sens, parlant de la sociabilité du groupe de pairs au sein d'un quartier Cécile Carra souligne qu' : « à l'instar des groupes d'adolescent, la force physique déployée par certains groupes d'enfants permet de montrer son pouvoir, la force physique devant forcer le respect, tout en étant garante de la protection de leurs membres vis-à-vis de l'extérieur, les enjeux identitaires de reconnaissance sociale alimentant les pratiques de ces groupes.¹⁸³ »

¹⁸³ Carra C., *Violences à l'école élémentaire. L'expérience des élèves et des enseignants*, PUF, 2009, p. 75.

Chapitre 2 : Focus sur les violences juvéniles ordinaires ou urbaines: Définition, Evolutions et mesures

Utilisée par métonymie, l'expression « *violences urbaines* » sert moins à désigner la ville dans son ensemble qu'elle ne vise à circonscrire les phénomènes de violences aux quartiers populaires, lieux où elles sont supposées se diffuser et concerner une partie des jeunes. Les « *violences urbaines* » peuvent traduire à la fois l'exclusion, la mise à l'écart de certains quartiers de la politique de la Ville, mais aussi, elles montrent, dans une certaine mesure, la réalité d'un ensemble de conduites violentes et hétérogènes.

Dans ce contexte, il faut distinguer les violences au quotidien aux dégradations des biens publics communs pouvant donner lieu à des « *désordres urbains* » sous forme d'émeute. L'émeute est définie par les médias comme une forme de violence consistant à un soulèvement spontané d'un groupe de personnes, notamment jeunes. Plus précisément, il s'agit d'un cri de rage ou de colère d'une partie de ces jeunes contre leurs conditions sociales qu'ils jugent déplorables et injustes : chômage élevé, échec scolaire, etc. qui atteignent des taux énormes. Toutefois, nous précisons que l'émeute n'est pas fondamentalement une conduite dictée par la dureté des conditions de vie.

Concernant les violences quotidiennes, elles ont pour origine la volonté pour une partie de jeunes de contrôler leur territoire, leur quartier, leur « trafic ». Pour ce faire, ils tentent ainsi de mettre en place un ordre concurrent à l'ordre social déjà établi. Ils vont imposer leurs propres règles et vont essayer de faire régner leur propre loi au sein de leur quartier. Dans ce contexte, comme nous l'avons vu, ils refusent toute forme d'autorité étatique et s'en prennent à ceux qui la représentent.

Dans bon nombre de quartiers, l'appropriation du territoire est en effet liée au trafic de stupéfiants. En effet, les trafics structurent les groupes délinquants et sont souvent à l'origine des peurs des habitants, etc.

Dans les pages suivantes, nous essayerons de définir juridiquement, sociologiquement les violences juvéniles urbaines, avant de nous intéresser aux différentes évolutions historiques et à leur mesure.

I. Tentatives de définition juridique et sociologique des violences urbaines

Dans cette partie, nous nous pencherons sur quelques notions qui sont souvent amalgamées. Les précisions que nous allons en faire, nous permettront d'éclaircir nos propos, de déconstruire certaines considérations médiatiques et de la vulgate.

En effet, le débat public sur la violence, en général, est récurrent, mais prend une ampleur considérable depuis plusieurs années. Il a été particulièrement entretenu par les médias, les pouvoirs publics (ces derniers se préoccupent de maintenir l'ordre public et de répondre aux besoins et au sentiment d'insécurité que ressentent les populations, leurs potentiels électeurs). Le débat public est devenu une référence privilégiée de l'action politique, ce qui apparaissait déjà dans le rapport Sécurité et liberté, élaboré par une commission parlementaire et présidée par l'ancien ministre Alain Peyrefitte et remis au sénat à la fin des années 1970. Depuis lors, il est apparu encore plus nettement que la dramatisation des phénomènes de violence n'était exempte d'arrière-pensées politiciennes ou démagogiques. Elle résulte aussi de la couverture des médias qui agissent comme un quatrième pouvoir très influent, qui reflètent les inquiétudes de l'opinion et qui cherchent à accroître leur audience en donnant une place importante à des affaires exceptionnelles qui frappent l'imagination. Ce constat concourt à donner l'impression d'une augmentation généralisée de la violence. Dans ce sens, Pascal Hintermeyer souligne que :

« La violence des jeunes est encore davantage mise en relief, car elle contrarie notre tendance à associer cet âge de la vie à l'innocence, à la spontanéité, à la générosité. Reconnaître que la jeunesse n'est pas préservée de la violence dérange un rêve de pureté et réveille en outre notre culpabilité envers des êtres vulnérables dont nous nous prétendons volontiers les protecteurs.¹⁸⁴ »

Selon une partie des médias, des politiques, dans certaines grandes agglomérations françaises, la délinquance juvénile a progressé. Il ne passe plus de jour sans que les médias fassent état d'incivilités, de rixes, d'agressions physiques ou de racketts dans les établissements scolaires, de coups et blessures infligés par des jeunes à des chauffeurs de bus, de trafic de drogues ou d'objets volés, de dégradations de biens publics et privés, de violences physiques à l'égard de pharmaciens, d'enseignants, de médecins, de facteurs, de commerçants, etc.

¹⁸⁴ Hintermeyer P., Des jeunes dans la violence. In : *Jeunesse à risque et passage*, sous la direction de Denis J., Le-Breton D., Joseph J.L., Les presses de l'université de Laval, 2005, pp. 87-88.

En effet, nous ne nous inscrivons pas dans cette perspective médiatique ; mais plutôt de parler de l'augmentation de la délinquance juvénile, nous soulevons quelques changements de trois ordres : d'abord, un certain nombre de violences étaient très mal répertoriées dans les années 50, ensuite, aujourd'hui, il y a une myriade de dispositifs de mesures pour ces violences et enfin on note un abaissement du seuil de la tolérance.

A. Cadre juridique

Phénomène ayant fait apparition dans l'hexagone entre les années 70-80, les violences juvéniles urbaines n'ont toujours pas une définition officielle, d'où la difficulté d'une appréciation homogène de ce phénomène.

Néanmoins, certains juristes, sociologues, etc. ont tenté de trouver un cadre légal et une définition sociologique, puisqu'avant de vouloir traiter un mal, il faut d'abord savoir le définir, l'identifier, etc.

Il est donc nécessaire de définir cette notion de violence en tant que telle avant d'aborder en particulier la violence juvénile urbaine.

La violence est définie par Jean-Claude Chesnais comme :

« Une atteinte directe, corporelle, contre les personnes ; elle revêt un triple caractère : brutal, extérieur et douloureux. Ce qui la définit est l'usage matériel de la force, la rudesse volontairement commise aux dépens de quelqu'un.¹⁸⁵ ».

La majorité des chercheurs préfèrent s'attacher au sens des actes pour pouvoir mieux intervenir ensuite. Nous identifions deux grandes catégories de recherche du sens :

- *La première* consiste à découvrir un lien entre les actes violents et d'autres phénomènes qui les accompagneraient nécessairement. Cela consiste aussi à s'intéresser à la partie immergée de l'iceberg. Dans cette conception ce qui est invisible est considéré comme essentiel. Et ce qui est caché est censé fournir l'explication de ce qui ne l'est pas. L'acte violent serait en quelque sorte un signifiant marquant l'existence d'un signifié à lui indissociablement attaché, signifié qu'il s'agirait évidemment de tenter d'identifier pour accéder à la connaissance.

En pratique la question implicite est : *Quelle cause fait agir un individu violemment ?*

En empruntant une métaphore médicale, les phénomènes de violence acquièrent un statut de symptôme. Nous avons affaire en quelque sorte à un langage primaire,

¹⁸⁵ Chesnais J-C, *Histoire de la violence*, Éditions Robert Laffont, Collection Les hommes, Paris, 1981, p. 12.

rudimentaire, naturel, qui parlerait sans pouvoir mentir, incapable de cacher ce qui lui advient à qui sait lire les signes.

- *La seconde* catégorie se réfère à une représentation plus sophistiquée de l'activité « langagière ». Nous avons affaire à un langage de « stratège », qui peut décider de se montrer autrement qu'il n'est et de cacher ses intentions, parce qu'il sait que, comme lui son interlocuteur ne manquera pas d'attribuer du sens à ses actes.

Il s'agit donc de déchiffrer les signifiés qui sont occultés par des signifiants stratégiquement choisis par des acteurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se dévoiler etc. avec l'espoir de mieux comprendre ce qui déclenche et entretient les signaux violents, et ainsi de mieux concevoir des réponses stratégiques.

Nous concernant, nous retenons qu'il existe, d'une part, les faits eux-mêmes (les actes de violence proprement dits) et, d'autre part, ce que les faits en question signifient (ce qui les occasionne et les justifie).

La littérature sur le sujet nous enseigne qu'en donner une définition adéquate n'est pas chose simple et aisée.

Les différents théoriciens n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'objet qu'ils étudient. D'un côté, nous avons ceux qui s'érigent en juges experts qui tranchent entre ce qui est violent et ne l'est pas sur des critères par eux déterminés et présentés comme objectifs et scientifiques mais qui focalisent sur leurs préoccupations. Les professionnels de la justice se fixent des critères légalistes, les professionnels de la santé des critères médicaux et prophylactiques, les professionnels de l'éducation des critères développementaux et idéologiques, etc.

De l'autre, nous avons également ceux qui regardent comment les choses ont pu se dégrader et qui essaient de comprendre sans apparemment prendre parti, écoutant comment les uns et les autres se représentent la violence, se vivent eux-mêmes et vivent autrui violents ou non violents et violentés ou non.

Les deux perspectives se justifient, mais les façons de mener les analyses et d'intervenir diffèrent. Parmi les tenants de la première perspective, une des positions extrêmes est celle des professionnels de la justice/police qui préfèrent retenir une acceptation pénale de la violence. Pour eux, ce sont les critères légaux de la délinquance qui président à la qualification. Ainsi, jugeront-ils en maintes occasions que nombre de comportements considérés comme violents par les enseignants ou les élèves sont en fait des problèmes pédagogiques, ou familiaux, ou communicationnels mal résolus et que cela ne relève pas de la violence en tant que telle mais de la gestion des relations interpersonnelles.

Pourtant, même ainsi exclusivement délimitées, les choses ne sont pas aussi simples et ordonnées. Tout délit n'est pas forcément décrit comme une violence. En droit, un préjudice peut donner lieu à condamnation pénale sans que pour autant la qualification de violence soit légalement retenue. Les préjudices moraux en sont un exemple ou encore les délits de « mise en danger d'autrui ».

D'où la restriction chez certains auteurs de la qualification de « violence » aux seuls faits qui constituent une atteinte concrète et effective aux biens ou aux personnes. Ce qui impliquerait une maltraitance de la victime.

Les sans-parti pris apparents, quant à eux, se réfèrent plutôt aux déclarations de victimation. Ils qualifient de préjudices (et pas seulement ceux qui sont délictueux), et corollairement de violences, absolument tout ce qui est vécu comme tel par un plaignant. Ce n'est pas la perte avérée d'un bien (possession ou attribut) qui constitue le critère, mais l'insatisfaction, le dérangement occasionné... ou plutôt ressenti.

A l'instar de la perspective psychologique classique, l'expression de la souffrance de la victime peut suffire alors à définir l'existence ou non d'une violence réelle. Pour qu'une personne soit considérée comme violente, il suffit donc qu'elle soit tenue pour responsable d'une souffrance, d'un incident grave même par omission, même à son insu. C'est de cette manière que les élèves apprennent par rétroaction (ou feedback) que tel acte qu'ils viennent de commettre a été considéré comme violent par leur professeur, alors qu'ils n'en avaient a priori ni conscience ni intention.

C'est à juste titre que certains chercheurs soulignent que la violence est à la fois un phénomène subjectif et objectif. Depuis toujours, la violence a été appréhendée comme un problème de société. Juridiquement parlant, on note une absence de définition des violences urbaines, mais certains services de l'Etat ont réussi à les donner une définition en s'appuyant sur leurs caractéristiques. Néanmoins, ces phénomènes n'ont aucun cadre juridique, donc ils ne peuvent être interprétés en tenant d'une définition légale.

Les violences urbaines ne sont pas considérées comme une infraction dûment définie par le code pénal, mais par rapport à un ensemble de comportements et d'actes ayant certaines caractéristiques communes et, généralement, perpétrés dans certaines zones géographiques. Par conséquent, une personne ne sera pas poursuivie au titre des «violences urbaines» mais pour avoir commis l'une des infractions constitutives de celles-ci : *violence, incendie volontaire, dégradation de biens, rébellion, etc.*

Face à cette situation, le droit cherche à définir les violences : *il s'agit d'actes par lesquels s'expriment l'agressivité et la brutalité de l'homme dirigées contre ses semblables et leur causant des lésions ou des traumatismes plus ou moins graves.*

Le Code pénal, dans ses articles 222-7 à 222-16 (des violences) et 222-7 et 18 (des menaces), utilise le terme générique de violences pour désigner *l'ensemble des infractions constituant une atteinte à l'intégrité physiques des personnes.*

Si les violences sont généralement liées à l'emploi de la force physique, suivi d'atteintes physiques durables, certaines ne peuvent cependant être assimilées à des coups et blessures. De gravité moindre, elles sont assimilées à des voies de fait. D'autres, dites plus légères, sont réprimées par des contraventions de police (par exemple, saisir une personne au corps, lui claquer une porte au nez, lui cracher à la figure...)

Les violences constituent soit un délit, soit l'élément constitutif d'un délit ou d'une circonstance aggravante ou encore un fait génératrice d'excuses.

Le droit privé élargit encore l'incrimination (article 1112 du code civil) : « La violence caractérise la contrainte exercée sur la volonté d'une personne pour la forcer à contracter ». Elle peut motiver l'annulation de l'acte ou du contrat lorsque le consentement a été extorqué sous l'emprise de la crainte. Dans des conditions strictement définies, la loi autorise certaines violences (sport, chirurgie, maintien de l'ordre). L'approche juridique de la violence, bien que plus précise, se réfère également à la norme, celle de « l'intégrité de la personne » et n'est donc pas une valeur absolue. Elle considère non seulement les actes d'agressions portant effectivement atteinte à l'intégrité corporelle (sans nécessaire intention d'homicide) mais aussi ceux entraînant un trouble psychologique. Tout comme la délinquance, l'appréhension de la violence dépend donc des valeurs et des critères en vigueur dans une société ou un groupe, à une époque considérée. L'idée de violence est chargée de valeurs positives ou négatives, en rapport avec les situations jugées normales ou légales. Ces normes peuvent être institutionnelles, juridiques, culturelles, personnelles.

La violence introduit la menace de l'imprévisible, du dérèglement, du chaos. Comme pour la notion de délinquance, elle porte également en elle l'idée d'une infraction à une norme établie. Lorsqu'on parle de la violence, il est donc impossible de dissocier les faits de la façon de les appréhender.

Yves Michaud souligne qu' :

« Il y a violence quand, dans une situation d'interaction, un ou plusieurs acteurs agissent de manière directe ou indirecte, massée ou distribuée, en portant atteinte à un ou plusieurs, soit

dans leur intégrité morale, soit dans leurs possessions, soit dans leurs participations symboliques et culturelles.¹⁸⁶ »

Certaines formes de violence relèvent de comportements répréhensibles par la loi et sont passibles de lourdes sanctions en fonction du degré de gravité. Ainsi, par extension, les actes violents appartiennent et concernent le domaine de la délinquance en tant que figure de celle-ci (par exemple : torture et expédition punitive) ou tant que composante (par exemple ; vol à mains armées).

Les renseignements généraux définissent les violences urbaines comme des «actes collectifs commis de manière ouverte et provocatrice et créant dans la population un fort sentiment d'insécurité». Elles peuvent être destructrices (dégradations), émotionnelles (émeutes), ludiques (rodéos de véhicules) ou crapuleuses (protection d'un trafic). Elles se caractérisent également par le développement de phénomènes anarchiques et d'une sous-culture de quartier hostile aux représentants des institutions, et en particulier aux forces de l'ordre. Plusieurs particularités sont donc mises en exergue : la jeunesse et les motivations des auteurs, l'aspect collectif et la justification des actes. Cette définition des violences urbaines permet d'englober des actes différents allant des incivilités aux violentes émeutes urbaines, en passant par la petite violence quotidienne. Ces différents degrés dans la violence urbaine constituent néanmoins une unité ayant pour fondement la remise en cause des règles sociales fixées par la collectivité.

Aujourd'hui, en parlant de violences urbaines, bon nombre d'auteurs font allusion aux violences de « type urbain ». Dans les années 1980 et 1990, ces phénomènes étaient principalement circonscrits à la délinquance ayant lieu dans les quartiers populaires ou dans des zones fortement urbanisées et caractérisées par des difficultés socio-économiques importantes. Or, depuis le milieu des années 1990, elles ne sont plus l'apanage des seuls quartiers populaires. Elles se développent aujourd'hui dans les zones rurales ou périurbaines. Elles s'exportent aussi à certaines périodes de l'année dans des communes balnéaires, ou encore font leur apparition lors des événements comme les manifestations étudiantes ou lycéennes, etc. Il nous semble donc plus juste de parler de violences de «type urbain» que de violences urbaines.

Enfin, nous nous acheminons vers une définition plus concise des violences juvéniles urbaines.

Une nouvelle appréhension du phénomène des violences juvéniles urbaines pourrait s'appuyer sur trois comportements infractionnels principaux : *des violences collectives*

¹⁸⁶ Michaud Y., *La violence*, PUF, Que sais-je ?, novembre 2004.

non crapuleuses ayant pour objet final l'intimidation ou l'agression des représentants identifiables des services publics ; la destruction de biens privés ou publics en vue de provoquer dans la population un fort retentissement émotionnel et avec pour objectif la déstabilisation de l'ordre public au sens large du terme ; les affrontements entre groupes de jeunes, reposant le plus souvent sur la défense de leur territoire ou la protection de leur trafic.

D'autres types d'incriminations identiques aux violences urbaines

En droit, certaines incriminations constituent un délit lorsqu'elles ont entraîné une incapacité totale de travail (ITT) de plus de 8 jours. Cependant, même en l'absence d'ITT, elles sont considérées comme un délit puni d'une peine d'emprisonnement lorsqu'elles ont été commises avec une des circonstances aggravantes que l'on retrouve souvent dans les affaires de violences urbaines: agression sur un mineur de 15 ans (violences scolaires) ; sur une personne dépositaire de l'autorité publique (police, etc.) ou chargée d'une mission de service public (enseignant, etc.) dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur ; délit commis par plusieurs personnes (auteurs ou complices); avec préméditation ; avec usage ou menace d'une arme ; violences volontaires commises par un majeur avec l'aide ou l'assistance d'un mineur.

Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure pénale, afin de juger un jeune, la police, et surtout le parquet, commence d'abord par qualifier les faits pour pouvoir engager des poursuites pénales. Plusieurs incriminations pénales peuvent être retenues dans le cas de violences urbaines. En vue de déférer les auteurs devant la justice, les preuves recueillies à l'occasion des interpellations doivent être solides pour que les procédures soient valables et les poursuites effectives.

Ainsi, en termes d'incriminations, nous pouvons citer : les atteintes aux biens¹⁸⁷, la participation délictueuse à un attroupement¹⁸⁸, la résistance violente à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique (il s'agit de la rébellion)¹⁸⁹, etc.

¹⁸⁷ Ces atteintes sont automatiquement constatées lors des violences urbaines. Il s'agit tout d'abord des pillages, des destructions et dégradations qui peuvent être poursuivies en comparution immédiate lorsqu'une circonstance aggravante est établie, notamment la circonstance de la réunion, même si il résulte un dommage léger (article 321-1 et suivants du Code pénal).

Sont aussi régulièrement constatées les détériorations d'un bien par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes.

¹⁸⁸ L'article 431-3 du code pénal définit l'attroupement comme « tout rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptible de troubler l'ordre public ».

B. Cadre sociologique

« Le plus loin que l'on puisse (et doive) aller ici est de reconnaître la connivence, l'intimité, la complicité trouble et malsaine de l'être humain avec la violence... Il y a en l'homme de la noirceur, une extrême noirceur, qu'il faut oser regarder. C'est la noirceur de la cruauté et de la sauvagerie, celle du plaisir pris au meurtre et à la douleur d'autrui. C'est celle, plus hypocrite sous couleur de curiosité, de la fascination pour le spectacle de la violence depuis l'attrait pour le sensationnel et le fait divers jusqu'au plaisir puis à l'horreur transfigurée par l'art.¹⁹⁰ »

Dans cette citation, Yves Michaud pose le cadre dans lequel s'inscrit la problématique des violences juvéniles ainsi que leurs liens avec la délinquance juvénile et les incivilités. Cette délimitation permet d'éviter tout amalgame entre ces notions. Dans nos sociétés, a priori la violence est régulée, mais aussi condamnée. Néanmoins, elle peut surgir à tout moment. Elle entraîne avec elle la peur, la haine, l'indignation, parfois l'indifférence, l'hypocrisie.

Par ailleurs, Yves Michaud, Jean-Luc Aubert estime que :

« La violence est inhérente à l'être humain, qu'elle fait partie de nous et donc aussi de nos enfants, ... La majorité des adolescents ne sont pas, ou peu exposés à la violence en tant qu'acteurs.¹⁹¹ »

L'observation de centaines d'enfants de milieux socio-culturels très différents a conduit Jean-Luc Aubert¹⁹² à identifier deux causes majeures de la violence juvénile.

La première est relative à la difficulté de créer une relation éducative fondée sur le respect de soi et des autres, sur la transmission et l'intégration des règles de la vie

Les faits et circonstances qui permettent de penser que le rassemblement risque de porter atteinte à l'ordre public doivent apparaître dans la procédure judiciaire : caractère hostile, menaçant du rassemblement, mobile de sa constitution, contexte local, profil des participants, etc. Constituent notamment des délits punis de peine d'emprisonnement par le code pénal : le fait de participer à un attroupement, une manifestation ou une réunion publique en étant porteur d'un arme ; la provocation directe à un attroupement armé, manifesté par des cris ou discours publics ; la participation volontaire à un attroupement après les sommations légales de se disperser.

¹⁸⁹ Le Code pénal définit la rébellion comme le fait d' « opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique ». Elle est aggravée si elle est commise en réunion (deux auteurs ou complices et plus) ou si elle est armée. Dans ces deux cas, elle peut être réprimée plus sévèrement par le tribunal (article 433-6 et suivants du Code pénal). L'article 433-10 du Code pénal a institué le délit de provocation directe à la rébellion, manifestée par des cris ou discours publics, etc. Ce délit n'est pas puni d'une peine d'emprisonnement mais est passible d'une amende. Il est souvent dénommé à tort « incitation à l'émeute », ce qui ne correspond à aucune qualification juridique. Ce phénomène est récurrent dans les quartiers populaires. Par exemple, face aux contrôles quotidiens d'identité, aux fouilles corporelles incessantes de la police, certains jeunes n'hésitent pas à opposer une rébellion pour dénoncer l'injustice.

¹⁹⁰ Michaud Y., *Changements dans la violence*, Paris, Odile Jacob, 2002, p.10-11.

¹⁹¹ Aubert J-L., *La violence dans les écoles*, Paris, Odile Jacob, 2001, pp. 18-19.

¹⁹² Aubert J-L., Op.cit., pp. 18-19.

sociale, et corollaires inévitables, l'acceptation de la loi et de la frustration saine qu'elle engendre.

La seconde cause peut résulter du sentiment réel ou supposé de ne pas avoir sa place au sein de sa propre famille. L'adolescent qui éprouve ce sentiment cherche une appartenance dans un autre groupe, le plus souvent un groupe de pairs, (pouvant être parfois marginal et violent), une pseudo-famille soudée contre les autres et contre la société. Ce groupe de pairs, dont les membres vivent tous une sorte de « détachement » de leur famille d'origine, devient un modèle et favorise l'apprentissage des normes et des pratiques délinquantes.

Jean-Luc Aubert souligne que :

« La télévision, les déstructurations familiales, les scandales politiques et financiers, le chômage et la précarité économique sont souvent ciblées comme étant les causes des violences juvéniles urbaines et de la délinquance juvénile. Mais en réalité ils ne constituent que des activateurs pour certains.¹⁹³ »

De manière générale, les jeunes dits « à risque », c'est-à-dire susceptibles de devenir violents ou délinquants, sont décrits le plus souvent comme : jeunes irrespectueux, jeune en marge de la société et des normes, jeunes fragiles.

D'autre part, concernant les violences urbaines, Loïc Wacquant¹⁹⁴, Laurent Mucchielli¹⁹⁵ soulignent que cette expression est d'origine policière et à ce titre : « elle n'est pas innocente ».

Plus précisément, l'expression violences urbaines désigne des délits, des incivilités, des transgressions etc. commis, le plus souvent, en groupe dans des quartiers réputés être « difficiles », « dangereux », dans les transports en commun, voire dans des complexes commerciaux et des zones commerçantes des centres urbains. Concrètement, il s'agit d'occupation bruyante, violente et arrogante des espaces communs et publics, de jeux violents, d'incendies volontaires, de défis lancés aux habitants du quartier et aux institutions, de délinquance ou de déviance de groupe... Ces groupes de jeunes liés par une identité de quartier peuvent être structurés ou non, les comportements sont parfois spontanés et parfois préparés. Comme nous l'avions évoqué précédemment, les violences juvéniles urbaines peuvent résulter par exemple de l'arrestation d'un jeune

¹⁹³ Aubert J-L., Op.cit., pp. 18 à 19.

¹⁹⁴ Wacquant L., *Les prisons de la misère*, Paris, Editions Raisons d'agir, 1999, p. 46 et suivants.

¹⁹⁵ Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La découverte, 2001, pp. 40 et suivants.

délinquant, d'une bavure policière, d'une décision judiciaire contestée, d'une intervention légitime de la police (par exemple contrôle d'identité, contrôle de routine...)

De manière générale, les violences juvéniles urbaines visent non seulement les habitants mais aussi les institutions et les représentants de l'autorité publique dans ces lieux. Bien qu'elles détériorent durablement le climat et les liens sociaux en attisant le sentiment d'insécurité, ces phénomènes sont rarement sanctionnées parce que la culpabilité individuelle des auteurs est difficile à démontrer et que les habitants parfois victimes hésitent à dénoncer les acteurs voire à déposer plainte par peur de représailles.

C. Cadre historique : Quelques dates charnières

Pour contextualiser les violences urbaines, il est nécessaire de revenir sur quelques « soulèvements urbains » qui avaient eu lieu sur le territoire métropolitain entre 1980 et 2005.

1. Le début des années 1980

Les violences urbaines sont plus ou moins récurrentes en France depuis le début des années 1980. Comme nous l'avons vu précédemment, les premières ont lieu en 1979, à Vaulx-en-Velin. Ces émeutes ont été déclenchées par la mort d'un jeune en moto poursuivi par la police. Plusieurs jours (des nuits surtout) d'affrontement s'engagent. Et Vaulx-en-Velin devient un symbole des banlieues françaises pendant une dizaine d'années. Deux ans plus tard, les événements de 1981 dans la cité des Minguettes, à Vénissieux, connaissent la première couverture médiatique de grande ampleur et entraînent une certaine confusion entre révolte sociale et délinquance crapuleuse. En mars 1983, aux Minguettes, de nouveaux affrontements ont lieu. Dénonçant l'incompétence et le laxisme du gouvernement, le Front national remporte son premier succès électoral aux élections municipales de 1983.

Depuis, ces mêmes événements continuent à se produire, année après année (par exemple l'émeute de Bagnolet en banlieue parisienne en août 2009¹⁹⁶.

¹⁹⁶ On a observé à de violentes émeutes après la mort de deux adolescents dans une collision avec la police (plusieurs policiers avaient été blessés, des commerces pillés, etc.)

2. Les années 1990 : un tournant

En octobre 1990, le passager d'une moto qui s'était renversée à hauteur d'un barrage de police décède. De nouvelles émeutes éclatent à Vaulx-en-Velin. Les années 1990 furent une période de forte tension dans certaines banlieues. La violence se révèle à travers la multiplication des textes de rap sur la situation dans les banlieues ou dans des films comme *La Haine* ou *Ma 6-T va cracker*.

En 1991, Sartrouville, puis les Mureaux et Mantes-la-Jolie connaissent de violentes émeutes. En 1992, à Épinay-sur-Seine, le décès d'un jeune entraîne des soulèvements dans la ville. En 1995 et 1996, Nanterre et Châteauroux sont en proie à des affrontements. En novembre 1997, le quartier de La Duchère, à Lyon, connaît un épisode de violence. Puis, en décembre 1997, la ville de Dammarie-les-Lys vivra une semaine d'émeutes. En décembre 1998, c'est le quartier du Mirail, à Toulouse, qui s'embrasera. La ville de Vauvert (Gard) connaîtra également, en décembre 1999, sa flambée de violence à la suite du meurtre d'un jeune par un habitant de la commune.

3. De 2000 à 2005 : Une recrudescence des échauffourées violentes

Les cités de la Grande-Borne à Grigny et des Tarterêts à Corbeil-Essonnes seront secouées par de violentes échauffourées en septembre 2000 après la mort d'un homme de 19 ans tué par un policier, alors qu'il tentait de passer un barrage après un vol de moto. Puis, en décembre 2001, la ville de Vitry-sur-Seine connaît 5 nuits d'affrontements. En janvier 2002 aux Mureaux, 50 voitures sont incendiées après la mort d'un jeune de 17 ans tué par un policier alors qu'il forçait un barrage sur le boulevard périphérique. En février 2002, à Évreux, des groupes de jeunes masqués affrontent la police, incendent une dizaine de véhicules et brisent les vitres de commerces après le décès par overdose d'un homme dans le commissariat.

En 1995 et 1997, la ville de Strasbourg avait été au cœur d'émeutes urbaines. En octobre 2002, le quartier de Hautepierre voit s'affronter des dizaines de jeunes avec les forces de l'ordre, puis, en janvier 2004, ce même quartier est victime de nouvelles violences après la mort d'un homme de 19 ans, fauché sur une moto volée alors qu'il tentait d'échapper au contrôle de la police.

4. Les événements de novembre 2005

Les événements de novembre 2005 ont commencé à Clichy-sous-Bois le 27 octobre 2005, puis se sont répandus comme une traînée de poudre dans un grand nombre de

banlieues et de quartiers sensibles. Ces violentes « émeutes » ont éclaté après le décès de deux jeunes de Clichy-sous-Bois, poursuivis par les forces de l'ordre et qui s'étaient alors refugiés dans un transformateur électrique. La poursuite, jugée injustifiée par la population et notamment par certains jeunes, a alors provoqué le déclenchement des dégradations, des incivilités, des confrontations, etc. Ces événements ont essentiellement pris la forme d'incendies criminels et de jets de projectiles contre les forces de l'ordre. Dans certains cas, ils se sont transformés en émeutes dans des quartiers sensibles opposant plusieurs centaines de personnes aux forces de l'ordre, avec parfois des tirs à balles réelles contre les policiers. Cette situation avait suscité de vifs débats politiques et de nombreuses polémiques dans les médias. Les émeutes de 2005 avaient aussi beaucoup fait parler des banlieues françaises aussi bien en France qu'à l'étranger.

II. Evolutions des violences juvéniles urbaines et autres phénomènes identiques

1. Les évolutions au cours des dernières décennies

Au cours des dernières décennies, les violences urbaines ont évolué et changé de forme et de nature. Elles ne sont plus l'apanage des seuls quartiers sensibles fortement urbanisés, elles se répandent aussi dans les campagnes françaises. Ainsi, le phénomène s'est exporté dans des zones (balnéaires, touristiques) étaient auparavant épargnées. Dans ces zones, vont se développer des méthodes du grand banditisme. Depuis 1995, de nombreuses communes (stations de sports d'hiver, villes balnéaires et festivalières) sont confrontées, lors des congés scolaires, à l'occasion de manifestations festives, pendant la période estivale, à une flambée des incidents (bagarres, vols, dégradations, etc.) commis par des jeunes originaires le plus souvent des banlieues françaises. Le développement de ces incivilités, plus ou moins longues, est souvent justifié par une motivation criminelle due à une profusion de luxe, d'apparat et d'opportunités délictuelles. Pendant l'été, ces zones, nouvelles cibles des délinquants, voient arriver des renforts en policiers et gendarmes, pour protéger les populations.

D'autre part, jusqu'au milieu des années 1990, les violences urbaines étaient plutôt concentrées dans les zones urbaines de la compétence de la police nationale. Progressivement, elles se sont propagées à des zones périurbaines ou rurales (de la compétence de la gendarmerie nationale) moins touchées à l'époque par des difficultés socio-économiques importantes des quartiers populaires.

Les gendarmes ont ainsi dû adapter leur stratégie et apprendre à gérer ce nouveau phénomène. Ainsi, en 2005, sur les nombreux incendies de véhicules recensés (45588 incendies), environ un tiers (15000 véhicules) ont été constatés en zone gendarmerie.

D'autres phénomènes tels que les trafics locaux contribuent à la survenance des violences urbaines. Certains trafics locaux organisés et le business peuvent être fortement liés aux violences urbaines. Les acteurs peuvent parfois être les mêmes. Les conséquences de ces trafics en matière de troubles à l'ordre public sont fonction du degré de leur organisation et de leur rentabilité.

Ainsi, les activités de débrouille mais également de bizness, se développent dans certains quartiers. Dans ces zones, une frange des jeunes forment un commerce peu structuré, dont le vecteur principal est le bouche-à-oreille et porte sur tout ce qui est monnayable rapidement et facilement (pièces détachées de véhicules, vêtements, matériel électronique, informatique, téléphonique etc.). Un marché parallèle s'organise dans bon nombre de quartiers.

Cette tendance à l'organisation de véritables marchés témoigne du progrès de la logique économique et criminelle dans les stratégies des trafiquants locaux. La logique économique sous-tend l'organisation du « bizness » en marché de détail plus structuré. Des microcircuits de distribution s'installent, souvent autour des stupéfiants (notamment la drogue), et servent de support au développement d'autres formes de trafic. Le commerce se professionnalise et le profit devient une motivation pour un nombre croissant de trafiquants.

2. Délinquance et déviance juvénile dans les quartiers

a) Quelques tendances de fond

Définir la délinquance, reviendrait à dire qu'elle est une construction juridique qui désigne l'ensemble des crimes et délits commis sur un espace et en un temps donné, et se détermine par rapport à la loi.

Pour qu'il y ait délinquance il faut qu'il y ait l'accomplissement d'une infraction connue et interprétée comme telle par la société. La délinquance répond ainsi à un phénomène à la fois :

- *sociologique* : en ce sens où il n'y a pas de société sans délinquance et que cette dernière est fortement influencée par l'environnement social ;
- *juridique* : en ce sens où il appartient au champ judiciaire en tant que crime ou délit. Il renvoie donc ici à un ensemble d'actes concrets définis dans leur objectivité et isolés de

la subjectivité qui leur donne sens. La justice exerce à son endroit une fonction strictement opératoire : elle vérifie si le texte de la loi s'applique à l'acte incriminé ;

- *psychologique* : parce que la délinquance est généralement l'aboutissement d'une trajectoire personnelle, singulière du délinquant.

Pour mieux comprendre la délinquance, il faut d'abord la distinguer de la déviance. La déviance peut être définie comme une construction sociale qui désigne l'ensemble des conduites qui s'écartent de la norme, et se détermine par rapport à des valeurs de société. Elle relève de la question du « vivre ensemble ».

La distinction entre déviance et délinquance repose sur la nature des réponses que l'acte ou le comportement suscitent : légale dans un cas, sociale dans l'autre ; même si une action peut entraîner des réactions sur les deux registres.

Mais entre les deux, il existe un espace flou et variable dans le temps, entre « Code pénal » et « Code social », que l'on a tenté de cerner plus récemment à travers le concept d'incivilité. Il recouvre des comportements plus ou moins pénalisés, plus ou moins banalisés, face auxquels on ne sait pas toujours à partir de quels registres déterminer des réponses adaptées.

On y retrouve des faits comme les regroupements bruyants, les conflits d'appropriation de l'espace public, les dégradations, les rodéos en deux roues, les chahuts, pour ne citer que quelques exemples. Le registre judiciaire peut être parfois nécessaire sans être suffisant, comme le montrent par exemple les difficultés relatives au traitement judiciaire des regroupements dans les parties communes d'immeubles collectifs.

De surcroît, délinquance comme déviance recouvrent des actes très hétéroclites : troubles divers, atteintes aux biens, aux personnes, aux institutions dans toute leur étendue de forme et de gravité. Sans réaliser un inventaire, force est de noter que la connaissance particulière de la délinquance juvénile implique l'identification des faits dont les jeunes sont plus spécifiquement auteurs et victimes : bandes violentes, squats, dégradations, vols, trafics, violences urbaines... mais aussi incivilités.

Autant de phénomènes souvent visibles et répétés, parfois dangereux, toujours sources de souffrances, accentuant la désocialisation et le délitement du corps social. Ils nécessitent des réponses ciblées et spécifiques, qui doivent en même temps s'inscrire dans une vision globale afin d'agir sur l'ensemble des aspects de la délinquance juvénile.

Enfin, pour cerner ce qui se cache derrière cette notion de délinquance, il est opportun d'étudier ses différents modèles et théories d'analyse et les sources mobilisables pour la

combattre, en n'oubliant pas de rappeler certaines tendances de fond depuis l'après seconde guerre mondiale.

Les tendances de fond des violences juvéniles depuis 1945

La rupture la plus importante s'est produite dans les années 60 dans la plupart des pays occidentaux, marquée par une nette croissance de la délinquance, sous toutes ses formes, dans un contexte de croissance forte et de chômage bas. Dans les années 60, il y avait des grandes mutations démographiques qui se mettaient en place mais aussi les prémisses de mai 1968. Donc, cette augmentation de la délinquance à cette période pourrait avoir comme origine les jalons de la révolution de 1968.... En effet, il n'a jamais existé de relation systématique et directe de cause à effet entre chômage, conditions matérielles de vie, niveau social et délinquance. Ils font partie des facteurs du registre causal qui interagissent avec d'autres facteurs. Le niveau atteint à cette époque n'a jamais baissé depuis. Cette évolution s'expliquerait par la multiplication des occasions de délinquance et des incitations de passage à l'acte (théories actionnistes) dans un contexte de forte croissance et d'entrée dans une société de consommation de masse. Mais au-delà de cette rupture nette, il existe des tendances de fond essentielles caractérisant la délinquance juvénile, relevées dans plusieurs pays occidentaux, dont la France, sur plusieurs périodes différentes depuis l'après-guerre.

Pour la France, cette période de référence prend un sens tout particulier puisqu'elle recouvre l'application de l'*ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante*.

Nous pouvons distinguer six tendances principales spécifiques à la délinquance juvénile.

1^{ère} tendance : la courbe de la délinquance augmente au début de l'adolescence, atteint son sommet à 18-19 ans, diminue légèrement entre 20 et 24 ans, nettement entre 25 et 29 ans, puis décroît progressivement au fil du temps. D'une façon générale, l'exposition à la délinquance en fonction de l'âge est partout et toujours la même, et ce quelles que soient les techniques de mesure utilisées. Par ailleurs, une entrée précoce dans la délinquance favorise l'aggravation et la répétition ou la récidive des actes commis plus tard.

2^{ème} tendance : le public féminin commet nettement moins d'actes de délinquance que le public masculin, quels que soient les lieux et les périodes. De surcroît, plus les actes sont graves, moins sa part est importante. Les filles et les femmes représentent toujours

une faible minorité d'auteurs. Ce n'est pas pour autant que la délinquance féminine doit être négligée. Certaines filles peuvent d'ailleurs aussi être multiréitérantes à l'instar de certains garçons. Elles s'engagent tout autant dans des conduites à risque et déviantes, même si ce ne sont pas les mêmes : elles sont moins expressives.

3^{ème} tendance : une minorité de jeunes est auteur d'une majorité d'actes. Régulièrement instrumentalisé et sujet à polémiques, ce constat ne doit pas être pour autant nié. De multiples enquêtes sociologiques ont mis en évidence que parmi les jeunes auteurs de délinquance, seule une frange d'entre eux réitèrent leurs actes. On peut ainsi parler de trajectoires délinquantes, distinguant des délinquants occasionnels et des «délinquants habituels». L'existence d'un faible nombre de jeunes commettants des actes à répétition sur une période donnée est bien réelle, et régulièrement confirmée par des études tant quantitatives que monographiques.

D'autre part, l'existence de plusieurs théories d'analyse de la délinquance juvénile montre que les facteurs amenant à un fonctionnement délinquant très ancré chez un jeune sont multiples et interagissent, les mêmes causes ne produisant pas toujours les mêmes effets. Ainsi, même si le parcours délinquant est individuel, il existe des facteurs sociaux qui interviennent significativement à la fois dans l'entrée, le déroulement et la sortie de celui-ci.

Concernant l'entrée dans une trajectoire délinquante, lorsque le champ des possibles sociaux légitimes se ferme par l'anomie familiale, la disqualification scolaire, le chômage et la précarité matérielle et que s'ouvre parallèlement le champ des possibles déviants, notamment à travers l'intégration d'un groupe de pairs, la fermeture de l'un peut renforcer l'ouverture de l'autre. Si l'activité délinquante devient habituelle, apparaît alors le risque d'être étiqueter: l'individu acquiert une identité déviante, est perçu et valorisé comme tel par ses pairs, mais est aussi considéré et traité ainsi par son environnement plus large et les institutions. Les réactions sociales entrent alors en interaction et risquent de renforcer une sorte de cercle vicieux, en appuyant le plus souvent cette identité délinquante par un positionnement et des réponses uniquement au regard de celle-ci. En retour, le jeune peut tirer de ce fonctionnement et de ses conduites une certaine gratification, voire du plaisir.

A l'inverse, les institutions scolaires, familiales ou socio-éducatives peuvent réduire le pouvoir d'attraction des groupes de jeunes dans certains quartiers. C'est un processus dans lequel plusieurs éléments interagissent : pour un jeune, les seules difficultés scolaires ou la seule fréquentation d'un groupe de pairs commettant de temps en temps

des petites infractions ne suffisent pas à justifier l'engagement d'un jeune dans la délinquance.

Ainsi, l'usage des termes tels que « noyau dur » ou « délinquant de carrière » apparaît alors réducteur et abusivement déterministe et fataliste, car même pour les jeunes multiréitérants, les sorties de parcours délinquants, notamment à l'âge adulte, sont fréquentes, et ce pour de multiples raisons. Mais l'inverse peut aussi se produire au sens où une activité délinquante à un jeune âge est un facteur déterminant pour de nombreux adultes multirécidivistes.

4^{ème} tendance : on constate une surexposition des quartiers ségrégés socialement et spatialement à la délinquance la plus visible et violente contre les biens et les personnes, ainsi qu'aux trafics illégaux.

Dans certains quartiers vivent les populations les plus touchées par le chômage, la précarité et les plus captives. Cette situation peut éventuellement participer à cristalliser de profondes tensions entre certaines familles captives qui, même dans leur situation difficile, reconnaissent et cherchent encore investir activement certains éléments d'insertion sociale comme la scolarité et le travail.

5^{ème} tendance : les faits pour lesquels la part des jeunes est la plus importante sont les vols à l'étalage, les vols à la roulotte, les vols à l'arraché, les vols à la tire, les vols à la sauvette, les vols de voitures et deux-roues, les recels, les destructions et les dégradations. Plus jeune, la délinquance est plus démonstrative et visible, et avec l'âge, elle devient plus utilitaire et «rationnelle», mais aussi plus structurée (trafic, recel-revente), en faisant la part du coût et des avantages dans la décision du passage à l'acte. Les consommations de psychotropes augmentent aussi avec l'âge.

Les évolutions avec l'âge sont donc différentes en fonction de la nature des actes délinquants. Néanmoins, il n'existe pas de « parcours-type » et d'étapes systématiquement obligées. Au-delà des catégories juridiques, une classification peut se faire en fonction de la finalité des actes de délinquance: l'une d'entre-elle distingue les conduites expressives des actes d'appropriation, qui dans les deux cas apportent une gratification au jeune pour lui-même ou vis-à-vis de ses pairs.

6^{ème} tendance : les groupes de pairs peuvent avoir un impact important sur le comportement délinquant d'un jeune.

Mais de quoi parle-t-on exactement en faisant allusion au groupe de pairs ?

Les premiers travaux français basés sur la délinquance autodéclarée réalisés à la fin des années 90 révélaient à l'époque que la majorité des jeunes qui se bagarraient en groupe ne formaient pas une bande structurée et stable.

D'autre part, le rapport 2009 de l'Observatoire National de la Délinquance présentait le résultat d'une enquête inédite en France de délinquance autodéclarée passée en 2006 auprès d'un échantillon de collégiens âgés de 12 à 17 ans, selon un questionnaire un peu différent de celui utilisé par Sébastien Roché une dizaine d'années auparavant. Cette enquête internationale dite ISRD (International Self Reported Delinquency) a été dirigée dans sa partie française par Catherine Blaya.

Dans cette enquête, est considéré comme membre d'une bande délinquante celui qui a un groupe d'amis qui existe depuis plus de trois mois, tolérant et commettant des délits ou des «choses illégales», passant beaucoup de temps dans l'espace public, groupe lui-même défini par le répondant comme une bande. L'enquête révèle ainsi que 8% des collégiens interrogés font partie d'une telle bande, alors que 71% déclarent faire partie d'un groupe de copains, et 52 % qu'ils sont accoutumés à traîner avec ce groupe dans les lieux publics. Les groupes déviants sont plus stables que les groupes non-déviants, ce qui à l'inverse ne veut pas dire que la majorité des comportements déviants ou délits commis par des jeunes en groupe se font au sein de groupes déviants stables : les travaux de Sébastien Roché semblent effectivement montrer que ce n'est pas le cas, mais encore une fois sur la base d'un questionnaire différent. Enfin, si 44% des bandes délinquantes sont composées exclusivement de garçons, 52% sont mixtes mais seules 4% sont composées exclusivement de filles.

Les délits et incivilités commis par des jeunes en réunion le sont donc très majoritairement au sein de groupes de pairs qui ne relèvent pas d'une organisation permanente et structurée spécifiquement en vue de la réalisation de crimes ou de délits, que l'on pourrait qualifier de gang pour reprendre la terminologie américaine, même si ces actes peuvent être tolérés, voire valorisés et encouragés en leur sein. Ces éléments confirment donc qu'il existe des différences significatives entre le groupe de pairs qui commet pas ou peu de délits, le groupe de pairs perturbateur, le groupe de pairs qui commet fréquemment des délits mais dont ce n'est pas l'activité et le but essentiel, la bande et enfin le gang, organisation particulièrement structurée et violente, tournée exclusivement vers la délinquance et le crime. Et pourtant, l'amalgame entre ces différentes configurations est fréquent.

Néanmoins, d'une manière plus générale, de nombreux chercheurs ont depuis très longtemps démontré qu'au sein de ces groupes s'opèrent une socialisation, une valorisation, la construction de codes et de repères spécifiques, la réalisation d'activités pour passer le temps, un entraînement fait de compétitions, de défis et de performances, et la transmission de savoir-faire, y compris autour de conduites délinquantes.

C'est donc une dimension à prendre en compte dans les réponses à apporter à la délinquance juvénile. Cette socialisation se situe souvent en décalage avec les valeurs conventionnelles et les normes socialement acceptées. Cette socialisation par le groupe de pairs repose sur la recherche d'un profit et d'une reconnaissance, tant par choix que par défaut, faute d'avoir pu ou voulu intégrer ces normes conventionnelles... et légales.

Dès lors, l'entrée dans la vie d'adulte signifie presque toujours la sortie du groupe.

Pour toutes ces raisons, le phénomène des conduites déviantes et des infractions commises au sein de groupes de pairs et de bandes, même s'il est évolutif, s'apparente beaucoup plus à une tendance de fond qu'à une évolution récente.

b) Des apaches à la « racaille » de Nicolas Sarkozy

La violence est inhérente à l'existence humaine. Toutefois, la situation dans certains quartiers populaires est devenue préoccupante du fait des formes qu'elle peut revêtir.

A ce propos, Laurent Mucchielli, lors de son audition par la commission d'enquête du Sénat sur la délinquance des mineurs en juin 2002, soulignait que le vingtième siècle avait été marqué par trois périodes de forte délinquance juvénile:

- La première période, c'est celle des années 1900-1914. Les jeunes délinquants avaient alors la figure des « apaches » et l'existence de bandes de jeunes délinquants réputés très violents devenait un élément majeur du débat politique et médiatique de l'époque,

au point qu'un journaliste écrivait en 1907 à la une d'un des principaux quotidiens, *La Petite République*, ce titre : « L'insécurité est à la mode, c'est un fait.» ;

- « (...) lors de l'été 1959 surgissait dans la presse une nouvelle figure du jeune délinquant dangereux, le « blouson noir ». Or, lorsque l'on fait la comparaison systématique entre les sources et les travaux de cette époque et de la nôtre, on est frappé de constater que les (...) reproches qui étaient faits aux blousons noirs sont encore au cœur du débat sur la délinquance juvénile » ; de fait, les « blousons noirs » étaient responsables d'affrontements entre bandes, se voyaient reprocher des viols collectifs, des vols d'usage immédiat, enfin des actes de vandalisme contre les institutions ;

- depuis la fin des années 1970, la délinquance juvénile a de nouveau augmenté, régulièrement, jusqu'en 1996, puis de manière brutale.

Dans les pages suivantes, nous évoquerons quelques évolutions récentes de la délinquance juvénile en France métropolitaine par le recoupement des statistiques de l'INSEE et de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Cinq évolutions majeures sont à constater :

1^{ère} évolution: augmentation de la délinquance juvénile dans les années 90, stabilisation dans les années 2000

Entre le milieu des années 90 et le début des années 2000, le nombre annuel de mineurs mis en cause dans des infractions pénales a doublé. En général, ces mineurs délinquants sont plus particulièrement auteurs de violences urbaines, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de vols simples et avec violence et de cambriolages.

En revanche, selon l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, la part des mineurs dans le nombre total des mis en cause connaît une évolution beaucoup plus contrastée: tournant entre 12 et 14% dans les années 80 et jusqu'au milieu des années 90, elle a ensuite connu une augmentation brutale à partir de 1993 pour atteindre 22% en 1998, puis baisser nettement à partir de 2002 pour atteindre 18% en 2004 : ce taux est parfaitement stable depuis.

Enfin, entre 2003 et 2008, le nombre de majeurs mis en cause a crû de 24% et celui des mineurs de 16% : la progression les concernant est donc plus faible. Cependant, les statistiques du Ministère de la Justice révèlent que les mineurs représentent moins de 10% du total des condamnations (cette situation peut s'expliquer par la spécificité de la justice des mineurs, et notamment au développement particulier des réponses dans le cadre d'alternatives aux poursuites les concernant), les 18-24 ans eux représentent le tiers. Les moins de 25 ans représentent donc plus de 40% du total des condamnations, ce qui démontre bien la priorité que constitue la prévention de la délinquance juvénile.

De plus, ces dernières années, la part des vols dans l'ensemble de la délinquance juvénile diminue, alors que celle des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des dégradations augmente plus que pour le reste de la population : cette évolution semble montrer un glissement inquiétant de la délinquance des jeunes vers plus de violence. Ainsi, entre 2003 et 2008, les mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) ont augmenté de 58% pour les mineurs et de 33% pour les majeurs : cette tendance lourde est donc encore beaucoup plus marquée pour les mineurs.

2^{ème} évolution: des «jeunes de quartier» plus en marge et plus stigmatisés

Il y a un constat selon lequel, les ZUS sont aujourd’hui plus particulièrement exposées aux incendies volontaires de biens publics et privés, dont le taux par nombre d’habitants est en 2008 deux fois plus important que pour les Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) auxquelles elles appartiennent. Une évolution moindre a été constatée concernant les autres destructions, les dégradations et les violences physiques non crapuleuses.

Par contre, pour la plupart des autres délits, les ZUS se situent à un niveau plus faible que leur CSP.

Ainsi, les faits auxquels sont exposées les ZUS sont donc ceux plus spécifiquement liés à la délinquance juvénile, dont d’ailleurs la part augmente d’année en année à la fois pour cette tranche d’âge et pour ces territoires. Depuis 2005, le nombre annuel de véhicules incendiés en France reste au-dessus de 40000 : ce phénomène très préoccupant, qui n’arrive pour le moment pas à être enrayer, contribue à impacter le climat et l’image de certains quartiers et celle des jeunes y habitant.

Les émeutes urbaines de 2005 semblent aussi avoir marqué une autre évolution, particulièrement prégnante dans les quartiers sensibles: l’augmentation des tensions avec la Police Nationale. Selon, les résultats du rapport de l’OND de 2009, les atteintes aux personnels de la police ne cessent d’augmenter chaque année.

Par ailleurs, force est de noter que ces quartiers sont en même temps marqués par le renforcement d’une socialisation de jeunes au sein de groupes de pairs, en dehors des normes conventionnelles, marquée par des identifications plurielles au territoire, au groupe, aux origines, à la religion, à la culture de rue, et à une certaine culture déviant, voire délinquante, à la fois dans un processus de construction et de rejet.

Cette socialisation au sein du groupe de pairs est une constante dans la délinquance juvénile. Mais elle a tendance aujourd’hui à se concentrer sur un nombre restreint de territoires, pouvant être qualifiés par certains à l’instar de Didier Lapeyronnie de « *ghettos urbains* » dans les cas les plus extrêmes. De surcroît, si l’engagement dans des éléments intégrateurs comme le travail, l’autonomie matérielle (du logement des parents au nouveau logement) et l’autonomie affective (de la famille d’origine à la nouvelle famille) pouvait auparavant pour les «blousons noirs» coexister un temps avec ces normes «parallèles», avant qu’elles ne soient finalement abandonnées au profit des normes «conventionnelles», aujourd’hui l’accès des jeunes de cité sensibles à ces éléments intégrateurs est beaucoup plus difficile, tendances qui s’aggravent ces dernières années. Dès lors, à la différence du «loubard» d’hier, le jeune de « quartier

sensible», à la fois stigmatisé et stigmatisant, risque aujourd’hui de pâtir de cette image qu’on lui colle à la peau et cela va participer à son inscription plus durable et profonde dans une trajectoire déviant et délinquante pouvant peser sur sa future vie d’adulte.

3^{ème} évolution: l’irruption des violences en milieu scolaire

Avec la démocratisation du collège unique, la scolarité obligatoire jusqu’à 16 ans et l’objectif de 80% d’une classe d’âge détenteur du baccalauréat, sont apparus progressivement des phénomènes nouveaux de violences scolaires. Aux chahuts traditionnels, régulateurs et intégrateurs des élites dont les lycées s’accompagnaient, ont peu à peu succédé des «chahuts anomique », des moqueries... marqués par l’origine sociale de l’échec scolaire. Mais ils ont été longtemps minimisés par l’institution et perçus comme la conséquence d’un manque d’autorité des adultes. Dans cette perception, le partenariat avec les institutions policières ou judiciaires était difficilement envisageable. Il faudra attendre le début des années 90 pour que s’engage une véritable prise en compte du phénomène des violences en milieu scolaire dans les politiques publiques. Ce caractère récent explique la difficulté à connaître précisément l’évolution de ces violences, d’autant plus que les outils de signalement ont été modifiés à plusieurs reprises, le dernier changement datant de 2007 avec le logiciel SIVIS.

D’autre part, les enquêtes de victimation et de délinquance autodéclarée en milieu scolaire restent isolées et discontinues. Néanmoins, les travaux de la Direction de l’Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et de l’Inspection Générale de la Vie Scolaire (IGVS) sont des sources supplémentaires qui permettent d’identifier certaines tendances. Les statistiques de l’Education Nationale révèlent ainsi ces dernières années que: 80% des incidents graves signalés par les établissements secondaires sont des atteintes aux personnes qui se répartissent de manière quasi-équivalente entre violences physiques et violences verbales ; 85% des incidents graves sont le fait des élèves, là aussi se répartissant de manière à peu près équivalente entre violences envers d’autres élèves et violences envers le personnel administratif, le reste étant essentiellement des atteintes aux biens ; par conséquent, moins de 15% des incidents graves signalés sont le fait de personnes extérieures à l’établissement.

Mais les enquêtes de victimation révèlent que les violences entre élèves sont beaucoup moins connues et signalées que les violences envers les enseignants, et que ce chiffre noir reste toujours important. Ces enquêtes indiquent en effet que les faits de type rackets, coups violents entre élèves ou encore insultes racistes sont bien plus nombreux que ce révèlent les signalements, sans pour autant pouvoir mettre en évidence des

évolutions récentes faute d'enquêtes régulières aux méthodes identiques. Pour le premier degré, les données restent très peu disponibles, et ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer scientifiquement un éventuel renforcement des violences scolaires à l'école primaire.

Enfin, au-delà de la globalité de ces tendances, relevons deux traits particuliers que mettent en évidence de nombreuses enquêtes.

D'une part, les victimes à répétition de petits faits au quotidien, mais dans un rapport d'humiliation et de domination que l'on peut appartenir à du harcèlement scolaire, et les agresseurs réitérants en milieu scolaire, même s'ils représentent tous les deux une part limitée dans la population scolaire, peuvent rapidement s'enfermer dans des carrières de victimes.

D'autre part, l'exposition particulière des collèges situés en ZUS ou classés prioritaires ou sensibles est nettement pondérée par la stabilité des équipes, l'effet-classe et l'effet-établissement lié à la manière de prévenir et de traiter les violences scolaires, tant en interne qu'en partenariat.

4^{ème} évolution: la multiplication des formes de conduites à risque et l'importance des souffrances psychiques chez certains jeunes

Les travaux de l'INSERM, de l'OMS, les enquêtes ESPAD (enquête paneuropéenne sur l'alcool et autres drogues en milieu scolaire qui concerne actuellement 35 pays) et de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) fournissent sur la question des conduites à risques et déviantes et des souffrances psychiques des jeunes des indicateurs solides et réguliers qui, dans ce domaine, permettent d'identifier assez finement des évolutions. Il est de ce fait dommage qu'elles ne soient pas mobilisées et croisées plus souvent avec d'autres travaux relatifs à l'analyse de la délinquance juvénile. Ces enquêtes révèlent que : si 85% des jeunes français de 11 à 18 ans sont en relativement bonne santé physique et mentale, 15% présentent des signes tangibles de souffrance psychique.

En 2007, la France se situait au 3^{ème} rang européen pour la consommation par les adolescents de cannabis, des autres drogues illicites et des tranquillisants sans ordonnance, alors qu'elle se situe en milieu de classement pour l'alcool et le tabac.

La consommation de cannabis diminue aussi en France tout en restant élevée, et reste stable en Europe. Enfin, les consommations de tranquillisants et somnifères sans ordonnance et des autres drogues illicites augmentent en France, tout en demeurant

stables en Europe. Mais l'évolution la plus nette concerne la consommation d'alcool par les jeunes, elle augmente actuellement plus en France que dans le reste de l'Europe.

Pour toutes ces consommations, on constate les mêmes tendances chez les filles et les garçons, même si les niveaux sont différents.

D'une manière générale, le risque est aussi un défi pour impressionner et montrer aux autres qu'on est quelqu'un. Dans nos sociétés, il est autant valorisé que stigmatisé. C'est aussi le cas chez certains adolescents. S'il ne doit pas être systématiquement dramatisé car il permet aussi de s'émanciper et de se construire, et s'il permet parfois de repousser ses limites sans dépasser les limites, la nature, la répétition, la multiplicité et l'intensité des conduites à risque déviantes et dangereuses pour l'adolescent doivent faire l'objet d'une attention particulière, et ne pas être banalisées et minimisées. Car dans ce cas, la dépendance, la violence et l'autodestruction remplacent l'émancipation et l'apprentissage de nouvelles expériences vers l'âge adulte. Le risque est présent dans les deux cas, mais il n'a ni les mêmes finalités, ni les mêmes conséquences. Dans une société où les rites et étapes de passage à l'âge adulte sont plus dilués, dispersés et solitaires, moins intégrateurs et universels, certaines conduites demandent la plus grande attention.

5^{ème} évolution: une frange des jeunes davantage concernés par des violences sexuelles et sexistes

Depuis une vingtaine d'années, ce sont dans les tranches d'âge 13-16 ans que les condamnations pour viol ont le plus augmenté. Cette seule tranche d'âge représentait 22% des personnes condamnées pour viol et 11% des personnes condamnées pour agression sexuelle en 2006, selon le rapport de l'OND de 2009.

Cette augmentation est-elle due à une révélation plus importante de ces affaires aujourd'hui qu'auparavant?

Une réponse par l'affirmative s'impose. Si les données mobilisables restent encore trop lacunaires pour appréhender plus finement et dans la durée ce phénomène, il demeure que les adolescents sont les plus exposés aux violences sexuelles et sexistes tant comme auteurs que victimes, tendance aggravée par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment Internet (les réseaux sociaux...) et les téléphones portables (sms, mms, tweet, etc.). De surcroît, dans certains quartiers, il existe de plus en plus une ségrégation de l'espace public avec un marquage masculin et une exclusion des jeunes filles, et à l'inverse une émancipation de ces dernières et une exclusion des jeunes hommes à

l'extérieur du quartier, ceux-ci étant plus exposés aux discriminations et autres actes odieux et qui en réaction radicalisent leurs positions.

La vulnérabilité de ce public dans cette période cruciale d'entrée dans la vie sexuelle peut donc poser aujourd'hui l'enjeu essentiel d'un travail de prévention sur les relations et les rapports entre les sexes chez les adolescents.

D'autre part, force est de constater que la violence orchestrée dans les quartiers sensibles a évolué (en terme de nature et de forme). Aujourd'hui, une frange des jeunes de ces quartiers, en situation d'échec scolaire, désœuvrés passent le plus clair de leur temps au pied des bâtiments ou dans les squares. Pendant ces rencontres entre groupes de pairs, une partie de ces jeunes s'adonnent à des rodéos, des trafics illégaux, des disputes, des menaces... et cela participe à perturber la quiétude et à la tranquillité des habitants. En effet, cette situation préoccupante dans certains quartiers sensibles avait poussé (en octobre 2005) Nicolas Sarkozy, en s'adressant à une habitante d'Argenteuil, à dire qu' : « *il va s'engager à débarrasser le quartier de sa racaille*¹⁹⁷ »

III. La mesure des violences juvéniles urbaines : De l'Etat 4001 à l'interprétation de l'échelle Bui-Trong

Lutter efficacement contre un phénomène tel que les violences urbaines, nécessite de bien le connaître au préalable (en procédant par un diagnostic de la situation) et de savoir en mesurer les évolutions en permanence.

D'autre part, analyser l'évolution des violences urbaines est d'autant plus difficile que le dispositif statistique a été modifié à plusieurs reprises et que cette notion est difficile à appréhender du point de vue pénal. Les violences urbaines sont un phénomène évolutif et mouvant ; d'où la complexité de maintenir pour plusieurs années un dispositif permettant de mesurer ses ampleurs.

Comme tout indicateur de mesure, l'échelle 4001¹⁹⁸ comporte elle aussi quelques limites.

¹⁹⁷ En octobre 2005, Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur débarquait à Argenteuil. Venu « assister à une présentation des services mobilisés contre les violences urbaines, il s'était engagé à « éradiquer la gangrène » et promettait à une habitante de « débarrasser le quartier de sa racaille ».

¹⁹⁸ L'état 4001 est un fichier de l'Etat qui concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet à la suite d'une plainte ou enquête de police pour les faits les plus graves. Ce fichier ne comprend qu'une partie de la criminalité et de la délinquance. Il exclut donc les contraventions de toute nature, les délits routiers ; l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante ; les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes).

D'abord, cette échelle mesurant au fil des années une augmentation des violences urbaine, a surtout servi la cause des défenseurs de la pensée sécuritaire, à l'instar d'Alain Bauer.

Ensuite, aujourd'hui, il est difficile de mesurer l'efficacité des forces de police et de gendarmerie (par exemple, les faits sont enregistrés au lieu de dépôt de plainte et non au lieu de commission de l'infraction, ce qui peut empêcher de réaliser une cartographie valable de la situation en terme de délinquance, de violence et d'adapter en fonction de cette cartographie les effectifs des forces de l'ordre).

On note aussi une limite en ce qui concerne le taux d'élucidation (le lien pour un fait donné, entre constatation et élucidation, ne peut être constitué par l'état 4001). Il est donc impossible de calculer un taux d'élucidation à partir de cet outil.

Enfin, une limite concernant le recouplement des statistiques de la police et de la gendarmerie avec celles de la Justice est à noter. Actuellement, il n'existe pas de continuité statistique entre les faits réels constatés par les services de police ou de gendarmerie et les faits enregistrés par le parquet lorsque la procédure lui est notifiée.

Nous essayerons d'étudier les statistiques de la délinquance, des violences juvéniles urbaines en nous appuyant sur des outils tels que l'état 4001, l'indicateur national des violences urbaines (INVU) et l'échelle Bui-Trong.

1. Les statistiques de l'état 4001 et de l'indicateur national des violences urbaines

Les statistiques de la criminalité reposent essentiellement sur le recensement de tous les faits, qualifiés crimes et délits, constatés par les services de police et les unités de gendarmerie. Ils sont codés en 107 infractions dans l'état 4001. Les statistiques de la délinquance et de la criminalité sont centralisées depuis 1972 par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) dans le fichier état 4001. Depuis 2004, elles sont analysées et publiées par l'Observatoire national de la délinquance (OND). Les statistiques de l'état 4001 sont partielles. Elles excluent les infractions qui ne sont pas portées à la connaissance des forces de l'ordre ou qui sont constatées par d'autres services coercitifs.

D'autre part, l'état 4001 est imprécis, soit par construction, soit par le comportement de la victime, qui ne reportera pas toujours aux autorités l'infraction subie. Par conséquent, elle ne pourra être comptabilisée. Ce système ne prend pas en compte certaines infractions, comme les contraventions, de par la méthode statistique adoptée. Il ne s'agit

donc pas des statistiques de la criminalité mais des statistiques des faits constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie nationale.

Les violences urbaines n'étant qu'une construction sociologique et non une infraction pénallement définie, un dispositif de mesure spécifique est nécessaire. Conscients des lacunes de l'état 4001, les Renseignements généraux créent en 1991 un outil statistique ayant pour vocation de mesurer l'évolution des violences urbaines : il s'agit de l'échelle Bui-Trong. Commentant les apports de cette échelle (en février 2006), la Direction générale de la police nationale justifie les raisons de sa mise en place : « assurer l'information du gouvernement en matière d'atteintes à l'ordre public et d'apporter une vision policière sur les banlieues qui soit objectives, constante et exhaustive ». La méthode utilisée vise alors à analyser les violences urbaines à travers une grille de lecture spécifique dans près de 1000 quartiers classés sensibles. Des indicateurs de la violence sont ainsi définis et permettaient au commissaire Lucienne Bui-Trong, chef de la section « ville et banlieue », de construire une échelle de la violence en fonction de la gravité des faits rapportés. Ce dispositif comprend huit niveaux de violences et, selon ses concepteurs, contribue à dresser un tableau objectif de l'insécurité dans les quartiers, d'apprécier les potentialités d'explosion et d'orienter les efforts et les initiatives sur le terrain.

Cependant, faute de résultats probants, cet outil fut abandonné en 1999 par les autorités nationales. Par conséquent, fin 1999, la Direction centrale de la sécurité publique, en partenariat avec la Direction centrale des Renseignements généraux, élabore un indicateur national des violences urbaines qui sera sa propre base de données : le système d'analyse informatique des violences urbaines (SAIVU). Cet outil statistique, d'une extrême complexité, est également mis de côté à la fin de l'année 2002. Début 2005, un nouveau système est mis en place : l'indicateur national des violences urbaines (INVU). Il se présente sous la forme d'un tableau de bord mensuel type comprenant neuf infractions caractéristiques des violences urbaines : incendies de véhicules ; incendies de biens publics ; incendies de poubelles ; violences collectives à l'encontre des services de secours et de santé ; jets de projectiles, occupations de halls d'immeubles ; dégradations de mobilier urbain ; affrontements entre bandes ; rodées automobiles.

2. L'échelle Bui-Trong et la mesure des violences anti-institutionnelle

Degrés	Formes caractéristiques
1	Vandalisme ; razzias ; rodées de voitures volées ; affrontements entre bandes
2	Tensions avec les vigiles ; injures envers les adultes, les enseignants, les policiers ; petit vandalisme envers les institutions (écoles, postes de police, salles collectives municipales, etc.)
3	Agressions physiques sur des agents publics (contrôleurs, pompiers, militaires) ou des enseignants
4	Attroupements menaçants envers les policiers ; lapidation des voitures de patrouille
5	Investissements des commissariats ; trafics divers visibles (recel, drogue)

Résumé de l'échelle Bui-Trong¹⁹⁹

Les violences collectives ont conduit à la création d'une section « violences urbaines » puis « villes et banlieues » de la direction des renseignements généraux en 1991. Il s'agit pour cette institution de mettre en place un instrument de mesure visant à disposer d'un outil de pilotage des actions de sécurité publique. La grille d'évaluation de la Commissaire Bui-Trong hiérarchise 800 quartiers « à problèmes » selon une échelle de violences des jeunes de 8 degrés²⁰⁰.

Cette échelle mesure moins l'ensemble des violences urbaines qu'elle ne prend en compte les désordres publics et les conflits entre certains jeunes et les représentants des institutions.

Même si au début de sa mise en pratique l'échelle Bui-Trong avait suscité de vives critiques (par rapport à ses limites, comme nous l'avons vu), néanmoins, elle avait montré trois évolutions majeures. D'une part, elle révèle une dégradation des relations entre les jeunes et les institutions publiques. La violence contre les institutions est une spécificité française, car elle ne s'observe pas avec une telle intensité dans les autres pays. Elle vise la police, l'école, les services sociaux, les transports, les équipements collectifs, mais aussi les pompiers et les médecins.

D'autre part, cette échelle met en exergue la propagation de la violence dans le temps et dans l'espace. Par exemple en 1991, 106 quartiers étaient touchés par les violences urbaines à des degrés divers. Ils sont 485 en 1993, 636 en 1995, 749 en 1997 et 818 en 1999. Autrement dit, si les violences collectives augmentent, c'est moins par une extension que par une intensification dans les zones singularisées depuis plusieurs

¹⁹⁹ Bui-Trong L., L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 1993.

²⁰⁰Bui-Trong, Op.cit.

décennies. On observe également des accalmies dans certains quartiers qui révèlent soit le passage d'une logique de défi à la mise en place d'une économie souterraine ; soit d'une amélioration réelle des situations (se traduisant souvent par un déplacement des problèmes vers d'autres zones). Enfin, cette échelle montre que les zones qui génèrent une forte activité délinquante et violente sont les quartiers périphériques des centres urbains, à forte densité de population, regroupant une proportion des moins de 20 ans plus élevée que la moyenne, avec un taux de chômage élevé. Pour que le taux de chômage soit déterminant dans l'émergence des violences collectives et/ou de trafic de stupéfiants, il faut donc qu'il soit combiné avec d'autres facteurs.

Chapitre 3 : Les facteurs à l'origine des violences juvéniles (urbaines) et les pratiques délinquantes d'une partie des jeunes du Neuhof : entre perceptions et représentations du phénomène)

Pour appréhender les processus et mécanismes à l'origine des violences juvéniles dans les quartiers populaires et en particulier au Neuhof, il est important de se demander d'abord *pourquoi et comment un jeune devient-il violent ?*

Dans ce chapitre, seront étudiés les processus pouvant mener un jeune à commettre des actes de violence et les différents mécanismes d'adhésion à ce phénomène.

I. De la théorie sur les processus et facteurs des violences juvéniles...

1. Les processus pouvant mener un jeune à la violence

L'étude des mécanismes d'entrée dans la violence n'est pas courante. Cependant, la violence fait intervenir de multiples savoirs et plusieurs modèles de réflexion qui représentent autant d'écoles de pensée souvent antagonistes. Elle met en évidence des manquements à plusieurs niveaux : social, économique et psychologique.

Ainsi, pour essayer de comprendre les mécanismes d'engagement d'un jeune dans la violence, il est plus judicieux d'articuler une approche individuelle et collective.

Relier ces deux approches sans les confondre ou les opposer n'est pas chose aisée. L'une repose sur l'idée que la violence est souvent le produit d'un déterminisme extérieur à la volonté individuelle ; l'autre suggère que, plus qu'un conditionnement, la violence est un choix, répondant plus ou moins à une logique de profit ou de plaisir.

a) Les déterminismes sociaux de l'engagement dans la violence

On ne naît pas violent mais on le devient. L'entrée dans la violence, moins qu'un choix, relève avant tout d'un contexte où dominent divers encouragements. Le premier est politique et consiste à insister sur le déficit de reconnaissance ou d'accès au pouvoir pour certains groupes qui utilisent la violence afin d'accéder à un Etat distant ou d'une reconnaissance trop lacunaire. Dans une perspective plus marxiste, la violence est avant tout envisagée comme une réponse à une situation d'aliénation économique (tout part du partage des richesses) pouvant engendrer frustration et colère pour certains.

Enfin, d'autres théoriciens insistent surtout sur les déterminismes socioculturels qui encouragent la violence en lui proposant des modèles de justification ou en rendant la violence naturelle au sein de l'espace public.

A propos des déterminismes sociaux de l'engagement dans la violence, nous pouvons prendre comme exemple la marginalité politique et la frustration économique.

Pour la *marginalité politique*, on assiste aujourd'hui à des manifestations de contestations orchestrées par des groupes relativement favorisés (qui n'appartiennent pas aux exclus de la société, les désaffiliés du système...), qui cherchent une reconnaissance ou un accès aux centres de décisions politiques. Cette violence des groupes favorisés n'est pas gratuite. Elle cherche à rééquilibrer la participation de certaines couches dans les décisions majeures. Pour les contestataires, il s'agit de défendre les sans voix, en devenant leur porte-parole.

Didier Lapeyronnie souligne que :

« La rupture tient au statut privilégié des groupes contestataires, rompant ainsi avec une approche plus classique qui marie violence et misère sociale.²⁰¹ »

La violence existe même chez ceux qui n'ont objectivement rien à voir avec les exclus du système. Donc, elle ne doit pas être impérativement corrélée aux conditions sociales.

A propos de la *frustration économique*, certains auteurs pensent que la misère peut constituer le berceau de la violence. Dans ce sillage, les penseurs de la révolution française accordent à la question sociale (telle que la pauvreté) un rôle moteur dans le déchaînement de la violence. La glorification du pauvre chez Robespierre, comme la dénonciation de l'intérêt égoïste chez Rousseau conduisent à penser la violence en tant que conséquence naturelle de la misère. Chez Marx, l'exploitation explique la pauvreté, mais crée les conditions indispensables à la révolution prolétarienne, pour peu que le peuple parvienne à la conscience de classe. L'inégalité économique est donc au cœur du conflit dans la perspective marxiste ; non seulement la misère est le fait d'une violence bourgeoise, mais elle est ensuite la condition à l'exercice d'une violence rendue nécessaire.

Pour sa part, Hannah Arendt estime qu' : « une fois établie une relation existant réellement entre la violence et la nécessité, il n'y avait pas de raison de ne pas concevoir la violence en termes de nécessité et de comprendre l'oppression comme causée par des facteurs économiques²⁰² ».

²⁰¹ Lapeyronnie D., « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, n°XXIX, 1998, p. 593 et suivants.

Ce lien entre violence et domination économique est devenu un lieu commun, pourtant pas systématiquement vérifié par l'analyse sociologique.

D'autre part, Tocqueville (l'auteur de *l'Ancien Régime et la Révolution*), notait que la phase de violence qui clôt l'époque monarchique intervient des années après la période de misère la plus noire. Au contraire même, la Révolution survient alors qu'une certaine amélioration des conditions de vie s'installe en France. Ce paradoxe donne naissance à toute une réflexion sociologique autour de la frustration comme élément déclencheur de la violence. En gros, si la violence apparaît, ce n'est pas tant du fait de la misère mais surtout parce que la condition des hommes s'améliore relativement, induisant par là même la perspective d'une amélioration durable et définitive, dont l'absence de satisfaction conduit à la colère et donc à la violence.

Une partie de la sociologie de la délinquance pose un constat assez semblable à propos des violences sociales urbaines.

Laurent Mucchielli souligne:

« La forte croissance de la délinquance juvénile à partir de la fin des années 1950 est directement liée au cycle économique de croissance qui a permis l'avènement de la société de consommation.²⁰³ »

La violence peut être présentée comme la résultante d'une logique de frustration entretenue par une société du plaisir consumérisme à laquelle certains individus (notamment les plus démunis) n'ont pas accès. L'entrée dans une période de chômage de masse, associée à la ghettoïsation de populations les plus pauvres, tout cela sous l'empire du diktat du marché, déboucherait naturellement sur des phénomènes de « délinquance anomique » en lien avec la crise d'adolescence²⁰⁴, de politisation des mécontentements ou de criminalisation des modes de vie, ce sont avant tout, chez certains sociologues critiques, des données économiques mettant l'accent sur les inégalités, qui engendrent la frustration, la haine de l'autre et, en conséquence, la violence.

Par ailleurs, parlant des déterminismes sociaux à l'origine des violences juvéniles au Neuhof, Hodeifa témoigne qu':

²⁰² Arendt H., *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, p. 90.

²⁰³ Mucchielli L., *Violence et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, Ed. La découverte, 2001. , p. 92.

²⁰⁴ Chamboredon J-C., « La délinquance juvénile », *Revue française de sociologie*, juillet, 1971.

*« Il faut d'abord voir quel type de violence s'agit-il. Il faut d'abord se mettre d'accord sur la définition de la violence. Est-ce qu'on parle de la violence physique, de la violence verbale, de violence psychique, de violence symbolique. Il y a effectivement de la violence dans le quartier mais à différents niveaux, à différents degrés. La violence est une conséquence d'autres éléments. D'abord, la première des violences, c'est la pauvreté, la précarité qui génère d'autres formes de violence. On peut dire que la violence la plus importante c'est la pauvreté, la précarité. Dans un quartier, on va vraiment voir les signes de l'*habitus* de Bourdieu, à savoir des codes, des manières de penser, de faire et d'agir qui se transmettent de manière inconsciente et qui sont en grande partie le produit de l'environnement et notamment l'environnement économique. Dans le quartier, nous en tant que travailleur social, on le voit clairement. C'est quelque chose qui nous frappe énormément. Et donc, effectivement, on travaille là-dessus avec les jeunes pour qu'ils puissent prendre du recul sur cette violence et d'essayer de trouver des leviers pour la contourner pour ne pas tomber là-dedans. Donc le travail d'un éducateur consisterait à travailler sur le verbal, sur la prise du recul, sur la réflexion avant l'acte, toutes ces choses-là quoi. »*

Le Neuhof est confronté avant tout par la violence sociale, telle que la précarité, etc. (nous y reviendrons dans notre troisième partie). Cette forme de violence peut engendrer d'autres types de violences. Face à des situations difficiles, une frange des jeunes (notamment les jeunes en « errance ») sont déterminés à se lancer dans les trafics de drogues dans l'espoir d'améliorer leur quotidien déjà semé d'embûches. Cette ruée vers le trafic participe parfois à détériorer le climat dans certains secteurs du quartier, comme le Polygone et la Place de Hautefort.

b) Les déterminismes socioculturels

Si les moteurs politiques ou économiques de la violence sont le plus souvent mis en avant par les auteurs des incivilités, il convient de ne pas occulter l'importance du climat culturel qui, plus encore, offre parfois aux délinquants un cadre de légitimation de leurs actes. En effet, les déterminismes socioculturels de la violence sont de trois ordres :

- *le premier* revient à penser l'environnement au sens large, en y incluant la géographie, la démographie. Plus généralement, dans les banlieues françaises, on peut souligner l'importance de logiques grégaires de bandes, encouragées par une démographie

importante et des habitats vétustes qui poussent dans l'espace de la rue certains adolescents désœuvrés. Cette relégation dans l'espace du dehors associée à une socialisation générationnelle par la rue encourage des comportements déviants ou violents.

- *le second* consiste à dire que la violence peut en effet être encouragée en s'érigent en élément central du registre culturel dominant. Elle est, dans ce cas de figure, fortement promue comme une variable positive de distinction sociale. Par exemple, lors de notre immersion chez les jeunes en « errance », nous avions constaté que ce groupe a tendance à associer la violence/la délinquance à une éthique valorisante de comportement devant leurs pairs du quartier.

De manière succincte, si les déterminismes collectifs sont des facteurs importants. L'entrée dans la violence est aussi le résultat d'une décision individuelle qui, si elle ne saurait relever de la pure conscience, répond à des attentes personnelles. Celles-ci peuvent être de trois ordres : *la quête du profit* qui veut que la violence paye ; *la recherche du plaisir* que l'acte brutal et souvent illicite peut engendrer ; *la rehausse de l'estime de soi* induite par l'acte de violence qui peut parfois s'apparenter à un acte de fierté.

Pour ce qui est de la *quête de profit*, la violence rapporte à ceux qui la pratiquent. Ce constat est devenu au fil des ans un des lieux communs les plus répandus sur la question des violences, qu'elles soient sociales ou politiques, qu'elles relèvent de la délinquance ordinaire ou conflit ethnique.

Thomas Sauvadet souligne que la délinquance peut participer à façonner une frange des jeunes des quartiers populaires en leur octroyant un « capital guerrier²⁰⁵ » dont l'objectif partiel est la mainmise sur les rares ressources locales à disposition. En effet, les émeutes locales peuvent fonctionner comme d'utiles moyens d'interpellation des pouvoirs locaux à des fins d'amélioration du quotidien, des conditions de vie (construction d'aires de jeu, réhabilitation des centres socio-culturels...) même si certaines destructions des biens publics lors des émeutes de 2005 ne plaident guère en ce sens.

Concernant la *quête de plaisir*, on constate que certains jeunes délinquants recherchent dans leurs activités le maximum de plaisir en un minimum de temps : ils en retirent de l'argent, le frisson de l'interdit, la montée d'adrénaline, l'estime de soi et, avec les

²⁰⁵ Sauvadet Th., *Le capital guerrier*. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2006.

psychotropes, des sensations fortes. Le plaisir est multiple et d'autant plus tenace que le quotidien de nombreux jeunes délinquants n'est guère enchanteur. La violence d'un jour permet alors de réenchanter un univers familier assez terne et morose.

Enfin, la violence trouve également sa source dans la recherche d'une amélioration de son statut ou du prestige associé à sa personne ou à son groupe.

Cette violence peut contribuer à réenchanter le quotidien et permettre à ceux qui l'embrassent de devenir plus qu'eux-mêmes jusqu'à s'abîmer dans les délices narcissiques de la reconnaissance. La délinquance ordinaire n'est pas à l'abri de ce constat. Bien au contraire, la violence de rue ressort souvent d'un semblable mécanisme de reconnaissance, d'autant plus à l'œuvre qu'il concerne des populations peu reconnues et parfois même éprouvant un réel sentiment de mépris et de relégation. Ceux qui pratiquent la violence peuvent bénéficier d'une ressource de distinction peu répandue, d'un savoir-faire qui effraie et les renvoie en retour une image d'eux-mêmes valorisante dans toute-puissance qu'ils inspirent. Ils ont ce que les autres n'ont pas : la maîtrise de la violence, le pouvoir de faire peur, les délices de la crainte qu'ils suscitent. La force des phénomènes de bande vient de cette capacité presque magique à transformer une infériorité sociale en supériorité de comportement.

La bande permet également, comme le souligne François Dubet de renverser « les normes générales de gentillesse et de civilité en un style « sale » et « méchant ». La bande permet d'assumer ce que l'on est ; elle en fait un motif de fierté²⁰⁶».

Dans les banlieues françaises, la bande est indissociable du phénomène des violences urbaines. La bande est un lieu caractérisé par l'anonymat et la discréetion. Généralement, elle peut favoriser le passage à l'acte délinquant.

2. Quelques facteurs à l'origine des violences juvéniles urbaines : point de vue des enquêtés

La violence est considérée pour une partie des jeunes comme un moyen d'expression. Incapables de communiquer ou de présenter leurs doléances ou de montrer leur désaccord de manière pacifique, ces jeunes utilisent la violence pour « résoudre leurs problèmes ». Ils ont le sentiment que la société les exclut et que les institutions ne répondent pas à leurs attentes. Cependant, la violence perpétrée par cette jeunesse peut avoir d'autres causes.

²⁰⁶ Dubet F., « Sur les bandes de jeunes », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 5, 1991, p. 88.

Christophe Soullez montre qu' : « Il n'y a jamais une explication unique aux phénomènes criminels. Très souvent de multiples causes sont à l'origine des passages à l'acte. Leurs causes sont variées et ne répondent pas toutes à la même logique. Les phénomènes d'imitation, le jeu, la recherche d'une confrontation avec l'autorité, etc. peuvent être à l'origine de violences urbaines.²⁰⁷ »

En dehors des bavures policières, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu et être à l'origine des comportements violents : entre autres, il peut s'agir des problèmes familiaux, scolaires, ou encore de l'influence du groupe de pairs.

a) La famille : première instance de socialisation parfois montrée du doigt

Pour comprendre les facteurs à l'origine de certains actes violents ou délinquants des jeunes, nous nous sommes adressés aux travailleurs sociaux. Ensuite, nous avons donné la parole aux jeunes et à quelques habitants.

Au sujet des principales causes des violences juvéniles, M. Wahbi nous invite à les appréhender de cette manière :

«Les causes sont tellement multiples. Parmi les principales causes des violences juvéniles, nous pouvons citer l'échec scolaire, le manque de perspective professionnelle, l'appauvrissement culturel, l'appauvrissement des relations sociales, le délitement des relations dans la famille, la faillite des réseaux de sociabilité, de la religion (par exemple, l'église, la mosquée...), des partis politiques qui s'ajoutent et qui sont autant les facteurs qui causent aujourd'hui cette violence. De toute façon, l'être humain est violent par nature. On ne naît pas humain, on le devient comme le disait Erasme : « on ne naît pas homme, on le devient ». Quand on arrive au monde, on n'est pas quand même éduqué, on nous charge comme un ordinateur. On nous programme et tout dépend comment on est programmé. Mais de temps en temps, on a des virus qui viennent perturber le programme c'est-à-dire l'éducation. Tout l'art de l'éducation est comment détecter ces virus et comment mettre en place un antivirus : c'est ce qu'on appelle la rééducation.

A propos des violences intra-personnelles, je dirai que c'est tout simplement une question de... euh, euh, (Il hésite). Cela est lié peut-être à des individus dont le processus d'éducation de base n'est pas été accompli, il reste des individus en friche

²⁰⁷ Dieterich C. et Devecchio A., Trafic de drogue, démission des parents et immigration : les trois premières causes des récentes violences en banlieue selon les Français, in *Sondage exclusif*, Article du *Journal Atlantico*, août 2013.

pour lesquelles il va falloir poursuivre le travail d'éducation et leur donner les moyens de discerner, de se positionner, de lire l'environnement dans lequel ils vivent. »

Notre interlocuteur ajoute que :

« Les violences juvéniles ont des causes multiples. Par exemple, si on revient sur l'échec scolaire, on peut dire que c'est un plat de spaghetti bolognaise mais complexe. En outre, il y a des causes multidimensionnelles. L'échec scolaire est multifactoriel et multidimensionnel. D'abord un milieu appauvri (les classes défavorisées...) ne veut pas dire synonyme d'échec scolaire mais peut y contribuer. Habiter un quartier stigmatisé, ce qui devient stigmatisant pour certains jeunes. Par ailleurs, avec l'échec scolaire on a tendance à toujours chercher les coupables. Certains disent que les parents sont démissionnaires. Je n'ai jamais vu de parents démissionnaires mais des parents en difficulté. Si on regarde ce qui est concernés par l'échec scolaire ce sont les jeunes qui sont les plus éloignés de tout. Cela renvoie à la théorie des 4 capitaux de Pierre Bourdieu. Aujourd'hui, à la place de la lutte des classes, il y a la lutte des places. Comment voulez-vous qu'un jeune d'un quartier tel que l'Elsau, le Neuhof qui a un bac +4 puisse réussir dans sa recherche d'emploi. De plus, selon les dires d'une frange des travailleurs sociaux, certaines familles ne leur facilitent pas leur travail. Ils sont confrontés aux humeurs de ces dernières ...²⁰⁸ »

Il ressort de cet extrait d'entretien que les causes des violences juvéniles doivent être appréhendées de façon large. Elles sont multiples et dépendent de plusieurs conjonctures.

En ce qui nous concerne, après nos observations de terrain, nous n'avons pas trouvé une corrélation entre la situation familiale des jeunes rencontrés (notamment pour ce qui sont dans des pratiques délinquantes) et leur implication dans des actes de violence. En tout cas, les quelques jeunes « en errance » que nous avons pu rencontrer ne justifient pas leur situation de « délinquants » ou de « trafiquants de drogues » par leur difficulté familiale. Même si une frange de ces jeunes appartient à des couches défavorisées voire à des familles disloquées, ils n'admettent pas l'idée selon laquelle : leur situation de délinquant est liée à leur appartenance à une famille défavorisée, etc.

²⁰⁸ Extrait d'entretien avec M. Wahbi.

L'implication des familles dans l'éducation des enfants au Neuhof

Comme nous l'avons vu, la violence est une notion polysémique. Elle englobe plusieurs autres phénomènes : elle est multifactorielle.

Concernant la pratique délinquante d'un jeune, la famille peut entrer en jeu à bien des égards. Par exemple, le jeune qui n'est pas convenablement accompagné dans sa construction sociale pourrait être tenté de rejoindre la rue (espace fréquenté et envahi par les dealers et délinquants). A l'inverse, le jeune qui est bien entouré/encadré par sa famille (bien structurée), il y a de forte chance qu'il ne commette pas d'actes violents. C'est dans ce sens que nous essayons de dire que : la famille est un élément à prendre en compte pour comprendre et expliquer la trajectoire de certains jeunes.

Par ailleurs, la famille est au cœur de la réussite sociale et scolaire de son enfant : elle met tout en œuvre pour le permettre de s'épanouir dans sa vie quotidienne. La réussite scolaire est l'une des priorités pour bon nombre de parents, car, au vu de la conjoncture actuelle, elle est incontournable pour accéder à l'emploi. Et donc, si on échoue à l'école, il y a de fortes probabilités qu'on soit confronté à des difficultés pour s'insérer professionnellement. Pour éviter et prévenir ces difficultés, que la famille doit s'impliquer et jouer un rôle déterminant dans la trajectoire scolaire de l'enfant dès l'école primaire.

D'autre part, si on pense en termes d'*homo economicus*, le jeune, est considéré comme quelqu'un qui a des besoins et si ses parents ne peuvent pas répondre à tous ses désirs et il peut tenter de trouver une solution simple ou facile pour s'en sortir.

Nous sommes dans une société de consommation où on existe plutôt par le paraître que l'être. Dans le monde d'aujourd'hui, les jeunes sont plutôt concernés par le paraître. Dans leur représentation, le paraître joue un rôle crucial à l'heure où nous sommes inondés par des selfies, etc. Le self peut être traduit par le moi. Aujourd'hui, au moment où le moi est en plein essor, bon nombre de jeunes ne souhaitent et ne veulent pas avoir les attributs du pauvre. Et leurs parents n'ont pas les moyens de leur payer tout ce dont ils ont besoin et cela peut les pousser à aller vers l'argent facile, en adoptant des pratiques délinquantes tels que les trafics, les petites combines... pour satisfaire leurs besoins.

Au Neuhof, la plupart des familles rencontrées sont présentes au quotidien dans le suivi et dans l'éducation de leurs enfants. Néanmoins, nous avons constaté qu'une infime minorité des parents sont absents parfois débordés et donc absents dans le suivi de leurs enfants. Aucun parent ne voudrait que son enfant dévie du droit chemin ou échoue à

l'école. Par contre, certains parents n'arrivent plus à retenir leurs enfants, puisque l'appel de la rue et des trafics est parfois plus fort. Pour ceux qui échappent, la rue devient ainsi pour ces derniers un lieu de prédilection et un espace qu'ils s'approprient. Notre expérience de terrain nous a montré que la délinquance juvénile et les phénomènes du genre ne sont pas fortement corrélés à la structure familiale. La famille n'est pas forcément un facteur qui influe sur la trajectoire déviante du jeune. C'est plutôt l'environnement scolaire ou social qui apparaît dans certains cas comme quelque chose de prépondérant, selon les éducateurs. Cependant, le fonctionnement familial apparaît quant à lui prépondérant, notamment la supervision parentale (maîtrise de l'emploi du temps des plus jeunes par les adultes responsables, c'est-à-dire les différents aspects relatifs à la manière dont les parents veillent sur leurs enfants), et en deuxième lieu les relations familiales, c'est-à-dire l'entente des enfants avec leurs parents. Outre les modalités d'éducation adoptées et appliquées par les parents et le décalage possible entre d'une part une éducation traditionnelle fondée sur la crainte et parfois sur la force, et d'autre part une pédagogie de l'autocontrôle et de l'intériorisation des normes que notre société promeut aujourd'hui, des facteurs matériels peuvent aussi influencer négativement cette supervision: l'exiguïté et la promiscuité des logements qui entraîne une présence accrue des enfants à l'extérieur, ou encore les horaires de travail décalés ou variables des parents.

Il existe donc à la fois des paramètres matériels mais aussi éducatifs qui contribuent à influer sur le contrôle parental, qui lui-même peut impacter les comportements déviants/délinquants. Cette situation semble conforter l'utilité d'actions de prévention individuelles et collectives autour de l'accompagnement et du soutien à la parentalité qui se sont beaucoup développées par les éducateurs de l'OPI et nous y reviendrons ultérieurement dans la troisième partie de cette thèse.

b) L'échec scolaire peut-il générer des comportements violents ?

Aujourd'hui, nous observons un décalage entre ce que l'école attend de l'enfant et ce que ses parents lui inculquent. L'enfant devrait être imaginé comme une entité vide qui ne demande qu'à être socialisé. Partant de ce postulat, l'implication parentale dans le rapport famille-enfant-école va jouer un rôle prépondérant en termes de réussite/échec chez l'enfant. Une majeure partie des jeunes de notre enquête affirment que leurs parents leur ont transmis une « idée valorisante de l'école », pour reprendre les mots de Sofiane : « (...) Mes parents me disaient de faire ce que je peux à l'école et ils me

disaient qu'eux, ils ne connaissent pas l'école mais je dois bien travailler pour les honorer et éviter de reproduire le même schéma qu'eux. Je dois faire ce que j'aime mais pour eux parmi les choses que j'aime, il doit y avoir forcément l'école²⁰⁹ ».

Contrairement au discours ambiant, au Neuhof et partout dans les quartiers, les parents ne sont pas démissionnaires. Pendant notre immersion, nous avons plutôt rencontré des parents mobilisés derrière leurs enfants malgré les péripéties qu'ils rencontrent quotidiennement.

En revanche, dans certains secteurs du quartier, certains parents ont du mal à préparer leurs enfants « au métier d'élève et au sens du travail scolaire. »²¹⁰

A ce propos, François De Singly montre bien que dans les familles bourgeoises ou dans les familles de milieu aisés, les jeunes sont mieux encadrés et accompagnés dans leur processus d'autonomisation alors que ceux des milieux populaires n'ont pas forcément cette chance de départ. Etant donné que leurs parents ne connaissent pas le système scolaire, ces derniers leur disent seulement de faire ce qu'ils peuvent à l'école. De ce fait, les grands décrocheurs rencontrés au Neuhof ont généralement eu une espèce de liberté inconditionnelle rappelant l'image d'un diamant brut qui ne demandait qu'à être taillé et qui in fine a dû « s'auto-tailler lui-même », en termes de comportements à l'école. Une situation qui s'est développée dans un cadre scolaire réputé difficile (ZEP) où comme nous allons le voir, les groupes de pairs peuvent tirer vers le bas les plus influençables. Cette forme de liberté contribue aussi au renvoi ou au mieux mène certains d'entre eux vers des filières non souhaitées/peu valorisées : dans ce que Gilles Moreau appelle : « L'école de ceux qui n'aiment pas l'école » c'est-à-dire dans des filières professionnelles). En parlant de ces derniers, Gilles Moreau nous dit qu' :

« Être en lycée professionnel est aujourd'hui un fardeau qui s'ajoute à celui d'une origine sociale modeste voire pauvre : ils ne sont pas dans les « bonnes » filières, pire, ils sont dans celles qu'il faut à tout prix éviter ; ils ne sont pas dans les bons établissements, pire, ils sont dans ceux que les médias ne présentent qu'à travers le prisme de la violence et des incivilités. Bref, ils sont à l'école de ceux qui n'aiment pas l'école. Pourtant, qui connaît les élèves de Lycée professionnelle (LP) sait combien ils sont avant tout des jeunes parmi les jeunes : des garçons qui rêvent d' « avoir une maison, une femme, une voiture » et des filles qui voudraient « être bien dans leur peau ». Une vie de « petits salariés » les attend, pavillonnaires, populaires, ordinaires, précaires aussi. Une vie sans histoires, mais aussi sans Histoire : écartés entre deux catégories médiatiques, jeunesse délinquante d'un côté et

²⁰⁹ Extrait d'entretien avec Sofiane.

²¹⁰ Perrenoud Ph., « *Métier d'élève et sens du travail scolaire* », ESF, Paris, 1994, 6^e éd. 2010.

jeunesse étudiante de l'autre – révoltes de novembre 2005 d'un côté, mouvement anti-CPE de l'autre –, ils n'ont plus de place dans la société française. Effacés, invisibles, gommés, oubliés.²¹¹ »

En effet, les filières professionnelles étaient considérées jadis comme des filières valorisantes et nobles. Nobles, pas dans le sens élitiste du terme mais au moins c'étaient des filières dans lesquelles quand on y allait, et qu'on avait un bagage, on était respecté et au fil du temps on est respectable. Aujourd'hui, c'est d'ailleurs, dans ces filières qu'on trouve plus de jeunes délinquants par rapport aux filières générales. Donc, nous voyons bien que ce sont des populations qui ont des difficultés. Et sans compter sur les filières auxquelles ils sont orientés par dépit, ça dépend du nombre de place et non par rapport à ce qu'ils aimeraient faire. Dans notre recherche, presque les ¾ des enquêtés ont été orientés de prime abord dans des filières qu'ils n'avaient pas choisies mais ils l'ont « subi » comme ils le disent. Nous mettons « subi » entre guillemet, car c'est dans le sens où certains d'entre eux n'avaient pas de bonnes notes aussi et du coup, ils ne pouvaient pas être orientés vers les autres filières, c'est-à-dire là où ils voulaient aller. Par exemple, si un jeune veut faire un bac pro commerce ou mécanique et qu'il n'a pas le niveau, il ne sera pas orienté vers cette filière ; puisque si on mettait tous les élèves, quel que soit le niveau, dans ces filières, cela pourrait dévaloriser dans le futur le métier de commercial ou de technicien mécanique. En général, ceux qui ne réussissent pas, sont ceux qui ont des difficultés. Et si on les amenait tous dans la mécanique, il y aurait une concentration de cancres et donc une classe sans émulation, c'est ce qu'Agnès Van Zanten appelle la « classe de bas niveau ».

D'autre part, nous nous sommes posés la question à savoir : *quels peuvent être les effets du quartier (classé en ZUS, à l'image du Neuhof) sur les parcours scolaires de certains jeunes qui ont étudié au collège du quartier (Solignac ou Stockfeld) ?*

Habiter en ZUS : d'une concentration spatiale à une ségrégation scolaire ?

Les établissements scolaires sont des endroits qui, théoriquement, devraient être neutres, imperméables et identiques pour tous quel que soit la localisation. Or, il existe un lien étroit entre les dynamiques urbaines et les dynamiques sociales. Les jeunes de notre recherche sont pour une majeure partie issus de milieux modestes et ont majoritairement été dans des collèges d'enseignements publics. Il nous semble que le fait de vivre dans

²¹¹ Gilles M., École : la double disqualification des lycées professionnels, In : http://www.lettres.histoire.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Lyc-eProf_PDF.pdf;

un quartier avec une concentration des problèmes sociaux n'est pas sans conséquence sur la trajectoire scolaire des jeunes vivant en ZUS.

En ce sens, Lena Inowlocki et Muriel Dudit soulignaient que :

« La relégation scolaire redouble la ségrégation résidentielle. (...) En France et en Allemagne, certains établissements scolaires – les collèges du quartier, puis le lycée professionnel en France ; les *Hauptschulen* ou *Gesamtschulen* en Allemagne – peuvent en effet avoir parfois une mauvaise image auprès des familles, qui ont le sentiment d'un niveau d'exigence et de travail moindre par rapport à d'autre établissements. Avoir à fréquenter ces établissements scolaires peut être perçu comme une relégation par les adolescents et leurs proches²¹². »

Dans certaines zones, la relégation résidentielle s'accompagne de la relégation scolaire. En France, tous les établissements classés en ZEP se trouvent au sein des ZUS. Il en ressort une sorte d' « apartheid scolaire », une concentration avec des difficultés aussi bien sociales et scolaires (entrecroisement). Autrement dit, la « santé » des établissements scolaires est directement en lien avec l'environnement dans lequel ils se trouvent. Ainsi, est-il étonnant de voir que les écoles qui se trouvent dans des quartiers défavorisés et caractérisés par de nombreux maux, aient des difficultés au niveau de leur fonctionnement? A l'image d'un individu qui évoluerait dans un environnement de fumeurs, les risques pour ces élèves de développer un « cancer social » sont beaucoup plus importants.

Nous pensons tout comme Mouna Viprey²¹³ que le monde scolaire est la dimension qui témoigne le plus de la stratification urbaine des territoires. Elle est le cœur de la partition entre, d'un côté, les établissements où se retrouvent les jeunes appartenant aux milieux sociaux aisés et, de l'autre, les établissements défavorisés fréquentés par les jeunes des milieux populaires. Avec la démocratisation de l'école, les caractéristiques socioculturelles sont devenues de plus en plus hétérogènes et ont pour effet de nouvelles formes de « gestion de la diversité ». Aussi, en Juillet 1981, l'État a procédé à la création des ZEP. L'objectif était, et est toujours, d'apporter des moyens financiers plus importants aux écoles placées dans les quartiers connaissant des difficultés sociales et de lutter indirectement contre l'échec scolaire touchant les jeunes de milieux défavorisés. Globalement, le but était de « donner plus à ceux qui ont le moins ». Ce fut

²¹² Inowlocki L., Dudit M., Filles et garçons des quartiers populaires en France et en Allemagne. Analyse de leurs vulnérabilités et ressources à partir d'une étude de cas. In : Les migrations au regard des récits de vie, *Migrations/CIEMI*, vol. 25, n°145, janv. – fév. 2013, p. 97.

²¹³ Viprey M., L'insertion des jeunes d'origine étrangère, *Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique et social*, juillet 2002, pp. 40 à 43.

le premier exemple français à la fois de politique de discrimination positive et de territorialisation des politiques éducatives. L'analyse de la composition des institutions scolaires placées ZEP montre qu'ils se démarquent essentiellement par une forte concentration d'enfants étrangers ou issus de l'immigration. Les témoignages de nos enquêtés confirment cet état de fait. Aussi, 80 % des établissements publics situés en ZUS sont classés en ZEP. Ces derniers sont loin d'être synonymes de « Zone d'excellence prioritaire », le sigle ZEP est pour beaucoup perçu comme étant des «...Zones d'éducation à petites vitesses ou de zone d'éducation pour publics difficiles ». Elles jouissent, ainsi, d'un déficit d'images qui peut déclencher, pour effet pervers, une forme de stigmatisation des élèves (et donc des chercheurs d'emploi en puissance) qui s'y trouvent. Certains parents développent alors des stratégies d'évitement (dérogaient à la carte scolaire, déménagement, adresse fictive...) pour inscrire leurs enfants dans d'autres établissements publics qui ne sont pas classés en ZEP ou dans des établissements privés quand ils en ont les moyens financiers. Cette situation contribue, dès lors, à l'émergence d'un « marché scolaire » reposant sur une cotation des établissements²¹⁴. Ce type de stratégie profite, généralement, aux enfants appartenant à la classe moyenne. Les familles les plus aisées sont, en effet, dans des quartiers favorisés où les établissements ne sont généralement pas classés en ZEP.

D'autre part, les parents étrangers ou d'origine étrangère, qui sont le plus souvent de milieux sociaux où les moyens matériels et l'accès à l'information sont limités, empruntent moins souvent ce type de comportements (seuls quelques parents ont usés de cette stratégie). Il se produit dès lors une concentration spatiale et une ségrégation scolaire avec des effets négatifs.

L'«effet quartier » dans la trajectoire scolaire des jeunes de ZUS

Le quartier ou le voisinage dans lequel évolue un individu peut avoir, dans une certaine mesure, un impact dans la formation de son comportement social. En France, des études instantanées sur cette question existent. Mais, concernant les études longitudinales (peu développées en France), la plupart des chercheurs, à l'instar de Mucchielli, Roché, Lapeyronnie etc., se réfèrent aussi à des enquêtes internationales. Par «l'effet quartier», nous signifions dans notre étude que le fait d'habiter dans un quartier ZUS, populaire induit un changement significatif dans la trajectoire scolaire des jeunes. Ces effets

²¹⁴ Viprey M., Op.cit., p. 42.

peuvent être liés à l'influence des groupes sociaux (pairs, parents, frères, sœurs, professeurs), aux caractéristiques et configurations du quartier lui-même (isolement géographique, (mauvaise) réputation, classement en ZUS, en ZSP), ou encore à la perception que les individus ont de leur quartier (notamment par rapport à la violence, à la délinquance et aux comportements qui en découlent).

La notion d'imitation joue un rôle prépondérant dans la construction des hommes en tant qu'êtres « de cultures ». En effet, « ... Il n'y a rien ou presque, dans le comportement humain, qui ne soit appris, et tout apprentissage se ramène à l'imitation. Si les hommes, tout à coup, cessaient d'imiter, toutes les formes culturelles s'évanouiraient. Les neurologues nous rappellent fréquemment que le cerveau humain est une énorme machine à imiter...²¹⁵ »

Dans cette perspective, notre tendance quasi innée à imiter les choses et les gens qui nous entourent font de notre environnement (notamment notre voisinage..) un facteur déterminant dans la construction de notre façon d'être, de penser ou encore d'agir. On doit ainsi à Manski (cité par Dominique Goux, Éric Maurin²¹⁶) la conceptualisation de différents types d'effets de voisinages²¹⁷: l'effet de contexte endogène c'est-à-dire que les comportements de mes voisins influencent mon comportement, l'effet de contexte exogène c'est-à-dire que les caractéristiques personnelles de mes voisins influencent mon comportement et enfin l'effet corrélé, autrement dit, le voisinage a des caractéristiques non prévisibles qui influencent simultanément l'ensemble des voisins. Aussi, trois paradigmes semblent se détacher pour expliquer ces effets de quartiers : les théories de la contagion, les théories de la socialisation collective et les théories de la compétition. En ce qui nous concerne, nous allons nous focaliser sur les deux premières théories en posant pour principe que l'appartenance à un voisinage aux caractéristiques défavorables (quartier ZUS) peut avoir des effets négatifs sur la réussite scolaire d'une partie de nos enquêtés.

Les théories de la contagion

Dans cette optique, le fait d'habiter dans un quartier dont le niveau socioculturel mesuré est faible peut être un frein à la réussite scolaire et plus largement à l'acquisition de capital humain. En prenant pour exemple le cas des étudiants, Benabou²¹⁸ conclut dans sa recherche que leur réussite dépend fortement des caractéristiques socio-économiques

²¹⁵ Girard R., *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Grasset, 2001, p. 87.

²¹⁶ Dominique G., Éric M., *Composition sociale du voisinage et échec scolaire, une évaluation sur données françaises*, Presses de Sciences Po, 2005.

²¹⁷ Manski C-F, « Identification of Endogenous Social Effects: The Reflection Problem », *Review of Economic Studies*, 1993.

²¹⁸ Benabou R. « Workings of a City: Location, Education, and Production », *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 108, Issue 3, 1993, pp. 619 à 652.

mais aussi du comportement des autres étudiants. De ce fait, la concentration d'étudiants aux faibles capacités et en échec scolaire peut être susceptible d'agir négativement sur la période d'apprentissage. Ce qui dans une certaine mesure, s'observe dans notre recherche.

Les théories de la socialisation collective

Ces théories se fondent sur le rôle prépondérant des adultes qui vivent et côtoient des enfants dans un espace donné. Ces derniers, en leur qualité « d'agent socialisant » vont exercer un contrôle social en menant les enfants à intérioriser les normes sociales. Aussi, les caractéristiques socio-économiques, le capital culturel ou encore leurs aspirations, sont autant d'éléments qui peuvent influencer la vie des enfants du quartier. L'effet des adultes s'observent également lorsqu'on met en exergue leur qualité de modèle potentiel d'identification. Autrement dit, ces derniers vont être perçus comme des exemples et l'image qu'ils renvoient aux enfants peut être source de repères. Lorsque nous faisons un parallèle avec les jeunes de notre enquête, la réponse qui revient souvent lorsque nous posons des questions concernant les difficultés scolaires et/ou dans le processus d'insertion professionnelle des jeunes de leur quartier, beaucoup mettent en avant leur « manque de motivation ». Cette théorie peut partiellement expliquer cette réponse. Nous proposons l'idée que les adultes de leurs quartiers symbolisent généralement un certain échec social ou scolaire, ce qui ne motivent pas ou peu une partie des jeunes à accroître leurs propres chances de réussite.

Enfin, les théories de la compétition

Elles se basent sur un concept de ressources limitées dans lequel les voisins et/ou les camarades de classe se disputent des ressources rares (les bonnes notes, par exemple). Paradoxalement, cette théorie montre que la présence de voisins favorisés peut avoir des effets négatifs sur les autres membres du voisinage. En fait, le fait de grandir dans un bon quartier peut être préjudiciable pour un enfant lorsque celui-ci est issu d'une famille plutôt défavorisée. Ce mécanisme est lié au fait que si la réussite scolaire fait l'objet d'une compétition, les voisins aisés peuvent être considérés comme une menace. Aussi, si les adolescents réagissent à l'échec en perdant de leur motivation, le fait d'être entouré de voisins aisés pourrait diminuer les chances de réussite.

Beaucoup d'enquêtes internationales montrent que les enfants grandissant dans le même cercle de voisinage ou fréquentant les mêmes écoles ont souvent des performances

scolaires similaires. En France, c'est le cas notamment de l'étude de Dominique Gout et Éric Maurin qui, grâce un protocole d'observation combinant des indicateurs tels que le redoublement, le fait de vivre en HLM, la catégorie socioprofessionnelle des parents ou encore la date d'arrivée dans un espace géographique; constatent les effets que peuvent avoir ces facteurs dans le parcours scolaire d'un jeune dans un espace donné. Leurs données révèlent que lorsque des parents sont de nationalités étrangères et ont des niveaux d'études similaires, la corrélation entre les performances des enfants ayant passé plusieurs années à proximité dans le même voisinage est très significative. Mais aussi que quelque soit le niveau socioculturel des parents, les enfants sont beaucoup plus souvent en retard à l'école quand ils habitent dans un voisinage où le taux de retard scolaire des autres enfants est fort. Ce qui laisse penser qu'une partie de l'échec scolaire peut s'expliquer par des effets de voisinage au-delà des caractéristiques socio-économiques des enfants.

Pour finir sur le facteur scolaire, nous avons l'impression que les inégalités du système scolaire contribuent à accroître le nombre de décrocheurs dans les collèges classées ZEP (dont fait partie le collège Solignac). Une fois décrochée du système, une frange des jeunes se retrouvent parfois sans perspectives et l'appel très fort de la rue, de l'argent facile les entraînent dans des voies obscures, voire dans des carrières délinquantes.

c) L'influence du groupe de pairs sur le jeune

Le groupe de pairs est à la fois appréhendé comme une assurance mais aussi une contrainte. Ce groupe de pairs, de copains ou d'amis, que l'on retrouve souvent en bas d'immeuble, dans la rue, dans les squares du quartier fournit une raison d'être, une identité. Il est aussi une contrainte forte dans un monde étroit où tout se sait et où tout se dit. Le réseau de connaissances crée une solidarité mais aussi un système d'obligés dans lequel les mises en retrait, les défaillances sont rapidement connues et sanctionnées. Il en est ainsi de la faiblesse ou de la lâcheté, qui sont mises au ban de ces petites sociétés locales. Au sein des territorialités emboîtées, le fait de trahir, ou tout simplement trop parler à des gens extérieurs au groupe, est une faute punissable. Les règles, les codes sociaux, bien qu'oraux, sont connus et rappelés si nécessaires. La culture développée par ces microsociétés est populaire voire machiste. Dans ce cadre, le respect, l'honneur, sont des paramètres de premier plan. Ils se traduisent en force, en virilité et en capacité de retourner une situation, à la faire sienne, ce que David Lepoutre appelle l'intelligence. Il s'agit d'être capable de s'imposer en toute situation, pour se faire

respecter ; cela aboutit à une définition particulière de ce mot. Le respect ne s'arrête pas à l'individu, il inclut les solidarités territoriales et familiales. La définition locale du respect s'étant ainsi à la prise en compte des femmes de la famille, au sens de la famille étendue (cousins, cousines). Ce fonctionnement social fournit une forme d'assurance en termes d'intégration locale. Il donne, pendant une période plus ou moins longue, un sens à la vie, une chaleur humaine. Chacun est connu et peut éventuellement être reconnu socialement. La contrepartie est une contrainte sociale forte, quasi permanente, qui pousse ou oblige souvent à tenir sa place.

D'autre part, il faut noter qu'il existe une hiérarchisation au sein des groupes de pairs. Dans la vie quotidienne, chaque individu est jaugé et jugé selon ses actes, sa tenue, sa capacité à s'affirmer ou non. Ce regard de l'autre et des autres ne s'arrête pas à la personne proprement dite ; les solidarités emboîtées et les interconnaissances multiplient les raisons de jauger et de juger : les comportements d'un autre membre de la famille, d'un autre membre du groupe, d'un autre membre de tel espace vont avoir un impact sur la réputation, sur le respect à sauvegarder. Le respect et sa perpétuelle défense sont un véritable socle de la vie sociale.

La vie dans un quartier peut avoir donc ses atouts et ses contraintes. Et parler de groupes de pairs, fussent-ils de petite taille, implique un ordre social et une hiérarchie. Le groupe de pairs, tel qu'il est quelquefois décrit, n'est pas forcément un groupe d'égaux. Chacun n'a pas la même place, les mêmes chances au départ, en termes de force, d'intelligence (pour reprendre David Lepoutre), d'ambition, de réactivité. Et les manques, les petits défauts, surtout physiques, ne manquent pas d'être rappelés et raillés. Les positions sociales sont donc à construire et à maintenir, mais certains bénéficient de réputations déjà faites, grâce à un frère plus âgé ou à la réputation de la famille. D'autres ont tissé ou bénéficient d'un réseau de solidarité locale solide. Au sein du groupe de pairs, le système social reste néanmoins dynamique, à tous les âges et à tous les niveaux. Il est concurrentiel selon ses moyens et ses réseaux. Il est possible de progresser dans la hiérarchie, par de petites tentatives quotidiennes, par des rivalités (des provocations) voire par des bagarres. Mais, il ne faut pas brûler les étapes et il est nécessaire de savoir malgré tout tenir sa place, ne pas jouer trop haut, hors de sa catégorie. Ces places, ces réputations sont à défendre, à faire respecter, pour les préserver. C'est un travail du quotidien, parfois épuisant. La dynamique du système passe également par des formes de distanciation envers le groupe. La réussite sociale, une insertion professionnelle se traduisent par d'autres choix vis-à-vis des amis

proches. Il y a une prise de conscience, un recul et la possibilité de faire un autre parcours. De même, une vie de couple, un déménagement, un séjour en prison contribuent à redessiner la hiérarchie locale. Le vide n'existe pas. Par-delà ces jeux sociaux et leurs conséquences individuelles et collectives, sur le groupe de population concerné, la plus ou moins grande vitalité de ces microsociétés, ainsi que leur poids, ont un impact sur le quartier et ses habitants.

Comment le groupe de pairs peut-il influencer le jeune?

Aujourd’hui, dans les quartiers populaires, à l’instar du Neuhof, la violence juvénile peut résulter du sentiment réel ou supposé de ne pas avoir sa place au sein de sa propre famille. Ainsi, l’adolescent qui éprouve ce sentiment cherche une appartenance dans un autre groupe, appelé groupe de pairs (qui peut être à la fois marginal et violent). Ce groupe de pairs, dont les membres vivent tous une sorte de « détachement » de leur famille d’origine, devient un modèle et favorise l’apprentissage des normes et des pratiques délinquantes. Dans cette perspective, le facteur pairs consiste à l’influence du groupe, du cercle amical, etc. Il s’agira de voir comment le groupe de pairs influe sur le comportement du jeune qui le fréquente.

Le groupe de pairs est souvent stigmatisé, montré du doigt par une partie des habitants et certains décideurs politiques. C’est cette forme impersonnelle, invisible, qui pourtant fait tant de choses. Disons qu’un individu fonctionne par mimétisme, par imitation.

Finalement, le groupe de pairs est le reflet de l’environnement social. Par exemple, si nous extrapolons un peu, en comparant une frange des jeunes des quartiers populaires français à une partie des jeunes sénégalais soit disant « bien éduqués »: nous pouvons dire que : si un jeune a grandi dans une société comme celle sénégalaise, quand il s’adresse à un adulte, il baisse automatiquement ses yeux. Par exemple, en ce qui nous concerne, quand nous sommes venus en France, pour les premières semaines, à chaque fois que nous discutions avec un adulte, nous n’osions pas le regarder dans les yeux, car nous avions pour habitude, au Sénégal, de baisser les yeux en s’adressant à une personne plus âgée que nous. Mais, ce n’est pas parce que nous sommes nés en baissant les yeux, c’est parce que culturellement c’est cette valeur que notre famille nous a inculqué depuis tout jeune (toutefois, ce n’est pas dans toute la société sénégalaise que les jeunes baissent leurs yeux en parlant à un adulte). Au Sénégal, dans certaines familles, le jeune doit baisser les yeux en s’adressant à un adulte (cela signifie une marque de respect). Donc, dans les classes moyennes sénégalaises, quand un jeune parle

à son oncle ou à sa tante ou à un autre adulte, il doit baisser automatiquement ses yeux ou s'agenouiller (surtout chez les filles) comme signe de respect pour dire « bonjour ». C'est une manière de dire qu'on respecte la personne mais aussi une manière de justifier à quelle ethnie on appartient. Par ce geste, on sait à quel milieu on appartient. Dans la société sénégalaise, seul un jeune indiscipliné, autrement dit mal éduqué ne baisserait pas ses yeux en parlant avec un adulte...

Pour revenir au groupe de pairs, nous pouvons dire qu'il joue un rôle majeur dans la vie du jeune. Il s'agit de son environnement amical. Cet environnement, lorsqu'il n'est pas ouvert et qu'il est fermé sur lui-même, favorise ce qu'on pourrait appeler des tares (c'est-à-dire quand on laisse pendant longtemps des gens dans un même coin et qu'il n'y a pas d'apports extérieurs. Par exemple, pour le cas des jeunes que nous étudions; ils vont souvent au centre-ville ou dans les quartiers bourgeois de la Ville. Ils vont faire un passage dans ces zones et ils gardent une expérience de ce déplacement et le ramènent chez eux aussi, dans leur quartier, mais il n'y a pas ce mouvement réciproque des gens aisés... du centre-ville ou d'autres quartiers bourgeois. En général, ces derniers ne vont pas dans les quartiers dits sensibles pour faire ce que l'on appelle la mixité sociale. Donc il y a un défaut de mixité, et cela peut créer des tares. Si on transpose cette image ou cette idée dans le corps social, cela pourrait correspondre à la situation des gens qui sont enfermés dans leur milieu, leur environnement amical, et à force d'être tout temps les mêmes, toujours avec les mêmes, cela finit par faire des gens qui sont les mêmes avec les tares que la consanguinité apporte. Cela correspond aussi à la reproduction identique des mêmes gens. Il n'y a pas de diversité, de mixité dans ce contexte. C'est tout temps les mêmes profils, toujours les mêmes jeunes d'un secteur donné et à force, cela peut créer des problèmes. Cette description correspond bien à celle du groupe de pairs. Mais ce groupe de pairs peut être appréhendé aussi comme quelque chose de positif ou de dynamique. On peut le percevoir sous un autre angle. Ce n'est pas non plus des gens identiques, ne ce reste que chaque individu est unique. Quand, nous utilisons précédemment l'image des tares, de l'identique, les mêmes, cela faisait allusion à leur profil similaire. Ils n'ont pas un apport extérieur étranger qui fait bouger les choses. Mais, ce même groupe de pairs peut être dynamique. Ce sont des jeunes gens qui essayent de s'en sortir. Malgré leurs handicaps, ils ne sont pas tous des « paresseux », des « désœuvrés » comme le soulignent certaines personnes étrangères au quartier. Parmi eux, il y a ceux qui ont plus d'aptitudes que les autres. Dans un groupe

de pairs, il y a toujours des personnes ressources qui peuvent être utiles pour les autres membres (en termes de réseaux), comme le note Catherine Delcroix²¹⁹.

En outre, c'est le groupe de pairs qui donne au jeune qui le fréquente une existence sociale, une reconnaissance. C'est lui qui le protège. Dans le groupe, le jeune est apprécié et aimé comme tel par les autres membres. Il n'est pas appréhendé par ses pairs avec les lunettes du journaliste, qui lui, le voit comme le grand dangereux avec sa casquette à l'envers. Les jeunes constituant le groupe, eux, ne voient pas cette casquette et même s'ils le voyaient ainsi, ils penseront autrement.

Dans la plupart des quartiers populaires, le groupe de pairs a quelque chose de symbolique pour les jeunes qui le fréquentent. Il peut faire partie du réseau de sociabilité du jeune comme l'ont montré Catherine Delcroix et Thomas Sauvadet dans leurs travaux respectifs. Le groupe de pairs participe à aider le jeune à évoluer dans son environnement sans être jugé négativement. Il a un double mouvement qui peut être à la fois positif et négatif. Le même groupe de pairs qui peut permettre à un jeune de s'en sortir (par le biais des solidarités) et celui qui peut le tirer vers le bas (s'il y a beaucoup de jeunes parmi eux qui sont dans un processus de désespérance). D'ailleurs, pour ceux qui sont dans le désespoir, ou qui ont passé cette étape ne trouvent comme porte de sortie que la délinquance, la violence. Ce qui est le cas des jeunes « *en errance* » de notre recherche. La plupart de ces derniers sont influencés par leurs compagnons de rue.

Par exemple, au Neuhof, en ce qui concerne le groupe des jeunes « *en errance* », ceux qui traînent dans la rue influencent parfois les plus jeunes, notamment ceux qui sont les plus faibles et vulnérables. Dans certaines rues du Neuhof, les plus grands profitent de leur influence, de leur « *aura* » pour faire adhérer les plus jeunes à leur groupe. Par exemple, il suffit qu'un des leaders du groupe lancent un défi pour que les autres le suivent bêtement pour commettre une incivilité. Pour ces suiveurs, c'est normal, car c'est le meneur qui a décidé et c'est un ordre. Pour eux, il incarne l'autorité, le charisme. C'est ainsi, qu'ils rentrent dans les pratiques délinquantes sans le vouloir au début et après ils prennent goût et s'enracinent dans une mauvaise spirale.

D'autre part, bon nombre de sociologues à l'instar de Mucchielli, Lapeyronnie, Kokoreff etc. soulignent que les causes des violences juvéniles (notamment urbaines) sont complexes et multiples. Pour ces auteurs, elles peuvent être appréhendées comme une forme de violence gratuite, un acte d'autodestruction, un sentiment de relégation, un

²¹⁹ Delcroix C., Op cit., 2010.

moyen d'expression d'un malaise social et économique. Il existe d'autres facteurs pour expliquer les violences perpétrées par une frange de jeunes souvent « sans repère » dans les quartiers. Les violences peuvent ainsi être appréhendées à travers le prisme d'un modèle qui combine trois éléments : *l'action*²²⁰, *l'intention*²²¹ et la *réaction*²²². Ces trois concepts sont liés à la motivation comprise comme produit de leur interdépendance. Pour certains de nos enquêtés, d'autres facteurs peuvent aussi engendrer des phénomènes de violences : le mépris, la provocation, les discriminations à l'embauche, etc. Une partie de ces jeunes déplorent aussi le manque de projet politique à leur égard. Ils attendent des décideurs politiques locaux pour leur montrer qu'ils sont capables de réussir leur vie quelque soit leurs difficultés. Ils ne sont pas condamnés à être pauvres et à vivre dans des taudis. Dans ce sens, Nadir disait :

« (...) *Dans le quartier, les autorités politiques ne font pas grand-chose, vraiment pas grand-chose. Là, ils se sont réveillés ces dernières années. Ils ont fait quelques nouvelles maisons pour ajouter des gens, pour créer de la mixité sociale avec les classes moyennes, mais il n'y a pas du boulot qui va avec, donc ça ne sert à rien pour nous les jeunes. Il faudrait déjà qu'ils viennent nous voir pour nous parler et nous écouter surtout et voir ce qu'ils peuvent faire en amont, parce que quand on regarde, on voit qu'il n'y a pas beaucoup de choses qui bougent dans le quartier voire dans d'autres quartiers aussi. Les hommes politiques ne font rien pour les habitants. Par exemple, le maire, il n'est jamais venu ici, je pense. Si ce n'est pour les grosses occasions (pour les élections, lors des émeutes de 2005 dans les banlieues...), voilà quoi. Moi par exemple, je ne connais pas le maire, je ne vois pas c'est qui le maire. La moindre des choses, c'est de venir nous voir pour comprendre nos situations et après nous trouverons ensemble des solutions. Mais, si chacun reste dans sa bulle, les solutions ne viendront pas d'elles-mêmes.*²²³ »

Bien vrai que le maire n'a pas pour seule vocation d'aller vers les jeunes, le maire de Strasbourg se rendant parfois au Neuhof sur invitation de la médiathèque du quartier.

²²⁰ La réalisation d'un acte dépend surtout de l'existence de la matérialité d'une cible, de son accessibilité qui se décompose en son existence, son exposition et sa vulnérabilité.

²²¹ On ne réalise pas les actes malgré soi dans la très grande majorité des cas. On a donc toujours affaire à l'intention d'un individu (ou de plusieurs) de dégrader, de voler, d'agresser

²²² La réaction est la règle dans une société qui attribue de grandes latitudes d'action aux individus (soit du fait de la structure urbaine, de l'éclatement des scènes sociales, de l'individualisme, etc.) par opposition à une société fortement intégrée dans laquelle l'individu est enserré dans des liens personnels. La réaction peut être de gratification positive ou négative.

²²³ Extrait d'entretien avec Nadir.

Cependant, la plupart des jeunes rencontrés aimeraient que l'élu local leur propose des emplois et qu'il intervienne aussi régulièrement dans leur quartier.

3. D'autres facteurs explicatifs des tensions au sein du quartier

Pour certains auteurs, les violences urbaines ont toujours une explication, aussi banale qu'elle soit, elle revêt toujours un sens pour ses auteurs. Selon ces derniers, elles sont une expression violente, peu importe le message, qu'il soit positif ou négatif, conscient ou inconscient. A travers leurs actes, les jeunes essayent de transmettre un message aux autorités locales. Dans cette perspective, toute action, quelle qu'elle soit, a toujours une bonne raison d'être et porteur de sens.

Comprendre certaines pratiques délinquantes nécessite alors de faire une analyse sociologique minutieuse des motivations exprimées ou non par le délinquant. La révolte contre la société, le système en sont, semble-t-il, quelques-unes. A ce propos, Robert Castel souligne que la violence perpétrée par une frange des jeunes des cités peut être interprétée comme une réponse à leurs conditions sociales souvent difficiles :

« l'interprétation que l'on propose pour saisir le comportement des jeunes qui ont été les acteurs des émeutes urbaines – et, au-delà, d'une majorité de ces jeunes qui, sans y avoir participé directement, partagent la même « rage » - , c'est qu'ils sont pris dans une contradiction et que leur violence apparemment aveugle est une réponse à caractère nihiliste à l'impasse où ils se trouvent placés.²²⁴ »

En ce sens, Sofiane témoignait : « (...) *La seule chose qu'on peut retenir à propos des motivations dans la commission des actes de violence dans le quartier est le fait que ces jeunes-là veulent se montrer et dire voilà nous sommes là, on existe. Ils veulent faire parler d'eux. Pour certains c'est leur seule manière d'exister. Cela rentre dans la logique de la provocation avec la police et les autorités. Pour les jeunes, ils veulent montrer qu'ils sont là si jamais les policiers ou les autorités ne sont pas réglo avec eux. Il s'agit de faire du bruit, de se défouler si on ne les laisse pas tranquille. Sinon, il n'y a aucune revendication concrète. Moi, je dirai que, concrètement que c'est de la sottise, de la bêtise humaine, du gâchis le fait de saccager des abris bus quasi neufs, que la ville a mis pour nous et même pour s'abriter pendant la pluie, ce n'est vraiment pas bien pour ceux qui détruisent ces équipements. Les jeunes cassent, par exemple, ces*

²²⁴ Castel R., Op.cit., 2007, p. 27.

abris bus pour des bêtises, des erreurs. Tout cela, c'est pour montrer qu'on est un gros dur, pour que les gens les respectent dans le quartier. Moi, je dirai que ce n'est pas la peine de procéder ainsi. »

Entre jeunes délinquants et policiers, les rapports sont donc parfois tendus voire conflictuels. Pour une partie des jeunes, les affrontements avec la police sont des occasions de montrer leur détermination, leur volonté de marquer leur territoire. En ripostant aux contrôles répétitifs et humiliants des forces de l'ordre, ils expriment également leur ressenti ou leur colère. Abondant dans le sens de Sofiane, un autre jeune (Youssef) ajoutait ainsi :

« (...) Pour moi, dans la police, il y a aussi quelques méchants. Ils viennent avec des renforts ; ils nous fouillent, ils nous insultent vulgairement (qu'on soit délinquant ou pas). On dirait qu'ils attendent que ça ! Ils cherchent à nous provoquer, à semer du désordre dans le quartier de temps en temps. Ils sont armés et ils nous bousculent ! Quand on est calme, alors là ils n'aiment pas ! Ils se fâchent encore plus ! Par contre, quand un jeune leur répond, alors on dirait qu'ils attendaient que ça pour nous rentrer dedans, voilà ! ». Dans le quartier, avant c'était plutôt des altercations avec la police. Maintenant de moins en moins, même s'il y a des descentes régulières pour démanteler les réseaux de trafics de stupéfiants. Aujourd'hui, c'est généralement des voitures brûlées, des voitures volées, des détériorations de biens communs. Mais pour une partie des jeunes, c'est une façon de s'amuser, c'est pour jouer. Une partie des jeunes que je connais sont motivés par le fait qu'ils veulent montrer qu'ils sont bien chez eux. Certains jeunes en ripostant lors des contrôles policiers essayent de montrer leur frustration, leur ras-le-bol à l'égard des autorités et de la société. Et l'autre partie, fait recours à des pratiques délinquantes ou à de la violence pour tuer le temps.²²⁵ »

Le désœuvrement, l'absence de perspectives, l'appartenance à un groupe de pairs, la quête de défis, la montée d'adrénaline peuvent aussi renforcer une soif d'action chez certains jeunes, car en commettant des actes délinquants, ils « tuent l'ennui ». Pour ces jeunes, le « jeu » qu'ils associent/expriment par des détériorations mineures (casser des abris bus, brûler des poubelles, etc.) leur permet, dans une certaine mesure, de se valoriser et d'entrer dans une logique de « jeu de pouvoir ». Souvent associé au défi, il

²²⁵ Entretien avec Youssef.

est également un exutoire où le celui-ci peut sortir vainqueur à travers des actes interdits et ainsi oublier ses déboires, ses échecs dans les actions légales.

Pour d'autres jeunes, les violences urbaines traduisent leur révolte contre la société et ses règles jugées injustes et inégalitaires. Appartenant à une société au sein de laquelle ils ne parviennent pas à s'intégrer, ces derniers perçoivent la violence, selon le sociologue François Dubet, comme un moyen de « vivre leur échec social comme un acte volontaire, voire héroïque.²²⁶ »

Sur le terrain, l'engagement dans des pratiques délinquantes se condense autour de trois axes majeurs régulièrement repris par les enquêtés notamment pour justifier leur implication dans les trafics de drogue : *le respect, l'argent et la monotonie*.

Ces aspects sont étroitement liés et corrélés. En effet, beaucoup de jeunes trouvent leur existence terne, insatisfaisante et dépourvue de sens et de perspectives exaltantes. Nombreux sont ceux qui redoutent les échecs répétitifs, le chômage, et qui développent un sentiment de désillusion, voire d'abandon et de découragement. A travers ce climat, la violence prend tout son sens et devient un rempart contre l'injustice vécue et les frustrations.

Dans ce contexte, certaines situations vont favoriser des tensions entre jeunes et forces de l'ordre. Un mot mal placé, un regard insistant sont interprétés par les jeunes comme un manque de respect qui doit se régler par une riposte voire plus. Se défendre et se faire respecter, c'est aussi réagir contre les situations vécues comme injustes. Dans cette perspective, les jeunes justifient leurs actes de violence comme une réponse aux injustices sociales supposées ou réelles.

Sofiane relevait les injustices vécues par les jeunes de son quartier lors des descentes policières. Selon lui : « *les policiers abusent parfois* ». Pour lui, cette situation irrite certains jeunes. Et les plus violents n'hésitent pas à mener une contre offensive :

« Le problème des jeunes du quartier avec la police est un sujet à prendre avec des pincettes, je veux dire.... Je veux dire que les rapports entre la police et les jeunes sont fondés sur de la provocation. Les policiers provoquent aussi de leur côté. Tous les policiers ne sont pas des anges non plus et tous les jeunes ne sont pas des anges aussi. Il y a de la provocation des deux côtés, il y a du regard. Il y a un petit jeu entre les deux parties. Ça se cherche des deux côtés. Chacun cherche à avoir raison. Moi concrètement, ce n'est pas que je m'en fous de la police mais, je n'ai jamais eu de problèmes avec. Même quand je suis au quartier et en voiture, je sais que je suis en

²²⁶ Dubet F., *La Galère : les jeunes en survie*, Fayard, 1987.

règle, je n'ai aucun souci, je n'ai rien à me reprocher, donc je suis tranquille. Je pense que, concernant la police, si tu ne cherches pas d'ennuis, eux aussi ils ne te chercheront pas. Cependant, après tout, il y a toujours des personnes mal intentionnées, mais, il faut toujours savoir garder son calme. Il faut rester réglo et ça se passera bien.²²⁷ »

On assiste de façon épisodique à des courses poursuites entre policiers et jeunes délinquants. Une frange des jeunes appréhende les policiers sous l'angle de la provocation, de l'injustice, etc.

En ce sens, Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli soulignent que les relations entre jeunes de quartiers et forces de l'ordre sont : « enfermés dans les rapports de force, la provocation et la violence.²²⁸ »

Dans les quartiers populaires, les contrôles d'identité réplétifs et parfois agressifs, les fouilles corporelles, les injures sont vécues par les jeunes comme une forme d'humiliation.

II. ... aux pratiques délinquantes d'une frange des jeunes du Neuhof (entre perceptions et représentations)

Pour étudier les pratiques délinquantes, nous nous sommes intéressés aux parcours des jeunes « en errance ». Ces jeunes ont été rencontrés lors du travail de rue, mais aussi pendant les manifestations du quartier Neuhof. Ces derniers avaient déjà flirté avec le danger, les interdits et les pratiques déviantes pendant leur période d'adolescence. Aujourd'hui, les éducateurs de l'association l'OPI essayent de leur transmettre des valeurs pour qu'ils ne récidivent pas et pour qu'ils quittent définitivement la rue, les trafics. Selon nos enquêtés (jeunes « dynamiques » et éducateurs compris), depuis quelques années, la pratique la plus ostensible dans leur quartier est celui du trafic de drogues.

Pour bien comprendre la situation, nous nous pencherons sur les pratiques délinquantes, notamment au trafic de stupéfiants et sur la reconnaissance institutionnelle de jeunes en « errance » par l'intermédiaire des questions de justice et d'incarcérations.

A. Tentative d'explication des pratiques délinquantes de certains jeunes

Pour tenter d'apporter une explication à ces pratiques nous nous intéresserons d'emblée aux pratiques illégales comme mode d'accès à la société de consommation et à la

²²⁷ Extrait d'entretien avec Sofiane.

²²⁸ Mohammed M., Mucchielli L., La police dans les « quartiers sensibles » : un profond malaise. In : Mucchielli L., Le Goaziou V., (sous la dir.), Op.cit., 2006, p. 98.

reconnaissance par ses pairs. Ensuite, nous tenterons de montrer que l’investissement dans un parcours délinquant n’est pas linéaire, en effet, il peut exister de multiples allers-retours entre pratiques délinquantes et démarches de formation ou d’insertion.

1. La délinquance comme mode d'accès aux buts socialement valorisés et à la reconnaissance

Il convient de s’intéresser tout d’abord aux pratiques illégales sous l’angle de l’accès à la consommation par un revenu élevé et à la reconnaissance. De manière générale, la délinquance est analysée par la plupart de nos enquêtés comme un moyen d’accéder à des buts socialement valorisés.

Pour cela, il est intéressant de s’appuyer sur la théorie de Robert King Merton. Selon cet auteur : « deux éléments confondus dans la réalité doivent être distingués par l’analyse. Le premier est constitué par les buts, les intentions et les intérêts définis par la civilisation : ce sont les objectifs légitimes, proposés par la société à ses membres. [...] Le second élément de la structure sociale est une définition et un contrôle des moyens ‘légitime’ pour atteindre ces buts ». [...] L’équilibre entre ces deux aspects de la structure sociale est maintenu aussi longtemps que les individus peuvent obtenir des satisfactions provenant à la fois de la réalisation des objectifs et de l’utilisation des moyens socialement acceptés »²²⁹.

Ainsi vont se dégager différents modes d’adaptation entre buts et moyens, allant du conformisme (acceptation des buts et des moyens) à la rébellion (rejet des buts et des moyens).

Par ailleurs, force est de constater que l’accès à la société de consommation est aujourd’hui fortement valorisé, cela permettant d’accéder à un statut et de prouver son individualité. De plus, il s’agit d’une preuve d’enrichissement, lui-même particulièrement valorisé. Ces deux objectifs peuvent par exemple être réalisés grâce à l’emploi, à condition d’en avoir un et qu’il ne soit pas trop précaire. Pour les jeunes décrocheurs l’accès aux objectifs socialement valorisés semble être un parcours du combattant : ils n’ont pas de revenus d’une part, d’autre part ils n’ont pas le statut attaché à un travail ou à des études. Cela entraîne certains d’entre eux à s’investir dans la délinquance pour atteindre ces objectifs socialement valorisés, notamment la consommation, preuve majeure et visible d’enrichissement. Le fait d’utiliser des moyens détourné permet ainsi d’accéder à des revenus élevés et donc à des biens de

²²⁹ Merton R-K, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, PLON, Paris, 1965, 2^{ème} édition, pp. 168 à 170.

consommation socialement valorisés, et ceci de manière rapide. La pratique délinquante relève alors d'une frustration, toujours plus intense en fonction de l'éloignement de la personne des moyens légitimes d'accéder aux buts socialement valorisés.

Cette théorie rappelle et s'inspire de celle développée par Emile Durkheim. Ce dernier explique que les désirs des individus sont de moins en moins limités, du fait de l'affaiblissement du contrôle de la communauté. Ainsi, ils ne savent plus à quoi ils peuvent aspirer, veulent toujours plus et n'ont plus en leur possession les moyens de satisfaire leurs désirs. Cela les oblige à prendre toujours plus de risques pour tenter de les atteindre. La délinquance peut alors être expliquée comme moyen d'atteindre des désirs non-contrôlés par la communauté et non satisfaits. Cependant, il serait réducteur de considérer que les pratiques délinquantes aient uniquement une visée consumériste ou de satisfaction des désirs. D'autres dimensions peuvent être prises en charge : par exemple le déni de reconnaissance.

L'accès à un revenu et à la consommation permettent d'acquérir un statut valorisé et valorisant dans la société actuelle. Cette variable consumériste est poussée à l'extrême par une frange de jeunes rencontrés et semble ainsi poser une question plus large que celle de l'accès à des biens matériels.

Pour étudier ce déni de reconnaissance, il est intéressant d'utiliser la théorie d'Axel Honneth, et plus particulièrement deux des trois formes de mépris ou de déni de reconnaissance qu'il dégage.

La première forme de déni de reconnaissance qui nous intéresse est celle :

« des modes de mépris personnel dont un sujet est victime lorsqu'il se trouve structurellement exclu de certains droits au sein de la société. [Il s'agit] des exigences qu'une personne peut légitimement s'attendre à voir satisfaites par la société, dans la mesure où elle est membre à part entière d'une communauté et participe de plein droit à son ordre institutionnel.²³⁰ »

Cette situation va se traduire par une perte de respect de soi-même, car l'individu a l'impression d'être traité inégalement dans ses rapports sociaux.

Pour illustrer cette question, nous reprenons les propos de Robert Castel concernant plus particulièrement les jeunes d'origine maghrébine :

²³⁰ Honneth A., Op.cit., 2007, p. 163.

« Ils savent bien, comme aujourd’hui beaucoup de représentants des catégories populaires en situation de déclin social, que le travail est rare, que leur cadre de vie est sans attrait et que la réussite scolaire ne garantit pas la réussite professionnelle. Mais au malheur d’être pauvre et livré à l’incertitude des lendemains s’ajoute un profond sentiment d’injustice : ils constatent qu’ils ne sont pas traités à parité pour affronter ces situations. Un facteur ethno-racial renforce la détresse sociale en l’inscrivant dans une logique de discrimination négative. [...] Dans une société qui proclame l’égalité des droits et l’égalité des chances de tous les citoyens, ils expérimentent au quotidien qu’il est fait un traitement injustifiable de leur différence dans des secteurs clés de la vie sociale.²³¹ »

En effet, cette situation décrite par Castel est perceptible au Neuhof, notamment lorsqu’on s’intéresse aux pratiques discriminatoires et stigmatisantes qui touchent les jeunes du quartier. Ainsi, un de nos enquêtés, Mustapha souligne le poids de la stigmatisation de leur quartier à travers certains médias locaux et l’influence de celle-ci sur certains agissements des personnes extérieures à l’encontre d’une frange de jeunes venant de son quartier (nous reviendrons ultérieurement sur la question de la stigmatisation). Lui demandant son opinion sur les représentations faites à l’égard de son quartier, nous lui avons posé les questions suivantes : *aimes-tu vraiment ton quartier ? Que penses-tu des images, des représentations véhiculées par les médias sur ton quartier ?*

Mustapha : « *Il y a vraiment beaucoup d’abus dans les médias. Quand, ils parlent du quartier c’est toujours négatif, c’est toujours dans l’amplification des choses. Cela contribue à stigmatiser le quartier et cela porte préjudice aux jeunes du quartier. On est souvent victime de discrimination en situation de travail, du fait qu’on habite le Neuhof. Certaines personnes ont peur de recruter un jeune du quartier sous prétexte qu’il peut devenir violent et qu’il est trafiquant de drogue²³² ...* »

2. La délinquance comme réponse à un déni de valeur sociale

Enfin, la seconde forme de mépris qui nous intéresse est celle qui, selon Axel Honneth,

« consiste à juger négativement la valeur sociale de certains individus ou de certains groupes. [...] Si la hiérarchie sociale des valeurs est ainsi faite qu’elle juge inférieurs ou

²³¹ Castel R., Op.cit., 2007, p. 42.

²³² Entretien avec Nadir.

imparfaits tel ou tel mode de vie, telle ou telle conviction, alors elle interdit aux individus concernés d'attribuer à leurs capacités personnelles une quelconque valeur sociale. »²³³

Hugues Lagrange souligne que :

« ce qui a motivé l'accroissement des délits du dernier quart de siècle ne résulte pas seulement de la différence entre la sollicitation du désir et le défaut des moyens de le satisfaire. Elle découle d'un écart d'un autre ordre : la privation sélective de dignité, notamment mais pas exclusivement celle que produit une activité salariée. Ce qui est frustré c'est la reconnaissance d'un sujet social. On est exclu parce que d'autres vous ont exclu, humilié parce que d'autres vous ont fait sentir que vous êtes sans valeur, frustré parce que d'autres peuvent accomplir des choses qui vous sont peu accessibles en pratique. [...] Inhérente aux rapports humains, la frustration, en atteignant un groupe dans son ensemble, prend une dimension sociale et politique, devient déni de reconnaissance par d'autres sujets sociaux. »²³⁴

Les pratiques délinquantes peuvent être considérées comme une réponse au déni de reconnaissance dont ces jeunes sont victimes, au déni de droit et de valeur sociale. En effet, ces pratiques permettent de s'enrichir et d'accéder à la consommation. Par la possession de certains objets, ils montrent qu'eux aussi peuvent accéder aux buts socialement valorisés et qu'ils ne sont pas rien. De plus, ces pratiques peuvent leur faire accéder à un statut, au moins au sein du quartier, ce qui leur redonne une valeur sociale. En ce sens, Hodeifa souligne qu': « [...] un jeune, ce n'est pas une personne finie, il est en construction. Il cherche son identité et du coup c'est dans cette période, en se cherchant qu'il va être amené à avoir des comportements prohibés. Le fait de trafiquer, ce n'est pas tant pour avoir de l'argent mais c'est juste qu'en ce moment-là, il se sent exister en tant que caïd, d'un coup il est respecté, il est bien. C'est un bien être pour lui. Et l'argent, c'est secondaire. Mais après, quand, il a de l'argent, il commence à avoir une accoutumance, mais au début ce n'est pas le but premier. Même s'ils le disent, « moi je veux de l'argent », mais ce qui se cache derrière, c'est le fait d'exister, de prendre de l'assurance. Il s'agit d'une recherche d'un statut ou d'une identité. »

Ainsi, comme le montre Hugues Lagrange :

« les carrières délinquantes, souvent engagées durant l'adolescence, semblent rapporter des 'tunes' rapidement, mais aussi de la réputation locale, du prestige. Des jeunes dépourvus d'un projet crédible d'ascension, ou même de réussite par des voies illicites, cherchent l'appréciation de leur valeur dans le regard de ceux qui vivent les mêmes galères qu'eux, et

²³³ Honneth A., Op., cit. p. 164.

²³⁴ Lagrange H., *De l'affrontement à l'esquive. Violences, délinquances et usages de drogues*, Syros, Paris, 2001, pp. 186 à 187.

non dans l'accomplissement d'un plan de vie autonome. [...] Le bizness ostentatoire répond à l'exigence de la reconnaissance par les ‘autrui significatifs’, qui est, avec la réussite matérielle, l'autre vecteur important de l'estime de soi.²³⁵ »

Les pratiques délinquantes peuvent également être analysées comme l'une des conséquences du déni de reconnaissance dont sont victimes certains jeunes du quartier. Le trafic de stupéfiants permet par exemple d'accéder rapidement à un revenu élevé et aux modes de consommation valorisés, mais aussi à un statut, au sein du quartier renvoyant une image d'estime au jeune.

Le trafic de stupéfiants : une pratique délinquante qui pose problème au Neuhof

Pour se pencher sur cette question, nous nous appuyons sur les travaux de Michel Kokoreff sur l'évolution du trafic de drogue dans certaines cités françaises.

Cet auteur explique en effet que deux générations se sont succédées : la première, qui débute sa consommation d'héroïne dans la seconde moitié des années 1970 et va entrer dans le trafic pour assurer sa propre consommation, alors que la seconde, entrant sur le marché dans les années 1990, va revendre dans un but lucratif, sans consommation. Il y a donc une déconnexion entre trafic et consommation.

« On peut donc distinguer deux types de cheminements. Dans le cas de la génération des usagers d'héroïne devenus pour une part revendeurs, c'est une logique de marginalisation sociale qui sous-tend les trajectoires. Dans celui des dealers, non-usagers, c'est une logique d'intégration sociale par des voies illicites qui les sous-tend afin d'accéder à l'argent –signe majeur de réussite sociale aujourd'hui »²³⁶.

Kokoreff rajoute que :

[...] Les marchés de l'héroïne et de la cocaïne ont ainsi tiré parti des ressources offertes par cette armée de réserve de jeunes sans avenir, déscolarisés, sous influence, chômeurs ou travailleurs précaires, avides de prendre place dans la société de consommation et de s'en approprier les signes les plus valorisés.²³⁷ »

A l'instar des autres trafiquants des banlieues, les nouveaux dealers du Neuhof sont avant tout intéressés et attirés par l'argent facile. C'est pour cela qu'il y a aujourd'hui

²³⁵ Ibid., 2001, pp. 186 à 187.

²³⁶ Kokoreff M., Toxicomanie et trafics de drogues. Diversités des cheminements et effets de génération au sein des milieux populaires en France, in Bruennel Natacha, Cousineau Marie-Marthe (dirs), *Trajectoires de déviance juvénile. Les éclairages de la recherche quantitative*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2005, p. 37.

²³⁷ Ibid., p. 53.

une modification dans le trafic de drogue, qui a désormais une visée d'enrichissement beaucoup plus nette qu'avant. La volonté d'accumuler beaucoup d'argent est à mettre en relation avec l'essor de consommation, qui permet d'accéder à un statut et à une reconnaissance par la possession d'objets de valeurs. De ce fait, l'entrée dans la délinquance et plus particulièrement dans le trafic peut donc être analysée sous l'angle de l'accès à la consommation et à la reconnaissance. En effet, comme le montre Loïc Wacquant, « la violence et la criminalité sont souvent les seuls moyens qu'ont les jeunes d'origine prolétaria sans perspective d'emploi pour acquérir l'argent et les biens de consommation indispensables pour accéder à une existence socialement reconnue »²³⁸.

L'organisation des trafics au Neuhof

Aujourd'hui, avec les conjonctures économiques difficiles, l'accès à l'emploi (notamment pour ceux ayant un faible capital scolaire ou un déficit d'expérience professionnelle) pour bon nombre de jeunes est devenu un parcours du combattant. Ainsi, les seuls emplois qui leur sont accessibles se trouvent dans la manutention, la livraison (chauffeur-livreur) ou le magasinage etc. (dans des secteurs d'activité qui ne les intéressent guère). De plus, la dureté des conditions de travail et les bas salaires propres à ces secteurs d'emplois incitent une partie de ces jeunes à se livrer aux trafics de stupéfiants. Le bizness s'est enraciné dans certains quartiers pauvres et il ne s'appuie pas seulement sur la drogue, il s'étend à un ensemble de produits très divers issus du vol et du recel. Il existe ainsi des petits groupes qui se constituent dans l'engagement de ces conduites délinquantes. Le dealer sort de la galère et n'est plus enfermé dans le quartier puisque son activité nécessite une double compétence de mobilité et d'invisibilité. L'engagement dans le commerce souterrain pour les jeunes traquants traduit une volonté de se prendre en charge.

Pascale Jamoullé souligne que : « Ces jeunes s'identifient au modèle de l'entrepreneur libéral et perpétuant la mythologie du self made man dans une société de compétition exacerbée.²³⁹ »

« Dealer », c'est non seulement gagner sa vie mais être quelqu'un dans le quartier. Les dealers étaient ainsi leur richesse et exercent leur influence sur certains aspects de la vie du quartier. Cette activité illicite procure des revenus économiques intéressants avec un minimum d'efforts et en temps record. Ainsi, la revente de la drogue est un moyen de

²³⁸ Wacquant L., Op.cit., p. 36.

²³⁹ Jamoullé P., « Business. Enjeux et règles du jeu de l'économie clandestine », *Déviance et société*, 2003, vol. 27, n°3, p. 297 à 311.

subsistance pour une partie (infime) des jeunes du quartier et cela permet d'entretenir un espoir de réussite financière pour d'autres.

En effet, le trafic de drogue douce constitue la principale source de gain, mais les vols de matériels informatiques, de voitures, de vélos, de vêtements de marque... assurent à bon nombre de jeunes et leurs familles des rentrées d'argent complémentaires.

Pour une partie des habitants du Neuhof, le trafic de stupéfiants contribue à générer de la peur implicite. Pour ces derniers, l'insécurité dans leur quartier peut se résumer en deux mots : scooters dans tous les coins et recoins du quartier et trafics de stupéfiants dans certains secteurs. Un habitant témoigne que : « (...) *Ici, nous subissons deux fléaux de plein fouet au quotidien : il s'agit des crissements des deux roues et les trafics de drogue dans certains secteurs du quartier* ».

Au Neuhof, les trafics peuvent transformer l'atmosphère dans certains endroits. Cela peut engendrer des conduites pouvant être extrêmement violentes. Cette situation pousse une partie des habitants à ne plus fréquenter certains espaces publics pris d'assaut par les dealers et les jeunes guetteurs. Cependant, force est de souligner que les trafics ne prennent pas partout la même ampleur. Ils sont évolutifs : ils se déplacent, croissent ou régressent en fonction des pressions policières, ou parfois des réactions des habitants. Par exemple, lors de nos investigations, nous avons remarqué que la présence ou la patrouille régulière de la police ou la multiplication des contrôles à la Place de Hautefort-Nontron conduisent les trafiquants de drogue à s'installer plus loin, dans une autre rue ou un autre immeuble. Les trafics s'insèrent aussi dans des logiques de concurrence, qui peuvent être à la fois très brutales et engendrer des violences pour le contrôle d'un point de vente ou pour le règlement d'un contentieux entre jeunes (liés au fait de ne pas avoir honoré sa dette.)

Par ailleurs, face aux difficultés socio-économiques et la méconnaissance des effets de la drogue dure, la nouvelle génération de jeunes sortis du système scolaire sans qualification, fixés dans le quartier, s'implique davantage dans le trafic et dans l'utilisation de celle-ci. De plus, le trafic de tout genre (telle que la revente de marchandises issues de vols et dénommées « tombés du camion » ou recel de vol...) se banalise pour certains jeunes et pour leur entourage proche.

Toutefois, Joëlle Bordet souligne que : « les jeunes se montrent cependant très ambivalents : le trafic est une opportunité mais aussi un réel danger²⁴⁰ ».

²⁴⁰ Bordet J., Op.cit., 1998, p. 46.

Les trafics représentent à la fois un risque (la condamnation suivie d'une peine de prison) et une source de revenus importants et faciles pour ceux qui s'y adonnent.

Au Neuhof (dans certains secteurs), les trafics de stupéfiants sont bien une réalité. Ils participent à ternir l'image du quartier.

M. Hamm fait un constat alarmant sur la situation du quartier en ce qui concerne les trafics. Il disait: « *Il n'y a pas assez d'emplois dans ces lieux-là. Beaucoup de jeunes au Neuhof sont au chômage et à un certain âge, il faut être autonome et le fait d'avoir le moyen de son autonomie n'est pas aussi évident. Il y a aussi la pression des parents, la pression sociale, il y aussi le fait qu'on veuille s'intégrer, qu'on veuille participer à la vie et à la société de consommation. Tous ces éléments peuvent contribuer à créer des besoins et à pousser certains jeunes à tomber dans ces pratiques illicites. Cela est parfois validé par les constats que nous faisons dans ces réseaux de jeunes de plus en plus mineurs (de 12, 13 et 14 ans) et qui eux n'ont pas cette vision d'autonomie d'emblée mais qui sont parfois scolarisés, ne sont pas au chômage (car ce sont encore des jeunes élèves, mineurs et ne sont pas encore sur le marché de l'emploi). Toutefois, ce sont des jeunes qui sont dans un parcours d'échec voire en déscolarisation pour bon nombre d'entre eux. Il faut aussi noter que les trafics constituent un complément de revenus pour certaines familles. On constate que certaines familles servent de nourrices. Elles gardent du matériel, des produits illicites des jeunes traquants contre rémunération et que le revenu lié à ce commerce illicite bénéficie très largement aux familles. Cependant, il ne faut pas dire que ces trafics se sont mis en place seulement du fait du chômage, c'est beaucoup plus largement quelque chose qui s'est ancrée au fur et à mesure du temps et qui ne devrait pas changer au regard de ces trois entrées citées ci-dessus. Même si le chômage s'abaissait, les trafics continueront à exister. Cela existe aussi du fait de la demande qui est exponentielle. Réguler, abaisser le taux de chômage ne pourrait pas résoudre ce problème de trafic. »*

De même, il faut noter qu'un glissement s'est opéré dans les années 90 sur la revente des stupéfiants. Avant, le Neuhof était plus ancré dans du banditisme, sur du larcin plus léger, mais beaucoup moins sur la distribution de la drogue. A partir des années 90, la distribution de la drogue a explosé, les prix ont chuté et la demande a augmenté et cela est dû aussi à la facilité d'accès au réseau et un grand nombre de personnes sont entrées là-dedans. De plus, une organisation méticuleuse des personnes s'adonnant aux trafics se met en place. A l'image d'une entreprise, nous notons une hiérarchisation pyramidale dans le trafic des drogues au sein du Neuhof. Nous distinguons deux groupes: d'une part,

les jeunes distributeurs, en même temps guetteurs et rabatteurs (ils sont souvent mineurs et sont en froid avec l'école), d'autre part, les intermédiaires (ce sont ceux qui dirigent la vente autrement dit « les leaders » ou encore « les chefs de file »).

Les jeunes dans la distribution de drogues

Concernant la distribution des stupéfiants, il s'agit essentiellement de jeunes garçons ayant un niveau d'étude extrêmement bas. Ces derniers ont précocement décroché du système scolaire et parmi eux quelques-uns sont en « errance ». Dans les trafics, les jeunes distributeurs gagnent moins leur vie et ont très peu de réseau contrairement aux intermédiaires. Leur seul réseau se limite exclusivement à l'environnement du quartier, autrement dit à leurs connaissances immédiates. C'est pour cette raison, ils se limitent au quartier. D'autre part, les jeunes distributeurs peuvent être parfois impliqués dans des petits larcins tels que les vols de vélos dans le Neuhof ou dans la ville (ce sont des larcins beaucoup moins structurés et moins développés et organisés). Ces jeunes jouent à la fois le rôle de vendeurs-rabatteurs et de guetteurs. Ils se faufilent dans toutes les rues du quartier à pied ou à l'aide de leurs deux roues à la recherche de potentiels clients, mais aussi pour alerter les autres trafiquants de la présence policière sur leur secteur. Malgré leur jeune âge, une partie des jeunes distributeurs constituent le maillon essentiel dans le dispositif des dealers.

Les niveaux intermédiaires de la distribution des stupéfiants

Les niveaux intermédiaires sont ceux qui ont accès à la vente en gros. Contrairement au premier groupe, les intermédiaires ont un bagage intellectuel et une scolarité plus ou moins aboutie ou élevée²⁴¹. Ce groupe bénéficie d'un réseau beaucoup plus développé. Généralement dans les trafics, ce sont les niveaux intermédiaires qui négocient avec les grossistes. Ils entretiennent parfois un réseau national voire international beaucoup plus développé. Une partie des intermédiaires est souvent mêlée au grand banditisme. Par exemple, suivant la nature du réseau que peuvent avoir certaines personnes (national ou international), les infractions vont prendre une ampleur plus ou moins énormes (cela peut aller du vol d'une œuvre d'art à du vol de voitures, lesquelles seront transitées d'un pays à l'autre).

²⁴¹ Certaines compétences et savoir-faire notamment pour les échanges, le développement et l'entretien du réseau sont requis et prises en compte pour gérer les trafics.

D'autre part, lors de notre immersion, M. Hamm n'a cessé de souligner que : « *le trafic de stupéfiants existe et continue de gangrénier le quartier, et cette pratique a de beaux jours devant elle* ».

En effet, tout au long de notre présence dans le quartier, notamment dans certains secteurs, nous étions marqués par le fait de voir des jeunes de 12 ; 13 ; 14 ans... se mettre dans les trafics de drogue (en tant que distributeurs ou guetteurs). Toutefois, ce trafic est peu visible pour ceux qui sont étrangers au quartier car il n'est pas revendiqué par les jeunes qui s'y adonnent (il en va pour la pérennité du trafic). Malgré la discréetion, les trafics accentuent les représentations négatives qu'ont certaines personnes à l'égard du Neuhof. Ainsi, nous pouvons constater un premier niveau de cristallisation de l'image négative du quartier par ses habitants : la drogue apparaît comme le point central de négativité.

Dans un premier temps, il semble enfermer les personnes au sein du quartier. Elle enferme les consommateurs et ceux qui la vendent aussi. Une partie des jeunes (notamment les jeunes « visibles ») qualifient même leur quartier comme « une prison ». Selon eux : « (...) *Tout le monde cherche toutes formes de drogues et c'est la plaque tournante du quartier* ».

Cette comparaison du quartier à la prison signifie que les vendeurs sont enfermés dans leur territoire pour protéger leur commerce, ils n'ont presque plus d'autres champs d'intérêt à l'extérieur. Ils se barricadent et contrôlent leur bizness comme ils peuvent. La drogue et ceux qui y participent (dealers et usagers) deviennent alors le marqueur central de la négativité du quartier.

D'autre part, certaines personnes âgées nous ont expliqué « *qu'elles ont peur le soir parce que les toxicomane, les dealers investissent leurs cages d'escalier, leurs caves, leurs immeubles...* ».

Enfin, cette image négative peut aussi se traduire par la dénonciation de la délinquance et de la violence en général. Une frange des jeunes qui ne font pas partie de cette entreprise délinquante avancent même qu'ils souhaiteraient habiter loin des dealers, des voitures brûlées, de la police... Ils ne souhaiteraient pas voir leurs enfants grandir dans ce quartier si ce phénomène n'est pas éradiqué.

A travers certains habitants, nous constatons, d'une part, que l'image négative se cristallise avant tout autour de la drogue et les stupéfiants, dealers et usagers apparaissant comme les points négatifs du quartier. Ces pratiques illicites sont très courantes dans le quartier et cela peut générer une certaine forme de violence entre les

jeunes. Paradoxalement, les quelques habitants du Neuhof que nous avons interrogés sur l'impact des trafics sur la vie du quartier, nous ont témoigné que le trafic des stupéfiants a permis, « quoi qu'on dise », à calmer certains jeunes. Selon ces habitants, les jeunes dealers sont plutôt préoccupés par leur trafic. Ce qui ne leur laisse pas la place à d'autres transgressions.

Ibrahim (agent d'accueil du centre socioculturel de Ziegelwasser au Neuhof fréquenté par les jeunes du quartier) abonde dans le même sens. Selon lui: « *Les caïds, ils ne veulent pas de bus caillassés. Cela participe à exposer le quartier à travers les médias locaux et favorise la descente des forces de l'ordre et un regard accru sur le quartier. C'est mauvais pour le bizness, les deals. Du coup, ils font tout pour apaiser le quartier car il en va de leur propre intérêt.*²⁴²»

Sur le terrain, nous avons remarqué que : pendant un temps limité (une à deux semaines), l'organisation des trafics peut entraîner une forme de contrôle social faisant dans ces circonstances diminuer les violences visibles. En revanche, sur le long terme, la montée en charge des trafics s'accompagne presque toujours d'une résurgence de violences graves. Le lien entre trafic de drogues et violences urbaines semble robuste. Dans certains lieux sensibles du Neuhof, le trafic de drogues contribue à l'irruption de la violence, telle que la confrontation avec les représentants de l'autorité publique qui cherchent à démanteler les réseaux criminels.

Et d'autre part, nous remarquons que les discours véhiculant une représentation négative du quartier peuvent s'apparenter à ce que Loic Wacquant désigne comme des pratiques de différenciation :

« [le principal effet de la stigmatisation territoriale] est d'exacerber les pratiques de différenciation et de distinction sociales internes qui contribuent à diminuer la confiance interpersonnelle et à saper la solidarité locale [...]. Tout se passe comme si [les résidents des sociétés ouvrières] ne pouvaient (re)trouver de valeur qu'en dévalorisant un peu plus leur quartier et leurs voisins. Dans la même logique, les résidents [...] déplacent toute une gamme de stratégies de retrait et de distinction sociale qui convergent pour saper la cohésion de leur quartier. »²⁴³

Cependant, l'économie délinquante ne concerne qu'un nombre extrêmement réduit de jeunes. Il s'agit d'un « noyau suractif » qui ne doit pas être confondu avec la sociabilité

²⁴² Extrait d'entretien avec Ibrahim.

²⁴³ Wacquant L., Op.cit., pp. 188 à 189.

plus banale des groupes de pairs et ceux qui consomment et/ou revendent pour eux-mêmes. Etonnement la grande majorité d'entre eux ne donne aucune image héroïque de cette activité et s'efforce surtout de s'en éloigner. Il n'en reste pas moins que cette économie illicite est considérée comme un palliatif au chômage et à l'exclusion de la société de consommation.

Pour conclure, nous pouvons dire que le trafic de stupéfiants rend l'absence de toute projection sérieuse du jeune sur l'avenir chaque jour crédible, car l'emploi est le seul moyen d'accès à un statut social reconnu. En plus de cette absence de perspective d'avenir pour ceux qui s'adonnant à ces trafics, la présence même de ces trafics illégaux dans un quartier sensible trouble la tranquillité des habitants et suscite chez certains un sentiment d'insécurité. Ainsi, une partie des jeunes qui ne participent à ces trafics illicites n'hésitent pas à accuser les distributeurs de créer et d'entretenir un malaise dans le quartier. Ils affirment que ces trafics entraînent un affaiblissement de l'imperméabilité du quartier, car le réseau se fait avec des personnes extérieures au quartier. D'autre part, force est de constater que l'économie délinquante ne concerne qu'un nombre extrêmement réduit de jeunes. Chez certains jeunes, les « combines » offrent quelques revenus complémentaires, parmi d'autres, visant à participer à la société de consommation. Il s'agit notamment de se « saper » et de pouvoir bénéficier d'activités de loisirs. En cela, ces pratiques sont vécues comme étant déterminées par les contraintes de la situation et la nécessité de trouver les moyens de vivre comme tout le monde. Même si tout le monde sait que ces activités ne sont pas légales, elles ne sont pas considérées comme fondamentalement délinquantes. Ainsi, le sentiment exacerbé d'être rejeté concourt fortement à produire une forme de légitimation.

Howard Becker soulignait que : « La notion de « carrière déviante » demeure d'actualité parce que les jeunes désignent, dans le processus séquentiel de construction d'un parcours, et le mode d'apprentissage des techniques délinquantes, des phases successives, qui motivent ou au contraire font refuser l'engagement.²⁴⁴ »

Sur le terrain, nous avons remarqué que les jeunes distinguent deux types différents de délinquance qui marquent une étape déterminante dans la trajectoire individuelle car ils changent de nature et de signification : ils opposent nettement la petite délinquance démonstrative propre à la culture des rues, à la débrouille contrainte orientée vers l'âge par la nécessité économique et la volonté d'assurer une relative autonomie financière.

Laurent Mucchielli souligne que :

²⁴⁴ Becker H., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985.

« de 13 à 19 ans, la délinquance démonstrative diminue nettement et s'oriente vers la recherche d'un bénéfice économique. A partir de 20 ans, la délinquance d'appropriation baisse considérablement et disparaît quasiment à l'âge de 30. »²⁴⁵

B. Officialisation du parcours délinquant et modification du rapport à l'avenir

Nous nous intéresserons à présent au moment où le parcours de l'individu est officiellement reconnu comme délinquant, car la personne a été arrêtée pour l'un de ses actes.

1. Le moment de l'officialisation du parcours délinquant

Concernant l'officialisation du parcours délinquant, il est avant toute chose nécessaire de revenir sur certaines théories qui posent qu'on ne devient délinquant qu'à partir du moment où on est étiqueté comme tel par une institution.

L'un des premiers à avancer cette idée est Edwin Lemert. Comme le montre Albert Ogien :

« il pose que ce n'est pas la déviance qui engendre le contrôle social, mais, bien au contraire, le contrôle social qui crée la déviance [...]. L'inversion opérée par Lemert est résumée dans la distinction qu'il établit entre déviance primaire (le fait de transgresser une norme) et déviance secondaire (la reconnaissance officielle de cette transgression par une instance chargée de le faire). Lorsqu'une déviance primaire devient secondaire pour la première fois, elle ne décide pas automatiquement du destin du contrevenant : elle ouvre souvent la possibilité de persévéérer dans l'infraction ou, ou au contraire, de l'abandonner. »²⁴⁶

Cette idée est ensuite reprise par Howard Saul Becker qui montre en effet que :

« être pris et publiquement désigné comme déviant constitue probablement l'une des phases les plus cruciales du processus de formation d'un mode de comportement déviant stable. Qu'une personne franchisse ou non ce pas dépend moins de ses propres actions que de la décision des autres de faire, ou non, respecter la norme qui a été transgessée. [...] Le fait d'être pris et stigmatisé comme déviant a des conséquences importantes sur la participation ultérieure à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi de l'individu. La conséquence principale est un changement de l'individu aux yeux des autres. En raison de la faute commise et du caractère flagrant de celle-ci, il acquiert un nouveau statut. [...] Ainsi un individu qui a été appréhendé pour un seul acte déviant court le risque, par ce fait même,

²⁴⁵ Mucchielli L., Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones, Dossier d'Eudes, n° 9, Paris, CNAF, 2000.

²⁴⁶ Ogien A., *Sociologie de la déviance*, Armand Colin, Collection U, Paris, 2002, pp. 109 à 110.

d'être considéré comme déviant ou indésirable sous d'autres rapports. La manière dont on traite les déviants équivaut à leur refuser les moyens ordinaires d'accomplir les activités routinières de la vie quotidienne.²⁴⁷ »

La question de reconnaissance officielle de l'individu comme délinquant constitue une étape supplémentaire dans les carrières délinquantes. Ce fut le cas pour certains jeunes de notre recherche (par exemple un de nos enquêtés fut incarcéré pour la première fois à l'âge de 20 ans).

Le parcours délinquant est un élément important à prendre en compte. Au Neuhof, la majeure partie des délinquants appartient au groupe des jeunes « *en errance* ». En effet, il s'agit d'une des problématiques les plus traitées par l'association et concerne principalement le Polygone. Pourquoi le Polygone au lieu des autres secteurs du quartier? C'est parce que l'association OPI y exerce depuis longtemps, faisant que les personnes, confiantes, ont moins de difficultés à parler de ces questions personnelles, du moins avec les éducateurs qu'elles ont l'habitude de voir et qu'elles connaissent bien.

Cependant, cette variable bien que très présente semble la plus difficile à aborder. En effet, les personnes en parlent peu, particulièrement devant un étranger, souvent considérée comme un possible délateur ou un indic voire un RG. Malgré tout, certaines observations ont pu être réalisées, concernant le fait d'être recherché par la police, la première incarcération et la question de la récidive. Il est intéressant de revenir sur ces trois moments car ils peuvent influer sur la manière dont un individu perçoit son parcours et lui faire prendre un autre chemin. D'autre part, ces variables influencent également le rapport au temps des individus.

2. Le rapport à l'avenir des jeunes délinquants

Sur notre terrain d'enquêtés, nous avons croisé quelques personnes recherchées par la police pour avoir commis un acte illégal. Cette situation semble générée une grande instabilité, une accélération du temps et bloque également tous les moyens d'envisager l'avenir. Pour illustrer cette idée, nous prenons l'exemple d'un jeune de 19 ans rencontré dans le quartier pendant le travail de rue. Ce dernier était aidé par l'un des éducateurs de l'association pour des problèmes d'ordre judiciaire. Pour une première affaire, son avocat avait réussi à lui obtenir un TIG (travail d'intérêt général) de quelques mois, que ce jeune avait investi car cela lui permettait d'éviter une

²⁴⁷ Becker H., Op.cit., 1985, p. 47.

incarcération. Mais, durant celui-ci, il a été rattrapé par une seconde affaire, beaucoup plus importante, puisqu'il était cette fois poursuivi par la police au niveau international pour une histoire de trafic de stupéfiants dans lequel il est mêlé (ces complices avaient été déjà arrêtés et par la suite, ils l'ont dénoncé). C'est ainsi, qu'il apprit qu'il était recherché par la police pour cette affaire. Il se mit alors à tout faire pour repousser le plus longtemps possible son arrestation. De ce fait, il sortait toujours le visage dissimulé sous sa capuche, se cachait chez lui pour guetter la police et ne se présentait plus à son TIG de peur d'être arrêté là-bas. Cette non-représentation risquant de lui faire avoir une peine de prison pour sa première affaire.

Il semblait ainsi se trouver dans un cercle vicieux. D'une part, il ne pouvait pas se présenter à son TIG risquant une peine, d'autre part, il ne pouvait pas arrêter ses activités illégales alors qu'il était poursuivi, parce qu'elles lui garantissaient un revenu. Cette situation génère une grande instabilité chez les personnes qui la subissent et cela les empêche totalement de s'envisager dans l'avenir, la seule issue paressant être l'incarcération. Cela permet également de constater l'impact des pratiques délinquantes quant à la manière de s'envisager l'avenir. En effet, elles permettent de s'approprier le présent et de l'investir, mais sont aussi porteuses de risques importants, les personnes sachant ce qu'elles encourrent. Dans cette situation, l'avenir est difficilement envisageable puisqu'il est souvent synonyme de la possibilité d'être arrêté et incarcéré. De ce fait, le jeune peut s'inscrire dans un temps court où la prison finira par prendre une place centrale dans sa vie.

Par ailleurs, nous pouvons dire que la première incarcération peut générer deux attitudes chez le jeune: d'abord, il y a une remise en question, des regrets et ensuite la poursuite du parcours qui l'a mené en prison. Pendant l'incarcération, le jeune peut poursuivre le chemin entamé dans la délinquance (c'est l'étape du parcours délinquant et ne modifie pas le rapport du jeune à l'avenir).

Le jeune incarcéré peut adopter une seconde attitude qui consiste à changer son parcours et se projeter dans l'avenir pour changer sa situation. C'est ainsi que nous pouvons dire que l'incarcération peut aussi permettre aux personnes de se questionner sur ce dont elles ont envie et de s'engager dans des démarches leur permettant d'envisager l'avenir plus sereinement.

D'autre part, la récidive, elle, accentue le parcours du délinquant et entraîne la réduction des possibilités de sorties de cette spirale. On observe une part importante de jeunes en situation de récidive en termes de violence ou délinquance juvénile au sein du quartier

Neuhof. Toutefois, il n'est pas aisé d'évoquer la question de la récidive avec les jeunes, car ces derniers évitent de s'épancher sur ce sujet soit-disant sensible.

Il faut souligner que la récidive marque un certain rapport à l'avenir, presque inexistant chez certains jeunes. In fine, la récidive semble être importante dans le quartier et peut s'expliquer par diverses raisons. Cependant, il apparaît que l'environnement qui a généré la première incarcération est souvent le même à la sortie, faisant que les personnes ont parfois du mal à quitter leur mode de vie antérieur, sauf si l'incarcération leur permet de mûrir un projet et de s'inscrire dans un avenir.

Nous avançons également l'idée que des incarcérations successives génèrent des pertes pour les individus, faisant que les possibilités de sortir du parcours délinquant deviennent de plus en plus restreintes voire un chemin de croix (car certains jeunes s'inscrivent dans une temporalité sociale courte et leur avenir est envisagé avec la prison).

Enfin, plus les incarcérations se suivent, plus l'étiquetage en tant que délinquant devient indélébile, ceci pouvant pousser certains jeunes à continuer dans cette voie, car quoiqu'ils fassent ils sont considérés comme tels (des pestiférés, des trublions,...), par les autres membres de la société.

Deuxième partie : L'action des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse et la stigmatisation à l'encontre des jeunes délinquants

La répression fait partie des moyens auxquels les autorités ont souvent recours pour lutter contre les violences juvéniles sévissant dans certains quartiers populaires. C'est dans cette perspective que les unités spécialisées de la police (telles que la brigade anti-criminalité (BAC), etc.) sont envoyées très souvent dans ces zones pour lutter contre ces phénomènes et rétablir l'ordre républicain.

D'autre part, pour faire face à la délinquance, une justice pénale des mineurs a été créée, avec l'adoption de l'ordonnance du 2 février 1945 (chapitre 1).

Par ailleurs, dans les quartiers populaires, certains jeunes, notamment les délinquants, sont parfois victimes de préjugés. Ils vivent cette situation comme une sanction. Cette situation les pousse souvent à se replier sur eux-mêmes (chapitre 2).

Chapitre 1 : Fondement de l'action des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse : L'ordonnance de 1945 et la justice pénale des mineurs délinquants

Un modèle de justice en perpétuelle mutation

La justice pénale des mineurs est depuis quelques années en profonde mutation. Son texte de référence est l'*ordonnance du 2 février 1945* (qui a inauguré un modèle « protectionnel » de justice). Il est important de souligner la difficile construction historique de ce dispositif qui a commencé avec le Code criminel révolutionnaire de 1791 et a abouti à la création des tribunaux pour enfants en 1912. Cependant, l'ordonnance de 1945 constitue véritablement une rupture par rapport à ce qui existait auparavant. Elle crée une justice des mineurs spécialisée. Ce texte a subi de fortes critiques. Toutefois la nécessité de connaître la philosophie et les intentions du législateur au sortir de la Seconde Guerre mondiale apparaissait centrale. Jusqu'à la fin des années 1980, le modèle « protectionnel » a été fondé sur une doctrine qui faisait de l'éducation la règle et la condamnation à des peines une exception.

Il reposait sur une conception selon laquelle l'enfant devait bénéficier de protection et d'éducation, mais s'appuyait aussi sur une grande confiance dans les sciences humaines, sur lesquelles les professionnels de l'action éducative allaient fonder leur action.

Ce modèle a été remis en cause au cours des années 1990 en raison d'une augmentation sensible de la délinquance des mineurs, ainsi que d'une évolution de ses modalités.

En effet, les jeunes contrevenants sont plus désocialisés. Face à cette évolution, les pouvoirs publics ont tardé à réagir, puis ont multiplié les demandes d'études et de rapports.

De ces travaux, il ressortait que le modèle et son application n'étaient plus adaptés à la délinquance des jeunes aujourd'hui. Le refus de la sanction dans le modèle « protectionnel » était critiqué, ainsi que l'application d'un texte qui favorisait le sentiment d'impunité chez les mineurs contrevenants.

Face à cette situation, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (qui est l'administration chargée de mettre en œuvre les décisions de justice, et notamment les mesures éducatives) a elle aussi fait l'objet d'une critique sévère. Pour d'aucuns, les mesures éducatives sont appliquées avec retard, mais surtout les institutions d'hébergement qui devraient être à la base une alternative à l'incarcération ne parviennent pas à remplir leur mission première. Les éducateurs expérimentés évitent le

plus souvent ces institutions dont l'action éducative paraît bien inadaptée aux besoins de la population des mineurs délinquants.

Le détour comparatif nous semble intéressant. Il montre que deux modèles partagent l'Europe : le modèle « protectionnel » et le modèle de justice. Un autre modèle (inspiré du système canadien) a apparu dans les dernières décennies : il s'agit de la justice restaurative.

La plupart de pays qui ont choisi le modèle de protection ont aboli la prison pour les mineurs au profit de centres éducatifs fermés (Espagne, Belgique, Suède) alors que le modèle de justice préfère, elle, l'incarcération (c'est le cas de l'Angleterre, l'Allemagne). La France, quant à elle, n'admet pas le recours systématique à la prison pour les mineurs délinquants comme premier choix. Elle essaye donc de cumuler les deux modèles : à savoir les centres fermés et la prison proprement dite comme ultime recours.

I. L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante : les différentes évolutions

Les fondements doctrinaux de l'ordonnance de 1945

La loi de 1912 avait déjà prévu un Tribunal pour enfants et adolescents à l'époque. La spécialisation de ce Tribunal était toute formelle : le tribunal correctionnel changeait simplement d'appellation et la seule différence provenait du fait que ses audiences n'étaient plus publiques. L'ordonnance du 2 février 1945, beaucoup plus réaliste, fait un pas décisif en spécialisant un magistrat : le juge des enfants. Ce juge va être l'élément moteur de la nouvelle institution. Ainsi, la véritable juridiction spécialisée est née. Très vite, cette juridiction va revêtir une physionomie originale, elle va conquérir son autonomie et conditionner toute la réforme.

La généralisation de la mesure éducative

Avant 1945, les deux options, peine et mesure éducative, étaient en quelque sorte présentées sur un plan d'égalité. C'est le cas des délinquants de plus de quinze ans, qui se partagent à peu près par moitié entre « discernants » et « non discernants ». Avec l'ordonnance de 1945, un cap décisif est franchi : d'emblée la prééminence de la rééducation est affirmée. Selon l'exposé des motifs: les mineurs ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme. Et l'article 2 de cette même ordonnance dispose : « le tribunal pour enfants et la cour d'assises des mineurs

prononceront, suivant le cas, les mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation qui sembleront appropriées²⁴⁸ ».

La mesure éducative devient donc la règle. Le recours à la peine, interdite pour les moins de treize ans, n'est sans doute pas absolument exclue pour les 13-18 ans. Mais l'exposé des motifs précise bien que c'est une dérogation à prendre à titre exceptionnel et par décision motivée. Comme en droit ou dans les faits, dans l'énorme majorité des cas, le jugement consiste donc dans le prononcé d'une mesure éducative.

Une gamme différenciée de mesures éducatives

L'ordonnance du 2 février 1945 reprend et élargit notablement la gamme des mesures éducatives énumérées par la loi de 1912. Elle prévoit en effet : « la remise à la famille » ; « la remise à une personne digne de confiance » ; « l'admonestation » ; « la mise en liberté surveillée » ; le placement « dans une institution ou un établissement public privé d'éducation ou de formation professionnelle habilité » ; le placement « dans un établissement médical ou médico-pédagogique habilité » ; la remise au « service d'assistance à l'enfance » ; le placement dans un « internat approprié aux mineurs délinquants d'âge scolaire » ; le placement « dans une institution publique d'éducation surveillée ou d'éducation corrective ».

L'étude de la personnalité du jeune délinquant

Pour mener à bien cette opération, une seule solution est envisagée: il s'agit de procéder à une étude de la personnalité du jeune délinquant.

Dans ce cas, l'exposé des motifs est formel : le juge des enfants devra obligatoirement procéder à une enquête approfondie sur le compte du mineur... car ce qu'il importe de connaître c'est, bien plus que le fait matériel reproché au mineur, sa véritable personnalité qui conditionnera les mesures à prendre dans son intérêt.

Et l'article 8 de l'ordonnance dispose : « le juge des enfants effectuera toutes diligences et investigations utiles pour parvenir à la manifestation de la vérité et à la connaissance de la personnalité du mineur ainsi que des moyens appropriés à sa rééducation.²⁴⁹ »

L'ordonnance de 1945 date d'une époque où les méthodes d'étude de la personnalité commençaient seulement à s'élaborer ; en conséquence, sa rédaction peut aujourd'hui apparaître, sur certains points, obsolète ; mais elle reste suffisamment ouverte pour qu'il

²⁴⁸ Article 2 de l'ordonnance du 2 février 1945.

²⁴⁹ Article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945.

n'en résulte aucun inconvénient. Son application va précipiter l'extension de l'influence des sciences de l'homme en ce secteur. En particulier, elle va dégager la condition fondamentale qui garantit la validité d'une étude de personnalité, sa mise en œuvre par une équipe interdisciplinaire. Cette étude doit nécessairement inclure un ensemble d'approches complémentaires : enquête sociale ; (examen médicale) ; psychologique (examen psychologique et examen psychiatrique) ; comportemental (observation de la conduite).

Ainsi, à côté des juges des enfants, des équipes multidisciplinaires se sont constitués progressivement. Elles regroupent assistantes sociales, psychologues, psychiatres, éducateurs... Elles s'insèrent dans des contextes institutionnels variés : centres d'observation au départ, puis consultation, services d'observation en milieu ouvert, centres d'orientation éducative.

La révision du contenu éducatif des décisions

A tout instant, les juridictions pour mineurs peuvent modifier les mesures éducatives précédemment adoptées. L'article 27 de l'ordonnance du 2 février 1945 dispose en effet que : « les mesures de protection, d'assistance, de surveillance, d'éducation ou de réforme ordonnées à l'égard d'un mineur peuvent être révisées à tout moment ». Et l'article 28 précise : « le juge des enfants pourra, soit d'office, soit à la requête du Ministère public, du mineur, de ses parents, de son tuteur ou de la personne qui en a la garde, soit sur le rapport du délégué à la liberté surveillé, statuer sur tous les incidents, instances en modification de placement ou de garde, demandes de remise de garde. Il pourra ordonner toute mesure de protection ou de surveillance utiles, rapporter ou modifier les mesures prises. Le tribunal pour enfants est, le cas échéant, investi du même droit ».

L'ensemble des prescriptions, en donnant à la rééducation une prééminence absolue, introduit une profonde rupture entre la législation de l'enfance délinquante et le droit pénal de l'adulte.

Minorité et modèle sanitaire et social

L'ordonnance du 2 février 1945 ne rejette pas la philosophie moderne du sujet puisqu'elle accepte l'idée que le sujet est un être capable de « volonté et d'intelligence », qui pose ses actes en conscience dans le respect des lois. Elle affirme simplement que l'enfant n'est pas encore ce sujet. Cette caractéristique de l'enfant doit

lui valoir un statut juridique spécifique qui consiste dans la minorité. L'enfance est désormais identifiée à la minorité.

Un statut spécifique de l'enfant fondé sur la minorité

La minorité est étroitement solidaire d'une définition de l'enfance comme un temps humain fondamentalement marqué par la vulnérabilité et l'inachèvement. La minorité prive, certes, l'enfant de ses droits subjectifs. Mais s'il ne peut contracter librement, s'il ne peut choisir ses relations, c'est en raison de son immaturité qui ne lui permet pas encore de se conduire dans son intérêt et dans le respect des lois. L'enfant ne peut donc être pleinement un sujet de droit puisqu'il ne peut disposer librement de ses droits subjectifs. Il doit rester sous la responsabilité et l'autorité de ses parents qui doivent veiller au respect de ses droits à la protection et à l'éducation. Grâce au bénéfice de ces droits spécifiques, l'enfant pourra devenir pleinement à l'âge adulte un sujet de droit.

L'enfance est un moment fondamental de la vie humaine qui mérite un statut juridique particulier, caractérisé par la protection et l'éducation. Ce statut est constitué par l'existence d'une juridiction spéciale qui, seule, a pouvoir de juger les mineurs délinquants : le tribunal pour enfants.

Une prise en compte particulière des déterminations sociales et psychologiques

A l'époque, l'idéal de la protection de l'enfance était insuffisant pour fonder philosophiquement l'ordonnance du 2 février 1945. Pour pouvoir rompre avec la philosophie pénale classique qui lui paraissait un obstacle, le législateur crut avoir trouvé des bases doctrinaires solides dans les progrès de la prison. En réalité, ce choix trouve ses sources théoriques dans l'école de criminologie positiviste italienne du XIX^e siècle et dans l'école de « Défense sociale » qui lui a succédé au XIX^e siècle. L'école positiviste italienne s'est fondée sur une critique radicale de la philosophie pénale classique. Au lieu de partir d'un individu abstrait, cette école partait de l'individu concret. La deuxième erreur de la philosophie pénale classique est de se fonder sur la responsabilité. Ce concept dit Enrico Ferri (positiviste italien) se réduit à cette expression : « L'homme possède le libre-arbitre, la liberté morale, il peut vouloir le bien ou le mal ; et par conséquent s'il choisit le mal, il est responsable de son choix et doit être puni. Et selon qu'il est libre ou ne l'est pas, ou bien qu'il est plus ou moins libre dans ce choix qu'il fait du mal, il est plus ou moins responsable et punissable ».

Or, selon Ferri, la conscience de la liberté est une pure illusion qui manifeste une méconnaissance des processus socio-physio-psychologiques qui précèdent la volonté. Comme tout phénomène, la volonté est soumise à la loi de la causalité naturelle ; toute action humaine est donc l'effet nécessaire des causes antécédentes. On comprend que si l'acte criminel est déterminé socialement et psychologiquement (s'il n'est pas le fruit du libre choix de la volonté), le criminel peut être rendu responsable des faits qui ne sont pas les siens. Le délit ou le crime ne peuvent plus être considérés comme des fautes morales mais comme une pathologie qu'il faut traiter.

L'originalité de la philosophie pénale de « Défense sociale » est d'avoir intégré la clinique de la médecine moderne dans la criminologie. Toute fonction clinique, écrit Ferri, consiste précisément à : « rechercher les causes de la maladie et apprivoier les remèdes aux conditions du malade et du milieu où il vit : il en est ainsi pour les malades ordinaires, pour les fous, pour les criminels²⁵⁰ ».

A l'exemple de la clinique médicale, la thérapie du délinquant doit être précédée d'un examen chargé d'établir diagnostic et traitement : il faudra donc, dans la justice pénale, employer désormais le diagnostic scientifique fondé sur l'étude de la personnalité du délinquant et la thérapeutique positive consistant en mesures utiles à sa réadaptation sociale. C'est en grande partie ce raisonnement que reprend l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945. Si l'acte délictueux est important, c'est comme symptôme d'une situation socio-psychologique que l'examen de la personnalité établi par l'enquête sociale et l'examen médico-psychologique devra mettre à jour.

II. Les incertitudes dans les réformes de l'ordonnance de 1945

L'année 2002 va constituer une période charnière où se confirme et se stabilise le mouvement amorcé dans les années 1990. Les réformes de l'ordonnance de 1945 se sont succédées, et parmi les dernières en date inscrites dans la loi d'orientation et de programmation de la justice (LOPJ) de septembre 2002, une place importante est faite à la dimension d'enfermement des mineurs. Celui-ci va doublement concerner la Protection judiciaire de la jeunesse à travers la création de nouvelles structures éducatives (les CEF) et à travers une réforme de la détention des mineurs qui prône une spécialisation totale de l'organisation carcérale avec une intervention directe des éducateurs auprès des mineurs détenus. Les centres éducatifs fermés sont des établissements publics ou privés habilités, chargés d'accueillir des mineurs de 13 à 18

²⁵⁰ Ferri E., In : Youf D., In : *Juger et éduquer les mineurs délinquants*, Dunod, Paris, 2009, p. 33.

ans, placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet d'une surveillance étroite, mais ils bénéficient également d'un accompagnement éducatif visant à favoriser leur réinsertion future. Le placement est assorti par le juge des enfants d'un certain nombre d'obligations, dont le respect des règles de l'établissement : la violation de ces obligations peut entraîner, selon le cas, sa mise en détention provisoire ou un emprisonnement. Le centre éducatif fermé est donc un établissement dont la particularité est d'accueillir exclusivement des mineurs délinquants et de le faire dans un cadre juridique permettant de sanctionner par la prison un mineur qui ne respecte pas les obligations.

En fait, les centres éducatifs fermés ne sont pas fermés. Ils bénéficient d'un taux d'encadrement humain exceptionnel qui permet un contrôle quasi permanent des mineurs pris en charge, tout en assurant les démarches éducatives propres aux établissements d'hébergement traditionnels (scolarité, insertion professionnelle, travail avec les familles...). Ils ont également un équipement qui garantit matériellement la fonction de surveillance, mais ils ne peuvent en aucun cas maintenir totalement contre son gré un mineur dans les lieux. Seule l'institution pénitentiaire possède la légitimité d'imposer la privation de liberté qui a été décidée par un juge et de la garantir au besoin par la force. C'est pourquoi, comme dans tout établissement de placement, des fugues se produisent, ce qui génère l'incompréhension d'une opinion publique qui prend naturellement les mots au pied de leur lettre.

L'ambigüité originelle des CEF sur la question de l'enfermement ne facilite pas une claire compréhension de leur place dans le dispositif des réponses éducatives ou carcérales existantes. La lecture qui peut être faite de cette « fermeture juridique » est sujette à variation, selon le point de vue adoptée. Pour les uns, il s'agit d'une prise en charge éducative dévoyée, parce que sous la menace de l'incarcération ; le centre est dans ce cas de figure une antichambre de la prison. Pour les autres, il s'agit d'une dernière chance d'éviter à un mineur une condamnation à la prison, ce que permet la combinaison du placement et du contrôle judiciaire, et d'une possibilité de substituer un placement à une détention, ce que permet l'utilisation du sursis avec mise à l'épreuve.

Le centre éducatif fermé est alors clairement considéré comme une alternative à l'incarcération.

D'autant que, dans le même temps, s'engage une réforme d'envergure de la prison pour mineurs. La détention des mineurs fait l'objet en France d'un traitement particulier qui

se caractérise principalement par une séparation des espaces de détention des majeurs et des mineurs. Hormis cette séparation physique qui a donné lieu aux quartiers mineurs, on ne peut pas parler de traitement réellement spécifique à la population très particulière, qui est celle des mineurs. Ceux-ci sont certes séparés des détenus majeurs, mais pour le reste ils relèvent d'un régime de détention similaire, à l'exception de quelques rares expériences comme le centre des jeunes détenus (CJD) de Fleury-Mérogis où s'exerce une gestion de l'incarcération qui prend en compte un certain nombre de besoins fondamentaux propres à des adolescents. Maison d'arrêt créée en 1968, le CJD comporte trois bâtiments dédiés chacun à une catégorie homogène de détenus : la maison d'arrêt pour femmes et le centre de jeunes détenus. Ce dernier se caractérise par des possibilités importantes d'occupation des mineurs qui bénéficient d'activités sportives et d'un enseignement dispensé par des instituteurs détachés de l'Education nationale. Le modèle va s'affiner et se préciser au cours des ans. Le centre fera de plus en plus appel à des institutions extérieures en charge d'adolescents, qu'il s'agisse de l'école, de la culture ou de la santé.

Cependant, pour certains, le modèle Fleury-Mérogis reste largement minoritaire au sein de l'administration pénitentiaire. Pour l'essentiel, les mineurs relèvent très « classiquement » du régime général de la détention. C'est la loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) dite Loi Perben I qui va inscrire le principe d'une réforme fondamentale de la prison pour mineurs, marqué par la séparation physique absolue entre détenus majeurs et détenus mineurs, et par la mise en place d'un suivi individuel et d'un accompagnement éducatif de ces derniers. Cette réforme est conduite en deux temps. Dans un premier temps, des éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse forment des équipes qui ont pour mission, de travailler en permanence au sein des quartiers mineurs, en assurant un suivi individuel de chaque jeune détenu. Dans un deuxième temps, de nouveaux établissements entièrement spécialisés seront créés et matérialiseront la spécialisation totale de la prison pour mineurs.

Ces nouvelles prisons sont les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Au nombre de sept (Lyon, Valenciennes, Nantes, Toulouse, Meaux, Mantes-la-Jolie, Marseille) répartis sur l'ensemble du territoire, ils ont été conçus pour répondre spécifiquement aux caractéristiques de la prise en charge d'un public de mineurs. Ils prendront en charge soixante mineurs détenus qui seront répartis dans des petites « unités de vie » concernant un groupe de dix individus. Le principe qui a guidé

l’élaboration du modèle de l’établissement pénitentiaire pour mineurs repose sur la réduction du nombre de jeunes détenus à gérer en groupe et la réduction des interruptions de l’incarcération. L’idée est de produire, dans un cadre carcéral totalement assumé, des réponses à des besoins repérés en termes de suivi individuel, d’éducation, de socialisation et de préparation à la réinsertion. Le programme de ces futurs établissements accorde une place prépondérante à l’enseignement et aux différentes activités. L’encadrement des mineurs sera double, assuré par les surveillants de l’administration pénitentiaire et les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse. Ceux-ci auront, à l’instar du travail réalisé dans les divers centres éducatifs (règles de vie, socialisation), la tâche d’assurer l’encadrement éducatif du groupe de mineurs et le suivi personnalisé de chacun d’entre eux.

La Protection judiciaire de la jeunesse est partie prenante de cette réforme, ce qui constitue pour elle un bouleversement de ses repères d’intervention, tant sur le plan de sa doctrine que sur celui de son organisation. Elle a succédé à l’Education surveillée, elle-même issue d’une séparation avec l’administration pénitentiaire, dans un mouvement de l’histoire où une frontière nette (du moins en théorie) était installée entre le champ de l’incarcération et le champ de l’éducation. Le moment actuel est vécu difficilement, entre un recentrage sur la mission d’intervention auprès des mineurs délinquants, y compris lorsqu’ils sont en détention, et le sentiment d’une régression avec un retour à la situation d’avant 1945.

L’institution est à la croisée des chemins et devra faire face de manière récurrente à des contradictions dont la résolution ne dépend pas d’elle-même mais des choix politiques à venir sur le traitement de la délinquance juvénile. Le débat public s’est déplacé ces dernières années sur fond de permanence de cette délinquance, voire d’aggravation si l’on prend comme indicateur la montée des phénomènes d’agression et, au-delà, la flambée des violences urbaines où l’installation durable de la violence en milieu scolaire. Le recours aux réponses pénales atteint ses limites propres avec la création d’un système carcéral strictement dédié aux mineurs. Il n’existe pratiquement plus de marges pour durcir la justice des mineurs qui a fait l’objet de plus d’une trentaine de modifications successives et qui comprend une palette de mesures quasi complète, allant du milieu ouvert au pénitentiaire en passant par tout un dispositif de solutions intermédiaires. C’est pourquoi le nouveau thème de débat porte de plus en plus, non pas sur une énième réforme de l’ordonnance de 1945, mais sur la remise en cause du statut de minorité du jeune délinquant, et donc sur la fin de l’exception éducative. Cette

situation conduirait à la disparition d'une institution devenue dès lors inutile au profit d'un traitement exclusivement pénitentiaire, pas seulement au sens carcéral du terme mais, plus largement, dans le champ de l'exécution des peines, y compris les peines alternatives à la prison (bracelet électronique, placements extérieurs, milieu ouvert pénal).

Dans l'immédiat, la Protection judiciaire de la jeunesse peut se stabiliser à l'intérieur d'un système qui la spécialise totalement sur les réponses les plus strictes en direction des mineurs délinquants les plus difficiles. En effet, dans ce cas, elle risque de rétrécir son champ de compétences et devenir une institution essentiellement complémentaire de la fonction pénitentiaire. Elle peut également repenser tout son domaine d'intervention et l'élargir en investissant des terrains d'action nouveaux, là où de nouvelles lignes de fracture sont à l'origine du maintien et du développement de la délinquance des mineurs. Si l'on sort du seul débat sur la loi, de nombreuses analyses montrent aujourd'hui l'importance à la fois d'un travail en amont ou, à minima, d'intervention immédiate là où les problèmes surgissent, au moment où ils surgissent. Ces problèmes concernent principalement les défaillances de la fonction parentale, les difficultés de l'école, en particulier du collège, à remplir un rôle de socialisation des collectifs d'élèves ou encore la montée de comportements individuels à la limite de la pathologie mentale. Les savoir-faire propres aux services éducatifs peuvent être investis dans la solution de ces problèmes à travers des partenariats construits sur les territoires avec les associations locales, l'Education nationale ou le secteur de la pédopsychiatrie. Le choix de l'une ou l'autre de ces deux options dépendra de la capacité des responsables politiques à élaborer un projet global de réponses à la délinquance juvénile, fondé non sur le seul affichage des réponses rapides mais sur un investissement du long terme et sur le meilleur usage des ressources de toutes les institutions concernées, au-delà de celles qui constituent la chaîne de la réponse pénale.

1. Conception d'un nouveau droit pénal des mineurs

a) La philosophie pénale alternative

Le rapport d'audit de 1987 ne reposait pas sur une philosophie pénale alternative mais demandait une gestion plus rigoureuse de l'Etat d'intervention sociale.

Pourtant, le modèle thérapeutique commençait à connaître de sérieuses critiques théoriques. Dans le monde anglo-américain, des recherches en criminologie essaient de démontrer l'inefficacité du modèle thérapeutique et de proposer une philosophie pénale

alternative. Cette philosophie pénale alternative s'est progressivement imposée dans les pays anglo-saxons, dans le même mouvement que le néolibéralisme de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Ce néolibéralisme qui aurait, selon Foucault, pour caractéristique principale d'étendre à l'ensemble de la société les comportements de l'économie de marché, a eu de grandes difficultés à s'imposer en France. Il a fallu attendre le troisième millénaire pour que cette criminologie finisse par s'imposer en France. Cependant, dans les années 1980, une voix francophone se manifeste pour développer les thèses de cette nouvelle criminologie. Elle vient d'outre-Atlantique²⁵¹.

b) Critique du modèle thérapeutique

Maurice Cusson s'est appuyé sur les travaux de la criminologie anglo-saxonne pour montrer l'inefficacité du modèle thérapeutique. Sa méthode consiste à comparer le taux de récidive des sujets qui ont fait l'objet d'un traitement et ceux qui n'en ont pas bénéficié.

Cusson ne dit pas que l'action thérapeutique n'a été bénéfique à quiconque, il ne doute pas qu'elle puisse avoir des résultats positifs pour certains délinquants, il indique simplement que ce modèle n'a aucun effet sur le pourcentage de récidive. Selon lui, dans certaines situations, l'action thérapeutique peut avoir une certaine efficacité, mais il faut que soient réunies trois conditions :

- le sujet doit avoir un niveau de maturité interpersonnelle relativement élevé ;
- il doit avoir un réel désir de changer ;
- il doit être peu engagé dans une activité délinquante.

Quelles sont les raisons de l'échec du modèle thérapeutique ? Pour ce modèle, l'infraction est le symptôme d'un trouble plus profond se situant dans la personne même du délinquant. L'activité contraire à la loi est l'expression d'une souffrance qu'il faut traiter. Or Cusson rétorque que lorsqu'on interroge les contrevenants, il apparaît que le « crime n'est vécu ni comme une souffrance ni comme une maladie ; il est au contraire plaisir, profit et liberté ». En définitive, nous dit Cusson, le modèle thérapeutique repose sur un double malentendu. D'une part, les représentants de la société donnent mandat aux éducateurs, assistants de service social et psychologues de faire reculer la récidive, mais ces derniers font comme s'ils pouvaient répondre à cette attente, mais en fait ce qui les intéresse, c'est de contribuer au mieux-être des personnes qu'ils perçoivent comme

²⁵¹ Cette nouvelle pensée criminologique francophone est l'œuvre de Maurice Cusson, professeur de criminologie à l'Université de Montréal.

des victimes de la société. D'autre part, le modèle thérapeutique repose sur l'idée que le délinquant en souffrance est en demande d'aide alors que la plupart du temps, il refuse de changer. Un tel modèle de justice a des effets pervers inévitables. Il refuse toute idée de contrainte à l'égard des sujets qu'il prend en charge. Mais il est alors devant un dilemme : soit renoncer à la prise en charge, soit mettre en place des dispositifs punitifs occultes. Il en a été ainsi à l'Education surveillée et à la Protection judiciaire de la jeunesse. De nombreuses institutions ont été fermées faute de pouvoir prendre en charge les mineurs, en raison de leur violence. Une autre solution était d'assurer une sélection à l'entrée dans l'institution ou de demander la mainlevée du placement lorsqu'un jeune mettait en danger l'institution.

c) Le délit considéré comme un acte

Le plus intéressant dans cette nouvelle criminologie n'est pas tant la critique du modèle thérapeutique que la philosophie pénale qu'elle propose en alternative. Cette philosophie n'est pas nouvelle. Elle repose sur l'utilitarisme classique de Beccaria et de Bentham selon lesquels « le plaisir et la douleur sont les mobiles des êtres sensibles²⁵² ». C'est la raison pour laquelle il est préférable de qualifier cette criminologie de néo-utilitariste plutôt que de néolibérale. Les hommes sont des êtres qui recherchent le plaisir et redoutent les souffrances. Il en est de même des délinquants qui ne sont pas, contrairement à ce que soutenait la criminologie positiviste, des êtres à part. Le délit est un acte et non un symptôme. Le rôle du criminologue est de comprendre le sens de cet acte, plutôt que d'analyser une personnalité.

A cette fin, il n'est pas nécessaire de faire un examen de la personnalité pour comprendre le sens d'un comportement. Alors qu'éducateurs et psychologues invalident le discours premier du sujet en le réduisant à un discours manifeste au-delà duquel il faudrait accéder au discours latent, Cusson propose de prendre au sérieux ce que disent les délinquants.

La criminologie néo-utilitariste propose d'analyser le délit comme une action. Quelle est la finalité de l'action et quel est son résultat ?

Pourquoi les délinquants commettent des délits et des crimes ? Quels buts recherchent-ils ? De façon générale, la criminologie néo-utilitariste s'appuie sur l'utilitarisme classique : les délinquants recherchent à retirer du plaisir et des bénéfices de leur

²⁵² Youf D., Op.cit., p. 105.

activité. L'excitation est une des caractéristiques essentielles de la délinquance des jeunes. La recherche de sensations fortes est souvent la finalité première des mineurs contrevenants. Le vol de voiture, le vandalisme, les agressions gratuites trouvent leur sens dans le plaisir et l'excitation retirés de ces actions. La délinquance est souvent vécue par les jeunes délinquants comme une activité ludique, où le plaisir de transgresser la loi et de prendre des risques n'est pas négligeable. Elle donne le sentiment de vivre intensément. Elle permet de rompre avec le désœuvrement et l'ennui dont souffrent nombre de jeunes délinquants. Le sens de l'activité délinquante ne se trouve pas uniquement dans le plaisir de l'action mais dans les bénéfices retirés. Il est ainsi du vol, qui permet d'acquérir à moindres frais des biens matériels ou de l'argent. Il en est également de même pour les agressions. Elles visent toujours l'intérêt du délinquant qui soit désire se venger, soit manifester sa puissance à l'égard de la victime et son entourage.

d) La rationalité du délinquant

Pour Cusson et les adeptes de la criminologie néo-utilitariste, le délinquant n'est pas un individu qui ne maîtrise pas son comportement. Il est avant tout un être rationnel. Toutefois, sa rationalité est limitée. A noter que c'est sur cette rationalité que pourra être pensé un système pénal alternatif au modèle thérapeutique. Une démarche rationnelle peut être décomposée en quatre éléments : d'abord, l'acteur a une idée, au moins sommaire, du but qu'il veut atteindre ; il est un être calculateur ; il examine le meilleur moyen qui lui assure le maximum d'avantages au moindre coût ; il a une capacité de choix entre plusieurs possibilités ; il n'est pas entièrement déterminé ; une fois l'acte posé, il est capable d'évaluer ses résultats en prévision des actes futurs. Avant de commettre une infraction, la plupart des délinquants sont à la recherche d'un but qui vise à leur accorder du plaisir, de la satisfaction, du bien-être et ils délibèrent sur la meilleure façon de parvenir à leurs fins. Tout l'art du législateur sera de penser un système pénal qui s'appuie sur cette rationalité et démontre à chacun et notamment aux délinquants potentiels qu'il leur est plus coûteux de commettre des infractions que de respecter la loi.

e) L'efficacité de la dissuasion

Le délinquant retire des bénéfices de ses infractions, tant en termes d'avantages matériels, de plaisir que de prestige. Afin de contrecarrer ces bénéfices, il est important

que la société introduise des coûts extrinsèques à un mode de vie qui en comporte très peu. Il faut instituer un système pénal qui oblige le délinquant à prendre conscience que le coût de la délinquance est nettement supérieur au gain retiré tant en termes de biens, de plaisir que de prestige. Il faut s'appuyer sur sa rationalité pour qu'il décide de renoncer à un mode de vie qui lui est coûteux.

Maurice Cusson, lui, s'appuie sur les travaux criminologiques anglo-saxons pour montrer que plus la probabilité d'être arrêté, d'être condamné ou d'être emprisonné est forte sur un territoire donné, plus le taux de criminalité est bas. Ce qui a une influence sur le taux de criminalité n'est pas la longueur des peines, mais la certitude de l'arrestation. De telles affirmations ne sont pas nouvelles. Beccaria et Bentham n'avaient pas eu besoin d'études statistiques pour le démontrer. En revanche, comment promouvoir un système pénal dissuasif lorsqu'une forte proportion de délinquants incarcérés récidive ? A cette objection de poids, Cusson répond que la récidive n'est pas tant due au caractère criminogène de la prison que des caractéristiques des individus les plus endurcis et il est donc logique qu'ils récidivent davantage que ceux qui sont laissés en liberté. En revanche, souligne Cusson, lorsque l'on compare l'activité délictueuse des sujets avant leur incarcération et celle qui suit leur libération, on constate une baisse sensible de cette activité. En ce qui concerne les mineurs délinquants, il indique que : « plus la mesure appliquée est contraignante, plus la diminution de la délinquance par rapport à son niveau antérieur est forte (...), l'efficacité maximale étant réalisée par un placement dans un milieu quasi carcéral²⁵³ ».

Le système pénal dissuasif ne vise pas tant à châtier des infractions par des peines plutôt qu'à informer sur les peines auxquelles on s'expose lorsqu'on viole la loi. De même que les prix informent le consommateur et le producteur sur la conduite à tenir, de même le système des peines et surtout son application informent chacun sur les actes qu'il a intérêt à éviter. Il est important de donner une réponse pénale dès la première infraction afin d'informer le contrevenant des risques auxquels il s'expose.

Toutes les mesures prises à l'égard des délinquants doivent lui envoyer des informations claires pour qu'ils sachent les risques qu'ils prendront ultérieurement.

2. Le triomphe d'une nouvelle philosophie pénale

La décision du Conseil constitutionnel du 29 août 2002, qui légitime la loi du 9 septembre 2002, est extrêmement importante. Elle met un terme à l'application de la

²⁵³ Cusson M., Délinquants pourquoi ?, Hurtubise HMH, 198,1 p. 180.

philosophie de l'ordonnance de 1945. L'exposé des motifs de ce texte n'a désormais plus force juridique. Il ne peut plus être utilisé par les cours d'appel et la Cour de cassation. Désormais, ce sont les principes fixés par le Conseil constitutionnel qui font autorité. Cependant, ces principes, s'ils invalident le modèle thérapeutique, tel qu'il a triomphé dans les années 1970 et 1980, posent l'éducation comme impératif de la prise en charge des mineurs délinquants. Contrairement à l'exposé des motifs de l'ordonnance de 1945, l'éducation ne s'oppose pas à la sanction pénale. Comme tout principe constitutionnel, la décision du 29 août 2002 laisse une large place à l'interprétation. Sur ses fondements peuvent se construire des justices pénales différentes. Les lois de 2007 et le rapport Varinard ont choisi le modèle néo-utilitariste. Une nouvelle doctrine pénale se substitue à l'ordonnance de 1945 et s'oppose à elle. Il est important de s'arrêter aux textes pour en prendre toute la mesure.

a) La Loi du 5 mars 2007

Cette loi relative à la prévention de la délinquance avance clairement une nouvelle philosophie pénale, liée à une nouvelle philosophie de l'éducation. Depuis une vingtaine d'années, les différentes réformes du texte de 1945 instillaient le droit pénal des majeurs dans la justice des mineurs, puis plus tard avançaient une nouvelle philosophie pénale. Cependant, la philosophie de l'éducation n'était pas clairement remise en cause. Alors que philosophie pénale et philosophie de l'éducation étaient complémentaires dans l'ordonnance de 1945, elles se séparent à partir des années 1990. L'innovation fondamentale de la loi du 5 mars 2007, poursuivie par la commission Varinard, est de proposer une philosophie de l'éducation en cohérence avec la doctrine pénale. Cette doctrine s'appuie sur une anthropologie. L'être humain est un individu rationnel, c'est-à-dire qu'il est un être qui recherche son avantage et veut éviter les désagréments. Il peut être identifié à l'*homo oeconomicus* qui recherche à maximiser son intérêt. Tout l'art du législateur est de construire un système judiciaire qui encourage chaque citoyen à respecter les lois et à les dissuader à commettre des infractions. Ils y parviennent par un dispositif qui délivre le message qu'il est plus coûteux de violer la loi que de la respecter. L'anthropologie néo-utilitariste est très simple et s'adresse à tous les individus. Le modèle thérapeutique repose sur une anthropologie plus complexe. Le délinquant n'est pas un individu quelconque. Il est cet être humain qui a commis des infractions à la loi pénale à la suite d'une chaîne de causalité spécifique qu'il s'agit de découvrir. Ce n'est qu'une fois mis à jour cette causalité, par l'examen de personnalité,

qu'une action éducative et thérapeutique adaptée peut être définie et entreprise. La philosophie de l'éducation définie par la loi du 5 mars 2007 s'appuie sur l'anthropologie néo-utilitariste. L'éducation consiste essentiellement dans l'apprentissage des règles : « Il convient d'apprendre aux enfants, dès le plus jeune âge, pourquoi il existe des règles indispensables à la vie en société et pourquoi il est impératif de les respecter. Le message à diffuser est que le respect que l'on attend des autres passe d'abord par celui dont on doit faire preuve à leur égard. Le repérage et l'appropriation des limites constituent une pédagogie nécessaire à la construction de soi et à l'apprentissage de la vie sociale.²⁵⁴ »

Cet extrait de l'exposé des motifs de la loi relative à la prévention de la délinquance met en exergue l'importance de l'éducation.

L'éducation consiste à façonner un individu rationnel qui vit conformément aux normes établies. A cette fin, la sanction peut permettre à redresser le jeune délinquant: « La sanction, pour les mineurs comme pour les adultes, revêt une dimension éducative et dissuasive forte. Aucune infraction dont l'auteur est identifié ne doit rester sans réponse, en particulier toutes celles qui peuvent apparaître véniales (insignifiantes) au regard de leur faible impact sur l'ordre public ou des dommages négligeables qu'elles génèrent et dont la banalisation tend à délégitimer la moindre sanction. »

A la lecture de cet extrait de la loi relative à la prévention de la délinquance, nous pouvons dire qu'il n'y a plus de distinction entre adulte et enfant. L'un et l'autre sont des individus rationnels ou, à tout le moins, doivent le devenir. Il n'y a plus, non plus, opposition entre éducation et dissuasion.

Par la dissuasion, les jeunes mineurs seront éduqués à devenir des êtres rationnels censés respecter la loi pour leur propre intérêt.

b) La loi sur la Récidive

La loi du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs comme des mineurs reprend la même philosophie pénale que la loi du 5 mars 2007. Son titre et son contenu indiquent qu'il ne doit y avoir aucune différence entre les majeurs et les mineurs. La seule différence repose sur les contraintes qu'à fixées le Conseil constitutionnel dans sa décision du 29 août 2002. Celui-ci a donné une valeur constitutionnelle à la majorité pénale à 18 ans et à l'atténuation de la responsabilité du mineur. Hormis ces contraintes exogènes, le législateur considère les mineurs comme les majeurs. Il faut considérer les uns et les autres comme des êtres rationnels et délivrer

²⁵⁴ Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

le message selon lequel une peine plancher sera appliquée automatiquement par le juge dès la première récidive.

Le principe de l'individualisation des peines comme l'attention portée à la personnalité du mineur ont l'inconvénient de brouiller le message à l'égard des délinquants. Il leur indique qu'ils peuvent compter sur la mansuétude du juge en cas de récidive. La loi contre la récidive reprend au principe de la philosophie pénale utilitariste qui était déjà avancée par Beccaria dans son traité *Des délits et des peines* : « Avec des lois pénales exécutées à la lettre, chaque citoyen peut calculer exactement les inconvénients d'une mauvaise action ; ce qui est utile, puisque cette connaissance pourra le détourner du crime. Il jouira avec sécurité de sa liberté et de ses biens ; ce qui est juste, puisque c'est le but de la réunion des hommes en société²⁵⁵ ».

Avec les peines planchers en cas de récidive, le législateur compte que tant le mineur que le majeur feront un calcul des coûts et avantages à réitérer le délit ou le crime précédemment commis.

c) Les enjeux du rapport de la commission Varinard

Le rapport de la Commission présidée par André Varinard²⁵⁶, (professeur à l'Université de Lyon 3), est le texte le plus important depuis l'adoption de l'ordonnance du 2 février 1945. Jusqu'à présent, tous les rapports remis au Gouvernement s'efforçaient de respecter les principes avancés par un texte devenu tabou. Le rapport du Sénat, lui-même, après une enquête extrêmement fouillée, ne proposait pas une doctrine alternative claire. Il n'en est plus de même avec la commission de Varinard. Celle-ci emboîte le pas de la loi de 2007, présentée par Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur à cette époque. Il n'est pas aisément de dégager la doctrine pénale du rapport remis à Rachida Dati, à l'époque garde des Sceaux. Même si la Commission avait été composée de sorte qu'elle suive les recommandations fixées par le ministre de la Justice, les juges des enfants, les représentations de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, les pédopsychiatres qui en faisaient partie arrivaient dans cette Commission avec une culture professionnelle et une expérience qui n'étaient pas toujours compatibles avec la doctrine pénale souhaitée. Il n'en demeure pas moins que la doctrine néo-utilitariste domine et traverse l'ensemble du rapport. De même que tous les textes antérieurs de 1980 s'interprètent et prennent sens à la lumière du modèle thérapeutique, de même la

²⁵⁵ Beccaria C-B., *Des délits et des peines*, Flammarion, 2006.

²⁵⁶ Le Rapport Varinard sur la réforme de la Justice des mineurs remis le 3 décembre 2008 à Madame Le garde des sceaux, Ministre de la Justice.

philosophie néo-utilitariste donne sens aux textes sur la justice pénale des mineurs à partir de 1996 et la loi Toubon.

La justice des mineurs est-elle efficace ?

Le point de départ de la Commission de réforme de l'ordonnance de 1945 est identique que celui de tous les textes depuis 1996. Dans la lettre de mission remise à André Varinard, Rachida Dati souligne la part de plus en plus importante prise par la délinquance des mineurs et insiste sur son caractère plus violent. Elle indique que les multiples réformes qu'a subies le texte de 1945 nuisent à sa lisibilité et à sa clarté. La commission Varinard reprend le diagnostic posé par son commanditaire en disant que : « Nonobstant les polémiques assez vaines sur certaines statistiques, il n'est pas discutables que l'augmentation de la délinquance des mineurs, qui par ailleurs tend à devenir de plus en plus juvénile, est une réalité qui fait aujourd'hui quasiment consensus. »

L'objectif de la Commission est donc de proposer des solutions nouvelles susceptibles d'apporter une réponse plus adaptée, c'est-à-dire plus efficace, pour réduire le volume de la délinquance juvénile. Il s'agit aussi, pour la commission, de voir comment rendre efficace la justice des mineurs, en permettant une utilisation plus facile des mesures répressives pour les délinquants récidivistes. Selon la Commission, la solution pour parvenir à une justice plus efficace consisterait à mieux punir.

Faire avec les normes contraignantes

La Commission Varinard reprend la philosophie néo-utilitariste qui repose sur la dissuasion. Or les normes nationales et internationales constituent des limites et des contraintes à l'application de cette philosophie. La Convention internationale des droits de l'enfant, que la France a ratifiée en 1990, la décision du Conseil constitutionnel, ne sont pas des textes dont il faut s'inspirer pour construire le nouveau droit pénal des mineurs. Ce sont des limites dont il faut tenir compte pour appliquer la nouvelle doctrine pénale. Selon la Commission : « on ne peut évidemment pas proposer des solutions qui nieraienr totalement ce qui constituent le noyau dur des exigences constitutionnelles mais il reste néanmoins la possibilité de faire évoluer la législation relative aux mineurs délinquants en proposant des modifications qui se fondent notamment sur l'évolution de la délinquance. »

De même, il faut s'efforcer de respecter la lettre de la Convention des droits de l'enfant qui a un caractère contraignant, mais : « Sur le plan des engagements internationaux, les limites à cette réflexion sont sans doute un peu moins contraignantes puisque, d'une manière générale, les

recommandations formulées sur l'autonomie du droit pénal des mineurs par les textes internationaux ne sont pas directement exécutoires pour la plupart d'entre elles. »

La commission Varinard serait allée sans doute plus loin dans l'application de la nouvelle doctrine pénale si elle n'était entravée par les normes contraignantes. Ainsi aurait-elle volontiers abaissé la majorité pénale à 16 ans, du moins pour les multirécidivistes, mais elle y a résisté pour deux raisons, la première est le risque certain d'inconstitutionnalité d'une telle solution, la seconde est l'incertitude sur l'efficacité d'une telle mesure, car il n'est absolument pas démontré que les législations qui ont clairement opté pour des régimes à tendance fortement répressive obtiennent des résultats significatifs dans la résorption des phénomènes de criminalité. Cependant, cela n'empêche pas la commission de maintenir les peines planchers de la loi du 10 août 2007.

La sanction comme clé de voûte

Le point central de la commission Varinard est la substitution du terme sanction éducative à celui de mesure éducative. Il s'agit de délivrer le même message que l'exposé des motifs de la loi du 5 mars 2007. La réponse apportée par les juridictions pour mineurs vient sanctionner un comportement pénalement répréhensible, même s'il poursuit un objectif éducatif. Tout le dispositif de justice pénale des mineurs repose sur cette idée de sanction. L'action éducative ne consiste plus à traiter la causalité à l'origine du délit, elle consiste à sanctionner le mineur dès qu'il commet une infraction. En effet, l'absence de réponse pénale aux actes de délinquance commis par les mineurs contribue à renforcer le sentiment d'impunité. Dès lors que le mineur a plus de 12 ans, il est important de le sanctionner lorsqu'il commet une infraction car une telle sanction est éducative en ce qu'elle lui permet d'intégrer les règles et de le dissuader de récidiver.

L'ordonnance du 2 février 1945 avait opposé les mesures de protection aux peines qui ne devaient être qu'exceptionnelles. La décision du Conseil constitutionnel du 29 août 2002 instituait une progressivité des mesures éducatives aux peines, niant l'antinomie des mesures éducatives et des peines. La commission Varinard va plus loin. Il n'y a pas de différence de nature entre les mesures éducatives et les peines, les unes et les autres sont des sanctions, les unes et les autres ont une finalité éducative. Sanction éducative et peine ont pour objectif de lutter contre le sentiment d'impunité, de signifier la réprobation de la société face à un comportement, de dissuader de récidiver. Sanction éducative et peine ont la même finalité et la même nature ; elles diffèrent simplement en

fonction de l'âge du mineur auquel elles s'adressent, de la qualité de l'infraction commise et de son parcours judiciaire.

La sanction éducative est d'abord une sanction et toute sanction a une valeur éducative. En tant que sanction, elle s'impose au mineur. Elle est la manifestation de la prééminence de la société sur l'individu qu'est le jeune délinquant. C'est la raison pour laquelle, le non-respect de la sanction éducative par celui-ci est intolérable.

Actuellement, aucune sanction n'est prévue lorsqu'une mesure éducative actuelle n'est pas respectée par le mineur. Ce comportement désinvolte n'est pris éventuellement en compte qu'à l'occasion d'une nouvelle poursuite.

La nouvelle justice pénale doit reposer sur la sanction. Il doit donc y avoir sanction au non-respect de la sanction éducative. Le non-respect d'une sanction éducative peut être sanctionné par le prononcé d'une autre sanction éducative. Par ailleurs l'hypothèse de « récidive » de non-respect d'une sanction éducative, une infraction distincte est envisagée, celle-ci étant sanctionnée notamment par un placement de fin de semaine pour les moins de 14 ans ou par une incarcération de fin de semaine pour les plus de 14 ans. Toute la justice pénale des mineurs doit reposer sur la progressivité des sanctions éducatives et des peines afin que le mineur délinquant soit dissuadé de récidiver. Il doit être destinataire d'un message clair et cohérent selon lequel le coût du passage à l'acte sera progressivement plus élevé selon l'évolution de son comportement.

III. La prévention de l'inadaptation sociale : l'ordonnance de 1958 sur l'enfance en danger

Le modèle de la prévention de l'inadaptation sociale n'avait pas tant pour objectif de donner à l'enfant un statut juridique adapté, que de combattre les facteurs favorisant l'exclusion sociale et l'inadaptation sociale. Ainsi, dès 1946, Paul Lutz (ancien magistrat à la direction de l'Education surveillée) regrettait le caractère limité de l'ordonnance de 1945. Il indiquait que : « le législateur aurait dû élargir les compétences du juge des enfants à l'ensemble de 'l'enfance inadaptée'²⁵⁷ ».

La lutte contre la délinquance juvénile, et plus généralement la prévention de « l'inadaptation sociale », dont le délit n'était qu'un symptôme, ne pouvait attendre la manifestation de l'acte délictueux. Pour que la thérapeutique sociopsychologique, permise par les sciences humaines, pût donner toute son efficacité, il fallait que le juge des enfants fût habilité à intervenir avant que l'infraction

²⁵⁷ Bourquin J., Genèse de l'ordonnance du 23 décembre 1958 sur l'enfance en danger, La période 1942-1958, *Revue de l'histoire de l'enfance « irrégulière », Le Temps de l'histoire*, Hors-série, 2007.

ne fût commise. Or, ce projet d'un juge des enfants compétent pour l'ensemble de l'enfance inadaptée fut réalisé en 1958 par l'adoption de l'ordonnance sur l'enfance en danger. Le magistrat de la jeunesse se voyait désormais accorder le droit d'intervenir auprès de tous les mineurs dont « la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises ». Ce texte de loi sur la protection judiciaire de l'enfance signait l'achèvement d'un nouveau droit sanitaire et social.

L'assistance éducative, instituée par l'ordonnance de 1958, rompait avec le « droit-sanction » auquel le texte de 1945 restait soumis. Le droit sanitaire et social s'émancipait ainsi d'une philosophie du sujet, toujours à la recherche d'un coupable ou d'un responsable. Pour ce nouveau droit, l'assistance éducative n'a pas, comme le droit classique, à imputer une faute à quiconque car la notion de faute et de responsabilité réduit le comportement délictueux à une intentionnalité pure qui peut être coupée de la réalité psychologique et sociologique. Alors que le droit classique reste attaché à une philosophie du sujet, le « droit remède » avance que, plus que des sujets transparents à eux-mêmes qui ont commis une faute, les « enfants et parents sont plutôt considérés comme les victimes de processus qui les dépassent et qu'il faut les aider à dominer ».

Avec l'ordonnance du 23 décembre 1958 sur la protection de l'enfance, se trouvait institué un droit unifié de l'enfance, où le juge des enfants qui en était le personnage central se voyait reconnaître une compétence sur l'ensemble de « l'enfance inadaptée ». Sous cette notion se trouvaient regroupés les jeunes délinquants, dont le traitement était régi par l'ordonnance de 1945, mais aussi les « enfants en danger ». Ces mineurs qui dépendaient antérieurement de législations sur l'enfance vagabonde, sur la correction paternelle et l'enfance maltraitée se trouvaient réunis dans une seule loi. Mais qu'il fût délinquant ou en danger, le mineur qui avait affaire au juge des enfants voyait sa culpabilité et sa responsabilité neutralisées. Qu'il fuguât, qu'il manquât l'école, qu'il fût l'objet de mauvais traitements ou qu'il commît des délits, le droit unifié de l'enfance sous le registre sanitaire et social ne reconnaissait qu'une catégorie : « l'enfance inadaptée ». Cette conception d'un droit unifié sous le double modèle sanitaire et social et de protection de l'enfance est en profonde crise qui peut trouver sa source dans les faiblesses internes à la philosophie de l'ordonnance de 1945, mais aussi dans l'évolution de la société.

1. Un nouveau contexte de la délinquance juvénile et de la Protection judiciaire de la jeunesse

La progression de la délinquance juvénile ne cesse de faire l'objet de débats et de polémiques sur la réalité ou, tout au moins, sur son niveau d'ampleur estimée. Pour certains, il y aurait un effet d'optique lié, d'une part, à la mise en avant de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de mesure des faits de délinquance et, d'autre part, à un changement du regard porté sur ces faits qui conduit à la construction de l'insécurité comme objet politique.

Pour d'autres, il se produit un changement radical qui voit émerger une nouvelle délinquance et, avec elle, un nouveau rapport du corps social à cette délinquance.

En 2002, année marquée par une élection présidentielle où la question de l'insécurité occupera une place prépondérante dans la construction de la campagne électorale, une commission d'enquête au Sénat présente une synthèse conséquente des principales tendances et évolutions de la délinquance des mineurs.

« Entre 1977 et 1992, le nombre de mineurs mis en cause est passé de 82151 à 98864, soit une augmentation de 20,4%. Entre 1992 et 2001, le nombre de mineurs mis en cause a augmenté de 79% pour atteindre 177017 en 2001. C'est à partir de 1994 qu'un fort mouvement de hausse s'est dessiné (+17,7% par rapport à l'année précédente, soit 109338 mineurs mis en cause) pour se poursuivre de façon continue les années suivantes : en 1995 (+15,4% avec 126233 mineurs), en 1996 (+13,9% avec 143824 mineurs), en 1997 (+7,3% avec 154437 mineurs) et en 1998 (+11,2% avec 171787 mineurs). Exception faite d'un léger tassement (recul) observé en 1999 (-0,81% avec 170387 mineurs) ; la mise en cause des mineurs a continué à s'accroître à un rythme toutefois plus modéré (+2,86% en 2000 et +1% en 2001). En outre, la délinquance des mineurs n'a pas seulement progressé en nombre, mais également en taux. La part des mineurs impliqués dans les différents types d'infractions a crû plus rapidement que celle des majeurs, sauf en matière d'homicides²⁵⁸. »

Au-delà de l'aspect quantitatif, cette synthèse fait état d'une transformation significative de la nature même de cette délinquance dans le sens d'une progression des délits où prédominent les agressions physiques et la destruction de biens. Le même rapport met en évidence l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause pour des vols avec violence, des viols, des coups et blessures volontaires et des destructions de biens publics ou privés ;

« Il apparaît ainsi qu'à côté de la traditionnelle délinquance d'appropriation tend à se développer une délinquance violente et gratuite. Les données statistiques de la police et de la gendarmerie qui analysent les types d'infractions pour lesquels l'accroissement numérique des mineurs mis en cause est le plus fort,

²⁵⁸ Source : Commission d'enquête : « La République en quête de respect » ; *Rapport au Sénat 2002*.

confirment cette tendance. Sur les dix dernières années, le nombre de mineurs mis en cause a augmenté de 78153²⁵⁹. »

Cette évolution de la délinquance des mineurs va dans le sens sinon l'émergence de l'émergence d'une nouvelle délinquance, du moins d'une complexification de ses formes d'existence. La délinquance juvénile s'analyse à travers des éléments constitutifs de la structure adolescente elle-même et des éléments constitutifs aux interactions entre les adolescents et leur environnement, familial et social. Traditionnellement, cette analyse conduit à mettre principalement en avant, d'une part, une délinquance dite initiatique ou encore de transgression et, d'autre part, une délinquance d'appropriation. La première est spécifique aux adolescents dans leurs tentatives d'avancer vers l'âge adulte. La seconde représente la caractéristique principale de la délinquance générale. La nouveauté vient du rajeunissement de cette délinquance avec une entrée plus précoce dans la commission de délits²⁶⁰. Elle vient également de l'augmentation des phénomènes de violence ainsi que de l'intensité de cette violence et de son caractère souvent « gratuit ». La violence peut être perçue, d'une part, comme une marque d'un déficit de cadre éducatif qui laisse les plus jeunes dans un état d'inconscience quant à la gravité des transgressions dans lesquelles ils s'engagent : il y a ainsi une connexion forte entre la précocité du processus délinquant et les formes violentes qu'il peut revêtir. D'autre part, elle peut être également la conséquence d'une souffrance psychologique forte et d'un trouble des repères qui structurent le cadre de vie, personnel et collectif : on parle alors de délinquance pathologique. Elle manifeste enfin, pour certains jeunes, le rejet d'un monde qu'ils vivent comme inaccessible, étranger et hostile. Ils se replient alors sur un territoire qu'ils pensent posséder et qui leur donne accès à une forme d'identité collective.

Apparaît alors une délinquance d'exclusion, produit direct de l'absence des perspectives et de la déshérence qui conduit ces jeunes à chercher d'autres manières d'exister, le territoire où ils sont relégués devenant celui où ils vont commettre leurs délits.

Cette nouvelle forme de délinquance juvénile est en fait multifactorielle, elle cumule plusieurs dimensions mais est, pour l'essentiel, le produit de la ségrégation sociale et culturelle des populations les plus précaires et les moins armées pour gérer les chocs des différentes mutations qui ont marqué les dernières décennies.

²⁵⁹ Rapport au Sénat, Op. cit., 2002.

²⁶⁰ Cette précocité est confirmée dans l'étude de Sébastien Roché sur la délinquance autodéclarée des jeunes qui relève également les conséquences de cette précocité dans le risque, pour les enfants concernés, d'installation dans une délinquance ultérieure plus grave.

Dans ce nouveau contexte, la Protection judiciaire de la jeunesse, du fait de son statut de service public d'Etat, va se trouver directement et, de plus en plus, interpellée sur l'efficacité de ses réponses face à cette évolution de la délinquance. A la fin des années 1980, elle remplit pleinement sa mission de suivi sur l'ensemble des jeunes/mineurs qui font l'objet d'une décision de justice, qu'il s'agisse d'une protection ou d'une sanction. Le nombre des mineurs en danger est plus important que celui des mineurs délinquants, ce qui se traduit logiquement dans l'activité des services éducatifs. Lorsque les premières tendances à la hausse de la délinquance se font jour, la Protection judiciaire de la jeunesse aligne des chiffres où prédomine la part des mineurs suivis en assistance éducative, ce qui conduit à un effet en trompe-l'œil sur son incapacité à prendre en charge les délinquants.

Les années qui suivront la conduiront à centrer de plus en plus son action sur ces derniers, ce qui n'ira pas sans heurts, tant dans son organisation que dans ses doctrines d'intervention. En effet, le nombre de mesures prises par les juges au titre de l'enfance délinquante augmente sensiblement alors même que la taille de cette administration reste inchangée. Alors que dans la période des années 1970-1980 l'assistance éducative représentait la majorité de son activité, la proportion va s'inverser dans les années 1990 où les mesures pénales vont devenir largement majoritaires.

Aujourd'hui, la Protection judiciaire de la jeunesse exerce plus des deux tiers de son activité en direction des mineurs délinquants. Cette évolution vers une spécialisation dans l'action éducative dans le cadre pénal donne une nouvelle marque identitaire à la Protection judiciaire de la jeunesse.

D'une part, la nouvelle architecture de la protection de l'enfance qui se met en place confirme le mouvement intervenu depuis la dernière loi de décentralisation en délégant principalement la responsabilité des mineurs en danger aux services des conseils généraux. D'autre part, la réforme de l'incarcération des mineurs, en vigueur depuis les dernières lois « Perben », implique systématiquement l'intervention éducative à l'intérieur des prisons pour mineurs, ce qui renforcera davantage la spécialisation au pénal de la Protection judiciaire de la jeunesse. Une telle évolution confronte cette institution à une véritable remise en cause de ses fondements et de ses outils d'intervention, tels qu'ils avaient été forgés dans la foulée de la réforme de la justice des mineurs en 1945.

Jusqu'aux années 1970, les placements en internat étaient privilégiés. En revanche, aujourd'hui, ils le sont moins, compte tenu de l'investissement économique élevé qu'ils impliquent.

D'autre part, pour les jeunes délinquants, le placement dans les internats représente une parenthèse complète. Ils vont vivre pendant une période plus ou moins longue totalement en dehors de leur environnement naturel.

C'est cette séparation qui est censée rendre possible la reconstruction des repères éducatifs fondamentaux (respect des règles collectives, acquisition des savoirs scolaires et apprentissage professionnel). Dans les années 1970, ce modèle institutionnel va changer radicalement, à l'instar des mouvements qui, au sein de la société française, ont bouleversé les places au sein du couple et de la famille, les relations entre les générations et les représentations de l'éducation. C'est cette même période qui voit la fin de l'hôpital psychiatrique de type asilaire, une contestation radicale de la prison et la disparition des grands internats spécialisés. L'Education surveillée va opérer un véritable tournant qui voit l'éclosion et le développement du travail en milieu ouvert. Celui-ci repose sur la prise en compte de deux acteurs clés : la famille (on travaille davantage avec elle) et la cité. Ces dernières deviennent le moteur et l'objet de toute action éducative.

La famille doit être mobilisée pour apporter le soutien nécessaire au mineur, soutient qu'elle n'est pas (ou peu) en mesure de lui apporter du fait de ses difficultés propres.

Les services éducatifs sont donc amenés à intervenir directement auprès d'elle, principalement pour l'accompagner dans sa fonction parentale. De même, ces services vont devoir utiliser, au bénéfice du mineur, les ressources de son environnement social, qu'il s'agisse de l'école, de la protection médicale, de la formation professionnelle ou de tous les dispositifs d'accès à l'emploi des jeunes. Lorsque ces ressources manquent ou se révèlent insuffisantes, ils auront à les renforcer ou à en créer de nouvelles dans le cadre de divers partenariats institutionnels.

Dans ce que l'on peut appeler la doctrine éducative, il s'opère un déplacement du centre de gravité de l'intervention du groupe vers l'individu et de l'institution vers l'environnement social. Ce mouvement se concrétise dans la nouvelle dénomination de l'institution, appelée Protection judiciaire de la jeunesse, et dans son organisation où prédominent majoritairement des petits services de milieu ouvert fortement sectorisés et, plus marginalement, de petits foyers d'hébergement où les mineurs font l'objet d'un

suivi très individualisé dans une perspective de retour au sein de leur milieu familial, dont ils restent géographiquement proches.

L'évolution de la délinquance juvénile va entraîner la spécialisation croissante de la Protection judiciaire de la jeunesse sur les mesures éducatives dans le cadre pénal. De plus, avec la montée du thème de l'insécurité, la délinquance des mineurs devient un thème politique à part entière. Les responsables de l'Etat, toutes les familles politiques confondues, au gré des différentes alternances, sont sommés de produire des réponses concrètes et se tournent logiquement vers celles de leurs administrations en charge des dites réponses, au moins en partie. Or, la Protection judiciaire de la jeunesse a un statut empreint d'une certaine ambiguïté dans la mesure où il s'agit d'une administration d'Etat, soumise aux directives du gouvernement en place par l'intermédiaire de son ministre de tutelle. Mais elle a été créée pour exécuter les décisions judiciaires prises par les magistrats de la jeunesse, magistrats du siège, indépendants, et cela dans le cadre de la loi telle que définie par l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Elle va ainsi se trouver au croisement de plusieurs logiques et de plusieurs attentes différentes, quand elles ne sont pas ouvertement contradictoires. Les attentes de l'opinion sur le traitement de la délinquance juvénile, relayées par les forces politiques, vont vers des réponses rapides et visibles, ce qui privilégie la logique de la peine, là où la justice des mineurs donne le primat au temps de l'éducation du mineur, et aux mesures longues et sur le fond. Le point de vue de la justice est déterminé par la nécessité d'une réponse d'ensemble qui provoque un changement personnel du mineur délinquant, une sortie de sa délinquance, ce qui suppose un parcours long, avec des avancées et des reculs et, donc, la permanence du risque de la récidive. C'est justement ce risque que le corps social ne veut plus prendre. Le point de vue de l'opinion pousse au contraire à agir vite et à mettre les auteurs de délits à l'écart. La notion d'efficacité ne renvoie pas au traitement du phénomène de la délinquance ni à la transformation du délinquant, mais à la rapidité avec laquelle celui-ci sera mis hors d'état de recommencer. Dans ce type de point de vue, une seule mesure cumule tous les avantages, c'est l'incarcération qui constitue la mesure répressive par excellence. Elle combine en effet la sanction du délinquant et la disparition du danger qu'il représente. Toutefois, la société française reste ambivalente quant à ses représentations de la prison, en particulier quand elle concerne les mineurs. Les Français ne sont pas devenus subitement des fanatiques de la répression, ils sont simplement en demande de sécurité.

Comment répondre à cette demande avec la même efficacité que la prison sans avoir trop systématiquement recours à cette dernière ?

C'est à cette question que les différentes majorités politiques au pouvoir, à l'époque, se sont efforcées de répondre, ce qui conduira à la naissance du thème de l'éducation fermée, avatar des anciennes maisons de correction et autres internats spécialisés qui antérieurement constituaient la principale modalité de prise en charge de l'enfance délinquante.

2. Vers une nouvelle doctrine d'intervention dans les quartiers ?

Les dernières décennies ont ainsi vu se développer un mouvement par lequel la sphère politique a commencé à construire une nouvelle doctrine de traitement des mineurs délinquants en tension permanente avec la logique de la justice des mineurs français. Cette doctrine se mettra en place par touches successives, avec des modifications législatives qui accentueront tout ce qui dans l'ordonnance de 1945 relève de la sanction pénale et avec des programmes de lutte contre la délinquance juvénile qui conduiront à la création de nouvelles modalités de prise en charge des mineurs. Dans ce mouvement, le balancier de la Protection judiciaire de la jeunesse, entre exécution des décisions des juges et application des programmes gouvernementaux, va soumettre celle-ci à une situation d'instabilité (tangage) prolongée. Prise entre deux feux, l'institution va tenter de répondre sur son terrain, celui de la justice réparatrice et du travail éducatif, à une demande qui renvoie pour l'essentiel à la sanction pénale et à la solution carcérale.

C'est au début des années 1990 que l'impulsion est lancée dans le sens d'une rapidité accrue de la réponse judiciaire aux mineurs délinquants. Sur un modèle expérimental à Bobigny, les parquets mineurs vont accélérer les procédures d'orientation et de traitement. Cette accélération avait pour objectif de désengorger la machine judiciaire des délits les moins graves pour permettre à celle-ci de se concentrer sur les cas les plus importants. Mais elle avait également une forte valeur symbolique, au moment où les chiffres de la délinquance juvénile commençaient à augmenter de manière inquiétante, en permettant d'afficher la capacité de la justice à ne laisser aucun fait sans réponse pénale. Ce que l'on a désigné comme la procédure de traitement en temps réel se met alors en place. Elle permet un signalement immédiat aux parquets des affaires élucidées, afin de permettre à ces derniers de les traiter immédiatement. Pour les mineurs, il devient possible de présenter l'auteur d'un délit devant un juge d'instruction ou un juge des enfants dans le cadre d'une convocation à délai rapproché.

De même, cette procédure permettra de mettre en œuvre des mesures dites alternatives aux poursuites, ce que l'on appellera la « troisième voie », qui se composent d'un ensemble de mesures centrées sur l'idée de médiation et de confrontation à la loi. Cette politique permettra aux parquets mineurs d'apporter directement des réponses à certains délits, diminuant ainsi des délais de réponse trop longs liés à la nature de la procédure mais aussi de l'engorgement des juridictions pour mineurs et des services éducatifs. Mais c'est surtout en 1996 que la Protection judiciaire de la jeunesse va être concernée de plain-pied par les politiques gouvernementales, puisqu'elle doit alors mettre en place un programme de création de nouvelles structures pour mineurs délinquants, les UEER (Unités à encadrement éducatif renforcé qui deviendront plus tard les CER, c'est-à-dire, les Centres éducatifs renforcés), programme déterminé dans le cadre de la politique de la ville par le « pacte de relance de la ville ». Ces structures sont présentées dans ce programme comme le moyen de prendre en charge, dans un cadre quasi fermé, le noyau dur de la délinquance juvénile, tous les mineurs multirécidivistes pour lesquels les modalités traditionnelles de prise en charge s'avèrent inopérantes. Dans les discours politiques, elles sont censées être de petits centres fermés.

La Pjj va mettre ce programme en place, dans le secteur public et avec l'engagement croissant du secteur associatif, tout en restant sur sa mission éducative. Les unités à encadrement éducatif renforcé vont installer un nouveau mode de prise en charge centré sur l'idée de rupture. Elles vont accueillir des mineurs engagés dans une délinquance installée ou en situation de très forte marginalisation sociale, avec un passé de rejet des institutions existantes, et les accompagner dans un processus d'apprentissage intensif de nouvelles règles de vie collective. Contrairement au placement en foyer d'hébergement qui presuppose une grande perméabilité entre l'établissement et le milieu de vie habituel du mineur dans lequel il peut se rendre fréquemment, le placement en unité à encadrement éducatif renforcé vise à confronter le mineur à un cadre de vie radicalement différent du sien. Ce cadre assume clairement une dimension de contrainte forte sur le mineur.

Cette contrainte se traduit d'abord par l'éloignement géographique de l'établissement du lieu de résidence du mineur ; mais elle se manifeste également par des règles de vie collectives où l'activité et le respect d'autrui constituent des valeurs fondamentales. Ces valeurs sont portées par le groupe des adultes qui les font vivre au quotidien dans leur manière d'accompagner et d'encadrer le groupe des jeunes. Avec les UEER, la

Protection judiciaire de la jeunesse maintient sa mission d'éducation des mineurs délinquants tout en assumant un nouveau contexte d'intervention basé sur un encadrement adulte plus exigeant vis-à-vis de ces derniers. Bien qu'évaluée comme particulièrement positive, cette expérience ne suffit évidemment pas à endiguer le processus général de progression de la délinquance, et la pression politique pour développer des réponses plus répressives se poursuit, sans pour autant aller jusqu'au terme de sa logique, c'est-à-dire le recours pur et simple à la solution carcérale. L'ambigüité initiale reste intacte et la « bataille » politique pour un durcissement de la justice des mineurs dans un sens clairement répressif va se dérouler principalement sur le terrain de la sémantique. En effet, avec la doctrine de l'éducation renforcée, la Protection judiciaire de la jeunesse a clairement assumé, non sans débats idéologiques et contestations internes, la dimension contraignante du travail éducatif, dès lors que celui-ci s'exerce dans le cadre de la justice pénale. Aller plus loin signifierait un basculement dans la dimension carcérale qui constitue la mission d'une autre administration, en l'occurrence l'administration pénitentiaire. En fait de solutions nouvelles, les programmes qui succéderont à celui des Unités à encadrement éducatif renforcé créeront d'autres structures, basées globalement sur la même philosophie d'intervention, mais où l'innovation se jouera sur la terminologie adoptée. C'est ainsi qu'un gouvernement de gauche mettra en place en 1999 des centres de placement immédiat (CPI) et que son successeur de droite créera en 2002 les centres éducatifs fermés (CEF). Hormis les différences liées à la surenchère sémantique, ces trois programmes ont en commun d'être issus d'une commande politique déterminée par l'urgence de l'affichage d'une réponse à la peur de l'insécurité exprimée par la population. Ils ont également en commun le fait d'avoir sauvegardé l'équilibre entre la part de la sanction et celle du travail d'éducation. Ces différentes structures, dans un laps de temps relativement court (plusieurs programmes « nouveaux » en quelques années), auront en effet rempli une double mission : assurer la fonction de « contention » d'un groupe de mineurs délinquants et, dans le même temps, engager chacun d'entre eux dans un parcours éducatif de réparation et de réinsertion.

IV. La PJJ : fonctionnement et rôle dans la lutte contre les violences juvéniles

Depuis plusieurs décennies (après la seconde guerre mondiale), la problématique de la jeunesse des quartiers populaires et défavorisés se situe au cœur de la « question sociale ». C'est pour cela que les politiques publiques ont tenté de développer des

politiques d'encadrement allant de la répression à la prévention sociale. Ainsi, l'ordonnance du 2 février 1945 a été instaurée pour résoudre certaines problématiques notamment celle liée à la délinquance juvénile.

D'autre part, dans le cadre des sanctions éducatives prononcées par le juge des enfants, la Pjj joue un rôle important dans leur mise en œuvre. La Pjj est une institution du ministère de la Justice qui est chargée de l'ensemble des questions intéressant la Justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. L'ordonnance du 2 février 1945, texte fondateur de la Pjj, sert de référence pour la justice des mineurs, et affirme que les enfants doivent faire l'objet d'une justice spécifique, basée sur un principe fondamental : la primauté de l'éducation sur la répression, considérant qu'un mineur délinquant est le plus souvent en danger. L'ensemble des professionnels intervenant au sein de la Pjj accompagne chaque jour des adolescents, garçons et filles, auteurs d'actes délictueux, et de ce fait placés sous-main de justice, dans l'objectif de leur permettre de retrouver une place dans la société, de sortir de l'illégalité, et de devenir des adultes responsables.

1. La Protection judiciaire de la jeunesse : missions, organisation, mesures

Les missions de la PJJ

La Pjj est « chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre »²⁶¹. Elle remplit cinq missions principales²⁶² : elle contribue à l'élaboration et à l'application des textes concernant les mineurs délinquants et les mineurs en danger ; elle apporte aux magistrats une aide permanente à la décision, en menant des investigations permettant d'évaluer la personnalité et la situation du mineur délinquant, ou en danger. Elle met en œuvre, principalement au pénal, les décisions des tribunaux dans les quelques 1500 structures de placement et de milieu ouvert ; elle assure également le suivi éducatif des mineurs détenus. Enfin, elle garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et de la prise en charge des structures publiques et associatives accueillant des mineurs sous mandat judiciaire.

²⁶¹ Article 7 du décret n°2008-689 du 9 juillet 2008, modifié par le décret n° 2010 – 1667 du 29 décembre 2010, relatif à l'organisation du ministère de la Justice.

²⁶² Plaquette de présentation de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (documents internes DTPJJ Alsace).

La Pjj s'inscrit dans un cadre juridique spécifique marqué par d'importantes évolutions, visant à adapter la justice des mineurs aux modifications sociétales et aux nouveaux comportements délictueux. Parmi les grandes périodes de l'histoire de la protection judiciaire de la jeunesse, l'année 1912 en est une fondamentale : la loi du 22 juillet 1912 crée les premières juridictions spécialisées pour mineurs, les tribunaux pour enfants et adolescents, et pose les grands principes qui organisent le système français de la protection de la jeunesse. Avec cette loi apparaît notamment la notion de discernement. Désormais ne pourront être condamnés que les mineurs de plus de 13 ans doués de discernement. Ces mineurs bénéficient toujours de l'excuse de minorité qui leur permet d'encourir une peine moins lourde que celle qui pourrait être prononcée à l'encontre d'un individu majeur. Elle introduit également le principe de la primauté des mesures éducatives sur les peines.

La Pjj applique les décisions du juge des enfants qui concernent trois catégories de public : les mineurs délinquants, les mineurs en danger et les jeunes majeurs en difficulté d'insertion sociale. C'est avec l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante, que l'on voit apparaître une véritable prise de conscience du problème du traitement de la délinquance des mineurs, avec la mise en place d'une justice spécifique. Cette ordonnance est fondée sur des grands principes toujours en vigueur : la primauté de l'éducation sur la répression. L'éducation des mineurs délinquants est confiée aux établissements scolaires et à des associations éducatives habilitées. Force est de noter que les mineurs délinquants relèvent avant tout de la justice pénale : c'est dans le cadre de sa mission pénale que la PJJ les prend en charge.

A cette mission pénale s'ajoute une mission civile : l'ordonnance du 12 décembre 1958 élargit en effet le public de la protection judiciaire de la jeunesse à des mineurs qui ne sont pas auteurs d'actes délictueux, mais se trouvent dans un contexte social et familial difficile : ce sont les « mineurs en danger », dont l'appellation est désormais inscrite dans les articles 375-1 à 375-9 du Code civil. Selon ces articles, le «juge des enfants est compétent, à charge d'appel, pour tout ce qui concerne l'assistance éducative²⁶³».

Bien que la Pjj soit spécialisée dans la justice des mineurs, de jeunes majeurs de 18 à 21 ans en difficulté d'insertion sociale peuvent aussi bénéficier d'une mesure de protection judiciaire. Cette extension résulte du décret du 18 février 1975 qui a abaissé l'âge de la

²⁶³ Ibid, p. 19.

majorité à 18 ans et permet de prolonger un accompagnement éducatif au-delà de la majorité quand le jeune pris en charge en fait la demande²⁶⁴.

Organisation des services de la Pjj

L’organisation territoriale de la PJJ se décline en trois niveaux de responsabilité : les directions interrégionales (DIR), les directions territoriales (DT) et les services et établissements chargés de mettre en œuvre les mesures décidées par les magistrats. Les prises en charge des mineurs placés sous mandat judiciaire, pénal ou civil, sont assurés par des professionnels-éducateurs, assistants sociaux, psychologues, infirmiers ou encore professeurs techniques. Cette pluridisciplinarité assure une efficacité de la mise en œuvre des mesures prononcées par les tribunaux pour enfants ou la Cour d’Assises des mineurs. Ces professionnels sont regroupés en unités, intervenant dans des services ou dans des établissements de la Pjj.

Les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (Stemo) sont constitués de plusieurs unités qui travaillent à l’application des mesures. Les unités éducatives en milieu ouvert (UEMO) mettent en œuvre les mesures d’investigation, d’action éducative et de réparation ordonnées par le juge. Les unités éducatives auprès du tribunal (UEAT) assurent une permanence éducative dans les tribunaux afin de garantir une approche éducative de la situation des mineurs lors de leur déferrement et suit également les mineurs incarcérés. Enfin, les unités éducatives d’activités de jour (UEAJ) participent à la prise en charge des jeunes en les préparant à l’accès aux dispositifs de socialisation et de formation de droit commun et en organisant des activités scolaires, professionnelles, culturelles ou encore sportives pour les mineurs faisant l’objet d’une décision judiciaire. Les établissements de placement éducatif et d’insertion (EPEI) hébergent les mineurs sur décision judiciaire. Ils sont gérés par le secteur public (SP) mais peuvent aussi relever du secteur associatif habilité « justice » (SAH). Les professionnels y assurent une mission de protection et un accompagnement éducatif au quotidien.

Mesures applicables dans le cadre de la délinquance des mineurs

Les mesures judiciaires prononcées par le juge des enfants sont fonction de l’âge du mineur au moment des faits, et de la gravité des faits qui lui sont reprochés. Il existe trois grandes catégories de mesures : les mesures éducatives, les sanctions éducatives et

²⁶⁴ Ibid, p. 20.

les sanctions pénales, des moins contraignantes aux plus punitives. Selon les principes de l'ordonnance du 2 février 1945 : « le mineur doit se voir appliquer prioritairement des mesures éducatives²⁶⁵ », puisque ces dernières privilégient la rééducation et la responsabilisation de l'adolescent. Elles peuvent être prononcées comme alternative aux poursuites judiciaires, et peuvent être décidées tant au moment de l'instruction de l'affaire qu'au stade du jugement (ce qui n'est pas le cas des autres dispositions, qui sont post-sentencielles). Selon les auteurs Fatim Meslem et Patrick Refalo : « L'accomplissement d'un stage de formation civique, l'exécution d'une mesure d'activités de jour ou encore le suivi de façon régulière d'une scolarité ou d'une formation professionnelle sont des mesures éducatives²⁶⁶ ».

Crées par la loi du 9 septembre 2002, les sanctions éducatives sont prononcées lorsque les mesures éducatives paraissent insuffisantes ou inefficaces, et les sanctions pénales trop coercitives. Elles constituent donc une sorte de catégorie intermédiaire, applicables dès l'âge de 10 ans, quand les peines ne le sont, quant à elles, qu'à partir de 13 ans. La mesure d'aide ou de réparation fait partie de cette catégorie de mesures.

Les peines ou sanctions pénales ne peuvent être prononcées que par le tribunal des enfants et par la cour d'assises des mineurs. Elles le sont en général en dernier recours, quand la gravité des faits commis l'exige, tout en prenant en considération les circonstances de l'affaire et la personnalité du mineur. Ces peines peuvent être prononcées à l'encontre des mineurs de 13 à 18 ans, en application alors de l'excuse atténuante de minorité.

2. La lutte contre la délinquance juvénile

La délinquance juvénile peut être décrite comme : « l'ensemble des comportements délictueux punis par la loi et commis par des personnes considérées comme jeunes»²⁶⁷. La délinquance des mineurs semble faire l'objet de controverses publiques sur l'âge et la violence des adolescents, ainsi que sur le laxisme supposé des réponses judiciaires qui leur sont apportées. Dans cette optique, le rapport du Ministère de la Justice : Justice, délinquance

²⁶⁵ Gebler L. et G. Ivan, *Le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs*, Edition ASH, Paris, 2004, p. 67.

²⁶⁶ Meslem F. et Refalo P., *Guide de la protection judiciaire de la jeunesse*, Ed. ASH, Rueil-Malmaison, 2012, p. 95.

²⁶⁷ *Lexique de sociologie*, 3^{ème} Edition Dalloz, Collection Lexiques, Paris, 2010.

des enfants et des adolescents. Un état des connaissances, publié en janvier 2015²⁶⁸, s'est donné pour objectif de mieux connaître ce phénomène de la délinquance des jeunes, et d'aider les professionnels de la justice des mineurs à construire une réponse judiciaire plus efficace et adaptée ; objectif qui semble constituer un enjeu crucial pour nos sociétés actuelles un défi contemporain de la justice.

La grande singularité de la justice des mineurs repose dans les spécificités de la population visée. En effet, nous nous intéressons ici à des adolescents ou à des jeunes, ce qui implique des approches différentes et des problématiques complexes, propres à cet âge de la vie. « L'adolescence est le temps des métamorphoses. Ce n'est pas un état, mais un passage, entre l'enfance et l'âge adulte »²⁶⁹. Comme tous les changements et les transformations, cette transition vers l'âge adulte suppose de profonds changements anatomiques (dont le corps sera le vecteur) et psychiques (qui s'inscriront dans une dynamique globale de recherche identitaire). La quête identitaire de ces adultes en devenir qui tentent de trouver leur place au sein de la société ne s'avère pas toujours évidente et peut entraîner des conflits dès lors que l'enfant devient responsable et prend conscience des normes auxquelles il se doit d'obéir, mais auxquelles il choisit quelquefois de répondre de manière plus violente pour exprimer son mécontentement ou son mal-être.

Il existe plusieurs approches de la délinquance juvénile. Elle peut s'évaluer de manière quantitative. Les données statistiques des institutions policière et judiciaire permettent d'avoir une vue d'ensemble de la délinquance des jeunes. Cependant, nous savons que tous les actes délictueux ne sont pas punis, ou même repérés par la justice. Ainsi, des enquêtes de délinquance auto-déclarée (sondages auprès d'un échantillon de jeunes sur les faits commis, recueillis de manière anonyme) et des enquêtes de victimisation (sondages sur les atteintes subies), indépendantes des statistiques officielles des institutions policière et judiciaire, ont été créées et permettent d'avoir une connaissance quantitative du phénomène de la délinquance, plus fine et plus proche de la réalité. Elle peut aussi s'appréhender de manière qualitative, en portant une « attention particulière aux facteurs de vulnérabilité et aux facteurs de protection, susceptibles pour les premiers de favoriser l'entrée dans la délinquance et pour les seconds d'aider à en sortir²⁷⁰ ».

²⁶⁸ Bauduin B., Kadri Ch., Lyssandre-Teillac G ; et Jean R., sous la direction de Perdriolle S., Justice, Délinquance des enfants et des adolescents. Un état des connaissances, *Ministère de la Justice*, Paris, 2015.

²⁶⁹ Bedin V., (coord.), *Qu'est-ce que l'adolescence ?*, Éditions Sciences Humaines, coll. «Petite Bibliothèque », 2009.

²⁷⁰ Bedin V. (Coord.), Op. cit., 2009, p. 32.

En effet, les éducateurs de la Pjj portent une attention particulière aux mineurs les plus vulnérables (parmi lesquels il y a des non délinquants et des délinquants) pour empêcher les uns de tomber dans le spectre de la violence, de la délinquance et aussi pour aider les autres (ceux qui sont déjà enracinés dans ces phénomènes) à s'en sortir.

Par ailleurs, les professionnels de la Pjj sont considérés comme les principaux responsables des mineurs qu'ils ont en charge. Cependant, ils peuvent avoir parfois des représentations sur le travail éducatif qu'ils mènent auprès des mineurs délinquants.

V. Les représentations des professionnels : l'éducateur comme créateur de lien et spécialiste de la rencontre

Lorsque l'on questionne une situation d'intervention sociale, il est en effet très intéressant de tenir compte de l'avis, de l'analyse et des propositions des individus qui la vivent : les intervenants sociaux, soit les éducateurs et psychologues de la PJJ, et les personnes auprès de qui ils interviennent, soit les jeunes délinquants.

En tout premier lieu, il s'agit de comprendre ce que signifie, pour les éducateurs de la Pjj, travailler l'éducatif avec des adolescents auteurs d'actes de délinquance.

Dans le cadre de l'intervention sociale, nous dit Isabelle Astier : « entre le professionnel et l'usager, on considère qu'il s'agit plus d'une rencontre que d'une relation²⁷¹ ». Rappelons que dans le sens commun, on peut parler de rencontres pour évoquer « le fait, pour deux personnes, de se trouver en contact par hasard ou d'une manière concertée ou prévue »²⁷², tout en gardant à l'esprit qu'il n'est pas toujours évident, ni naturel, d'entrer en contact avec d'autres personnes, de rencontrer autrui. D'autant plus que la rencontre entre un éducateur et un mineur faisant l'objet d'une mesure judiciaire est plus que concertée et prévue, puisqu'elle est contrainte par le cadre judiciaire. S'impose alors à l'éducateur de s'improviser expert dans la création de lien social, de devenir un véritable spécialiste de la rencontre pour dépasser les premières difficultés, impressions, les sentiments inhérents à la rencontre entre deux personnes qui ne se connaissent pas encore.

Pour Robin²⁷³, l'un des premiers éducateurs que nous avons pu interviewer, il s'agit de créer à tout prix du lien, suite à cette rencontre : « *Moi je pense que l'éducatif c'est avant tout, d'abord une rencontre humaine, entre deux personnes. Il s'agit de créer du*

²⁷¹ Astier I ;, Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale », *Informations sociales*, CNAF , 2009/2 (n° 152), pp. 52 à 58.

²⁷² Le nouveau petit Robert de la langue française, Paris, 2008.

²⁷³ Robin (éducateur à la PJJ de Strasbourg).

lien, et donc ma pratique j'essaye de créer un maximum de lien avec les jeunes que j'ai en charge, d'une manière ou d'une autre (...). La rencontre, elle, se fait toute seule, y'a des jeunes, je les vois la première fois, ça va le faire tout de suite. Et d'autres jeunes, ce n'est pas évident, parce que d'abord moi je vais peut-être leur renvoyer quelque chose qui n'est pas tout à fait qui leur correspond, le contraire aussi, j'ai des jeunes que je ne peux pas voir, que je ne peux pas encadrer. Et il faut dépasser les choses. Donc moi je crois beaucoup à cette histoire de rencontre, de relation ».

En élaborant un suivi adapté, l'éducateur va créer en même temps une relation avec le jeune. Caroline²⁷⁴, elle, insiste quant à elle sur la dimension durable de ce lien qu'elle cherche à créer avec les jeunes suite à une première rencontre. Elle parle même « *d'appriboisement* » pour évoquer la difficulté que peut représenter quelquefois le fait de créer une relation avec un adolescent, souvent fuyant (parce que c'est un adolescent, mais aussi parce qu'il s'agit de l'éducatrice de la Pjj et qu'il est contraint de la rencontrer). Selon elle : « *l'idée pour ces jeunes-là, déjà c'est comment aller vers eux, comment se fait le travail de lien, comment se fait le travail d'appriboisement (...) comment on va s'apprioyer, comment je vais rentrer dans leur monde, parce que parfois c'est aller les chercher (...). Ensuite c'est, une fois qu'on a commencé ce travail de liaison, ce travail de lien, de début d'appriboisement, ce travail où on rentre dans leur monde, on essaie de les comprendre* ». Selon les éducateurs de la Pjj, c'est seulement après avoir travaillé le premier contact, c'est-à-dire la rencontre que pourra s'installer une vraie relation de confiance qui permettra un travail éducatif efficace.

La relation éducative est un juste équilibre entre mise en confiance de l'adolescent et prise de distance du professionnel.

Cette relation éducative dans laquelle s'engagent l'éducateur et le jeune (le temps d'un suivi) repose sur un juste équilibre entre la mise en confiance du jeune dans la relation, et une distanciation nécessaire de l'éducateur.

En effet, les éducateurs évoquent facilement la nécessité de « *construire une relation de confiance* »²⁷⁵ à partir de laquelle le travail éducatif pourra commencer, et pourra même se faire tout simplement. « *Et à partir de là, pouvoir avec ce lien-là, cette confiance-là, pouvoir peut être ouvrir des portes et travailler des points particuliers, voilà, donc moi je crois beaucoup en ça (...) et après euh... avec cette confiance-là, ce lien-là essayer de les emmener dans des endroits où ils ne seraient jamais allés tout seuls quoi hein* ».

²⁷⁴ Caroline (éducatrice à la PJJ de Strasbourg).

²⁷⁵ Entretien avec Marie (éducatrice à la Pjj).

Et même avant que ces jeunes, pour certains fragiles et déçus, réussissent à accorder leur confiance à leurs éducateurs, ou psychologues, qui restent des représentants de l'institution judiciaire malgré tout, il s'agit de rassurer le jeune sur les intentions des adultes qui l'entourent dans le cadre de son suivi, à qui il pourra, quand il s'en sentira capable, accorder sa confiance²⁷⁶.

Marie illustre parfaitement cette idée en évoquant notamment un des jeunes qu'il suit : « *Parce que... ben après tout dépend ce qu'on appelle relation de confiance. C'est graduel après hein. (...) Assez rapidement, un... hum pas forcément de la confiance, mais un sentiment chez l'autre qu'on ne lui veut pas du mal. Bon c'est déjà pas mal. C'est-à-dire, on est là. Il perçoit à peu près comment on va... En général, il y a le juge derrière qui nous a mandaté, mais qu'a priori on n'est pas là pour lui faire du mal, ou du tort, ou le descendre, ou le casser. Ça, ça vient assez vite* ».

Le travail de mise en confiance du jeune permettant à la relation éducative d'être efficace doit se faire en même temps qu'une prise de distance de l'éducateur. En effet, comme dans toute situation d'intervention sociale, il existe des risques pour les intervenants eux-mêmes de se laisser submerger par des émotions, des sentiments qu'ils peuvent éprouver face à des jeunes ou des familles aux situations complexes et difficiles à vivre. Se pose alors la question du transfert. Dans le cas du travail éducatif, la question du transfert et du contre-transfert d'un point de vue psychologique se pose. Ce n'est pas le propos ici. Nous ne développerons pas de manière exhaustive ces deux notions. Néanmoins, il nous paraît important d'en apporter tout de même une définition. Le transfert est « un phénomène par lequel une personne déplace sur l'autre un ensemble d'éléments qui renvoient de façon inconsciente à sa propre histoire familiale »²⁷⁷. Cette question du transfert a été maintes fois évoquée par les éducateurs quand il s'agissait pour eux d'identifier ce qu'ils pouvaient renvoyer aux jeunes qu'ils ont en face d'eux. Mais la question de ce qu'ils ressentent eux-mêmes en face de jeunes aux situations personnelles et familiales difficiles a également émergé. Le contre-transfert, au

²⁷⁶ Patrick Watier (Marie (éducatrice à la Pjj)).

²⁷⁶ Patrick Watier Professeur de sociologie à Strasbourg), nous dit que : les « références à la confiance sont nombreuses, de la discussion aux interactions courantes, des relations intimes et amicales à la relation entre vendeurs et clients, des relations entre générations à celles entre étrangers, partis et représentés », ou encore dans des relations d'intervention sociale. La confiance est selon lui un « sentiment psychosocial auquel les acteurs se réfèrent dans leur vie quotidienne, et est une manière d'apprivoiser l'inconnu », in Watier P., *Eloge de la confiance*, Edition Belin, collection « Nouveaux Mondes », Paris, 2008.

²⁷⁷ <http://la.parenthese.pagesperso-orange.fr/la%20question%20du%20transfert.htm>

contraire, désigne « l'ensemble des ressentis de celui qui a été l'objet du transfert »²⁷⁸. La relation éducative se construit dans la nécessaire prise en compte de ce transfert, possible dans un sens comme dans l'autre, qui rend inévitable la prise de distance de l'éducateur. Cette idée de distance ferait même partie des grands principes de l'éducatif et de l'intervention sociale de manière plus générale, comme nous dit Robin : « *il y a souvent des concepts dans l'éducatif qui sont voilà... Alors je ne sais pas, un concept par exemple longtemps c'était : faut surtout se tenir à distance, la distance et je me souviens que ça m'avait fait.. C'est vraiment quelque chose qui m'avait fait écho, elle m'avait dit : c'est bien important la distance* ».

Dans l'accompagnement éducatif des jeunes pris en charge à la Pjj, il semble y avoir une valeur importante : celle du « faire-avec ». Cette idée a été développée très souvent par les éducateurs.

En effet, le « faire-avec » serait là pour « sortir un peu du cadre » et pouvoir travailler autrement, faire émerger des choses. L'hypothèse qu'émettent certains jeunes touche à la difficulté qu'auraient les jeunes à expliquer ou à verbaliser, leur passage à l'acte, comme les réalités de leur vie d'adolescents. « *Faire-avec* » l'adolescent suivi permettrait en outre de le mettre en confiance, et qu'il finisse par s'ouvrir petit-à-petit auprès de l'éducateur. A ce propos, Marie disait : « *en faisant avec le jeune on se met 'au même niveau', on s'ouvre un peu aussi à lui, on apprend à se connaître mutuellement, et ainsi on lui permet de se sentir en confiance* ». Caroline confirme : « *Mais après cette relation de confiance, elle se construit différemment, mais après aussi plus, voilà en faisant avec, plus à l'extérieur et ça peut permettre de débloquer les choses.* »

Les éducateurs restent évidemment conscients de devoir répondre à des injonctions dues au cadre judiciaire, tels que les écrits, les rendez-vous formels etc. Mais il semblerait que l'essentiel de leur fonction repose tout de même sur cette idée de « faire avec ». La plupart des éducateurs conçoivent difficilement leur pratique quotidienne avec les jeunes uniquement derrière un bureau. Ce temps d'échanges formalisés dans un bureau, où la relation éducateur/jeune est bien statuée et où l'autorité est de mise.

Enfin, cette dimension de « faire-avec » propre à leur profession semble nécessaire pour travailler sur l'insertion, le projet de vie du jeune. Pour Robin, faire des activités avec les jeunes peut aussi les rendre curieux et peut-être faire naître en eux des vocations.

²⁷⁸ Ibid.

C'est donc aussi mettre les jeunes dans des dispositions telles qu'ils prennent conscience de leurs compétences, en les focalisant sur ce qu'ils aiment faire. L'idée étant de mettre en valeur leurs ressources internes pour en faire des leviers d'action pour l'insertion.

Toutefois, il est important de rappeler que la rencontre entre un jeune placé sous-main de justice et un éducateur de la Pjj quel qu'il soit se fait dans un cadre judiciaire.

En effet, l'éducateur est mandaté par la justice pour suivre le jeune qui se trouve par là-même contraint d'être là. L'enjeu des éducateurs de la Pjj est de respecter le cadre judiciaire dans lequel s'inscrivent leurs actions, tout en essayant de construire avec les jeunes suivis une relation éducative basée sur la confiance mutuelle. Catherine Delcroix souligne que: « La Protection Judiciaire de la Jeunesse doit trouver une place juste entre cette action juridique, qui la légitime, et l'action éducative, qui ne peut s'exercer que dans un rapport de confiance, c'est-à-dire réconcilier la contrainte et l'aide »²⁷⁹.

Cette injonction paradoxale que constitue l'aide contrainte n'est pas évidente à appréhender, ni pour les jeunes, ni pour les éducateurs. En effet, le fait que le jeune soit contraint d'être là rend d'autant plus fragile son adhésion au suivi et l'appropriation qu'il fait de sa mesure.

Par ailleurs, la relation d'aide dans cette forme d'intervention sociale se fait donc dans un cadre judiciaire, et c'est ce qui fait la spécificité de l'action éducative des éducateurs par rapport à leurs modalités d'action et à celles d'autres structures, comme la prévention spécialisée, où le suivi du jeune s'amorce sur la base du volontariat.

Pour finir, malgré les subtilités induites par le cadre judiciaire, les éducateurs de la Pjj cherchent toujours à donner du sens à leurs actions, en ne perdant pas la finalité de l'action : le bien-être du jeune, et son insertion socio-professionnelle.

²⁷⁹ Delcroix C., Op. cit, 2010., p.19

Chapitre 2 : Les jeunes des quartiers populaires : entre stigmatisation et autres phénomènes du genre

Le stigmate est une caractéristique associée à des traits et stéréotypes négatifs dont les « possesseurs » subissent le plus souvent une perte de statut et sont discriminés au point de faire partie d'un groupe particulier. On parle de stigmate lorsqu'il y a un décalage entre l'identité sociale réelle de l'individu « identité souhaitée ou revendiquée» et son identité sociale « identité assignée » ou virtuelle.

Pour reprendre Goffman : « le stigmate présente un désaccord particulier entre les identités sociales virtuelles et réelles.²⁸⁰»

Goffman montre dans son ouvrage qu'aucun individu n'échappe à cette réalité inéluctable qu'est la catégorisation sociale. Sur cette scène théâtrale qu'est la société, l'apparence, l'attitude, les rôles et jeux d'acteurs vont participer à la construction - plus ou moins élaborée, plus ou moins réelle ou éphémère- d'une identité sociale le plus souvent subie, tributaire du regard de l'autre. En effet, lorsque l'on rencontre un inconnu, cette classification se fait à partir de nos propres impressions, en ne nous basant que sur ce que celui-ci est censé laisser entrevoir. *In fine*, être « normal » ou « stigmatisé » n'est qu'une identité sans « substance » réelle résultant des interactions sociales. Cette situation donne lieu à l'émergence de deux identités qui cohabitent : l'une réelle et l'autre virtuelle.

Aussi, les recherches en psychologie sociale s'attachant à étudier le fonctionnement cognitif et social des personnes victimes de préjugés et de discrimination ont connu un regain d'intérêt ces dernières décennies. Celles -ci permettent notamment de voir que les stigmatisés peuvent être discrédités ou discréditables selon que leur stigmate soit visible ou non. Les individus discréditables peuvent, par exemple, user de techniques de faux-semblant pour dissimuler leur « handicap ». On parlera de contrôle de l'information sociale, qui se transmet à travers des symboles. Dans la mesure où le statut de stigmate naît de la représentation qu'on s'en fait et des stéréotypes, le stigmatisé- en acteur stratégique - peut alors utiliser des désidentificateurs afin de dissimuler son « handicap ».

²⁸⁰ Erving G., *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de minuit, Collection « Le sens commun », 1975, p. 12.

Plus enrichissant dans le cadre de cette recherche, cette approche du stigmate nous permet de mettre en lumière une autre réalité : une opposition donnant lieu à un « nous » et un « eux ».

Ce phénomène d'opposition n'est pas nouveau et se retrouve même d'un point de vue macrosociologique dans les sociétés traditionnelles. *Amazig* signifie « homme libre » en berbère et *bantu* signifie « les hommes » dans les langues bantoues, rappelait ainsi Suzie Guth « les autres » étant finalement la négation du groupe. Sans aller jusqu'à une opposition tranchée, il faut néanmoins qu'il y ait une existence d'oppositions pour qu'il puisse y avoir un dedans et un dehors²⁸¹ et nous concernant un « eux », « les autres » (les personnes hors de la cité) et un « nous » (les jeunes de cité). La stigmatisation de ce point de vue prendra une forme réciproque même si - étant en position minoritaire et plus fragile- le « nous » semble davantage pâtir dans ce jeu de « classification ».

Ainsi, dans cette partie, nous intéresserons à certaines formes de stigmatisation, de discrimination vécues par une frange des jeunes des quartiers populaires comme étant des sanctions sociales à leur encontre.

La stigmatisation et ses effets

Les quartiers populaires sont souvent stigmatisés et constituent dans un certain nombre de discours, à l'instar de celui des hommes politiques, des foyers de tensions. Ces derniers parlent alors de quartiers où la loi de la République a du mal à s'appliquer, autrement dit des zones difficiles dans lesquels il serait risqué de pénétrer. Ces lieux seraient l'objet d'une véritable dérive délinquante et d'un repli communautaire. Les jeunes qui y vivent sont parfois victimes de préjugés et auraient dès lors perdu tout repère moral parce que leurs parents démunis ou dépassés, n'auraient pas les moyens de les surveiller. Parfois déscolarisés, une partie des jeunes choisirait la voie de la transgression alors que l'autre partie s'engagerait dans le trafic de stupéfiants.

Cette vision qui relève autant d'une réalité objective que d'une dimension subjective voire d'un fantasme contribue à accentuer les stéréotypes dont sont victimes une frange de ces jeunes. Comme dans un mouvement tectonique, ces derniers doivent le plus souvent faire face à une accumulation de préjugés qui se superposent et se plaquent sur leurs individualités : discrimination liée à l'origine territoriale, ethnique, sociale, religieuse...

²⁸¹Guth S., *La formalisation du social. Essai de morphologie*, Edition DelVal, Suisse, 1988, p.17.

Ces représentations négatives pèsent d'ailleurs - dans l'absolu - sur la vie de l'ensemble des habitants, sur leur rapport au quartier et sur les interprétations qu'ils font de leurs propres conditions de vie.

Quant à Didier Lapeyronnie, comme nous l'avons vu en introduction de cette thèse, il note que :

« les habitants des ‘ghettos’ se vivent -bien plus que des pauvres ou des exclues - comme des *colonisés* et ont le sentiment d’être définis par un déficit permanent de *civilisation* dans les discours politiques où la question de l’intégration revient souvent alors que dans le même temps la société les privent des moyens de la construire.²⁸² »

Entre les traitements médiatiques « sensationnelle et spectaculaire » et les discours parfois « populistes » ne tenant pas compte de la diversité des réalités propre à chaque quartier, ces jeunes habitants « essentialisés » - sont sous certains aspects des victimes collatérales - dont la seule faute est parfois d’être nait, d’avoir grandi ou en tous les cas de vivre dans ces lieux. Des « dommages » qui se présentent comme des sanctions sociales pèsent lourdement sur leurs parcours de vie. En premier lieu, comme nous en avons fait l’ébauche, celui de vivre avec une étiquette « négative ». Bien souvent, ils sont représentés de manière caricaturale, ils sont catalogués : difficiles, violents, dangereux. Cette stigmatisation sert d’ailleurs à construire une conception de l’insécurité et de la lutte contre cette dernière qui met au premier plan certains jeunes en tant que responsables principaux de la progression du sentiment d’insécurité. D'où les discours et les pratiques pour imposer une « tolérance zéro » et partir à la reconquête des zones sensibles livrées à l’insécurité.

De ce contexte, nait le fait de devoir vivre dans un environnement avec peu de mixité sociale, de se retrouver cantonné dans un espace où des familles ayant la même faiblesse de ressources en terme de capital économique, social ou encore symbolique. L’histoire bégaye ou plutôt perdure, comme dans les années 1970 et 1980, période durant laquelle les familles immigrées sont plus fréquemment relogées par les services de l’État, (...) les bâtiments qui les accueillent se vident le plus rapidement des ménages des couches moyennes. Fuite classique des ménages dotés de capitaux face à

²⁸² Lapeyronnie D., Op.cit., 2008, p. 19.

l'installation des familles de rang inférieur dont la proximité présente le risque d'une dégradation statutaire (...).²⁸³

Aujourd'hui, ceux qui ont les moyens de partir ou ceux qui réussissent quittent leur quartier participant ainsi à la hyper-concentration d'une population et leurs enfants simultanément « défavorisées et dévalorisées ».

Le quartier : du problème à l'emblème

Les quartiers en difficultés abritent des populations dont une partie a la conviction d'être reléguée. Ce sentiment est ressenti avec encore plus de force par les plus jeunes. Le sentiment, la certitude d'être traité différemment provient d'un cumul de difficultés et d'une impression d'immobilisme. Il y a une intérieurisation d'un rejet, d'une stigmatisation. Cette intérieurisation est un paramètre important car elle est largement partagée collectivement, voire elle est renforcée par les discours quotidiens, tout particulièrement chez les jeunes animant et investissant les espaces publics. On note que les représentations négatives d'ordre spatial, social et culturel aboutissent à l'intégration d'une identité négative. Dans ces conditions, les constructions sociales et territoriales identitaires visent à retourner la situation, à se valoriser, à s'affirmer au travers du quartier, en jouant notamment sur la négativité. Se faire craindre en rappelant l'appartenance (avec tous les degrés possibles) à la cité c'est également se faire respecter, individuellement et collectivement.

Face à la délinquance sociale vécue ou supposée, certains d'habitants - parmi lesquels figure une partie de notre population d'étude- organisent, in fine, leurs propres espaces urbains de façon alternative. Ils s'inscrivent dans une sorte de « contre-monde » dans lequel ils se réapproprient et créent leur propre « mini société autonome ». L'identité négative ressentie est y alors redéfinie positivement, comme un emblème, un bouclier. Un bouclier qui protège et qui isole davantage. Ces recherches identitaires via le territoire prennent des dimensions variées, d'une culture de quartier s'opposant aux autres quartiers définis comme « bourgeois » à des positionnements plus socioethniques ou plus religieux. Avec des solidarités sociospatiales ou ethno-spatiales visibles lors d'émeutes qui se propagent aux quartiers de même type, ressentant les mêmes différences de traitement.

²⁸³ Masclet Olivier, Du « bastion » au « ghetto » : Le communisme municipal en butte à l'immigration, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°159, 2005/4, 2005, pp. 10 à 25.

Toucher au quartier, toucher à un membre du quartier est une atteinte collective. La sensibilité est très forte dans ces lieux de vie. Comme bien souvent dans les situations de ségrégation, de rejet et de discrimination, a fortiori territorialisées, les processus et les sentiments d'exclusion construisent à leur tour des processus identitaires et territoriaux qui accroissent la mise en marge, voire qui génèrent des évolutions différencierées. Cette description du quartier comme problème et emblème rejoigne nos observations sur le quartier du Neuhof. Durant notre investigation, nous avons remarqué que bon nombre de jeunes rencontrés cherchent toujours à valoriser l'image de leur quartier et le défendent contre vent et marée. Ils cherchent toujours à positiver et à rejeter les préjugés négatifs dont il est victime.

Aussi, à l'instar de Renan qui expliquait que la souffrance en commun unit plus que la joie ou plus exactement que les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun²⁸⁴. On note une certaine solidarité entre les personnes vivant dans ces lieux. Au point que certains regroupements donnent parfois à penser qu'un drapeau « BBSB » : *Black-Beur – sans Blanc* » peut s'inscrire dans le paysage d'une partie des quartiers populaires (on assiste à des formes de concentrations « ethniques » ou inter-ethniques dans des petites entreprises (certaines rues sont jalonnées par des commerces tenus quasi-exclusivement par des personnes dites « d'origine étrangère »).

Par exemple, en ce qui concerne notre terrain d'étude, l'observation de l'Allée Reuss au Neuhof montre par exemple un ensemble de commerces de ce type avec le vendeur de Kébab, la boutique du coiffeur, la superette, la boucherie Halal...

BBSB est finalement un sigle témoignant d'un manque de mixité et de la mise à mal de ce nous collectif dont l'expression « Black, Blanc, Beur » était porteuse. Au lieu de « broyer du noir », le BBSB - qu'il résulte d'une volonté ou d'un effet de circonstance - peut être perçu comme une forme de riposte au code « *Bleu Blanc Rouge* » que certaines entreprises ou agences d'intérim condamnées pour discrimination ont utilisé dans le passé pour sélectionner des chercheurs d'emploi « Français, Blanc de peau ».

Incontournable dans nos observations, nous constatons que ce contexte de « contre-monde » favorise l'émergence d'un « langage » reflet d'une fracture sociale²⁸⁵ ou encore d'une esthétique vestimentaire typique au sein de ces quartiers. Ces deux dimensions sont d'ailleurs l'un des plus grands freins en termes d'insertion professionnelle pour notre public. En effet, traditionnellement, la plupart des

²⁸⁴ Renan, Op.cit., 1997, p. 32.

²⁸⁵ Godailler J-P, De l'argot traditionnel au français contemporain des cités, *Revue la linguistique* vol. 38, 2002.

employeurs jugent d'emblée un candidat à l'emploi sur son paraître, son apparence (c'est-à-dire sur l'habillement, sur la manière d'être, sur la façon de parler ...).

Or, beaucoup de jeunes des quartiers ne correspondent ou ne répondent pas à leurs attentes. En parlant des inconvénients du parler cité sur la trajectoire de vie de certains jeunes, M. Hamm nous disait: « (...) *les codes liés à l'insertion professionnelle sont traditionnellement que les personnes doivent être bien habillés, bien coiffés, pas les mains dans les poches, puissent s'exprimer de manière compréhensive et en un français convenable. Et c'est là que nous avons commencé à pointer. Ce langage cité ou cette théorie du langage cité, qui en fait, n'est pas quelque chose de nouveau, puisque des patois, des langages, ça existe depuis toujours. Mais aujourd'hui, je pense que face à des employeurs qui ont une image ou des représentations des jeunes de cité, de voir des jeunes issus de cette cité se présenter avec le look cité, c'est-à-dire, ça peut être le jogging, la casquette, une chaîne en or ou une bague en or et puis ce fameux parler wesh qui permet de localiser la personne etc. Ce parler wesh, ça permet immédiatement soit disant d'identifier la personne et puis de mettre l'étiquette sur cette personne-là, de personnes de cité avec tout ce que ça peut véhiculer. C'est quelque chose sur laquelle on travaille avec les jeunes. Ça n'est pas facile d'emblée, parce que ce sont des habitudes qui se sont ancrées comme c'est pour le cas d'un accent d'une région ou quelque chose de cet ordre-là. Mais, ils sont conscients par ailleurs qu'il y a un effort qui doit être consenti aujourd'hui et de trouver le juste milieu dans la représentation vis-à-vis d'une autre personne.* »

Héritiers de leur sous-culture banlieusarde, le fait de ne pas avoir les codes sociaux, attitudes et façons d'être du « dehors » renforcent finalement les effets de la stigmatisation déjà présents. De fait, ce sont eux qui, bien souvent font l'expérience de la galère. Galère entendue comme la réactualisation contemporaine de ce qu'était autrefois pour le peuple le fait de « vivre au jour la journée», soumis à tous les aléas de l'existence.

Souvent victimes de délit d'adresse, une des seules stratégies de contournement observée au Neuhof se retrouve au niveau de la constitution du Curriculum Vitae.

M. Hamm expliquait ainsi: (...) *aujourd'hui, on sait et on voit qu'un jeune habitant le Neuhof met plus de temps à sortir de son quartier que d'autres personnes habitant d'autres quartiers plus attrayants. D'autres personnes viennent plus facilement dans le Neuhof. (...) En terme de recherche d'emploi, je peux vous donner un exemple simple,*

sur les cv, les personnes qui cherchent de l'emploi ne mettent jamais Neuhof, ils mettent 67000 Strasbourg, pour ne pas justement être confrontés à ces difficultés-là. »

Il nous semble néanmoins que cette stratégie est surtout bénéfique pour les jeunes qui ont une qualification plus ou moins élevée (BTS, bac+2 et plus) contrairement à ceux qui, comme dans le cas des jeunes en « errance », sont sans diplôme ou ont un diplôme de niveau V (CAP, BEP...). En effet, ces derniers postulent généralement dans des secteurs où le lien communication/image est moins important (mécanicien), moins en contact avec la clientèle voire dans des secteurs « ethnicisés » (métiers dans lesquels les personnes d'origine étrangère ont plus facilement accès ou une visibilité réelle (agent d'entretien, plongeur dans un restaurant, paysagiste, gardien de supermarché)

Par ailleurs, une partie des habitants de ce « contre-monde » ne perçoivent plus les institutions étatiques comme des vecteurs d'intégration, mais plutôt comme une machine inutile, voire un marché de dupes, et ils s'en tiennent donc à l'écart.

Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, dans leur ouvrage, *Refaire la cité : l'avenir des banlieues*, illustrent parfaitement les mécanismes donnant corps à ce type de phénomène :

« Le politique déserte les quartiers de banlieue et la population par conséquent se retrouve quelque part hors de la cité commune. Dès lors, des tensions avec les institutions et le reste de la société émergent et peuvent notamment s'exprimer par l'indifférence et l'abstention, par le dégoût, l'agressivité ou encore la violence.^{286»}

Le souci des quartiers est donc, avant tout, moins social ou sécuritaire que politique, au sens le plus fort du terme : il relève des rapports entre les groupes sociaux, et de la construction symbolique de ces rapports. Il ne s'agit bien évidemment pas de nier l'ampleur des inégalités sociales et urbaines, ainsi que l'importance des mécanismes de ségrégation et de discrimination raciale ; mais il est capital de souligner combien ces dimensions s'inscrivent dans des logiques politiques. C'est d'ailleurs l'une des premières causes pouvant expliquer l'échec des politiques sociales et les impasses de la politique de la ville.²⁸⁷

Enfin, certains jeunes du Neuhof adoptent comme technique de contournement face à la stigmatisation: la *contre-offensive*. Il s'agit de l'effet miroir. Dans la pratique, leur

²⁸⁶ Kokoreff M. et Lapeyronnie D., *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Editions du Seuil et la République des Idées, janvier 2013.

²⁸⁷ Op.cit., pp. 8 à 9.

statut de victime s'efface et donne lieu à une stratégie consistant à adopter des attitudes, des gestes et de mettre en place une mise en scène réaliste de l'ensemble des stéréotypes dont ils se jugent victimes. Néanmoins, nos propos vont être nuancés dans la mesure où leurs réactions face aux préjugés dépendent fortement de leurs profils.

Nous avons d'un côté ceux qui se positionnent en tant que victimes et n'agiront pas face à la stigmatisation ou d'autres phénomènes. Ils remettent tout sur la stigmatisation et se résignent. C'est ainsi que des ambitions sont revues à la baisse et c'est ce qui va légitimer leurs pratiques et leurs inscriptions dans quelque chose qui est de l'ordre d'illicite ou de la non inclusion dans la société. Une tendance que nous retrouvons essentiellement chez les *jeunes en « errance »*. A contrario, les *jeunes qui sont dans des actions légitimes* sont beaucoup plus réactifs. Ces derniers réagissent dans le sens opposé. Ils travaillent énergiquement sur l'effacement de toute forme de stigmatisation dont ils sont, ils font ou pourraient faire l'objet. Pour y arriver, ils commencent par faire des efforts sur eux-mêmes et cherchent activement les moyens, les réseaux sur lesquels ils s'appuieront pour s'inscrire différemment dans l'insertion et leur rapport avec le reste de la société.

Ces jeunes « dynamiques » et réactifs du Neuhof peuvent d'ailleurs profiter d'initiatives d'accompagnement locales et des comités du quartier mobilisant les habitants afin de restaurer les lieux et de rénover son image.

Récemment, le film d'Abd Al Malek, *Qu'Allah bénisse la France*, a permis aussi de donner un élan à plusieurs jeunes, une image positive et une nouvelle dimension du Neuhof. D'ailleurs, à cette occasion, les habitants ont pu participer à cette aventure par le biais d'un engagement massif d'acteurs et de figurants dans le film et ont pu valoriser leur quartier.

C'est dans cette perspective que M. Hamm nous disait : « (...) cette initiative a été une expérience unique et fédératrice des habitants. Et cela leur a permis au fond de se montrer, de véhiculer une image positive du Neuhof et de mettre en valeur leurs atouts... »

Le Neuhof, grâce à un de ses fils devenu rappeur (Abd Al Malek), par le biais de son film, a été mis à l'honneur aux Césars 2015. Ce dernier a contribué à mettre en lumière (de manière positive) son quartier y compris ses habitants et sa jeunesse. Au Neuhof, une frange des jeunes s'identifient à lui et à d'autres aînés qui ont réussi malgré leurs difficultés quotidiennes. Ces derniers essayent d'entreprendre des projets (c'est le cas des jeunes « dynamiques » de notre enquête avec leur projet humanitaire au niveau

international) pour faire sortir leur quartier des rubriques de faits divers et lutter contre les représentations négatives à leur égard.

Mourad et le vécu de la stigmatisation en milieu scolaire

Les parties des entretiens avec les jeunes portant sur leur parcours scolaire permettent de faire ressortir une trame commune : le sentiment d'avoir été victime de préjugés ou de représentations négatives de la part de certains enseignants de leurs établissements. Le témoignage de Mourad recouvre assez bien les propos du groupe :

« (...) *Les professeurs, eux, ils venaient faire leur 7H de cours et après, ils s'en foutaient carrément si on avait appris ou pas. Ce n'était pas leur problème. Eux, si tu n'étais pas là, ce n'est pas leur problème. Ils sont contents, dès fois, si on n'était pas là, parce que pour eux, on fout la merde dans la classe. Et les profs, ils disaient celui qui veut apprendre, il apprend et celui qui n'apprend pas, il n'a aucun intérêt à venir ici. C'est ce qu'ils nous disaient : de toute façon, vous allez être tous des chômeurs... Ils avaient une mauvaise représentation de nous. Et nous ça nous casser, moi je suis sûr que c'était pour nous décourager... Et finalement, on finit par décrocher du Collège. Par exemple, quand on arrive en 6^{ème}, au Collège Solignac, le prof, il te demande et toi qu'est-ce que tu as envie de faire quand tu seras grand ? Et si jamais, tu réponds un truc comme poursuivre en CAP Auto-Mécanique..., le prof, il te démotivé, car il te répond sèchement, que tu n'y arriveras pas. Au collège, en 3^{ème} quand le prof te demande qu'est-ce que tu veux faire comme métier et vous voulez aller dans quel lycée, on disait ça, ça, ça, carreleur, eux ils nous disaient ah non, non, tu n'as pas le niveau, tu n'es pas fait pour ce métier, va dans autre chose plus simple. Ils nous orientés directement dans autre chose. Ils ne poussaient jamais nos idées* ».²⁸⁸

Cet extrait d'entretien permet de voir que Mourad a étudié dans un environnement dans lequel il avait l'impression d'être « sous-estimé » par ses enseignants et de vivre non pas comme un « acteur » de son parcours mais comme un « sujet » et « objet » d'intervention de l'institution scolaire.

Chômage comme ultime perspective d'avenir, découragé, démotivé, cassé, ces termes forts se présentent finalement comme des effets/formes de prédictions chez certains jeunes notamment les plus en difficultés scolaires. Les sciences sociales ont depuis longtemps mis l'accent sur cette dimension d'anticipation, sur les « prophéties auto-

²⁸⁸ Extrait d'entretien avec Mourad.

réalisatrices²⁸⁹ ». Vu sous cet angle, les préjugés dépréciatifs à l'égard de ces élèves, n'ont pas manqué de produire des représentations mentales disqualifiantes de soi chez eux.

Plus qu'une simple attribution d'un stigmate dont on sait, notamment grâce aux travaux de Goffman, qu'elle peut donner lieu à des stratégies compensatoires ou de résignation, le sentiment d'être déprécié a pu conduire Mourad à passer de la virtualité (élève qui ne réussira pas) à la réalité (élève qui construit un parcours d'échec en partant de ce postulat). L'idée étant que certains enquêtés, notamment une frange des jeunes « en errance », ont eu tendance à se conformer à l'image ou l'étiquette qu'une frange d'enseignants ont pu leur coller²⁹⁰ ou qu'ils ont vécue comme tel²⁹¹.

En tous les cas, l'homogénéité des parcours d'échec/rejet scolaires à l'intérieur du groupe d'enquêtés - lorsqu'on se réfère à leurs discours- semble s'être formée à partir d'un « dehors » (*other directed*) correspondant aux représentations réelles ou supposées des enseignants. Cette perspective nous amène à faire un parallèle avec le concept d'effet *pygmalion*²⁹² développé par Rosenthal et Jacobson. En effet, depuis 1968, date de parution de leur ouvrage, ce paradigme se présente comme un outil d'analyse permettant de comprendre certaines problématiques observées au sein de l'institution scolaire. Les efforts des chercheurs se sont alors attachés à déterminer comment les enseignants élaborent des attentes envers leurs élèves et comment ils agissent sur la base de celles-ci.

De nombreuses statistiques attestent que les élèves appartenant à des groupes stigmatisés (notamment les jeunes issus des milieux populaires et modestes) réussissent

²⁸⁹ Merton R-K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (traduction de « Social Theory and Social Structure, traduit, 1968), Armand Colin, 1997. Dans son livre, Merton développe la notion de « prophétie autoréalisatrice » (appelée initialement « prédiction créatrice ») à partir du théorème de William Isaac Thomas (un autre sociologue américain). Il la présente ainsi : « C'est, au début, une définition fausse de la situation qui provoque un comportement qui fait que cette définition initialement fausse devient vraie ». À la différence du « théorème de Thomas », dans ce cas, ce ne sont donc plus simplement les conséquences de la croyance qui sont vraies, mais la croyance qui le devient.

²⁹⁰ Messu, Op.cit., 1997, p. 127.

²⁹¹ Cette dernière proposition permet d'intégrer dans l'analyse le fait qu'il peut y avoir une dichotomie entre le réel et le vécu..En effet, l'impression d'être stigmatisé relève parfois davantage de la croyance acquise que d'une réalité (institutionnalisée ou non) objective. Autrement dit, le sentiment d'être rejeté ou déprécié de certains jeunes du Neuhof peut ne pas correspondre exactement à une réalité psycho-sociale du moment (Maisonneuve, Psychologies des affinités, PUF, Paris, 1966, p. 275. Cité par, Suzie Guth, 1988, p. 119).

²⁹² Rosenthal R. et Jacobson L., *Pygmalion in the classroom*, New York: Holt, Rinehart et Winston, traduction française (1971), Pygmalion à l'école, Paris, Casterman, 1968.

moins bien à l'école que les autres²⁹³. Un terrain propice pour voir apparaître/ou pouvant être la résultante de représentations négatives de la part des enseignants. Les attitudes à caractère discriminatoire, comme en ont fait mention les jeunes viennent nourrir cette pensée.

L'*effet pygmalion* est une caractéristique sociale (c'est-à-dire que l'accent est mis sur l'aspect social). Il peut aussi être une réalité que certains élèves vivent quotidiennement. En fait, l'*effet pygmalion* peut s'articuler autour de deux mouvements. Il suffit que l'enseignant fasse un constat et qu'il tire une conclusion hâtive voire erronée, selon laquelle une partie des élèves vivant dans les quartiers populaires, dans les banlieues rendent moins bien leur travail parce qu'ils sont moins intelligents et moins performants que ceux issus d'un milieu aisé et vivant dans les beaux quartiers. L'enseignant construit alors une représentation négative et des attentes qui vont influencer ses conduites vis-à-vis de l'élève (par exemple l'enseignant donnera de moins bonnes notes ou sourira moins souvent à l'élève concerné.) Certains préjugés (conscients et/ou inconscients) de la part de l'enseignant, peuvent donc affecter la production intellectuelle des élèves et leur rapport à l'école. Dans ce contexte, on ne peut exclure l'hypothèse qu'un enseignant nouvellement affecté à un établissement situé en ZEP s'attendra probablement à être confronté à des élèves rencontrant des difficultés scolaires. Son attente sera tout autre s'il apprend qu'il est affecté à un établissement de centre-ville, situé dans les quartiers aisés ou bourgeois.

Après avoir étudié, dans la deuxième partie de cette thèse, les principes ainsi que l'évolution de l'ordonnance du 2 février 1945 et les effets de la stigmatisation, à présent, nous nous penchons sur les actions de la prévention spécialisée dans les quartiers par le biais de l'association l'OPI Neuhof. En effet, comme dit bien l'adage : « *mieux vaut prévenir que guérir* », dans la troisième partie, nous mettrons en valeur les actions de prévention des éducateurs (élément central de cette recherche). Nous pensons qu'il vaut mieux mettre des dispositifs préventifs en amont (pour éviter que certains jeunes ne dérapent, ne passent à l'action ou ne tombent dans la spirale négative des pratiques délinquantes ou illicites dès leur adolescence) que d'intervenir après que le mal soit déjà fait, autrement dit quand c'est trop tard.

Depuis plusieurs décennies, les éducateurs de l'OPI Neuhof (avec l'aide et l'appui de ses partenaires et des autorités locales), à travers leurs actions quotidiennes,

²⁹³ Bihl A., Pfefferkorn A., *Déchiffrer les inégalités* (2e édition), Paris, Syros-Alternatives économiques, 1999.

participent à prévenir ou à minorer certains phénomènes tels que : les pratiques délinquantes ; les « soulèvements urbains » avec comme toile de fond les voitures brûlées lors de la nuit du nouvel an ; la confrontation entre jeunes dealers et police ; les dégradations des biens communs public, les trafics de drogue, la violence sociale caractérisée par la précarité, etc.

Troisième partie : De la prévention spécialisée du Département du Bas-Rhin aux interventions des éducateurs de l'association l'OPI Neuhof

De la prévention de la violence, la délinquance...

En France, certains quartiers populaires sont frappés de plein fouet par le chômage, la précarité, l'absence de perspectives pour beaucoup de jeunes, etc. Cette situation pose un certain nombre de problèmes, notamment la désaffiliation, la désintégration, etc. et se traduit par ailleurs par la hausse d'un certain nombre d'indicateurs de violence ou d'insécurité. Pour y faire face, les autorités notamment locales ont mis en place un ensemble de dispositifs préventifs (*la prévention de la violence, de la délinquance* et aussi *la prévention spécialisée destinée au 12-25 ans*²⁹⁴).

La prévention de la violence et de la délinquance est définie comme l'ensemble des actions globales ou spécifiques mises en place pour prévenir ou réduire le nombre et la gravité de certaines situations ou comportements jugés violents. Il faut distinguer deux formes de préventions collectives: *la prévention primaire* et *la prévention secondaire*.

La prévention primaire correspond à un caractère général s'adressant à l'ensemble de la population. Elle s'attache à réduire les facteurs sociaux criminogènes (précarité, chômage, déficit de logement, insalubrité des lieux publics...).

Dans le cadre de *la prévention primaire*, les autorités étatiques ou locales privilégient des *dispositions législatives* et *règlementaires* afin d'avoir une action directe ou indirecte sur l'environnement social et économique des administrés (par exemple la loi Borloo).

La prévention secondaire est caractérisée par des programmes et des actions spécifiques s'adressant à des populations à risque. Trois types de programmes et d'actions spécifiques peuvent être privilégiées dans le cadre de la prévention collective de la délinquance : il s'agit des actions de prévention sociale, de préventions policières et celles consistant à limiter les possibilités de passage aux délits et crimes.

La prévention peut recouvrir aussi l'ensemble des mesures non coercitives qui permettent d'éviter la survenance d'un événement malheureux.

Concrètement, nous distinguons trois niveaux de prévention dans l'action publique. D'abord, nous avons *la prévention sociale*. Elle présente un caractère général et intervient en amont des risques sur le contexte de vie pour transformer la relation des

²⁹⁴ Aux termes des articles L. 221-1-2 et L. 121-2-2^e du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la prévention spécialisée se définit comme une action socio-éducative en milieu ouvert centrée sur les jeunes en souffrance ou en voie de marginalisation, visant et évoluant dans les zones urbaines sensibles et les « lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale » (chômage, délinquance, déscolarisation, carences sanitaires, affectives...). Elle est « spécialisée », par opposition à la prévention générale, car elle est destinée à des groupes sociaux jeunes et menacés, et non à une population d'une zone géographique déterminée (Bousquet R., Lenoir E., *La prévention de la délinquance. Questionnaires judiciaires*, PUF, 2009, p. 184).

habitants à leur environnement. Elle n'agit pas directement sur la délinquance ou sur les délinquants, mais elle réduit les opportunités d'antagonismes sociaux en augmentant la prise de responsabilité et en améliorant les facteurs de sociabilité et de régulation. Ensuite, la *prévention éducative* : celle-ci vise des individus ou des groupes d'individus, essentiellement des jeunes qui sont exposés au risque d'une destinée délinquante. De caractère nécessairement ciblé, par un travail sur leur personnalité et sur leurs comportements, elle cherche par ses interventions spécifiques (activités partagées, expériences de prise de responsabilités...) à infléchir les trajectoires personnelles pour que les risques ne se transforment pas en événements. Et puis en dernier lieu, nous avons la *prévention situationnelle*. Cette dernière consiste à effectuer des actions visant à anticiper et empêcher des actes déviants en agissant notamment sur l'aménagement du territoire. A travers des mesures simples, il est possible de limiter les actes délinquants et les infractions pour assurer l'ordre public. Cette nouvelle manière de concevoir la sûreté concerne tant les élus que les professionnels, et ce, quelle que soit la taille de la ville, de l'agglomération ou des différents projets d'aménagements mis en œuvre.

In fine, cette prévention porte sur les circonstances dans lesquelles les infractions peuvent être commises ; elle ne se préoccupe pas de transformer les individus ou d'améliorer le contexte dans lequel ils vivent. Elle cherche avant tout à éviter les passages à l'acte par une action anticipatrice.

... à la prévention spécialisée du Département

A côté de la prévention de la violence, la délinquance, il existe une autre forme de prévention spécifique qui est placée sous l'autorité du Président du Conseil général des départements et que l'on nomme « *prévention spécialisée*²⁹⁵ ». Celle-ci est appréhendée comme une forme de lutte contre la marginalisation, la violence et la délinquance juvénile dans les territoires urbains ou péri-urbains. Elle regroupe un ensemble d'actions mises en œuvre pour permettre aux jeunes en voie de marginalisation de retrouver une place au sein de la société. Ces actions sont portées par des éducateurs employés par des associations financées par le Conseil départemental, dans le cadre de l'aide sociale à

²⁹⁵ Dès l'origine, la prévention spécialisée est apparue pour répondre à des situations de déviance des jeunes, en allant « au devant » des publics les plus en difficulté, en particulier les bandes de jeune. Cette action repose alors sur « le postulat que la distance qu'entretient la prévention avec les autres institutions lui permet de rendre recevable son intervention auprès des publics cibles » (Ropers P., Verney P., La prévention spécialisée, un projet coopératif. *Perspectives sociales*, Paris, Vuibert, 2008, p. 21. In : Bousquet R., Lenoir E., Op.cit, 2009, p. 184.)

l'enfance.²⁹⁶ A l'aune de leurs interventions, les éducateurs aident les jeunes à se prendre en charge dans leur vie personnelle, leurs projets d'éducation ou d'insertion, leurs loisirs... Ils ont pour but d'apporter une contribution spécifique aux situations de fragilité, de rupture et d'exclusion. Ils contribuent aussi, par un travail de proximité, au maintien ou au rétablissement des règles de vie sociale d'un quartier et à la promotion des capacités existantes des habitants. La durée de l'accompagnement éducatif, le travail sur les liens sociaux et intergénérationnels situent la prévention spécialisée dans un champ plus large que celui de la prévention de la délinquance. Il s'agit pour les éducateurs de mener un travail éducatif pour soutenir l'autonomie des personnes et leurs possibilités de tenir une place dans la société, afin d'éviter leur marginalisation.

Ce travail éducatif a pour objectif de prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture, aux sports, etc. Il permet également de prévenir les conduites à risques (qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux) et d'aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes. Ainsi, dans le cas que nous étudions, pour réussir leurs missions, les éducateurs de l'OPI Neuhof adoptent une posture qui consiste à privilégier la relation avec le jeune avant de chercher à mettre en place une action éducative. Cette dernière implique discrétion et confidentialité et n'a de sens que si elle est conduite avec les partenaires, les autres acteurs institutionnels et associatifs du territoire pour réaccompagner les jeunes en difficulté vers les dispositifs de droit commun. En ce sens, M. Hamm souligne: « *Dans un premier temps, je dirai que l'éducateur doit être clair et lisible, dans le sens où il a un rôle éducatif et représentatif (puisque il représente les institutions). Educatif surtout, dans ce qu'on peut dire, dans ce qu'on peut transmettre dans notre posture, dans notre parole. L'éducateur doit avant tout garantir les valeurs qui sont véhiculées par la prévention spécialisée : c'est-à-dire, la libre adhésion, l'anonymat et la confidentialité. Ce qui permet aux éducateurs et aux éducatrices dans les quartiers d'avoir une place particulière car ils sont des personnes qu'on peut consulter pour échanger sur les difficultés des habitants. Le métier d'éducateur spécialisé fait partie de ces métiers qui proposent aux personnes d'avoir un échange et une écoute comme c'est le cas du médecin avec son patient, le curé avec le fidèle, le psychologue avec son patient. Les éducateurs sont à l'écoute des habitants sur leurs difficultés, notamment le volet social et éducatif. L'éducateur a pour rôle de réorienter*

²⁹⁶ La prévention spécialisée est inscrite dans les missions de protection de l'enfance et s'adresse, dans le département du Bas-Rhin, aux personnes de 12 à 25 ans, voire plus selon les cas.

le jeune en difficulté vers les dispositifs institutionnels existants dans le cadre de son insertion socio-professionnelle».

Trois principes essentiels régissent le fonctionnement de l'institution prévention spécialisée et fondent sa relation de confiance avec les jeunes et leur entourage ou leurs familles : l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion, le respect de l'anonymat. L'absence de mandat nominatif permet de différencier la prévention spécialisée aux approches judiciaire et administrative fondées sur la décision d'un juge ou du président du Conseil général concernant un jeune délinquant ou un jeune en danger, considéré isolément, sans prise en compte de son milieu familial et social et de son réseau relationnel. L'action est menée auprès d'un public jeune souvent marginalisé ou en voie de marginalisation, au sein duquel certains jeunes peuvent être identifiés sans être désignés nominativement.

Ainsi pour accomplir leur mission, les éducateurs usent des pratiques/stratégies éducatives édictées par leur institution.

Hodeifa témoigne : «*Dans nos interventions, nous faisons attention à ce que nous véhiculons comme message. Quand nous suivons un jeune, on cherche avant tout sa confiance. Après, nous essayons de nous faire comprendre et de se faire comprendre par le jeune, avant d'agir* ».

Dans les quartiers, l'éducateur de rue est le garant des valeurs véhiculées par l'institution de la prévention spécialisée, à savoir : la libre adhésion, l'anonymat et la confidentialité. Ces valeurs permettent aux travailleurs sociaux (les éducateurs) d'avoir une place particulière au sein de leurs secteurs d'intervention. Ils sont ainsi considérés comme des personnes ressources avec lesquelles les habitants peuvent échanger sur leurs difficultés au quotidien. Ils jouent le rôle d'intermédiaire entre les institutions et les habitants. Dans le cadre de leur mission, les éducateurs proposent des solutions, des alternatives et participent à un travail de *care* pour les habitants.

Par ailleurs, même si les éducateurs sont quotidiennement auprès des populations qu'ils suivent, ils sont quand même considérés par ces dernières comme des porteurs de la loi.

L'éducateur spécialisé : porteur de lois dans les quartiers

Dans son territoire d'intervention, l'éducateur spécialisé a une double casquette : il est à la fois l'homme de confiance pour les jeunes, mais aussi comme celui qui rappelle à l'ordre.

Hodeifa souligne: « *par exemple, si on est dépassé par un jeune ou par certains événements, on peut signaler à la police... »*

Face aux comportements incivils et aux phénomènes de petite délinquance, de violence ou de trafics, la réponse de l'éducateur est toujours liée à la qualité de sa relation avec les jeunes. Grâce à sa présence quotidienne auprès du jeune, l'éducateur acquiert un capital relationnel de confiance. C'est dans ce rapport de confiance réciproque qu'il peut dire ou rappeler la loi et expliquer le sens des transgressions que l'adolescent manifeste. Il s'agit pour lui d'établir les médiations nécessaires entre les jeunes, entre jeunes et adultes, entre jeunes et institutions. Il peut aider certains jeunes à dépasser les « passages à l'acte », souvent déclencheurs de situations d'insécurité et rechercher avec eux le sens du comportement et la possibilité de négocier le conflit. Toutefois, dans le cas des délits sanctionnables, l'éducateur devrait adopter l'attitude de référents de la loi et engagera les actes nécessaires afin de rester le garant de la loi, principe de l'ensemble des équipes de prévention spécialisée.

A ce propos, M. Hamm note : « *grâce à la personnalité et la possibilité de rentrer en relation, dans un premier temps, l'éducateur, de manière involontaire, fait oublier au jeune le mandat institutionnel (de fait, la personne oublie, mais l'éducateur n'a pas la volonté de faire oublier cette dimension institutionnelle) ; même si ce n'est pas notre objectif. Tout bon éducateur doit pouvoir rappeler à la personne qu'il représente une institution, mais, en fait, en situant toujours la personne dans la société. Donc, notre présence de fait, effectivement, c'est déjà un travail avec la personne. Nous sommes déjà porteurs de loi, on est porteurs de beaucoup de choses. Ce n'est pas une rencontre personnelle qui se passe. On est dans un cadre professionnel, même si parfois on est dans la rue, dans l'environnement de certains jeunes, on représente la loi. Et effectivement, par moment, ce n'est pas quelque chose à laquelle les gens adhèrent facilement. Maintenant, partant de mon expérience, les personnes sont en libre adhésion, on ne les force pas, on n'est pas mandaté pour intervenir à tout prix. On a le facteur temps, on a aussi le fait que la personne dès qu'elle connaît notre présence, on lui offre la possibilité de lui dire si tu as besoin de moi, je suis là. Ce sont ces choses-là qui vont aussi faciliter la relation. Ce n'est pas comme s'il fallait absolument rentrer en relation à tout prix avec la personne, puisqu'on est sur la libre adhésion, c'est un principe fondamental, qui est heureusement facilitant pour l'instauration de la relation avec la personne. Même si la personne peut avoir des réticences, l'éducateur lui dit*

qu'elle peut faire comme elle veut, elle est libre et du coup si la personne adhère, nous, on sait qu'elle l'a fait par sa volonté car il n'y a rien d'obligatoire dans son adhésion. »

L'éducateur est avant tout considéré comme porteur de lois. Il représente les institutions dans son territoire d'intervention. Il est également référent sur lequel une partie des jeunes en délinquance sociale peuvent s'appuyer pour s'en sortir.

Introduction à l'histoire de la prévention spécialisée dans le Département du Bas-Rhin et les changements amorcés en 2005

Au sein du Département du Bas-Rhin, la prévention spécialisée joue un double rôle : elle permet d'une part, de prévenir les risques d'exclusion, en favorisant notamment l'accès à l'emploi, à l'information, à la santé, à la culture, au sport et d'autre part, de prévenir les comportements inadaptés et préoccupants, en favorisant la rencontre, l'accompagnement et la relation éducative.

Par son expertise éducative, la prévention spécialisée participe à définir une politique locale d'insertion, de protection de l'enfance et contribue à la tranquillité publique, au vivre ensemble et à la cohésion sociale dans les quartiers populaires. Aussi, le cadre original et la souplesse d'intervention donnent aux éducateurs des différentes associations une possibilité d'adaptation dans leur intervention, face à une réalité de terrain et à un contexte social en perpétuelle mutation.

Dans les pages suivantes, nous nous pencherons sur l'historique, le cadre juridique, la convention triennale et l'organisation des différentes organisations de prévention spécialisée du Département du Bas-Rhin avant de nous intéresser aux changements opérés au sein des différentes équipes après 2005.

Chapitre 1 : Historique, cadre juridique de la prévention spécialisée du Département du Bas-Rhin, la convention triennale et l'organisation des différentes associations

I. Rappel historique, cadre juridique et les mutations des modèles familiaux

1. Histoire et cadre juridique

Dans un contexte marqué par les phénomènes de délinquance, de violences juvéniles dans les quartiers populaires, le Département du Bas-Rhin a eu un regain d'intérêt pour la prévention spécialisée. Même si elle n'est pas obligatoire²⁹⁷, le Conseil général du Bas-Rhin a toujours fait le choix de la financer. La prévention spécialisée propose d'accompagner (soit en comblant certaines lacunes, soit en renforçant certaines actions) l'ensemble des dispositifs de prévention sur lesquels les pouvoirs publics avaient misé ces dernières décennies. Héritière des clubs d'enfants créés à la fin de la Seconde guerre mondiale, elle est née dans la mouvance de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. A cette période, les pouvoirs publics reconnaissaient la nécessité de développer des pratiques éducatives nouvelles, dans la chaîne de l'action socio-éducative, pour compléter les formes institutionnelles de prise en charge des mineurs délinquants ou en danger qui paraissaient insuffisantes voire déficitaires. C'est souvent à partir de l'assistance éducative que les juges des enfants ont été amenés à s'intéresser aux clubs et équipes de prévention spécialisée. En outre, l'idée de prévention spécialisée est partie d'une critique de la prise en charge institutionnelle de la délinquance, souvent incapable de résoudre les problèmes posés par les bandes d'adolescents, et d'une volonté de proposer des réponses autres que répressives.

Face à cette situation, après la seconde guerre mondiale (avec l'essor des grands ensembles et des quartiers modernes d'habitat social populaire), l'idée de la mise en place de la prévention spécialisée a émergé.

En mai 1963, le Haut-commissariat à la jeunesse et au sport crée un « comité national des clubs et équipes de prévention contre l'inadaptation sociale de la jeunesse ». Il restera sous sa tutelle pendant près de dix ans. Elle est instituée par l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972. Il a été confié aux Départements par les textes relatifs à la décentralisation de 1982 et 1983 et rattachée à l'Aide sociale à l'enfance.

²⁹⁷ Elle n'est pas reconnue comme d'utilité publique, mais pour les autorités départementales, il existe des problématiques réelles et préoccupantes dans certains quartiers périphériques de Strasbourg et dans les campagnes bas-rhinoises, d'où la nécessité de la financer.

Au sein du département du Bas-Rhin, la mission de la prévention spécialisée est mise en œuvre par huit associations conventionnées qui englobent treize équipes intervenant sur différents quartiers de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Dans le cadre de la prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent, la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention son axe majeur de la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets.

Pour les décideurs publics, l'intérêt de l'enfant doit guider toute action de prévention. Pour atteindre son objectif de politique en faveur des jeunes, il s'agira pour chaque Conseil général, voire chaque collectivité territoriale de susciter d'abord une dynamique favorable au développement de l'enfant, de veiller à répondre à ses besoins fondamentaux, qu'ils soient physiques, intellectuels, sociaux, affectifs ou culturels, et au respect de ses droits. Les professionnels de la prévention doivent inviter les parents du jeune et son entourage à lui porter une attention bienveillante, à prendre soin de lui, à bien le traiter. Il s'agit également d'écouter, de comprendre, d'analyser et d'élaborer avec lui et sa famille des réponses qui doivent les aider lorsque surviennent des difficultés.

La prévention doit s'adapter aux différents besoins des parents et de leur enfant : d'informations, de conseil, d'orientation, d'accompagnement ou de soutien. De plus, elle est nécessairement multidimensionnelle et globale. Elle couvre tous les champs et prend en compte tous les moments de la vie de l'enfant et son contexte. Elle requiert, par conséquent, une complémentarité des acteurs et des actions. Elle s'inscrit également dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental de protection de l'enfance et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données de contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale. Sans se substituer aux deux institutions fondamentales en matière éducative que sont la famille et l'école, la prévention spécialisée, par le biais d'une action éducative et de socialisation, apporte une contribution spécifique. Elle est destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accès aux savoirs, à la

culture, à la santé. Par le travail de rue, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes exclus dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions. *In fine*, les actions menées par les éducateurs prennent en compte toutes les mutations des modèles familiaux et les relations intergénérationnelles, dans le but d'aider les habitants, de prévenir ou de lutter contre les transgressions juvéniles.

2. Les mutations des modèles familiaux et des relations intergénérationnelles

Depuis le début des années 1970, la structure et le modèle de l'organisation familiale se sont profondément réifiés, se déclinant désormais au pluriel²⁹⁸. Prenant compte de cette transformation, la réforme de l'autorité parentale a institué la coparentalité et place le père et la mère à égalité dans leur responsabilité parentalité. Les changements inhérents à ces nouveaux modes de fonctionnement de la famille s'accompagnent d'un certain nombre de tensions voire de conflits. La famille contemporaine est tiraillée par une tentation entre le souci de soi et le souci de l'autre, impliquant une recherche constante de compromis entre les rôles et la place de chacun. Ces différentes transformations ont entraîné une perte de repères chez un certain nombre de jeunes, fragilisant les familles les plus défavorisées. Aussi, les nouvelles configurations familiales, même si elles ne constituent pas un élément de déstructuration d'une partie de la jeunesse, néanmoins, lorsqu'elles se conjuguent avec certains facteurs d'exclusion tels que l'isolement social, la fragilité peuvent accentuer les difficultés dans lesquelles évoluent de nombreux jeunes. Avec la transformation des processus de socialisation, bon nombre de jeunes ont des difficultés à se repérer dans la société. Dans une société où se multiplient les systèmes de valeurs et de normes, les jeunes, selon le capital culturel dont ils disposent, sont loin d'être égaux face à la nécessité de se repérer dans un ensemble de normes. Par exemple, les normes de la consommation, de l'épanouissement individuel, de la performance, véhiculées sans cesse par certains médias, exercent sur certains jeunes une énorme contrainte.

Face à cette situation, la difficulté actuelle pour les adultes de percevoir clairement leur place par rapport aux jeunes, contribue à la détérioration d'une certaine forme d'autorité qui concerne aussi bien la famille, l'école que l'entreprise ou l'Etat. Cette difficulté peut s'exprimer par des réactions paradoxales à l'égard du jeune, oscillant entre surprotection

²⁹⁸ Ce modèle se caractérise par une augmentation du nombre de divorces, le développement du concubinage, etc.

et responsabilisation excessive, en en faisant à la fois un être sacré (il fascine) et un sujet à risque (il fait peur).

On assiste aussi à l'affaiblissement du contrôle et des liens sociaux traditionnels. Force est de constater qu'aujourd'hui, dans nombre de quartiers, les jeunes sont loin du regard des adultes et les frontières du permis et de l'interdit s'estompent.

II. La convention triennale et les différentes associations

Le Conseil général du Bas-Rhin mène une politique de prévention au sein des secteurs suivants : Strasbourg, la Communauté urbaine de Strasbourg et la Ville d'Haguenau depuis 2006. Par un travail de proximité, cette intervention préventive a pour but d'apporter une contribution spécifique et une réponse aux situations de fragilité, de rupture, d'exclusion. La durée de l'accompagnement éducatif, le travail sur les liens sociaux et intergénérationnels situent la prévention spécialisée dans un champ plus large que celui de la prévention de la délinquance. Il s'agit de mener un travail éducatif pour soutenir l'autonomie des personnes et leurs possibilités de tenir une place dans la société. Cette action éducative se fixe comme objectifs de : prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports, prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux, aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer ainsi au développement social local, trouver des solutions pour les jeunes les plus en difficultés et qui, souvent, mettent en échec les dispositifs actuels de protection de l'enfance. Cette démarche, souple et adaptée en permanence à l'évolution de l'environnement, peut être une réponse possible aux besoins des personnes en risque de marginalisation, dans l'optique de les réaccompagner vers les dispositifs de droit commun. L'accompagnement social réalisé auprès des jeunes recouvre la formation, l'éducation, la protection sociale, la culture et les loisirs, la santé, l'emploi, et ainsi contribue à l'intégration des populations marginalisées.

La prévention spécialisée est exercée et portée par des associations autorisées légalement et conventionnées par le conseil général. Charge est aux associations à leur tour de mettre en place des équipes qui interviennent sur des quartiers déterminés.

Depuis 2008 (conformément à la loi du 2 janvier 2002), la plupart des associations sont assimilées à des établissements sociaux. En tant qu'établissements, elles ont un projet à mener. Elles doivent aussi respecter la convention triennale et rendre des comptes aux

financeurs. En plus de cela, elles doivent mener une évaluation interne et externe. Auparavant, les contrats tri annuels fixaient un cadre. Depuis quelques années, ils sont retraduits sous une forme de contrats d'objectifs afin de favoriser la lisibilité de l'activité des éducateurs sur les quartiers d'intervention.

D'autre part, dans les années 2000, en termes d'organisation, il apparaissait que certaines équipes se retrouvaient souvent isolées et confrontées à un certain nombre de difficultés. Le Conseil général a essayé de remédier à cet isolement en adoptant en 2006 une nouvelle organisation des équipes (pour avoir plus de visibilité ; toutes les petites équipes ont été regroupées.)

1. La convention triennale du Département

La convention triennale est un contrat essentiel à la réalisation des objectifs et projets des associations de prévention. Elle est signée pour une période de trois ans avec chaque association. Elle définit les engagements du Département et de l'association pour la réalisation d'un projet de prévention spécialisée et précise le quartier d'intervention. Le secteur prioritaire d'intervention devra être le quartier où résident les jeunes. L'intervention pourra s'étendre dans les lieux où les jeunes se trouvent habituellement. La convention triennale fixe aussi le cadre général de la démarche à entreprendre, définit les mesures à mettre en œuvre et les conditions de leurs évaluations et précise les modalités de la participation financière du Département. Elle existait déjà avant les changements opérés au sein de la prévention spécialisée du Département. Néanmoins, on reste sur une convention d'objectifs triennale voire annuelle. Le contour de la convention dépend de la décision du Conseil du Conseil général.²⁹⁹

Généralement, trois objectifs sont fixés à toutes les associations de prévention spécialisée : *la réussite scolaire* (avec des activités très précises en termes d'intervention), *l'insertion socioprofessionnelle* et *l'aide à la personne*. Ainsi, les associations sont amenées à rendre des comptes au Conseil général sur le plan quantitatif ainsi que qualitatif. A partir des bilans annuels, une compilation est effectuée afin d'avoir une vision globale de l'intervention prévention spécialisée.

²⁹⁹ Dans cette convention triennale sont fixés pour chaque association des objectifs précis.

a) Les principes de la prévention spécialisée du Bas-Rhin

La prévention spécialisée constitue une pratique non institutionnelle. L'action ne se réalise pas en un lieu, à un moment et en une forme déterminée par des règles a priori. Pour les financeurs, le travail de rue des éducateurs doit être pris comme exemple en termes d'intervention. L'organisation des contacts et des interventions se détermine en fonction des impératifs de l'action. La gestion d'activités régulières ne fait pas partie de cette action. Elle répond à un souci de mise en liaison des jeunes et des adultes avec l'environnement institutionnel. C'est une action de médiation nécessitant une certaine durée, non limitée dans le temps, afin de permettre à la personne de progresser selon ses possibilités. La disponibilité de l'éducateur et la réciprocité dans l'échange sont les conditions de cet engagement personnalisé. Les horaires sont souples et s'adaptent aux besoins des jeunes ainsi qu'au terrain. Les lieux de rencontre sont les espaces de vie des jeunes ou ceux que l'intervenant peut choisir pour eux. D'autre part, dans un souci de complémentarité, la collaboration et le partenariat avec toutes les instances concourant à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sont favorisées.

Participant aux missions de l'aide sociale à l'enfance, les membres de l'équipe sont tenus au secret professionnel en application des dispositions de l'article L221-6 du code de l'action sociale et des familles et des articles 226-13 et 226-14 du nouveau code pénal. La prévention spécialisée suppose que soient respectés l'anonymat des jeunes ainsi que leur libre adhésion aux actions engagées. Pour ce faire, les éducateurs définissent un cadre de travail et interviennent au sein du milieu dans lequel les jeunes évoluent, afin de faciliter leur insertion par une conquête de leur propre autonomie et de les aider à accéder aux dispositifs de droit commun. Les éducateurs font appel aussi aux institutions destinées au plus grand nombre afin de favoriser leur intervention auprès de nombreux jeunes.

b) La collaboration entre les associations et les instances Départementales : la détermination du cadre de travail et la contrepartie

Pour apporter sa contribution, l'association conventionnée propose au Département chaque année un plan d'actions pour l'année à venir, ainsi que le budget s'y rapportant, par le biais de son rapport annuel d'activités. Ce plan doit comporter notamment les données relatives au secteur d'intervention, à la définition des actions, à leurs modalités de mise en œuvre et aux outils d'évaluation. Ces propositions doivent être adoptées par le conseil d'administration de l'association concernée et transmises au Département

avant le 1^{er} novembre de l'année qui précède celle de référence. Ces propositions font l'objet d'une instruction par les services départementaux. Les responsables de l'association peuvent ainsi être appelés à fournir des renseignements complémentaires. Les services du Département peuvent, si nécessaire, solliciter les responsables de l'association ainsi que les éducateurs chargés de mettre en œuvre le plan d'actions et le budget. Une fois que le plan d'actions et le budget sont arrêtés, une décision fixe la participation financière du Département. Pour la partie financière, la convention triennale a prévu que le service des établissements et institutions de la Direction des services sociaux et sanitaires intervienne régulièrement. Il revient à ce service d'étudier les différentes demandes financières des associations.

D'autre part, l'association doit remettre au Département, avant le 1^{er} mars de l'année suivante, un rapport annuel sur ses actions de prévention. Outre une évaluation du travail réalisé, les informations à communiquer sont notamment les suivantes : la liste des indicateurs sociaux et économiques caractérisant le secteur d'intervention ; la fiche signalétique comprenant la localisation des interventions, la composition de l'équipe ; les actions conduites par l'équipe; l'analyse du public pris en charge en termes quantitatifs et qualitatifs ; les perspectives de travail pour l'année suivante et les orientations du service pour l'avenir. Un autre travail est mené en lien avec les associations et tous les ans, leurs équipes font le bilan de leurs activités (en mettant en exergue toutes les données concernant le volet quantitatif et qualitatif de leurs actions). Ces données vont être exploitées au niveau des cellules d'appui du Conseil général et qui, à leur tour, feront une synthèse.

c) Les aspects administratifs et financiers-contrôles

Le Département prend en charge les dépenses de fonctionnement de chaque association par le versement d'une subvention, dans la limite des sommes engagées au titre des actions de prévention spécialisée et du budget approuvé. Pour cela, il peut procéder ou faire procéder à tout contrôle et toute investigation jugés utiles pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par l'association et du respect de ses engagements vis-à-vis du Département. A défaut de ces informations, le Conseil général peut décider de ne pas subventionner l'association défaillante.

2. Les différentes associations de prévention spécialisée et leur organisation

Sur le Bas-Rhin, la mission de la prévention spécialisée, inscrite au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, est confiée à 9 structures à caractère associatif, habilitées par le Conseil général et réparties sur 17 territoires de la Communauté Urbaine de Strasbourg et sur la Ville de Haguenau. Actuellement, avec le regroupement de certaines petites équipes, sept associations interviennent pour l'essentiel sur des quartiers de la ville de Strasbourg et sur d'autres communes de la Communauté urbaine de Strasbourg.

L'ancienne directrice de la prévention spécialisée du Département, Madame Guerret, faisant le bilan chiffré des associations soulignait qu' : « *entre 2009 et 2011, 8223 jeunes avaient été rencontrés et 3249 jeunes avaient été accompagnés par les différentes associations de prévention spécialisée* ».

A noter que, sur Strasbourg et dans d'autres territoires du Département, une bonne partie des équipes ont fusionné pour donner plus de visibilité et d'efficacité à leurs actions. Ce rapprochement a permis de consolider leur existence. D'ailleurs, la loi encourage les petites associations à se rapprocher et à fusionner, pour que les financeurs aient des interlocuteurs structurés.³⁰⁰

Aussi, des réunions entre les différentes équipes et leurs responsables permettent les échanges et le questionnement nécessaires à ce travail jugé prégnant au quotidien. La gestion du personnel prend une dimension plus importante et permet davantage d'appréhender la mobilité du personnel. De plus, l'intervention de la plupart des équipes sur les territoires concernés est harmonisée. Cette harmonisation favorise la lisibilité du travail effectué et des actions menées.

Madame Guerret soulignait aussi : « *La question de la multiplicité des associations pourrait être revue. En effet, la professionnalisation des associations gérant plusieurs équipes est un atout pour une éventuelle extension de la prévention spécialisée sur le reste du Département.* »

³⁰⁰Certaines équipes éprouvent parfois des difficultés notamment pour la prise de recul et la reconnaissance de leurs activités quotidiennes. Elles expriment donc une forte demande de formation et d'échanges entre l'ensemble des équipes de prévention afin qu'elles puissent prendre davantage de recul dans leur pratique professionnelle. Certains membres de conseils d'administration peuvent confondre la prévention spécialisée avec d'autres activités, ce qui contraint le responsable de l'équipe à clarifier régulièrement les missions et la position de l'équipe au sein de l'association.

A Strasbourg, comme partout dans le Bas-Rhin, les petites équipes ont été contraintes de se rassembler car elles avaient des difficultés et manquaient de visibilité. La demande de fusion a été formulée par les conseils d'administration de ces associations, car, voyant justement, qu'aujourd'hui, la plupart des associations sont devenues des établissements sociaux et qu'il y a beaucoup de contraintes, beaucoup de choses à faire, beaucoup de responsabilités. La commande publique du Conseil général étant précise, certaines petites équipes n'arrivent pas à la porter. Donc les représentants de ces dernières ont recherché des rapprochements. Grâce à ce rapprochement des associations, plusieurs postes d'éducateurs ont été sauvés, les jeunes en rupture sociale ou en errance et les habitants sont suivis régulièrement. La fusion de ces équipes a entraîné aussi une nouvelle organisation des associations de prévention que nous allons aborder à présent. Aujourd'hui, l'ensemble des postes attribués à la prévention spécialisée intervenant sur la communauté de Strasbourg sont pris en charge en intégralité par le Conseil général et constituent pour l'essentiel des postes éducatifs. Madame Guerret souligne : « *Les moyens mis à leur disposition sont relativement importants.* »

Chaque équipe est encadrée par un responsable (chef de service). Les éducateurs interviennent dans le cadre de la présence sociale constituée par le travail de rue, l'accueil des jeunes, des familles. A noter que la charge de travail varie considérablement d'une équipe à l'autre. Le nombre de jeunes suivis par éducateur connaît également des écarts très importants.

Nous avons choisi d'étudier les associations suivantes : l'OPI Neuhof, l'Etage, la JEEP, Entr'aide le Relais, Victor Schœlcher et VILAJE.

a) De l'association locale de prévention (ALP) à l'OPI Neuhof (Orientation-prévention-insertion)

L'OPI est la structure qui nous a accueilli sur une longue période en tant que stagiaire. Pour mieux connaître cette association de prévention, nous ne pouvons pas faire l'économie de son histoire, autrement dit le contexte dans lequel elle a été créée. Au début, l'association s'appelait ALP (Association locale de prévention). Elle fut créée en 1972 sous l'influence de certains professeurs et instituteurs intervenant dans les écoles et collèges du secteur dont dépendait la Cité des Aviateurs au Polygone. Il s'agissait alors de l'association « Animation Loisirs Polygone ». C'est à partir de cette date que l'équipe éducative s'est installée sur le quartier Neuhof.

A l'époque, il s'agissait surtout de faire des animations au niveau des écoles pendant les mercredis et les vacances. Selon les partenaires historiques de l'ALP, tel que le Pôle jeunesse du Conseil : « *l'association ALP avait pour objectif de promouvoir l'éducation des jeunes et l'animation culturelle de la population du Polygone et d'exercer une action préventive auprès des jeunes en danger* »³⁰¹. La pratique de l'association se basait alors essentiellement sur l'animation. Elle fut également à l'origine d'une entreprise d'insertion, créée en 1979, existant toujours indépendamment sous le nom de « Proxim ».

C'est à partir de 1997 que l'association est devenue l'Association Locale de Prévention du fait du changement dans le conventionnement avec le Conseil Général. Cette nouvelle situation va donner lieu à des modifications : l'animation n'est désormais plus du ressort de l'équipe. A cela s'ajoute la modification du territoire d'intervention : à la Cité des Aviateurs viennent se greffer deux autres secteurs : le Ziegelwasser et la Place de Hautefort-Nontron.

A l'automne 2011, l'OPI Strasbourg a repris l'association ALP et son équipe éducative qui intervenait dans le quartier du Neuhof. Les deux associations ont fusionné et l'ALP est devenue l'OPI Neuhof.

Avant de voir la composition de l'OPI Neuhof, nous revenons d'abord sur l'histoire de l'OPI Strasbourg.

L'OPI qui signifiait Organisation de prévention et d'insertion, est née en 1956. Elle consistait en une œuvre de prévention infantile dont la force résidait dans la clarté de sa mission. Elle se consacrait aux enfants des familles déshéritées vivant dans des conditions défavorables, sans discrimination religieuse, politique ou raciale. Elle avait choisi de coupler l'action collective auprès des familles et l'aide personnalisée à l'enfant, de sa naissance jusqu'à l'âge adulte. L'idée première de M. Rohmer (pédiatre et président de l'association à sa naissance en 1956) était de partir du tout-petit. Ce dernier voulait prévenir la délinquance en suivant pas à pas les enfants. Dès la naissance, il faut aider les mères : donner des conseils d'hygiène et d'alimentation, visiter, peser, vacciner, inciter à la régularité aux consultations de la Protection Maternelle Infantile. De plus, à l'âge scolaire, il faut lutter contre l'absentéisme chronique et le retard scolaire, mettre en place une aide à l'apprentissage de la lecture, des cours de rattrapage. Par ce biais, l'OPI encadre les enfants en difficulté, les soutient,

³⁰¹ Association Locale Prévention, Dossier pour le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale, 2008, p. 2.

les oriente et organise des loisirs. A l'époque, les animateurs de l'OPI organisaient des jeux du soir et les ateliers du jeudi, les petites fêtes, les camps de vacances d'été. Ces moments de détente constituent d'excellents cadres d'observation de l'enfant et des lieux éducatifs favorables. L'association se fait le porte-parole des habitants des quartiers défavorisés qu'elle gère. Elle a su s'adapter aux transformations de la société ainsi qu'aux réalités économiques et n'a jamais cessé d'innover en termes d'actions. Elle a pris aussi toute sa place dans le réseau d'acteurs sociaux du terrain.

Dans le cadre de ses activités, l'OPI Strasbourg signe des conventions avec le Conseil général. En 2003, l'OPI devient Orientation-Prévention-Insertion. C'est une association privée qui œuvre depuis plusieurs décennies pour développer une mission de prévention spécialisée en direction des jeunes issus de milieux défavorisés et résidants dans des zones urbaines dites sensibles. Elle est née il y a plus d'une cinquantaine d'années alors qu'émergeait à peine la notion d'action sociale. Cette dernière intervient actuellement dans huit quartiers de la Communauté Urbaine de Strasbourg: Cité de l'Ill, Guirbaden, Koenigshoffen, Montagne Verte, Musau, Port du Rhin, Elsau et Neuhof.

L'OPI Strasbourg est un acteur de la protection de l'enfance dans le département du Bas-Rhin, etc. Conventionnée et habilitée par le Conseil Général, l'OPI et ses équipes éducatives interviennent dans le cadre d'une mission de Prévention Spécialisée.

Nous verrons la composition de l'association (au moment de cette recherche³⁰²) et les différentes actions qu'elle mène quotidiennement sur son territoire.

L'équipe de l'OPI Neuhof (de 2010 à 2014) et la description de son secteur d'intervention

Au moment de notre stage, quatre membres comptaient l'équipe de l'OPI Neuhof. : deux éducateurs (le Chef de service lui-même et Hodeifa) et deux autres éducatrices (Touatia et Valentine). M. Hamm est âgé d'une cinquantaine d'années. Il fut éducateur pendant environ quinze ans dans l'association. Ce dernier est né et a grandi dans le quartier Neuhof. Il a une grande connaissance de l'histoire du Neuhof et de ses habitants. Incontournable, connu de tous dans le quartier, depuis quelques années, il a déménagé avec sa famille dans un village environnant. Hodeifa, lui, est âgé de trente-cinq ans. Il est éducateur à l'OPI depuis presque six ans. Touatia, âgée d'une quarantaine d'années, a intégré l'équipe en 2005. Après M. Hamm, c'est la plus ancienne dans

³⁰² Depuis fin 2014, il y a une nouvelle organisation de l'équipe de l'OPI Neuhof. Avec le départ de M. Hamm (ancien Chef de service) pour la direction de l'OPI Strasbourg, M. Bombay a pris le relais.

l'association. Elle s'occupe de l'atelier « *Echo des parents* ». Valentine, âgée d'une vingtaine d'années, est à mi-temps (25 heures hebdomadaires) qu'elle partage entre l'OPI Neuhof et l'Opali-ne, qui se trouve à quelques mètres du local de l'association OPI, tout près du Polygone.

Depuis fin 2014, l'équipe est dirigée par M. Bombay (Chef de service) épaulé par quatre autres éducateurs (Touatia, Hodeifa, Valentine et la dernière recrue Camille³⁰³).

L'association intervient sur trois unités : le polygone, le secteur du Solignac, la place de Hautefort-Nontron. Les jeunes suivis par les éducateurs de l'association habitent principalement sur ces trois unités. Ils sont majoritairement d'origine populaire, multiculturelle, et le plus souvent il s'agit de jeunes qui sont nés dans le quartier mais aussi des nouveaux arrivants.

L'OPI Neuhof intervient dans de très nombreux domaines qu'elle aborde grâce à différents modes d'actions. Ces actions ne sont pas destinées uniquement aux jeunes ; d'autres personnes (les adultes et les personnes âgées) peuvent solliciter les éducateurs selon leurs besoins (par exemple, nous pouvons citer l'aide à la parentalité, l'orientation vers les autres institutions, les démarches administratives...). L'intervention des éducateurs auprès des jeunes peut consister au soutien psychoaffectif, à l'aide au projet et à l'ouverture aux autres.³⁰⁴ Ils interviennent aussi auprès des groupes pour réduire les conflits, promouvoir les positions d'un leader positif, faciliter l'expression et favoriser le positionnement de chacun. Enfin, ils participent, par leur intervention auprès des familles, à renforcer la fonction parentale. Au sein de la famille, l'intervention des éducateurs contribue à dédramatiser, à désamorcer les tensions et à faciliter le dialogue entre parent et enfant.

³⁰³ Tout comme Valentine, Camille est aussi à mi-temps. Elle partage son temps entre l'association et l'Opali-ne.

³⁰⁴ Pour le soutien affectif, il s'agit de répondre à un jeune qui souhaite bénéficier de l'aide de l'éducateur parce qu'il éprouve des difficultés à maîtriser ses émotions, parce qu'il est peu autonome affectivement, parce qu'il a du mal à se distancer d'un quotidien éprouvant ou au contraire à s'impliquer vis-à-vis de ses problèmes, parce qu'il a une estime de soi très dévalorisée. Pour l'aide au projet, en l'accompagnant dans son cheminement personnel, l'éducateur veille à développer les motivations susceptibles d'inspirer une projection dans le temps et de favoriser la formulation, la concrétisation et la réalisation de ses projets d'avenir (famille, emploi, formation, comportement). Concernant l'ouverture aux autres, l'éducateur permet au jeune de comprendre la nature de ses liens, de ses rapports aux autres. Lorsque la confiance est établie, il aide le jeune à comprendre, à interpréter des attitudes, des comportements sources d'ennuis, de conflits avec d'autres personnes.

b) Club de jeunes l'Etage : un lieu d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'accompagnement des jeunes démunis

Crée en 1980, l'association Etage, appelée « Association Club de jeunes l'Etage », est la principale structure implantée au centre-ville (plus précisément au quai des Bateliers) qui accueille et accompagne un public spécifique en grande difficulté, exclusivement composé de jeunes de moins de 25 ans qui vivent dans la rue. Avec 29 ETP (Equivalent Temps Plein), l'étage, depuis fin 2007 dispose des agréments « Prévention spécialisée » et « Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) » développe plusieurs secteurs d'activités complémentaires permettant un accompagnement social global de certains jeunes : accueil collectif de jour, cuisine-restaurant social, service social polyvalent, domiciliation postale, pôle de formation individualisée, actions liées à l'hébergement, places de stabilisation, logement d'insertion, dispositif d'intermédiation locative). Elle développe par ailleurs diverses actions autour de la santé ainsi que de la parentalité.

Face à la précarité grandissante d'une frange des jeunes, l'association se dota de services qui se sont progressivement diversifiés et professionnalisés. Elle élargit son public pour devenir au fil des ans un lieu reconnu d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de jeunes, de parents et de familles en situation de précarité. Depuis 2008, elle est notamment habilitée par le président du Conseil Général pour une mission de prévention spécialisée dans laquelle une partie de l'équipe est investie. L'association mène depuis sa création de nombreuses actions destinées à aider et à accompagner un public de jeunes en situation de précarité ou de rupture sociale. Elle est aujourd'hui dans le département du Bas-Rhin, le principal lieu d'accueil et d'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans sans résidence stable ou à la rue. Chaque année, près de 900 jeunes sont accueillis et accompagnés par les travailleurs sociaux de l'association. Plus de 650 jeunes de moins de 25 ans, privés de résidence stable, ont une domiciliation postale au siège de l'association. Les éducateurs de l'Etage s'engagent aux côtés des jeunes les plus en difficulté : parce que les 18-25 ans sont la classe d'âge la plus frappée par le chômage ; parce qu'ils ont moins de protection sociale ; parce que certains ne peuvent pas compter sur la présence d'une famille, parce qu'ils ont besoin d'un coup de pouce pour trouver leur place dans la société... Les actions menées au titre de la prévention spécialisée, sont destinées aux jeunes majeurs de 18 à 25 ans présents sur le département du Bas-Rhin, en rupture sociale et familiale, sans ancrage territorial stable,

confrontés à des difficultés sporadiques ou chroniques les exposant à des degrés divers à des risques de marginalisation.

Le Département, au regard de la Charte départementale et dans le cadre de l'action globale de prévention spécialisée, fixe les objectifs spécifiques suivants : favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans; repérer les jeunes confrontés à cette problématique; mobiliser les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins de ces jeunes; s'engager dans l'expérimentation du *Pass'Accompagnement*³⁰⁵ en orientant le jeune vers ce dispositif et/ou en l'accompagnant.

Pour conclure, nous rappelons que nous avons effectué quelques entretiens avec les éducateurs/éducatrices de l'Etage. Nous sommes aussi volontaires au sein de cette association (service distribution des repas). Nos différentes observations et les innombrables témoignages des personnes accueillies dans cette structure nous ont permis d'élargir notre vision sur les actions de prévention menées au niveau de Strasbourg.

c) La JEEP : Jeunes équipes d'éducation populaire

L'association portant ce nom existait depuis 1957. Son premier objectif était de contribuer à la création de clubs d'enfants et d'adolescents et de permettre aux responsables et animateurs de ces clubs, des bénévoles souvent liés à des paroisses protestantes: de rassembler des observations et de confronter analyses et interprétations autour du phénomène nommé alors : « l'enfance en danger ». Bien que désuète, l'expression a l'intérêt de mettre l'accent sur les dangers auxquels l'enfance est exposée, non sur les dangers qu'elle ferait courir aux adultes, à l'environnement social... La JEEP a connu un nouvel élan au fil des années, puisque, à côté de l'activité « clubs » (implantés dans des villes et petites villes, mais aussi dans certains villages), elle s'est impliquée dans la prévention spécialisée. Dès 1973, elle était présente, à travers les éducateurs salariés qu'elle a pu embaucher, dans les trois secteurs de

³⁰⁵ Le *Pass'Accompagnement niveau 1*: ce premier niveau du dispositif vise à éviter la précarisation de la situation des jeunes. Il propose un accompagnement par un référent unique. Cet accompagnement global, est personnalisé et adapté à la situation de chacun autour de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que de la santé. Ce dispositif expérimental soutient l'exercice à la parentalité : sensibiliser les parents aux risques liés à l'errance de leurs enfants ; accompagner les parents à poser des limites à leurs enfants; aider les enfants à comprendre l'intérêt et la bienveillance des limites posées par leurs parents.

Hautepierre, Neuhof, cité des Ecrivains (à Bischheim-Schiltigheim). Ces implantations se poursuivront, au quartier du Marais (Schiltigheim) à partir de 2000 et au quartier Libermann (Illkirch-Graffenstaden) depuis 2008.

Une spécificité est à relever, pour la JEEP. A la différence des autres, cette association regroupe 3 équipes qui interviennent sur 5 quartiers.

d) Entr'aide le relais: entre travail de rue et accompagnement individuel

L'Entr'aide le relais mène un travail de présence et d'accompagnement auprès des jeunes de 12 à 25 ans du centre-ville de Strasbourg. Cette forme d'action éducative en milieu ouvert s'inscrit dans le cadre de la politique d'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général du Bas-Rhin. Elle s'adresse principalement aux jeunes en situation de souffrance ou en voie de marginalisation et prend la forme d'un accompagnement individualisé pour faire face à diverses difficultés et prévenir les conduites à risque. L'équipe travaille dans l'environnement qui leur est familier et dans lequel ils peuvent s'épanouir. Elle développe plusieurs secteurs d'activités en faveur de publics fortement marginalisés, jeunes et adultes. Ces activités consistent à l'accompagnement individualisé de jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion (difficultés relationnelles, psychologiques, familiales, scolarité, justice, logement/hébergement, addiction...) ; à mener une action collective de prévention des risques de marginalisation et de rupture avec l'environnement social, familial et scolaire ; à promouvoir des liens entre ces jeunes et les institutions ; à mobiliser les habitants et des réseaux (institutionnels, associatifs...) autour des problématiques de la jeunesse (au partenariat, aux actions collectives de quartier).

e) Victor Schœlcher

L'Association Victor Schoelcher a obtenu en 1973 l'agrément de l'Etat pour mener une action de prévention spécialisée à Cronenbourg. Elle est un foyer d'initiatives porté par les habitants, appuyés par les éducateurs capables de mettre en œuvre un projet de développement social. L'action de cette association s'enracine dans l'expérience vécue des habitants³⁰⁶. Il s'agit de « faire avec », ce qui invite chacun à agir avec les autres, à créer des interactions entre générations, entre groupes sociaux.... A travers ses activités, l'association Victor Schœlcher a pour objectifs, en ce qui concerne la prévention

³⁰⁶ Elle valorise les initiatives des habitants et participe à un projet de développement social de Cronenbourg.

spécialisée : de permettre aux personnes de se rencontrer pour créer entre elles des rapports conviviaux ; de développer la solidarité entre les habitants ; de favoriser l'esprit du dialogue et de tolérance ; de permettre à chacun de s'épanouir par l'expression et l'action créatrice ; d'offrir des moyens d'accéder à la promotion personnelle et collective par l'information, la formation et la prise de responsabilité ; de favoriser la vie associative ; de faire naître un certain « esprit de quartier », bref un vivre ensemble. Au niveau éducatif, cette association cherche d'abord à prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports. Elle contribue aussi à prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies... Enfin, elle aide à instaurer un meilleur dialogue entre les jeunes et les adultes et contribue à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu. De plus elle assure une mission préventive permanente de veille éducative. Cette mission de proximité, au contact de la population du quartier concourt à la protection de l'enfance.

D'autre part, la mise en œuvre par cette association d'activités et de services dans les champs socio-éducatifs, culturels, sportifs et de l'insertion par l'économique permet une meilleure complémentarité et une unité d'action en direction des jeunes en situation de fragilité.

Aujourd'hui, trois axes thématiques prenant en compte les difficultés majeures des jeunes sont développés par cette association. Elle mène des actions de développement social, en partenariat avec les structures locales, qui visent à mobiliser les synergies autour des problématiques de la jeunesse. Les éducateurs abordent la lutte contre le décrochage scolaire en collaboration étroite avec les établissements scolaires locaux³⁰⁷.

Ils travaillent aussi sur l'accès à l'emploi pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en développant avec leurs partenaires des parcours individualisés adaptés.

Enfin, l'association s'intéresse au soutien à la parentalité. Cette action s'adresse particulièrement à un public plus jeune et à leur famille. Elle prend en compte la dégradation des relations familiales et plus généralement les conflits relationnels entre enfants et parents. L'objectif est de recréer des liens positifs et de permettre aux parents d'assumer pleinement leurs responsabilités éducatives.

³⁰⁷ Ces actions visent à favoriser l'inscription positive des jeunes dans leur parcours d'apprentissage et leur réussite scolaire.

f) VILAJE: Ville-action-jeunesse

Créée en 1982 à l'occasion de l'ouverture du Centre commercial les Halles, l'association est présente à travers son action de travail de rue, en particulier sur les quartiers Gare, Centre-ville-Halles et Esplanade-Cité Spach.

Sur les sept postes qui la composent, six sont intégralement financés par le Conseil Général au titre de la prévention spécialisée. La spécificité de VILAJE est qu'elle est composée de sept éducateurs dont un poste qui est financé par la Ville de Strasbourg.³⁰⁸

L'activité de l'association ne se limite toutefois pas au seul volet de la prévention spécialisée. Elle s'inscrit en effet dans un travail social plus global, développé plus particulièrement sur les quartiers Gare et Port du Rhin dans le cadre d'une démarche partenariale liée à la question de la tranquillité publique. Aussi la subvention annuelle de fonctionnement sollicitée auprès de la Ville, incluant notamment une prise en charge partielle du poste de directeur, est affectée à ce second volet. Les actions proposées s'adressent en premier lieu au public jeune exposé aux conduites à risque, qui ne part pas en vacances par ses propres moyens et ne fréquente pas naturellement les prestations de service des structures d'animation socioculturelles. Elles s'adressent aussi aux personnes placées sous-main de justice, détenues notamment à la Maison d'Arrêt de Strasbourg. Elles contiennent une valeur éducative et des qualités pédagogiques suffisantes, afin de contribuer utilement à atténuer les tensions locales et lutter contre le sentiment d'exclusion.

En somme, nous pouvons dire que toutes les associations de prévention spécialisée conventionnées sont bien organisées et structurées, notamment en matière d'intervention sur leur territoire respectif. Il faut noter que chaque association animant et gérant un projet de prévention spécialisée acquiert ou développe une connaissance importante des quartiers, une souplesse et une créativité d'action dans son secteur où la nature des difficultés est souvent en constante évolution. Aussi, chaque association veille à ce que son projet éducatif reste bien une construction locale ancrée dans la vie de son quartier.

D'autre part, il faut souligner que la pratique de la prévention spécialisée ne peut être qu'un travail d'équipe. Chaque équipe compte un nombre de personnes plus ou moins

³⁰⁸ VILAJE n'a pas de lieu d'accueil spécifique. Son intervention se fait essentiellement au niveau de la Place des Halles et au centre-ville. Le travail de rue constitue l'essentiel de son activité soit près de 90%. Cette association intervient auprès des jeunes provenant de l'ensemble du département ainsi que des jeunes issus des quartiers environnants.

suffisant afin de faire face aux diverses facettes de l'exercice de sa mission, ainsi que pour assurer une présence régulière sur son territoire. L'inventaire des potentialités existantes ou à développer devant être parallèle à celui des difficultés repérées, l'évaluation permanente et globale en est le corollaire nécessaire. Face à la mobilité et au développement des phénomènes de marginalisation et d'exclusion sur d'autres territoires, aujourd'hui, l'intervention des éducateurs est élargie à plus grande échelle en fonction des demandes. Les interventions développées sur les territoires consistent à effectuer un travail de contact qui comprend le travail de rue et une forme d'accueil plus statique lors de permanence dans le lieu d'accueil ; un travail d'accompagnement individuel ou collectif ; et le projet de développement social local qui se traduit par la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Il est à noter aussi que l'ensemble des éducateurs assurent le suivi de leurs jeunes même en dehors de leur quartier. Ce suivi peut se faire lors de manifestations spécifiques comme la fête de la musique par exemple. Mais ce type de situation peut se produire de manière plus singulière et la plupart des équipes travaillent souvent en collaboration les unes avec les autres dans l'intérêt des situations des jeunes. Il s'avère que plusieurs équipes interviennent sur des quartiers non couverts officiellement par la prévention spécialisée car des jeunes nécessitant un suivi ont migré d'un quartier à un autre, c'est le cas notamment du quartier de l'Esplanade. Il s'agit notamment de jeunes qui ont quitté le centre-ville à la suite du renfort de la présence de police municipale et qui ont désormais préféré rejoindre l'Esplanade et la Place Brandt et environ. Dans ce contexte particulier, un besoin d'intervention en prévention se fait connaître au sein d'un quartier non encore couvert.

Chapitre 2 : Les changements opérés après les modifications de 2005 au sein des équipes de prévention du Bas-Rhin

La plupart des petites équipes de prévention spécialisée du Département rencontraient des difficultés dans l'exécution de leur mission au sein de leur territoire. Nonobstant des modifications et améliorations intervenues en 2005, une partie des équipes traversent encore des moments compliqués. Ces difficultés sont liées pour l'essentiel à leur taille qui influe sur l'impossibilité de la prise de recul et la remise en question dans leur travail quotidien. Cette situation compromet leur rendement en termes de suivi, d'accompagnement d'une frange des jeunes et leurs familles. En réalité, la principale difficulté évoquée le plus souvent par ces associations consiste à l'isolement par rapport à la commande publique du Conseil général.

Dans ce chapitre, nous étudierons les formes d'isolement des équipes, leur public cible, leurs interventions et les échanges entre elles.

I. Des formes d'isolement

.... liées à la taille de l'équipe avant 2005...

Avant 2005, les équipes de prévention spécialisée se trouvaient confrontées à des difficultés liées à leurs activités quotidiennes.

Les interventions auprès des jeunes et des familles nécessitent souvent des échanges entre éducateurs afin de confronter leurs pratiques et permettre une prise de recul dans le cas de situations particulièrement difficiles. Dans ce contexte la taille d'une équipe est importante : l'échange est d'autant plus riche lorsque différentes expériences peuvent être confrontées et croisées. Aussi, lorsque des expériences similaires sont vécues par d'autres éducateurs, sur des quartiers différents, elles apportent également leur lot de richesse dans l'échange et favorisent le questionnement.

Toutefois, il faut souligner qu'une partie des équipes rencontrées ont du mal à honorer la commande publique.

.... par rapport à la commande politique du Conseil général avant 2005

L'ensemble des équipes interviennent sur leur territoire au gré des demandes de la population du quartier et des jeunes. Souvent confrontées à des difficultés institutionnelles, elles souhaitaient des directives précises de la part du Conseil général. C'est dans ce contexte que le Conseil général a accédé à cette demande en créant en

2005 un service de prévention spécialisée au niveau de la Direction enfance-famille du Pôle Aide à la personne. Ce service aide à régler certaines difficultés et à mettre en œuvre de manière cohérente la politique de la prévention spécialisée. Cela consiste en une mission d'appui technique, de coordination et de suivi auprès de l'ensemble des équipes.

D'autre part, il faut ajouter que l'isolement de certaines équipes par rapport à la commande politique du Conseil général contribue à exacerber les difficultés auxquelles ces dernières sont confrontées. Aussi, les exigences de la demande des élus en termes de résultats immédiats, principalement dans le domaine de l'ordre public, placent souvent certains éducateurs dans une logique peu compatible avec la nécessité de leur ancrage dans le milieu et de leur reconnaissance comme adulte référent de dialogue, impliquant une certaine durée.

.... liées au mode de financement avant 2005

2005, certaines interventions relevant de la prévention spécialisée étaient exercées sur le Département sans pour autant être prises en compte par cette dernière. Il s'agissait soit des postes financés par la Direction des affaires culturelles et sportives, soit dans le cadre de contrat de ville. Bon nombre de ces postes étaient occupés par des éducateurs qui intervenaient à mi-temps dans une équipe de prévention spécialisée conventionnée. D'autres étaient financés à hauteur de 40% et interviennent auprès de quartiers non couverts par la prévention spécialisée.

Le troisième cas de figure est celui de l'association l'Etage qui intervient sur Strasbourg et accueille des jeunes de moins de 25 ans émanant de l'ensemble du territoire bas-rhinois. Avant 2008, les postes étaient entièrement financés par le service jeunesse de la Direction des affaires culturelles et sportives mais l'analyse de l'activité de cette association faisait apparaître qu'il s'agissait de prévention spécialisée.

L'intervention se caractérisait par une prise en charge particulière d'accueil, de restauration voire d'hébergement de jeunes, d'adultes en très grande difficulté. L'Etage intervient souvent en relais des équipes de prévention intervenant sur le reste de Strasbourg. Il faut noter que depuis 2008, les associations Etage et VILAJE ont été autorisées par le Département à avoir un service de prévention spécialisée. Désormais, même si ces associations continuent à recevoir des adultes en rupture sociale, elles ont, à l'instar des autres associations de prévention spécialisée, un public cible (les 12-25 ans).

II. Le public cible des éducateurs bas-rhinois

Les éducateurs de prévention prennent en compte le jeune dans sa dimension personnelle et sont particulièrement attentifs aux liens qu'il peut établir avec son environnement social et les institutions. Quand un éducateur arrive sur un secteur, son premier objectif est de s'imprégner du lieu. Il va d'abord observer, évaluer, avant de tenter de savoir quels sont les groupes existants et les individus qui les composent. Cette démarche de diagnostic, que l'on pourrait appeler démarche de « dépistage », est essentielle à l'éducateur. Elle est partie intégrante du travail de rue. Elle représente aussi un moyen efficace d'être connu et reconnu par les jeunes, les habitants du quartier... Dans le cadre de son intervention, l'éducateur passe le maximum de son temps auprès de ces derniers. Il est ainsi en mesure de pouvoir faire une offre relationnelle et d'accompagnement éducatif, à laquelle le jeune est libre d'adhérer. Il devient donc un « adulte référent » du quartier.

1. Le profil sociologique des jeunes suivis par les associations de prévention spécialisée

Il s'agit, pour la plupart du temps, de jeunes « *en errance* » ou en difficulté³⁰⁹. Un public dont la situation s'est dégradée ou qui appartient à des communautés souvent issues de l'immigration.

Ce public se caractérise par sa propension à entrer en conflit avec son entourage, soit en raison de sa marginalisation, de ses difficultés d'insertion ou, plus banalement, en raison de ses habitudes de vie. Ainsi, l'accès à un emploi, la dégradation progressive des logements, la pauvreté culturelle (par échec de scolarité), ou l'incapacité à trouver entre la culture initiale et la culture d'aujourd'hui les correspondances possibles, permettent aussi de dresser le tableau approximatif des carences des individus auprès desquels vont travailler les éducateurs de la prévention spécialisée. Lorsque ces jeunes acceptent de faire confiance à l'éducateur, spécialisé ils

³⁰⁹ Les quelques jeunes « *en errance* » que nous avons réussi à rencontrer ont comme principales caractéristiques le fait d'être sans repère et avec un déficit éducatif important. Ces derniers n'ont pas toujours eu l'attention de leurs parents, de leurs proches (c'est-à-dire l'attention que devrait avoir tout enfant). Ils ont le plus souvent pris le chemin de l'errance par inappétence scolaire, parce que leur famille n'était pas porteuse du sens. Mais, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas trop accabler la famille car elle rencontre elle aussi d'énormes difficultés.

pourront s'appuyer sur lui. Par le biais de ce dernier, ils pourront rencontrer aussi d'autres travailleurs sociaux (les animateurs socio-sportif ou socioculturel...) qui, à leur tour les guideront aussi dans leur parcours chaotique.

En ce qui concerne leurs caractéristiques, la répartition par tranche d'âges montre que les jeunes de moins de 12 ans et les 12-15 ans sont en nette augmentation par rapport au suivi par les équipes de la prévention spécialisée. Ceci peut avoir pour explication, le fait que le Conseil général a exprimé une demande expresse pour la prise en charge des jeunes publics. Elle se traduit par l'intervention des équipes au sein ou aux abords des collèges. Ces interventions peuvent être examinées dans la mise en œuvre des actions spécifiques.

D'autre part, l'accompagnement individuel est un autre mode d'intervention important en prévention spécialisée. Il permet l'approche qualitative, est fondé sur l'écoute et permet la prise en compte des problématiques de chacun. Il tend à réduire voire résoudre la difficulté à laquelle le jeune doit faire face. Le travail individuel dans le cadre d'une relation d'aide où la personne participe à la construction de son parcours d'insertion, est plus approprié à des jeunes conscients des enjeux et qui ont un projet. Il s'adresse essentiellement à des jeunes à partir de 16 ans.

Madame Guerret souligne : « *Le suivi individuel démontre son importance mais reste difficile à mettre en œuvre auprès du plus jeune public.* »

Pour les moins de 16 ans, l'accompagnement individuel est plus difficile. Pour cette tranche d'âge, les éducateurs utilisent l'accompagnement collectif qui permet d'établir une relation de confiance, dans un premier temps. Le contact individuel se produit à moyen terme.

	-12 ans	12- 15ans	16- 17ans	18- 25ans	+25 ans	Total
Masculin	60	243	247	479	265	1294
Féminin	38	134	221	242	133	768
Total	98	377	468	721	398	2062

Tableau des jeunes accompagnés par les associations de prévention spécialisée du Département du Bas-Rhin (2011-2012)

2. Les accompagnements par quartier et les difficultés des jeunes

A Strasbourg entre 2011 et 2012, 6 quartiers totalisaient 45% des jeunes accompagnés. Il s'agit du centre-ville, la Meinau, Elsau, Cronenbourg, Neuhof et Hautepierre. Les quartiers qui totalisaient le moins de jeunes accompagnés étaient le Marais, la Gare, et la Cité de l'Ill.

Le nombre d'accompagnement varie en fonction des quartiers et du nombre d'éducateurs présents. Les équipes de prévention prennent cependant la peine d'analyser leur pratique, et réajustent leur intervention auprès des publics les moins ciblés. Certains recentrent leur accompagnement auprès du public féminin, d'autres interviennent sur l'âge des jeunes : moins de prise en charge des plus de 25 ans pour pouvoir davantage prendre en compte les moins de 12 ans.

A propos des interventions des équipes, Madame Guerret souligne :

« Les équipes de prévention spécialisée interviennent essentiellement pour des problèmes liés à l'emploi et la formation qui représentent un taux de presque 20% des prises en charge globales de l'ensemble des problématiques ».

Le fait de privilégier un axe d'intervention par rapport à d'autres problématiques interroge les pratiques des équipes. En effet, les territoires sont déjà dotés d'un partenariat important intervenant autour des problématiques de l'emploi et de la formation afin d'analyser la participation et la prise en charge de chacun dans ce domaine.

Il paraît cependant utile de préciser que les associations qui possèdent un taux important de prise en compte de cette problématique (soit près d'un tiers d'entre elles), à savoir Victor Schœlcher, JEEP/PAM (Prévention Action Meinau) sont des associations fortement mobilisées dans l'action Jobs d'été, à défaut de porter d'autres.

Les autres problématiques dominantes sont les difficultés liées à la scolarité et aux relations familiales qui concernent plus particulièrement le quartier de l'Elsau où les relations familiales occupent une place prépondérante. Il est vrai que ces domaines d'intervention font partie intégrante des missions de prévention spécialisée.

S'agissant de l'évolution de la situation sur le terrain, les éducateurs vont mesurer la prise en charge du jeune en fonction de la problématique initiale. L'évolution peut ainsi être qualifiée par l'éducateur de positive, le problème peut demeurer non résolu, ou s'aggraver, par ailleurs, la situation peut être prise en charge par une autre structure. Dans certains cas l'évolution n'est pas connue lorsque le jeune n'adhère plus au suivi de l'éducateur et il décroche de la vie en société.

III. Les interventions des équipes de prévention

Des actions spécifiques sont initiées par la plupart des équipes de prévention. Elles ont un impact tout particulier auprès des plus jeunes et répondent à la mission de la protection de l'enfance.

Les actions spécifiques consistent à mener des interventions auprès des établissements scolaires strasbourgeois et à mettre sur pied une action de santé publique (pour le cas de l'OPI).

1. Les interventions auprès des collèges strasbourgeois : de l'éducateur de liaison scolaire avant 2005 à des initiatives similaires dans d'autres équipes

Toutes les associations ont intégré et mis en œuvre des interventions auprès des écoles, des collèges, des lycées de leur quartier. Même si leur forme d'intervention peut varier, l'objectif final reste le même. L'intervention des éducateurs a été initiée par le Conseil général depuis plusieurs années. Certaines équipes avaient bien compris que l'intervention précoce auprès du jeune public pouvait être bénéfique pour la vie du quartier.

Dans ce contexte, l'association l'OPI intervient très souvent au collège Solignac dans le cadre de son dispositif « *connaissance de soi, gestion des conflits* » et à l'Ecole élémentaire Guynemer. A la rencontre des élèves réputés difficiles et violents, les éducateurs essayent de leur transmettre des valeurs (par exemple, comme mettre des mots sur leurs maux au lieu de recourir à la force physique ou à la violence symbolique). Ils animent aussi des débats sur différentes thématiques ayant trait au vivre ensemble, à la citoyenneté, à la réussite scolaire, à la prévention des risques...

Depuis plusieurs années, les éducateurs investissent le monde scolaire. Pour ces derniers, l'aide scolaire est un enjeu majeur pour lutter contre les problèmes rencontrés par bon nombre d'élèves des quartiers populaires. De ce fait, la priorité a été globalement donnée à la lutte contre l'échec scolaire, en accompagnant les parents dans le suivi de leurs enfants. L'intention qui gouverne ces activités relève d'une préoccupation qui s'emploie à favoriser un mieux-être chez l'enfant, en l'accompagnant dans une scolarité difficile pour la rendre plus sereine et moins douloureuse ou intéressante.

Dans cette perspective, M. Hamm témoigne : « *Ma structure aide le monde de l'éducation : il s'agit d'améliorer les connaissances, de donner la possibilité d'une meilleure qualification professionnelle à certains élèves* ».

En intervenant au collège Solignac, les éducateurs de l’OPI contribuent à apaiser les tensions entre élèves dans ce lieu. Comme nous le verrons dans nos futurs développements (soutien à la scolarité), les interventions des éducateurs de l’OPI sont bénéfiques à cet établissement. D’ailleurs, lors de sa dernière assemblée générale (juin 2015), le principal du collège ne cessait de tarir d’éloge aux éducateurs de l’OPI. Ce dernier disait : « *L’équipe de l’OPI a participé à faire reculer le taux d’absentéisme dans l’établissement* ».

L’association l’OPI, par ses actions, participe aussi à faire reculer l’absentéisme de certains collégiens, la violence à l’intérieur et les pratiques délinquantes autour du collège. Pour lutter contre ces phénomènes, un projet spécifique à titre expérimental a été mis en place en 2003 en accord avec le Conseil général du Bas-Rhin dans le cadre d’un partenariat entre le collège Hans Arp de l’Elsau, le centre socio-culturel de la Montagne Verte, le centre socio-culturel de l’Elsau, l’ancienne association ELSO³¹⁰ et l’association l’OPI Neuhof. Par la suite, a été créé un poste d’*éditeur de liaison scolaire* dont le rôle est d’accompagner les jeunes proches de la rupture, de faire le lien avec les familles et les acteurs sociaux du quartier, afin de renouer avec l’institution scolaire.

M. Wahbi nous énumère les objectifs de ce dispositif : « *Ce projet répondait à un double objectif : d’une part renforcer l’action éducative en direction des collégiens en situation particulièrement difficile, et d’autre part développer le partenariat entre les structures associées pour la réalisation et le pilotage de l’opération.* »

Avant 2005, le projet du Conseil général était fondé sur le recrutement d’un éducateur à qui était confié une mission d’accompagnement individuel d’élèves éprouvant de grandes difficultés scolaires, familiales et sociales.

Au niveau scolaire, l’éducateur de liaison devrait aider l’élève à s’approprier sa scolarité et à trouver sa place dans la collectivité.

Au niveau familial, l’action éducative devrait permettre de renouer le contact entre les jeunes et leurs familles. L’un des principaux objectifs est de réintroduire les parents dans le processus éducatif en leur permettant de remplir, au moins partiellement, leur fonction.

³¹⁰ Dans le cadre de la libre adhésion, cette association proposait sur le principe de la libre adhésion des temps d’échange pour les élèves et les professeurs.

Au niveau social, en travaillant avec les centres sociaux, l'éducateur de liaison devrait guider le jeune dans l'organisation de ses loisirs.

Il devrait également maintenir le contact avec les jeunes suivis au sein du quartier. Il devrait aussi participer à pacifier les rapports de voisinage, les rapports entre familles et jeunes.

Enfin, l'éducateur de liaison avait pour charge de mettre en relation les jeunes en difficulté avec les associations de prévention spécialisée du Département et les autres institutions.

Néanmoins, il faut noter que depuis 2006, l'éducateur de liaison a été supprimé dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, à la place de l'éducateur de liaison, une intervention spécifique au niveau des écoles, des collèges, des lycées a été mise en place pour favoriser la réussite scolaire des jeunes et leur épanouissement. A titre d'exemple, nous pouvons citer le dispositif « *LATI* » au collège Solignac.

D'autre part, les éducateurs sont également préoccupés par les difficultés auxquelles sont confrontées une partie des élèves pour accéder à la filière d'enseignement professionnel.

A ce propos, M. Hamm disait : « *le manque de places dans certaines filières rend impossible la poursuite d'une scolarisation pour nombre de jeunes issus des familles modestes. C'est pour cela, nous intervenons au collège Solignac afin de trouver des solutions avec les professionnels de l'Education Nationale*».

Par le dispositif « *LATI* », les éducateurs de l'OPI ont pour principale mission d'identifier d'abord les jeunes en difficulté et les potentiels perturbateurs avant d'alerter les services de l'Education nationale concernés qui à leur tour seront chargés de rechercher des solutions adaptées.

Il s'avère que le même type d'intervention a été effectué sur l'ensemble des autres quartiers couverts par la prévention spécialisée. Ainsi, l'association Victor Schœlcher, elle, menait des interventions auprès des lycées de la Ville de Strasbourg. Ces interventions se faisaient soit par la présence régulière d'un éducateur de l'équipe de prévention spécialisée qui était présent durant une demi-journée par semaine dans l'établissement ou aux abords directs. Les éducateurs intervenaient à la demande du jeune, suite aux signalements de l'établissement. Ils se concertaient avec les professeurs ou les personnels éducatifs autour des situations difficiles liées notamment à l'absentéisme scolaire, aux conflits familiaux, aux absences de motivations.

L'objectif visé par cette action était l'inscription positive du jeune dans la scolarité en passant par la proposition de parcours alternatifs. Les éducateurs pouvaient ainsi intervenir au sein des comités d'environnement social, participer au forum des métiers, intervenir lors de journées à thème.

La mise en place des cellules pluridisciplinaires au sein des établissements scolaires engendrait la prise en charge des situations difficiles et permettait une régulation entre les enseignants, les parents et les jeunes.

Dans le cadre du dispositif expérimental « *éducateur de liaison* », les éducateurs chargés d'exécuter cette mission étaient censés de faire le lien entre l'école et les parents. Ils faisaient également le lien entre les enfants et les différentes associations qui faisaient du soutien scolaire.

Madame Guerret regrette l'abandon de « *l'éducateur de liaison* » et dresse un bilan positif de ce dispositif: « *ce travail amenait aussi l'équipe de prévention spécialisée au domicile des parents et favorisait ainsi un autre type d'intervention autour notamment de la gestion des conflits. Certaines équipes avaient constaté un net changement dans le comportement des familles à l'égard des établissements scolaires* ».

En dépit de ses résultats, le dispositif « *éducateur de liaison* », n'a pas été maintenu après son expérimentation au sein du Département.

2. L'action de santé publique menée en collaboration avec l'OPI Neuhof

L'association l'OPI Neuhof avec ses partenaires ont développé une action spécifique autour de la problématique de *santé publique*. Pour mener à bien cette action, une infirmière intervient sur le quartier du Neuhof. L'objectif de cette dernière consiste à entraîner les groupes auprès desquels elle intervient à devenir leur propre acteur en matière de santé...

Concernant l'intervention de l'OPI, elle s'appuie sur des groupes déjà constitués, mais aussi sur les habitants en demande, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas encore prêts à rejoindre les groupes constitués.

D'autre part, le projet de santé publique se réalise autour de thématiques suscitées par les acteurs du terrain, les institutions, les associations, les habitants. Sur cette dynamique, le projet prend toute sa dimension en renforçant le nombre des participants et en élaborant les projets d'actions dérivées de la thématique. La petite enfance, l'adolescence, la vie familiale sont les principaux domaines d'application privilégiés.

M. Hamm souligne : « *Le projet par lui-même a générée ses propres demandes par les acteurs engagés dans la démarche. A noter que le rôle de l'éducatrice de santé publique se veut coordinatrice, fédératrice et garante des démarches et des actions entreprises* ».

Le public concerné est essentiellement féminin (les moins de 15 ans). Pour cette action de santé publique, les principales problématiques traitées concernent la scolarité, les problèmes de santé et les relations familiales. La prise en charge spécifique démontre un intérêt particulier pour la protection de l'enfance.

D'autre part, l'action de santé publique consiste à travailler sur l'addiction à la toxicomanie, d'autres psychotropes à travers le dispositif *Opali-ne*³¹¹. Par le biais de cette action, les éducateurs travaillent sur le mal-être du public concerné. Au sein de l'*Opali-ne*, l'OPI Neuhof a mis à disposition partiellement deux de ses éducatrices, qui consacrent une partie de leurs temps à ce dispositif (Valentine et Camille).

Pour M. Hamm: « *Ça permet quand même de soulager les gens qui travaillent dans cette structure.* »

Suite à un diagnostic au Neuhof, l'association l'OPI Neuhof a proposé l'*Opali-ne* à l'ARS et à la Ville de Strasbourg. Cette dernière en partenariat avec les associations *ALT* et *ITHAQUE*³¹² financent le dispositif *Opali-ne*.

D'autre part, pour travailler sur le mal-être d'une frange des habitants du Neuhof, à l'époque, l'OPI collaborait avec l'association Sacso. A propos de ce partenariat, M. Hamm témoigne : « *En plus de l'*Opali-ne*, l'OPI travaillait aussi avec le Sacso sur le champ de la santé. Avec cette association, nous traitions des problématiques liées à la santé morale, physique et psychique des habitants. Pour cela, les éducateurs partaient du postulat que la santé regroupait un peu tout, c'est-à-dire l'ensemble des choses qui mènent au bien-être. C'était un biais pour pouvoir aborder suivant les entrées dans ce champ-là et de manière complémentaire. Il s'agit de proposer aux personnes une aide à*

³¹¹ Ce dispositif a été mis en place suite aux problèmes liés à la toxicomanie et autres psychotropes dans le quartier. Elle est destinée aux habitants et aux professionnels du Neuhof. C'est ainsi qu'une maison de santé du Neuhof a été mise en place depuis le 1er avril 2012 dans l'annexe du centre social Guynemer. Ce lieu d'accueil convivial et informel s'adresse aux personnes prises dans des consommations de tous types de produits (alcool, drogues; médicaments, cannabis...). Il est né d'un partenariat inédit entre les professionnels issus des Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ALT et Ithaque et l'association Orientation Prévention Insertion (l'OPI). Une équipe d'infirmiers, une éducatrice spécialisée, un psychologue, et une assistante sociale sont présents pour accueillir, accompagner et soutenir les personnes en fonction de leur demande et de leurs besoins. Dans ce lieu, les personnes accueillies trouveront sur place du matériel de prévention et de réduction des risques, ainsi que des conseils et informations visant à limiter les risques liés aux consommations, et aux usages.

³¹² ALT et ITHAQUE sont deux structures qui traitent de la toxicomanie à Strasbourg et notamment dans le quartier Neuhof, la place de Hautefort-Nontron, lieu de rencontre des toxicomanes et dealers. Elles organisent des actions de prévention et de réduction des risques chez les toxicomanes.

mieux être dans le quartier (donc, ce soit au travers du travail, de la santé, ou autre chose). Aujourd’hui, la disparition du Sacso est regrettable, car c’était une structure, à l’instar de l’Opali-ne qui s’occupait de la santé des habitants ».

L’association Sacso avait pour vocation la promotion de la santé auprès de populations défavorisés. Cette dernière en collaboration avec l’OPI Neuhof, impliquaient les habitants de quatre cités du Neuhof (Gribaual, Lyautey, Solignac et Macon) dans l’amélioration de leur santé au quotidien.³¹³ Les différents intervenants s’intéressaient à diverses pathologies : du Sida à l’obésité en passant par la qualité du sommeil ou encore la relation parents enfants…

D’autre part, le partenariat entre l’OPI Neuhof et le Sacso permettait à ces deux associations de mettre des mots sur le mal-être de certains habitants du quartier et de trouver des solutions face à cette situation.

V. L’échange entre les différents acteurs de terrain : un élément déterminant pour assurer l’harmonie dans les quartiers

Tout acteur éducatif est soucieux de la sécurité tant physique que psychologique des jeunes qu’il a en charge. Aussi, le travail de socialisation et de médiation inhérent à tout acte éducatif, participe à la construction du lien social et à la sécurité.

Dans le contexte actuel où les préoccupations sécuritaires ne cessent d’alimenter les débats, les éducateurs spécialisés vivent de plus en plus de tensions liées à des sollicitations diverses. Ils voient leur terrain d’exercice se complexifier, notamment avec l’arrivée de nouveaux acteurs de médiation, de prévention ou de sécurité.

1. L’échange entre les différents acteurs de terrain...

Dans la mesure où les éducateurs de prévention spécialisée interviennent sur un quartier, ils sont amenés à rencontrer la police et d’autres acteurs. Ces rencontres n’induisent pas forcément la construction de réelles relations d’échange ni à fortiori de partenariat.

Cependant en fonction des quartiers et face à la montée en puissance de l’insécurité des relations d’échanges entre les équipes de prévention spécialisée et les services de police s’instaurent de manière informelle (tout en respectant la spécificité et les missions de chacun). Il est aussi important de souligner que le degré d’implication de l’éducateur

³¹³Ce partenariat permettait de s’intéresser à la « santé communautaire », c’est-à-dire impliquer les habitants dans l’amélioration de leur santé.

face à ce type de relation est laissé à son initiative. Toute la complexité de cette relation réside dans le caractère délateur que ce positionnement peut induire alors que l'éducateur est censé être une personne de confiance auprès des habitants.

D'autre part, il appartient aux associations de prévention d'informer le Département sans délai, de toute situation présentant un caractère particulier au regard de sa compétence. Cette information s'effectue par la transmission de notes d'incidents, voire oralement en cas d'urgence.

D'autre part, il est important de souligner que toutes les équipes de prévention spécialisée ont des contacts, des liens avec les services de police de leur secteur. Sur le terrain, la volonté commune des acteurs d'établir des contacts ponctuels ou occasionnels, de développer une meilleure connaissance et parfois d'établir des relations suivies, voire de créer un réel partenariat, s'exprime dans le souci d'établir une certaine sérénité dans la vie du quartier, et d'affermir sens et complémentarité des différentes actions. Cela implique un devoir de clarté dans la relation avec les institutions.

La plupart des acteurs de prévention cherchent à travailler de façon commune, pour éviter l'isolement. Dans ce contexte, ils s'inscrivent le plus souvent dans des instances institutionnelles diverses, parmi lesquelles certaines ont pour mission la lutte contre l'insécurité et la délinquance. Ce travail de partenariat autour des moyens mis en œuvre dans le respect de l'ordre public est le reflet de la volonté de mieux se connaître et de participer à une dynamique de travail en concertation.

Dans un champ d'interventions diversifiées où les préoccupations d'ordre public sont permanentes, la place singulière d'une pratique éducative sur un territoire donné ne peut éluder la question de la violence vécue ou subie au quotidien et de l'aspiration des uns ou des autres à la sécurité.

Dans cette perspective, le Conseil général contribue à l'éducation, à la protection de l'enfance.

En somme, au sein du Département, une articulation est faite entre le volet éducatif et le volet sécuritaire, car les deux vont de pair et sont indissociables.

2. L'organisation administrative des actions de prévention

Au sein du Département du Bas-Rhin a été mis en place un pôle de jeunesse dans lequel la prévention spécialisée trouve pleinement sa place. Le Conseil général a recentré ses missions sur la prévention des risques collectifs et la préservation de la cohésion sociale grâce notamment aux services publics. La mission de prévention spécialisée est gérée au

niveau du pôle d'aide à la personne (PAP) qui a drainé à lui-seul 492,9 millions d'euros en 2012 et est rattachée à la Direction de l'enfance et de la famille. Au sein de celle-ci, la Cellule d'appui est le bras administratif de la prévention spécialisée. A sa tête, se trouvait Madame Guerret qui est partie à la retraite. Aujourd'hui, cette cellule se compose de deux personnes, un conseiller technique et une secrétaire/assistante. En 2012, la prévention spécialisée disposait d'un budget alloué de 4,9 millions d'euros. Elle est financée, en grande majorité par le Conseil Général puisque seules les villes de Haguenau et Illkirch participent à hauteur de 20% de l'intervention sur leur territoire.³¹⁴ Depuis 2008, le Conseil Général délègue la mission aux associations habilitées. L'habilitation au titre de l'Aide sociale est subordonnée à la signature d'une convention. En effet, les associations deviennent des Etablissements sociaux et médico-sociaux et sont déléguaires d'une mission de service public³¹⁵.

Comme nous l'avons vu précédemment, sept associations de prévention spécialisée étaient répertoriées en 2013 au sein du Département : l'Orientation Prévention Insertion (l'OPI) et Jeunes Equipes d'Education Populaire gèrent plus de 25 salariés chacune ; les associations du Centre socio-culturel Victor Schoelcher ; Entraide le Relais et Etage disposent, quant à elles, un service de prévention ; enfin, les associations VILAJE et Profil Prévention sont de petites associations.

Le Conseil général du Bas-Rhin par le biais de la prévention spécialisée et les autres dispositifs existants a affiché sa volonté d'être un acteur éducatif qui, en lien avec ses partenaires, développe une politique de proximité qui identifie les relations entre les jeunes et les adultes et les cadres de vie qui structurent cette relation. Il parle aussi sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société. Cela contribue à réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

D'autre part, la prévention spécialisée adopte des orientations qui peuvent dessiner et concrétiser sa stratégie globale.

Pour rendre plus efficace les actions menées par la prévention spécialisée, il est nécessaire de créer une unité de prévention spécialisée rattachée au service de protection

³¹⁴ Données officielles du Conseil général, disponibles sur le site internet <http://www.bas-rhin.fr/>. Elles sont valables pour l'année 2013.

³¹⁵ La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un déléguaire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le déléguaire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service ».

de l'enfance qui pourrait jouer un rôle important dans la coordination des actions de la prévention spécialisée. Pour y parvenir, le principe consisterait à mettre à disposition de l'institution un service en capacité de réagir à la problématique de la prévention spécialisée chargé de la mise en œuvre cohérente de la politique de prévention spécialisée sur l'ensemble du Département. Pour cela, le travail de partenariat avec le pôle de conduites à risque doit être privilégié.

La politique départementale de prévention a comme objectifs la réaffirmation de l'importance de la politique éducative dans le champ social actuel et notamment celle de la prévention spécialisée, clarification des missions des différents acteurs de terrain et leurs pratiques, le développement des complémentarités respectueuses des missions des différents intervenants, et l'apport d'un soutien institutionnel aux équipes de prévention spécialisée.

De plus, il serait important d'inscrire la prévention spécialisée au centre des interventions territoriales. Cela consiste à replacer les équipes de prévention spécialisée comme acteurs incontournables de l'action sociale territoriale (il s'agira d'augmenter les moyens mis à la disposition des associations de prévention spécialisée).

Enfin, il est important de noter que les éducateurs spécialisés ont une particularité du fait de leur présence directe sur les quartiers. Ces derniers sont au courant de beaucoup de choses. D'autre part, il faut souligner que les éducateurs ont besoin du partenariat fort jusqu'à un certain niveau, parce que sinon ils risquent d'être fui ou éviter par certains jeunes en situation de marginalité.

Malgré les difficultés auxquelles sont confrontées les éducateurs, la prévention spécialisée est aujourd'hui comprise et participe de manière active à l'intervention de ses partenaires. Elle est bien identifiée par les différents acteurs institutionnels. D'ailleurs, d'autres acteurs essayent de plus en plus de s'intéresser aux pratiques de la prévention, en ce qui concerne l'intervention des éducateurs pour apaiser certaines situations tendues dans les quartiers sensibles. Depuis son institutionnalisation, les actions des éducateurs spécialisés ont été déterminantes dans les quartiers populaires strasbourgeois.

Dans ce sens, Madame Guerret souligne : « *La prévention spécialisée est moins instrumentalisée qu'auparavant. Elle est à sa juste place actuellement. Elle est déterminante et ambitieuse, aux yeux des autres acteurs dans le Département.* »

3. Le suivi éducatif des équipes de prévention et le soutien du Département

Les équipes de prévention spécialisée ont comme premiers objectifs de travailler sur des jeunes pour lesquels tous les dispositifs existants au préalable ont échoué. Il s'agira pour les éducateurs d'aider les jeunes en grande difficulté et qui sont dans un grand besoin d'éducation. Pour ce faire, les éducateurs vont entretenir une relation éducative avec les jeunes qu'ils suivent. La rencontre entre l'éducateur et le jeune implique un échange, le partage des vécus commun. C'est ce que l'on appelle la relation intersubjective (entre deux sujets). Du point de vue de l'éducatif, elle tend à faire évoluer l'autre (voire les deux) dans un système propre, à le rendre plus autonome en s'inscrivant dans la société avec ses normes et ses valeurs. Le but est donc ici d'aider l'autre à exprimer ses ressentis de façon socialisée.

L'objectif de toute relation éducative est bien l'autonomie de l'autre. Pour cela, les éducateurs cherchent à offrir en permanence aux jeunes les plus difficiles d'autres possibilités pour accéder à des systèmes moins rigides, plus souples, ou à l'inverse, avec plus de règles, de cadre s'ils se trouvent dans des systèmes trop souples, tels que le laxisme ou l'abandonnisme. Pour ce faire, il faut être dans un système qui a du jeu, comme une pièce mécanique, pour pouvoir se sortir parfois de situations délicates. C'est aussi les rendre responsables de leurs actes. En tant que professionnels, les éducateurs interviennent dans le cadre de l'éducation spécialisée.

Actuellement, au niveau du département du Bas-Rhin, le travail qui est mené en direction des associations de prévention spécialisée par le Conseil général, consiste à travailler sur la question de partenariat entre les associations (connaissance de leurs activités...). En effet, depuis 2005, des réunions mensuelles ont été mises en place. Cela consiste à des réunions de pilotage pour la prévention, la prévention spécialisée. Cela est conduit par le Conseil général. Le Conseil général amène les associations à travailler de manière locale au développement d'un partenariat construit avec les partenaires des associations de prévention spécialisée et d'arriver à un partenariat formalisé avec des partenaires institutionnels et associatifs du quartier d'intervention. Il est demandé aux associations de formaliser avec leurs interventions, leurs contributions, leurs partenariats avec les centres socioculturels, avec les collèges, avec d'autres associations pour que les choses soient clarifiées (c'est-à-dire que fait l'intervention, les modalités, les moments de partenariat autour d'actions collectives). Tout cela est dû au fait que la prévention spécialisée rentre dans le cadre d'un développement social local. Elle est un des acteurs du développement social local.

D'autre part, le Conseil général est le maître d'œuvre de la prévention spécialisée. Dans ce cadre, outre la responsabilité qui incombe au Président du Conseil général au titre de la protection de l'enfance, il a pour rôle de mettre en œuvre une politique départementale en la matière et d'assurer son suivi et sa mise en œuvre ainsi que celui de l'ensemble des missions exercées par les équipes. Il se prononce sur les actions menées sur le territoire.

Sous l'autorité du Conseil général, l'institution prévention spécialisée occupe une place de choix dans les actions de lutte contre les violences juvéniles, le décrochage scolaire, l'errance, le repli identitaire.... Aujourd'hui, même si le Conseil général a amélioré son positionnement sur la prévention spécialisée, certains responsables d'équipes éducatifs s'interrogent parfois quant à la manière dont est prise en compte leur activité sur les territoires.

En somme, nous pouvons dire que la plupart des jeunes suivis par les éducateurs spécialisés au sein du Département du Bas-Rhin, sont confrontés à une série de difficultés majeures. Cette situation est préoccupante pour bon nombre d'éducateurs. Par leur intervention quotidienne, ces derniers aident la plupart des jeunes qui les sollicitent ou qui viennent vers eux à s'en sortir. Pour ce faire, ils prennent en compte et mettent en avant le jeune et son environnement familial, qui sont pour eux des porteurs de potentialités.

A noter que la prévention spécialisée dans le Bas-Rhin est destiné d'abord aux jeunes de 12 à 25 ans mais les textes rajoutent qu' : « *elle est destinée aux jeunes et ses familles* ». C'est dans ce contexte que certains professionnels de prévention préfèrent parler de développement social local (car il permet aussi aux familles et aux habitants de se prendre en charge, de faire des choses pour eux, de ne pas toujours attendre les institutions, mais que ces dernières fassent avec eux). En parlant de la nécessité de faire avec les habitants, Camille souligne : l'*« existence de potentialités dans les quartiers populaires strasbourgeois que les institutions doivent exploiter»*.

Presque tous les éducateurs rencontrés s'accordent à dire que toutes les institutions étatiques, à l'instar de la prévention spécialisée, doivent essayer de « *travailler pour les habitants, mais aussi avec les habitants* », car ces derniers sont porteurs de potentialités et sont les principaux ressources et acteurs de leur territoire.

Enfin, nous pouvons dire qu'aujourd'hui le Conseil général a besoin d'une politique plus affirmée en terme de prévention spécialisée, car la place de cette dernière dans la politique de la ville contribue à clarifier des enjeux majeurs tels que la lutte contre le

décrochage et l'absentéisme scolaire, les violences juvéniles, l'errance d'une partie des jeunes... Elle permet aussi de faciliter l'exercice de la parentalité, l'insertion socioprofessionnelle... De fait, son positionnement dans ce nouveau paysage permet de dégager des éléments de méthode susceptible de faciliter l'action des éducateurs.

Les diverses interventions des éducateurs de l'OPI au sein du Neuhof

L'organisation de certains quartiers de la politique de la ville génère de l'exclusion sociale qui, à son tour, va alimenter les chiffres de la délinquance. Le chômage, les soucis de voisinage... rendent parfois difficile la situation de beaucoup de familles (qui sont fragilisées tant sur le plan matériel que psychologique).

Dans ce contexte difficile, les éducateurs de la prévention spécialisée reçoivent beaucoup de demandes d'aide éducative et d'accompagnement de la part des jeunes eux-mêmes et de leurs parents. En créant une multitude d'espaces de rencontre, les éducateurs (par le biais de leurs différentes actions) sont en situation d'être des dépositaires de la parole de parents et/ou d'enfants en perte de repères éducatifs.

Les éducateurs de l'OPI s'attachent à répondre aux difficultés repérées tant par des accompagnements individuels en privilégiant la notion de parcours, que par des actions collectives. La nature des interventions quant à elle, varie en fonction de la personne et de ses besoins

D'autre part, dans le projet d'établissement de l'OPI la notion de parcours est centrale. Les éducateurs s'attachent à bien définir l'origine et la nature de la demande en recueillant avec le plus d'objectivité possible l'avis des bénéficiaires de leurs intervention.

Pour étudier les diverses actions de prévention, nous nous pencherons dans un premier temps sur le travail de rue au Neuhof, ensuite sur les différents soutiens (soutien à la scolarité, à l'insertion et à la parentalité) des éducateurs apportés aux habitants et enfin nous étudierons la lutte contre la violence sociale telle que la précarité.

Chapitre 3 : Travail de rue au Neuhof : des coulisses à la scène publique

Notre entrée dans le jeu

Grâce à notre stage à l’OPI, nous avons eu l’opportunité d’accompagner les éducateurs dans leurs interventions à l’intérieur du Neuhof. Sept séances de « travail de rue³¹⁶ » chacune de 1h30 ont ainsi été réalisées avec M. Hamm (chef de service à l’époque), Hodeifa et Valentine CH. entre août et novembre 2013. Notre immersion s’est néanmoins construite sur un mode progressif. De manière théorique d’abord puisque qu’une série de documents retracent les modalités, postures et stratégies à adopter nous ont été remis. Cette première approche va être renforcée par des conseils pratiques basés sur l’expérience d’Hodeifa qui, avant même notre entrée en matière, nous a cité quelques noms de secteurs où : « (...) il faut se faire discret, pas s’éloigner de moi, de ne pas pointer du doigt les endroits que tu veux me signaler en parlant, de ne pas regarder les trafics si on tombe dessus»³¹⁷.

Notre réelle entrée sur scène, tel un rite de passage³¹⁸ ne va donc commencer qu’à partir de la deuxième semaine du stage, moment où M. Hamm estimera que nous étions suffisamment préparés pour passer l’épreuve. Accompagné d’Hodeifa, ce qu’ils appellent dans leur jargon professionnel «la tournée» avait pour but de nous faire découvrir mais surtout de délimiter leur secteur d’intervention (territoire géographique) sans pour autant entrer en contact avec la population. Mais chemin faisant, le hasard a voulu que nous rencontrions différents jeunes avec qui cet éducateur entretient des liens; ce qui dans une certaine mesure témoigne du caractère imprévisible de cette pratique du travail de rue. C’est dans ce contexte que nous avons été dès le premier jour présenté à des jeunes suivis par Hodeifa qui deviendra tout au long du stage notre principal guide et informateur de terrain.

Dans les semaines qui ont suivi, nous avons pu participer à divers types de réunion interne et à une rencontre associative de quartier (l’Association Sacso aujourd’hui

³¹⁶ Travail de rue = aller vers, être avec : il s’agit de tendre vers une présence fréquente et régulière, aux moments où les jeunes ont l’habitude de se retrouver. L’éducateur s’efforce de cerner les instants à privilégier en réalisant à échéance régulière une observation d’amplitude maximale : journées, soirées, week-ends, jours de fête. L’éducateur fait ainsi comprendre sa disponibilité par son comportement, et non à partir d’une annonce verbale. (Vieilli-Grosjean H., Hoffmann A., Op.cit., 2008, p. 190).

³¹⁷ Retranscription « infidèle » de nos notes de terrain

³¹⁸ Notre rite de passage a impliqué trois phases : un *stade de séparation* qui a permis la rupture avec notre état antérieur de « chercheur » avec des a priori personnels et sociologiques/un *stade de marge* qui correspondra au moment où nous étions en attente d’un nouvel état (être dans la peau d’un éducateur) et un *stade d’agrégation* qui se concrétisera par notre intégration au sein du quartier.

disparue suite à une liquidation judiciaire). En plus d'être des moments d'échanges riches en significations, ces participations aux réunions³¹⁹, à la dynamique de l'équipe nous ont permis d'observer les rouages et ficelles du métier d'éducateur de rue et de cultiver des liens personnalisés.

Quant aux séances de rue, elles ont été une occasion inespérée de découvrir le quartier sous un angle différent mais surtout un moyen de déconstruire un certain nombre d'a priori que nous avions cultivé inconsciemment.

Ainsi, avons-nous pu dépasser l'image caricaturale de « quartier pauvre et de jeunes à problème » que nous avions importé de notre culture télévisuelle, dépasser nos clichés dénués de toute chair ethnographique³²⁰ pour voir une jeunesse plurielle, à la fois riche et parfois « désarmée » dans leurs manières de contourner les obstacles qu'ils rencontrent.

De plus, avons-nous pu voir des familles qui luttent pour s'en sortir : des femmes qui se mobilisent pour offrir un meilleur avenir à leurs enfants, des pères qui partent travailler dans des entreprises où ni leur faible salaire ni leur contrat de travail précaire ne les empêchent de se lever aux aurores.

Enfin, avons-nous pu, participer en acte au travail de rue dont la mission, bien plus qu'institutionnelle revêt un caractère humaniste et de « re-humanisation », pour une partie de nos enquêtés dits « en errance », qui sont souvent en déliquescence de lien social, en colère et parfois dangereux tel un animal blessé.

En brebis égarées du troupeau social, ces jeunes développent un « capital guerrier »³²¹ sur fond de trafics, de violence ou de délinquance et le travailleur de rue, « berger pour l'occasion » va tant bien que mal tenter de les retrouver dans cette vaste étendue du quartier puis essayer de « chasser » tout ce qui chez eux les éloigne chaque jour d'une (ré) intégration sociale.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord nous pencher sur les stratégies développées par les éducateurs, tant pour se former à la pratique du travail de rue³²² que

³¹⁹ Les éducateurs de l'OPI se réunissent régulièrement en équipe dans leur local pour faire le point sur l'actualité du quartier voire de la Ville, du pays et sur leurs propres interventions. Notre observation de ces différentes réunions internes a été une opportunité de constater les manières dont ces derniers entretiennent un univers de sens commun à travers les activités routinières et les échanges qui animent leurs conversations.

³²⁰ Truong F., Des capuches et des hommes. Trajectoires de « jeunes de banlieue », Buchet-Chastel, coll. « Essais et Documents », 2013, pp. 16 à 20.

³²¹ Sauvadet Th., Op.cit., 2006, p. 290.

³²² Emblématique de l'activité de l'éducateur spécialisé, le travail de rue consiste, pour l'éducateur, à être présent dans tous les lieux non institutionnels (rue, halls d'immeubles, galeries marchandes, cafés, gares...) aux horaires où les adolescents et jeunes adultes ont l'habitude de se retrouver et à manifester sa

pour explorer leur secteur. Puis, nous verrons comment et pourquoi cette activité se présente comme un outil indispensable non seulement pour les jeunes « *en errance* » mais également pour toute la population du Neuhof dans son ensemble.

I. Travail de rue : une préparation complexe en coulisse avant l'entrée sur scène

1. Trouver une base commune ...

A l'instar de notre immersion de terrain ritualisée, les éducateurs de l'OPI procèdent à des préparations en amont avant leur entrée sur scène dans l'espace du quartier. Premier constat, ces derniers mettent tout en œuvre pour se doter d'une base référentielle en interne: un panel de codes et de conduites leur permettant de coordonner leurs actions et de se comprendre entre eux. A cet effet, des réunions de briefing, devenus ce que l'on pourrait appeler des « espaces d'expérimentation /négociation » sont régulièrement organisées. Chaque acteur est alors appelé à mettre sa pierre à l'édifice, à faire part de ses idées en fonction de ses nouvelles rencontres et aux évolutions constantes du quartier.

In fine, tous participent individuellement à la construction d'un univers collectif, de sens et technique de travail, qui en même temps qu'il apporte une forme d'harmonie permet de s'adapter aux variations observées sur le terrain.³²³ Toute la complexité de cette mise en place interne est que cette trame commune devant servir d'appui s'élabore sur un socle mouvant. En perpétuelle structuration, destruction, restructuration, ce sont les expériences passées et quotidiennes qui viennent dicter l'organisation de l'équipe. De ce fait, le nombre/la manière d'intervenir ne sont soumis à aucunes règles/obligations fixes mais dépendent de facteurs exogènes dont ils ne maîtrisent ni l'arrivée ni l'expression. Toujours appelé à composer avec des imprévus, les observations de terrain nous montre que l'essence du métier d'éducateur réside dans le fait que celui-ci doit travailler en permanence dans la projection, à l'instar de Boutinet qui notait que : « (...) le présent acquiert une réelle consistance lorsque simultanément il peut s'appuyer sur une expérience passée et anticiper de nouvelles possibilités d'action»³²⁴.

Le travail de rue est donc dans la philosophie de l'OPI Neuhof, un projet non figé dans lequel la capacité d'adaptation et d'innovation doivent être au cœur de leur dynamique.

discrète disponibilité. Comme le disait M. Hamm : il faut tout faire pour intégrer le paysage et comprendre les codes, les rituels autour desquels s'organise la vie des jeunes « *en errance* » ou encore plus largement les jeunes du quartier.

³²³Ainsi, même si des plannings sont préétablis, ceux-ci changent régulièrement et suivent le rythme de vie du quartier. Durant les périodes où les « coups de filet » de la police sont réguliers, par exemple, la politique de l'association est de se mettre en retrait et d'attendre que la situation soit plus calme.

³²⁴Boutinet J-P., *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, 2005, p. 51.

Une de leurs plus grandes craintes est d'entrer dans une « routine » qui les éloignerait progressivement de leur mission originelle, il faut sans cesse, dira M. Hamm « *rester vigilant* » par rapport à cet aspect.

La seconde partition préparée en amont par « l'équipe de représentation »³²⁵ pour reprendre l'expression de Goffman, est au niveau de sa projection « visuelle ». L'architecture ou plutôt l'image projetée par les éducateurs avant même d'entrer en contact direct avec le public revêt comme nous allons le voir un caractère central.

2. ... à une architecture en binôme : le fruit d'une mure réflexion

Les éducateurs peuvent infiltrer le secteur dédié à l'association de plusieurs manières : en solitaire, à deux ou à plusieurs. Néanmoins, la combinaison qui va finalement être sélectionnée dans leur pratique quotidienne est celle du binôme. Cette forme résulte d'un choix qui si, il peut paraître banal, relève d'une stratégie bien étudiée.

A plusieurs, ils peuvent donner l'impression d'être un « groupe rival » aux yeux de certains jeunes qui forment déjà dans le paysage des « mini-groupes », ce qui dans une certaine mesure appelle à la confrontation. Dans un horizon plus large, cette image peut être assimilée aux forces de l'ordre (notamment à la police), qui apparaît traditionnellement lors des descentes dans le quartier « en masse ». Travailler à plusieurs peut donc susciter le trouble chez les spectateurs-habitants du quartier. Pire, un glissement peut s'opérer dans l'imaginaire des plus jeunes qui ne verrraient plus le travailleur de rue comme un symbole de « médiation » mais plutôt de « répression ».

Travailler en solitaire ? Cette configuration se présente comme un risque non négligeable au regard de la situation du quartier (trafics, délinquance, violence) que l'OPI préfère éviter d'autant qu'il y a des femmes dans l'équipe. La rencontre, le corps à corps entre l'éducateur et le jeune encore plus lorsqu'il s'agit du corps féminin donne lieu à des relations asymétriques selon les personnes rencontrées³²⁶.

Prenons l'exemple d'une partie de notre population cible : les jeunes « en errance ».

Très musclé, Hodeifa qui cultive son corps de « bodybuilder » peut lorsqu'il travaille en solitaire accoster un groupe et compte tenu de son apparence imposante inspirer le

³²⁵ Au sens de Goffman, « L'équipe de représentation » désigne l'ensemble des personnes qui contribuent à la mise en scène d'une activité particulière. In : Goffman, *La présentation de soi* La mise en scène de la vie quotidienne, le Sens commun, 1973, p. 79.

³²⁶ Bien que certains soient mieux préparés que d'autres au travail de rue au singulier (grâce de leur personnalité ou à leur maîtrise du quartier), il est rare qu'un éducateur fasse sa tournée en solo. Lorsqu'ils y sont obligés comme dans le cas où un collègue est absent, les éducateurs optent généralement pour des circuits courts et dans des zones jugées sans risque.

respect et l'écoute/la crainte ou a contrario l'image d'un adversaire. Dans le cas des éducatrices Valentine et Camille qui sont relativement jeunes (moins de 30 ans) et de corpulence plutôt moyenne, l'entreprise pourrait être tout aussi périlleuse. La question en arrière-plan étant : *peut-on convaincre et instaurer une relation d'égale à égale face à un groupe lorsqu'on est une jeune femme ?*

Bien que nous n'ayons jamais été confrontés à cette interrogation sur le terrain, on ne peut exclure l'idée que le travail de rue en solo au « féminin » peut être un handicap.

Nous sommes, en effet, dans une société où l'éducation des enfants dès le plus jeune âge mène à une domination silencieuse du sexe masculin « par imprégnation ou habituation »³²⁷. Les espaces publics de ZUS n'échappent pas à cette réalité et les relations homme/femme suivent une organisation sociale spécifique extrêmement codifiée et structurée. Il subsiste dans ces lieux un modèle traditionnel et culturel³²⁸ dans lequel les hommes devraient dans l'idéal occuper l'espace public alors que les femmes seraient davantage dans l'espace privé. Pour reprendre M. Hamm, dans certaines communautés du Neuhof, les jeunes filles sont classées selon leurs rapports au quartier soit comme des « *putes* » (pour celles qui sortent souvent) soit comme des « *saintes* »³²⁹ (pour celles qui restent chez elles).

Partant de ce postulat, les éducatrices peuvent donc en faisant leur tournée seule être indirectement victimes de ce type de préjugés sexistes et voir leurs actions perdre de leurs portées.

En solo, l'éducatrice peut dans cette même dynamique, apparaître comme un corps dominé « peu convaincant » aux yeux de certains jeunes hommes qui, pour faire face à des déficits de charisme (chômage...) poussent leur identité virile à l'extrême afin de combler leur manque d'intégration sociale. Cette stratégie d'adaptation relevée par

³²⁷ Bernard L., « Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances », In : « *La dialectique des rapports hommes femmes* », sous la direction de Thierry Bloss, Sociologie d'aujourd'hui, PUF, 2001, pp.10 à 23.

³²⁸ Les habitants du Neuhof sont souvent d'origine étrangère et pour beaucoup, de confession musulmane. Or, l'analyse de la transmission intrafamiliale des valeurs culturelles ou religieuses du pays d'origine montre que, souvent, cet héritage garde son efficacité dans les rapports de genre. Ainsi peut-on voir dans l'enquête de terrain de Johanna De Villers menée en région bruxelloise auprès de jeunes descendants d'immigrés marocains que l'endogamie religieuse et l'injonction de la virginité avant le mariage reste, dans une certaine mesure, toujours d'actualité. Johanna De Villers, « Les rapports de genres à l'épreuve de la transmission : La représentation du couple chez les descendants d'immigrés marocains », dans l'ouvrage collectif : Migration Société, *Revue Bimestrielle du Centre d'informations et d'études sur les migrations internationales*, Vol .21, n°123-124, Paris, p. 209

³²⁹ Le port du voile peut d'ailleurs être dans certains cas utilisé comme une stratégie permettant d'être considérée comme des « *saintes* ».

Cyprien Avenel³³⁰ conduit ce public homme à construire un genre de « statut autoritaire » au sein du quartier où la parole voire le corps au féminin, enjeu dans les rapports sociaux, entrent dans un jeu de dominant/dominé.

a) Le binôme donc...

L'ensemble de ces éléments évoqués ont poussé l'équipe à opter pour le choix d'une présentation en binôme ; plus sécurisante et mieux adaptée dans le cadre du travail de rue. Le fait est que cette formule en binôme est autant intéressante pour les éducateurs que pour les habitants.

Du point de vue des professionnels, il offre une double possibilité de pratiquer le travail chacun ayant sa propre sensibilité et un rapport au travail spécifique. Camille, par exemple, nous semble être un peu plus sensible qu'Hodeifa dans l'expression et dans la représentation de son métier. Elle parle de son travail comme s'il s'agissait d'une vocation. Elle lutte contre les préjugés tout le temps et partout où elle ressent des formes d'injustices³³¹. Militante, elle participe bénévolement hors de son secteur d'intervention à des animations le week-end (concerts...) et crée de véritables liens d'amitiés avec les habitants.

Hodeifa, lui, est beaucoup plus détaché, il intervient plus dans le cadre strict de son travail et fait d'ailleurs, une séparation nette entre sa vie privée et son emploi.

Nos discussions informelles montrent ainsi qu'une fois dans l'espace de son foyer, il coupe les ponts avec tout ce qui est en rapport avec son activité professionnelle. C'est dans cette perspective qu'il expliquait qu'il ne parlait pas de ses problèmes « *de boulot* » avec sa femme. Une manière de se protéger face aux situations difficiles qu'il rencontre. Deux personnalités, deux rapports au travail qui ont, dans une certaine mesure, des effets dans leur rapport au quartier et aux habitants. De fait, Camille est beaucoup plus dans l'ouverture et la compassion. La représentation de son lieu de travail : « (...) *On est en plein dans le quartier, installé dans un immeuble (...) avec des familles qui ont tant de soucis au quotidien au-dessus de nos têtes* ». Cette vision singulière du Neuhof, ce poids qui habite son esprit et pèse sur ses épaules, motive ses actions qu'elle entreprend à bras le corps dans une démarche psycho/compréhensive. La différence entre ces deux éducateurs que l'on retrouve également chez leurs confrères,

³³⁰ Cyprien A., Op.cit., 2005, p. 63.

³³¹ Elle se bat par exemple contre les assistantes sociales qui accablent certaines familles sans tenir compte de leurs situations précaires.

donne toute sa valeur à la présentation en binôme. Elle évite l'isolement de l'un ou de l'autre et permet une prise de recul par rapport à leur conduite/représentation individuelle.

D'un point de vue externe, avoir deux visages en face donne une double opportunité d'entrer en relation avec le public, chaque éducateur ayant sa propre approche, son aura naturelle. Cette perspective est d'autant plus vraie lorsqu'il s'agit d'un binôme mixte³³² qui, en fonction de l'âge, du sexe, des problèmes rencontrés par des habitants privilégieront un dialogue avec l'éducateur ou l'éducatrice. Autrement dit, les personnes dans le besoin vont spontanément vers le travailleur social qu'elles identifient ou jugent être la plus apte à gérer ou comprendre leur situation. On peut supposer qu'une adolescente ayant des problèmes en rapport avec sa féminité (ovulation, grossesse...) ira spontanément vers les éducatrices plutôt que vers les éducateurs. Vice versa, lorsqu'il s'agit d'un jeune homme.

On note, enfin que cette architecture en binôme limite les risques d'entrer dans une relation de dépendance avec des habitants dans le sens où il y a un tiers garant de l'équilibre.

b) au duo fusion

Notre expérience de terrain nous apprend que le travail en binôme est avant tout un travail en équipe dont la principale difficulté est de trouver une complicité, une cohérence dans leur jeu de rôle malgré leurs différences. En coulisse, les phases d'ajustement mutuel sont d'ailleurs nombreuses en sachant que chaque membre de ce « couple éphémère » doit pouvoir trouver sa place sans que l'autre donne l'impression d'être le leader. C'est ainsi qu' Hodeifa disait : « *Pour éviter certaines difficultés, il est important d'instaurer (...) une relation de confiance et de connaissance de son binôme. Il est souhaitable de se mettre d'accord en amont. La demande du binôme n'est pas à mettre en doute. Il faut par la suite en discuter ce qui permet de s'ajuster par rapport à l'autre. (...)* »

Connaitre et reconnaître l'autre par le dialogue est donc incontournable dans la construction, la structuration et la démarche à suivre dans le quartier. Ces échanges permettent d'orchestrer leurs actions et de poser des limites de ce qui peut se dire ou se faire. Mieux encore, la fusion du duo permet d'entrer dans des formes de communication fluides. Lorsque le binôme est en total symbiose, un regard, un geste

³³² L'un pouvant incarner une image paternelle et l'autre maternelle ; le binôme mixte sous forme de couple éducatif peut s'avérer être une piste enrichissante.

suffisent pour que le collègue comprenne tacitement l'autre. « Etre sur la même longueur d'onde » va alors réduire l'indexicalité des locutions, la capacité de comprendre mentalement son interlocuteur, en se passant d'énoncés superflus.³³³ Ce qui, compte tenu du caractère « imprévisible » des situations rencontrées devient un réel atout.

3. Quelques techniques d'entrée sur scène

Travailler dans la rue nécessite une disponibilité pour écouter, observer sans insistance et avec discrétion, sans objectif autre que d'aller à la rencontre du public. Etant dans une société du spectacle, Henri Vieilli-Grosjean souligne que :

« L'enjeu est également de réussir à s'intégrer dans le paysage et assimiler les codes, les rituels autour desquels s'organisent la vie des jeunes sur le quartier. L'éducateur participe de fait d'une position anthropologique d'observation participante dans le milieu qu'il pénètre : il doit accepter l'existence des modes de fonctionnements sociaux dont il est le témoin³³⁴. »

a) Des apparets de circonstance....

Un des enjeux majeurs des éducateurs de rue comme nous l'avons dit a trait aux perceptions entretenues à leur égard. Conscients de cette réalité, les éducateurs de l'OPI s'attachent à adapter leur « façade personnelle » ou « body langage » au décor du quartier. Point de « costume, cravate » dans leurs habillements, même M. Hamm, alors chef de service/éducateur à l'époque portait des tenues simples. Cheveux longs, pantalon, penta-court souvent en polo et en claquette, il jonche les rues du Neuhof dans des tenues relativement passe partout. Cette tendance sera reprise par M. Bombay avec ses rastas et son « look » tout aussi décontractés que son prédécesseur. Les éducateurs savent d'expérience que le vêtement est un prolongement du corps, porteur de sens pour l'observateur pouvant susciter l'adhésion ou le rejet.³³⁵ Ils se dépouillent donc de tous attributs susceptibles de les éloigner des habitants, une attitude qui rappelle parfois *l'idéalisation négative*³³⁶ évoquée par Goffman. Etre trop bien habillé pourrait ne faire

³³³ Le Breton D., « *L'interactionnisme symbolique* », PUF, 2004, p. 148.

³³⁴ Vieille-Grosjean H., *La prévention spécialisée en quelques temps et quelques mœurs. L'OPI en histoire, en miroir et en perspectives*, Editions Jets d'encre, 2008, p. 192.

³³⁵ Le Breton D., *Corps et sociétés. Essai de sociologie et d'anthropologie du corps*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985, p. 133.

³³⁶ *L'idéalisation négative* : c'est-à-dire que les acteurs jouent la carte de la modestie ou de la sobriété. Goffman prend l'exemple de certains noirs qui, lorsqu'il y a une concurrence effective à un niveau

ressortir que leur dimension « professionnelle/ bureaucratique » aux yeux du public et créer par la même occasion une distance qui n'est pas forcément souhaitée par l'équipe. Chez une partie des jeunes, ils risquent, comme nous en avons fait l'expérience, d'être étiquetés « RG » ou mis dans des rôles d'autorité qui pourraient biaiser leur relation. Etre classé ou cantonné dans ce type de rôle est d'ailleurs une des plus grandes préoccupations des éducateurs. Pour ne pas se faire « griller » certains ont partagé avec nous une anecdote. Ils arrivent à se démarquer de la police en réagissant comme tout le monde lors des descentes (circuler ou donner sa pièce d'identité si l'agent l'exige) au lieu de décliner leurs identités professionnelles. Tel un geste de solidarité, cette tactique apportant de la cohérence dans leurs expressions³³⁷, permet à l'éducateur d'être plus facilement intégré au groupe voire au quartier jusqu'à faire partie du décor (se fondre dans le paysage). De fait, en jouant la carte de « l'habitant local » il ne prend pas la figure de l'« intrus » ou du « traître » dont le masque tomberait en même temps qu'il se présenterait comme « éducateur », comme différent.

b) ... à une expression orale

« Le premier outil dans la mallette à outils de l'éducateur est la parole. C'est un métier de parole. » disait à nouveau Henri Vieille Grosjean.³³⁸ Plus précisément, son rôle va consister à aiguiser ses talents « d'orateur » pour tisser/entretenir/développer du lien social.

L'intégration des éducateurs dans les rues du Neuhof implique, de ce fait, une adaptation de leur langage au niveau de la forme. En effet, comme le note Bernstein, les habitants des milieux populaires ont un recours faible au langage « formel et élaboré » c'est-à-dire : un langage riche en qualifications personnelles et individuelles, avec une forme qui implique des ensembles d'opérations logiques, avancées et dans lequel les moyens d'expressions non verbaux prennent une place secondaire. Ils privilégient

supérieur, choisissent eux-mêmes d'adopter des attributs symboliques d'un statut inférieur tout en accomplissant un travail de niveau supérieur, Cf. Goffman, pp. 40 à 45.

³³⁷ Goffman parle de « cohérence de l'expression » pour expliquer que l'acteur doit prendre le maximum de précautions afin d'éviter les maladresses, de ne pas perdre la face devant son public, de susciter le doute dans leurs esprits. Le moindre 'faux pas' est susceptible de miner la crédibilité de la mise en scène et introduire un doute.

³³⁸ Vieille-Grosjean H., Hoffmann A. (collaboratrice), *La prévention spécialisée en quelques temps et quelques mœurs. L'OPI en histoire, en miroir et en perspectives*, Editions Jets d'encre, juillet 2008, p. 179.

davantage un parler « public et restreint » fortement marqué par un côté émotif, descriptif, visuel, un langage fondé sur un « symbolisme expressif ».³³⁹

Les éducateurs ont donc tout intérêt à adapter leur manière de parler particulièrement avec les nouveaux arrivants d'origine étrangère qui peuvent avoir du mal à les comprendre et avoir de la réticence à aller vers eux, si leur langage suit un registre « soutenu ». Or, tout est mis en œuvre pour créer un échange non pas vertical mais horizontal facilitant l'ouverture de chaque partie. Cette relation instaurée par le dialogue est cependant quelque peu complexe à construire, puisqu'elle doit reposer sur une combinaison paradoxale de « proximité /distance ».

L'éducateur en tant qu'accompagnateur social, tel un funambule doit marcher sur les deux fils sans tomber dans l'une des deux dimensions. Ainsi avons-nous observé que le vouvoiement systématique, s'il n'est pas officiellement utilisé comme technique pour marquer une distance, participe indirectement à cet état de fait.

c) Faire preuve de sincérité pour obtenir l'adhésion du public

La relation de confiance est la base et le fondement de l'équipe de prévention. Elle est le « *ciment de la prévention* » sur lequel l'équipe de l'OPI se fonde pour orienter ses actions. En fait, elle permet la mise en mots (mettre des « mots » sur des « maux ») et offre la possibilité d'expliciter les attentes et besoins du public. Bon nombre d'éducateurs définissent de ce fait leur métier comme un travail « humain » nécessitant des qualités de persuasion, voire une personnalité naturellement « empathique ». C'est ainsi que Camille disait : « (...) *On ne peut pas le faire* (sous-entendu ce métier) quand *on ne peut pas aller vers les gens et qu'on ne les apprécie pas. Il faut pouvoir aimer les gens pour gagner leur confiance, il faut qu'ils se sentent à l'aise, il faut qu'ils aient envie de parler ; de se lâcher. Ils sentent quand la personne en face d'eux se comporte avec hypocrisie, donc il faut être sincère avec eux* ».

La *sincérité*, une autre référence que nous retrouvons chez Goffman et qui chez ce sociologue s'oppose au terme de « *cynisme* »³⁴⁰. Deux faces d'une même pièce qui se

³³⁹ Bernstein B., *Class, Codes and Control. Theoretical Studies towards a Sociology of Language*, vol. I. London, Routledge and Kegan Paul, 1971. Cité par Cherkaoui Mohamed « *Sociologie de l'éducation* », PUF, Paris, 2005, p. 63.

³⁴⁰ Le *cynisme* est associé à l'idée que l'acteur lui-même ne croit pas aux impressions qu'il produit.

La *sincérité*, elle, rappelle l'idée que l'acteur et son public partagent la même conviction. Les spectateurs pensent que la représentation de la réalité produite par l'acteur est la réalité pure et vraie. Goffman, Op.cit., p. 28.

rejoignent souvent dans le jeu de l'acteur, la prédominance de l'une d'entre elle peut susciter soit l'adhésion soit le sentiment d'être en face d'un imposteur, calculateur et manipulateur.

La *conviction de l'acteur*, celle de l'éducateur en l'occurrence va avoir une influence importante dans la manière dont les habitants vont les accepter. Que cette conviction vienne de soi (vocation) ou, comme souvent, par un « bricolage de soi »» (ambition), les éducateurs font en tout cas tout pour que leur mise en scène soit crédible. Nous avons néanmoins eu, à long terme, le sentiment que l'équipe n'avait pas à fournir autant d'efforts « pour convaincre ». Bien au contraire, ils avaient déjà fait leurs preuves (bien qu'il s'agisse d'un acquis provisoire) au sein du Neuhof, grâce notamment à leur forme en binôme qui équilibre les impressions qu'ils suscitent auprès des habitants.

d) « Paraitre cool »: de la confiance aux confidences pour le public jeune

S'adapter à chaque public abordé est un des devoirs que le travail de rue exige. L'un des exemples les plus intéressants est la technique d'accroche utilisée par le binôme M. Hamm/Hodeifa qui, à chaque fois qu'ils l'ont utilisé devant nous a fonctionné: l'humour. L'humour pour briser la glace ou plutôt pour créer une fine brèche dans laquelle des liens privilégiés peuvent se développer. Toute l'équipe adhère à cette pratique notamment le duo M. Bombay et Camille qui expliquait : « *Pour aborder les jeunes dans la rue, nous utilisons de l'humour ; ça les jeunes ils adorent ! Après quelques tournées, certains jeunes nous abordent plus facilement et par la suite des discussions profondes s'engagent. C'est de cette manière que notre duo arrive à accrocher quelques-uns*».

A l'instar du jeune Youssef qui disait de M. Bombay : « *on ne dirait pas un éducateur avec ses rastas* »³⁴¹, l'apparence physique combinée à une personnalité décontractée sont des signaux forts particulièrement adaptés à un public jeune.

Dans leurs tournées, les éducateurs de l'OPI se rendent disponibles, rient et essayent de ne pas juger ceux qu'ils rencontrent. Ils essayent d'apparaître « cool and open mind »³⁴², tout en étant et en restant des ressources institutionnelles pour ces derniers et leurs parents. M. Hamm soulignait : « (...) nous nous intéressons aux trajectoires de vie des jeunes et de leurs familles pour essayer de comprendre les situations. (...) Par

³⁴¹ Extrait issu de nos notes de terrain.

³⁴² « Sympathique et ouvert d'esprit ».

l'instauration de la confiance, (ils) sauront que le local de l'association est l'endroit où ils trouveront, en permanence, écoute et compréhension, et plus particulièrement encore dans des moments importants et décisifs de leur vie. »

Dans le cadre de leur ‘infiltration’, ils ont comme « *credo* » de ne pas traiter les jeunes, surtout ceux en errance, comme des problèmes mais plutôt comme des acteurs potentiels de changement. Ainsi, pour établir un rapport de confiance, les binômes essayent souvent d’apporter aux jeunes des discours alternatifs, non accusateurs, éloignés des clichés stigmatisants (‘identité assignée’ versus ‘identité souhaitée’³⁴³) en sachant que beaucoup ont vécus des échecs (scolaires, professionnels...). Beaucoup ont du mal, pour reprendre Axel Honneth à « se référer à leur existence comme quelque chose investi d'une signification positive à l'intérieur de leur propre communauté. »³⁴⁴

Aussi, même si dans les faits, cette « relation de confiance » offre peu de résultats concrets (inscription à l’OPI, accepter d’avoir un suivi individualisé ...), les éducateurs parviennent parfois à créer des espaces d’écoute où des plaintes et autres demandes peuvent surgir de la part de quelques errants. Ce fut comme nous allons le voir plus loin le cas de Wahid.

e) Apparaître au bon endroit, au bon moment

Pour être connus et reconnus puis gagner la reconnaissance des habitants, les éducateurs de l’OPI vont autant que possible sur le terrain. Journées, soirées, week-ends, jours de fête sont autant d’occasions d’ancrer leur présence dans l’espace et d’envoyer des messages de disponibilité (par la récurrence) aux habitants. L’observation des interactions entre éducateurs eux-mêmes³⁴⁵ montre toutefois que leur préoccupation majeure se tourne davantage vers : les bonnes places à explorer, et les jeunes qui sont le plus dans le besoin. Ainsi, même s’ils sillonnent tout leur secteur, l’expérience montre qu’ils privilégient les écoles, les parcs, les squares, les abords des commerces, tous lieux situés vers la place de Hautefort-Nontron et du Polygone – zones identifiées comme des lieux où convergent les jeunes « en errance », les dealers et quelques marginaux toxicomanes plus âgés, certains pouvant avoir la quarantaine. Pour aborder ces derniers, ils choisissent les moments propices pour le faire. Hodeifa expliquait ainsi : « *Il vaut*

³⁴³ Guy B., « Notes sur la construction de l’identité personnelle », *Recherches sociologique*, 1999, p.78.

³⁴⁴ Axel H., *La société du mépris .Vers une nouvelle théorie critique*, La découverte, 2006, p. 283.

³⁴⁵ Les éducateurs de l’OPI explorent, partagent et élaborent entre eux différentes pistes stratégiques pour se faire une place et occuper un rôle dans les lieux jugés pertinents à visiter (il s’agit souvent de lieux fréquentés par des jeunes en « errance » ou des populations plus ou moins marginales). Autrement dit, ils ciblent des endroits où ils peuvent entendre parler du quartier, voir des jeunes « invisibles » des institutions afin de les raccorder au système.

mieux pour un éducateur de rue de ne pas précipiter sa présentation, son intervention auprès de certains jeunes. Ils n'aiment pas trop qu'on les surprenne. Il faut d'abord tâter le terrain et l'ambiance avant toute intervention. S'ils sont en groupe, surtout dans un moment de deal, il ne faut pas les aborder. Il faut tracer sa route et les éviter. C'est mieux comme ça. On peut toujours revenir vers eux après, dans leur moment d'errance ».

Il ressort de cet extrait que l'éducateur doit éviter les intrusions intempestives³⁴⁶, s'armer de patience. Dans une démarche presque intuitive, il lui faut ressentir, avoir du « flair » pour détecter le moment propice pour amorcer une approche. En outre, dans le cadre de son intervention, il doit maîtriser un certain nombre d'outils lui permettant d'instaurer une relation de confiance auprès du public particulièrement lorsque celui-ci est jeune.

II. Le « sens » du travail de rue : d'une cible centrale à un traitement global

1. A la conquête de la jeunesse des rues

Pour les éducateurs du Neuhof, les rues sont perçues comme des espaces stratégiques à investir. La rue est la « matière première de leur intervention » puisqu'il s'agit d'un lieu où des jeux et des enjeux sociaux se déroulent quotidiennement. C'est aussi essentiellement dans cet espace, juste en-dessous du domicile familial, que les jeunes s'ouvrent au monde, se rencontrent, évoluent. Autant que la famille et l'école, la rue fait partie des instances qui participent à l'éducation et à la socialisation des enfants, à la différence que les dispositions qui y sont cultivées s'opposent parfois profondément à celles exigées par la société (« capital sauvage. »)³⁴⁷

Cette assertion permet de nous mettre plus en rapport avec notre sujet pour comprendre que c'est dans ce cadre que des groupes de pairs, constitués sur le mode du « qui se ressemble s'assemble », vont se constituer et prendre forme.

L'objectif n'est pas de remettre en cause la notion de groupe de pairs³⁴⁸ mais plutôt de noter que dans le cas des « errants », ces groupes sont formés par des jeunes qui sont en grande difficulté (« galère ») et qui développent peu de réseaux extérieurs.³⁴⁹

³⁴⁶ Goffman, Op.cit, p. 197.

³⁴⁷ Sauvadet Th., Op.cit. 2006, p. 290.

³⁴⁸ Les groupes de pairs se retrouvent dans tous les milieux sociaux. La recherche-action de l'UEMO Méditerranéen qui posait la question: « les réseaux de pairs, un problème ou une ressources ? » montre que la réponse est bien plus complexe qu'elle n'y paraît et que dans les quartiers populaires, ceux-ci pouvaient être autant un handicap qu'une source d'énergie positive. Op.cit., Delcroix 2010 pp. 119 à 161.

³⁴⁹ Comme le souligne Clotilde Lemarchant, les solidarités familiales dans les milieux populaires ont dans une certaine mesure une finalité aux effets « pervers » puisqu'elles renforcent la pérennisation du jeune dans un même cercle social. Lemarchant Clotilde, « La famille dans la société. Familles et inégalités sociales » *Famille(s) et politiques familiales Cahiers français* n° 322, 2004, p. 40.

Le Rapport du Conseil technique de la prévention spécialisée abonde dans ce sens puisqu'il souligne que les mutations sociologiques et socio-économiques des dernières décennies ont profondément modifié les conditions de socialisation des jeunes et la place des adultes dans les processus d'éducation³⁵⁰. Les processus de socialisation d'une frange des jeunes s'organisent de plus en plus au sein du groupe de pairs, fondé sur une dynamique élective, qui peut se surinvestir dans une identité forte à la prégnance du territoire.

Les quartiers populaires étant plus exposés à la vulnérabilité et plus sujets à la stigmatisation sociale, les éducateurs observent que certains jeunes ont ainsi tendance à mettre en place (comme le note Sauvadet) : des stratégies de renforcement des interdépendances locales, des obligations et des protections mutuelles dans leurs rapports sociaux et territoriaux. Ils ont sous certains aspects un comportement que nous retrouvons de manière croissante au sein de notre société individualiste, consistant à créer des mini-groupes, des « tribus » pour reprendre un terme de Michel Maffesoli³⁵¹, afin d'acquérir force et protection sur l'échiquier social. De fait, pour se prémunir quelque peu d'un monde extérieur qui leur semble hostile, cette population va développer un sentiment d'appartenance à leur cité, au cœur de leur identité, notamment en s'en appropriant les espaces³⁵².

Ce qui, *in fine* caractérise les jeunes en errance est un rapport au quartier et une visibilité forte, bien que mouvante dans l'espace.

C'est dans ce contexte que Camille nous expliquait que le sens du travail de rue à ses yeux était : (...) *d'aller chercher les jeunes qui ne viennent pas vers nous. Ils ne viennent pas nous voir, ils ne voient plus personne. Tous les gamins qu'on appelle les « perdus de vue », ils ne veulent plus de l'école, ils ne veulent pas du travail. (...) On essaye de se faire connaître. (...) Ces personnes qui sont un peu réticentes à tout ce qui peut avoir un caractère institutionnel, on va leur proposer une rencontre un peu alternative, hors des murs, quelque chose qui n'est pas formelle, hors bureau, loin des ordinateurs. On va leur proposer quelque chose de beaucoup plus spontanée. Il peut s'agir d'une rencontre banale. »*

³⁵⁰ Jeunes en rupture, éducation parentale et relations familiales, CTPS, juin 1997.

³⁵¹ Maffesoli M., *Le temps des tribus: Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La table ronde, Paris, 2000.

³⁵² Avenel C., In : Dubet F., qui, dans son étude (Dubet, 1987) sur les jeunes des banlieues décrit un monde de « galère » fruit de la décomposition du monde ouvrier et des banlieues rouges. Cette galère est marquée par la désorganisation, l'exclusion et la rage et recouvre un mode de vie marqué par un vide social et une crise des rapports de solidarité. Avenel C., 2005, p. 61.

Stratégie de bon sens, le travailleur de rue va faire la démarche de sortir de son bureau pour aller là où précisément certaines institutions publiques ne vont pas, là où une bonne partie des associations a jeté l'éponge. C'est en allant directement dans ces rues devenues « espaces de vie », mais aussi ces espaces, où l'économie souterraine et autres actes délinquants pullulent, qu'ils vont à la conquête des jeunes en voie /situation de rupture. En effet, l'impossibilité d'une intégration économique dans la durée et l'incertitude des relations jeunes-adultes favorise l'émergence de modalités de socialisations parallèles, basées sur le rejet de la société, la méfiance du monde adulte et l'économie de réseau à connotation plus ou moins mafieuse, qui concurrence les structures socioculturelles et socio-économiques absentes ou défaillantes.

Finalement, le réel défi des éducateurs va être de ramener ces « perdus de vue » vers une relation authentique adulte/jeune ; de les faire revenir entre les « murs de la tolérance » au sein de l'OPI puis d'autres « murs » susceptibles de les aider³⁵³. Leur corps de métier se présente dès lors comme l'un-si ce n'est le dernier-des maillons de la chaîne capable de redonner une visibilité institutionnelle voire symbolique à ce public qui s'est fortement automarginalisé.

En dépit de l'importance que le travail de rue prend au regard des arguments énoncés, force est de constater que cette activité n'est pas appréciée à sa juste valeur. De nature informelle, cette pratique est assujettie à un manque de reconnaissance criant de la part des financeurs publics, qui ne peuvent pas mesurer l'efficacité à travers des statistiques en termes interventions/résultats. C'est d'ailleurs le problème récurrent de toute activité de prévention (y compris par exemple en matière de santé).

L'équipe est donc plus ou moins obligée de s'appuyer sur d'autres modalités notamment, les actions socio-éducatives (22%) dont les données sont plus quantifiables et laissent des traces écrites (documents administratifs). C'est dans ce contexte (que M. Hamm déplore d'ailleurs) qu'en 2014, seules 12% (soit 4397 heures) du temps de travail de l'OPI Strasbourg³⁵⁴ a été dédié au travail de rue.

³⁵³ Les éducateurs ne peuvent au sein de leur local traiter toutes les problématiques des jeunes. Ils se doivent d'être plutôt des « chefs d'orchestre », des intermédiaires dont le rôle est d'accompagner les personnes vers des endroits et dispositifs où ils n'iraient pas seuls. Si les structures d'aide sont connectées correctement, elles constituent alors des itinéraires de circulation sociale pour la population.

³⁵⁴ Tableau : « Amplitude horaire et répartition du temps de travail. Les équipes éducatives OPI y compris MDA et OPALI-NE », Rapport d'activité 2014 de l'Association OPI Strasbourg.

2. Un traitement collectif et une démarche participative des habitants

Si le travail de rue cible officiellement les personnes en voie de rupture sociale, à l'instar des « jeunes en errance », il demeure que son champ d'action ne se limite pas qu'à cette population.

Comme le soulignait Hodeifa : *Le fait d'aller voir des jeunes ancrés dans la délinquance, la violence est un peu réducteur. Dans le cadre du travail de rue, l'éducateur fréquente les écoles, discute avec les parents et traite d'une multitude de sujets tels que la réussite scolaire, l'absentéisme, le racisme, le chômage (...) »*

En pratique, cette activité concerne et touche l'ensemble des habitants. C'est cette donnée de terrain qui va pousser les instances nationales, notamment le CREDOC³⁵⁵, à substituer au terme de « travail de rue » de celui de « présence sociale ».

Cette définition paraît plus juste et prend en compte le fondement de l'intervention en prévention spécialisée dans toute son ampleur (le travail de rue, la présence informelle dans un local du quartier, la participation à des animations, le suivi institutionnel, la médiation par le dialogue...)

Hodeifa, lui, parle de « *veille sociale* » pour définir le sens de leur travail lorsqu'ils traversent les rues du Neuhof. Une « veille » où tous les habitants sont mis à contribution pour créer un terreau fertile et favorable à « un vivre ensemble » harmonieux. Au cœur de leurs pratiques, ces éducateurs sont, en fait, animés par une idéologie qui veut que chaque personne rencontrée ait un potentiel pour provoquer du changement pour elle-même et pour les autres. C'est à la quête de ce potentiel et de ces compétences que les professionnels de la prévention spécialisée sillonnent les rues, toutes différentes, toutes spécifiques mais toutes pleines de richesses qui ne demandent qu'à être exploitées.

A l'instar de la pratique du « *ndeup* » au Sénégal³⁵⁶, les éducateurs font le pari qu'un traitement collectif et une participation impliquant l'ensemble des habitants permettra de « guérir » ou au moins de « soigner » certains individus ou groupes en souffrance. Une conception qui prend une dimension plus large lorsque le quartier est pensé comme un corps unique constitué d'une somme d'entités. Plusieurs arguments semblent

³⁵⁵ CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

³⁵⁶ Le « *ndeup* » est un rituel initié généralement par l'ethnie Lébou du Sénégal. Cette pratique est utilisée pour les personnes souffrant d'une maladie mentale ou de dépression. D'un point de vue mystique, l'histoire veut que le malade soit habité par un esprit dit « *djinné* » qu'il faut extraire de l'individu par des séances collectives et publiques où des chants, des danses et des sons de tambour vont venir rythmer et participer à la guérison. Au niveau du Neuhof, les spectacles, concerts et autres animations jouent plus ou moins ce rôle.

confirmer l'utilité de cette « cosmogonie de l'intervention » sous forme de veille sociale. Mettons en avant le principe que l'imitation joue un rôle prépondérant dans la construction des hommes en tant qu'êtres de culture « ... Il n'y a rien ou presque, dans le comportement humain, qui ne soit appris, et tout apprentissage se ramène à l'imitation. Si les hommes, tout à coup, cessaient d'imiter, toutes les formes culturelles s'évanouiraient. Les neurologues nous rappellent fréquemment que le cerveau humain est une énorme machine à imiter. » disait René Girard³⁵⁷.

Dans cette perspective, notre tendance quasi innée à imiter les choses et les gens qui nous entourent font de notre environnement (notamment notre voisinage...) un facteur déterminant dans la construction de notre façon d'être, de penser ou encore de bouger.³⁵⁸ Par conséquence, agir dans l'environnement général du quartier est indirectement une manière d'intervenir auprès des publics en grande difficulté. Lorsque les habitants, les conditions et l'ambiance du quartier sont « sains » ou en situation d'« assainissement », les éducateurs sont en droit d'espérer que ce contexte qui se diffuse par « contagion » ou « mimétisme » tirera vers le haut les plus fragiles et aura des répercussions positives pour l'ensemble du voisinage.

Autre aspect positif, le travail de rue en se mettant au service et en faisant appel aux services de la population, peut créer une sorte de « solidarité/dynamique collective » faisant des habitants non pas des sujets (des assistés dépendants) mais des citoyens-acteurs de et dans leur « communauté locale ». Les échanges avec les derniers permettent notamment d'organiser directement les actions de l'OPI en fonction des avis exprimés. Pour Hodeifa « (...), en échangeant avec les habitants, on va connaître leurs envies, leurs besoins, comment ça a évolué et dans quel état d'esprit ils sont. Tout cela nourrit les diagnostics et les futurs projets. C'est pour cela que ça évolue très souvent. »

Qui mieux que les habitants eux-mêmes peut parler de leurs réelles craintes, besoins et attentes que la société est sensée entendre ?

Cette implication du public renvoie indirectement au principe « *d'empowerment* » dont l'ambition est de donner la capacité aux individus de participer à leur bien-être et le

³⁵⁷ René G., *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Grasset, Paris, p. 15.

³⁵⁸ On doit ainsi à Manski la conceptualisation de différents types d'effets de voisinage : *l'effet de contexte endogène* c'est-à-dire que les comportements de mes voisins influencent mon comportement, *l'effet de contexte exogène*, c'est-à-dire que les caractéristiques personnelles de mes voisins influencent mon comportement, et enfin *l'effet corrélé*, autrement dit, le voisinage a des caractéristiques non prévisibles qui influencent simultanément l'ensemble des voisins. Voir Dominique Goux et Éric Maurin « Composition sociale du voisinage et échec scolaire », *Revue économique*, 2005 (Vol. 56), pp. 350-361.

droit de contribuer aux décisions les concernant qui guident la recherche et l'intervention sociale.³⁵⁹

Incarnation de l'Etat, « *observateur pour les politiques* », les éducateurs dans cette optique ne sont pas les uniques porte-paroles des habitants, ils donnent et partagent la parole avec les principaux concernés.

Forme de co-direction en faveur d'un co-développement, cette association (l'Opali-ne) qui permet de placer le centre de gravité du travail social au cœur/dans les cœurs de la population du Neuhof a été utile pour l'OPI à bien des égards.

Ainsi a-t-on pu noter que de nombreux habitants jouent le jeu en prenant le rôle « d'informateur-d'éclaireur-souffleur». Ils donnent l'occasion aux éducateurs d'anticiper, de se préparer face à certains problèmes qui se profilent à l'horizon. C'est sur cette base qu'Hodeifa disait : « (...) *On est en contact avec les jeunes (...) les familles, avec les plus âgés, ils ont des choses à nous raconter. (...) On va nous dire quand il commence à y avoir quelque chose (...) Quand il se passe un événement chaud, on va être un peu au courant, on va le sentir. Et même si on n'est pas au courant avant, par la suite on l'apprend. (...) Le travail de rue (...) nous donne l'occasion d'être dans l'actualité des choses. (...) Le but est d'être là avant que les choses explosent, afin de savoir les choses pour bien y répondre. (...) le fait d'arriver comme des pompiers, c'est-à-dire quand c'est trop tard, cela ne nous intéresse pas. La partie la plus intéressante pour le travailleur de rue, c'est l'intervention régulière et toujours avant que les choses ne dégénèrent.* »

Les habitants devenus en mobilisant leurs « ressources subjectives »³⁶⁰ des « assistants-metteurs en scène », sont de fait, des acteurs sur lesquels l'OPI va s'appuyer pour ne pas apparaître comme des « médecins après la mort », dans le sens où leur mission n'est pas d'être des « pompiers » mais des « agents de prévention » avant que le feu ne prenne.

Une autre implication de la population locale se retrouve au niveau de leur participation aux activités proposées par les jeunes de leur quartier. A l'instar du projet humanitaire

³⁵⁹ Calvés Anne E., « *Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement* », in « Les mots du développement. Trajectoires et pouvoirs. » Revue Tiers monde, Armand Colin, 2009, pp. 735 à 749.

³⁶⁰ Les ressources subjectives sont des « compétences pratiques et discursives » selon Giddens. Il s'agit en fait des énergies morales, physiques ou encore mentales qu'un individu développe à un moment donné de son existence, ainsi que les savoirs et savoirs faire qui lui permettent de mobiliser à bon escient ses énergies et celles des autres afin de répondre à ses besoins et réaliser ses projets. Delcroix Catherine, Op.cit., 2013, p. 254.

« construire un puits dans un village »³⁶¹ proposé par les jeunes, sous la direction d'Hodeifa, les habitants ont bien voulu « jouer le jeu » en achetant des grillades, des frites, des boissons... et en déposant des sommes dans des tirelires placées un peu partout dans le quartier (Restaurants, Döner-kebab, Centre socio-culturel...). Cette participation financière des habitants représente une première mise de départ³⁶² qui a été complétée par le député Philippe Bies à hauteur de 4000 euros (sur sa réserve parlementaire), par la CUS et d'autres collectivités (encore en cours de négociation).

Le titre de ce chapitre aurait pu être « De la veille sociale à la bienveillance ». Il revient à M. Hamm la paternité de cette idée qui veut que, si le propre du travail de rue est d'être une activité imprévisible où des dangers peuvent se présenter à tout moment, la veille sociale menée régulièrement par les éducateurs de l'OPI sur le terrain a favorisé l'émergence de la part des habitants une forme de protection à leur égard.

C'est dans cette perspective que ce même M. Hamm nous expliquait: « *Dans le travail de rue, il y a certainement des dangers (...).nous ne sommes pas à l'abri de ce genre d'altercations qui peuvent être violentes des fois.(...) mais nous avons été très rarement pris à partie physiquement ou verbalement (...) Il y a aussi une bienveillance des habitants , qui sont à côté et qui interviennent lorsque la situation dégénère pour appuyer l'éducateur(...)* »

Dans le rôle de « médiateurs », les habitants, vont donc aider à détendre l'atmosphère lorsque des situations conflictuelles apparaissent et soutenir les éducateurs lorsqu'ils se retrouvent en « mauvaise posture » ; ce qui est relativement rare, puisque l'équipe tente toujours de « sortir de scène » fait semblant par principe de ne pas entendre les insultes lancées par les trouble-fêtes.

³⁶¹ Les « jeunes dynamiques » qui fréquentent l'OPI et le centre socio-culturel du Ziegelwasser ont initié ce projet et ont fait avec nous durant tout l'été 2015 des animations et des stands de vente divers pour financer /récolter des fonds.

³⁶² La levée de fonds est toujours en cours.

Chapitre 4 : Le travail interne et en réseau des éducateurs de l’OPI Neuhof : soutien aux habitants

Le rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention spécialisée mentionne que :

« La prévention spécialisée qui repose sur la construction d'une relation de confiance avec les jeunes, intervient aujourd'hui dans des configurations sociales très différenciées et souvent complexes, auprès de publics de plus en plus diversifiés. Quoi de commun entre la problématique de l'errance et celle d'un quartier de relégation marqué par l'économie souterraine ou le développement de l'intégrisme religieux ? Entre la problématique de jeunes en voie de désaffiliation et de jeunes « hyper-intégrés » culturellement, territorialement et qui rejettent toutes les institutions perçues comme injustes et oppressives ?³⁶³ »

Ces interrogations témoignent du contexte difficile marqué par la défiance, le repli identitaire, les trafics d'une frange de jeunes des quartiers populaires. Raison pour laquelle l'idée est venue aux éducateurs de l’OPI Neuhof d'investir régulièrement les espaces non institutionnels (la rue, les squares, les porches d'immeubles, les cages d'escaliers, les espaces publics, les cafés, les salles de fête et de jeu, les cafeterias, etc.) qui constituent leurs itinéraires de prédilection, dans le but d'apaiser certaines situations et de redonner confiance aux habitants.

Le territoire d'intervention possède, pour sa part, une signification concrète pour tous les éducateurs : ils sont, de fait, présents dans cet espace qu'ils vont apprivoiser puis s'approprier pour finalement devenir un lieu source de rencontre et de disponibilité.

Dans un registre plus symbolique, le retour permanent à ce lieu agit comme « garant » d'une continuité et d'une stabilité de la présence qui apparaît être une condition de son action. Cette permanence de la présence est quelque chose d'extrêmement structurant du point de vue psychosocial dans la mesure où les éducateurs sont justement confrontés à une population qui est mouvante, résiduelle, renvoyée à la précarité, à l'exclusion, aux dérapages, à la discontinuité, à l'événementiel.

D'autre part, les actions de prévention dont les éducateurs sont porteurs s'inscrivent dans la mise en place de projets qui visent à mettre en relation les familles entre elles, les jeunes et les adultes afin de créer du lien social et de la solidarité. Il s'agit

³⁶³ Rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la prévention spécialisée, Janvier 2004, p. 31.

d'impliquer des groupes de jeunes dans des projets signifiants pour eux-mêmes et dans un champ plus large pour le quartier.

L'objectif est également de créer des liens entre les générations, de manière à favoriser les échanges afin de lutter contre le sentiment d'isolement (qui peut favoriser la fragilité chez certaines populations). Ces actions participent enfin à lutter contre la ghettoïsation, la relégation des zones isolées, le repli identitaire d'une partie de la population du quartier...

Dans les pages suivantes, nous allons nous pencher sur les trois actions phares des éducateurs de l'OPI Neuhof (en les illustrant par des parcours de quelques jeunes de notre enquête), sur leurs projets et enfin sur leur travail de partenariat.

I. Actions des éducateurs autour du triptyque : soutien scolaire, soutien à l'insertion socioprofessionnelle, soutien à la fonction parentale

Orientations	Besoins repérés par l'équipe prévention	Intitulé de l'Action réalisée
<u>Orientation 1</u> Soutien à la scolarité	Besoin d'apprentissage des règles Besoin de socialisation hors quartier Besoin de soutien à l'accès aux savoirs	Groupe « Absentéisme » « Connaissance de soi » et « Gestion des conflits » « Bon usage des nouvelles technologies » ERFS – Espace de Remise en Forme Scolaire
<u>Orientation 2</u> Soutien à l'insertion socioprofessionnelle des 18/25 ans	Besoin de travailler à la cohésion de groupe, au respect des règles du jeu et de vie de groupe Besoin d'expérimenter le Fairplay Besoin d'expérimenter un engagement sur le long terme Besoin d'informer les enfants de leurs droits et de devoirs Besoin de participation à des actions collectives valorisantes	DACIP (dispositif d'accompagnement collectif et individuel de proximité) 3 ^{ème} année.
<u>Orientation 3</u> Soutien à la fonction parentale	Besoin de prise en compte des tensions intrafamiliales Besoin de médiation parents/enfants Besoin d'aide, d'écoute, de soutien et de valorisation individuelle Besoin de soutien à la parentalité Besoin d'accompagnement dans des démarches administratives et de santé publique	Accueil et permanence d'écoute L'ECHO des Parents Café Rencontre AFA Marché de Noël solidaire
<u>Autres</u>	Besoin de provoquer une prise de conscience des enfants et des jeunes sur les risques encourus Besoin en animation de quartier et mobilisation des habitants Besoin de prévenir les conduites à risques	OPALI-NE PAQ-Animation de rue

Tableau relatif aux actions collectives et individuelles de l'OPI Neuhof en 2014

Les éducateurs de l’OPI Neuhof privilégient une approche partenariale avec les différents acteurs de la protection de l’enfance afin de soutenir le suivi des enfants et de leurs familles, tout en tentant d’éviter les fractures relationnelles et familiales.

Dans le cadre de ses activités au sein du quartier Neuhof, l’association propose un ensemble de pistes d’actions pour aider les habitants à améliorer leurs conditions d’existence, leur qualité de vie et leur manière de vivre ensemble. Pour cela, les éducateurs centrent leurs activités sur l’étude de la population avec laquelle ils sont en relation en termes d’approches des difficultés et des risques potentiels. Leur objectif est de tisser et retisser du lien social entre les habitants (par l’écoute, le dialogue) et de permettre à chacun de trouver sa place dans la société, et particulièrement dans le quartier.

Aussi, le triptyque autour duquel les éducateurs construisent leurs interventions sur le quartier du Neuhof laisse une large place à l’éducation, à l’insertion et à la parentalité.

Pour la scolarité, la priorité est centrée sur la tranche d’âge des 10-16 ans, alors que pour l’insertion sociale et professionnelle, elle se focalise essentiellement sur le groupe des 16-25 ans. Cet intervalle d’âge est celui qui mobilise le plus l’équipe (en termes d’investissement de temps) en sachant que c’est dans cette population que les appels « SOS » de détresse psychologique (soucis, inquiétudes) face à leur avenir est le plus palpable.

C’est dans ce contexte que M. Hamm nous disait : « *(...) aujourd’hui, face à la montée du chômage, tous nos efforts sont consacrés aux problématiques liées à l’insertion professionnelle. Le fort taux de chômage dans ce quartier, qui avoisine les 30 à 40%, fait que ce champ mobilise beaucoup plus de temps, de réflexions, d’investissements humains et de forces.* »

Conscients des difficultés auxquelles sont confrontées une partie des habitants (surtout en termes d’insertion professionnelle), les éducateurs de l’OPI se mobilisent quotidiennement pour les aider dans leurs recherches d’emploi, en développant leur réseau partenarial avec les entreprises du Port du Rhin, par exemple.

1. Soutien à la scolarité

L’équipe de l’OPI Neuhof s’attache à tisser des liens privilégiés avec les établissements scolaires de son secteur d’intervention (collège Solignac, Ecole Guynemer...), en ayant une action complémentaire de celle des professionnels de l’Education Nationale, afin de

pouvoir accompagner individuellement les élèves les plus en difficulté et leurs familles. La présence des éducateurs contribue à désamorcer les crises, à apporter une plus juste compréhension de la situation du jeune et à relayer dans le quartier l'importance de l'école dans la construction d'un citoyen capable de faire preuve d'autonomie.

Ce partenariat permet d'apprendre à se connaître et, selon les besoins des jeunes, d'amorcer un travail plus approfondi : accompagnement scolaire, recherche de stages... Souvent la démarche explicite des jeunes, au fur et à mesure des rencontres et de la confiance qui s'instaure, cède le pas à une demande implicite d'une aide dans les difficultés familiales ou face au mal-être qu'ils traversent.

D'autre part, l'association l'OPI Neuhof collabore avec le collège Solignac et anime des ateliers tels que "la connaissance de soi et la gestion de conflits".

Elle a mené ce projet pendant 6 à 7 ans dans ce collège, et elle continue toujours à le faire. Le but recherché est de prévenir les violences dans les établissements du secteur. Les éducateurs essayent de déchiffrer les mécanismes de la violence en scrutant et analysant les expressions de certains jeunes réputés être violents ou difficiles à gérer.

Ce dispositif de gestion de conflits a été mis en place à la suite d'un diagnostic du Collège par rapport aux difficultés relatives aux conflits qu'une frange des collégiens rapportaient de l'extérieur (par le biais des réseaux sociaux, des conflits au sein du quartier qu'ils transportent au niveau de la cour ou devant l'école...)

A cet atelier de connaissance de soi et gestion de conflits s'ajoute une aide à la formation de l'association Génération-Médiateur, qui dans un premier temps permet aux jeunes, par un protocole et une organisation participative, d'apprendre à se connaître (c'est-à-dire d'où ils viennent, leur environnement familial...) et d'apprendre à connaître les autres (par le respect mutuel).

Ce protocole permet aussi d'intégrer la prise de parole, l'échange, le respect de l'autre autrement dit le fait de parler en son nom et pas au nom de l'autre.

M. Hamm témoigne : « *ils raccrochent cette connaissance de soi à un autre module, la gestion des conflits, où on aborde le conflit en général, les émotions, mettre des mots sur les émotions plutôt que des actes violents, qu'est-ce c'est la rumeur par exemple, les illusions (on travaille sur les illusions auditives qui permettent aux jeunes d'avoir conscience que les choses ne sont pas toujours comme on les raconte, ou comme ils peuvent le percevoir. Il faut d'abord prendre les informations de manière beaucoup plus fine avant d'intervenir ou de prendre une décision). Ça permet aux jeunes de se*

positionner et d'avoir des outils de compréhension de ce qui se joue autour d'eux, d'agir différemment à l'école et plus largement dans le quartier.

En effet, cela nous a permis d'avoir quand même des résultats très intéressants et des jeunes qui participent de manière très active, parce que ce sont des actions qu'ils ne font pas par ailleurs mais qui, au travers desquelles ils peuvent mettre en avant leur personnalité (c'est le cas pour certains jeunes à l'instar des plus effacés) ; et pour ceux qui sont beaucoup plus affirmés ça laisse une place à un autre. »

Beaucoup de jeunes du Neuhof, fréquentant le collège Solignac, dans le cadre du dispositif « connaissance de soi et gestion de conflits » ont bénéficié du soutien à la scolarité et autres actions. C'est le cas de Mustapha, qui est un jeune réfractaire à l'école.

Le parcours de Mustapha : une demi-heure qui change sa vie

Mustapha est né en 1991 au Neuhof, il a vingt ans au moment de l'enquête. Il est le quatrième et le dernier de sa fratrie, tous nés au Neuhof : Hafid (29 ans, employé à la banque, après un CAP service à la clientèle), Zakaria ; (26 ans, mécanicien, après un CAP mécanique), Faouzi (23 ans, sans activité, passe ses journées devant sa console de jeu et traîne dans le quartier avec ses potes).

Fils d'immigrés originaires du Maroc et berbères, Mustapha et ses deux autres frères, à l'exception de l'aîné (qui lui, habite dans un autre immeuble à côté avec sa femme et ses deux enfants) vivent encore chez leurs parents. Son père n'a pas été à l'école. Il est arrivé en France à l'âge de 25 ans. Il est à la retraite depuis plusieurs années. La première fois que nous avons rencontré Mustapha, il témoignait qu'auparavant, son père « *faisait un travail pénible. Il travaillait à l'usine à côté du quartier* ». Sa maman, quant à elle, est arrivée en France à l'âge de deux ans avec sa mère dans le cadre du regroupement familial (son père était déjà installé en France). Elle a fait presque toutes ses études (de la maternelle au collège) au quartier. Elle a fréquenté le collège Solignac jusqu'en 3^{ème}, mais après son BFEM elle a arrêté ses études en Seconde, car à l'époque, elle avait du mal à s'intégrer dans son nouveau Lycée. Cette situation était devenue problématique, car cela avait une influence sur ses notes. Par la suite, elle ne voyait plus l'intérêt de continuer. Elle était perdue. Quelques années plus tard, elle a rencontré le père de Mustapha et ils se sont mariés. Beaucoup plus jeune que son époux, la maman de Mustapha est toujours en activité. Elle est nourrice et fait ce métier depuis longtemps, avant même la naissance de Mustapha. Les parents de Mustapha ont toujours habité au Neuhof, dans le secteur de Solignac. La famille y occupe un F5 qui a

été rénové grâce au plan de rénovation urbaine de la Ville de Strasbourg (Projet de rénovation urbaine du Neuhof, PRU).

Concernant le parcours scolaire de Mustapha, il est à la fois normal et semé d'embûches. Il a eu un parcours sans difficulté à l'école primaire et au collège de son quartier jusqu'en 3^{ème}. Mais, une fois arrivé en seconde, dans un nouveau Lycée³⁶⁴ situé en dehors de son quartier, Mustapha se sentait totalement perdu. Il n'arrivait plus à suivre correctement ses cours, car selon lui : « *je ne connaissais personne dans ce Lycée. Je n'avais aucun repère et à la base je voulais faire un Bac pro* ». Ce manque de repères, d'investissement et ses nombreuses difficultés dans la filière générale auront une influence sur ses résultats scolaires. Semaine après semaine, il voyait ses notes dégringoler.

En dépit des efforts de son professeur principal, il va redoubler sa seconde. Pire encore, malgré le soutien et l'implication de ses parents et de ses frères (« *j'ai deux frères qui sont diplômés et sont tous les deux dans de bons métiers* »), il va arrêter de fréquenter son Lycée pendant un an. Après deux mois sans idée et sans projet, il finira par chercher et trouver un petit boulot dans un Snack non loin de son quartier. « *Par la suite, j'ai travaillé. J'ai fait un petit boulot pas intéressant, mais j'avais pas trop le choix* ».

D'autre part, à propos de son échec, il témoignait que : « *J'avais des problèmes par rapport à moi-même car j'étais immature et con, mais aussi par rapport au nouvel environnement du Lycée, qui est hors de mon quartier. Sinon, là-bas, j'avais tout pour réussir même si certains profs ne me donnaient pas l'envie de lire, d'apprendre et d'évoluer. Quand j'étais gamin, je voyais toujours l'école d'un mauvais œil et c'est dommage... Si tel n'était pas le cas, malgré les difficultés, j'allais m'investir plus* ».

Pendant cette rupture de sa scolarité, Mustapha fréquentait ses amis du quartier dont la plupart étaient en décrochage scolaire. Avec ses derniers, ils passaient le plus clair de leur temps dans les squares et rues du quartier et s'adonnaient à des pratiques délinquantes.

Pendant cette période, à l'insu de leurs parents, Mustapha et sa bande avaient des activités illégales, « *trafics de drogues, cambriolage dans une petite épicerie, pour pouvoir s'acheter des habits, des fringues, flamber....* ». Il ajoute à propos de ses pratiques délinquantes avec sa bande : « *Oui. C'était vraiment un fantasme d'être un*

³⁶⁴ Il a fréquenté le Lycée Jean-Monnet, dans le quartier du Neudorf.

voyou, car les plus grands (ne) nous montraient que ça, c'est-à-dire des trucs comme l'argent, être “classe”. Et nous, on voulait pareil qu'eux. La musique, le rap nous a aussi beaucoup influencé à l'époque. Le rap chamboule beaucoup le paysage. Il n'y a aucun rappeur qui appelle à la modestie, au calme... C'est un mouvement de révolte. On est dans la vanité, dans le matérialisme, dans le bling bling. Cela nous a beaucoup égarés. La musique nous a beaucoup influencés. »

Mustapha continuera ses activités délictueuses tout au long de cette année de rupture scolaire jusqu'au jour où il rencontre un éducateur de l'OPI lors d'une animation de quartier.

Un turning point !

« Les [...] turning points sont des marqueurs dans la perception rétrospective du parcours. Ils constituent des évaluations subjectives pour l'individu, des continuité et discontinuité dans le fil de leur vie et en particulier de l'impact d'événements antérieurs sur les événements ultérieurs. Dans certains cas, ils sont perçus comme des changements critiques, dans d'autres cas, comme de nouveaux commencements. [...] »

Un turning point n'est pas un événement isolé de courte durée. Il n'entraîne pas non plus un saut soudain d'une phase [du parcours de vie] à la suivante. C'est un processus qui implique l'altération du parcours de vie, une correction de trajectoire.³⁶⁵ »

Cette expression correspond à tout point de vue à l'histoire de Mustapha.

Au bon endroit, au bon moment : la rencontre entre ce dernier et l'éducateur a été décisive dans sa trajectoire scolaire et professionnelle. Mustapha était venu seul à cette manifestation, ce qui a sans doute contribué à son ouverture. De nature calme et timide, mais souriant, il a été abordé par l'éducateur. Après une demi-heure de discussion intense, ce dernier a réussi à le convaincre de passer le voir en début de semaine dans le local de l'Association.

Ce que Mustapha fera. Lors de ce rendez-vous, il partagera ses difficultés, ses réticences envers l'école, avec l'éducateur. Ce dernier finira pourtant par le réconcilier avec l'école et le convaincre de couper les liens avec son réseau (générateur de pratiques délinquantes).

Sortir des pratiques délinquantes, vouloir s'en sortir, se reprendre, passe par une remise en question et une prise de conscience. Cela passe également par un déclic et un

³⁶⁵ Hareven T., Masaoka .i, « Turning points and Transitions: Perception of the life course », Journal of Family History, 1988, vol. 13, p. 271 à 289, In: Catherine Delcroix, Op.cit., 2013.

travail sur soi-même. Pour cela, il y a nécessité d'aller vers les personnes ressources à l'instar des éducateurs qui sont régulièrement sollicités par les habitants.

Cet éducateur, par le biais de ses connaissances, réussira à l'inscrire dans un Lycée professionnel de la Ville. Tel était son souhait de départ, mais qui sans cet accompagnement serait resté dans les méandres de ses rêves.

Il poursuivra sa scolarité dans son nouveau Lycée professionnel (Lycée Emile Mathis de Schiltigheim, Option Transport et logistique) où il retrouvera certains de ses amis de quartiers : « *J'ai été jusqu'au Bac, mais je n'ai pas eu mon bac, parce que je n'étais pas trop attiré par les études, par l'école. Je n'ai pas voulu poursuivre les études. J'ai préféré suivre mes amis du quartier. J'étais jeune et con à l'époque.* »

Cet échec au Bac marquera une rupture définitive avec le système scolaire traditionnel. Néanmoins, l'expérience positive de sa rencontre avec l'éducateur l'amènera de nouveau à faire appel à ses services. Ce dernier lui trouvera un emploi à la SNCF dans lequel il restera pendant un an et demi et qu'il finira par abandonner « *cela ne me plaisait plus trop et j'ai arrêté* ».

Finalement, Mustapha optera pour une formation d'ambulancier qu'il terminera « *à la fin de l'été* ». Une carrière d'ambulancier s'annonce pour lui.

Pour conclure cette partie sur le soutien scolaire apporté par les éducateurs, nous ne manquerons pas de souligner que dans le cadre de leurs interventions les éducateurs travaillent aussi sur les violences scolaires, le mal-être avec l'aide et le soutien de l'infirmière scolaire. Aussi, dans des groupes de parole avec les jeunes, les éducateurs essayent d'apporter des réponses au mal-être sur différentes problématiques qui peuvent se poser et qui sont liées à la sexualité, aux rapports filles/garçons, à la violence même qu'ils peuvent subir, à l'échec et au décrochage scolaire...

Dans cette optique, l'association fait intervenir d'autres associations partenaires telles que : l'association des droits de l'enfant (THEMIS), l'association genre (homme/femme).

Les éducateurs discutent également avec les élèves du Collège Solignac sur la thématique relative à la discrimination avec l'apport de l'association « les potes ». Selon M. Hamm : « *ce type d'action permet d'apaiser le secteur, les établissements scolaires et permet aussi aux jeunes, aux élèves de voir autrement la vie. Par exemple, à leur tour, certains d'entre eux pourront jouer le rôle de médiateurs dans la cour de leur collège.* »

De plus, l'intervention au collège Solignac consiste à travailler avec les élèves, d'une manière individuelle ou collective.

Individuelle, par le dispositif *LATI*³⁶⁶ (appelé « lieu d'accueil temporaire » par les éducateurs), ou collective à travers l' « Espace de remise en forme scolaire » (ERFS) au niveau du Collège : les éducateurs de l'OPI, quelques professeurs et médiateurs ont été formés pour intervenir.

L'ERFS est un espace dans lequel l'élève est accueilli lorsqu'il est exclu d'une classe après une longue absence, pour lui permettre de retrouver de manière progressive sa classe. C'est à partir de ce dispositif que les éducateurs voient avec les partenaires comment remobiliser le jeune dans son parcours scolaire et comment le raccrocher à la classe, par quel biais, par quel professeur, et aussi quelle est sa demande réelle en terme de soutien scolaire.

Remarques sur le soutien à la scolarité

En 2014, l'étroite collaboration avec les chefs d'établissement a permis à *une trentaine d'élèves sans affectation* de trouver par le biais des éducateurs un Lycée ou un employeur (dans le cadre d'une alternance en CAP) et ainsi d'éviter une impasse voire un décrochage post collège.

Par ailleurs, s'agissant des retombées du soutien à la scolarité des éducateurs au collège Solignac, il semble que des résultats positifs sont plus ou moins observables sur le terrain. D'ailleurs, M. Hamm notait que : « (...) *les éducateurs de l'OPI ont contribué, par leur intervention, à lutter contre l'absentéisme de certains élèves du quartier. Sur l'absentéisme scolaire au Collège Solignac, il y a effectivement un fléchissement léger mais significatif. Peut-on mettre ce fléchissement au profit de l'intervention des*

³⁶⁶ LATI: signifie littéralement, Lieu d'Accueil Temporaire : des groupes de 12 jeunes sont formés pour des séances de 12 semaines et d'une heure et demie par jour.

Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, tout élève exclu pour motif reconnu par la liste de référence se présente au Conseiller Principal d'Education avec sa fiche d'exclusion. Une première analyse des faits est faite. L'élève rejoint le dispositif pour la durée de l'exclusion. Avec le responsable, le plan de travail est élaboré pour la durée de l'exclusion. Le responsable du LATI assure une fonction de médiation entre toutes les parties ; il contacte les familles si le cas de l'élève le justifie; il assure le soutien psychologique et pédagogique de l'élève pendant son passage à dispositif et après. Après son passage, l'élève est pourvu d'une fiche de suivi où les enseignants notent, séquence après séquence, quel a été le comportement et/ou le travail de l'élève. Cette fiche est visée hebdomadairement pour une durée négociée au cas par cas et reconductible. De plus, de nombreux parents sont contactés et viennent au collège pour parler des enfants. Certains acceptent de demander une prise en charge extérieure (psychologue, éducateur de quartier). A l'intérieur du collège, il y a une meilleure circulation des informations entre enseignants, administration, personnel de santé et personnel social.

éducateurs de la prévention spécialisée de l’OPI ? Oui, peut-être, selon les dires du Principal du Collège, lors du Conseil d’administration auquel j’ai assisté. »

Des effets positifs sont également visibles dans la lutte contre l’évasion de certains élèves du quartier vers des établissements de meilleure réputation. Certains parents développent en effet des stratégies d’évitement (dérogation à la carte scolaire, déménagement, adresse fictive...) pour inscrire leurs enfants dans d’autres établissements publics qui ne sont pas classés en ZEP ou dans des établissements privés quand ils en ont les moyens financiers. Cette situation accentue, dès lors, le phénomène du « marché scolaire »³⁶⁷ reposant sur une cotation des établissements et ne profitant généralement qu’aux classes moyennes du Neuhof.

M. Hamm rappelait ainsi que : « (...) *l’intervention avait pour but de favoriser le lien entre les établissements et les familles, et pour valoriser aussi le travail éducatif qui a été fait dans les établissements auprès des familles qui n’investissent plus dans une perspective d’avoir une évolution favorable à travers l’école, ou bien des familles qui évitent d’un autre côté les établissements scolaires du Neuhof pour inscrire leurs enfants dans d’autres établissements. Les éducateurs ont fait un travail pour valoriser les établissements du quartier et petit à petit cela a apporté ses fruits. Nous ne sommes pas les seuls acteurs dans ce travail-là. L’ensemble des partenaires qui se rencontrent autour de la difficulté sur l’absentéisme sont certainement aussi pour part comptables à cette amélioration. Néanmoins, le gros point noir sur le Neuhof et qui plombe lourdement le taux d’absentéisme est le travail que les éducateurs pourront éventuellement faire avec les gens du voyage. Cela a été entamé l’année dernière (en 2014) mais cela reste encore difficile à évaluer. »*

Globalement, les éducateurs de l’OPI s’attachent à répondre aux difficultés des élèves tant par des accompagnements individuels, tout en privilégiant la notion de *parcours*, de *suivi* que par des actions collectives. La nature des interventions, quant à elle, varie selon les difficultés de l’élève.

2. Soutien à l’insertion socioprofessionnelle

Dans le champ de l’insertion socioprofessionnelle, les éducateurs de l’OPI entretiennent et développent à nouveau des liens étroits de partenariat, des relations éthiques et de confiance. Ils affinent leurs connaissances des dispositifs de droit commun et les

³⁶⁷ Mouna V., « L’insertion des jeunes d’origine étrangère », *Les éditions des Journaux Officiels* n°12, 2002, p. 44.

valorisent afin de prendre en compte la singularité des situations et d'accompagner chaque jeune sur un parcours adapté.

Les jeunes « *dynamiques* » de notre enquête sont les principaux bénéficiaires de ce soutien, car ce sont eux qui sollicitent le plus l'aide des éducateurs dans ce domaine. Ceux qui sont « *en errance* » ne sont inscrits dans aucune démarche pour leur insertion socioprofessionnelle ; même si, à la rencontre des éducateurs, certains d'entre eux affirment vouloir trouver un emploi pour sortir de la galère, mais sans une motivation visible et profonde. A ce propos, Camille nous expliquait que : *les jeunes « en errance » que je rencontre dans le cadre du travail de rue dans le secteur de Hautefort-Nontron me disent souvent qu'ils veulent s'en sortir par le biais du travail. Mais, ce qui me frappe le plus, c'est qu'ils le disent sans aucune conviction derrière. Ils préfèrent rester dans la rue et s'occuper de leur deal, qui ne nécessite pas d'efforts et qui leur rapporte plus qu'un travail salarié.* ».

Au Neuhof, l'insertion par le travail nécessite un parcours du combattant. Les principales difficultés pour les jeunes sont liées au fait que la plupart des offres d'emploi ne coïncident pas avec les demandes ou compétences acquises. En général, dans ce quartier, certaines personnes qui demandent à travailler sont pour la plupart très faiblement formées ou qualifiées. Donc, il y a une incompatibilité qu'il faut prendre en compte. En plus de cette absence de formation qualifiante des potentiels candidats aux offres d'emploi, Monsieur Hamm, relève qu'il y a aussi « *des difficultés liées aux codes (c'est-à-dire le savoir-être, le savoir-faire) qui sont des freins supplémentaires à l'insertion. Donc, l'insertion par l'emploi ne pourra avoir d'effets effectifs que si les entreprises sont prêtes aussi à prendre en compte le fait que des trajectoires ou des parcours de travail puissent être chaotiques et pas toujours aussi linéaires qu'elles ne l'attendent.* »

Par le biais de réseau les éducateurs de l'OPI travaillent sur cette compréhension, sur la volonté des entreprises à s'ouvrir différemment au quartier du Neuhof. M. Hamm note que : « *ce sont des avancées timides. Et aujourd'hui, dans ce quartier, l'insertion par l'emploi reste potentiellement faible* ».

Wahid : d'un parcours scolaire et professionnel chaotique à une entrée dans la délinquance

Issus des familles modestes, beaucoup de jeunes du Neuhof cumulent en effet des handicaps lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi : niveau de qualification faible limitant leurs perspectives de métier, la stigmatisation ou encore les discriminations ethniques.

Wahid est né au Neuhof (Hautefort-Nontron) en 1990. Issu d'une fratrie de cinq enfants (deux filles et trois garçons), il est le troisième. Ses deux parents sont originaires de Turquie. Son père est le premier à émigrer en France avant d'être rejoint cinq ans plus tard par son épouse. Tous deux sans diplôme, seul le père travaille en tant que peintre et maçon coffreur pour prendre en charge sa famille. Signe d'une solidarité relativement présente, l'aîné de la fratrie va contribuer aux besoins de la maison en travaillant sur des marchés hebdomadaires de la ville en tant que commerçant. Son salaire est directement injecté dans les besoins quotidiens de la famille. Malheureusement, il deviendra handicapé à la suite d'un accident de la route qui lui fera perdre l'usage d'un bras et renoncer de fait à son activité professionnelle.

Leurs sœurs non plus ne travaillent pas. Sans doute peut-on associer cette attitude à une forme de reproduction de l'image maternelle, mère au foyer. Chaïb Sabah montre en effet dans ses recherches que les mères qui n'ont jamais travaillé, en tant que modèle d'identification, ont tendance à transmettre à leurs enfants, surtout aux filles : «... une conception qui gomme partiellement l'aspect émancipateur du travail salarié... »³⁶⁸ Alors que celles qui ont déjà travaillé ont une position « progressiste » mettant en valeur la dimension émancipatrice de l'emploi et la sécurité qu'il prodigue en cas de problèmes avec le mari.

Wahid, lui, n'a jamais travaillé auparavant. Il passait ses journées avec ses amis dans les rues et squares du quartier. Il a fréquenté le collège Solignac qui, comme la plupart des ZEP, se démarque essentiellement par une forte concentration d'enfants étrangers et ceux issus de l'immigration. 80 % des établissements publics situés en ZUS (Zone Urbaine Sensible), ZSP pour le Neuhof sont classés en ZEP. Ces derniers sont loin

³⁶⁸Chaïb S., « Activité professionnelle et vie familiale », extrait de l'ouvrage collectif : « Les femmes d'origine étrangère et l'Emploi », *Informations sociales* n°63, Caisse Nationale des Allocations Familiales, Paris, 1997, p.10.

d'être synonymes de Zone d'« Excellence prioritaire »³⁶⁹, le sigle ZEP est d'ailleurs pour beaucoup perçu comme *Zone d'Education à Petite vitesse*, ou de *Zone d'Education pour Publics difficiles*³⁷⁰. Ces collèges souffrent de ce fait d'un déficit d'image, avec pour effet pervers une forme de stigmatisation des élèves (et donc des chercheurs d'emploi en puissance) qui se trouvent dans les quartiers.

L'analyse de Baudelot et Establet de ce point de vue reste d'actualité en notant que : « Tout ce qui se passe à l'école...ne peut s'expliquer que par ce qui se passe en dehors de l'école ... »³⁷¹.

De ce collège, notre enquêté ne garde que de mauvais souvenirs : « (...) *je n'ai eu que des problèmes avec les profs, les filles mais aussi avec les substances nuisibles telle que la cigarette, la drogue, l'alcool (qui coulait à flot. Il y avait toujours de la violence).* C'était très dur à l'époque... »

Malgré toutes ses péripéties, Wahid obtiendra son brevet et poursuivra ses études au Lycée Emile Mathis (Option Auto-mécanique). Son entrée en seconde ne sera pourtant pas gage d'un avenir socioprofessionnel radieux. Pour comprendre la genèse de sa rupture scolaire, il faut remonter au moment même où, en fin de troisième, la question de l'orientation s'est présentée.

Il disait : « *Au collège, en 3^{ème}, quand le prof te demande qu'est-ce que tu veux faire comme étude, dans quel lycée et pour quel métier, on disait tel métier et tel métier (...) Eux ils nous disaient ah non, non, tu n'as pas le niveau pour cette filière. Ce métier, tu n'es pas fait pour ça, va dans autre chose qui colle à ton profil. Ils nous orientaient directement dans d'autres choses qui ne nous plaisaient pas. Les professeurs n'allaien jamais vers nos idées. Ils voulaient juste qu'on fasse ceux qu'ils souhaitaient eux. Ils pensaient qu'on n'était pas capables, car nous venons d'un quartier exposé à des difficultés, à des trafics et à de la violence.* »

Observant les inégalités des chances de réussite scolaire entre enfants d'Ouvriers et de Cadres, Raymond Boudon arrivait à la conclusion que « la différence dans l'appréciation des risques, des coûts et des avantages est la principale cause des

³⁶⁹ Kriegel Bl., « La Promotion Sociale des Jeunes dans les Quartiers en Difficultés », Avis relatif à l'intégration civique, économique et sociale des jeunes issus des quartiers en difficulté, *Rapport pour le Haut Conseil à l'Intégration*, 2003, p. 19.

³⁷⁰ Chauveau G., *Comment réussir en ZEP. Vers des zones d'excellence pédagogique*, Retz/HER, 2000, p. 195

³⁷¹ Baudelot Ch. et Establet R., *L'école primaire divise*, Maspero, Paris, 1975, p. 9.

inégalités scolaires »³⁷². La question de l'orientation tient de fait une place centrale dans notre recherche.

L'expérience d'*échec* et de *désorientation scolaire* évoquée par Wahid est en effet partagée par un grand nombre de jeunes rencontrés. Tous s'accordent à dire qu'ils sont le sentiment de ne pas avoir pu « choisir » leur orientation en fonction de leurs envies et aspirations. Ils se sont retrouvés généralement dans des lycées professionnels, anciens lieux de formation de l'élite ouvrière devenus des lieux de relégation ; à « l'école de ceux qui n'aiment pas l'école »³⁷³, dans des filières qu'ils auraient dû « éviter à tout prix » et qui plus est, ne les intéressaient pas.

Pour le comprendre, il faut remonter aux mécanismes de l'exclusion qui s'inscrivent dans les parois de notre système scolaire. De fait, si la réussite ou l'échec des jeunes sont fortement déterminés par les ressources matérielles et éducatives que propose l'univers familial, il faut également prendre en compte *le fonctionnement de l'école elle-même*. Etant donné que toute orientation se base sur les performances, un élève est à la fois acteur et spectateur de son destin qui se trouve quelque part entre les mains et le regard de ses enseignants. Un regard subjectif qui peut parfois être gorgé de préjugés (Leila, de la famille Nour, en est un exemple³⁷⁴) ou qui à défaut d'un dialogue avec l'élève peut donner l'impression à ce dernier d'être victime de discrimination ethnique (ou territoriale dans le cas de Wahid) alors que ce n'était peut-être pas le cas.

Il aurait fallu lui expliquer que s'il avait été un bon élève, il aurait pu faire une série générale ; en étant moins bon il aurait été dirigé vers une série technologique ; et

³⁷²Boudon R., Cuin Ch-H.i, Massot A., *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, L'Harmattan, 2000, p. 24.

³⁷³ Maureau G., *Ecole : la double disqualification des lycéens professionnels*, La découverte, Paris, 2007, pp. 2-3.

³⁷⁴ Dans son étude longitudinale du parcours de vie d'une famille d'origine marocaine, la sociologue Catherine Delcroix a recueilli un témoignage qui a, particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de celui de Leila, l'une des filles de la famille Nour qui a fait l'objet de nombreux 'découragements' à ne pas poursuivre des études de la part de certains de ses enseignants. Cette situation a commencé dès la fin de ces études au primaire, quand l'un de ses professeurs lui a dit : « ...Tu es beaucoup trop lente. Tu ferais mieux d'arrêter l'école et de te marier le plus vite possible ». Plus tard, au collège, lorsqu'elle a expliqué à son professeur de Biologie qu'elle voulait faire des études de Droit, celui-ci lui a vivement recommandé de changer de projet et de ne pas faire une série Littéraire. Elle en dit ceci : « Cela m'a beaucoup touchée, parce que j'avais d'assez bons résultats qui correspondaient mieux à un éventuel cursus générale que technologique ... ». Malgré tout, nous observons que ces remarques, loin de la démotiver, ont été pour elle un moteur dans son évolution. L'avenir lui donnera raison, puisque titulaire d'un Bac Littéraire, elle obtiendra, par la suite, son DEUG de Droit (cursus durant lequel certains professeurs tenteront de la décourager à nouveau). Elle est finalement devenue fonctionnaire des collectivités locales. Voir Delcroix Catherine, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Payot et Rivages, 2005, pp. 158 à 160.

enfin, qu'à défaut de notes « suffisantes » il ne pouvait envisager qu'un accès à une filière professionnelle qui lui a été proposée (mais où les places dans plusieurs secteurs sont limitées) ; ou alors un BEP, CAP

C'est une logique de sélection qui amène le sociologue François Dubet à la conclusion que le système méritocratique sur lequel se fonde l'école française est « ...une longue chaîne de distillation fractionnée entre l'élite des classes préparatoires et les ghettos des formations professionnelles déqualifiées »³⁷⁵.

C'est dans ce contexte que, dirigé dans une filière auto-mécanique qui « ne lui plaisait pas », il finira par décrocher et fréquenter un groupe de jeunes délinquants de son quartier pendant au moins deux ans.

...une rencontre amoureuse, une nouvelle page de son histoire à écrire ?

L'un des points tournants dans sa vie reste sans doute sa rencontre avec une jeune fille d'un autre quartier de Strasbourg. Cette nouvelle relation l'emmènera à quitter le Neuhof pour aller s'installer avec cette dernière à Koenigshoffen pendant 5 ans. Il nous avoue avec beaucoup de difficultés que de cette union naîtra un petit garçon. En musulman pratiquant, cet enfant né hors mariage le met dans l'embarras ; mais cela ne l'empêche pas de le reconnaître et de vouloir jouer son rôle de père. Mieux encore, cette naissance lui donnera la motivation suffisante pour nourrir de nouveaux projets d'avenir.

Sans qualification mais optimiste, il cherche à se construire un parcours professionnel, à trouver un emploi dans la restauration, la manutention... CV et lettre de motivation, porte à porte et bouche à oreille, il mobilise toutes les ressources possibles autour de lui pour s'en sortir. Il témoigne : « (...), je me suis mis à chercher du travail pendant plusieurs mois. J'avais fait du porte à porte, je m'étais inscrit à l'ANPE (...). A chaque fois, après l'entretien d'embauche, on me disait que mon profil n'était pas adapté au poste. Ce qui n'est pas vrai, car pour travailler dans la restauration ou dans la manutention (...), on n'a pas besoin d'être expérimenté. Les employeurs prennent les débutants. Moi, je pense que les refus sont dus au fait que je vienne du Neuhof. Tu sais, certains employeurs ont peur de nous. Ils pensent qu'on va leur voler ou tabasser leurs clients ou incendier leur entreprise. Il y a que des racistes.... »

³⁷⁵ Dubet F., « *L'exclusion Scolaire : quelles solutions ?* » Extrait de l'ouvrage collectif sous la direction de Paugam S., « *L'Exclusion : L'Etat des savoirs* », La découverte, Paris, 2001, p. 501.

Après plusieurs entretiens d'embauche qui se sont à chaque fois révélés être infructueux, il en a « marre » et a le sentiment d'être victime de discriminations. Tout au long de notre discussion, Wahid ne cessera d'ailleurs de souligner ce sentiment qui l'habite, et surtout qui l'habitait à l'époque.

Il est vrai que, comme le note Juan Matas, dans le contexte de crise de l'emploi que nous traversons et de lutte pour les places disponibles, la méfiance à l'égard des jeunes d'origine extra-européenne est une réalité qui frappe de plein fouet les « non diplômés ». Une situation qui s'amplifie lorsque ceux-ci ne sont pas de la bonne couleur « *parce qu'un Français, c'est blanc (...)* » disait Lucie³⁷⁶; et lorsqu'ils vivent dans un quartier classé ZUS, une marque indélébile qui colle à leur peau sous le sigle « différence, délinquance, danger. »

En dépit des discriminations subies/vécues Lucie, elle, arrivera à relativiser ses difficultés et à préserver son optimisme, contrairement à de nombreux jeunes du Neuhof que nous avons rencontré. Cette différence, elle le doit notamment à son parcours scolaire puis professionnel plutôt réussi « (...) qui engendre une confiance à la fois dans sa capacité à élaborer des projets et à surmonter les obstacles (...) »³⁷⁷

Quant à Wahid, qui était vêtu d'un jogging, de baskets et fumait un joint au moment de notre entretien, il est probable que son code vestimentaire « baskets-casquettes »³⁷⁸ ait davantage joué en sa défaveur que la discrimination dans sa dimension archaïque: son langage (manière de parler) et son apparence correspondent en tous points à l'image caricaturale du jeune de banlieue qui fait peur aux employeurs potentiels.

De fait, en s'inscrivant dans ce look « de cité », il n'entre pas dans le jeu qui permet des rapports somatiques d'identification physique à l'autre, une régulation fluide de la communication permettant de négocier une définition mutuelle de l'interaction avec des repères stables (employeur/demandeur d'emploi). Un jeu où « le corps doit passer inaperçu (...) chacun doit pouvoir retrouver, comme dans un miroir, ses propres attitudes corporelles chez ses interlocuteurs (...) »³⁷⁹ Wahid devient au contraire, de par

³⁷⁶ Enquêtée de 22 ans d'origine antillaise témoignant de ses expériences de discrimination en situation de travail, In : Matas J., « Faire face à la discrimination ethnique : Stratégie de discriminés », Communication aux journées d'études, In : Précarités, articulation des rapports sociaux : quelles logiques d'actions ? » Laboratoire « Culture et sociétés en Europe (FRE 3229) Strasbourg, Novembre 2008, p. 5.

³⁷⁷ Matas J., Ibid., 2008, p. 5.

³⁷⁸ Goudaillier J-P., « Langues et identités. L'exemple du français contemporain des cités » *Informations sociales*, n°119, 2004, pp. 79 à 80. Cité par Bendodil Farid, Cornée Marité, Kezzi Mina, Pujol Jean Paul, « Réseaux des pairs. UEMO méditerranée » in : Op.cit., Catherine Delcroix, 2010, p. 121.

³⁷⁹ Foucart J., *Sociologie de la souffrance*, Editions de Bock, Université Bruxelles, 2003, p. 88.

son apparence extérieure, un corps lourdement présent et terriblement angoissant aux yeux des recruteurs ; ce qui, nous en sommes convaincus, sera un élément essentiel pour comprendre son maintien dans un chômage chronique. Il finira ainsi au fil du temps par perdre espoir, quitter sa copine et son fils pour revenir au Neuhof ; lieu où le soutien affectif de son groupe de pairs lui permettra de se « *sensir mieux* ». Il y retrouve ceux qui lui ressemblent, ce qui lui permet de « *ne pas se sentir seul* », et va progressivement plonger dans les pratiques délinquantes (petits larcins, trafics de stupéfiants, destructions des biens publics, confrontation avec la police...)

.... rebondir après l'échec...

La seconde phase de son parcours est à mettre en lien avec une forte présence familiale. Sur les conseils de son frère aîné, il trouve dans les paroles de ce dernier le « déclic » lui permettant de se remobiliser pour trouver un emploi ou une formation professionnelle. C'est dans ce contexte qu'il se rendra au centre socio-culturel du quartier (Ziegelwasser) pour rencontrer les animateurs. Des ponts-intermédiaires qui l'intégreront à l'OPI où il bénéficiera du dispositif de soutien à l'insertion professionnelle.

Les éducateurs de l'OPI vont l'accueillir et mettent en place un suivi adapté à son profil (rappelons qu'il est sorti du système scolaire sans diplôme). Wahid témoigne: « *quand je suis arrivé au local de l'Association, ils m'ont mis dans de bonnes conditions. Ils ont rempli une fiche et m'ont posé beaucoup de questions sur ma vie. Après un long entretien, ils m'ont conseillé de couper le cordon avec mes potes et d'être présent tout au long de l'accompagnement (...).* Une semaine après, j'ai mûrement réfléchi et j'ai décidé de suivre leurs conseils ».

C'est à ce moment-là que Wahid situe sa rupture avec ses amis de la rue et sa sortie définitive dans la délinquance : il rentre dans un processus de retour au respect des normes sociales et professionnelles. Il y parvient grâce au travail mené par les éducateurs et grâce à son adhésion à ce projet. Trois mois après, les éducateurs parviendront à lui trouver un employeur en intérim dans la préparation de commandes: « *Avec l'aide de l'Association, j'ai été embauché en intérim par une entreprise de préparation de commandes au Port du Rhin. Même si je n'ai jamais travaillé, malgré mon âge avancé, je suis content. Et j'espère que ce boulot me plaira pour toujours. Je me vois bien dans ce métier. Je rends grâce aux éducateurs de l'OPI. Grâce à eux, je suis aujourd'hui sorti d'une mauvaise spirale et j'envisage maintenant de m'insérer pour toujours quoi... Je vais essayer de rattraper le temps perdu et tourner*

définitivement le dos à la rue. Ma famille est contente de moi maintenant car elle me retrouve dans l'éducation qu'ils m'ont donnée ... et elle remercie les éducateurs de l'OPI... »

A la lecture de son témoignage, on comprend en creux que se démarquer des « pairs errants de la cité » et de ses dérives l'a conduit à retrouver des projets ambitieux et des valeurs morales et familiales, celles-là même que ses parents ont essayé de lui transmettre et que « la rue » était venue « perturber » sans pour autant rompre.

Ces mêmes valeurs à portée universelle (il ne faut pas être violent, il faut travailler...) dont certains auteurs remettent en cause le mode de transmission pour expliquer certains comportements juvénile³⁸⁰.

... un passé riche en enseignements pour le chercheur

L'expérience de vie³⁸¹ de Wahid est dans notre recherche riche en enseignements. Tout en narrant son histoire, il garde un regard critique sur son ancien comportement de délinquant et de fauteur de troubles, tout en extirpant des formes de légitimité. Intéressons-nous tout d'abord à sa perception du : Comment un jeune de quartier dit sensible peut tomber dans l'engrenage des trafics voire pire dans la délinquance ou la violence?

Wahid : « (...) *On veut toujours flamber et avoir plus que les autres. On rentre dans une autre dimension. On gagne bien notre vie en trafiquant, alors qu'en travaillant légalement, on ne gagne rien du tout. Quand on trouve un boulot, (ce qui est difficile à trouver pour nous jeunes du quartier), on est surexploité. Donc, on choisit l'argent facile et vite gagné sans peine. Pour la violence, c'est d'abord au collège que ça a commencé. Certains profs ne nous respectaient pas. Pour eux, nous sommes des idiots. Il y avait aussi de la violence entre nous (...) Après, c'est vrai, on détruisait des biens communs, car tout le temps on est provoqué par la police quand ils nous font des contrôles injustifiés,...ils ont des mots parfois durs à entendre tu vois... Ça pousse à devenir violent avec eux. On doit leur montrer qu'on est là, sinon, on est à leur merci.... »*

³⁸⁰ Delcroix C., Les parents des cités : la prévention familiale des risques encourus par les enfants, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 83-84 Septembre 1999, p. 97.

³⁸¹ L'expérience entendue comme un retour sur les faits et les actes, qui permet à celui qui l'exécute de les retrouver et de les atteindre avec ce qu'il faut à la fois de distance et de déjà vu pour les intercepeter et les interpeller, In : Vieille-Grosjean H., *De la transmission à l'apprentissage. Contribution à une modélisation de la relation pédagogique*, L'Harmattan, 2009, p. 17.

La motivation première évoquée par Wahid est le besoin d'argent dans cette société de consommation. Un monde dans lequel « nous sommes ce que nous avons » ou plutôt l'avoir détermine l'être. Cette quête d'argent passe le plus souvent par des trafics en tous genres, apportant ce qui est communément nommé « argent facile ».

Derrière ce vocable « argent facile » utilisé par Wahid pour évoquer son implication dans le trafic de drogues (du cannabis le plus souvent dans notre enquête), il se profile l'idée selon laquelle aucun effort n'est à fournir.

Les choses sont pourtant plus complexes qu'elles ne paraissent. Cette activité se présente en effet sous la forme d'une organisation pyramidale non aléatoire comme nous l'avons déjà évoqué précédemment (statut de guetteur, de vendeur, d'approvisionneur.) où la position change en fonction de l'âge, du charisme ou encore des rapports de pouvoir.

Dans une perspective plus large, gérer un trafic - comme le souligne l'enquête de Sami Zegnani - demande des qualités multiples et parfois indispensables :

« faire preuve de prudence, trouver des cachettes hors du domicile familial pour ne pas impliquer la famille, être méticuleux et avoir une bonne mémoire pour couvrir les créances accumulées par les clients, l'écrit étant proscrit pour ne pas laisser de traces... »³⁸²

Autant de compétences à avoir dans ce qu'on pourrait appeler, en n'ayant pas peur des mots, le *métier de dealer*.

Le second volet de cet entretien nous amène à nous intéresser à l'entrée de ces jeunes dans la délinquance voire la violence.

La relation difficile de Wahid avec certains de ses professeurs (représentations négatives), avec la police, « *fouilles vécues comme une provocation* », et dans une perspective plus large le jugement des autres membres de la société, qu'il ressent comme « *négatif* », l'ont souvent poussé à réagir par des actes violents. Tel est le comportement adopté parfois par bon nombre de nos enquêtés face à telles situations. Ainsi, pour faire face aux différentes humiliations, une partie des jeunes rencontrés contre-attaquent, en détruisant des biens communs (les abribus, les lampadaires) ou en affrontant directement les policiers ou les pompiers dans le cadre de leur mission. Face à l'adversité, ces jeunes n'ont que la violence comme principale réponse ; autrement dit, c'est leur seul moyen d'expression.

³⁸²Zegnani S., *Dans le monde des cités. De la galère à la mosquée*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 65 à 67.

Fabien Jobard souligne dans ses travaux que dans les quartiers populaires :

« la présence policière est un mode d'intervention spécifique de l'Etat faisant partie du volet autoritaire encourageant d'un côté la responsabilité individuelle et brandissant, de l'autre, la répression.³⁸³ »

Au Neuhof, il est vrai que certains jeunes n'apprécient pas la présence policière dans leur quartier. Bon nombre de nos enquêtés assimilent la police à une bande rivale qu'il faut éloigner à tout prix, car empêchant leurs trafics et la pérennisation de l'ordre qu'ils ont établi eux-mêmes dans leur quartier.

La police quant à elle n'hésite pas à les contrôler lorsqu'ils sont en groupe dans l'espace public ou en dehors de leur quartier, notamment en centre-ville. Dans ce cas, la nature des tensions prend un caractère bien plus profond puisqu'il s'agit de « contrôler les minorités à travers des pratiques discriminatoires³⁸⁴ », et surtout de réguler leur présence en des lieux où se concentrent les pouvoirs politiques, administratifs et commerciaux. De fait, l'institution policière est vue essentiellement sous l'angle de la répression, de la violence...

Pour expliquer cette situation, trois aspects peuvent entrer en jeu. Tout d'abord, les effets de contexte territorial : l'univers des quartiers populaires est aussi familier pour les jeunes qui en constituent les piliers qu'il est étranger aux policiers sommés par leur hiérarchie d'y rétablir l'ordre. Depuis quelques années la présence policière s'est accentuée dans les zones dites sensibles. Dans ces zones, ce qui fait problème est bien davantage le face-à-face entre des jeunes plus ou moins désœuvrés et des jeunes policiers peu expérimentés et mal encadrés. A la dimension générationnelle s'ajoute une dimension ethnique et raciale évidente qui surdétermine les relations conflictuelles entre une partie des jeunes et les policiers. Contrôles au faciès, interventions musclées, gardes à vue humiliantes, bavures policières ou violences injustifiées ou illégitimes entretiennent un climat insupportable. La montée en puissance des outrages aux personnes dépositaires de l'autorité publique en est le révélateur. Les gardiens de la paix ne sont plus perçus comme un facteur de pacification du vivre ensemble, mais dans une logique de confrontation.

C'est dans ce contexte tendu que vont naître les *émeutes*, un des facteurs de la propagation d'un sentiment de révolte.

Didier Lapeyronnie, lui, nous montre que :

³⁸³ Jobard F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La découverte, 2002.

³⁸⁴ Jobard F., Op.cit.

« comme un peu partout dans les cités de banlieue en France, les contrôles d'identité répétitifs et arbitraires créent une forte tension. Le tutoiement systématique, les menaces parfois, les brimades et les humiliations, l'attitude générale des policiers, les contrôles au facès, les descentes brutales en grand nombre et en force engendrent une tension quasi permanente. L'ensemble des jeunes du quartier, qu'ils soient ou non impliqués dans la délinquance, a une vision extrêmement négative de la police, si ce n'est violemment hostile. La police incarne un pouvoir arbitraire, brutal et cynique... »³⁸⁵

A l'instar de bon nombre de jeunes habitant dans les quartiers populaires de la République, ceux du Neuhof ne font pas exception à la règle ; ils manifestent eux aussi leur ras-le-bol des contrôles musclés et sans raison de certains policiers. Une partie des jeunes que nous avons rencontrés ont une mauvaise image et représentation de la police. Force est de constater que dans bon nombre de quartier populaires, le « *je t'aime, moi non plus* » est le leitmotiv des rapports jugés sulfureux entre une frange es jeunes et la police. Pour ces derniers, certains policiers sont à l'origine des embrouilles dans leur quartier, car ils ne les traitent pas comme des français à part entière.

Par ailleurs, en plus du soutien à la scolarité et à l'insertion sociale et professionnelle des habitants du Neuhof, les éducateurs, dans le cadre de leur mission de prévention spécialisée, soutiennent la fonction parentale par des aides appropriées : aides éducatives à domicile, interventions sociales au sein des familles en difficulté...

Nous allons donc nous pencher sur le soutien des éducateurs à la *fonction parentale* dans le quartier étudié.

3. Soutien à la fonction parentale

L'autre grand volet de la mission des éducateurs de l'OPI Neuhof concerne *la famille*, qui dans les quartiers de politique de la Ville est au cœur des préoccupations des partenaires du réseau. A travers les rencontres, les éducateurs encouragent les parents à participer à une démarche éducative et à s'impliquer par le réseau local, à être eux-mêmes acteurs dans des projets de soutien à la parentalité. Ils les aident également à dialoguer avec l'école et les soutiennent dans leurs relations conflictuelles avec leurs enfants ou leurs conduites à risques. M. Hamm souligne que : « (...) *le soutien à la parentalité est une demande forte des familles au Neuhof (...) Les éducateurs se sont rendus compte que les parents étaient relativement isolés dans leurs difficultés, que le réseau social ou de voisinage n'évoque que très peu ces difficultés-là et que par le biais*

³⁸⁵ Lapeyronnie D., Op.cit., 2008, p. 282.

de ces rencontres, des actions pouvant être mises en place, que ce soit des cafés rencontres, des réunions collectives, de groupe dans des structures telles que les centres socioculturels ou autres, permettent aux parents de cerner et d'échanger sur certaines problématiques avec d'autres familles, qui de manière identique éprouvent les mêmes difficultés. Ces dernières trouvent parfois des solutions communes (...) notamment sur les difficultés scolaires de leurs enfants».

La place et la fonction des parents en tant qu'acteurs sont donc valorisées, notamment par le biais d'espaces de parole, afin de briser le sentiment de solitude rencontré parfois face à des difficultés éducatives. Ces échanges se font généralement dans le local de l'association ou directement au sein du domicile familial. Ce sont le plus souvent les mères, particulièrement celles qui sont « parent-gardien » dans des familles monoparentales, qui participent intensivement à ce type d'initiatives.

L'éducatrice Touatia, initiatrice et animatrice de l'atelier mensuel *ECHO des parents*, qu'il serait d'ailleurs plus juste d'appeler *ECHO des mères*, souligne à quel point la parole peut être libératrice ; et comment à travers les échanges collectifs ces mères arrivent à trouver, par elles-mêmes, des solutions à leurs difficultés individuelles.

Aussi, si leurs premières demandes sont le plus souvent d'ordre administratif, très vite elles en viennent à parler de leur quotidien, de l'éducation de leurs enfants ou de leur relation avec leurs époux ou conjoints. Dans une perspective plus large, ces cafés-rencontres participent à l'accès à la citoyenneté active et à l'intégration de ces femmes dans l'univers du quartier. L'apport spécifique de cette action est de *créer une relation de sens* dans laquelle, à parole égale, le transmetteur (les femmes accueillies) reçoit tout autant que le récepteur (les animateurs).

Pour que cette aspiration prenne forme, l'expression libre et parler de soi, dire ce qu'elles ont envie de dire, ce qu'elles ressentent au moment où elles le ressentent, mettre des mots et partager leurs maux en groupe... sont des outils qui s'enracinent dans la pratique/relation dialectique de cet atelier. L'éducatrice : « (...) fait en sorte que toutes les personnes qui viennent le font en tant que citoyens lambda, avec pour charte que toute personne qui vient détient un savoir, donc ce n'est pas le professionnel qui est bien et qui détient le monopole de la parole et l'habitant c'est quelqu'un qui ne connaît rien. Les femmes qui viennent peuvent s'exprimer librement et elles sont écoutées en retour.

Ces rencontres permettent ainsi de sortir beaucoup de parents de l'isolement : parler de soi faisant sortir de la solitude voire autorisant un partage et donc une atténuation des

souffrances. De nombreux témoignages font écho à leur histoire personnelle, et cette invitation à la découverte de soi par la parole va leur permettre d'extérioriser leurs « bleus à l'âme ». Une hypothèse confirmée par Touatia, qui souligne que : (...) *beaucoup de femmes ont honte de raconter leurs histoires, et c'est pendant les cafés-rencontres qu'elles arrivent à se confier, à libérer la parole...»*

En comparaison avec l'espace du domicile familial, l'espace « neutre » de l'association contribue in fine largement à cette ouverture « de soi » dans un ailleurs bénéficiant d'une représentation « positivée ».

Histoire d'une famille manouche du Polygone (à la Cité des Aviateurs) : l'éducatrice, relais de la famille

Au sein des familles en difficulté, l'éducateur a une place très importante. Il joue le rôle de médiateur. Par médiateur, nous entendons: une personne qui intervient entre deux personnes ou dans une famille pour aider à résoudre un conflit et faire avancer un projet. Par leurs interventions, les éducateurs de l'OPI s'attachent à aider les familles dans leurs difficultés quotidiennes et dans leur fonction de parentalité. C'est dans ce contexte que l'OPI a mis en place un suivi permanent pour aider la famille de Fatim à faire face à ses difficultés quotidiennes.

D'un parcours familial difficile....

Dans le cadre de nos investigations, nous avons rencontré Fatim et ses enfants dans le secteur du Polygone. Originaire d'Algérie, Fatim a trente-cinq ans. Au moment de notre enquête, elle vit avec son mari (trente-huit ans) et ses quatre enfants (un garçon de 13 ans, trois filles qui ont respectivement 11, 8 et 5 ans), ils vivent dans un petit logement et dans une caravane aménagée pour les enfants.

Fatim a eu une enfance plus ou moins heureuse dans sa famille au sein du quartier Neuhof (Hautefort-Nontron).

Issue d'une famille modeste, et à la suite d'une maladie diagnostiquée un peu tardivement, elle abandonnera très tôt ses études (à l'âge de 16 ans, en quatrième). Après cet abandon, elle passera ses journées à aider sa mère dans ses tâches ménagères. A l'âge de 22 ans, lors d'une fête de quartier, elle rencontrera son futur mari³⁸⁶. Malgré, le refus de ses parents de cette union, Fatim continuera à le fréquenter. Sa famille finira

³⁸⁶ Les parents de Fatim ne voulaient pas de cette union car leur fille est musulmane pratiquante et son mode de vie est très différent de celui de son futur époux, qui est lui manouche (gens du voyage).

par couper les ponts avec elle pendant plusieurs années. N'ayant plus où habiter, dans un premier temps, grâce au soutien d'une amie d'enfance et à l'intervention de l'assistante sociale, Fatim sera hébergée dans un Foyer de jeune fille.

Elle continue de fréquenter secrètement son futur époux et se marient deux ans après. Sa belle-famille les accueille et met à leur disposition une caravane.

L'époux de Fatim est officiellement ferrailleur mais vit également de petits trafics qu'il effectue avec des membres de sa famille. Alcoolique, depuis le début de leur rencontre, il a toujours été plus ou moins violent avec elle. Mais, amoureuse, Fatim a toujours supporté son caractère violent et son implication dans les trafics.... Ayant déjà des difficultés avec ses parents, elle ne souhaitait pas à l'époque s'épancher sur ses difficultés conjugales.

... à une rencontre qui éclaire et change tout

Lassée de cette situation (violence conjugale, brimade, menace de son mari), un jour, elle décidera de franchir une étape et ira se confier à une éducatrice de l'OPI de son mal-être, de sa trajectoire, des violences et brimades subies. Cette dernière l'accueille, l'écoute et l'accompagne dans le cadre du dispositif « *soutien à la famille* ». Elle se sentira enfin, à la fois exister et écouter. L'éducatrice identifie le problème et met en place un suivi adapté à ses difficultés. Elle va dans un premier temps, discuter avec les parents de Fatim pour les convaincre de tourner la page et de la pardonner et de ressouder leurs liens.

Dans un second temps, l'éducatrice entrera en contact avec l'époux. Elle mettra en place avec l'aide d'une psychologue, un suivi régulier pour faire cesser la violence.

Une prise en charge est aussi organisée pour les enfants, qui ont vécu malgré eux dans cet environnement de violence. D'ailleurs, à notre grand étonnement, avec l'éducatrice, lors d'une visite dans cette famille, nous avons remarqué que l'aîné s'adressait d'une manière violente à sa maman. Cette situation va pousser l'éducatrice à le sermonner : « *on ne parle pas comme ça avec sa maman. On ne la touche pas violemment. Il faut être doux avec elle* ».

Enfin, l'éducatrice et la psychologue orientent le père de famille vers l'Opali-ne pour traiter son addiction à l'alcool et à la drogue.

La dernière fois que nous avons rencontré Fatim, elle ne nous cachait pas son bonheur de voir sa situation évoluée de manière positive, après les multiples interventions (pendant presque un an) de l'éducatrice et de la psychologue de l'Opali-ne. Elle témoigne : « (...) Depuis que je me suis confiée à l'éducatrice, à la psychologue, ça va

mieux. Ma situation a beaucoup évolué. Aujourd’hui, je m’entends bien avec mes parents. Ils adorent leurs petits-enfants. A la maison, mon mari est de moins en moins violent. Il a diminué l’alcool et la drogue. Il est juste un peu violent dans ses mots, mais il ne me tape plus... »

Remarque sur le soutien à la fonction parentale

Les dispositifs de soutien à la parentalité s’inscrivent, avant tout, dans une démarche globale de prévention visant à anticiper et éviter la survenue de difficultés dans les relations familiales (parents / enfants, conjoint / conjointe) voire les difficultés éducatives. Ce dispositif s’appuie sur une démarche qui valorise les compétences familiales. Par leurs actions, les éducateurs accompagnent les familles dans leur responsabilité familiale et éducative.

Ainsi, les éducateurs de l’OPI Neuhof, dans le cadre de leur mission, rencontrent de plus en plus de parents qui se posent des questions par rapport à l’éducation de leurs enfants et au vivre ensemble dans le quartier. Pour répondre aux besoins des habitants, les propositions de rencontres et les groupes de paroles sont aujourd’hui nombreux. L’« ECHO des parents » (échanges mensuels avec les familles, animés par l’éducatrice Touatia) en est un exemple.

D’ailleurs, M. Hamm soulignait l’importance de ces rencontres: « *ces rencontres avec les familles ont des retombées sont tout à fait positives, car les éducateurs ont la possibilité d’offrir des réponses aux demandes des familles, mais aussi les familles elles-mêmes prennent en main leurs responsabilité afin d’arriver à une autonomie de parent et trouver une place au sein de leur cellule familiale et voire dans le quartier avec les habitants, des voisins avec lesquels elles pouvaient avoir des rapports conflictuels à certains moments. Il y a un apaisement qui se fait mais précaire parce que les événements du début d’année liés au radicalisme, à l’intégrisme, au terrorisme viennent bouleverser aussi le vivre ensemble des habitants et de nouvelles populations venant des pays de l’est avec des comportements ne favorisant pas une cohabitation facile avec le voisinage. »*

Hodeifa ajoute (à propos de l’intervention de leur équipe dans le quartier et dans les établissements scolaires) qu’ « *au risque d’intervenir sans grand effet pour se cantonner dans une pratique de consommation de produits sociaux, d’errer sans fin pour finalement se décourager, se désillusionner et enfin s’user avant l’heure, il est indispensable de penser et repenser la finalité de l’action que l’on mène. Il revient à tout un chacun de donner sens à son action. Dans le cadre des orientations de l’association,*

les éducateurs qui la composent réalisent une réflexion d'une part de manière interne au niveau du service, dans la continuité des séquences d'analyse des pratiques, et d'autre part, dans la Commission Jeunesse, en particulier pour le thème de l'interculturalité qui, depuis la démarche de diagnostic dans le cadre du Plan Jeunesse pour Strasbourg, est inscrit dans le programme de travail annuel de cette instance. »

Outre ces trois actions décrites, les éducateurs de l'OPI investissent d'autres champs regroupés dans le tableau précédent intitulé « les actions autres».

4. Les actions autres

L'OPI Neuhof est présente dans le programme de réussite éducative (PRE) par une participation des cadres de l'association aux « équipes pluridisciplinaires ». Ce partenariat est un réel bénéfice pour un grand nombre de familles et de jeunes du quartier. L'action se réalise en lien étroit avec les Ecoles de la Ville de Strasbourg, les responsables des UTAMS (unités territoriales d'action médico-sociale) et les coordonnateurs de réseau de l'Education Nationale.

L'implication des éducateurs de l'OPI dans les réunions mensuelles de l'Equipe pluridisciplinaire de suivi, leur permet de participer au diagnostic affiné de chaque situation et de proposer un accompagnement adapté à chaque jeune et à sa famille.

D'autre part, les éducateurs investissent d'autres champs qui tournent autour de la citoyenneté, de la diversité, de la sexualité, de la drogue, de la toxicomanie, du bien-être... Notons toutefois que les éducateurs se focalisent en priorité sur la prévention des conduites à risques et sur la lutte contre les violences juvéniles voire urbaines, la délinquance, les trafics de stupéfiants qui gangrènent et perturbent l'équilibre du quartier.

Tout au long de notre travail de terrain, nous avons remarqué que l'équipe attache un intérêt particulier pour ces dernières dimensions au point d'en faire l'essence de leur intervention au sein du groupe des jeunes « *en errance* » (qui sont les plus exposés à ces phénomènes).

II. Projets, Travail en réseau et en Partenariat

La pratique éducative nécessite des liens multiples tant avec les jeunes qu'avec l'ensemble des acteurs ou institutions exerçant sur un territoire donné, ou dans un champ particulier. L'OPI est un acteur central dans le suivi des jeunes, du fait du maillage du territoire, auquel elle participe. Elle se trouve en présence d'une multitude

d'intervenants avec qui elle peut créer des liens, entretenir et développer des relations plus ou moins régulières et intenses. Les éducateurs du Neuhof, assimilant cette « possibilité » à un « devoir », ont ainsi noué des liens privilégiés avec d'autres acteurs institutionnels de proximité à l'instar du collège Solignac, du centre socio-culturel du Ziegelwasser....

De telles rencontres ont favorisé la concertation et ont permis de considérer le jeune dans sa globalité ainsi que de mieux harmoniser les interventions de chacun.

L'équipe de l'OPI est à la fois porteuse de projets et un partenaire associé à ce type de structures dans un mouvement complémentaire dans lequel elles échangent, se conjuguent et renforcent leurs différentes ressources.³⁸⁷

Porteuse de projets dans la mesure où l'essence de cette association est d'être en phase avec les réalités du terrain et les besoins des habitants du quartier qui changent dans le temps (adaptation des actions). D'autre part, ces projets permettent d'innover et d'apporter des perspectives innovantes grâce notamment au travail en réseau avec ses partenaires (de compétences variables) qui contribuent à l'élaboration et à la mise en pratique de nouvelles actions « adaptées » à chaque public visé.

Une synergie où le bénéficiaire est considéré sous un angle qui « l'attache à une histoire et à des héritages et qui le relie à une géographie et à des découvertes »³⁸⁸.

1. D'une prise en compte nécessaire de l'histoire du jeune ...

C'est dans ce contexte que le DACIP³⁸⁹, dispositif expérimental depuis 2012 a été initié en vue de soutenir des jeunes « en errance » et en échec scolaire dont les parcours singuliers demandent un traitement « *spécial* » afin d'obtenir des résultats effectifs sur le long terme. Pour ce faire des ateliers collectifs et individuels axés sur la troïka : déconstruction des représentations négatives, confiance en soi et remobilisation de soi ont été développés.

Le témoignage d'Hodeifa permet de mieux étayer nos propos. Voici un extrait d'un de nos entretiens :

Lui : « L'idée du DACIP a émané d'un travail en relation avec les travailleurs sociaux du centre socio-culturel. On échangeait sur les préoccupations communes concernant

³⁸⁷ Une telle démarche permet d'éviter l'accumulation de rencontres isolées et la multiplication des recommandations individualisées qui ont d'un point de vue macrosociologique moins d'effets.

³⁸⁸ Vieille-Grosjean H., Op.cit., 2009, p. 21.

³⁸⁹ Le DACIP est le fruit d'un partenariat entre l'OPI, Pôle emploi et le centre socio-culturel du Ziegelwasser.

les jeunes qui étaient déscolarisé, qui n'avaient pas de travail, qui n'avaient pas de projets concrets, qui étaient un peu livrés à eux-mêmes. On s'est posé une question simple : (...) comment aider ces jeunes (...) Sachant (-qu'ils-) sont en général étiquetés comme des jeunes en difficultés, difficiles à approcher, parce qu'ils n'ont pas envie de s'inscrire dans des institutions. (...) ces jeunes sont des jeunes déçus des institutions ou alors ils ont une mauvaise représentation. Ils ont du mal à aller vers des institutions du droit commun pour entamer des démarches classiques d'insertion. L'idée de départ était de dire, pour ces jeunes un peu « spéciaux », il faut leur faire quelque chose d'un peu spécial, c'est-à-dire aller à la rencontre de ces jeunes et leur proposer quelque chose d'attrayant pour eux, qui puisse à nouveau les motiver pour se lancer dans la vie professionnelle. Et puis à côté de ça, se sentir bien, puisque à côté de l'insertion professionnelle, il y a ce souci du bien-être. Parce que bien souvent, on s'est rendu compte que ces jeunes sont en situation du mal-être. »

Ce premier extrait permet de souligner que l'action du DACIP s'ajuste à ce public « particulier » qui n'envisage traditionnellement pas d'aller vers les institutions d'aide voire rejette l'idée d'un accompagnement alors même qu'ils sont souvent, plus que les autres jeunes du quartier, en grande détresse psychologique, affective et sociale .

S'interroger sur le pourquoi d'une telle attitude en partant de leurs expériences personnelles, de leurs représentations ou plus généralement de leurs cosmogonies, permet donc d'instaurer une relation d'un genre particulier dans lequel les rapports professionnels/jeunes ne perpétuent pas un modèle de type dominant/dominé³⁹⁰, dans lequel celui qu'on accompagne est un « malade passif » que l'OPI doit essayer de guérir à tout prix.

Cette assertion est d'autant plus pertinente que nos observations de terrain montrent que ce type de jeunes entre rapidement dans une logique de confrontation ou se braque à la moindre frustration.

Ainsi peut-on noter qu'un simple conseil ou une parole mal interprétée peuvent être perçus comme des « attaques personnelles » génératrices de conflits entre l'adulte-professionnel et le jeune « en errance ».

Leur donner la parole, « *partir d'eux* » va également leur permettre, telle une thérapie d'extérioriser leurs maux en mots et d'entrer dans une relation de confiance où l'accompagnateur-récepteur va instaurer un suivi personnalisé par rapport a ce public.

³⁹⁰ Maéla P., In/ « Accompagner les jeunes vers l'autonomie. Dans le dispositif Ville, Vie, Vacances, Décembre 2012, p. 30.

C'est ainsi que l'équipe de l'OPI et du centre socio-culturel du Ziegelwasser ont pu, dans une seconde étape :

(...) commencer à réfléchir sur la forme que cette aide pourrait prendre. (...) leur donner « une formation » qui ne ressemble pas aux formations classiques, parce qu'on constatait qu'ils disaient qu'ils n'étaient pas attirés par tout ce qui est en rapport avec la formation scolaire. (...) Le DACIP est parti comme ça, en imaginant un espace où les jeunes pourraient avec nous passer un moment à apprendre certaines choses dans une forme adaptée. On a commencé concrètement à mettre en place des demi-journées d'ateliers où on discutait avec ces jeunes en partant de ce que eux connaissent, à savoir le monde dans lequel ils évoluent, leur quartier, leurs représentations... »

Une fois ce processus amorcé, la troisième étape qui correspond à l'élaboration d'une réponse en phase avec les attentes subjectives évoquées par les principaux intéressés, peut commencer à prendre place avec les outils dont disposent les professionnels.

Hodeifa concluait alors :

« (...) Après nous, notre travail au niveau du centre en terme de prévention spécialisée, on avait déjà un réservoir de connaissance. On savait que les incontournables thématiques c'est l'argent, c'est la relation homme/femme, c'est la question de la réussite. Donc c'était des choses qu'on allait aborder avec eux mais en partant déjà d'eux, eux comment ils voyaient les choses. C'était ça le point de départ et petit à petit, on va les amener à casser leurs habitudes et à avoir des habitudes un peu plus, euh.... des habitudes qui leur permettraient par la suite de pouvoir s'insérer professionnellement. (...) »

On a commencé par des demi-journées d'ateliers et on les a fait rencontrer des personnes ressources comme des chefs d'entreprises, des gens qui (...) sont partis un peu comme eux, c'est-à-dire des situations difficiles, qui ont connu un moment d'errance et qui ont finalement réussi.

L'idée principale (...) est de donner la motivation. (...) Notre savoir-faire à nous et notre savoir-être et en étant en contact avec ces jeunes, ça va être notre outil. L'échange culturel, ça va être notre outil. Pour les ouvrir le maximum, et les recentrer sur leurs représentations à eux. Ça a donné lieu à des ateliers d'échange très vifs tels que la question du racisme, de l'emploi... »

Ce projet du DACIP qui part du postulat que le pouvoir d'agir d'une personne ne peut se penser sans la prise en compte de son histoire semble particulièrement efficace pour ces jeunes moins « dociles » que les « visibles » qui sont généralement plus prompt à

rentrer dans un moule : moule scolaire, comme l'attestent leurs parcours scolaires et moule institutionnel, où ils participent et se soumettent avec plus de confiance aux éducateurs.

2. ... à une géographie fragile

Plus de 55% des actions développées par l'OPI sont destinées directement aux jeunes mais s'étendent dans le jargon professionnel à une « présence sociale » tenant compte des cercles entourant le public cible (familles, groupe de pairs, quartier...)

Le travail des éducateurs ne s'inscrit donc pas uniquement dans une logique d'accompagnement d'un individu « seul » mais d'une personne en relation, appréhendée comme une entité inscrite dans un « tout territorial ».

Conscient de cette réalité, les équipes de l'OPI ont longtemps travaillé sur des notions telles que la citoyenneté, les échanges interculturels... Elles orientent leurs actions particulièrement sur une thématique centrale que l'on pourrait nommer le « *vivre ensemble républicain* », expression utilisée par M. Wahbi et largement inscrite dans l'ADN de l'association.

Aussi, plusieurs actions menées par l'équipe, à l'instar des animations de rue (kermesse, échanges interculturels à travers des repas organisés...), l'accompagnement vers l'obtention d'un logement social, la mise en relation avec différentes institutions (surtout pour les jeunes « *en errance* », qui ne sont inscrits dans aucune démarche administrative...)... sont autant de leviers permettant de réaliser cet idéal du « *vivre ensemble* ».

Ainsi, le rapport d'activité de 2014 de l'association met en lumière le fait que ces initiatives qui peuvent paraître parfois anodines ont pourtant permis d'obtenir un certain équilibre au sein du quartier.

Néanmoins, cet équilibre repose sur un sol fragile dont la moindre nouveauté ou situation difficile peut perturber toute l'harmonie durement construite.

C'est dans ce contexte que M. Hamm observe que : « *cet équilibre a été ébranlé par plusieurs choses: une politique du logement qui ne permet pas une réelle mixité sociale, même si sur le quartier du Neuhof l'ANRU a fait énormément d'efforts pour essayer d'intégrer d'autres catégories sociales. On a l'impression qu'elles sont en périphérie, qu'elles ne participent vraiment pas à la vie du quartier. Je veux pour exemple la scolarisation des jeunes au collège Solignac, on est quand même devant une fuite massive des élèves vers des établissements privés et on retrouve dans ce collège une*

uniformité de jeunes et une uniformité culturelle et de niveau. Ce qui n'amène pas une émulation, à quelque chose qui est de l'ordre de la mixité. C'est aussi le cas des nouveaux arrivants dans le quartier et des nouvelles migrations qui compliquent aujourd'hui la bonne lecture du voisinage et puis l'inscription de ces derniers dans le quartier est compliquée, soit parce qu'ils véhiculent des représentations de la France qui sont celles qu'on doit beaucoup à ces personnes-là et par ailleurs l'effort d'intégration n'est pas fait de manière convenable. C'est le cas par exemple de certaines familles d'origine tchétchènes ; certaines familles d'origine turques aujourd'hui, ou d'autres pays qui compliquent la lecture dans l'inscription dans la religion qui peut favoriser le repli sur soi et communautaire. »

Ce déséquilibre déjà constaté a pris la forme d'une « crise profonde » depuis les attentats terroristes qui ont frappé la France au courant de l'année 2015 (Charlie Hebdo en janvier et Bataclan/Paris en novembre 2015) alors que traditionnellement, les émeutes étaient les principales sources pouvant mener à ce type de cassure entraînant : méfiance et rejet.

Aujourd'hui, force est de constater que le repli sur soi depuis les événements de 2015 ont contribué à compliquer les rapports de voisinage, le vivre ensemble, la dynamique du quartier voire comme le pense M. Hamm, l'action de la prévention spécialisée qui s'en trouve être paralysée.

Chapitre 5 : Les éducateurs de l’OPI et ses partenaires face à la violence sociale: lutte contre la précarité et d’autres phénomènes

Comme le stipulent les statuts de la prévention spécialisée³⁹¹, l’OPI Neuhof s’est fixée comme but de proposer des activités et des services à caractère social, éducatif et culturel qui répondent aux besoins des habitants avec un souci particulier pour ceux qui sont les plus défavorisés.

A travers ses activités, l’association a pour objectifs : de permettre aux habitants de se rencontrer pour créer entre eux des rapports conviviaux ; de développer des liens de solidarité entre eux; de favoriser l’esprit de dialogue et la tolérance ; de permettre à chacun de s’épanouir par l’expression et l’action créatrice ; d’offrir des moyens d’accéder à la promotion personnelle et collective par l’information, d’accéder à la formation ; de favoriser la vie associative et de faire naître un certain « esprit de quartier ».

Les activités de l’OPI permettent une meilleure complémentarité et unité d’action en direction des familles et les jeunes en rupture sociale. Par leur investissement au quotidien, les éducateurs participent à créer ou recréer du lien social et à lutter contre la violence sociale, telle que la précarité, qui gangrène le quartier (notamment, la précarité et ses effets concomitants, le chômage...)

Dans ce chapitre, nous allons nous pencher sur les indicateurs démographiques et socio-économiques du Neuhof avant de nous intéresser à la précarité afin de comprendre les dynamiques qu’elle génère et les actions des éducateurs pour y faire face. Il s’agit donc de se questionner sur les facettes qu’elle peut recouvrir, mais aussi sur ses effets quant aux représentations qui définissent le quartier.

³⁹¹ Instituée par Arrêté interministériel du 4 Juillet 1972, la Prévention spécialisée est confiée aux Départements par les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Elle est donc une des compétences obligatoires du Conseil général du Bas-Rhin sous couvert de son service d’aide sociale à l’enfance qui est notamment régie par la Loi 86.17 du 6 Janvier 1986. Afin de réduire la marginalisation de jeunes ou groupe de jeunes, les Educateurs de prévention élaborent des actions éducatives destinées à restaurer du lien social et à lutter contre l’isolement. Cette lutte contre les exclusions nécessite une démarche éducative de proximité qui s’inscrit en complète cohérence avec l’ensemble des actions socio-éducatives menées sur le département.

Focus sur les indicateurs démographiques et socio-économiques

Les indicateurs démographiques et socio-économiques sont un véritable outil de connaissance du quartier étudié. L'une des spécificités du Neuhof est qu'il est scindé, depuis toujours, en deux parties distinctes: au Sud, nous avons les zones pavillonnaires et l'ancienne cité jardin du Stockfeld construite au début du 20^{ème} siècle (lieux où étaient logés les ouvriers chassés du centre-ville qui était alors en pleine rénovation) ; alors qu'au Nord, les barres d'immeubles prédominent. Ces tours ont été construites entre les années 1950 et les années 1970³⁹². Elles étaient destinées à reloger des populations vivant dans des logements insalubres des centres-villes, pour accueillir des populations à mobilité géographique (campagne-ville) et après ces logements ont servi pour accueillir les pieds noirs dans les années 1960. A partir de 1960-1970, la population immigrée prendra aussi le relais. Aujourd'hui, dans ce quartier, 13% de la population est d'origine étrangère et vient essentiellement de Turquie, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne... On note aussi une importante communauté de gens du voyage dans le secteur du Polygone.

Au niveau de l'insertion professionnelle, nous avons un nombre important d'ouvriers et d'employés, notamment dans la partie Nord (les cités du quartier avec 80% d'actifs qui sont soit ouvriers ou employés). Une donnée qui contraste avec le pourcentage de cadres qui sont quasiment inexistant au Nord de la cité : ils représentent -1% des actifs.

Ainsi, à l'image de tous les quartiers défavorisés en France, le Neuhof a des problèmes sociaux particulièrement aigus. Le diagnostic territorial du quartier met en évidence l'importance des familles avec une fragilité économique et sociale manifeste. De ce point de vue, il se rapproche des quartiers les plus défavorisés de la ville de Strasbourg (tels que Hautepierre, Cronenbourg). En outre, ce quartier multiplie les mauvaises images : zone d'éducation prioritaire, zone urbaine sensible classée récemment zone de sécurité prioritaire.

Neuhof est caractérisé par une sur-représentation des publics jeunes avec une forte représentation des moins de 20 ans. Il présente un taux de familles nombreuses plus important que la moyenne locale.

Au niveau socio-professionnel, les employés et ouvriers sont sur-représentés alors que les cadres et professions libérales sont présents dans des proportions très nettement

³⁹² Le Neuhof est composé de logements sociaux à hauteur de 77%. Cf. Contrat urbain de cohésion sociale de la Communauté urbaine de Strasbourg, 2007-2012.

inférieures. Le pourcentage de personnes n'ayant qu'un bas niveau de formation, celui des bénéficiaires de minima sociaux ainsi que l'indice de chômage élevé sont autant d'indicateurs qui confirment cette image de quartier populaire plutôt défavorisé.

Une analyse centrée sur le logement souligne l'existence d'un taux de mobilité réduit et un ancrage fort dans le quartier. On y relève une surreprésentation des logements sociaux. Comparé aux autres quartiers de la commune, ce taux de logements sociaux est classé deuxième derrière Elsau et devant Cronenbourg (troisième). On note également un taux important d'usagers et d'interventions de l'Action Sociale et Territorialisée. Les interventions des éducateurs sont majoritairement centrées autour des ménages avec enfants ; car ils sont les plus vulnérables face à la violence sociale. Parmi les problématiques dominantes, on retrouve les difficultés financières ou de budget, les problèmes liés au logement, à la santé ; les problèmes d'ordre administratifs ; les problèmes liés à l'enfance. L'offre d'équipement et de services pour la petite enfance paraît limitée au regard de la structure démographique du quartier et les taux de satisfaction semblent être inférieurs à la moyenne.

D'autre part, l'hétérogénéité du quartier doit être pris en compte. Elle s'exprime notamment par l'inégale répartition des personnes concernées par l'Action Sociale Territorialisée. Le Neuhof est considéré comme une zone de concentration des symptômes de la précarité. Il est décrit comme un quartier pauvre et jouit de ce fait de la politique de la Ville (QPV). Le taux de chômage est très élevé dans cette partie de l'agglomération strasbourgeoise. Cette inactivité entraîne par la même occasion des situations complexes telles que la précarité, l'exclusion de la société de consommation d'une partie des familles...

A l'instar de bon nombre d'habitants des quartiers populaires français, une frange de ceux du Neuhof rencontrent des difficultés qui vont être exacerbées par des déficits économiques, intellectuels, culturels.

Cette présentation basée sur des indicateurs sociodémographiques connaît cependant une double limite. D'une part, dans certains quartiers populaires, à l'instar du Neuhof, le « social » est souvent relégué à la question unique de redistribution afin d'accéder à des ressources de consommation.

D'autre part, bon nombre de rapports sur ce quartier mettent l'accent sur des indicateurs qui se contentent de mesurer une situation à un moment donné (l'appréciation d'une évolution résidant exclusivement dans la comparaison entre deux situations différentes) plus que d'une mesure d'évaluation des outils de transformation sociale qui permettent

ou pas ces évolutions et sur lesquels pourrait plus directement reposer une analyse des besoins. A ce titre et sur le modèle de l’Action Sociale Territorialisée de Strasbourg, il serait souhaitable de compléter les données actuellement disponibles par d’autres sources de renseignements existantes (par exemple les données de l’Education Nationale, de la Police, de la Justice...)

Enfin, la présentation des indicateurs, comme outil de travail complémentaire d’analyse et de commentaire restent sommaires. Il faut souvent composer avec des données brutes qu’il est nécessaire d’organiser, de comparer, d’analyser et de mettre en relation avec les éléments plus subjectifs issus des pratiques.

In fine, bien que les indicateurs socio-économiques constituent un outil de connaissance intéressant ils semblent néanmoins insuffisants pour cerner les difficultés auxquelles sont confrontées l’ensemble des habitants. C’est ce qui nous amène à nous intéresser à la précarité et à ses effets concomitants dans ce lieu de vie en proposant une approche socio-compréhensive.

I. Les dynamiques de la précarité : aspects et effets

« L’idée de la précarité est de manière générale associée à des conditions peu ou « moins » satisfaisantes dans tous les domaines de la vie quotidienne : emploi, travail, logement, confort, consommation, santé...»³⁹³

Au Neuhof, dans certains secteurs, la précarité est palpable. En partant de ce postulat, nous pouvons parler de poches de précarité dans la mesure où elle ne concerne pas toute les familles et n’ont pas aussi les mêmes formes: logement dégradé, vétuste, ménages à bas revenus avec une forte dépendance des aides sociales, pourcentage élevé de famille monoparentale, taux de chômage élevé... Aussi, étudier la thématique de la précarité va nous permettre de comprendre les dynamiques et les logiques qu’elle génère au sein de ce quartier. Il s’agit donc de se questionner sur quelques facettes que la précarité peut recouvrir, mais aussi sur ses effets quant aux représentations qui définissent le quartier du Neuhof.

³⁹³ Bresson M., *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 42.

1. Quelques aspects de la précarité

La précarité peut être définie comme une forme de vulnérabilité sociale (du fait d'un manque de plusieurs sécurités). Elle est source de menaces, d'inquiétudes, d'incertitudes et génère un manque d'estime de soi. Joseph Wresinski souligne que :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible. »³⁹⁴

De manière générale, la précarité est appréhendée comme une catégorie qui recouvre des situations sociales complexes. Elle se retrouve très souvent chez les populations qui combinent des carences en termes de statut, de revenus, d'accès à l'emploi ou encore au logement. Elle fait d'autre part référence à la dégradation des conditions et des parcours de vie d'un nombre grandissant de citoyens dont le quotidien et l'avenir sont marqués d'incertitudes.

La précarité n'est pas un état. Comme le souligne Robert Castel : « c'est plutôt un processus, autrement dit un enchaînement de situations et d'actions émaillées de ruptures *professionnelles et familiales* ». Castel appréhende la précarité comme une forme de « désaffiliation »³⁹⁵.

Ainsi peut-on voir dans la catégorisation de Serge Paugam³⁹⁶ que les « exclus », les « assistés » et les « précaires » sont trois catégories qui désignent des situations (au sein desquelles des comportements et attitudes différents d'une vie à l'autre, d'un moment à l'autre, d'un turning point à l'autre) et non des personnes. Et pourtant, ceux que l'on appelle les « précaires », qui vivent déjà dans l'instabilité du lendemain, souffrent du regard des autres, entre le mépris et autres préjugés finissent par agraver leur situation.

Pour bon nombre d'auteurs, à l'instar de Claude Alphandéry, certaines idées reçues sont préjudiciables aux populations des quartiers populaires. Cet auteur souligne que :

³⁹⁴ Wresinski J., Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Paris, *Journal Officiel*, 1987, p 14.

³⁹⁵ Castel R., « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in Donzelot Jacques (dir.), *Face à l'exclusion*, Paris, Esprits, 1991.

³⁹⁶ Paugam S., *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 2013.

« La plus courante voudrait que les « précaires » soient responsables de leurs propres difficultés. On se les représente alors comme des êtres paresseux, profiteurs ; voire agressifs. On va jusqu'à les craindre et les éviter. Plus on les aide, disent certaines personnes qui pensent que l'aide est donnée à fonds perdus, plus ils s'installent dans une situation d'assistés et deviennent passifs.³⁹⁷ »

D'autres les accusent de tous les maux : on les tient, par exemple, pour responsables des actes de délinquance de leur enfant. Ils sont considérés comme des parents démissionnaires. Des voix s'élèvent même pour leur supprimer les différentes aides sociales.

Sylvia Zappi note que :

« Ces préjugés concernent l'ensemble des personnes en situation de précarité, mais ils sont exacerbés par la couleur de la peau qui provoque un rejet et une plus grande méfiance dus au racisme, à tel point qu'un individu qui cherche à être embauché peut être discriminé pour cette raison sans explication officielle »³⁹⁸

L'expérience nous montre que la précarité génère de multiples conséquences dans les trajectoires de vie des personnes concernées. Face à cette situation précaire d'un grand nombre de familles du Neuhof, Hodeifa disait : « *Le Neuhof est un quartier pauvre, objectivement. Le taux de chômage est très élevé. Dans le cadre de cette inactivité, il y a beaucoup de choses qui se passent du coup. Par exemple, une famille qui n'a pas de revenus, qui vit dans la précarité induit à une pauvreté. La pauvreté veut dire que les gens n'ont pas parfois le choix, ils sont obligés de privilégier certaines choses sur d'autres pourtant fondamentales. Derrière la pauvreté matérielle, il y a inévitablement la pauvreté culturelle, intellectuelle. Nous travaillons sur ce phénomène et essayons de lutter contre sa propension. Il s'agit de donner le maximum d'ouverture aux personnes confrontées à ces difficultés, pour qu'elles ne se renferment pas sur elles-mêmes. Dans ce quartier, ce que je retiens c'est la pauvreté, le mal être et des gens qui font ce qu'ils peuvent pour exister et se sentir bien et heureux».*

Pourtant, malgré leurs difficultés au quotidien, la plupart des familles du Neuhof font tout leur possible pour résister. Elles essayent de mettre en place des stratégies pour contourner certains obstacles afin d'améliorer leurs conditions de vie.

³⁹⁷ Alphandéry C. (président du Conseil national d'insertion par l'activité économique), « Poursuivre l'effort d'insertion », *Libération*, 12 juin 2001.

³⁹⁸ Zappi S., « La loi sur les discriminations au travail va être renforcée », *Le Monde*, 12 octobre 2000.

D'un revenu faible pour participer à la société de consommation

Au cours de nos investigations, nous nous sommes rendus compte de la dureté des conditions de vie de certaines familles. A ce propos M. Hamm témoignait: « *Il y a des familles entières qui dépendent et ne vivent que grâce aux aides sociales, au Resto du cœur, au Secours populaire, à la solidarité des voisins (...) nous les aidons à aller vers ces associations pour alléger leurs charges et dépenses quotidiennes* ».399

Cette assertion est d'autant plus pertinente qu'elle rejoint nos propres expériences de bénévole au sein de l'association l'Etage, où nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreuses familles vivant en ZUS, Neuhof y compris qui, sans ce service, aurait du mal à répondre à leurs besoins alimentaires et à celui de leurs enfants.³⁹⁹

Force est de constater que cette forme de précarité d'ordre avant tout financier (faible revenu) entraîne l'exclusion ou plutôt l'éloignement de la société de consommation tant mise en valeur dans notre société de plus en plus individualiste. Un aspect notamment soulevé dans la définition de Catherine Delcroix:

« (...) la situation de millions de familles qui, en raison de la faiblesse de leurs revenus et d'autres facteurs de marginalisation, risquent en permanence d'être exclus des modes de consommation habituels, de participation aux activités collectives et des décisions qui les concernent [...]. Etre dans la précarité signifie souvent se retrouver au voisinage de la ligne de pauvreté [...]. »⁴⁰⁰

Miroir de cette France divisée, la société participe en fait à un modèle performatif en classant les populations qu'elle distribue d'abord en deux sous-ensembles : « les riches » et « les pauvres ». Puis en leur attribuant des qualités symboliques dans lesquelles les consommateurs -moyennant dépenses- sont désignés comme faisant partie d'une minorité active, dynamique et positive tandis que les autres, les « sans sous /sans dents » (expression utilisée par le Président François Hollande lors d'un interview) deviennent d'office les membres d'une minorité sans énergie, sans ressources, passive voire paresseuse. Un sentiment d'infériorité peut alors voir jour, en particulier pour les jeunes des quartiers dans cet environnement dont l'appel à la compétition et à la

³⁹⁹ L'une des stratégies observées dans l'association (Club de jeunes l'Etage) consiste notamment pour certains parents à prendre des repas à emporter pour éviter que leurs enfants soient en face à face avec la misère ambiante. Au sein du restaurant de l'Etage, se côtoient en effet des jeunes sans emplois, des étrangers sans papiers en cours de régularisation mais aussi des personnes en grande fragilité psychologique, parfois des alcooliques, des drogués ou encore des sans domicile fixe accompagnés de leurs chiens (souvent seul compagnon de galère). Un cadre où des bagarres peuvent de temps en temps éclater et qui d'un point de vue général n'est pas idéal pour un enfant.

⁴⁰⁰ Delcroix C., Op.cit., 2013, p. 20.

consommation tend à engendrer la croyance que (presque) tout est permis : libre arbitre, l'autonomie, la pluralité des modes de vie, l'autoréalisation au plaisir ou encore la jouissance et l'hédonisme. Alors que d'un autre côté, les tentatives de mise en œuvre de ce projet donnent le sentiment que (presque) rien n'est possible face à leur vécu des inégalités et de l'exclusion sociale (chômage, racisme, pauvreté...) qu'ils traversent au quotidien. Ils vivent finalement avec une impression résumée par Bajoit : « Tout est permis, rien n'est possible »⁴⁰¹.

Ce contexte, compte tenu du fait que les modes de consommation et de participation à l'économie sociétale⁴⁰² sont tributaires des revenus, va être source de tensions notamment d'un point de vue psychologique lorsque des frustrations et autres sentiments négatifs vont venir se greffer face à cette impossible autoréalisation, par le « paraître » ou « l'avoir »: Exple : écran plat, dernier modèle d'iPhone. Encore plus lorsqu'il s'agit de parents dont l'une des missions/dimension de *care* est de faire en sorte que leur enfant ne manque de rien ou « soit comme les autres ».

... à un temps accaparé par des priorités

Les observations réalisées ont tout d'abord permis de constater que vivre dans une situation précaire oblige la majorité des parents à se concentrer sur la résolution des problèmes les plus pressants et urgents. Ainsi, les familles rencontrées ne sont pas immobiles dans la précarité, elles « déploient des stratégies dynamiques pour s'en sortir »⁴⁰³; en recourant au système de la débrouille qui mobilise tout leur temps et leurs efforts. Un mouvement qui, en contre partie, a tendance à les éloigner d'un ensemble d'autres sphères de la vie quotidienne, auxquelles elles n'ont plus le temps de se consacrer. Les propos de Touatia corroborent et témoignent bien de cette réalité vécue par bon nombre de familles rencontrées. « *Les personnes quand elles viennent, c'est rare qu'elles viennent parler de loisirs et culture et ça aussi ça traduit un peu ce qu'il peut se passer, en tout cas ce que l'on peut observer au niveau de la prévention Equipe éducative, c'est que moi je me dis que si on en vient à faire des demandes que ce soit le parent ou un jeune, au titre des loisirs et de la culture, c'est bien ! Parce que ça veut dire que la santé ça a l'air d'aller, que la justice ça va, elle ne les attend pas au*

⁴⁰¹ Bajoit G., *Une jeunesse en quête de sens*, In : François de Singly (sous la direction), *Etre soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation*-tome 2, 2001, p 46.

⁴⁰² Townsend P., *Poverty in the United Kingdom*, Harmondsworth, Penguin, 1979, In: Delcroix C., Op.cit., 2013, pp. 20 à 21.

⁴⁰³ Ibid., p. 19.

tournant, que l'emploi c'est peut-être pas le souci ou que peut-être qu'ils l'ont déjà. Et quand je dis ça va, c'est parce que les autres problématiques ça relève du drame, notamment du drame humain».

A la lecture de cet extrait, nous remarquons bien que certaines personnes sont tellement préoccupées par la recherche de moyens de résister à leur situation précaire, qu'elles font passer tout ce qui n'en relève pas à un niveau secondaire. Cette question a également été abordée lors d'un Conseil d'animation et de prévention (CAP) ayant comme thème la « Parentalité aujourd'hui». La directrice d'un établissement de la Ville expliquait, en effet, qu'une partie des filles de son collège avait préparé un spectacle de danse, pour lequel elles s'étaient considérablement investies, ce qui ne semblait pas être le cas de manière générale. Elle racontait qu'elle fut surprise du peu de parents ayant fait le déplacement pour la représentation, alors que « *cela revêtait une grande importance et un fort investissement pour leurs filles*».

Dans le quartier du Neuhof, certaines familles rencontrées disent être parfois débordées par les différentes démarches à réaliser pour résoudre leurs problèmes du quotidien : il peut s'agir des démarches liées à la Caisse d'allocation familiale (CAF), pour le RSA, pour Pôle emploi, pour les besoins primaires (manger, se vêtir, etc.). L'ensemble de ces formalités se font alors parfois, au détriment d'autres activités, pourtant nécessaires dans l'équilibre d'une personne. En outre, ces familles en situation de précarité sont amenées à se passer de certaines activités jugées non urgentes même si comme nous allons-le voir avec la famille d'Anthony, des stratégies de résistance se mettent en place.

Déploiement de stratégies de résistance de la famille d'Anthony face à la précarité

Agé de 22 ans, Anthony est né au Neuhof (Lyautey). Il a une sœur, âgée de 29 ans et deux autres petits frères Pierre et Silvain (âgés respectivement de 19 et 15 ans). Son père est paysagiste à la CUS, sa mère travaille en tant que caissière à mi-temps dans un supermarché du quartier voisin (Neudorf). Deux parents actifs, donc deux sources de revenus qui, dans une certaine mesure et même s'il s'agit d'un emploi à mi-temps pour la mère de famille, se présentent comme des avantages en comparaison à d'autres familles du quartier qui ne doivent leur salut qu'à l'aide sociale. Du côté de la fratrie, sa sœur, vit dans un autre quartier avec son compagnon et travaille en tant qu'aide-soignante alors que ses deux frères sont encore scolarisés dans des établissements de la Ville de Strasbourg: au lycée des métiers René Cassin pour l'un et au collège du quartier pour l'autre.

Anthony, lui, suit une formation en alternance, BTS Transport et logistique (Lycée Emile Mathis de Schiltigheim). Une alternance où il reçoit près de 400 euros par mois, somme qui se présente comme un complément de budget pour la famille qui vit dans un HLM de quatre pièces à Lyautey. Mode de vie reposant sur des équilibres fragiles, les revenus combinés et l'aide sociale que la famille perçoit sont pour reprendre les propos d'Anthony « *pile poil assez* », tout juste suffisant pour assurer leurs besoins primaires.

Conscients d'appartenir à la classe ouvrière, d'habiter un quartier populaire classé en ZUS, stigmatisé, les parents d'Anthony ne se cantonnent pas d'accepter cette situation comme une fatalité. Ils mettent en place quotidiennement des stratégies pour assurer l'avenir de leurs progénitures afin de leur éviter de reproduire le même schéma. Catherine Delcroix souligne : « Quand les personnes se mobilisent (...), elles manifestent simultanément deux choses : d'une part, qu'elles ne se résignent pas à la situation matérielle et symbolique qui leur est assignée. Quelle que soit la nature spécifique du discrédit, elle comporte toujours, me semble-t-il, un présupposé de résignation et de passivité. C'est précisément ce présupposé qui est remis en question dès qu'il y a mobilisation et action collective. Le phénomène me paraît assez universel. »⁴⁰⁴

Ainsi peut-on voir l'image de parents qui se sacrifient lorsque le couple préfère donner la priorité à leurs enfants au détriment de leur propre besoin. La mère de famille consacre notamment une grande partie de son temps à courir derrière de petites promotions : réductions, rabais dans les grandes surfaces, marchés hebdomadaires... Des sommes qui mises bout à bout permettent de mettre de côté quelques économies et de relever le niveau de vie des enfants. La participation d'Anthony est également d'une grande aide puisque comme la mère le soulignait : « (...) *c'est très dur et les fins de mois sont très difficiles(...)* Dès que nous payons le loyer et les factures, il ne nous reste pas grand chose pour gérer le reste du mois (...). Heureusement, qu'Anthony nous ramène un peu d'argent de son travail à l'école. Ça nous soulage un peu et nous permet de boucler avec moins de stress les fins du mois ».

Grâce à la gestion stratégique de leur budget, les parents arrivent à participer au projet d'étude de Pierre. En BTS commerce international au Lycée des métiers René Cassin (1ère année), ses derniers lui payent deux à trois fois dans l'année des voyages d'échanges pour visiter des entreprises en Allemagne et à Paris avec d'autres étudiants de sa promotion (car à la fin de sa première année, il doit faire 12 semaines de stages en

⁴⁰⁴ Delcroix C.,, Formes de mobilisation de ressources subjectives contre la précarité, In : *Précarités : Contraintes et Résistances*, (sous la direction de Bertaux D., Delcroix C., et Pfefferkorn R.,, L'Harmattan, 2014, p. 185.

entreprise dont 8 à l'étranger). Ils l'ont inscrit également dans une auto-école au Neudorf (non loin de son quartier) pour lui permettre de passer son permis de conduire, qui lui sera indispensable à la fin de ses études.

Force est de constater que l'origine sociale et les conditions de vie des parents⁴⁰⁵ sont des marqueurs essentiels dans la réussite scolaire des enfants. Ainsi, des facteurs tels que le niveau scolaire des parents⁴⁰⁶ (aide aux devoirs...), leurs catégories socioprofessionnelles, leurs motivations leurs projets familiaux ou encore leurs calcul en terme de coûts /bénéfices⁴⁰⁷ sont autant d'éléments à prendre en compte dans les mécanismes menant aux inégalités scolaires.

D'autre part, cet investissement se poursuit au niveau des activités extra-scolaires pour le dernier de la famille (Silvain). A côté de ses études au collège Solignac, il a été inscrit dans un centre sportif à la Meinau au sein duquel il pratique du football tous les week-ends, les jours fériés, les vacances scolaires.

Ainsi, comme l'a montré Mouna Viprey, l'investissement coût/bénéfice en termes d'éducation profite plus aux classes moyennes. Ces dernières développent des stratégies pour investir dans la scolarité de leurs enfants soit en les inscrivant dans une école privée ou soit en contournant la carte scolaire. Les parents de Pierre n'appartenant pas à ces classes, ont quand même résisté à la précarité et ont fait des sacrifices pour participer financièrement à sa scolarité et l'ont aidé pour qu'il puisse passer son permis de conduire. Ils ont également choisi d'inscrire en parallèle Silvain dans un centre de formation de football, afin de lui donner plus de chance pour réussir dans sa vie. A ce propos, ses parents témoignent : « *S'il ne réussit pas à l'école, il pourra toujours faire du football son métier et pourquoi pas devenir un jour footballeur professionnel comme beaucoup de jeunes* ».

Le récit de la famille d'Anthony est à entendre et à prendre en compte comme stratégie de positionnement qui vise à contrer la fragilité des existences et à stabiliser les effets de la vulnérabilité⁴⁰⁸. Dans cette famille, l'espoir de « s'en sortir» porte en elle une ambition de promotion sociale, mais aussi de résister à la précarité et des potentialités de l'exclusion sociale. Dans ce contexte, elle se donne pour devoir d'éviter à ses enfants

⁴⁰⁵ Dubet F., Duru-B-M., « *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique* », Seuil, Paris, 2000, p. 113.

⁴⁰⁶ Murat F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents » *Économie et Statistique* n° 424–425, 2009, pp. 104 à 123.

⁴⁰⁷ Cherkaoui M., « *Sociologie de l'éducation* », Que sais-je ?, PUF, Paris, 2005, pp. 64 et 68.

⁴⁰⁸ Myriam K., Vulnérabilité et inquiétude, In : *Précarité : Contraintes et Résistances*, Op.cit., 2014, p. 164.

ce qu'elle a elle-même enduré par le passé, et consent parfois de lourds sacrifices pour leur offrir les chances de réussite.

2. ... les effets de la précarité sur les habitants

La précarité a souvent des effets néfastes sur la population concernée. Elle contribue à la reléguer ou encore à la discréditer.

Dans cette partie, nous avons choisi de nous intéresser aux conséquences de la précarité et ses effets concomitants sur les habitants du Neuhof.

a) Des conséquences sur les modes de défense...

La précarité est un phénomène qui peut avoir des conséquences sur la capacité des personnes à défendre leurs intérêts. Des observations réalisées à la Cité des Aviateurs (au Polygone) montrent que nombre de familles sont limitées pour faire valoir leurs droits. Par exemple, dans ce secteur, un très fort taux d'amiante avait été découvert dans les anciennes maisons, qui datent des années 1970 (la période des grands ensembles). Plusieurs habitants ont été contaminés par cette substance. Ainsi, ces contaminations ont conduit M. Hamm et son équipe à leur conseiller de se regrouper pour obtenir réparation de leur préjudice. Néanmoins, cette idée n'a pas abouti car les personnes ne croyaient pas en leur possibilité de recours.

Un autre exemple concerne les nouvelles maisons construites dans ce même secteur (dans le cadre du plan de rénovation urbaine). Il apparaît qu'elles sont de mauvaise qualité (certaines ayant des équipements présentant des malfaçons parfois dangereuses pour les usagers). Lors d'une discussion, un éducateur, nous disait : « *dans un passé récent, une locataire d'un appartement avait été victime d'un accident : un levier s'était écroulé sur elle lorsqu'elle nettoyait sa cuisine* ».

Pour régler ce problème, l'OPI et l'association « SOS Aide aux habitants »⁴⁰⁹ avaient organisé une réunion entre les résidents et le bailleur social (CUS habitat). Pour cette

⁴⁰⁹ « SOS Aide aux Habitants » est une association agréée par le Ministère de la Justice, membre de l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), et de Citoyen et Justice. Elle a pour objet d'agir pour construire la paix et la cohésion sociale par toute forme de réflexions, de propositions et d'actions telles la médiation, l'accès au droit et l'action sur le cadre de vie, l'aide aux victimes, la formation et ce, spécifiquement sur le mode de la proximité. Cette association est engagée sur le terrain pour renouer le dialogue entre habitants et habitants/institutions, pour pacifier les conflits et corriger les effets de l'assistance, du relâchement du rapport à l'autorité et à la norme républicaine. Ses activités sont organisées autour de quatre pôles : médiation (consiste à aider les habitants à trouver des réponses à leurs différends par une solution amiable), accès au droit, aide aux victimes, formation. Elle participe également à la régulation pacifique des conflits. Cela concerne les incidents qui se produisent aussi bien à

occasion, les éducateurs de l’OPI avaient diffusé à plusieurs reprises l’information au sein du quartier, afin d’encourager les habitants à assister à cette réunion. En dépit de cette publicité active, peu d’habitants ont fait le déplacement estimant que sans la présence du président de CUS habitat : « *les choses ne changerait pas* ». Pendant cette assemblée (réunissant quelques habitants autour d’un représentant de CUS habitat), l’ensemble des problèmes soulevés ont été abordés (les malfaçons, l’insalubrité des occupations, le déficit de structures pour occuper les jeunes du quartier...). Malgré tous les efforts entrepris de part et d’autre, CUS habitat s’est dédouané de toute responsabilité en arguant que les maisons étaient encore sous garantie et que la responsabilité pour vice caché incombe à l’assureur.

Encore, ce fut un échec. Une situation qui permet de comprendre pourquoi bon nombre d’habitants du Polygone ne croient plus en leurs capacités d’action, et ce, même lorsqu’il s’agit de défendre des intérêts « vitaux ». Cette tendance est d’ailleurs répandue dans les quartiers relégués et précaires. Les habitants de ces lieux de vie s’estiment incapables et ne se croient pas légitimes pour intenter une quelconque action en justice. Ce sont, dans une certaine mesure, des acteurs condamnés aux stratégies du « pauvre » que l’on retrouve chez les enfants⁴¹⁰, à un degré zéro de prise individuelle ou collective sur le système social. Progressivement, « l’action/la conscience de classe » sont mises à rude épreuve puisque beaucoup fondent finalement tout leur espoir de changement au niveau des associations.

Une idée corroborée par M. Hamm qui explique que bon nombre de familles en banlieue délèguent des responsabilités relevant de leur ressort à l’institution publique. Nos discussions informelles avec quelques familles montrent en fait que mener une action collective est d’autant plus difficile qu’elles ne peuvent plus compter sur la société traditionnelle qui, historiquement, participait directement au contrôle et à la cohésion des habitants du quartier. Ce collectif social fort, cet « arbre à palabre » qui permettait de faire du problème du voisin, le problème de tous en tant que membre de la communauté. On ne retrouve cette solidarité plus que dans des mini proportions au sein de certains quartiers, de certaines rues voire de certains immeubles dans les

l’intérieur de l’école (rackets, insultes, vols, bagarres et dégradations) qu’à l’extérieur (vols, ou incendies de voitures et rixes).

⁴¹⁰ Perrenoud Ph., *Métier d’élève et sens du travail scolaire*, ESF éditeur, Paris, 1994, pp. 10 à 102.

anciennes cités rurales/ouvrières caractérisées jadis par des « communautés de famille » garantissant l'équilibre et le « vivre ensemble » des habitants⁴¹¹.

De fait, alors que c'est dans ces quartiers que la solidarité et le soutien du collectif devraient être le plus présent, on assiste parfois à une individualisation (Cyprien Avenel) des problèmes sociaux dont l'un des échappatoires est le recours aux institutions publiques.

b) ... aux effets concomitants: de la menace d'expulsion de son logement à la corrélation avec la santé

De la menace d'expulsion entre incertitude et peur de la déchéance sociale...

La précarité peut entraîner des *menaces d'expulsion de son logement* (le manque de revenus peut provoquer des impayés, comme le loyer, qui après plusieurs mois, voire des années, soumettent les personnes à des menaces d'expulsion). Premiers effets concomitants sans doute les plus fréquents dans ce cas de figure se présentent généralement chez les personnes habitant le quartier du Polygone et de la Place de Hautefort-Nontron. De ce point de vue, la maman de Wahid résume assez bien la situation : « *Il y a trois ans, suite à un petit problème d'argent, on nous a menacé d'expulsion. Et pourtant ça fait plus de 10 ans que nous habitons dans notre appartement. Nous avons toujours payé jusqu'au moment où mon mari a eu quelques problèmes d'argent. On est resté 2 mois sans payer notre loyer, parce que mon mari était au chômage. Malgré notre ancienneté dans le logement, notre régularité dans le paiement des loyers, ils ont voulu nous expulser. Quand j'ai reçu le courrier d'avertissement, je suis allée voir l'assistante sociale, elle a essayé de nous aider, en vain. Mon fils Wahid connaissait deux éducateurs du quartier (l'OPI). Et eux, ils sont vraiment gentils et accueillants. Il est allé les voir et leur a expliqué la situation. Les éducateurs sont allés à CUS habitat et ont négocié avec eux pour qu'ils nous laissent un délai pour qu'on puisse payer notre dette. Grâce à eux, nous sommes finalement restés et depuis mon mari a retrouvé du travail et on continue de payer régulièrement nos factures* ».

Le manque de revenus provoque des impayés, comme le loyer, qui après plusieurs mois voire des années, soumettent les personnes à des menaces d'expulsion. Après des avertissements successifs des bailleurs, certains privilégient comme ultime recours

⁴¹¹ Le Goaziou V., Rojzman Ch., *Les Banlieues*, Le Cavalier Bleu, 2006, p. 88.

les « éducateurs » dont le regard est moins enclin aux préjugés et dont les discours ne les placent pas dans un rôle de « bouc émissaire » responsable de leurs propres maux. Ils s'adressent dès lors à ces derniers pour rétablir leur situation quand ils sont dépassés ou pour leur trouver au plus vite un hébergement, avant la fin de la trêve hivernale. Aussi, le fait d'être constamment sous la menace d'une expulsion met certains d'entre eux dans une grande incertitude, mais aussi dans la peur de la déchéance non seulement sociale mais également symbolique, comme en témoigne la maman de Wahid : « *Heureusement, on a pu régler la situation. Ce qui me faisait peur, c'est que du jour au lendemain, les propriétaires pouvaient venir nous expulser. Ça m'empêchait de dormir tranquille. En plus, si on nous avait sorti d'ici, ce serait une honte pour nous. Tout le quartier nous connaît et ça fait plusieurs années qu'on habite ici. (...)* »

Cette menace qui planait sur cette famille a généré des conséquences à trois niveaux: d'une part , une incertitude source d'instabilité psychologique , d'autre part, une forte peur de chute sociale ce qui, dans une certaine mesure, devrait plutôt être associé à « creuser le fond » puisqu'ils sont déjà en bas de l'échelle sociale , enfin, la concentration des actions autour de la recherche d'un nouvel hébergement, mission presque impossible compte tenu du niveau de précarité élevé suite au chômage brutal du père, première source de revenus.

Paradoxalement, certaines familles font appel à des crédits à la consommation pour éviter ce genre de situation. « *Du crédit au discrédit* » pourrait-on dire, car bien souvent, les crédits qui leur sont octroyés sont difficilement remboursables et les mènent dans le cercle vicieux du *surendettement*, facteur à long terme d'un discrédit supplémentaire qui s'ajoute à leur quotidien déjà semé d'embûches.

Enfin, même s'il s'agit d'un phénomène marginal, nous avons noté que les éducateurs étaient parfois sollicités pour intervenir sur des expulsions/demandes de logement de jeunes sortis de prison. En effet, certains d'entre eux deviennent des « *persona non grata* » au sein du domicile familial après cette humiliation d'avoir un « *enfant taulard* » ou comme une stratégie de désespoir, pour protéger les autres enfants de la fratrie de ce frère-modèle devenu « *la honte* », le « *pestiféré* ». De fait, ces jeunes font appel aux éducateurs pour les aider à re/intégrer un/leur logement. Ces derniers concentrent alors tous leurs efforts afin de recréer le lien social avec la famille ou pour éviter à ces précaires une descente aux enfers, même si parfois l'hébergement d'urgence est leur seul recours.

... à la relation entre la précarité et l'état de santé des habitants

La question du manque de revenus a des répercussions sur la santé physique et mentale d'une frange des habitants du Neuhof. Un médecin (de l'association SOS Aide aux habitants) qui intervient sur le quartier souligne qu' : « *une partie des habitants, par manque de moyens, à l'expiration de leur droit à la couverture maladie universelle (CMU) négligent les consultations en ce qui concerne pour leur problème de santé, car n'ayant pas les moyens de payer les honoraires des praticiens* ». Ainsi, avec les éducateurs, nous avions rencontré une femme du secteur de Hautefort-Nontron, qui avait une infection pulmonaire. Lorsque M. Hamm décida d'aborder la question des soins avec elle, cette dernière lui expliqua qu'elle ne pouvait pas pour l'instant aller voir le spécialiste : « *parce que ma CMU a expiré depuis maintenant deux mois⁴¹² et faute de moyens, je ne peux pas avancer les frais de la consultation* ».

A ces difficultés, s'ajoute l'ensemble des conséquences psychiques sur lesquelles la précarité peut déboucher. En effet, les contraintes quotidiennes peuvent avoir de fortes répercussions sur le moral et la psychologie des personnes.

Emilio La Rosa s'est intéressé aux relations entre la précarité et l'état de santé. Dans son étude, cet auteur a montré les différents obstacles quant aux soins des populations précaires : les obstacles « d'ordre individuel, du fait de la complexité des situations individuelles et des trajectoires de vie qui ne facilitent pas les procédures d'accès aux droits ; d'ordre administratif, en raison de la complexité des démarches [...] ; d'ordre psychosocial, en raison des réticences des professionnels socio-sanitaires vis-à-vis des plus démunis »⁴¹³.

Au Neuhof, indépendamment de leurs ressources économiques, les habitants sont inégaux en terme d'aptitude à recourir au système de soins. Certaines personnes, le plus souvent les nouveaux immigrés ignorent son mode de fonctionnement en France. Entre fantasme et crainte de ne pas se faire comprendre (barrière linguistique) ou de payer des sommes élevées, se soigner se présente alors comme un « risque » qu'ils refusent de prendre, en tout cas dans les débuts.

D'autres habitants préfèrent, eux, s'éloigner ou prennent l'habitude d'être soignés qu'en ultime recours. Cette distance peut être due à plusieurs facteurs: peur d'être catalogués comme étant pauvre notamment lorsqu'ils ont la CMU alors que d'autres ont peur d'y apprendre l'existence d'une maladie (telle que le Sida, qui peut contribuer à les éloigner encore plus de la société et à les stigmatiser). Par conséquent, cette situation

⁴¹² Préoccupée par d'autres soucis, elle n'a pas pu faire à temps les démarches nécessaires pour renouveler sa CMU.

⁴¹³ La Rosa E., *Santé, Précarité et exclusion*, PUF, Le sociologue, Paris, 1998, p. 195.

peut engendrer des retards de prise en charge de maladies qui, à leur tour, accentuent la gravité des troubles de santé et, de ce fait, concourent à la précarisation de la personne.

II. Le trafic de stupéfiants, l'origine ethnique des habitants, l'insécurité: éléments exacerbant les représentations sociales du quartier

L'environnement précaire dans lequel vit une bonne frange de la population du Neuhof débouche le plus souvent sur un discours négatif de ses propres habitants mais aussi des personnes extérieures. Aussi, à travers les trafics, l'insécurité dans certains endroits du quartier..., le quartier pâtit des représentations négatives dont il fait l'objet.

1. Un quartier handicapé et miné par les trafics

Le trafic des stupéfiants cristallise l'image négative du quartier aux yeux de ses habitants. A travers le trafic, vendeurs et usagers participent à cet état de fait. La drogue semble enfermer les dealers au sein même du quartier. Elle enferme aussi les consommateurs, comme le souligne Karim : « *Aujourd'hui, le quartier est devenu une prison (...). Ici, tout le monde cherche toutes formes de drogues parce que c'est une plaque tournante du quartier. Alors, tous les jeunes sont à fond dedans. C'est pour ça que ça devient infernal. Presque à chaque coin de la rue, il y a que des dealers... Les jeunes, ils ne sortent plus du quartier à cause de leur vente de drogues. Ils se font leur bizness ici. Leur environnement et leur vie c'est ici* ».

Les trafics ternissent et exacerbent l'image négative du Neuhof. Pour les habitants, les traîquants et leurs clients apparaissent comme les points noirs du quartier qui focalisent tous les regards. Ces discours peuvent rejoindre ce que Loic Wacquant désigne comme des pratiques de différenciation :

« (Le principal effet de la stigmatisation territoriale) est d'exacerber les pratiques de différenciation et de distinctions sociales internes qui contribuent à diminuer la confiance interpersonnelle et à saper la solidarité locale [...]. Tout se passe comme si (les résidents des sociétés ouvrières) ne pouvaient (re) trouver de valeur qu'en dévalorisant un peu plus leur quartier et leurs voisins. Dans la même logique, les résidents [...] déplient toute une gamme de stratégies de retrait et de distinction sociale qui convergent pour saper la cohésion de leur quartier. »⁴¹⁴

Ce type de stratégies de différenciation se constate également entre certains îlots de la cité, mais aussi entre les différentes communautés. Une partie des habitants médisent les

⁴¹⁴ Wacquant L., Op.cit., 2007, pp. 188 à 189.

uns des autres pour tenter d'améliorer leur propre image, ce qui a pour effet de donner une représentation encore plus négative du quartier.

2. Un quartier discrédité et victime de représentations sociales négatives

Dans cette partie, nous essayerons de nous pencher sur la perception des personnes extérieures au quartier afin d'envisager les dynamiques auxquelles les habitants peuvent être confrontés lorsque leurs interlocuteurs apprennent d'où ils viennent. A ce propos, Denise Jodelet souligne que :

« Nous avons toujours besoin de savoir à quoi nous en tenir avec le monde qui nous entoure. Il faut bien s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose. C'est pourquoi nous fabriquons des représentations [...]. Elles nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et, le cas échéant, prendre une position à leur égard et la défendre. [...] Elles sont reliées à des systèmes de pensée plus larges, idéologiques et culturels, à un état de connaissances scientifiques, comme à la condition sociale et à la sphère de l'expérience privée et affective des individus. [...] (La représentation sociale) c'est une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.⁴¹⁵ »

Pour se familiariser avec un univers inconnu certaines personnes n'hésitent pas à construire des représentations qui leur permettent d'expliquer certains événements. Il apparaît, comme nous allons le voir, que le Neuhof est porteur de quelques représentations négatives et que cela génère des dynamiques importantes à prendre en compte.

a) Des représentations quant aux origines de certains habitants : le cas de Carlos...

Au Neuhof, un grand nombre de représentations sont assimilées aux populations Tsiganes. Cette situation est due en grande partie à la culture nomade, souvent mal comprise par les sédentaires, générant tout un imaginaire, mais aussi beaucoup d'incompréhensions. Ainsi, l'image négative du Polygone, du fait de la présence majoritaire de cette communauté peut parfois générer des dynamiques préjudiciables pour ses habitants, comme le souligne Carlos l'espagnol (jeune gitan) : « *Il y a beaucoup de gens qui ont peur de s'aventurer dans notre cité. Ils pensent qu'on va leur*

⁴¹⁵ Jodelet D., *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 1994, pp. 31 à 35.

voler ou agresser, parce que nous sommes au Polygone. Ils disent ah, là-bas, ce sont des gitans et tout ! Je suis français comme tout le monde et gitan espagnol, que ça soit clair. Donc, certaines personnes ont peur de traîner ici. Elles recommandent à leurs enfants de ne pas traîner vers ici et surtout d'éviter de fréquenter les jeunes du coin, car elles pensent que tous les jeunes du Polygones sont des violents, des voleurs... et cela risquerait de faire une mauvaise réputation à leurs gosses. Ça nous énerve mais c'est comme ça ; tout est faux. Ici, nous sommes comme tout le monde. Nous sommes corrects et respectueux... ».

Les mauvaises représentations qui sont associées aux gens du voyage (telles la délinquance, les trafics, le vol, les mauvaises conduites) sont préjudiciables à Carlos, surtout, lorsqu'il quitte le Polygone pour aller faire les marchés⁴¹⁶ en compagnie de son père. Il porte ainsi le stigmate de son quartier, puisque, très souvent, certaines personnes lui attribuent des attitudes qui ne sont pas les siennes. Cette situation le gène, mais il ne peut faire autrement. Erving Goffman souligne que :

« La société établit des procédés servant à répartir en catégorie les personnes et les contingents d'attributs qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune de ces catégories (...) Lorsqu'un inconnu se présente à nous, ses premières apparitions ont toute chance de nous mettre en mesure de prévoir la catégorie à laquelle il appartient et les attributs qu'il possède, son identité sociale (...). »⁴¹⁷

Cette identité sociale se compose alors d'une identité sociale virtuelle (ce que l'individu possède en fait). Le stigmate résulte alors de la différence entre ces deux entités, il sert « à désigner un attribut qui jette un discrédit profond »⁴¹⁸.

Le stigmate peut être collectif, lorsque l'on prend un ou des comportements d'une partie d'une collectivité pour le généraliser à l'ensemble de cette dernière. C'est le cas de Carlos. En effet, on le pense d'emblée gitan car il vient du Polygone, alors qu'il est français d'origine espagnol. On l'attribue des attitudes (de voleur, de fauteur de troubles, de dealers...), qui seraient celles de l'ensemble de cette communauté. Cela porte préjudice à notre interlocuteur, puisqu'il est de ce fait exclu de certaines situations favorables.

⁴¹⁶ Carlos accompagne et aide son père à faire très souvent les marchés hebdomadaires de la Ville de Strasbourg voire au-delà pour écouter leurs diverses marchandises.

⁴¹⁷ Goffman E., *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de minuit, Paris, 1975, pp.11 à 12.

⁴¹⁸Ibid., p. 13.

Tous les habitants du quartier ne vont pas être victimes des mêmes représentations, puisque ces dernières dépendent grandement des origines ethniques de chacun. Ainsi, à chaque nationalité d'origine vont être associées des attitudes qui mises bout à bout créent une image globale du Neuhof basée sur les préjugés les plus négatifs. Cette situation peut parfois être poussée jusqu'au racisme, qui consiste, comme le montrent François Dubet et Didier Lapeyronnie :

« à enfermer une population donnée dans une différence biologique ou culturelle. Il importe peu que cette différence soit réelle ou non. Elle justifie la prise de distance à l'égard de la population concernée et sa mise à l'écart. Les individus sont assignés à une identité particulière dont ils sont prisonniers. Leurs conduites, leurs sentiments ou leur personnalité deviennent invisibles. Ils sont annulés par le regard porté sur la race ou la culture (...) La culture attribuée à la victime du racisme n'est pas toujours réduite à des stéréotypes ou dévalorisée. Certes, c'est souvent le cas. Mais elle peut être parfaitement connue et familière aux racistes. Sa caractéristique majeure est d'être jugée inassimilable ou inconciliable. Le raciste estime qu'il existe une incompatibilité entre sa culture, son mode de vie ou sa race et ceux de sa victime. »⁴¹⁹

Les représentations concernant les origines de la population du Neuhof sont très importantes à prendre en compte car elles génèrent des attitudes et des dynamiques particulières. Il est important d'ajouter que les préjugés concernant les origines sont repris par les diverses communautés, ce qui tend à donner de l'écho à ces représentations.

b) ... à l'insécurité supposée du quartier

Le Neuhof est également perçu de manière négative parce qu'il est considéré comme étant un haut lieu d'insécurité.

Comme le montre Laurent Mucchielli, il y a :

« une représentation générale selon laquelle nous assisterions à une détérioration constante de la situation, à une ‘montée inexorable’ de la délinquance et de la violence, au surgissement de vagues d'adolescents qui seraient ‘toujours plus jeunes et toujours plus violents .»⁴²⁰

Cette situation est à mettre en relation avec la surmédiatisation des quartiers sensibles, notamment lorsqu'il s'y passe quelque chose de négatif. Au Neuhof, cela se traduit par le fait que beaucoup de personnes pensent qu'on ne peut pas entrer dans certains

⁴¹⁹ Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Seuil, L'épreuve des faits, Paris, 1992, pp. 148 à 149.

⁴²⁰ Mucchielli L., Op.cit., 2005 (2^{ème} édition), p. 7.

secteurs du quartier, qu'on n'y risque sa vie si on a le courage de le faire ou alors de se faire agresser.

De plus, certaines personnes du quartier vont jouer de cette représentation en lui donnant de l'écho, par des attitudes ou des paroles. Cela rend les situations compliquées à analyser car il devient difficile de comprendre ce qui relève du fantasme et de la réalité. Enfin, il faut souligner que ces représentations concernent souvent un très petit nombre d'individus mais s'étendent à l'ensemble de la population d'un quartier faisant oublier « la majorité silencieuse ».

Ces représentations sont également à mettre en relation avec le fait que le Neuhof représente la peur sociale pour certaines personnes. Cette idée peut rejoindre celle de Robert Castel, qui montre que :

« Les quartiers sensibles cumulent les principaux facteurs d'insécurisation : forts taux de chômage, d'emplois précaires et d'activités marginales, habitat dégradé, urbanisme sans âme, promiscuité entre groupes d'origine ethnique différente, présence permanente de jeunes désœuvrés qui paraissent exhiber leur inutilité sociale, visibilité des pratiques délinquantes liées au trafic de drogues et aux recels, fréquence des ‘incivilités’, des moments de tension et d’agitation et des conflits ‘avec les forces de l’ordre’ etc. L’insécurité sociale et l’insécurité civile se recoupent ici et s’entretiennent l’une l’autre. Mais sur la base de ces constats qui n’ont rien d’idylliques, la diabolisation de la question des banlieues et particulièrement, la stigmatisation des jeunes à laquelle on assiste aujourd’hui, relève d’un processus de déplacement de la conflictualité sociale qui pourrait bien représenter une donnée permanente de la problématique de l’insécurité [...]. C’est en quelque sorte le retour des classes dangereuses, c'est-à-dire la cristallisation sur des groupes particuliers, situés aux marges, de tout ce qu'une société porte de menaces.»⁴²¹

Enfin, il ne faut pas occulter la question des substances illicites qui influe sur certaines représentations du quartier, celui-ci étant réputé comme le haut lieu de trafic en Alsace. Viennent ainsi se greffer d'autres représentations concernant la drogue et sur certaines catégories telles que celles des toxicomanes par exemple.

L'ensemble des représentations négatives du quartier peut déboucher sur des logiques de stigmatisation et de discrimination. (que nous avons traité dans la deuxième partie de cette thèse).

⁴²¹ Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, Seuil, La République des idées, Paris 2003, p. 53.

c) *La question sociale surdéterminée dans les quartiers populaires*

Il est désormais important de replacer l'ensemble de ces données dans un contexte plus global, celui de la société française. En effet, comme l'explique Loic Wacquant :

« il est indispensable de replacer l'état et le destin d'un quartier dans la série diachronique des transformations historiques dont il est l'expression matérielle, transformations qui ne trouvent jamais leur source et leur principe au sein du quartier en question [...]. Oublier que l'espace urbain est une construction historique et politique au sens fort du terme, c'est s'exposer à (mé) prendre pour des ‘effets de quartier’ ce qui n'est que la retraduction spatiale des différences économiques.»⁴²²

La logique de « précarisation » qui touche les quartiers et qui est à l'origine de certaines représentations négatives, ne leur est pas propre et concerne l'ensemble de la société française, bien qu'ils en soient le plus victimes. Dans ce contexte, Robert Castel se questionne sur l'apparition d'une nouvelle question sociale à partir des années 1970. Il explique que :

« c'est précisément au moment où les attributs attachés au travail pour caractériser le statut qui place et classe un individu dans la société paraissent s'être imposés au détriment des autres supports de l'identité, comme l'appartenance familiale ou l'inscription dans une communauté concrète, que cette centralité du travail est brutalement remise en question.»⁴²³

Castel explique que la transformation de la structure de l'emploi va se traduire par une nouvelle question sociale se cristallisant autour de trois points : la déstabilisation des stables, l'installation dans la précarité (chômage récurrent imposant des stratégies de survie fondées sur le présent) et un déficit de places occupables dans la structure sociale auxquelles sont associées une utilité sociale et une reconnaissance publiques⁴²⁴.

Dans ce contexte, une nouvelle forme de pauvreté apparaît, celle que Serge Paugam nomme « la pauvreté disqualifiante » qui :

« traduit une configuration sociale où ceux que l'on appelle les ‘pauvres’ sont de plus en plus nombreux et refoulés, pour la plupart, hors de la sphère productive. Leurs difficultés risquent de ce fait, de s'accroître, ainsi que leur dépendance à l'égard des services de l'action sociale. [...] Elle ne renvoie pas à un état de misère stable, stabilisée, mais à un

⁴²² Wacquant L., Op.cit., p. 12.

⁴²³ Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995, p. 622.

⁴²⁴ Ibid., pp. 663 à 665.

processus qui peut toucher des franges de la population jusqu'alors parfaitement intégrées au marché de l'emploi. Ce processus concerne des personnes confrontées à des situations de précarité de plus en plus lourdes tant dans le domaine du revenu, des conditions de logement et de santé, que dans celui de la participation à la vie sociale. »⁴²⁵

Ainsi, la logique de précarisation qui touche la France depuis le début de la crise économique génère une peur dans l'ensemble de la population. On pensait jusqu'alors qu'elle ne touchait que les personnes ne voulant pas participer au progrès, on s'aperçoit qu'elle peut atteindre toutes les catégories socio-professionnelles. Les quartiers populaires, à l'instar du Neuhof, sont durement touchés par la précarité et de manière plus importante. Les résultats statistiques sont souvent multipliés par deux dans ces lieux. Cependant, ce cheminement par le contexte global nous permet de constater que ce n'est pas un effet de quartier, mais le contexte actuel de la société globale. Les quartiers deviennent alors la représentation concrète de cette nouvelle question sociale, d'où la peur et les représentations négatives dont ils sont souvent victimes. Cette surdétermination de la question sociale peut être illustrée par les propos de M. Hamm : « *Je peux dire que le Neuhof est très caractéristique du reste des autres territoires. Les problématiques rencontrées au Neuhof reflètent ce qu'on peut retrouver au niveau national. Neuhof est à l'image des autres quartiers populaires français* ».

Comme la plupart des quartiers populaires, Neuhof cumule plusieurs handicaps, parmi lesquels la précarité prend une place importante. Cette situation de précarité dans ce quartier signe, comme le note Robert Castel : « un retour à la vieille thématique des classes dangereuses, qui consiste à fixer sur certains groupes ce que la société dans son ensemble porte de menaces »⁴²⁶.

Il est désormais intéressant de se questionner sur l'impact de la culture du présent, sur les envies et projets d'une frange des jeunes grandissant dans le quartier du Neuhof.

d) Contexte précaire et envies des jeunes : des projets d'avenir à l'accès à la consommation

Deux variables concernant les envies des jeunes ont été particulièrement repérées pendant notre immersion dans le quartier (par le travail de rue). La première concerne les projets d'avenir et la seconde, l'accès à la société de consommation. Force est de constater que ces envies ne diffèrent pas les jeunes du quartier du reste des jeunes,

⁴²⁵ Paugam S., *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, Le lien social, Paris, 2005, p 232.

⁴²⁶ Castel R., Op.cit., 2007, p. 66.

mais que l'accès à ces variables va prendre des modalités différentes du fait du contexte précaire dans lequel ils évoluent.

Faire des projets d'avenir quand on vit dans la précarité...

Une bonne partie des jeunes que nous avons rencontré semblent s'inscrire dans une sorte de dichotomie entre un environnement social précaire, qui impose des temporalités sociales courtes et la vie au jour le jour (la débrouille), et l'inscription dans l'avenir, symbolique de leur classe d'âge. En abordant la question d'avenir avec jeunes de notre enquête, il apparaît que leur envie première est d'accéder à l'autonomie, quitter la rue pour certains, quitter la maison familiale afin de s'installer avec sa copine et fonder une famille.

Wahid témoigne : «*Avant, quand j'étais dans la rue avec mes amis, j'avais envie de sortir de cette galère. J'avais envie d'obtenir mon permis pour trouver un boulot, surtout dans la mécanique, même si je ne suis pas allé au bout de mon diplôme. Je pourrais même aller travailler en Allemagne, à côté. Je voulais aussi avoir un jour mon appartement à moi pour m'installer avec ma copine et envisager l'avenir (...)*».

A la lecture de cet extrait, nous constatons que Wahid envisage son avenir par le biais de l'autonomie, qui se caractérise par l'accès à l'indépendance. Chose qu'il a réussi à atteindre, car il est aujourd'hui employé par une entreprise⁴²⁷. Cette autonomie passe également par la création d'une vie de famille, après avoir décroché un emploi.

Cette manière d'envisager l'avenir est caractéristique, selon Claire Bidart et Daniel Lavenu, des jeunes de milieux populaires. Ces auteurs soulignent que ces jeunes peuvent difficilement décaler leur passage à l'âge adulte, (envisagé comme la transition de l'âge de l'insouciance vers des responsabilités marqué par le travail et la famille) du fait du manque de ressources de leur environnement social⁴²⁸.

Accéder à l'autonomie signifie avant tout entrer dans l'âge adulte et les contraintes qui y sont liées, car cela nécessite souvent de pouvoir se débrouiller tout seul financièrement. Du même fait, quitter ses parents signifie souvent ne plus revenir, contrairement aux jeunes qui peuvent à certains moments retourner chez leurs parents, après leurs études

⁴²⁷ Dans un de nos précédent chapitre, nous avons vu que Wahid, après une période d'errance, par l'intermédiaire d'un éducateur de l'OPI, avait réussi à abandonner le monde de la rue pour aller travailler en tant que manutentionnaire au Port du Rhin, non loin de sa cité. Malgré les péripéties rencontrées, ce dernier a pu réaliser son projet d'insertion et envisage même de s'installer sous peu avec sa nouvelle copine.

⁴²⁸ Bidart C., Lavenu D., Se dire adulte en France : le poids des origines sociales, in Bidart Claire (dir.), *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, L'Harmattan, Débats jeunesse, 2006, pp. 163 à 180.

par exemple. Cependant, cet accès à l'autonomie prend une forme différente du fait de l'environnement précaire dans lequel ils grandissent, qui les oblige à s'assurer un revenu avant de pouvoir envisager de partir. Le départ prend alors la tournure d'un départ définitif, pour s'installer, souvent en couple.

... à l'accès à la consommation

La seconde variable retenue en nous référant aux envies des jeunes du quartier est : l'accès à la consommation. Il est donc important de revenir sur cette question, en passant avant tout par un contexte plus global, celui de la place de la consommation dans notre société évoquée plus haut.

Le sociologue et philosophe Zygmunt Bauman explique que dans une société telle que la nôtre, chaque individu doit être capable de montrer qu'il est unique, afin d'acquérir une identité et de prouver qu'il existe. L'auteur explique alors que le consumérisme va être l'un des moyens privilégiés pour réaliser cet objectif. L'individu va pouvoir montrer qu'il est unique, tout en suivant la prescription générale. L'accès à la consommation acquiert alors une place primordiale et ne pas y accéder devient un échec. Comme le montre Zygmunt Bauman :

« Etre un individu dans la société des individus coûte de l'argent – pas qu'un peu : la course à l'individualisation étant d'accès limité, elle polarise ceux qui ont les bonnes références pour y participer [...] A côté de la chaîne de fabrication des consommateurs heureux s'en trouve une autre, objet de moins de publicité mais non moins efficace : la chaîne de fabrication des disqualifiés du festin de la consommation et de la course à l'individualisme. [...] Dans cette situation, l'individualité demeure, et risque de le demeurer un bon bout de temps, un privilège. Privilège compris dans chaque société quasi autonome, où l'on joue le jeu de l'affirmation de soi en séparant les consommateurs à part entière, ‘émancipés’ [...] de la masse anonyme de ceux qui restent ‘coincés’ dans leur identité dépourvue de choix [...]. »⁴²⁹

La consommation dans notre société permet d'acquérir une identité, qui de par son unicité nous fait accéder à un statut et nous différencier des autres. Elle devient alors un but, pas seulement pour l'objet qu'elle procure, mais aussi pour le statut qu'elle donne. Un ensemble d'individus va donc chercher à y accéder et notamment les jeunes, cibles privilégiées du marketing. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que cet accès à la

⁴²⁹ Bauman Z., *La vie liquide*, La Rouergue/Chambon, Essai, Rodez, 2006, pp. 37 à 39.

consommation est un but largement recherché, et que le Neuhof n'en est pas une exception.

Cet attrait pour la consommation, notamment le statut auquel elle permet d'accéder, a largement été observé dans le quartier. Il apparaît que beaucoup de jeunes sont fiers d'avoir par exemple un beau scooter, de beaux vêtements..., surtout lorsque quelqu'un le leur fait remarquer.

Des observations faites à Ziegelwasser (Lyautey) lors du travail de rue, illustrent bien cette situation. Dans ce secteur, nous discutions avec quatre des jeunes de notre enquête (habitant Lyautey). Trois d'entre eux détaillaient l'habillement de leur camarade et estimaient le coût total des vêtements. Au total, ce jeune portait pour environ 950 euros de « *fringues* ». Une fois le décompte fini, ce dernier était fier de dire qu'au moins grâce à la manière dont il était habillé, il ne passait pas inaperçu, il n'était pas finalement « n'importe qui » ; il ne renvoyait finalement pas l'image de pauvre que son lieu de vie pouvait susciter. Pour lui, ses camarades pouvaient voir qu'il était une personne qui gagnait bien sa vie. Cette manière de se voir, peut rejoindre l'idée développée par Michel Fize, pour qui : « Consommer est devenu affaire d'identité. Acquérir des biens. (...) ce n'est pas seulement posséder, c'est signifier »⁴³⁰.

Dans les milieux populaires, pour les habitants, posséder revêt une signification particulière, du fait de leur éloignement de la société de consommation. Cette situation génère une attitude de consommation incontrôlable et particulière.

Dans cette optique, les auteurs Mathias Millet et Daniel Thin montrent que :

« en multipliant les contraintes matérielles négatives qui fonctionnent comme autant de rappels à la réalité des nécessités les plus immédiates, les conditions sociales d'existence des familles des collégiens contribuent à ancrer très tôt, chez les collégiens des familles les plus dépourvues, des préoccupations matérielles et économiques, et à les éloigner, dans le même mouvement, des dispositions au désintéressement et à la déréalisation scolastiques qui supposent et permettent à la fois de se détacher des préoccupations matérielles du monde. »⁴³¹

Les jeunes du Neuhof ne semblent à nouveau pas différer d'une grande partie d'autres jeunes de la Ville. Ils cherchent à s'inscrire dans l'avenir par la recherche d'une autonomie mais aussi dans le présent par l'accès à un mode de consommation

⁴³⁰ Fize M., *Le livre de la jeunesse*, Petite Renaissance, document, Paris, 2007, p. 235.

⁴³¹ Millet M., Thin D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, PUF, Lien social, Paris, 2005, p. 38.

valorisant. Ainsi, pour atteindre ces dimensions d'autonomie et d'indépendance, les jeunes les plus fragiles (notamment les jeunes en « errance ») ont souvent recours à une délinquance d'exclusion pour dépasser cette précarité dans laquelle ils vivent.

Hodeifa témoigne : « *La précarité et la pauvreté engendrent des frustrations, qui font que quand un jeune s'adonne à des activités illicites, il cherche avant tout à exister, à paraître, à avoir le luxe. C'est tout de suite les extrêmes. Il s'agit par exemple d'avoir de grosses voitures pour compenser la frustration, c'est-à-dire le fait de se dire qu'on est en marge, on n'a pas grand-chose. On passe d'un extrême à un autre, il n'y a pas de transition. Ce n'est pas une question de se dire avec l'argent, on va payer toutes nos factures, on va faire des courses, non c'est tout de suite, avoir la ceinture Gucci, avoir un pantalon à 1000 euros. On est tout de suite dans des proportions disproportionnées, mais c'est très significatif. C'est un marqueur, en tout cas, c'est intéressant pour évaluer la part de frustration inconsciente parfois, qui est emmagasinée par ces populations* ».

Face à la précarité, pour résister et évacuer certaines frustrations, bon nombre de jeunes se ruent vers les trafics illicites qui leur offrent une alternative provisoire. Cette situation les mène dans des pratiques délinquantes qui les exposent à des risques incalculables.

D'autre part, cette délinquance s'inscrit dans le contexte d'une présence accrue des îlots de trafic de stupéfiants... dans ce quartier. Ces trafics constituent un véritable fléau dans lequel beaucoup d'adolescents de 13 à 15 ans sont pris dans l'engrenage. Ces derniers investissent souvent les réseaux de trafics dès leur jeune âge. Certes, les trafics sont dans la plupart des cas organisés par des majeurs (les plus chevronnés). Toutefois, ces derniers utilisent les mineurs pour faire le guet, ce qui peut faciliter leur entraînement dans la délinquance, la violence et autres phénomènes du genre.

En outre, la revente de drogue est une activité très lucrative pour des mineurs sans véritable qualification. Cette activité constitue pour les jeunes en échec scolaire une source de revenus non négligeable leur permettant de vivre le temps présent.

De notre expérience de terrain, nous avons constaté que lorsqu'un mineur ou un jeune adulte y est impliqué, les éducateurs ont beaucoup de mal à l'inciter à renoncer à cette manne pour un stage ou un travail souvent précaire et nécessitant beaucoup plus d'efforts.

CONCLUSION

Cette thèse a été engagée à la suite de plusieurs constats basés sur des observations tirées d'une précédente recherche en Master. Nous travaillions, à l'époque, sur *les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration vivant dans des quartiers dits "à problèmes"*. Avec l'appui du chef de service de l'OPI, nous avions alors réalisé une immersion d'un mois au sein du quartier Neuhof pour rencontrer plusieurs jeunes/parents, professionnels et autres acteurs associatifs œuvrant dans l'insertion socio-professionnelle. Aux termes de cette première enquête, riche en revendications (sentiment d'injustice, etc.), nous avions fait la promesse à nos interlocuteurs de revenir poursuivre plus en profondeur ce travail initié.⁴³²

Lieu dans lequel se cumulent des indicateurs socio-économiques défavorables, le Neuhof, à l'instar d'autres quartiers populaires, est un espace pouvant favoriser l'émergence de manifestations violentes particulièrement chez des jeunes qui, pour beaucoup, se retrouvent à l'adolescence : sans formation, sans compétence et sans espérance. Un cadre qui constitue donc un terreau fertile de *division* dans la mesure où cette jeunesse des « banlieues » risque de développer le sentiment d'être exclue et/ou de se replier sur elle-même voire de cultiver des identités meurtrières⁴³³.

Néanmoins, fort de notre première expérience au sein de ce quartier, nous avons dû/pu apporter de la nuance face à ce « sombre» tableau grâce notamment aux réalités observées et aux analyses proposées dans cette thèse qui nous ont emmenées à déconstruire l'image parfois « négative » (trafic de drogues, affrontements avec les forces de l'ordre ou échauffourées⁴³⁴ à chaque réveillon de nouvel an, etc.) que les médias et la vulgate projetaient sur le Neuhof et que la population locale - dénonçait lors de nos rencontres.

En adoptant une posture socio-anthropologique mêlant observations de terrain dans la durée et récits de vie⁴³⁵, nous avons justement voulu transcender le sens commun et avons tenté d'inscrire ces jeunes dans une dynamique dans laquelle ils ne sont pas appréhendés comme des délinquants « victimes d'une situation » mais plutôt comme des acteurs

⁴³² Presque investi d'une mission, cette première expérience nous avait donné l'impression d'être devenu aux yeux des habitants rencontrés, un « porte parole » ou intermédiaire entre le « nous » et le « eux », entre « eux » et le système. C'est dans ce contexte que quelques mois plus tard, nous nous étions décidés à nous inscrire en doctorat en Sciences Sociales et avions repris le contact avec nos différents informateurs.

⁴³³ Maalouf A., *Les Identités meurtrières*, Grasset, 2009.

⁴³⁴ Dernières Nouvelles d'Alsace du 1^{er} janvier 2013.

⁴³⁵ Inowlocki L., Dudit M., Op.cit.. 2013, p. 94.

stratégiques⁴³⁶. Notre travail au sein de l’OPI Neuhof nous a également donné l’opportunité de mieux saisir le phénomène de « violence », tout du moins, de lui donner un caractère correspondant à la réalité circonscrite de leur secteur d’intervention (des émeutes collectives rares en faveur de pratiques délinquantes perpétrées par une minorité de jeunes le plus souvent « en errance »).

Il nous a enfin donné la possibilité de répondre - a posteriori - à nos trois hypothèses de départ dont la synthèse fera office de conclusion :

1) Les problèmes qui surgissent dans un certain nombre de familles, le lieu de vie, l’échec scolaire, le chômage, l’environnement amical, le sentiment de rejet de la société etc. sont autant d’éléments qui peuvent générer des violences juvéniles dans ce quartier strasbourgeois (comme ailleurs).

Se focaliser sur un seul critère d’explication serait nous semble t-il au final limité. Limité parce qu’il ne permettrait pas de comprendre pourquoi et comment un jeune du Neuhof entre dans une carrière de délinquant alors que son voisin du même quartier et aux caractéristiques socio-économiques similaires, lui, empruntera une voie totalement opposée. Il convient donc de penser ce phénomène comme un processus, une combinaison complexe des différents facteurs dont il a été question tout au long de cette recherche. Notre immersion nous a notamment permis de voir que face à des problématiques similaires, les réactions et les ressentis varient en fonction des jeunes. Par exemple, les jeunes « dynamiques » rencontrés au sein de l’OPI, contrairement à ceux qui sont « en errance » ont montré qu’il n’y a pas d’inéluctabilité par rapport au recours à la violence : on peut y entrer ou en sortir selon les rencontres établies ou non et selon les stratégies mises en œuvre.

Nous avons ainsi essayé de rendre à ces jeunes leurs spécificités afin de montrer comment ils subissent, supportent, contournent, luttent avec ou contre/dans leur environnement⁴³⁷ pour s’en sortir.

Aussi, contrairement à une grande partie des médias et des intellectuels français qui restent hostiles à toute interprétation sociale et préfèrent se focaliser sur des

⁴³⁶ C'est-à-dire acteurs stratégiques dans le sens où ils mobilisent des ressources notamment institutionnelles pour s'en sortir. Delcroix C., Op.cit., 2013, p.13.

⁴³⁷ Les jeunes composants ce groupe illustrent le fait que pour toute personne donnée, le degré de mobilisation peut varier fortement au cours de son parcours biographique. Il varie aussi en fonction des composantes de la situation (Delcroix C., Op.cit., 2014, p. 198)

thématisques telles que la démission des familles, l'intégration ratée, l'islamisation menaçante⁴³⁸, notre expérience de terrain nous a prouvé le contraire.

Dans le même sillage, nous sommes arrivés à la conclusion que les violences doivent plutôt être comprises, non comme de simples ambitions prédatrices de leurs auteurs⁴³⁹ - mais bien au contraire comme des actes politiques, symboles de revendication, de « révolution » face à un système jugé défaillant et distant.

De fait, bien que le recueil de témoignages des jeunes-enquêtés ne nous permet pas d'affirmer clairement qu'ils le pensent⁴⁴⁰, l'analyse de leurs paroles⁴⁴¹ nous amène à comprendre certaines pratiques délinquantes et violentes observées comme relevant d'une *politique de la terre brûlée*. Une technique utilisée en temps de guerre, qui consiste à la destruction massive des ressources, moyens de production, infrastructure, etc. en brûlant tout derrière soi afin de les rendre inutilisables par l'ennemi et leur ôter toute possibilité de ravitaillement. En ce sens, *détruire, déstabiliser et brûler* le « champ territorial » à travers ces manifestations semble relever, en dernière analyse, davantage d'une tactique défensive qu'offensive.

Nous pouvons également en restant dans cette approche par le feu, comparer cette *politique* menée par certains jeunes à une forme de *culture sur brûlis* : technique qui, jadis fut utilisée par des paysans manquant d'espace et de terre arable pour libérer les territoires de plants ou arbustes encombrants. Défraîchie par les flammes, la nouvelle terre ainsi noircie et enrichie était supposée se transformer en un terreau fertile et utile à la survie du clan⁴⁴². Vu sous cet angle, le recours à des gestes inappropriés ou aux pratiques précitées sont, nous semble-t-il, l'un des seuls moyens que certains ont à leur portée pour tenter de reconfigurer l'ordre établi. Il s'agirait - dans une certaine mesure - d'une demande inconsciente de justice portant sur la redistribution de biens matériels et symboliques en vue de créer une société nouvelle, une société qui « renaîtrait de ses cendres ».

⁴³⁸ Lapeyronnie D., Les émeutes urbaines en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, In : *Comprendre les violences urbaines*, La documentation française n° 319, mars 2006, p. 5.

⁴³⁹ Cf. Sébastien Roché

⁴⁴⁰ Ainsi comme le fait remarquer Didier Lapeyronnie, dans le cas des émeutes, les revendications des « agitateurs » ne sont pas clairement exprimées ce qui donne lieu à une pluralité d'interprétations divergentes qui s'affrontent dans l'espace public, Lapeyronnie, Op.cit., 2005, p. 14.

⁴⁴¹ Parole est ici à prendre au sens large à savoir : le type et la forme de discours, l'alphabet corporel, le silence lorsque certaines questions ont été posées, etc.

⁴⁴² Vieille-Grosjean H., La fête, le feu, et les pyromanes, 2006, <http://www.cedrea.net/La-fete-le-feu-et-les-pyromanes>.

Enfin, si certains pensent que les révoltes des jeunes de « banlieue » sont l'expression d'une « *intifada* » musulmane et ethnique⁴⁴³, il nous apparaît plus juste de dire qu'ils incarnent des « *guerrieros* » dans le sens où leurs actes sont d'habiles manœuvres qui ne nécessitent le plus souvent qu'un outillage rudimentaire et destiné à renverser un rapport de force face à un « ennemi » (la société inégalitaire) plus puissant.

2) Au Neuhof à l'instar des autres quartiers populaires français, les violences juvéniles ordinaires ou urbaines sont le produit, au moins partiel, d'une relation parfois tendue et conflictuelle entre une partie des jeunes délinquants et les forces de l'ordre.

Dans cette perspective, on peut se demander si les violences/conflits/invectives entre certains jeunes et la police ne doivent pas être considérés comme une extension de leur lutte contre le système social inégalitaire.

Prendre à rebours l'approche dans laquelle une partie des jeunes incarnent des « *guerrieros* » est - dans le bilan de cette seconde hypothèse - tout aussi enrichissante. En effet, nos conclusions abondent dans le sens où les violences/conflits entre certains jeunes et la police sont à prendre comme une extension de leur lutte contre le système social jugé inégalitaire. Dans cette perspective, les agents de l'autorité publique, parfois ultimes représentants de l'Etat dans certains secteurs du Neuhof, cristallisent un ensemble de représentations notamment celles d'être le *bras armé* du pouvoir. D'un point de vue ethnographique, l'architecture ainsi observée, donne lieu à des *rapports de domination* qui conditionnent chaque situation d'échange entre la police et les jeunes y compris ceux qui se pensent *ennemis d'état*⁴⁴⁴. Les jeunes en « errance » ont, de fait, plus que les autres une relation conflictuelle avec le « corps policier » qu'ils transforment symboliquement en réceptacle et canal de communication pour atteindre la *puissance publique* qu'ils jugent souvent illégitime.

Plus des « forces de l'ordre » que des « gardiens de la paix », ce n'est également qu'en replaçant « le policier » et son mode d'action/réaction dans le cadre local de la « cité »⁴⁴⁵ que nous pouvons réellement comprendre la complexité et la nature des tensions abordées. Nous avons pu voir, tout au long de cette thèse, que les pratiques et

⁴⁴³ Lapeyronnie D., Op.cit., 2005, p. 5

⁴⁴⁴ « Ennemis d'Etat » dans le sens où certains préjugés, discours et représentations négatifs qui leur sont assignés et/ou qui sont vécus comme tels leur donnent le sentiment d'être des ennemis ; d'être *en rupture de ban*, d'être des bandits ou encore des forbans (Messu, op.cit., 1997, p. 118). Ce type de représentations est le plus souvent l'apanage des jeunes appartenant à notre catégorie jeunes « en errance ».

⁴⁴⁵ Mouhanna Ch., *La police contre les citoyens ?*, Champ social éditions, 2011, p. 9.

comportements de certains policiers (contrôles d'identité répétitifs, fouilles corporelles, interventions musclées, injures, propos humiliants, etc.) à l'égard d'une frange de jeunes ont bien souvent été les éléments déclencheurs de « violence » (rébellion, riposte, refus d'obtempérer...) au sein du quartier où la présence policière était parfois interprétée sous l'angle de la répression, de la défiance, de la provocation.

C'est dans ce cadre que notre intérêt pour le métier d'éducateur prend tout son sens. Le *travail de rue* que les éducateurs effectuent nous semble être une approche incontournable leur permettant d'incarner leur rôle de médiateur social et de préserver un certain équilibre dans cet espace. Pour éviter de graves dérapages et apaiser les tensions parfois palpables, nous avons pu observer⁴⁴⁶ que les éducateurs de l'OPI avaient ce double avantage d'être d'une part, une ressource sur laquelle les forces de l'ordre s'appuyaient et d'autre part, ils jouent le rôle de médiateurs au sein du quartier. Aussi, grâce à leur qualité d'écoute et de dialogue, ils ont pu, à bien des égards, canaliser et éviter le « passage à l'acte » de certains jeunes.

3) Le discours tenu par les éducateurs de l'OPI Neuhof ainsi que leurs pratiques sont fortement liés à la réalité objective/subjective des jeunes rencontrés.

Les éducateurs de la prévention spécialisée travaillent toujours autour de la même intention : être là où se manifestent des phénomènes d'inadaptation et de rupture sociale pour lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion d'individus - et plus particulièrement de jeunes - marginalisés ou en voie de marginalisation, en difficulté, pour qu'ils trouvent leur place dans le quartier et à plus grande échelle dans la société.

Les dispositifs de prévention des éducateurs de l'OPI contre la violence/marginalité des jeunes en situation difficile constituent un moyen de pacification des rapports sociaux. Ils permettent d'éviter ou de minorer les actes de délinquance/violence. Sous le triptyque : soutien à l'scolarité-soutien à la parentalité-insertion socio-professionnelle, ces éducateurs constituent un pivot dans l'intégration des habitants du quartier. Pour ce faire, nous avons pu constater que l'avantage majeur de ces professionnels est d'adapter leurs discours, leurs démarches et pratiques aux besoins, profils et demandes exprimées. Ainsi, les éducateurs n'entreprennent pas la

⁴⁴⁶ Dans le cadre du travail de rue auquel nous avons participé, nous avons eu l'occasion d'assister à quelques reprises à des tensions directes entre jeunes délinquants/trafiquants et policiers lors de leurs interventions sur la Place de Hautefort et Polygone (zones plus « sensibles » du Neuhof).

même approche et ne tiennent pas le même discours face aux jeunes « dynamiques » ou aux jeunes en « errance ». Ils varient leur position en fonction des circonstances de rencontre (au local de l’association pour les premiers et lors du travail de rue pour les seconds).

En principe, les éducateurs ont moins de mal à identifier les besoins réels des jeunes « dynamiques », dans la mesure où ces derniers sont traditionnellement dans des postures d’ouverture. A contrario et il s’agit nous semble-t-il de la principale limite de leurs missions: les jeunes en « errance » loin d’être dans un schéma d’adhésion restent un public difficile à approcher - à toucher - à accompagner vers une voie leur permettant de sortir de leurs difficultés.

En dépit des échecs auxquels ils doivent faire face, nous avons néanmoins pu voir que les éducateurs persévèrent - parfois avec succès - puis mobilisent l’ensemble de leurs ressources pour mener leurs projet à terme. Nous retiendrons donc la thèse selon laquelle sans cette association, on assisterait à beaucoup plus de violences juvéniles ou urbaines et à une expansion des activités/pratiques illégales au Neuhof.

La pertinence et la légitimité de l’OPI au sein de ce quartier a *in fine* fait ses preuves. Par un travail minutieux et adapté, les actions de ces professionnels dépassent les frontières de leur secteur d’intervention et permettent de s’éloigner de l’horizon américain où dans une ville comme Los Angeles : illettrés, chômeurs, jeunes « en errance » sont devenus une « puissante force sociale⁴⁴⁷ » capable de terroriser des quartiers et des villes entières.

Les feux de cette folie, ainsi que le rappelle Jeremy Rifkin, se nourrissent de l’inactivité, de la pauvreté, du désespoir qui caractérisent de nombreuses banlieues; lieux où finalement des gens aux ventres creux et aux cœurs brisés⁴⁴⁸ tentent tant bien que mal de s’en sortir en s’appuyant notamment sur des structures institutionnelles à l’instar de l’OPI.

⁴⁴⁷ Rifkin J., *La fin du travail*, La découverte, Paris, 1996, p. 284.

⁴⁴⁸ Rifkin J., Ibid.

BIBLIOGRAPHIE

Amrani Y., Beaud S., *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, Paris, La découverte, 2004.

Arendt H., *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967.

Arliaud M., Eckert H., (dir.), *Quand les jeunes entrent dans l'emploi*, Paris, La dispute, 2002.

Bachmann C., Le Guennec L., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 1996.

Bachmann C., Le Guennec N., Albin M., *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Albin Michel, 1997.

Bader C. *Yéniches, Les derniers nomades d'Europe*, L'Harmattan, 2007.

Bailleau F., *Les jeunes face à la justice pénale. Analyse critique de l'application de l'ordonnance de 1945*, Syros, 1996.

Bajoit G., « Notes sur la construction de l'identité personnelle », *Recherches sociologique*, 1999.

Baudelot Ch. Et Establet R., *L'école primaire divise*, Maspero, Paris, 1975.

Battegay A. et Boubeker A., « Des Minguettes à Vaulx-en-Velin. Fractures sociales et discours publics », *Les Temps modernes*, décembre-janvier 1992.

Battegay A.. « Les cultures incertaines des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *Hommes et migrations*, N°1231, 2001.

Baudin G. et Genestier Ph., *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, La documentation française, 2002.

Bauer A. et Raufer X., *Violences et insécurité urbaines*, PUF, 1998.

Bauman Z., *La vie liquide*, La Rouergue/Chambon, Essai, Rodez, 2006.

Beaud S. Weber F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 1998.

Beaud S. et Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard éd., 2003.

Beaud M., *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, La découverte, 2006.

Becker H.S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

Begag A., Rossini R..., *Du bon usage de la distance chez les sauvageons*, Paris, Seuil, 1999.

Begag A., Chaouite A., *Ecart d'identité*, Paris, Seuil, 1990.

Begag A.. « Entre « rouiller » et « s'arracher » réapprendre à flâner », In : *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°59-60, 1993.

Begag A., « La révolte des lascars contre l'oubli à Vaulx-en-Velin », In : *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°49, 1990,

Begag A., *Les dérouilleurs. Ces français de banlieue qui ont réussi*, Paris, Mille et Une Nuits, 2002.

Begag A., Delorme C., *Quartiers sensibles*, Paris, Seuil, 1994.

Becker H-S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, la découverte, 2002.

Becker H-S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 2012.

Belmessous H., *Voyage en Sous France*, Les éditions de l'atelier, Paris, 2004.

Bertaux D., *Le récit de vie - L'enquête et ses méthodes*, 3^{ème} édition, Armand Colin, 2010.

Bertaux D., « Le care comme partie émergée de la production de la vie », In : Vers une société du care ?, *Revue des sciences sociales* n°52, Université de Strasbourg, 2014.

Berthelot J-M., *Ecole, orientation, société*, Paris, PUF, 1993.

Biarnès J., (éd.), *Le sujet et l'évaluation des politiques sociale*, Nantes, Pleins Feux, 2006.

Bidart C., Lavenu D., « Se dire adulte en France : le poids des origines sociales », In : Bidart Claire (dir.), *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, L'Harmattan, Débats jeunesse, 2006.

Bihr A., Pfefferkorn R., *Déchiffrer les inégalités* (2e édition), Paris, Syros-Alternatives économiques, 1999.

Body-Gendrot S., et Le Guennec N., *Mission sur les violences urbaines*, Paris, La Documentation française éd., 1998.

Bondu D., *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2000.

Bordone J., *Guide des politiques locales d'insertion*, Dunod, Paris, 1999.

Boudon R., Cuin Ch, Massot A., *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, l'Harmattan, 2000.

Bourdieu P., *La misère du monde*, Editions du Seuil, Paris, 1998.

Bourdieu P., *Le sens pratique*, Les éditions de Minuit, Paris, 1980.

Bousquet R., *Insécurité : nouveaux risques : les quartiers de tous les dangers*, L'Harmattan, Paris, 1998.

Bousquet R., *Insécurité : nouveaux enjeux. L'expertise et les proportions policières*, L'Harmattan, avril 1999.

Bousquet R., Lenoir E., *La prévention de la délinquance. Questionnaires judiciaires*, PUF, 2009.

Bordet J., *Jeunes de la cité*, PUF, 1998.

Boutereau-Tichet S., Jourdain-Menninger D., Lannelongue C., *Le Travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement*, Paris, La Documentation française, 2005.

Boutinet J-P., *Psychologie des conduites à projet*, Paris, PUF, 1999.

Braudel F., *Grammaire des civilisations*, Flammarion, 1993.

Brenner E., (sous la dir.), *Les territoires perdus de la République*, Paris, Mille et une nuits, 2002.

Bresson M., (sous la dir.), *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Bregeon P., *Parcours précaires. Enquêtes sur la jeunesse déqualifiée*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Brunin J-L., « La violence dans les quartiers urbains », In : Maîtriser la violence, *Colloque J. Rodhain*, 1998.

Bruchon-Schweitzer M., « Ce qui est beau est bon. L'efficacité d'un stéréotype social », In : *Ethnologie française*, vol 19, n°2, 1989.

Bui Trong L., *Violences urbaines, des vérités qui dérangent*, Paris, Bayard, 2000.

Bui-Trong L., « Cultures de quartiers : le « business » comme système de vie », In : *Informations sociales*, C.N.A.F, n°62, 1997.

Burawoy M., « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain ». In : Cefai D., (Sous la dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La découverte-MAUSS, 2003.

Carra C., *Délinquance juvénile et quartiers « sensibles »*. *Histoires de vie*, L'Harmattan, 2001.

Carra C., *Violences à l'école élémentaire. L'expérience des élèves et des enseignants*, PUF, 2009.

Caron J.-C., *A l'école de la violence. Châtiments et sévices dans l'institution scolaire au XIXe siècle*, Paris, Éditions Aubier, 1999.

Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

Chaïb S., « Activité professionnelle et vie familiale », extrait de l'ouvrage collectif : « Les femmes d'origine étrangère et l'Emploi », *Informations sociales* n°63, Caisse Nationale des Allocations Familiales, Paris, 1997.

Chaillou Ph., *La violence des jeunes. L'autorité parentale en question*, Gallimard, décembre 1995.

Chaillou Ph., *Le Juge et l'enfant*, Privat, 1987.

Chamboredon J-C., « La délinquance juvénile », *Revue française de sociologie*, juillet, 1971.

Chamborédon J-C., « Proximité spatiale et distance sociale », *Revue française de Sociologie*, 1970.

Christie N., *L'industrie de la punition, prison et politique pénale en Occident*, Paris, Autrement, 2003.

Coutant I., *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, La découverte, 2005.

Crenner E., « Insécurité et sentiment d'insécurité », *Insee première*, n° 501, décembre 1996.

Cyprien A., *Sociologie des « quartiers sensibles »*, Armand Colin, 2005.

Damon J., « Les incivilités », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 836, Paris, La documentation Française éd., 2000.

De Bellaing L-M., et Guillou J., *Les sans domicile : un phénomène d'errance*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Defrance B., *La violence à l'école*, Paris, Syros-Alternatives éd., 1992.

Delcroix C., *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certaines résistent à la précarité*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2005

Delcroix C., (dir.) *Education(s) et réseaux de sociabilité. Parcours de jeunes en difficulté*, Éditions Pétra, coll. « Education, art du possible », 2010.

Delcroix C., « Formes de mobilisations de ressources subjectives contre la précarité ». In : Bertaux D., Delcroix C., Pfefferkorn R. (sous la dir.), *Précarité : contraintes et résistances*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Delcroix C., « S'engager dans la durée. De la relation d'enquête aux effets de la publication ». In Payet J-P., Rostaing C., Giuliani F., (Sous la dir). *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, PUR, 2010.

Derosières A., « Un essai de mise en relation des histoires récentes de la Statistique et de la Sociologie », in *Actes de la journée d'étude « Sociologie et Statistique »*, tome 1, Paris, Société française de Sociologie/INSEE, Octobre 1982, p. 161-182 ;

Derosières A., *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La découverte, 1993.

De Weirt X., Rousseaux X., *Violences juvéniles urbaines en Europe. Histoire d'une construction sociale*, Presse Universitaires de Louvain, 2011.

Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, 2000.

Dubar C., *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1991.

Dubet F., *La galère, jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

Dubet F., « Le retour à l'ordre, et après ? », in *Collectif, Banlieue, lendemains de révolte*, Paris, La Dispute, 2006.

Dubet F., Martuccelli D., *A l'école, sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Seuil, 1996.

Dubet F., *Les identités multipliées*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2000.

Duprez D., Kokoreff M., *Les mondes de la drogue*, Paris, Odile Jacob, 2000.

Dupuy J-P, *Le Sacrifice et l'envie*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

Duret P., *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF, 1996.

Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard (pour la trad. Française), 1997.

Elster J., *Agir contre soi. La faiblesse de volonté*, Paris, Odile Jacob, 2007.

Esterle-Hedibel M., « Jeunes des cités, police et désordres urbains », in Mucchielli L., et Esterle-Hedibel M., *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Fablet D., (sous la coord.), *Intervenants sociaux et analyse des pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Ferréol G., *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand Colin, Cursus, 2ème édition, 1996.

Fize M., *Le livre de la jeunesse*, Petite Renaissance, document, Paris, 2007.

Foucart J., *Sociologie de la souffrance*, Editions Bock, Université de Bruxelles, 2003.

- Foucault M., *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
- Fourcaut A., *Banlieue rouge*, Paris, Editions ouvrières/presses de Sciences Po, 1986.
- Freund V., *Le métier d'éducateur de la PJJ*, La découverte, 2007.
- Galland O., *Les jeunes*, Paris, La découverte, 1996.
- Gardet M., Vilbrod A., *L'Éducation spécialisée en Bretagne, 1944-1984. Les coordinations bretonnes pour l'enfance et l'adolescence inadaptée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- Gebler L. et G. Ivan, *Le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs*, Edition ASH, Paris, 2004.
- Girard R., *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1980.
- Goffman A., *On the run. Fugitive life in an American city*, The University of Chicago Press, 2014.
- Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2, édition de Minuit*, Collection le Sens commun, Paris, 1984.
- Goffman E., *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Les éditions de minuit, Collection « Le sens commun », 1975.
- Gollier C., Hilton D-J.), Raufaste E., “Daniel Kahneman et l’analyse de la décision face au risque », *Revue d’économie politique*, Paris, Dalloz, 2003.
- Goudailler J-P., « Langues et identités. L’exemple du français contemporain des cités » *Informations sociales*, n°119, 2004.
- Grafmeyer Y., « Regards sociologiques sur la ségrégation », in Brun J., Rhein C., *La ségrégation dans la ville : concepts et mesures*, Paris, L’Harmattan coll. « Habitat et sociétés », 1994.
- Gremy J-P., « Les violences urbaines. Comment prévoir les crises dans les quartiers sensibles ? », *Etudes et recherche de l’IHESI*, 1996.
- Guidicelli A., *La Caillera, la racaille*, Paris, Bertoin, 1991.
- Gwiadzdzinski L., « Strasbourg, retour sur les violences de la nuit du réveillon », *Revue des Sciences Sociales* n°25, 1998.
- Harrati S., Vavassori D., M. Villerbu L., *Délinquance et violence. Clinique, psychopathologie et psychocriminologie*, 2^e édition, Armand Colin, 2009.
- Hoggart R., *La culture du pauvre*, Paris, Minuit (trad. Française), 1970.
- Honneth A., *La Lutte pour la reconnaissance*, Edition Folio, Paris, 2000.

Honneth A., *La société du mépris ; Vers une nouvelle Théorie critique*, Edition, La découverte, 2006.

Houellebecq M., *Soumission*, Flammarion, 2015.

Inowlocki L., Dudit M., « Filles et garçons des quartiers populaires en France et en Allemagne », In : Les migrations au regard des récits de vie, *Migrations/CIEMI*, vol. 25, n°145, janv. – fév. 2013.

Ion J., *Le Travail social en débat(s)*, Paris, La découverte (Alternatives sociales), 2005.

Jamoulle P., « Business. Enjeux et règles du jeu de l'économie clandestine », *Déviance et société*, 2003, vol. 27, n°3, p. 297-311.

Jazouli A., *Les Années banlieue*, Paris, Seuil, 1992.

Jazouli A., *Une Saison en banlieue*, Paris, Plon, 1995.

Jobard F., « Faut-il avoir peur des lois Sarkozy ? », *Le passant ordinaire*, n°44, 2003.

Jobard F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La découverte, 2002.

Jovelin E., *Histoire du travail social en Europe*, Paris, Vuibert (Perspectives sociales), 2008.

Joxe P., *Pas de quartier. Délinquance juvénile et justice des mineurs*, Fayard, Paris, 2013.

Karsz S., *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod (Action sociale/Politiques et Dispositifs), 2004.

Kokoref M., *La force des quartiers*, Paris, Payot et Rivages, 2003.

Kokoreff M., Rodriguez J., *La France en mutations*, Paris, Payot, 2005.

Kokoreff M., « Images de la drogue et jeunes des cités », In : *Panoramiques*, n°26, 3ème trimestre 1996.

Lagrange L., « La perception de la violence par l'opinion publique », *Revue française de Sociologie*, 1984.

Lahire B., *Tableaux de familles*, Paris, Gallimard-Le seuil, 1995.

Lapassade G., *L'ethnosociologie. Les sources anglo-saxonnes*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1991.

Lapeyronnie D., *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.

Lapeyronnie D., avec Kokoreff M., *Refaire la cité*, Paris, Le Seuil, collection « La République des idées », 2013.

Lapeyronnie D., « Racisme, espaces urbains et ghetto », In : Manuel Boucher, *Discriminations et ethnicisation*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2005.

Lapeyronnie D., avec Dubet F., *Les Quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

Lapeyronnie D., avec D. François et Jazouli A., *L'État et les jeunes*, Paris, Éditions Ouvrières, 1985.

Lapeyronnie D., « Les émeutes urbaines en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis », In : *Comprendre les violences urbaines*, La documentation française n° 319, mars 2006.

La Rosa E., Santé, *Précarité et exclusion*, PUF, Le sociologue, Paris, 1998.

Le Bras H., « Les français de souche existent-ils ?, *Quaderni* n°35, Automne 1998.

Le Breton D., (dir.), *Cultures adolescentes. Entre turbulences et construction de soi*, Editions Autrement-Collection Mutations n° 247, Paris, 2008.

Le Breton D., *La Sociologie du risque*, PUF, Paris, 1995.

Le Goaziou V. et Mucchielli L. (dir), *Quand les banlieues brûlent...Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La découverte, 2006.

Le Goaziou V., Rojzman C., *Les banlieues*, Editions Le Cavalier Bleu, 2006.

Lepoutre D., *Cœur de banlieue : codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 1997.

Larche J., « La délinquance juvénile. Comment répondre ? » *Commission des Lois*, mai 1996.

Marlière E., *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, L'Harmattan, 2005.

Matas J., « Faire face à la discrimination ethnique : stratégie de discriminés », In : *Précarités, articulation des rapports sociaux : quelles logiques d'actions ?*, Communication au Laboratoire Cultures et sociétés en Europe (FRE 3229) Strasbourg, novembre 2008.

Mauger G., « *Enquêter en milieu populaire* », Genèses, n°6, 1991.

Mauger G., « La situation d'enquête. » In : *Informations sociales* n°47, Paris, 1995.

Meslem F. et Refalo P., *Guide de la protection judiciaire de la jeunesse*, Ed. ASH, Rueil-Malmaison, 2012.

Messu M., *La société protectrice, le cas des banlieues sensibles*, Paris, CNRS Editions, 1997.

Messu M., « Les origines de la violence », In : *Migrations Société*, Vol. 10, n°60, novembre-décembre 1998.

Michaud Y., *La violence*, Paris, PUF, 1998.

Marwan M., Groupes, Bandes, Gangs en France et Amérique du Nord : théories et exploration, In Mémoire de DEA de Sociologie, sous la direction de P. Robert, Université de Saint-Quentin en Yvelines, Septembre, 2003.

Monjardet D., « Les Policiers » in Laurent Mucchielli, Philippe Robert (éds), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002.

Mouhanna Ch., *La police contre les citoyens ?*, Champ social éditions, 2011.

Mucchielli L., *Violence et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, Ed. La découverte, 2001.

Mucchielli L., « Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones », *Dossier d'études n°9*, Paris, CNAF, 2000.

Mucchielli L., *Le scandale des « tournantes ». Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*, Paris, La découverte, 2005.

Mucchielli L., *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Fayard, 2011.

Mucchielli L., *Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités*, Editions Jean Jaurès fondation, 2013.

Noiriel G., *Le creuset français histoire de l'immigration XIXème-XXème siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 2006.

Ogien A., *Sociologie de la déviance*, Armand Colin, 1995.

Passeron J-C., *Le Raisonnement sociologique*, Paris, Nathan, 1991.

Pattegay P., « L'errance des jeunes » - *Revue Sauvegarde de l'Enfance – UASEA* – vol 55 – n°4, 2000.

Paugam S., *L'Exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1996.

Payet J.-P., *L'espace scolaire et la construction des civilités*, Lille, A.N.R.T. éd., (1993).

Payet J.-P., et al. (éds.), *La voix des acteurs faibles, de l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Perrenoud Ph., *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, ESF, Paris, 1994.

Peyre V., Tétard F., *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, La découverte, Alternatives sociales, Paris, 2006.

Renan E., *Qu'est-ce qu'une nation ?* Mille et une nuits, 1997.

Rey (A.), *La peur des banlieues*, Paris, Presse des Sciences Po éd., 1996.

Reyniers A., « Tsiganes et Voyageurs. Identités, rapport au voyage, éducation et rapport à l'école dans le contexte de la société contemporaine », in : *Conférence CASNAV-CAREP de Nancy-Metz*, 12 février 2003.

Rifkin J., *La fin du travail*, La découverte, Paris, 1996.

Roche D., *La culture des apparences, une histoire du vêtement*, Paris, Fayard, 1989.

Roché S., *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, PUF, 1998.

Roché S., *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Paris Ed. Seuil, 1996.

Roché S., *La Délinquance des Jeunes*, Ed. Seuil, Collection : « L'épreuve des faits », 2001.

Rosanvallon P., *La crise de l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1992.

Rosenthal R., et Jacobson L., *Pygmalion in the classroom*, New York: Holt, Rinehart et Winston, traduction française (1971), Pygmalion à l'école, Paris, Casterman, 1968

Salas D., *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Pluriel, Paris, 2010.

Salas D., *La Justice dévoyée. Critique des utopies sécuritaires*, Les Arènes, 2012.

Salas D., *Les Cents mots de la justice*, PUF, Que sais-je ?, 2011.

Santelli E., *Grandir en banlieue. Parcours et devenir de jeunes français d'origine Maghrébine*, Editions CIEMI-Collection Planète Migration, 2007.

Sauvadet Th., *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2006.

Sayad A., *La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

Schehr S., « Entre galères et pratiques de débrouillardise : arts de faire au minima », In : *Histoire et Anthropologie n° 20*, 1er trimestre 2000, p. 171- 190.

Schwartz B., *L'Insertion sociale et professionnelle des jeunes*, La documentation Française, 1981.

Soullez C., *Les violences urbaines*, Les Essentiels Milan, 2006.

Tissot S., *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Editions du Seuil, Février 2007.

Van Gennep A., *Les rites de passage*, Paris, Collection Picard Histoire, 2011.

Van Zanten A., *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 2001.

Venkatesh S- A., *Gang leader for a day. A Rouge Sociologist Takes to the streets*, Penguin Books, 2008.

Viprey M., « L'insertion des jeunes d'origine étrangère », *Les éditions des Journaux Officiels* n°12, 2002.

Vieille-Grosjean H., *De la transmission à l'apprentissage. Contribution à une modélisation de la relation pédagogique*, L'Harmattan, 2009.

Vourc'h C., Marcus M. et Frehaut P., « Polices d'Europe et sécurité urbaine, Synthèse des travaux », *Forum européen pour la sécurité urbaine*, mars 1996.

Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*, Paris, La découverte, 2006.

Wacquant L., *Punir les pauvres, le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004.

Whyte Foote W., Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américaine, La découverte, 2007.

Wiewiora M., *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La découverte, 1996.

Wiewiora M. (Sous la dir.), *Violence en France*, Paris, Seuil, 1999.

Wiewiora M., Ohana J., (dir.), *La différence culturelle. Une reformulation des débats*, Paris, Balland, 2001.

Winock M., « Esprit ». *Des intellectuels dans la cité. 1930-1950*, Paris, Seuil, 1975.

Wresinski J., « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Rapport, Paris, *Journal Officiel*, 1987.

Youf D., *Penser les droits de l'enfant*, Paris, PUF, 2002.

Youf D., « Le nouveau droit pénal des mineurs », in *Le Débat*, novembre-décembre 2003.

Youf D., *Juger et éduquer les mineurs délinquants*, Paris, Dunod, 2009.

Zegnani S., *Dans le monde des cités. De la galère à la mosquée*, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Zemmour E., *Le suicide français, Ces quarante années qui ont défait la France*, Albin Michel, Collection Documents politiques, 2014.

Zeroulou Z., « Mobilisation familiale et réussite scolaire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. I, n°2, 1985.

Zeroulou Z., « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisations », *Revue française de sociologie*, vol. XXIX, n°3, 1988.

ANNEXES

Tableau relatif à l'âge des jeunes enquêtés

Jeunes	Age
1. Youssef	21
2. Sofiane	20
3. Nadir	21
4. Zakaria	24
5. Mustapha	24
6. Kenny	21
7. Wahid	25
8. Mourad	18
9. Carlos	26
10. Anthony	22
11. Lucien	16
12. Khaled	15
13. Bilel	18
14. Ahmed	21
15. Sébastien	17
16. Karim	19
17. Malek	20
18. Maxime	15
19. Didier	18
20. Aissa	24
21. Mehdi	23
22. Charles	18
23. Cédric	17
24. Christophe	15
25. Zaid	19

Tableau relatif à la trajectoire scolaire des jeunes enquêtés

Jeunes	Collège	Lycée fréquenté	Situation actuelle : formations/métiers souhaités
1. Youssef	Pasteur	Jean Rostand	Bac science technologie laboratoire (STL) ; L2 Staps
2. Sofiane	Solignac	Lycée professionnel Emile Mathis à Schiltigheim	Bac pro Transport et logistique. L1 LEA. Souhaite poursuivre un BTS en Transport et logistique
3. Nadir	Jean Monnet	Couffignal à la Meinau	Bac pro. Depuis un an, en BTS (alternance) en Allemagne
4. Zakaria	Solignac	Lycée général Jean Monnet	Bac S et BAFA. Actuellement conducteur de bus à la CTS
5. Moustapha	Solignac	Lycée général Jean Monnet	Pas obtenu le Bac. Suis actuellement une formation pour devenir ambulancier
6. Kenny	Solignac	Lycée Oberlin (BEP Ventes) et Lycée Emile Mathis (Bac pro Commerce)	BEP Ventes et d'un Bac Pro Commerce. Actuellement travaille comme animateur au centre socio-culturel du Ziegelwasser
7. Wahid	Solignac	Lycée Emile Mathis (mécanique automobile)	Pas obtenu son Bac pro. Grâce aux éducateurs, il a réussi à trouver un travail de manutentionnaire au Port du Rhin
8. Mourad	Solignac	Lycée Le Corbusier à Illkirch	Vient d'obtenir son CAP en électricité (en attente d'embauche)
9. Carlos	Solignac	X	Sans projet fixe
10. Anthony	Solignac	Emile Mathis à Schiltigheim (en alternance)	BTS Transport logistique
11. Lucien	Jean Monnet	Lycée Jean Monnet	Bac ES, souhaite aller à l'Université
12. Khaled	Solignac	Lycée Lecorbusier	Chômeur
13. Bilel	Solignac	Solignac	Sans projet fixe, en errance
14. Ahmed	Solignac	Lycée Oberlin (BEP Ventes)	Travaille dans une épicerie à la Meinau
15. Sébastien	Solignac	Lycée Couffignal	Sans projet fixe, en errance
16. Karim	Solignac	Solignac	Sans projet fixe, en errance
17. Malek	Louise Weiss au Neudorf	Lycée Jean Monnet	Terminale ES, souhaite aller à l'Université
18. Maxime	Collège Stockfeld	N'a pas fréquenté un lycée	Sans projet fixe
19. Aurélien	Collège Jean Monnet	Lycée Jean Monnet	Sans projet fixe, en errance
20. Aissa	Stockfeld	Lycée Le Corbusier	Tient un snack Kebab avec son oncle
21. Mehdi	Solignac	N'a pas fréquenté de Lycée	Aide cuisine dans un snack
22. Charles	Solignac	Lycée Jean Monnet (ES)	Souhaite aller à l'Université
23. Cédric	Solignac	Lycée Jean Monnet	Souhaite faire un BTS
24. Christophe	Collège Louise Weiss	Lycée Jean Monnet	Souhaite faire Ecole d'ingénieur
25. Zaid	Collège Vauban	Lycée Jean Monnet	Bac L, souhaite aller à l'Université

Tableau relatif aux habitants rencontrés

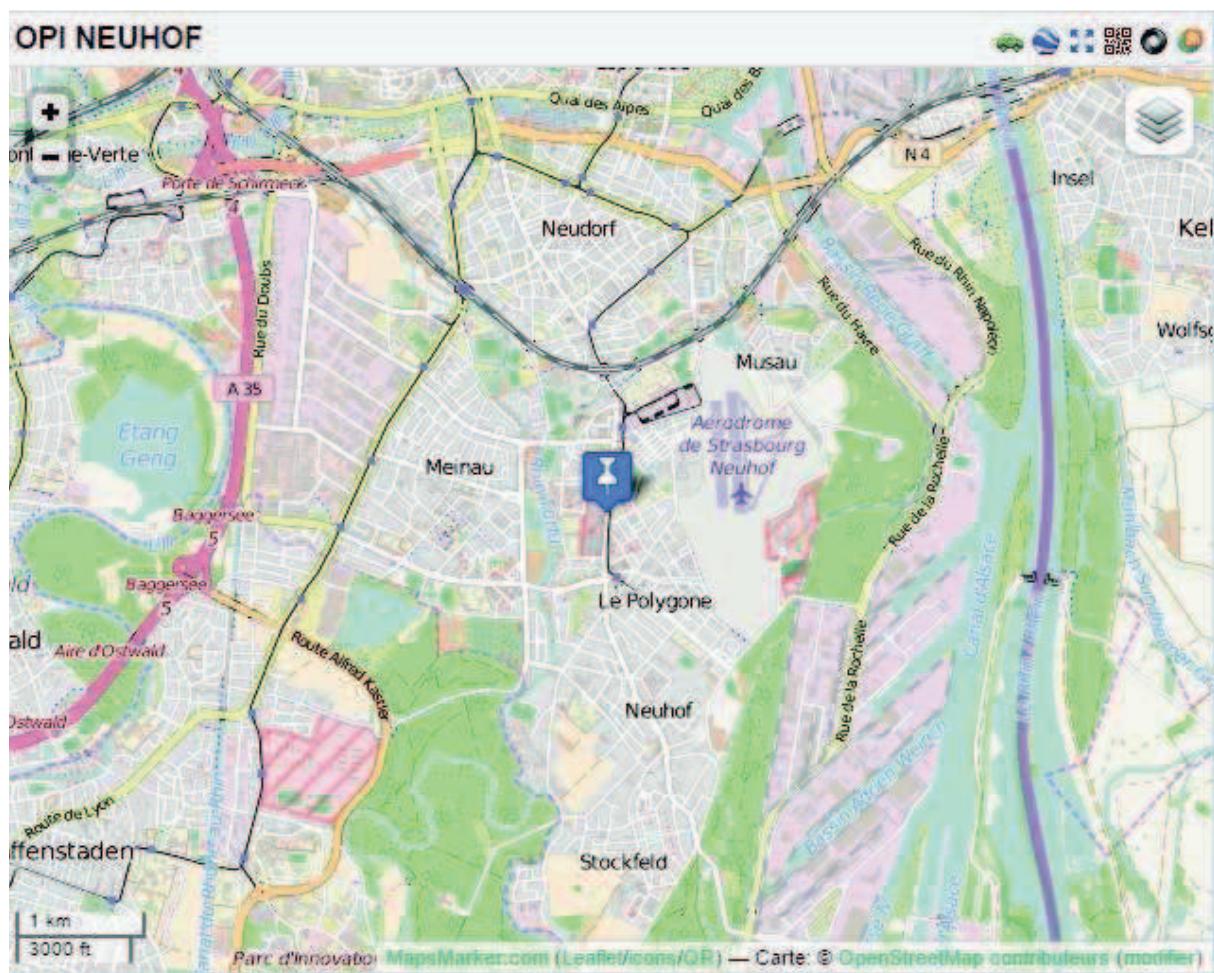
Habitant	Nombre d'enfants	Situation familiale	Domaine d'activité/Métier	Lieu d'habitation
Fatim	4	Mariée	Mère au foyer	Polygone
Henry	2	Marié	Retraité de la Poste (ancien Facteur au Neuhof)	Lyautey
Kheira	3	Mariée	Femme de ménage	Hautefort-Nontron
Ibrahim	1	Marié	Agent d'accueil au CSC Ziegelwasser	Hautefort-Nontron
Karima	4	Mariée	Femme au foyer	Solignac
Stéphanie	3	Mariée	Caissière au Simply	Solignac
Ghislaine	2	Mariée	Au chômage	Lyautey
Manuela	1	Célibataire	Coiffeuse	Hautefort-Norton
Samia	2	Mariée	Assistante maternelle à la maison de l'enfance au Neuhof-Nontron	Neuhof Reuss

Tableau relatif aux professionnels de la prévention spécialisée (les éducateurs) et autres

Enquêtés	Expériences professionnelles	Diplôme	Profession	Secteur/domaine d'intervention
1. Guerret N.	Plus d'une quarantaine d'années d'expériences dans la prévention spécialisée. A la retraite depuis fin 2013	Non renseigné	Directrice de la prévention spécialisée du Cg 67	Département du Bas-Rhin
2. Hamm M.	15 ans d'expériences en tant qu'éducateur spécialisée et 1 an et demi en tant que Directeur de l'OPI Strasbourg (au siège)	Ancien Handballeur professionnel, Validation d'acquis en intervention sociale et diplôme d'éducateur spécialisé	Directeur de l'OPI Strasbourg depuis fin 2014. Auparavant, Chef de service éducatif à l'OPI Neuhof	Neuhof, Association l'OPI Strasbourg
3. Wahbi D.	Plus de 25 ans d'expériences	DEA en Sociologie, formation d'adultes à Strasbourg, du CAFERUIS et du D.E.I.S	Sociologue, développeur de projet, Responsable du Pass'accompagnement à l'OPI	Association l'OPI Strasbourg. Responsable du restaurant d'insertion au Port-du-Rhin
4. Hodeifa M.	5 ans d'expériences en tant qu'éducateur. Actuellement, éducateur à l'OPI Neuhof et en même temps responsable au service jeune du CSC Neuhof	Licence de Sociologie, diplôme d'éducateur spécialisé	Educateur spécialisé	Quartier du Neuhof (secteur d'intervention de l'OPI Neuhof)
5. Farid R.	Plus de 10 ans d'expériences	Doctorat en Sociologie, titulaire d'un CAFDES (Certificat	Développeur de projet dans les centres socio-culturels	Centre socio-culturel du Ziegelwasser (Neuhof), intervient

		d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social ou de Service)		aussi à l'Elsau et à Cronenbourg
6. Touatia D.	Près de 10 ans d'expériences	Hypokhâgne, lettres modernes, actuellement en formation continue en Master 2 Développement social	Educatrice spécialisée	Neuhof (secteur de l'OPI)
7. Valentine CH.	3 ans d'expériences	Ecole d'éducateur à Nancy	Educatrice spécialisée	Secteur de l'OPI et intervient à mi-temps à l'Opali-ne)
8. Camille M.	Accompagnement des jeunes (5 ans), éducatrice depuis 1 an à l'OPI Neuhof	Licence des Beaux-arts et diplôme d'éducatrice spécialisée depuis juillet 2014	Educatrice spécialisée	Neuhof (secteur de l'OPI et intervient à mi-temps à l'Opali-ne)
9. Mohamed	Educateur	Non renseigné	Responsable Club des parents à Elsau	Elsau
10. Nathalie H.	Chef de service	Non renseigné	Directrice du Stemo Strasbourg	Strasbourg
11. Stéphanie C.	Chef de service	Non renseigné	Direction de la sécurité urbaine/Lutte contre la délinquance	Mairie de la Ville de Strasbourg
12. Robin G.	Professeur dans un collège ZEP	Diplôme d'éducateur	Educateur	PJJ Strasbourg
13. Marie F.	Etudiante en intervention sociale	Diplôme d'éducateur	Educatrice	PJJ Strasbourg
14. Caroline M	Maison de l'enfance dans un quartier strasbourgeois	Diplôme d'éducateur	Educatrice	PJJ Strasbourg

Cartographie du Neuhof



Quelques jeunes et habitants du Neuhof accompagnés par les éducateurs de l'OPI



Groupe des jeunes « dynamiques » de notre enquête. Ils participent au projet humanitaire : **Construction d'un puits dans un village au Sénégal**

Immeuble où se situe le local de l'OPI Neuhof (Au Rez de chaussée)



Pour s'y rendre : Prendre le tram C – direction Neuhof Reuss, descendre à l'arrêt Saint Christophe, juste en face se situe le local de l'OPI Neuhof : zone très fréquentée par les jeunes du quartier et d'autres personnes (car pas loin des lieux de trafic : Polygone et Neuhof-Nontron).



Marché hebdomadaire du Neuhof, animé régulièrement par les éducateurs de l'OPI.



Résumé

Cette recherche a pour objectif de montrer l'importance des actions des éducateurs de prévention spécialisée (l'OPI : Orientation – Prévention – Insertion) du Neuhof face aux phénomènes de violences. A travers ce travail, nous essayons de déconstruire certaines notions souvent amalgamées par les médias, les hommes politiques, l'opinion publique : violences juvéniles ordinaires, violences urbaines, jeune de quartiers populaires, banlieue, etc.

Dans cette thèse, nous portons un intérêt aux dispositifs préventifs contre les violences juvéniles ordinaires/urbaines, la violence sociale (la précarité, etc.) ainsi qu'à leur mise en pratique, et à la distance existant en la matière entre les discours ambients et la réalité sur le terrain.

Mots clés : Prévention – Prévention spécialisée – Violence – Délinquance - Jeune - Banlieue - Quartier – Education – Educateur de prévention.